Memoires de Messire Philippe de Comines ... / Augmentez de plusieurs traittez, contracts ... et observations. Par feu Mr. Denys Godefroy.

Contributors

Commynes, Philippe de, approximately 1447-1511. Godefroy, Denys, 1615-1681.

Publication/Creation

Brussels: F. Foppens, 1706-1714.

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/dmwenuqc

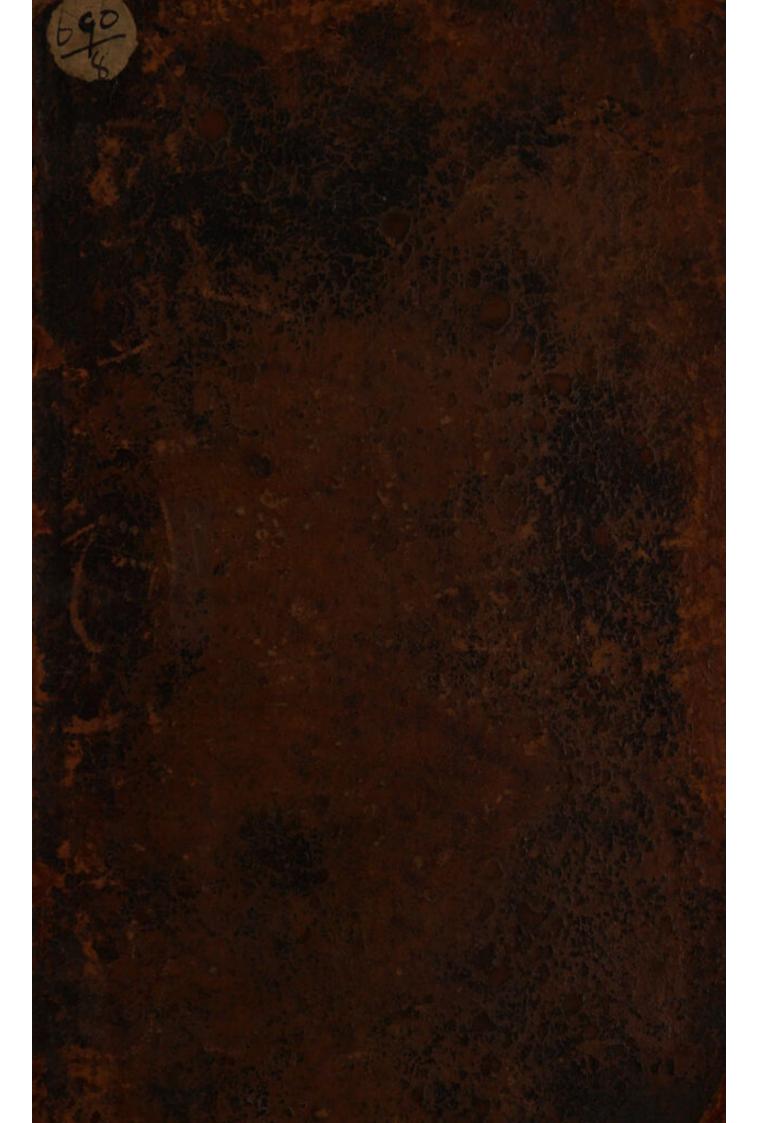
License and attribution

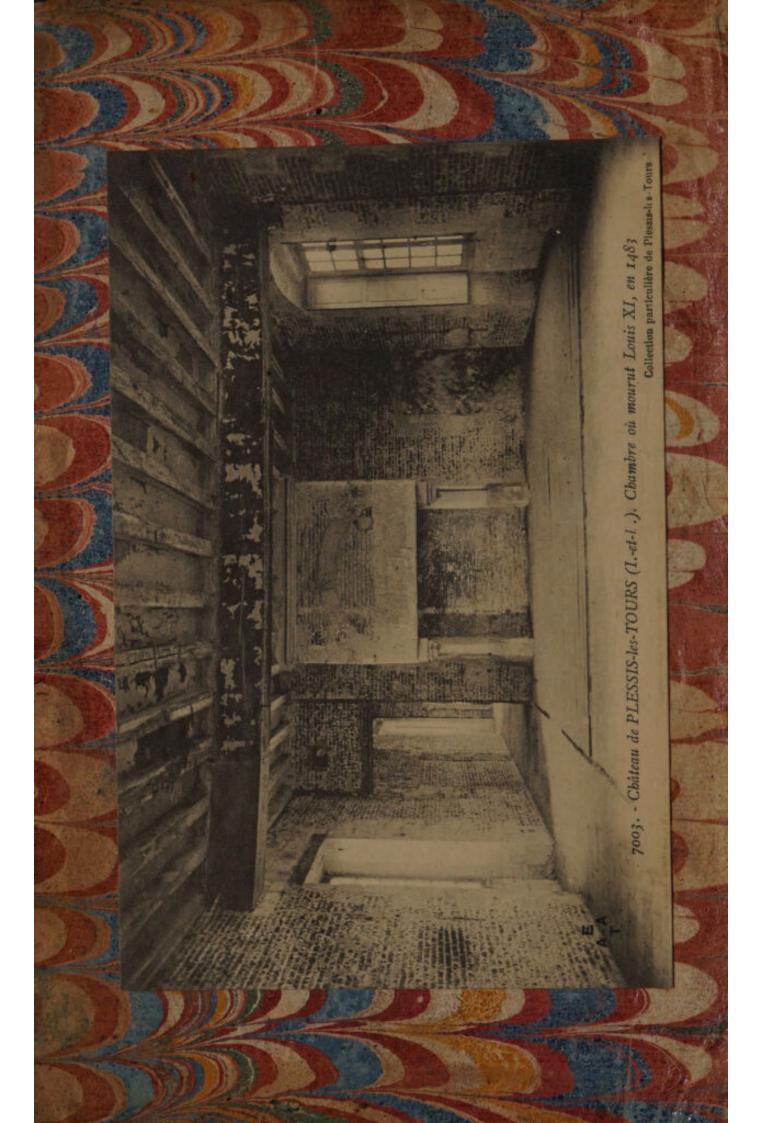
This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

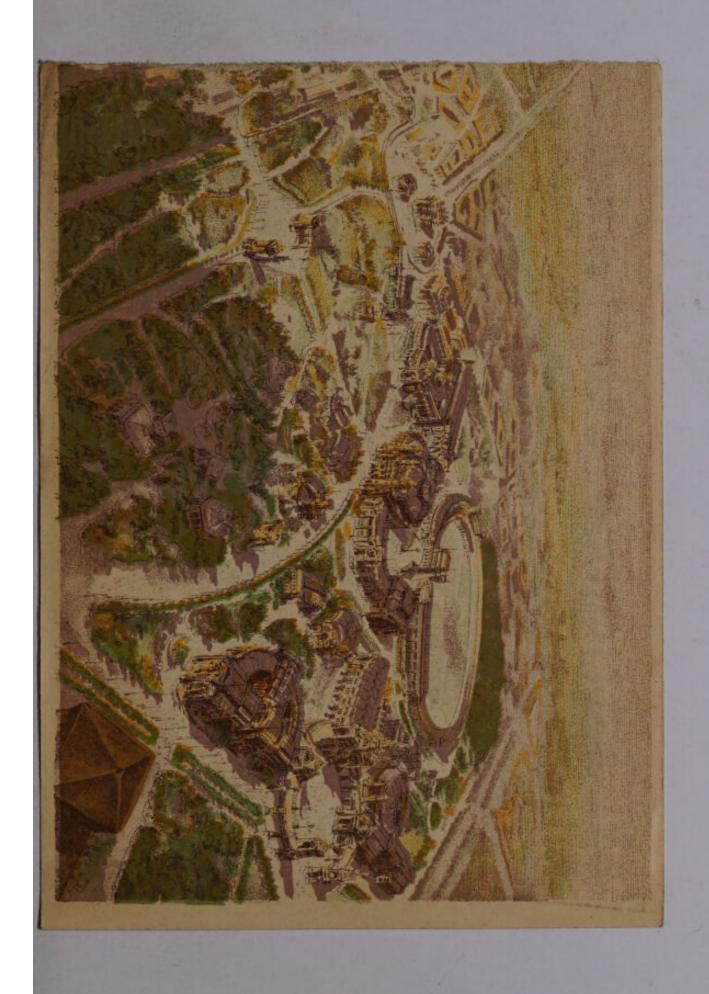
You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection 183 Euston Road London NW1 2BE UK T +44 (0)20 7611 8722 E library@wellcomecollection.org https://wellcomecollection.org







EXPOSITION INTERNATIONALE

Sous le haut Patronage de S. M. le Roi d'Italie

AVRIL - NOVEMBRE

MILAN 1906

ARTS - SCIENCES - INDUSTRIE - AGRICULTURE

25,000 m. c. - Marine 12,000 m. c. - Automobilisme et Cyclisme 10,000 m. c. - Agriculture 21,000 m. c., etc. L' Exposition occupera 980,000 mètres carrés - Enceinte couverte 245,300 m. c. - Exposition de Beaux-Arts 12.000 m. c. - Arts décoratifs 24,000 m. c. - Galerie du travail 30,000 m. c. - Transports terrestres

La France, l'Angleterre, la Suisse, la Belgique, les États-Unis, l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, le Mexique, le Maroc et le Japon, participent officiellement à l'Exposition.

Les nations suivantes y sont largement représentées:
Hollande, Espagne, Norvège, Russie, Chine, Tunisie, Grèce, Montenegro, République Argentine, Perse, Pérou,
Portugal, Roumanie, Saint-Domingue, Brésil, Indes, Suède et Turquie.

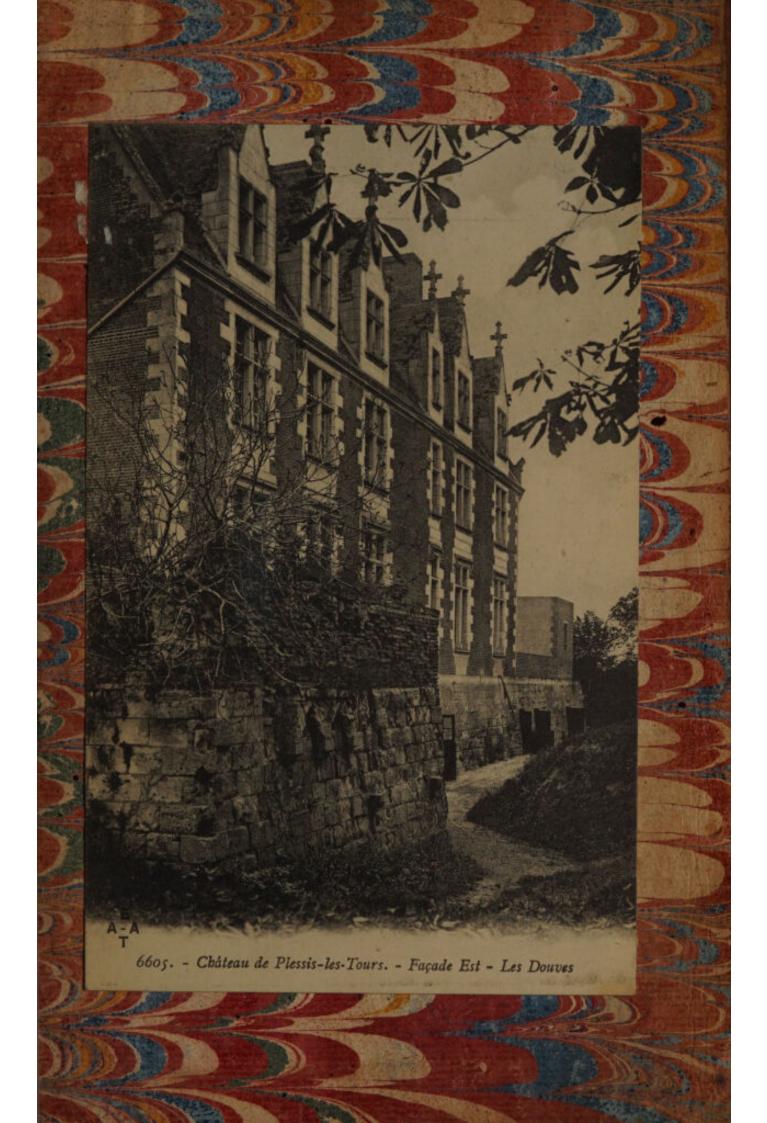
l'Aquarium, celui des Arts décoratifs, la Galerie du Travail; ceux de la Marine, des Transport terrestres; de l'Atriche, de la Belgique, des Italiens à l'Etranger, des Républiques de l'Amerique du Sud, de l'Industrie de la Soie, des Industries vénitiennes, de la Ville de Milan, de la Prévoyance, de l'Hygiène, etc., etc., etc. Il y aura plus de 120 édifices et pavillons spéciaux, dont les plus remarquables seront ceux des Beaux-Arts, du Simplon,

STATION RADIOTÉLEGRAPHIQUE.

Environ 100 Congrès nationaux et internationaux — Spectacles de tout genre — Saison extraordinaire au Théâtre de la Scala — Concours aéronautiques (150,000 fr. de primes) — Concours hippiques, de gymnastique, d'automobilisme, de tourisme, etc. — Concours internationaux de tir à la cible, d'escrime, de tir aux pigeons (100,000 frs. de primes), d'échecs, etc. — Courses de chevaux (printemps et automne): Prix "Ambrosiano " de 100,000 frs., prix du "Commerce " de 50,000 frs. — Primes de 50,000 frs. etc., pour les courses au trot — Concours de musique — Concerts. — Promenades historiques, etc. — Grandes attractions — Villages africains — Quartiers orientaux, etc.

FACILITES SUR LES CHEMINS DE FER ET SUR LES LACS ITALIENS

G. Ricordiac Milan

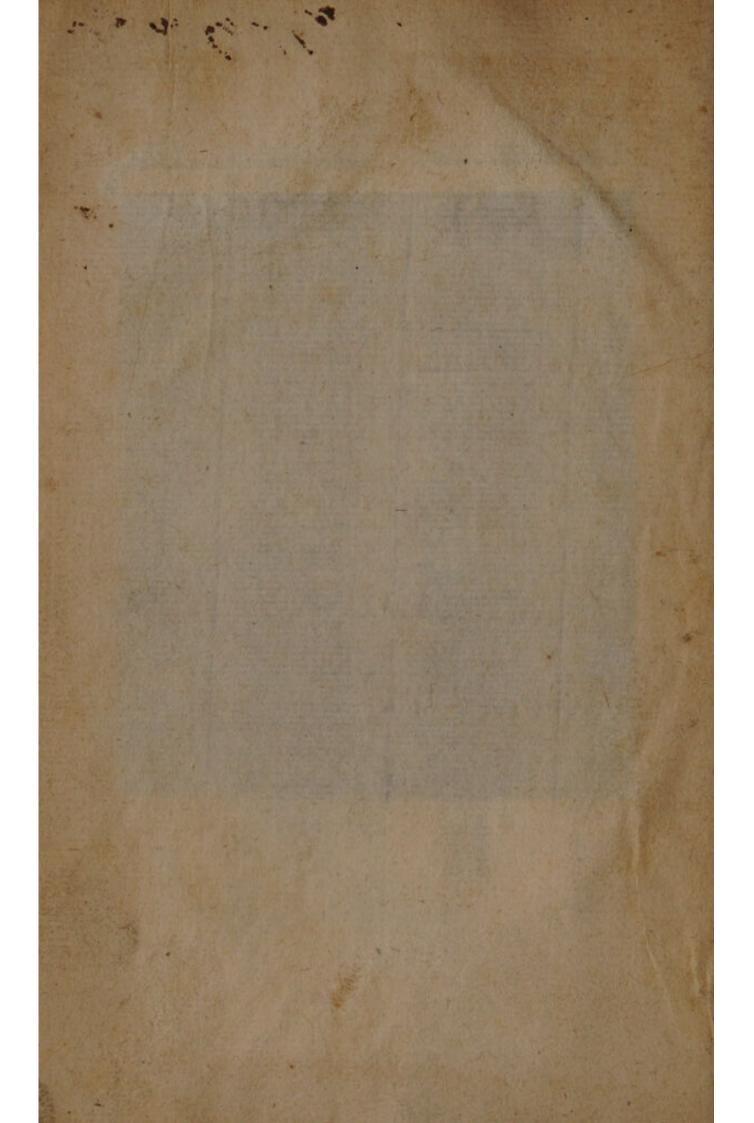


82 13 NT

LANCASTER AND YORK. Edward III. m. Philippa of Hainault. (1307-1377.)	Rent. Clarence. Henry IV. m. March. March. March. Loan Lionel, m. Elizabeth Blanche m. John of m. Catherine of duke of Lancastr. Henry IV. m. Mary Gaund. Henry IV. m. Mary Gaund. Somerset. Edmund. m. Isabella Thomas, duke of duke of duke of duke of daughter earl of daughter of Roger. Somerset.	(1) Henry V. m. Catherine m. (2) Owen (2) John, duke of John, duke of France. (1413-1422.) of France. (3) Thomas. duke of Nevil. of York. (4) Humphrey. duke of Gloucester.	ichard, Henry VI. m. Margaret Edmund, m. Margaret. Edward IV. m. Elizabeth George, Richard III. earl of (1422-1461.) of Anjou. earl of Richmond. Richmond.	Edward, m. Anne, Henry VII. m. Elizabeth Edward V. Richard, duke prince daughter (1485-1509.) of York. (1483.) of York of Wales. of the earl of Warwick.
1 LANCASTER AND	diring of	Roger (1) Hen Mortimer, (1413-1 earl of March.	Anne m. Richard, Henry VI. m earl of (1422-1461.)	



RICHARD NEVILL, EARL OF WARWICK, THE KING-MAKER



SUPPLEMENT
AUX Sandford
MEMOIRES INT
DE MESSIRE

PHILIPPE DE COMINES.

SEIGNEUR D'ARGENTON,

Contenant l'Addition à l'Histoire du Roy Louis XI. avec plusieurs Pieces, Lettres, Memoires, Recherches & Remarques critiques & historiques fur le mesme sujet & diverses autres matieres curieuses.



A BRUSSELLE, Chez FRANÇOIS FOPPENS, au St. Esprit.

> M. DCCXIV. Avec Privilege du Roy.



PHILIPPE DE COMINES.

HISTORIOAL MEDIOAL MEDIOAL

A BRUSSELLE,

ME BCEKIV



AVERTISSEMENT.

Es Memoires de Philippe de Comines ont toujours été estimez par tout ce-qu'il y a eu d'habites gens, mais quoy qu'on y trouve la plus grande pattie de ce qui est arrivé en France pendant le Regne du Roy Louis XI. il y manque pourtant bien des choses qui laissent un vuide dans l'histoire de ce temps.

Pour y suppléer autant qu'il se peut, on a formé ce Recueil qui est

un composé de plusieurs pieces.

La premiere, qui sert de titre courant à tout l'ouvrage, est l'Addition
à l'histoire de ce Roy composée par
Mr. Naudé, l'éloge que Mr. Sorela fait
de cet ouvrage, dans sa Bibliotheque
Françoise, merite d'estre icy rapporté.

* 2 Mr.

iv AVERTISSEMENT.

Mr. Naudé qui a été un des plus curieux et) des plus sçavans hommes de son temps, sit autre sois imprimer un livre intitulé: Addition à l'histoire du Roy Louis XI. ce sont des reslexions & des remarques, non pas de simples narrations: on y voit des preuves sort bonnnes pour montrer que la plus part de nos Roys ont été instruits aux bonnes lettres, & principalement Louis XI. & on y trouve beaucoup d'autres particularitez touchant son regne.

Ce livre etant devenu tres-rare, on a cru rendre service au public en luy en procurant une nouvelle edition.

La seconde piece de ce Recueil est le Cabinet du même Roy Louis XI. il en est ainsi parlé dans la même bibliotheque de Sorel.

On a imprimé depuis peu un petit livre intitulé: le Cabinet du Roy Louis XI. il contient quelques lettres, memoires & infructions, qui ont été recueillis par les soins de M. Tristan l'Hermite de Soliers, ce-

AVERTISSEMENT.

la peut donner de l'éclair cissement à beau-

coup d'endroits de l'Histoire.

La troisième piece est l'éloge du Roy Charles VIII. par Mr. de Branto-me, dans lequel il y a plusieurs parti-cularitez de la vie du Roy Louis XI.

La quatriéme est la comparaison du regne du Roy Louis XII. à celuy du Roy Louis XI. Claude de Seissel en est l'auteur, son merite le sit parvenir aux dignitez d'Eveque de Marseille & d'Archeveque de Turin, & il s'est rendu recommandable par quantité d'ouvrages & de traductions dont Mr. de la (roix du Maine a donné la liste dans sa bibliotheque.

La cinquiéme est un Extrait d'une ancienne Chronique qui contient ce qui s'est passé de plus memorable en France & à la Cour des Ducs de Bourgo-gne: cette Chronique a déja été imprimée dans les histoires des Rois Charles VI. & VII. de l'Imprimerie

* 3 Roya-

vi AVERTISSEMENT.

Royale, & ce ne seroit tien de nouveau, si les augmentations qui y ont été faittes & qu'on a tirées de disserens Registres de la Chambre des Comptes de Lille n'y donnoient un nouveau lustre, qui éclaircit plusieurs points de cette histoire depuis 1461. jusques au temps de la mort de Charles le Hardy Duc de Bourgogne.

Enfin ce Recueil finit par des Remarques critiques & historiques, sur l'histoire du Roy Louis XI. composée

par Mr. Varillas.

Mrs. Baluze, Bayle, le Grand, du Bos, & autres Sçavans ont déja cenfuré les ouvrages de cet Auteur, mais on lui a toujours passé les citations fur lesquelles il a voulu fonder les historiettes: l'Auteur des mélanges d'histoire & de litterature sous le nom de Vigneul de Marville se contente de dire pages 162. & 163. de son volume, qu'il n'a pas bien separé le vray

AVERTISSEMENT. vij vray d'avec le faux qui se trouve dans les memoires qu'il a visitez, & qu'il suppose estre à la Bibliotheque du Roy; il auroit pû aller plus loin, & afseurer que la plus grande partie de ces memoires citez n'ont jamais existé, & que l'Auteur, en se faisant un plaisir d'ajouter des incidens romanesques, à ce qu'il y a de veritable dans ses histoires, ne s'est pas fait un scrupule de les appuyer de citations forgées; on en verra des preuves certaines dans ces Remarques, & si quelqu'un trouve mauvais que l'on censure les ouvrages d'un homme mort, & qui ne peut plus se justifier, on pourra luy répondre que l'on n'a d'autre veue que d'éclaireir la verité, & que Mr. Varillas a été bien heureux de n'avoir pas été recherché sur ce point de son vivant, puisqu'on auroit pû luy faire son procès, & que la moindre peine à laquelle il auroit dû viii AVERTISSEMENT.

dû être condamné, auroit été de demander pardon de ses fausses citations, ainsi qu'on y a autrefois con-

* Le procès damné François de Rosieres *, pour verbal de avoir mis plusieurs faussetez dans pardon demandé par De Rosseres, son histoire de la maison de Lorest imprimé dans la Satyre Meni - raine. pée pa. 406. du To. 2.



17114





AVERTISSEMENT, DE MR. NAUDE.

My Lecteur, il me semble que je puis à bon droit commencer cette petite preface par les paroles que Matthieua inserées fort judicieusement en la sienne sur l'histoire de laquelle il est maintenant question; Comme Philippe de Comines n'a pas tellement moissonné cette campagne, qu'il n'y ait laissé quelques épics à recueillir ; aussi ne pense-je pas avoir dit si entierement t nettement toutes choses apres luy, qu'il n'y en ait encore pour exercer les autres apres moy: le veneur est loué pour chasser & pour prendre, mais il n'est pas blame pour n'avoir pas tout pris: il faut ceder quelque chose au jugement, à la curiosité & à la diligence des autres! celuy là n'enseigne pas bien qui enseigne tout, un autre esprit trou-

AVERTISSEMENT

vera encore dequoy s'égayer en cette belle & ample campagne de la vie de ce Prince.

Ne t'imagine pas toutefois que cette Addition t'enseigne de nouvelles conquestes ou des batailles & prises de Villes, desquelles tu n'avois encore ouy parler. Car il est vray que ce dernier Historien & les deux autres qui l'ont precedé, ne m'ont rien laissé à dire de ces actions principales: mais comme un Peintre se peut bien vanter d'avoir adjouté quelque chose à un pourtraict, quoy que ce n'ait été ni la face, ni les pieds, ni les mains, aussi me persuadé-je que si tu prends la peine de parcourir ces feuilles, qui en esfet, ne font mention que des actions les moins relevées de notre Louis XI. tu jugeras neantmoins qu'elles contiennent des vrayes additions à son Histoire, puis qu'une belle face ne seroit pas bien representée si l'on n'accompagnoit le front de fes

DE MR. NAUDE'. xi ses lignes, & les yeux de leurs paupieres & sourcils. Joint que Plutarque nous apprend par ses vies comme il ne faut rien negliger de tout ce qui a été fait & dit par les grands personnages. C'est pourquoy si tu considere combien il est plus facile de connoitre les actions des Princes & parler de leurs victoires, que d'éplucher & recueillir ce qu'ils ont fait en leur particulier & dans l'enclos de leur Palais, tu avoueras aussi qu'encore bien que ces premieres soient plus éminentes & relevées, celles cy toutefois sont beaucoup plus penibles & laborieuses à remarquer; ce que le grand nombre des vieux livres & divers autheurs, d'où j'ay tiré ces presentes, te fera, comme j'espere, facilement reconnoitre.

Et d'autant que toute ma preuve consiste en la deposition de ces témoins, j'ay cru qu'il me les faloit produi-

xij AVERTISSEMENT duire comme font les juges & commissaires, c'est à diresans rien alterer, ni à leur substance, ni à leur parole, suivant en cela, & la raison, & l'exemple de ce grand homme Scaliger, lequel ayant rencontré un Epigramme fort rude & barbare, qu'il jugeoit à propos d'inserer en ses commentaires Statim initie. sur Catulle, se contenta de dire, Hoc quam-vis dignum est elegantia sæculi illius quo litteras scire barbaries erat, tamen ne quid sine teste dicerem id aquo animo hic apposui. Et si le grand nombre de ces passages que je rapporte, comme disent les Jurisconsultes per Saturam, est trop ennuyeux, je diray encore avec le mesme, & si candide lector istis patienter carere poteras, habent tamen quod te scire melius fuit quam ignorare. Et puis j'aime beaucoup mieux de donner cette nouveauté barbare, que non pas des redites elegantes & bien couchées.

__ Mi-

DE MR. NAUDE'. xii)

Mihi namque perosum

Recte dicta aliis iterum sermone reserre.

Estimant que ce ne me sera pas petite
gloire de ressembler en ce point à
l'excellent peintre Zeuxis, les pieces Lucianin
2 eux, sivo
8 tableaux duquel étoient toujours Autiochore
recommandables par la nouveauté
de ses affaires.

Au reste comme ce livre étoit au sceau pour en obtenir le Privilege, ce grand Genie qui en a la Garde, & sans la permission duquel il ne pouvoit sortir en lumiere, me sit advertir par une grace & faveur speciale, que j'eusse à corriger l'endroit de la page 55. où je disois que Me. Adam Fumée avoit été Chancelier de France sous Charles VIII. parce qu'il avoit seulement eu la Garde des Seaux, comme le plus ancien Maistre des Requestes a coutume de l'avoir apres le deceds du Chancelier, jusques à ce qu'on en air choisi un autre à sa place; de

xiv AVERTISSEMENT dequoy m'étant voulu non asseurer (parce qu'il faudroit manquer de jugement pour balancer les verités d'un tel oracle, avec les temoignages contraires de deux ou trois petits Historiens) maiseclaircir un peu d'advantage, & Mr. du Puy ix so igo m'ayant communiqué pour cet effet le volume de ses Memoires où il est parlé des Chanceliers de France, j'ay remarqué en iceluy qu'en un registre du Conseil de la Cour de Parlement de l'an 1493. sur la fin de Juillet il y a ces mots, la Cour a ordonné & ordonne qu'elle ecrira lettres à Me. Adam Fumée Garde des Sceaux, & au mesme du 14. Aoust suivant: Ce jour a été déliberé que la Cour écriroit à Me. Adam Fumée Chevalier Sieur des Roches, Garde de Seel. Et de plus qu'il est expressement porté au Compte de Nicole Herbelot Changeur du Tresor durant l'année 1494. M. Adamus Fumée Consiliarius Regis & Ma-

DE MR. NAUDE'. Magister Requestarum sui hospitii, & per ipsum Regem commissus ad custodiam sui sigilli in absentia magni ordinati loco defun-Eti D. Guillelmi de Rupeforti nuper Cancellarii Francia ad Vadia qua sunt ab antiquo de 2000.lib. per annum, O totidem pro pensione annua nihil hic, eo quod ab aliquo tempore citra, solvuntur de denariis dictisigilli, sed tamen de suis minutis juribus omnium sanctorum, Robba & lignorum sit sibi compotus & solutio inferius. Ce qui est encore confirmé par cette Epitre que lui envoya Robert Gaguin sur le sujet de cette nouvelle commission qui lui étoit ainsi écheue, la quelle je rapporterai en ses propres termes, à cause que le livre des Epitres & Oraisons de cet Autheur est fort rare, & meriteroit bien d'être quelque jour r'imprime derriere son Histoire. Robertus Epift. 794 Gaguinus, Adam Fumeo Cancellariatum gerenti.

Non permisit moribus quo diu graviterque AVERTISSEMENT

que sum afflictus, fortuna tua gratulari; qua gratiam atque dignitatem tuam fecit his diebus auctiorem, nunc morbo paulum levatus dare ad te litteras duxi quo officium in te meum explerem: itaque tametsi Guil-

* De Rupe- lermi * mors mihi molesta est, gaudeo tamen te Cancellarii loco assidere, & justitia administrationem tibi esse creditam. Rerum enim humanarum experientiam abunde calles, neque surreptum iri tibi aliquid iniquum potest. Igitur ita age ne à recto declines, nec fortunæ recens hæc benignitas, ab amicorum benevolentia te reddat alienum, persuasum enim mihi est me corpore absentem à tua non excidisse memoria, qua ut perpetuo hareat precor; Vale Parisii pridie Idus Decembris.

D'où tu jugeras, amy Lecteur, avec combien plus d'asseurance ceux qui ont le maniment des affaires en peuvent parler que non pas tous les écrivains communs sur le rapport desquels, Mr. Ranchin tres docte ChanDE MR. NAUDE'. xvij celier de l'Université de Montpelier s'étant aussi fondé, n'a pas moins choppé que moien cette inscription, qu'il a fait mettre avec plusieurs autres sur la façade du College Royal établien laditte Ville.

Adam Fumée patria Turonensi tam in Appolligravitatis quam nobilitatis gloria inclitum & clarum Medicina Doctorem
Universitas Montispessulani aluit, qui
cum primo Consiliarius Magisterque
Requestarum ordinarius ac Medicus
primus Caroli VII. Ludovici XI. atque Caroli VIII. Francorum Regum
fuit, tanta probitate effussit, quod Francia Cancellarius merito tandem effectus
sit. Dumque dierum maturus esset;
Lugduni animam exhalavit, M.
CCCCC.

C'est pourquoy tu nous excuseras tous deux, & tiendras pour trés-cer-tain que cegrand Chancelier (au ju-Lib: 4. de gement de Budée & de Gaguin) Guil-Asse. in

xviij AVERTISSEMENT, &c.

laume ou Guy de Rochefort étant d'écedé, Me. Adam Fumée eut, comme nous avons dit, les Sceaux en garde à cause de sa qualité de Doyen des Maîtres des Requêtes, jusques à ce que Antoine du Prat fut élu pour succeder au deffunt en cette charge, ce qui a induit Budée de conjoindre immediatement en son livre de Asse, ces deux Chanceliers Guy de Rochefort & Antoine de Prat, sans faire aucune mention d'Adam Fumée, au sujet duquel il m'a été necessaire de dresser ce petit mot d'avertissement, pour satisfaire non seulement à mon devoir, mais aussi à la verité de l'histoire, & à celuy là particulierement qui m'a tant obligé de m'enfaire advertir.

Lib. 5.

TABLE

DESCHAPITRES

Contenus en ce Lïvre.

Vertissement de Mr. Naudé. CHAP. I. Quelles sciences sont necessaires à ceux qui doivent regner. CHAP. II. Quelles raisons ont eu les Historiens d'escrire que Louys XI. estoitignorant, avec les responses à icelles. CHAP. III. Que Louys XI. avoit esté fort bien instruit és langues & sciences ordinaires. CHAP. IV. Qu'il a tousiours tesmoigné beaucoup d'affection pour les bonnes lettres. CHAP. V. Combien soigneusement il recherchoit & récompensoit les hommes doctes. CHAP. VI. Que la Barbarie a commencé sous luy à estre bannie des Escoles. CHAP. VII. Que l'Impression a esté premierement receuë, & establie en France pendant son Regne: avec une curieuse digression sur l'invention d'icelle. CHAP. VIII. Que non seulement Louys XI. mais beaucoup d'autres Roys de France ont aimé & 150 favorisé les lettres. Le Cabinet du Roy Louis XI. contenant plusieurs Fragmens, Lettres missives, & secretes intrigues du Regne de ce Monarque, & autres pieces tres-

curieuses, recueillies de diverses Archives & tresors par Mr. Tristan l'Hermite de Soliers. 177 CHAP. I. La disgrace du Comte de Dammartin, & l'enlevement de Monsieur Frere du Roy. CHAP. II. Mariage du bastard de Bourbon, disgrace du grand Chambellan, & sa prison: Arrest prononcé en faveur du Comte de Dammartin: Son retour prés du Roy, & autres incidens arrivés dans les années 65.66. 6 67. CHAP. III. Le Roy allant à Peronne trouver le Bourguignon, à la persuasion du Cardinal Balue, escrit diverses Lettres au grand Maistre de Chabannes; les Lettres de Balue au Bourguignon interceptées, son emprisonnement & confiscation de biens, & les Vers composez sur sadisgrace. 188 Lettre du Roy au Grand Maistre. 15. Novembre. Lettre du Grand Maistre au Roy. CHAP. IV. Lors de l'institution de l'Ordre saint Michel, le Roy envoye le Collier au grand Maître, qui obtient la grace du Comte d'Armagnac, le refus que le Duc de Bretagne fait dudit Collier, la reduction des villes d'Amiens, Mondidier & Roye. Lettres injurieuses du Duc de Bourgogne au grand Maistre, & la Responce du grand Maistre au Bourguignon. Lettre du Roy au Grand Maistre. 3. Fevrier 1470. 203 Lettre du Roy au Grand Maistre. 1. Aoust. CHAP. V. Lettre injurieuse du Bourguignon au grand Maistre de France. 16. Janvier 1470. 206 Réponse du grand Maistre au Duc de Bourgogne. 209

Let-

DES CHAPITRES. xxi
Lettre du Roy au Grand Maistre. 8. Septembre.
213
Instruction du Roy au Grand Maistre. 16. Feurier
Lettre du Roy au Grand Maistre. 215
CHAP. VI. Lettres secrettes du Roy au grand
Maistre; ensemble celles de la maladie de Mon-
sieur Frere unique du Roy, sa mort, son Testa-
ment, & le voyage du Roy en Guyenne & en Bre-
tagne. 216
Lettre du Roy au Grand Maistre. 29. Octobre. 217
Autre Lettre du Roy sur le mesme sujet. 18. May.
The state of the s
Testament de Mr. frere du Roy. 24. May 1472.
219
CHAP. VII. Le Roy soupçonnant le Connestable
d'infidelité, ledit Connestable escrit la suivante
au grand Maistre & au Duc de Bourgogne, sa
prise & mort, & les Vers qui furent faits sur ce
sujet, ensuite la mort du mesme Bourguignon,
G le deuil du Duc de Lorraine. 225 Lettre du Roy au Grand Maistre. 5. Aoust. 228
Promesse du Grand Maistre. 8. Aoust 1476. ibid. Lettre du Grand Maistre au Roy. 17. Avril. 229
Lettre du Roy au Grand Maistre. 7. May. 231
Lettre du Mareschal de Rouault au Grand Maî-
tre. 24. Juin. 232
Lettre du Roy au Grand Maistre. 26. Janvier.
233
CHAP. VIII. Mort du Duc de Nemours, de Char-
les d'Amboise, & celles de plusieurs autres Sei-
gneurs; & autres choses remarquables, arrivées
l'an 1478.79. & 80.
Lettre du Duc de Nemours au Roy. 31. Janvier
1478.

1478.	ibid.
Lettre du Grand Maistre au Roy. 26. Decembre	
Autre Lettre du Roy au Grand Maistre de Fr	ance.
Autre Lettre du Roy au Grand Maistre de Fr 25. Juin.	237
Lettre du Grand Maistre au Mareschal de Gie	. 238
De l'Assemblée generale tenuë à Orleans po	ur la
Pragmatique sanction.	239
Response du Roy à celle d'Edoilard Roy d'Angl	eterre
sur l'emprisonnement de son frere le Duc de	Cla-
rance.	ibid.
Lettre du Maréchal de Loheac au Grand M.	aistre.
8. Décembre.	240
Lettre secrette du Roy au grand Maistre. 28. bre.	Octo-
bre.	242
Autre Lettre du Roy à Monsieur de Curton,	
verneur du Limosin. 6. Novembre.	
Lettre que le Connestable escrivit au grand.	
tre, lors du siege de Beauvais. 12. Juillet.	
Lettre du Duc de Bourgogne au Duc de Bretagn	
CHAP. IX. Le Roy donne le Gouverneme	
Quesnoy au Seigneur du Lude, & luy en e	
la Commission, le mesme Seigneur du Lude	THE RESERVE AND THE PARTY OF
vory du Roy, fait licentier plusieurs Comp	and the second second
d'Ordonnance, & mesme celle du grand	
Roy les Appointement de pensions au appointement de la pension de la pen	
Roy s les Appointemens & pensions qu'avoi	A COLUMN TOWN
Lettres de Creance du Roy au grand Maistre.	ibid.
Commission du Roy en faveur de Jean Daillon	
gneur du Lude, & Gouverneur de Dauphin	
Lettre du Roy au grand Maistre.	ibid.
Response du grand Maistre au Roy.	25I
Estat des Appointemens qu'avoit le grand M	
Contract the walk was appropriate the contract of	252
The state of the s	Y at

DES MATIERES.	xxiii
Lettre du Roy Louis XI. par laquelle il ven	
Marie sa fille naturelle, espousant Aimar o	
Etiers, Sieur de saint Valier, porte les arr	
France, avec une bande d'or. 1467.	
Eloge du Roy Charles VIII. par Mr. de Bras	
dans lequel se trouvent plusieurs particu	
qui regardent la vie & le Kegne du Roy Lon	
son pere.	The Country of the Co
Lettre de Louis XI. à Monsieur de Bressiure.	255
Autre Lettre au mesme.	281
Autre Lettre au mesme.	-
Autre Lettre au mesme.	282
	283
Autre Lettre au mesme.	ibid.
Autre Lettre au mesme.	284
Autre Lettre au mesme.	285
Autre Lettre au mesme,	ibid.
Autre Lettre au mesme.	286
Autre Lettre au mesme.	287
Autre Lettre au mesme.	288
Autre Lettre au mesme.	ibid.
Autre Lettre au mesme.	289
Autre Lettre au mesme.	290
	ibid.
Comparaison du Regne du Roy Louis XII. à cels	ey du
Roy Louis XI. Tirée de l'histoire du Roy 1	
XII. par Claude de Seyssel Evesque de Mar	eille
depuis Archevesque de Turin.	295
Extrait d'une ancienne Chronique commençar	nt en
.1400. & finissant en 1467. imprimée dan	s les
histoires des Roys Charles VI. & Charles	VII.
	330
Remarques sur l'Histoire du Roy Louis XI. par	Mr.
Varillas.	417
The state of the s	LAZIMA



ADDITION

ALHISTOIRE

DUROY

LOUIS XI

Contenant plusieurs recherches curieuses sur l'histoire de ce Roy.

CHAPITRE I.

Quelles sciences sont necessaires à ceux qui doivent regner.

Omme il n'y a question si triviale & commune entre les Politiques, que celle des Sciences & Disciplines sel-quelles les Princes doivent estre instruits & enseignez pendant seur jeu-

nesse, aussi n'y en a-il aucune agitée avec plus d'obstination d'une part & d'autre, ou de la-quelle on peust dire avec plus de raison,

Scinditur incertum studia in contraria vulgus. Virg. lib. in

ADDITION A L'HISTOIRE

parle

c'est Mr. Ce qui arrive à mon jugement † parce que Naudé qui l'effect suivant tousiours la nature de sa cause, & chacun n'ayant coustume de juger ny raisonner des choses proposées que selon les diverses dispositions & habitudes, qui par une longue pratique se sont renduës les plus familieres & quasi naturelles : Ceux-là pareillement qui onc le plus souvent pris la plume en main pour s'exercer sur le sujer duquel il est maintenant question, n'en veulent, ou plustost n'en peuvent parler & discourir que conformément à leurs vieilles inclinations, & à la mode d'Aristoxenus le Musicien, qui asseuroit l'ame n'estre autre chose qu'un certain concert, & tres-parfaicte harmonie excitée par le divers assemblage de toutes les parties de nostre corps ; ut sic (comme a fort judicieusement remarqué le Prince de l'E-

Lib. 1. Tuf- loquence & Philosophie Latine) ab arte sua non cul quast. recederet. Et en effet nous voyons la plus grand'

part des hommes sçavans & lettrez, & entre autres ceux-là principalement, qui pour avoir

Petron. ini- vieilly parmy les livres nibil ex iis qua in usu tio Satyr.

habemus aut audiunt aut vident, prononcer fort hardiment, & ce par l'advis de Platon, beatas fore Respublicas in quibus aut Philosophi regnarent, aut Reges philosopharentur. Adjoustans qu'Aristote a esté de la mesme opinion, puis qu'en la Preface de la Rhetorique qu'il addresse à son disciple Alexandre le Grand, il l'exhorte par cette similitude à embrasser l'Eloquence, & s'addonner du tout à la Philosophie, rasais per est φυλακλικόν ζόματος ύρίζα, έτω της Δυχής φυλακτικόν na Sesune mondera. Joint que comme il dit encor au 9. chap. dudit livre, nemo rerum imperitus gravis DU ROY LOUIS XI.

vis potest esse Imperator. Et Vegece semble bien estre de la mesme opinion, lors qu'il assure, quod In dedicata neminem decet vel plura vel meliora scire, quam oper. adval. Principem cujus doctrina pluribus potest prodesse subjectis. Comme aussi Flavius Vopiscus, qui dit fort à propos parlant de l'Empereur Tacite, que nemo melius literato imperat. Et que ainsi ne soit, les preuves & exemples qu'ils en apportent semblent tres-legitimes & vallables : Car y a-il jamais eu un plus grand guerrier & plus homme de bien qu'Hercules? & neantmoins il nous est representé par le Poëte Archilocus.

Gradivi juxta per atrocia bella minister,

Dulciáque edoctus munera Pieridum. Ainsi Epaminondas chez Plutarque, & Alexandre le grand dans Justin, sont grandement louez, comme Princes non moins studieux des lettres humaines & de la Philosophie, que de l'art militaire, & des moyens de se faire obeyr. Ainsi l'Historien Cassius parlant de l'Empereur Adrian dit, que fuit suapte natura disciplinis deditus, & studiorum amator, in utraque lingua impense eruditus. Et le mesme est rapporté par Herodian de l'Empereur Severe, qui prater bellicam gloriam, etiam civilibus studiis clarus fuit, literis doctus, & Philosophia scientiam ad plenum adeptus. Ce que l'on peut dire encore, & avec autant de verité, non seulement des Empereur Romains Cesar, Auguste, Tybere, Marc Antonin, Tacite, & autres Roys & Princes de l'antiquité, mentionnez dans Elian en ses Di- Lib. 3. versitez : mais aussi de plusieurs tres-celebres enrre les modernes, comme de Charle-magne, Robert, François I. Alphonse X. Jacques V. &

ADDITION A L'HISTOIRE sur tout de ce comte d'Anjou Foulques Grises gonnelle, lequel piqué de ce que le Roy Louys fils de Louis le simple, & ses Courtisans s'étoient mocquez de luy l'ayant rencontré parmy les Clercs en l'Eglise de Tours, il leur respondit fort hardiment, Qu'un Roy non lettré & un Asne couronné, ne differoient en rien. Et en suitte de toutes ces authoritez si pressantes, ils adjoustent de plus, trois ou quatre raisons qui leur semblent assez fortes pour bien establir cette question : Car, disent-ils, se peut-il faire qu'un Prince destitué de toute doctrine & de la cognoissance des bonnes lettres, puisse jamais bien trouver les moyens requis pour venir à bout de ses affaires, choisir avec jugement les Ministres de son Estat, ou resoudre avec justice & equité les querelles & differents de ses subjets? se peut-il faire que sans l'aide d'icelles, il puisse inventer, cognoistre & faire dresser les machines de guerre, designer & conduire les fortifications, haranguer les soldats, & consulter & opiner à propos sur les diverses rencontres qui se presentent? Bref, quand bien mesme les Roys n'auroient point d'autre interest de passer quelque temps aux estudes que pour leur contentement particulier, & l'estime qu'ils s'acquierent parmy leurs subjets, & les autres Monarques : Ils concluent toutesfois qu'ils s'y devroient addonner, & ce d'autant plus volontiers que comme dit Epictete, Nullum est animal homine doctrina ornato pulchrius.

Mais ceux qui maintiennent & favorisent l'opinion contraire, sçavoir les Soldats, Gentilhommes & Courtisans, parlent bien en autres rermes, & defendent leur party avec beaucoup plus de courage, d'artifice & d'industrie : car faisant litiere de toutes ces sentences & allegations Grecques & Latines, ils discourent & raisonnent tres-judicieusement, que tous les Estats & Monarchies ont pris leur naissance des Armes, & non point des Sciences; que la Republique de Rome a eu son commencement & son accroissement par les Armes, & non point par le moyen de la Robe, de la plume, ou des Lettres; que les noms de Miltiades, Cimon & Themistocles se sont beaucoup plus illustrez par le moyen des victoires qu'ils ont emportées en Marathon. & autres lieux, que celuy de Solon avec ses Loix en Arcopage; que la renommée de Scipion est bien plus glorieuse, & les entreprises de Cesar & Pompée plus honorables, que la composition des Vers d'Horace, ou les Oraisons de Demosthene & de Ciceron; bref qu'il n'y a que les ames lasches qui pour ne pouvoir supporter les fanfares de Mars, se jettent dans les jardins des Muses, comme jadis Hippolite se mit au service de Diane pour se sentir un foible amour. Joint que le Turc est egalement dressé à l'exercice des Armes & mespris des Sciences. Et quand les Gots ravagerent la Grece, ils laisserent aux Grecs les librairies afin de les tirer de l'exercice militaire à des occasions sedentaires, & par ainsi amollir & effeminer leurs genereux courages.

Aussi personne n'a esté jusques à cette heure si stupide de croire que ceux qui suivent les Armes, qui mesprisent & supportent d'un courage pareil les commoditez & incommoditez, qui se font point estat des blessures, & mesprisent

A 3

genereusement leur vie pour parvenir au Temple de l'Honneur, ne meritent davantage de gloire & de recommandation, que les personnes qui
passent inutilement leur vie à l'ombre d'une Bibliotheque, & à s'entretenir avec les morts, tesmoin le Poëte Cornazano, lequel combien qu'obligé de favoriser son party, confesse neantmoins
cette verité par ces beaux vers, qui sont au com-

De l'arte mi- mencement de son livre,

Fra l'arte che si fan' digne d'honore

A cui l'ingegno human se industriato

Militia e fruto, e la scientia un' fiore,

E tanto ottien militia el principiato

Quanto e de questi dui l'honor piu altiero

O d'un trombetta, o d'un Principe armato.

Botero lib.2. Et de là vient que ces Politiques de Cour se riene
della rag. di tous les jours d'un Alphonse de Castille, qui pop

della rag. di tous les jours d'un Alphonse de Castille, qui non content d'avoir perdu tout son temps és estudes d'Astrologie, se vantoit d'avantage d'avoir leu quarante sois un certain livre avec toutes ses gloses, quoy qu'assez capable d'occuper plus de dix ans un habile Theologien, comme s'il y avoit bien de l'honneur à perdre le tiltre de sage Roy pour s'acquerir celuy de bon Astrologue. Et de là vient encore qu'ils sçavent bon gré à Tasso-

pensieri duto il Re Giacomo d'In Schernito, per haver vo

duto il Re Giacomo d'Inghilterra Besseggiato, e Schernito, per haver voluto comporre libri, e fare del' letterato, n'y ayant rien de moins seant à un Prince que de prendre la plume, si ce n'est pour l'expedition de ses affaires, ou pour composer quelque livre semblable à celuy qu'avoit faict Auguste, & qui depuis sur presenté à Ty-

Tacis lib. 1. bere en plein Senat, in quo continebantur opes

publi-

publice, quantum civium sociorumque in armis, quot classes, Regna, provincia, tributa, aut vectigalia & necessitates, ac largitiones. Or pour ce faire il n'est point question d'entendre les fables d'Homere, de se rompre la teste à sçavoir un Poëte, d'apprendre la Theologie, Physique, ou Medecine, le long usage, l'experience, le jugement, & un soin particulier à manier les affaires y servent plus que les lettres & sciences de toutes les Universitez. Trajan, Probus & Justinian furent ignorans, mais au reste tres-sages & vertueux Princes. Brasidas, François Pizare, Nicolas Piccinin, Consalve Ferrand, François Sforce, ne sceurent jamais lire, & estoient tous grands Capitaines. Phalaris, Periandre, Denys, Tybere, Claude, Neron, Caligule, Julien l'Apostat, estoient tresdoctes, & ne furent que des Tyrans: Theodoric Roy des Gots, Corcut en Turquie, Alphonse en Espagne, acquirent beaucoup de science, mais aussi ils perdirent leurs Empires : & la belliqueuse Sparte s'est rendue souvent maistresse de la sçavante Athenes. D'où enfin ils estiment pouvoir conclure avec grande raison que la vertu ne se peut enseigner par les lettres, & encore moins l'art de bien gouverner pour se rendre victorieux & triomphant: & que par consequent les Princes n'en ont que faire, & ne s'y doivent en aucune façon amuser.

Ces deux opinions directement contraires estant ainsi proposées & deduites suivant leurs. principales raisons, il faut maintenant declarer quelle est la mienne, afin que par la suitte de ce discours on juge plus facilement comme Louys XI.

A4

XI. a eu toutes les conditions requises aux plus sages & advisez Politiques. Et parce que toute vertu & perfection se rencontre ordinairement au milieu des deux extremes, comme en son centre & au lieu qui luy est le plus propre & convenable,

Horatius.

J'y establiray aussi le fondement de cette science royale, & sans estre bridé ny prevenu de toutes les raisons & authoritez cy-dessus proposées pour l'une & l'autre opinion, j'en advanceray, d'autres qui tesmoigneront bien que les plus doctes, & ceux que l'on tient pour pedants, ont aussi bien philosophé sur cette matiere, que les plus subtils & deliez Politiques; pourveu neantmoins qu'on les sçache bien choisir dans les livres de ceux qui sont estimez les meilleurs & les plus judicieux de leur troupe: Car s'il estoit question de nier absolument que les lettres soient necessaires aux Princes, Ovide ne semble-il pas l'avoir desja dict en ces deux vers?

2. Fastor.

Qui bene pugnabat Romanam noverat artem, Mittere qui poterat tela, disertus erat. Et Virgile n'a-il pas parlé en tres-bon Politique, & fort bien distingué quelle doit estre la science des peuples & des Roys, quand il a dit au 6. de l'Eneide,

Excudent alii spirantia mollius ara,
Credo equidem, vivos ducent de marmore vultus:
Orabunt causas melius: cœlique meatus
Describent radio, & surgentia sydera dicent.
Tu regere imperio populos Romane memento,
(Ha tibi erunt artes) pacique imponere morem:
Parcere subjectis, & debellare superbos.

Et

DU ROY LOUIS XI.

Et l'ingenieux Poëte Claudian ne fait-il pas une bonne addition à ces preceptes, quand il nous represente l'Empereur Theodose enjoignant à son fils Honorius de lire & fueilleter diligemment toutes les Histoires tant Grecques que Latines ?

Nec desinat unquam De 4. conful,

Tecum Graia loqui, tecum Romana vetustas, Honorii.

Antiquos evolve duces.

scripta ese.

Puisque cette lecture est absolument necessaire aux Princes, veu que, comme dit Comines, L'un des grands moyens de rendre un bomme sa- Livre 2. chi ge est d'avoir leu les Histoires anciennes, & apprendre à se conduire & garder, & entreprendre sagement par icelles, & par les exemples de nos predecesseurs: & que comme telle l'Empereur Ba- Cap. 16. exsile la recommande à son fils Leon, & Demetrius à Ptolomée Roy d'Egypte, lequel il advertit sagement, ut conscriptos de Regno Imperio- Apud Plus que libros compararet, atque lectitaret, nam que tarc. amici non audent Reges admonere, ea in libris

Je ne desire doncques pas, pour revenir à notre opinion, que le Prince s'addonne à toute autre chose qu'à l'estude, & abhorre totalement la doctrine & les lettres; parce qu'elles adoucifsent & moderent les passions plus violentes, excitent le desir d'honneur & de gloire; & outre plus affinent, aiguisent & augmentent la prudence & le jugement. Aussi ne veux-je pas qu'il abandonne le soin de son Estat, pour n'avoir que celuy de ses livres, & de je ne sçay quelles sciences penibles & reglées, tant à cause qu'elles occupent tellement l'esprit de l'homme qui s'y applique, qu'il ne prend d'ordinaire plaisir à au-

tre chose, tesmoin le bon Archimede qui fut tué estant plongé dans ses estudes pendant la prise & le sac de Siracuse; qu'aussi parce qu'elles le rendent melancolique, soucieux, triste, chagrin, songeart, & plustost lourd & pesant, qu'attemperé! qui sont neantmoins des conditions fort contraires aux hommes de guerre & personnes de gouvernement : Mais j'estime qu'il se doit tenir & renfermer dans la mediocrité, assez bien descrite & reglée par Leonard Aretin en son Epistre au Roy d'Espagne, & ne prendre de cette marchandise qu'autant qu'il en est besoin pour n'en estre point desgarny & despourveu, sans outre-Epist. 107. passer ou douter de cet Axiome de Seneque, Paucis ad bonam mentem opus est litteris, & de tenir tousiours du costé de Neoptolemus, qui avoit coustume de dire, Philosophandum esse, sed paucis. C'est pourquoy il aura premierement l'intelligence & l'usage familier de la langue Latine, pour ne point tomber en pareilles fautes &

accidents que l'Empereur Charles Quint, & no-

stre Roy Henry III. le premier desquels ayant

negligé les bons preceptes & advertissemens de son maistre Adrian, s'en repentit par après tout à loisir, lors que les Protestans d'Allemagne luy

faisant des longues & prolixes harangues en latin, il se trouva avoir besoin d'un truchement

pour les entendre: & l'autre ayant mis tout son plaisir à cultiver la langue françoise, fut bien estonné & empesché tout ensemble, lors qu'estant en Pologne il recognut que la latine y estoit aussi commune & familiere que la maternelle. Joint

que l'usage de cette langue peut beaucoup servir pour la lecture de plusieurs bons Historiens, à

laquelle

Lib. 7

Apud Ennium.

laquelle le Prince se doit principalement occuper. Car pour ce qui est des Mathematiques & des disciplines morales & politiques, qui doivent borner sa doctrine & erudition, elles se peuvent tres - facilement & commodément enseigner en toutes langues. Et quiconque veut rendre les Roys & Souverains plus studieux & sçavans, ne merite d'estre estimé bon Politique, veu que, comme a fort bien & judicieusement remarqué le docte Archevesque de Bourges, & Prieur general des Augustins, Gilles de Rome, Cum oporteat eos esse quasi semideos, & debite & absque negligentia negotium regni intendere, non vacat eis subtiliter perscrutari scientias: Aussi a-il favorisé ma conclusion par la sienne, que je rapporteray d'autant plus volontiers en ses propres termes, que l'on verra par icelle quomodo avi & atavi nostri cum allium & cape eorum verba olerent tamen optime animati erant. Car apres avoir agité cette question en trois chapitres du livre qu'il composa il y a prés de quatre cens ans, du gouvenement des Princes, il les conclut en fin par ce propre texte, que l'on peut appeller une riche Medaille & curieuse Antiquaille d'un siecle barbare & mal poly : Ipsi ergo quatumcum- 2. parte lib. que intendant esse milites, & vacare negotio politico, debent insudare ut sciant idioma literale sive Latinum, debent etiam aliquid addiscere de Grammatica & Rhetorica, ut ex hoc subtiliores fiant ad intelligendum quecumque proposita; quo facto debent totum suum ingenium exponere, ut bene intelligant moralia, ut se & alios regere possint: sic ergo morale negotium sciri expedit ab bis qui cupiunt principari, ut si alias omnes scientias

tias ignorarent, adhuc studere deberent ut eis moralia vulgariter & grosse proportionentur, quia per ea Princeps sufficienter instituitur qualiter debeat principari, & quo se & cives inducere debeat ad virtutes.

CHAPITRE II.

Quelles raisons ont en les Historiens d'escrire que Louys XI, estoit ignorant, avec les responses à icelles.

C E n'est pas sans raison que le docte Jurisconsulte Alciat a pris sujet de representer
en l'une de ses Emblemes sous la figure d'un Prothée πλυμύρφε, & subjet à recevoir toutes sortes de faces, la faute commune des Historiens,
qui voulant establir quelque suitte & premiere
origine des peuples dont ils descrivent l'Histoire, se laissent ensin piper & seduire à quelque
faux visage, pour ne pouvoir descouvrir le vray
& naturel caché dans les divers replis des siecles,
& voilé des plus espaisses tenebres de l'antiquité: c'est pourquoy il luy fait dire sort à propos,

Emblem.

Signa vetustatis, primevi & prafero secli, De quo quisque suo somniat arbitrio.

Les exemples en sont trop communs, pour s'y vouloit estendre, n'y ayant presque aucune nation qui ne se slatte en son origine, & ne deduise sa premiere source de quelque Heros ou petit Dieu: nos François mesme ont esté si jaloux de cette gloire, qu'ils ont recherché dans

DU ROY LOUIS XI. les fables ce qu'ils ne pouvoient obtenir de la verité. Mais comme il arrive rarement qu'une fausseté ne soit accompagnée de beaucoup d'autres, aussi ne trouvons-nous pas cette seule dans nos Histoires. Le regne de Pharamond & de . ses descendants, celuy de Charlemagne & de ceux encore qui ont regné long-temps apres luy, nous en fournissent assez en chaque fueille de leurs Annales : & la barbarie du temps jointe au peu de jugement de nos Historiens persuaderoit facilement que nos Ancestres n'estoient propres qu'à composer des Romans. Je ne seray pas neantmoins comme les esprits libertins de ce siecle, qui se mocquent des plus signalez miracles de nostre Monarchie, & les rangent parmy ces faussetez: car c'est trahir son party, & n'avoir point d'affection pour son pays, de le vouloir malicieusement frustrer de ce que les estrangers luy accordent : & s'ils estoient bien sensez & bons Politiques, au moins devroientils suivre cette maxime de Tite Live, Detur hac venia antiquitati, ut miscendo humana Lib. 4. Dei divinis primordia urbium augustioria faciat. cad. 1. Mais puisque plusieurs Escrivains modernes ont descouvert la fable du Francion de Jean le Maire & de Nicole Gilles; Pasquier & Marsille cel- Livre 9.ch. 13 le des quatre Escossois qui fonderent nostre Uni- ches. versité, introduite par Vincent de Beauvais, & Inoratione soustenuë par Gaguin; quelque autre bon es- mia Paris. prit qui ne s'est voulu nommer l'erection controuvée de la Terre d'Yvetot en Royaume; & Lib. de falsa que cette fausse opinion conceuë il y a long-temps regni Tvetode l'ignorance de Louys XI. reste presque seule ne. entre les principaux contes de nostre Histoire,

qui n'a point encore rencontré son Hercule, il faut maintenant que je l'entreprenne, & que d'autant plus qu'elle est inveterée dans la creance du peuple, & autorisée par tous les Escrivains, d'autant plus aussi je m'efforce d'en découvrir la fausseté, pour effacer cette tache de la renommée du plus advisé de nos Roys, en desabuser tout d'un coup les bons esprits, & disposer les plus foibles à suivre la mesme piste. Quem enim, dit Tite Live, vix à plebe impetres, temporis successu plane ab eadem & quidem libenter impetrabis. D'où vient doncques cet erreur, & comment s'est-il rendu si commun, non seulement en France, mais par toutes les Academies de l'Europe, qui l'estalent tous les jours en leurs livres, au grand mespris & detriment de nostre nation: Certes il me semble qu'il n'a eu que deux causes principales, sçavoir le peu de soin qu'ont eu les Historiens de nous descrire quelle fur l'instruction de ce Roy en sa jeunesse, & la resolution qu'il prit de ne faire apprendre à son fils Charles que ces cinq mots de Latin rapportez Lib. 1. De- & rabbatus si souvent par les Politiques, Qui nescit dissimulare, nescit regnare. Et pour ce qui est de la premiere, c'est une chose bien estrange que Philippes de Comines Historien tres-fidele & particulier, Jean de Troye qui a composé la Chronique appellée par nous Scandaleuse, Marthieu qui semble n'avoir rien oublié de ce qui appartenoit à l'Histoire de nostre Louys XI. & tant d'autres qui les ont suivis, n'ayent parlé en aucune maniere de quelle façon il fur nourry, eslevé & instruit en sa jeunesse: & encore bien que Philippes de Comines puisse couvrir

cad, I,

DU ROY LOUIS XI. vrir cette negligence sur ce qu'il ne fut appellé que fort tard à son service, & l'auteur de la Chronique scandaleuse sur ce qu'il n'a commencé son Journal que depuis l'an 1460. quelle excuse peut avoir Matthieu homme docte, curieux, eloquent, tres-bon Historien, & qui en effect a le mieux recueilly toutes les particularitez de cette Histoire, de ne nous en dire rien autre chose sinon que l'ignorance estoit encore si hardie, & suivie Livre t. de par tout, que ceux qui se messoient de l'Histoi-LouysXI.art. re, peu curieux certes, peu diligens, ne nous 21 ont rien laissé de la nourriture des Princes de France, sur laquelle toutesfois s'est tousiours fondée l'esperance du reste de leur vie. Apres quoy je ne puis legitimement blasmer ceux qui ont jugé cette tirade avoir esté employée dans l'Hiftoire pour voiler & couvrir quelque grande barbarie & aversion des lettres en ce Prince; veu que c'est aussi bien le propre de l'Historien que du Peintre de faire comme Timanthe, & cacher de quelque rideau, ou du tout supprimer ce qu'il n'y auroit nul honneur de produire & mettre en evidence, Horat.de at-

Hec amat obscurum, volet hec sub luce videri

Judicis argutum que non formidat acumen. Et comme l'on ne representoit jamais Pericles que d'un costé, parce qu'il estoit borgne de l'autre, aussi pourroit-il bien estre que les Historiens n'auroient voulu faire mention des estudes de Louys XI. pour n'estre point contraints de dire qu'il ne les eut jamais en goust, & qu'il demeura tousiours dans l'ignorance, de laquelle mesme il voulat que son fils Charles VIII. fust aussi bien heritier que de son Royaume; au moins ç'a

esté l'opinion de Comines (quoy qu'elle ne sè rencontre en beaucoup de ses exemplaires) la quelle a esté par aprés comme à l'envie transcritte & usurpée par tous les Historiens, tesmoin

ce qu'en dit Genebrard, Fuit vir ferox, versa-In Chronotili ingenio, osor litterarum, & qui nollet filium

fuum Carolum plus discere Latina lingua, quam

illa quinque verba, Qui nescit dissimulare, nescit regnare: Et Papyre Masson l'a-il pas traitté

Lib. 4. An- de la mesme sorte? Litteras quidem et nequanal. fub finem vice Lu quam charas fuisse; educatio filii argumento est,

cujus ingenium à liberalibus disciplinis arcuit, affir-

mans hanc unam sententiam instar omnium preceptorum videri, Qui nescit dissimulare, nescit

'Au Traité, regnare. C'a esté encore la mesme opinion du bon queles lettres Theologien Despence, de Lupanus, Bodin,

Reusnerus, Richterus, Tassoni, Botero, & d'u-

ne infinité d'autres,

quorum si nomina queris Lib. I. de Promptius expediam quot circumscripserit magistrat. Gal. p. 20. Hirrus ; In meth. &c Quot Basilus socios, quot amaverit Hippin lib. de Re-

mæchos.

Hor. polic. COL. 2.

pub.

De penfieri. Juvenal. fa-

magistrat-Gall. p. 20.

Mitt.

In hortulo Mais ils ont bien encore passé plus outre, & ce leur eust esté peu d'avoir blasmé Louys XI. s'ils In axiom. n'eussent asseuré que son ignorance s'estoit respanpolit. lib. 7. due comme par contagion sur tout son peuple, & principalement sur la Noblesse : le texte de tyr.10. vers. Lupanus y est tres-formel , Ludovici vero consi-Lib. 2. de lium male interpretati nobiles Franci, nullum litterarum genus non contempserunt. Celuy de Bo-In method. din n'est gueres dissemblable, & avec eux s'accorde la commune opinion de tous les nouveaux Autheurs, tant Historiens qu'Orateurs & Poli-

tiques &

轉

log. ad an-

num 1479.

dovici XI.

font l'orne-

ment des Princes pag. DU ROY LOUIS XI.

tiques, qui n'obmettent jamais cet exemple lors qu'il est question de confirmer ces paroles du Roy Theodoric escrivant au Senat Romain, Facilius est Apud Cassioerrare naturam, quam ut dissimilem sui Princeps pos-Rempublicam formare: Comme au contraire, disent-ils, Hipparchus fils de Pisistrate, Mansor Roy d'Afrique, & François I. s'estans mis en divers var. hist. lib. lieux & divers temps à cultiver les lettres, & à favoriser les hommes doctes, on vit en un instant les Bodintiere 4. Atheniens, les Arabes & les François s'addonner Republ. avec tant de courage & d'affection aux Sciences, qu'il ne se trouva jamais si grand nombre de sçavans hommes en toutes langues & en toutes sortes de disciplines que de leurs temps, tout de mesme que pendant celuy de Marc Antonin, qui solus Impe+ ratorum (dit Herodian) sapientia studium non verbis aut decretorum scientia, sed gravitate morum, vitaque continentia usurpavit, factum est ut magnum sapientum virorum proventum etas illatulerit. Solent enim (adjouste le mesme Auteur) plerumque homines vitam Principis amulari. Je m'estonne bien toutesfois que ces Autheurs parlant des Nobles & Gentilshommes qui servoient d'exemple aux autres pour s'addonner à ces exercices tant aimez & carressez du Roy François, ne font mention que de Guillaume du Bellay Sieur de Langey, qui pour cette cause est appellé par Guillaume Bigot Gallorum Dux nobilium, & auquel tous les Escri- in Caropero. vains deferent cet honneur après Lupanus, que primus apud nos docuit nobilitati non officere bonas Lib. 1. de litteras, veu qu'il avoit pour compagnon en cette magistrate lyce Estienne de Laigue, dit Aquens, Escuyer Sr. de Beauvais en Berry, Chevalier de l'Ordre, & Ambassadeur en Allemagne, duquel nous avons

Ælian. de

un gros livre in folio de Commentaires sur toute l'Histoire de Pline, la traduction de Cesar, & quelques autres Traictez de moindre consequence. De maniere que ces deux cy entre les Nobles, Castellanus & Brixius entre les Ecclesiastiques, Longolius & Budée parmy les personnes de Justice, excitez par l'exemple de leur Roy, semblent avoir chasse & banny l'ignorance qui s'estoit tellement cantonnée par tous les coins de ce Royaume pendant le regne de Louys XI. que Budée fut contraint de defendre l'honneur des François contre les Italiens qui les accusoient tous les jours de barbarie, & d'invectiver aussi contre la negligence de la Noblesse qui sembloit seule estre cause & don-

ner sujet à ce desordre.

Reste maintenant apres la deduction entiere de toutes les causes de cette erreur, de monstrer combien elles sont foibles & peu soustenuës & appuyées de la raison. Ce que pour faire plus commodément nous reserverons les responses à celles qui sont fondées sur l'ignorance propre de Louys XI. pour les trois Chapitres suivans, & poursuivrons seulement en cettuy-cy les moyens de satisfaire aux argumens pris & tirez de l'instruction de Charles VIII. laquelle fut à la verité conduite de la façon cy-dessus proposée, mais neantmoins avec tout autre but & intention que l'on ne s'est persuadé jusques à cette heure: Car l'on pourroit dire premierement que tant s'en faut que l'ignorance & barbarie de Louys XI. en ait esté cause, qu'au contraire il y auroit procedé de cette sorte, son bon sens & jugement luy ayant fait recognoistre combien toutes les grandes estudes de sa jeunesse luy avoient esté inutiles & presque dommageables au

Lib. z. de Affe,

gouvernement de ses affaires, veu que suivant la remarque d'Aristote, Qui plura novit eum majora In Rhetot; seguuntur dubia. D'où vient l'irresolution trésprejudiciable en matiere d'Estat, & qu'aussi cen'est pas estre insuffisant, d'ignorer la langue Latine & les Sciences qui en dependent, parce que celle du Prince est de pouvoir commander aux hommes : & Gaguin semble estre de cette opinion quand il die Lib. 11. Hills parlant de Charles VIII. Hunc nulla eruditione Latina institui pater voluit, existimans literas impedimento esse regnantibus, idque de se judicium faciebat, quia cum excellenti ingenio esfet, & plurima nosset, ad molestiam sibi eruditionem accedere dicebat. Toutesfois le mesme Gaguin & Vincent Lupanus me semblent avoir mieux rencontré, lors qu'ils disent que Louys XI. prit cette resolution de ne point gehenner son fils sous le rude travail des estudes, parce qu'en toute sa jeunesse il fut d'une complexion extremement foible, debile & valetudinaire, Credo, dit le dernier, Ludovicum pro- Ibidem; videre Caroli fragilitati voluisse, cui infantiam non satis sirmam esse conspiciebat. Et certes tres à propos: car qui voudroit contraindre un homme qui n'a de santé qu'autant que les Medecins lui en peuvent donner, de s'assubjettir à des estudes penibles, fascheuses, & bien souvent desagreables, qui desseichent le temperament, consument les esprits, amassent plus de pituite & d'excrement, que le corps privé de ses mouvemens & exercices ordinaires ne peut vuider, Tantum enim reliquo corpore otiosi sunt literati, quantum cerebro ac mente fanic. lib. 1, negotiosi: & bref debilitent & affoiblissent tout le corps & sont causes d'une infinité de maladies, qui ont fait dire au Poëte Horace,

Epift. 1. lib.

Pra- 1. B 2

Pracipue sanus, nisi cum pituita molesta est, & aux Grammairiens, que Minerve Deesse des Lib. 13. var. Sciences estoit dicte à minuendis viribus, tesmoin Dialog. 3. de le Polidore d'Ælian & l'Herodicus de Platon, qui avoient l'esprit autant fourny de sciences comme le Repub corps desgarny de santé, laquelle neantmoins doit estre le fondement & base des estudes, tout ainsi que le Philosophe Marin remarque en la vie de Proclus, quod naturales ingenii dotes sunt principia Philosophia. Or que Charles VIII. fut doué d'une nature si foible que nous avons dict, il n'y a lieu Livre 8. ch. d'en douter, puisque Comines asseure que ce Prince ne fut jamais que petit homme de corps & d'enten-13. dement, & que Gaguin l'a bien encore enchery par Initio lib. dessus, lors qu'il dit, teneris atque imbecillibus II. membris adeo Carolus fuit, ut sedulo duci illum & gestari molliter priusquam solide incederet opor-

In Carmine de prima ætate Caroli Pronus in canos Ludovicus annos Cum daret vires animo senectus Corpori auferet, meruit decoram Gignere prolem.

Or est-il qu'entre les incommoditez de cet aage celle-cy a tousiours esté mise pour l'un des principales

re estre arrivé à cause de la vieillesse de son pere,

veu que suivant la remarque de Domicus Menci-

Juvenalis fatyra 10.

VIII.

Coitus jam longa oblivio, vel si

Coneris, jacet exiguus cum ramice nervus: Et si tant est qu'apres l'usage des medicamens, appellez par les Medecins Entatica, & mille carresses amoureuses,

Incendi jam frigidus avo

Lao-

Laomedontiades, vel Nestoris hernia possit:
On ne peut toutessois esperer une bonne issuë de leur combat, parce que, comme asseure Gallien,
Que slorentem etatem vel pracedunt atates, vel se- Initio?, de sanit. tuenquuntur, aut plane semen non esfundunt, aut certe da,
infæcundum, aut male sæcundum emittunt. Ce qui en essect se trouva veritable en Charles VIII. qui eut toutes les incommoditez mentionnées cy des-

sus de la vieillesse de son pere.

Et parce qu'il est maintenant question de la vraye physiognomie & description de ce Prince, que tous les Historiens ont negligée, j'estime que ce ne sera point une piece hors d'œuvre ni desagreable aux Curieux, de rapporter ici mot pour mot celle que Barthelemy Cocles a dressé de luy & de Louys XII. dans un livre fort rare & imprimé il y a six vingt ans. Delata fuit mihi figura ipsius Lib. 2. phy-(nempe Caroli VIII.) picta & naturalis, hanc con- fiog quanto sideravi, & audivi à quodam fratre Heremitano de compositione totius quia talis erat: Caput magnum, & nasus ultra modum aquilinus magnus, labia subtilia aliquantulum, & mentum rotundum & foveatum, oculi magni & aliquantulum eminentes; collum curtum non satis vividum, pectus & dorsum amplum, hypochondria satis magna, venter carnosus, nares satis ample, coxe subtiles, & crura subtilia & satis magna in longitudine; & proportionando omnia membra ego dixi, Iste magnus Rex est brevis vitæ, & mors ejus est ex materia catharrali. Voicy celle de Louys XII. Caput non magnum, acutum, frons angusta, oculi grossi eminentes, facies macra, capilli curti, nares ampla & elevata, labra grossa, & mentum acutum; collum curtum & subtile, humeri angusti, manus & brachia

subtilia & longa, epiglottis eminens, furcula pectoris stricta, pectus angustum, statura potius curva quam erecta, corpus colericum, & motus oculorum velox & sursum revolventes se, & crura subtilia. Et ce qui fait encore pour nous, c'est que Charles VIII. retenant l'humeur de son pere,

Eclog.

B. Mant. in Ut patrum in natos transeunt cum sanguine mo-

foudain qu'il fut sorty des foiblesses & imbecillitez de son premier aage, tesmoigna beaucoup d'affection aux bonnes lettres, & se fit traduire par Ro-La Croix en bert Gaguin les Commentaires de Jules Cesat, & l'Histoire de Charles le Grand, autrement dict Charle-magne: c'est pourquoy Pierre Desrey Champenois, qui a faict sa Chronique, dit,

Monstrelet.

fa Biblioth.

Cette Chroni- Qu'apres le trespas de son pere, & qu'il eut pris la que se trouve entre les ad- dignité Royale, il commença moult volontiers à lire Volume 3. de les livres écrits en langage François, & si voulut encore prouver & faire experiment pour sçavoir la langue Latine. Ce que ledit Gaguin avoit pareille-

Lib. 11. Hift. ment dict en ces termes , Ludovico mortuo cum Regiam adeptus est dignitatem, scriptos Gallice libros libenter legit, tentavitque Latine scire. Et il y a assez d'apparence qu'il en estoit venu à bout, puis qu'il prenoit plaisir d'entendre reciter les vers Latins de Faustus Andrelinus Poëte Italien, suivant le recit que luy-mesme nous en a laissé dans sa dixiesme Eclogue,

> Dum stupeo totus visu defixus in isto, Juppiter ecce venit magno stipatus honore, Ipse olim vultus inter nutritus agrestes, Admiror primo aspectu: mox poplite flexo Ante ipsum quesita Jovem modulamina fundo, Scilicet ut bello claram expugnavit aperio

Par-

Parthenopem, patrios victorque redivit in agros, Quamvis Hesperio vetitus foret orbe regressis Nescio qua nostri captus dulcedine cantus Ipse fuit, fulvi saccum donavit & aris Vix istis delatum humeris, cunctosque per annos Pensio larga datur, qualem non lentus habebat Tityrus umbrosis resonans sua gaudia sylvis. Ce qui est encore plus amplement confirmé par ce passage de Budée, A Carolo ego commodum in aulam accersitus fueram, cum ille repentino casu sublatus est: exierat jam rumusculus quidam studiorum meorum, qui adeum permanaverat, nihil minus me agente. Et peut-il y avoir rien de plus precis que ce qu'il adjoufte par après ? Tametsi Rex Carolus humanitate singulari, liberalitateque memorabili praditus, & literarum elegantium opinione quadam imbutus, earum megratia, & Gracarum pracipua qua tumin Francia pene erant inaudita evocandum judicarat.

Mais apres avoir delivré nos Roys de cette calomnie, il faut aussi en descharger leur Noblesse, & respondre à Budée, Lupanus & Bodin, qui la figurent & depeignent dans leurs escrits pour avoir esté ignorante, barbare, & ennemie des lettres & Professeurs d'icelles, jusques soubs le regne du Roy

François I. &

De ce Langey qui de plume & d'espée

A surmonté & Cesar & Pompée.

Ne considerans pas qu'ils font grand tort à ces vieux Gentilshommes, surnommez à cause de leurs belles Syrventez & Pastorellas les Troubadours, Jean de No-& aussi à beaucoup de Seigneurs les plus qualifiez stre dame en de la Noblesse Françoise, tels qu'ont esté Geoffroy Poetes Prode Ville-Hardouin, le Sieur de Joinville Seneschal vençaux.

Philologia.

de Champagne, Messire Jean de Franciere grand Prieur d'Aquitaine, Gaston surnommé Phœbus Comte de Foix & Seigneur de Bern, Messire Jacques de Lalain, Messire Gullaume Cousinot, Philippes de Comines, & plusieurs autres tres-studieux, desquels on peut voir les compositions dans En leurs Bi- la Croix & Verdier, encores qu'ils ayent flory foubs Louys XI. & long-temps auparavant. Et n'y a rien qui puisse couvrir & excuser cet erreur, finon qu'il n'est pas venu premierement de ces doctes Escrivains, veu que cette fausse persuasion de la barbarie des François avoit tellement occupé les

> esprits des autres nations, & principalement des Italiens, que Budée n'a servy qu'à seconder le

> bon homme Nicolas de Clemangis, qui avoit entrepris du temps mesme de Charles VII. la defence

biotheques.

de son Pays contre le Cardinal Galeotus de Petra Epist. 4. & 5. mala, qui arbitrabatur extra Italiam non reperiri Oratores & Poëtas. Ce que les Allemands, du temps mesme que les bonnes lettres estoient respanduës par tout, ont aussi voulu dire de leur nation, resmoins ces vers de Bigotius in Somnio, où il s'efforce de les despaiser de cette sotte & ridicule phitautie.

Pauca scias Budae parum sis Bembe disertus

Ni vos ediderit felix Germania.

Et pour moy je monstreray au 6. Chapitre de cette Addition, que l'Université de Paris a esté beaucoup plus florissante soubs Louys XI. que soubs François I. afin que l'on ne s'imagine plus qu'il y ait eu un general refroidissement des estudes pendant son regne, & que le peuple & la Noblesse tant à cause des longues guerres avec les Anglois, que pour avoir suivy son exemple, se soient laissez aller au mel-

DU ROY LOUIS XI.

mespris & à la haine des lettres, demeurans ensevelis dans une crasse & profonde ignorance.

CHAPITRE III.

Que Louys XI. avoit esté fort bien instruit és lanques & sciences ordinaires.

C I le dire de Plutarque est veritable, addaptia υαθημα έςίν δρχοντος, & que l'unique science de celuy qui commande soit de se bien faire obeyr, il n'y a nul doute que Louys XI. a esté le plus sçavant Prince qui ait jamais regné en France, puis qu'il a esté le mieux obey. Aussi disons-nous de luy communément, qu'il a mis les Roys ses successeurs hors de page, par une façon de parler un peu plus douce & modeste que celle de Bodin, qui non content de l'avoir appellé Regem minime omnium sim- Lib. Meth. plicem, adjouste que primus omnium suos servitute cap. 5. 8. 6. oppressit. Quoy qu'il en soit, tous les Autheurs demeurent d'accord, & Philippes de Comines tout le premier, qu'il a été un des plus sages & subtils qui ayent regné de son temps. Ce qu'il confirme encore davantage l'appellant en mille endroits de son Histoire, le Maistre en science d'Estat, le plus sage qu'il ait cogneu pour se tirer d'un mauvais pas ; celuy qui a mieux entendu l'art de separer les gens: & ne parlant jamais de luy sans tiltre honorable de sa suffisance & capacité: comme aussi fait Botero, qui le nomme tousiours Prencipe d'ingegno & di Lib. s. della judicio excellente nelle cose di stato: d'où le Poëte Ragion. di Faustus Andrelinus a pris occasion de le descrire en ces termes,

Rex fuit attonito solis qui nutibus orbi Ecloga 4.

> Letitiam incussit subitam trepidumque timorem. Ce qui nous doit facilement persuader que pour ce qui est de la science Politique, & des moyens de se bien establir pour puissamment regner & se maintenir en credit, il en a esté l'Archimede, l'Euclide, & le plus grand Maistre qui ait vescu il y a longtemps. Mais d'autant qu'il est plustost question de la langue Latine, & de quelques autres sciences que Gilles de Rome a conclud sur la fin de nostre premier Chapitre estre grandement necessaires aux Princes, il nous faut monstrer dans cettuy-cy que

Lib. 9. De-Louys XI. s'estant rencontré inter prestantissimos cad. I.

Imperatores quos sape eadem atate diversis in locis Deus excitat, sçavoir le grand Cosme & Laurens de Medicis, Alphonse Roy de Naples, & Mathias Corvin Roy de Hongrie, qui estoient tous non moins lettrez que fauteurs des hommes doctes; il les a aussi bien surmontez en ces louables exercices qu'en tous les autres de plus grande consequence : De quoy nous avons une tres-belle preuve dans le Phænix des Esprits de son siecle François Philelphe, car outre les deux Epistres qu'il luy escrivit, l'une par Pierre Posterula envoyé par François

17. 8: 42. lib. 300

Epist. 34. lib. Sforce pour luy congratuler de son advenement à la Couronne, & l'autre par George Clizin Grec de Constantinople qu'il luy recommandoit ; il adjouste de plus escrivant à Bernard Justinian destiné Ambassadeur pour les Venitiens vers le mesme Roy Louys XI. beaucoup de choses qui ne doivent estre omises, comme pouvant beaucoup servir à sa louan-

Epist. 35. lib. ge & recommandation: Quod abeunti in Franciam tibi coram sum locutus, ut memineris rogo; institui enim ut nosti spì Basinines wustias, aliquid memo-

ratio

ratu dignum scribere, modo intelligam serenissimum Regem istum eo esse ingenio, ut hujusmodi studium atque disciplinam non sit contemptui habiturus : fieri enim solet ut qui sunt in altissimo fortuna gradu constituti ea bona minoris faciant, quanquam de Ludovico Regelonge secus existimo judicandum, omnes enim uno ore consentiunt nobilissimum istum Principem esse nullius animi prestantie inopem, quinimo ad fortune dignitatem ca esse magnitudine animi, ingenique splendore, ut reliquos omnes ejus atatis Principes longissime antecellat, quotquot se Reges dici atque haberi voluerunt. Or il est vray que nous avons un livre dudit Philelphe de recta puerorum educatione, imprimé à Paris il y a plus de cent ans; mais de sçavoir si c'est le mesme dont il fait mention en cette Epistre, ou s'il le dedia à Louys XI. comme il l'avoit promis, je confesse n'en pouvoir rien asseurer, parce qu'il ne traitte que de l'education & instruction commune des enfans, & que suivant la fortune des autres vieux livres il a esté divulgué sans aucune Preface ou Epistre dedicatoire qui nous en puisse donner la cognoissance. Ce passage toutesfois n'estant que bien general, il nous en faut chercher de plus particuliers & formels dans les Autheurs qui pour avoir vescu de son temps & en son Royaume, en peuvent parler avec plus d'asseurance que les estrangers: & entre iceux Philippes de Comines discourant avec combien d'industrie ce Roy sçavoit bien se tirer du peril & rabiller ses fautes, nous donne aussi à inferer quelle avoit esté sa nourriture & instruction, Car, dit-il, s'il n'eust eu la nourriture autre que les Seigneurs Livre 1. ch. que j'ay veu nourrir en ce Royaume, je ne croy pas 10. que jamais se fust ressours, parce qu'ils ne les nouris-Sent

sent seulement qu'à faire les sots en habillemens & en paroles, de nulles lettres ils n'ont cognoissance, &c. Et en un autre endroit il adjouste parlant plus Livre 2. ch. ouvertement, qu'il estoit assez lettré, qu'il aimoit à demander & à entendre de toutes choses, & avoit le sens naturel parfaitement bon. Ce qui est confirmé par Jean Bouchet Autheur des Annales d'Aquitaine, & par Gaguin, qui ont tous deux parlé en mesme sens, bien qu'en divers langages, Il avoit, Lib. 10. Hi- dit le premier, de la science acquise tant legale qu'historiale plus que les Roys de France n'avoient acconstumé. Callebat litteras, dit le dernier, & supra quam Regibus mos est, erat eruditus. Et sur iceux s'est fondé André de la Vigne Secretaire d'Anne Royne de France, & Orateur de Charles VIII. pour nous dire en son livre intitulé, La

composé qu'à l'occasion de Louys XI.

Vous cognoissez comme en jeunesse
Il a esté endoctriné,

Comment aussi morigené
Il est au temps de sa proüesse;

Tous les principes de sagesse
A eu premier en sa personne

louange des Roys de France, lequel ne semble estre

De bon Prince la fin bonne.

Bref nous pouvons recueillir quel fut son Maistre & Precepteur, des Epistres de Nicolas de Clemangis grand Archidiacre de Bayeux, où entre autres gis grand Archidiacre de Bayeux, où entre autres valle Ludovici Francorum Regis primogeniti Instructorem. Apres quoy si nous voulons quitter le general pour descendre au particulier des langues & sciences que nous avons conclud dans nostre premier Chapitre estre necessaires aux Princes & perfonnes

sonnes de Gouvernement, il ne nous sera pas plus difficile de monstrer comme il les a possedées chacune en particulier. Et certes la bonne instruction de sa tendre jeunesse, & ce grand loisir qu'il eut en Daulphiné, & depuis en Flandres, accompagnez du desir de sçavoir, qui est le premier eschelon pour monter aux Sciences, ne permettoient pas qu'il fust en ignorance de celles qui sont requises pour bien regner. Car que pouvoit-il faire autre chose à Ge- guieciardin nape, distante d'une bonne lieuë de Nivelle en Bra- en sa descripbant, où il demeura cinq ans entiers, comme Phi-bas, lippes le Bon die luy-mesme en ces deux vers de Molinet son Poëre,

Louys fils dudit Charles fugitif & marry Fut par moy cour onné quand cinq ans l'eus nour-ne d'honneur.

En son Throf-

que de passer le temps ou à la chasse, ou à s'entretenir avec les hommes doctes, qui pour lors estoient fort bien receus & appointez en la Maison des Ducs de Bourgogne? Et en effet il y a bien de l'apparence qu'il profita beaucoup en leur conversation, & qu'ils lui servirent d'occasion & d'esguillon pour augmenter le talent qu'il avoit desia receu de ses Maistres, & pour se routiner en la facilité de parler & s'expliquer nettement & poliment sur tout ce qui dependoit de sa cognoissance. Et pour commencer par son Latin, n'en usa-il pas un jour Corrozet en bien à propos à l'endroit du Cardinal Bessarion? Ce segmes. Matgrand personnage Grec de nation avoit esté em- thieu livre ployé en de grandes Legations du temps des Papes Brantome Eugene & Pie second, qu'il avoit toutes achevées dans la Vie heureusement: mais en ayant obtenu une par im- les VIII. portunité du Pape Sixte pour moyenner la paix entre Louys XI. & le Duc de Bourgogne, il advinc

par malheur qu'il la commença par le Duc, comme celuy qu'il estimoit le plus dissicile & fascheux à accorder; ce que le Roy trouva si mauvais, que rapportant cette faute ou au mespris, ou à quelque passion & affection particuliere, comme il se presence cardinal ta à l'audience il luy mit la main sur la grand'barbe

fut si outré de qu'il portoit, & luy dit,

qu'il en mourut de deplaisir en 1471.

Ciaconius,

Barbara Graca genus retinent quod habere sole-

& le quittant avec ce traict aceré commanda de l'expedier si promptement, que le pauvre Cardinal cognut bien que son sejour ne suy estoit non plus agreable que son indiscretion. Ce qu'à peine me persuaderois-je estre veritable, si je n'avois pour garant le Cardinal de Pavie Jacques Piccolomini, qui prit sujet d'en escrire à

Lalettre est François de Tolede en cette sorte: Mox ut redu 20 Octobre gnum ingressus est ipsi Regi cæpit esse suspectus, pro-

granting est tops Regi capit esse sus sus progredi ad eum est vetitus, menses duos sudibrio habitus, tertio tandem admittitur, uno atque eodem
ingrato colloquio sinitur legatio. D'où nous pouvons
tirer la preuve tres - certaine que Louys XI. avoit
bien sueilleté & appris en sa jeunesse non le Despautere, comme plusieurs pourroient estimer, parce qu'il n'escrivit que quarante ou cinquante ans
apres, mais le Doctrinal d'Alexandre de Villa
Dei, que l'on enseignoit pour lors à la jeunesse,
& auquel ce vers est inseré apres plus de cinq cens
autres tres-difficiles à retenir par memoire à cause
du concours de divers noms sans suite & liaisons
desquels ils sont composez.

Mais cette sentence Latine, Qui nescit dissimulare nescit regnare, laquelle fait tous les jours accuser le pere & le fils d'ignorance, ne peutDU ROY LOUIS XI.

elle pas elle-même comme le javelot de Telephe guerir la plaie qu'elle a faicte, puis qu'eftant tirée de l'Histoire Romaine & de la devise d'un Empereur, il faut necessairement conclure que Louys XI. entendoit le Latin, & avoit leu les Auteurs qui la rapportent. Et le mesme se peut encore facilement confirmer par ce discours qui luy estoit fort familier, Que s'il fust Corrozet en entré en son Royaume autrement qu'avec la crain-mes. te, il eust servy d'exemple au dernier chapitre de Bocace, des Nobles malheureux, lequel livre ne se trouvoit encore, comme je croy, traduit du Latin de son Auteur en nostre langue Françoile.

Son Eloquence & Rhetorique ne paroissene

pas moins par le recit que fait Gaguin des propos qu'il eut avec quelques habitans de Paris deux jours aprés la bataille de Montlery. Ubi, dit-Lib. 10 hist. il, inter cœnandum, casum fortunamque suam convivis memorat, multa fortiter sapienterque locutus est, incertam instabilemque hominum conditionem causatus: callebat enim litteras, unde & multos ad illachrymandum provocavit. Certes Iseus & Demosthenes n'en eussent pû faire davantage.

Quant à ce qui est des Mathematiques, Mathieu rapporte que durant le temps qu'il fut en Livre 162 Flandres il frequentoit tousiours les Astrologues, & apprit de Jean Colléman à cognoistre le grand Almanach, qui est pour le moins autant comme d'avoir sceu l'usage des Cartes & Mappersondes, de quoy neantmoins l'Empereur Charles le

Quint a esté beaucoup estimé.

Finalement le Docteur de Clemangis nous apprend

prend par une affez longue Epistre qu'il luy addressa lors qu'il estoit encore fort jeune, & soubs la charge de son Precepteur Jean Darkenvallé, combien il estoit addonné aux Disciplines morales & Politiques : Delectatus sum vehementer, luy dit-il; Princeps illustriss. quod tuam regiam iadolem quasdam morales eruditiones, tum meam exiguitatem, tum etiam per alios nonnullos sibi scribi magnopere desiderare intellexi: quibusdam gradibus ad virtutem apprehendendam niti valeas, & tanquam stimulis incitari : quis enim ad egregiam Francia domum zelo pia sinceritatis affectus, non summa animi jocunditate gratulari debeat, tuam ingenuissimam naturam quam cœlesti miseratione tanti regni gubernacula expectant, in hac parvula & puerili atate ultro angustam virtutum semitam, qua ad aternam perducit felicitatem. lata vitiorum ac voluptatum repudiată viâ amplecti, ingredi & sectari velle : continuant d'un pareil style, & l'exhortant par de beaux discours & vives raisons à embrasser sur toutes vertus la douceur & clemence. Aprés quoy nous pouvons conclure avec toute certitude, que nostre Roy Louys XI. a eu toutes les sciences specifiées cy-dessus, comme necessaires aux Princes, & à ceux-là principalement qui doivent un jour gouverner & commander aux autres.

Epist. 56.

Reste maintenant à sçavoir si ce Roy ayant eu En son Trai- assez de capacité pour escrire & composer des litres sont ne- vres, a eu aussi assez de patience & de cacozelie cesaires aux pour s'y amuser; d'autant que je voy plusieurs, En sa Biblio- & entre autres Despence, la Croix, & Messieurs tieque, En sa Savaron & Despagnet, estre d'opinion qu'il a Presace sur le Rosser des faict un livre intitulé, Le Rosser des guerres, querres.

DU ROY LOUIS XI.

pour servir d'instruction à Monseigneur le Daulphin Charles son fils. Ce qui estant vray, ne pourroit tourner qu'à sa louange, d'autant qu'il auroit en cela suivy l'exemple de l'Empereur Bafile, de S. Louys, & du defunct Serenissime Jacques V. Roy d'Angleterre. Joint qu'en effect il y a trois fortes de livres que les Princes peuvent legitimement composer, & sans aucun soupcon de blasme & calomnie, estans tres-utiles & necessaires, sçavoir les Commentaires de leur vie & principales actions, comme a fair Jules Cesar (le Celsus de Carrion n'estant pas encore bien estably) & apres luy les Empereurs Adrian, Claude & Tybere; ceux qui contiennent l'estat de leur Royaume tant en paix qu'en guerre, tel qu'estoit celuy d'Auguste mentionné cy dessus; & finalement les bons preceptes & instructions qu'ils peuvent laisser à leurs descendans, comme maximes tres-certaines & approuvées pour bien gouverner & se conserver en l'Estat qu'ils leur laisfent, afin que

Accipiat patris exemplum, tribuatque nepoti Filius, & cæptis non desit fascibus hæres

Dignus avis.

Mais parce que je traitte ce sujet de la litterature & doctrine de Louis XI. plustost en Historien qu'en Panegyriste, & que je ne veux rien adjouster ou diminuer aux preuves que j'en donne, il me suffit de dire que je trouve trois livres avoir esté composez par son commandement, tous trois de grande consequence, & tres-suffisans tesmoins de son bon sens & jugement; c'est à sçavoir l'Instruction qu'il se fit faire par la Cour de Parlement sur l'importance de la Pragmatique Sanction,

Claudianus.

ction, laquelle a esté depuis traduicte par Duaren, & inserée sur la fin de son livre, De sacris Ecclesia ministeriis & beneficiis; un grand Recueil d'allegations touchant le droict que les Roys de France ont au Royaume de Naples & Sicile, duquel faict mention Nostradamus en son Histoire de Provence, quoy qu'on pourroit douter s'il fut compilé par son exprès mandement; & en suitte d'iceux le Rosier des guerres, sur lequel nous avons trois choses à remarquer; la premiere, qu'il n'a point esté composé par Louys X I. ce que l'on peut verifier & resoudre sans aucune difficulté par son Prologue ; la seconde, que Monsieur le President Despagnet qui le fit imprimer en fix cens treize, quoy que tronqué & mutilé de toute la seconde partie & des trois derniers chapitres de la premiere; comme une piece bien nouvelle & tirée des manuscrits du Chasteau de Nerac, n'a pas esté bien informé & n'a rien fait pour le public, d'autant que le mesme livre avoit esté imprimé tout entier en un assez gros volume in folio dés l'année 1523. & finalement que l'Auteur dudit livre est demeuré incogneu jusques à cette heure, pour n'y avoir voulu inferer son nom que par une rencontre ou Anagrame comprise dans ces quatre vers ,

De par l'humble & obeissant subget Dont le nom est en reproche n'y siet, Car qui à point les lettres en assiet

du Maine at. Trouver le peut s'il ne faut à son get.

ribue le Ro- un de mes amis y a trouvé Estienne Porchier, †

sier des Guerres à cet Es- & je croy que chacun y pourra facilement rentienne Porchier. Contrer tel nom qui luy plaira. A propos de quoy
chier.

Livre 6.

34

il me souvient d'avoir veu un autre livre qui a pour tiltre, Le puy du souverain amour, composé par celuy qui porte en son nom tourné, Le vray prelude, ou Le vray perdu,

Tanta est penuria mentis ubique

Palingenius in Zodiaco.

Certes ils eussent tous deux mieux faict de se servir des Acrostiches pratiquées anciennement par les Sibylles en leurs Propheties, par Plaute en l'Argument de l'Amphitryon, par Optatianus en son Panegyrique à Constantin, & depuis en core par Roger Bacon en son Miroir de Chymie, & par le gentil Autheur du Songe de Polyphile, qui a industrieusement compris son nom & son dessein dans les premieres lettres des Chapitres de son livre, qui font estant assemblées, Poliam frater Franciscus Columna peramavit: mais il eust falu pour ce faire estre aussi sage & advisé que luy.

CHAPITRE IV.

Qu'il a tousiours tesmoigné beaucoup d'affection pour les bonnes lettres.

l'Est une maxime avancée par les Autheurs Politiques, & consirmée par une infinité d'exemples, que les Armes & les Estudes ont coustume de sleurir en mesme temps, & que l'accroissement des Empires a esté le plus souvent accompagné de celuy des lettres. Ainsi voyons nous que le siecle de Philippes & Alexandre nous a donné Platon, Aristote & Demosthenes; celuy

d'Auguste, Varon, Virgile, Horace, Ovide, Strabon, Dioscoride, Tite Live, Saluste, & Diodore; l'Empire de Marc Antonin, Alexandre Aphrodisée, Galien, Vulpian, Masure, Athenée; & pour conclure en un mot par nostre Histoire, il est certain que les Regnes de Charlemagne, Louys XI. & François I. ont produit & faict paroistre la plus-part des galands hommes qui par leur grande doctrine & profonde erudition se sont faits admirer non moins dehors que dedans nostre France. Ce qu'il faut vray-semblablement attribuer à la generosité de tous ces valeureux Capitaines, lesquels ne pouvans borner & arrester leur ambition à la seule profession des armes, l'ont estenduë comme des esprits vrayement heroiques & divins à tout ce qui estoit honneste, & sur tout à l'établissement & augmentation des Sciences: parce que, In orat. pro comme dit fort bien l'Orateur Eumenius, Inter omnia que virtute Principum ac felicitate recreantur, sint licet fortasse alia magnitudine atque utilitate petiora, nibil est tamen admirabilius hac liberalitate, quam fovendis honorandisque literarum studiis impartiunt. C'est pourquoy entre les autres louanges que Pline le Jeune donne à Trajan, il n'a pas oublié de dire, Sub te sanguinem & spiritum & patriam rece-In panegperunt studia, que priorum temporum immanitas exiliis puniebat. Aussi estoit-ce du mesme Empe-

ADDITION A L'HISTOIRE

Satyra 7.

Scholis restaurand.

> reur que Juvenal avoit dict, Et spes & ratio studiorum in Casare tantum, Solus enim tristes hac tempestate camænas

Respexit. Mais comme cette louable inclination se manifeste

DU ROY LOUIS XI. feste aux uns par l'establissement des Academies, aux autres par les gages establis pour les Professeurs, ou par les privileges octroyez aux estudians, ou enfin par quelque autre tesmoignage particulier que chacun a coustume d'en donner suivant sa phantaisse; certes il faut advouer que nostre Louys XI. a plus que tous les autres esté porté d'une singuliere & extraordinaire affection envers les lettres, puisque non content de quelqu'unes de ces preuves il semble n'avoir obmis aucun moyen de les favoriser. Le soin qu'il eut d'augmenter la Bibliotheque Royale peut bien servir de base & de fondement à ce discours. Car comme il eut remarqué que tous les grands Princes de son temps donnoient une partie de leur ambition à cetre honneste curiosité, & que les Papes Nicolas V. & Sixte IV. avoient estably la Bibliotheque du Vatican, le grand Cosme & Laurens de Medicis celle de Florence, Mathias Corvin Roy de Hongrie celle de Bude, Federic celle d'Urbin, & Alphonse d'Arragon celle de Naples, il voulut pareillement entrer en la mesme lyce. Et d'autant que Charles V. avoit desia estably comme une forme de Bibliotheque Royale à Fontainebleau, qui fut par aprés transportée au Louvre, où le Roy Charles VI. avoit la sienne soubs la charge de Garnier de Sainct Du Brenil Yon lors Eschevin de la ville de Paris, il jugea tiquitez de que son pere Charles VII. ne l'ayant pû augmen-Paris p. 1043 ter ny enrichir à cause des guerres continuelles qu'il avoit eu au recouvrement de son Royaume, c'estoit une action digne de sa grandeur que de l'accroistre & perfectionner du plus grand nombre de volumes qu'il luy seroit possible, se fervant

Du Brenil

servant pour cet effect de Robert Gaguin qui en eut la charge pendant son regne, & non soubs celuy de Louys XII. comme a voulu Myræus, gior. Belgi- veu qu'il mourut au commencement d'iceluy, ayant desia esté employé par Charles VIII à plusieurs Ambassades de consequence, & créé long temps auparavant General de l'Ordre des Mathurins, qui sont charges bien plus relevées & eminentes que celle des Bibliothecaires. Joint que la Bibliotheque de Louys XII. estoit à Blois, où il n'y a pas d'apparence que Gaguin estant General de son Ordre eust voulu resider. Mais comme Myræus en parlant de Longolius a mis Louys XI. pour Louys XII. aussi lors qu'il a esté question de Gaguin il a mis Louys XII. pour Louys XI. Tant y a que cette Bibliotheque s'augmenta de telle façon par la diligente recherche que fit faire nostre Louys XI. de toutes sortes de volumes, que Louys XII. l'ayant faict depuis transporter à Blois pour servir d'ornement au lieu de sa naissance, un certain Ambassadeur nommé Bologninus, auquel on la monstra, la avec le livre jugea digne d'estre la premiere rangée au livre qu'il a faict des quatre plus remarquables singularitez qu'il avoit trouvées en France. Or que Philotophia Louys XI. ait eu un soin particulier de cette Bibliotheque, nous en avons un tres-grand & assuré tesmoignage par une lettre que luy escrivit la Faculté des Medecins de Paris, sur ce que Messire Jean de la Driesche leur avoit demandé de sa part le Rasis qui estoit dans leur Bibliotheque, pour en tirer copie : laquelle lettre je re-

presenteray suivant l'original qui se trouve dans les Registres de Maistre Nicolas Pietre tres-doc-

de Symphorien Champier de triplici

re & celebre Medecin de ladite Faculté.

In Commentario secundi Decanatus Joanuis Avis 1471. Facultas mittit ad Regem Ludovi-

cum XI. librum Rasis, cum hac epistola.

Nostre souverain Seigneur, tant & si tres-hum. blement que plus pouvons, nous nous recommandons à vostre bonne grace, & vous plaise sçavoir, nostre souverain Seigneur, que le President Messire fean de la Driesche nous a dict que luy avez rescript qu'il vous envoyast totum continens Rasis pour faire escrire: & pource qu'il n'en a point, sçachant que nous en avons un, nous

a requis que luy voulussions bailler.

Sire, combien que tousiours avons gardé tresprecieusement ledit livre, car c'est le plus beau & plus singulier thresor de nostre Faculté, & n'en trouve-on gueres de tel: neantmoins nous qui de tout nostre cœur desirons vous complaire & accomplir ce qui vous est agreable, comme tenus sommes, avons delivré audit President ledit livre pour le faire escrire, moyennant certains gaiges de vaisselle d'argent & autres cautions qu'il nous a baillé en seureté de le nous rendre, ainsi que selon les Statuts de nostre Faculté faire se doit, lesquels nous avons tous jurez aux sainctes Evangiles de Dien garder & observer, ne autrement ne les pouvons avoir pour nos propres affaires. Priant Dien, Sire, &c. Ce 29. Novembre 1471. & plus bas. Fuit pignus Facultati statutum 12. Marcarum argenti cum 20. Sterlinis, una cum obligatione Malingre, qui constituit se fidejussorem pro 100. scutis auri, ultra pignus traditum.

Ce que j'ay rapporté tout au long d'autant

plus volontiers qu'ayant desia faict quelque mention de ce procedé dans mon Advis pour dresser une Bibliotheque, & aussi en mon Paranymphe de l'origine & antiquité des Escholes de Medecine establies en cette ville, plusieurs l'ont trouvé fort estrange, & se sont presque imaginez que c'estoit un conte forgé à plaisir. On peut voir C'est pourquoy encore que ladite lettre soit assez

p.76. del'In- suffisante pour le desabuser & despaiser de cette l'Histoire du opinion, il sera bon neantmoins d'adjouster quel-Roy Charles FI. par Mr. que preuves de la cherté & rareté des livres le Laboureur, en ce temps-là, pour délivrer les Medecins de tres - chercment.

des livres de tout blasme, & montrer que leur procedé n'a Jean Duc de rien eu d'extraordinaire ny de dissemblable à ce guel l'erroift qui se pratiquoit pour lors communément : eu qu'en 1404 aussi égard que personne n'a encore pris la peiil avoitachep- ne de rien remarquer ny recueillir sur ce sujet. d'or le livre Et certes il n'y a point de doute que les livres de Lancelot du Laco plu- n'ayent tousiours esté grandement chers auparasieurs autres vant l'an 1470, que l'Impression trouvée quelque temps auparavant commença d'estre establie par toutes les grandes villes & Universitez. Car pour ce qui est des anciens, Galien en son Commentaire sur le troissesme des Epidimies, & sur le premier livre de la nature de l'homme, rapporte que Ptolomée Philadelphe donna aux Atheniens is talens, avec exemption de tout tribut, & un grand convoy de vivres & rafraischissements, pour les Autographes & originaux des Tragedies d'Eschile, Sophocles & Euripide. Et Lib. 3. cap. Aulugelle fait pareillement mention que Platon acheta les livres de Philolaus le Pythagoricien,

174

& Aristote ceux de Speusippe, pretiis sidem non capientibus. Mais il n'est besoin de prendre les

choses

DU ROY LOUIS XI. choses de si haut, puisque nous en avons assez d'exemples dans nos Autheurs modernes, entre lesquels Joannes Antonius Campanus qui vivoit du temps de Louys XI. dit qu'il secouroit & secondoit tres-volontiers la bonne intention des nouveaux Imprimeurs qui estoient venus à Rome, Quo non modo non careant libris vete- Cenfura in rum nostri homines, aut emi multo oporteat, sed Livium. & magna futura sit copia, & aque diviti ac pauperi comparari exiguo possit. Et son grand amy Jacques Piccolomini Cardinal de Pavie ayant prié Donat Acciaiol de luy acheter un Josephe, il luy donna charge par aprés de n'en rien faire, s'excusant sur la trop grande cherté dudit livre, Josephus de que scribis carinsculus meo Pag 114.vejudicio est, hoc prasertim anno quo non multum ter. edit. abundo, itaque ille valeat. Mais ce que ledit Acciaiolus luy rescrivit par aprés touchant le prix de quelques autres livres, est encore bien plus remarquable, De tribus voluminibus Plu- Apud Patarchi in quibus paralella viginti quatuor conti-piens.citato. nentur, titulos sumpsi ut mones, pretium minus lxxx. aureis esse non potest, ex tractatibus Senece jam epistolas invenimus, pro quibus xvj. aut saltem xv. petuntur aurei. Les Roys mesmes s'employoient à ce negoce, & les maisons n'estoient presque capables d'egaler la valeur d'un manuscrit, comme on peut voir en cette epistre d'Antonius Bononia Becatellus surnommé Panorme à Alphonse Roy de Naples & de Sicile, que je rapporteray tout au long à cause de ces deux notables circonstances que l'on y peut remarquer, Significasti mihi nuper ex Florentia Lib. 5. epist. extare Titi Livis opera venalia, litteris pulcher-

rimis ,

rimis, libro pretium esse cxx aureos. Quare Majestatem tuam oro, ut Livium quem Regem librorum appellare consuevimus, emi meo nomine, ac deferri ad nos facias. Interim ego pecuniam procurabo quam pro libri pretio tradam. Sed illud à prudentia tua scire desidero, uter ego an Poggius melius fecerit; is ut villam Florentia emeret, Livium vendidit quem sua manu pulcherrime scripserat : ego ut Livium emam fundum proscripsi. Hæc ut familiariter à te peterem suasit humanitas & modestia tua. Vale, & triumpha. Et afin que l'on n'estime point cette cherté avoir esté en Italie, oyez ce que dit Gaguin d'un livre qu'il cherchoit à Paris pour Epift. 20. ad un de ses amis qui luy escrivoit de Rome, Con-Guil. Fiche- cordantias in hanc diem nullas omnino inveni, nisi quod Paschasius Bibliopola nobis pretiosissimas unas scire se venales dixit, sed dominum abesse, easque liceri aureis centum. Et à ce sujet Paule Jove remarque assez plaisamment que Jason Mainus estudiant à Pavie tomba en telle necessité par ses desbauches, que furis codices in membranis scriptum magno emptum pretio fæneratori tradere coaltus est. Ce que Petrarque rapporte aussi de son maistre en Grammaire & Rhetori-In epift. ad que Tuscus, qui engagea pour mesme effect deux Lucam Pen- petits volumes de Ciceron. Et Brassicanus dit Præfat. in que l'Empereur Frederic III. ne sceut mieux Salvian. de gratifier Jean Capnion dict Reuchlin qui luy avoit esté envoyé en Ambassade, par Euvrard de Wiremberg, qu'en luy faisant present d'une vieille Bible Hebraique. Aussi estoient-ils lais-

sez par testament comme quelque grand heritage suivant que Nostradamus dit l'avoir remar-

quê

In elogiis.

provident.

qué dans un vieil Instrument d'environ l'an 1393. En la cina par lequel il estoit porté, Que Alazacie de Ble-vie de l'Hist. vis Dame de Romolles, semme du magnifique de Provence Boniface de Castellane, Baron d'Allemagne, fai- pag. 516. sant son dernier testament laissa à une jeune Damoiselle sa fille certaine quantité de livres, où estoit escript tout le Corps du Droiet formé & peint en belle lettre de main sur parchemin, l'enchargeant que au cas qu'elle vint à se marier, elle eust à prendre un homme de Robe longue Docteur furisconsulte, & que à ces fins elle luy laissoit ce beau & riche thresor, ces exquis & precieux volumes en diminution de son dot. De maniere que qui donnoit en ce temps-là un livre ne faisoit pas un petit present, puisque quatre ou cinq Manuscripts faisoient partie du dot de la fille d'un grand Seigneur. En suitte & confirmation de quoy j'ay veu une piece sur la fin d'un vieux livre composé par Guillaume de Guilleville Religieux de Chaalis, & intitulé Le pelerinage de la vie humaine, qui est en la riche & bien affortie Bibliotheque de Monsieur Moreau Docteur en Medecine des plus celebres de la Faculté, laquelle ne doit estre obmise en ce lieu, eu esgard à la petite valeur du livre & au grand cas que celuy qui l'a donné en faisoit, Pres le Lantimer lainsné de Gisors natif de S. Paingny, a baillé ce livre à Guillaume Tuleu bourgoiz de Gisors, Procureur de l'Hostel-Dieu de Paris, pour y demourer & appartenir perpetuellement, sans estre transporté aillieurs, par accord & composition faicte avec ledit Procureur, afin d'avoir le pardon à l'ayde & grace de Dieu octroyé de nostre sainst Pere le Pape audit Hostel-Dieu pour la Comme

somme necessaire ... : contenue és Bulles , & en esperance & intention soubs la misericorde de Dieu, que luy, sa femme & enfans, son pere, mere, amis, bienfaicteurs, presens, defunts & advenir, & en special son parrain feu maistre Nicole Ducar jadis Cirurgien du Roy Charles, que Dien absoille, qui luy delaissa cestuy livre, Soient accompagnez & participans és bons pardons, prieres, omosnes, indulgences & oraisons faictes & a faire en dict Hostel-Dien, & a ce appartenant. Escript audit Gisors l'an mil cece xlvij. le jour des Trespassez en Novembre. Tuleu. Lantimer. Bref ces Manuscripts, ou plustost ces livres estoient si rares en ce temps-là, qu'ils ne se vendoient que par contracts aussi bien conditionnez & circonstanciez que celuy d'une maison de vingt mille livres, tesmoin celuy qui est encore gardé au College de Laon en cette ville, cotté par du Breuil, & passé pardevant deux Notaires l'an 1332, par lequel il est porté que Livre 2. des Geffroy de Sainct Liger l'un des Clercs Librai-Anciquit. de Paris, p. 608 res & qualifié tel, recoignoist & confesse avoir vendu, ceddé, quitté & transporté, vend, cedde, quitte & transporte soubs hyppotheque de tous & chacun ses biens, garentie de son corps mesme, un livre intitulé: Speculum historiale in consuctudines Parisienses, divisé & relié en quatre tomes converts de cuir rouge, à noble homme Messire Gerard de Montagu Advocat du Roy au Parlement, moyennant la somme de quarente livres parisis, dont ledit Libraire se tient pour content & bien payé. Cet autre toutefois qui est soubscrit au bas d'un vieil Caton en la Bibliotheque de S. Victor ne semble pas avoir efté

DU ROY LOUIS XI. esté faict avec tant de precaution, car il est simplement conceu en ces termes, Ego Petrus de Siaco Rector montis Parisius commorans, confiteor vendidise venerabilibus Religiosis Domini Abbati & Conventui Sancti Victoris juxta Parifius, hunc prasentem librum pro pretio 20. scutorum, que confiteor accepisse per manum Fratris Joannis la Masse Prioris dicti Monasterii, die 1. Augusti anni 1422. teste signo meo manuali, promittens eundem librum defendere & garentisare. Le mesme se peut aussi dire des livres & exemplaires qui furent premierement imprimez. Ceux de la ville de Mogonce ou Maience, que Jean Fust ap- Joan. Vval-porta le premier à Paris, s'estans vendus jusques à cade sab. einquante & lx. escus piece, & les Ephemerides fab. 9. fol. pour trente ans que Regiomontanus sit imprimer assez long temps apres ne s'estans donnez à moins Ramus in de douze ducats, monnoye de Hongrie: ce qui fai- themat pag. soit apprehender avec grande raison à Robert 276. Gaguin de prester son Apologie de Bessarion contre Trapesonce, crainte qu'elle ne luy fust per- Epist. 534 duë ou gatée, comme il dit escrivant à Badius, Id tamen te fodoce scire volo, volumen pulcherrimis esse characteribus, signata habens rubro capita cum totius libri majestate quadam, quamobrem illud maxime charum habeo. Et finalement François Philelphe pensionnaire des Ducs de Milan s'efforçoit de persuader à ses amis par des lettres escrites en 1470. qu'il n'estoit pas encore tellement pau- Epist. 13. 1164 vre & necessiteux, qu'il n'eust bien le moyen d'acheter quelques copies des livres nouvellement imprimez. Caterum ne putes me omnino esse mendicum, institui emere quosdam ex istis codicibus qui nunc labore nullo, neque arundine, sed formis quibusdam

busdam, ut ipsi vocant, ita formantur, ut ex accuratissimi Librarii manu profecti possint existimari. Velimigitur me facias certiorem quanti mihi parare liceat naturalem historiam Plinii, quantitres Livit Decadas, & item Aulum Gellium quanti. Et Co-In epist. ad Bapt. Paldrus Urceus se plaignoit grandement à un de ses amis qu'Alde vendoit trop cher ses impressions Grecques: Ego tibi ingenue verum fatebor, Gaudeo equidem emisse libros illos Aristotelis: ut possim interdum dubitantibus Philosophis nostris de translatione respondere: sed multo magis doleo cum cogito me tantum pecunia in illis consumpsisse quantum mihi satis fuisset emere vel decem optimos codices latinos & magnos. Ce qu'estant ainsi expliqué & confirmé par toutes ces authoritez, que j'accompagneray de beaucoup d'autres encore plus remarquables & curieuses en nostre Bibliotheca Memmiana, il me semble que personne ne se doit plus estonner si les

Medecins apporterent tant de precautions & de seuretez pour le prest d'un de leurs meilleurs livres,

veu que c'estoit la coustume & façon de faire observée en ce temps-là sur de telles occurrences. Mais

il faut passer de cette longue preuve de la bonne affection de Louys XI. envers les lettres, à une autre qu'il nous en donna en l'establissement & creation

de son Ordre des Chevaliers de Saint Michel (les-

quels Philelphe par un nom qui est commun à tous les autres, se vante d'avoir le premier appellé Au-

ratos, à cause du Colier & de leurs Esperons dorez) lors qu'il establit entre les Officiers dudit Ordre,

unum quoque scribam qui Torquatorum res gestas memoria sempiterna mandaret, comme remarquent Vincentius Lupanus en ses Commentaires sur Spar-

tian, & Belleforest en ses Additions sur Nicole

Gilles &

Epistola I. Lib. 24.

marium.

Pag. 4;

DU ROY LOUIS XI.

Gilles: apres lequel tesmoignage nous en pouvons Articl. 242 encore tirer un bien plus précis, de ce qu'ayant dudit Ordres commandé pendant la guerre du bien public que Gaguinus l'Université contribuast pour sa part à la levée des soldats qu'il faisoit faire dans Paris, Guillaume Fichet, comme docte & eloquent, que le Cardinal Bessarion emmena depuis à Rome, où il fut Peni-epist. initio. tencier du Pape Sixte IV. s'y opposa comme Recteur de l'Université, & acceptis à Rege de armandis scholasticis litteris, concione generali habità disertam habuit orationem, qua vetitus non est repugnantem Ludovico sententiam dicere. De quoy neantmoins il ne monstra jamais avoir eu aucun ressentiment, s'estant renfermé en cette action dans la douceur & clemence, plustost comme il est à croire en consideration de la grande affection qu'il avoit envers les lettres & ceux qui s'en messoient, que non pas pour y estre porté de sa natute severe & vindicative, si jamais autre le fut, comme beaucoup d'executions tragiques & sanglantes rappotrées par Jean de Troye en sa Chronique scandaleuse le donnent assez à cognoistre, & entre autres l'Epitaphe injurieux & mesdisant qu'il fit dresser à Maistre Guillaume Chartier Evesque de Paris, Homme sainct, bonne personne, & grand Clerc, parce qu'il avoit esté chef des Deputez de ladite ville envers le Duc Charles de Bourgogne pendant que l'armée des Princes confederez estoit en Beauce, quoy que ce n'eust esté qu'à bonne fin, & sans aucune intention de rien faire à son préjudice. De plus, si ce dire de Sydonius est veritable, Ita comparatum est, ut qui ignorant artes non mirentur ar- In epistolis. tifices: il s'ensuivra par la loy des contraires que Louys XI. estoit grandement lettré & bien enten-

du en toutes sortes de livres, puisque, comme nous monstrerons au chapitre suivant, il favorisoit sur tout les hommes doctes, & outre ce recevoit d'un si bon visage les livres & compositions qu'ils luy presentoient, que mesme les premiers Allemans qui apporterent & establirent l'Impression à Paris, furent induits & persuadez par cette asseurance de luy en offrir le premier essay, qu'ils firent sur le Speculum vita humana Roderici Zamorensis. Et peut estre que ce favorable accueil donna aussi La cro'x du occasion à René Roy de Sicile de luy dedier beau-Bibliotheque. coup de ceux qu'il composa. Bref le grand desir & affection qu'il avoit au progrez & à l'advancement des Sciences estoit tel, qu'encore bien que

Celse ait dit incidere virorum corpora & crudele &

sent ouvrir le corps vif d'un franc Archer condamné à la mort, pour recognoistre les causes & la generation de la pierre, comme a curieusement remarqué Mr. Riolan le plus docte & celebre Mede-

supervacaneum esse, & que mesme beaucoup de In præmii fine. Apud Korn- loix defendent aux Medecins & Chirurgiens l'ouman. lib. de verture & dissection des corps executez par Justice, mirac. mort. parte 9. cap. il ne laissa toutesfois de leur permettre qu'ils peus-

Lib. 1. An- cin & Anatomiste qui soit maintenant en Europe, suivant le rapport qu'en fait l'Autheur du Rothropogr. cap. 10. sier des guerres, en ces propres termes copiez &

2. Partie fol. transcripts mot pour mot de la Chronique scandaleuse: En ce temps au mois de Janvier 1474. ad-Cette Chroni- vint qu'un franc archier de Meudon prés Paris, que est impri- estoit prisonnier és prisons de Chastelet, pour occades Mem. de sion de plusieurs larrecins qu'il avoit faits en divers 2. Edition de lieux, & mesmement en l'Eglise dudit Meudon. Et pour lesdits cas & comme sacrilege, fut condem-1706. né destre pendu & estranglé au gibet de Paris nom-

mé

49

mé Montfaulcon, dont il appella en la Court de Parlement, où il fut mené pour discuter de son appel: par laquelle Court & par son Arrest fut ledit franc archier declaré avoir mal appellé, & bien jugé par le Prevost de Paris, pardevant lequel fut renvoyé pour executer sa sentence. En ce mesme jour fut remonstré au Roy par les Medecins & Chirurgiens de ladite ville, que plusieurs & diverses personnes estoient fort travaillez & molestez de la pierre, colicque passion, & maladie du costé, dont pareillement avoit esté fort molesté ledit franc archier. Et aussi desdites maladies estoit lors fort malade monsieur du Boccaige, & qu'il seroit fort requis de veoir les lieux où le sdites maladies sont concrées dedens les corps humains, laquelle chose ne pouvoit mieux estre sceué que inciser le corps d'ung homme vivant, ce qui pouvoit bien estre fait en la personne d'iceluy franc archier, que aussi bien estoit prest de souffrir mort. Laquelle ouverture & incision fut faite au corps dudit franc archier, & dedens iceluy quis & regardé le lieu des dites maladies. Et apres qu'ils eurent esté veuës fut recousu, & ses entrailles remises dedens. Et fut par l'ordonnance du Roy fait tres-bien penser, & tellement que dedens quinze jours apres il fut bien guery, & eut remission de ses cas sans despens, & si luy fut donné avec ce argent. En quoy nous ne pouvons nier que Louys XI. n'ait imité ces doctes & studieux Roys Mithidrates & Attalus, qui avoient coustume d'esprouver la vertu de leurs nouvelles compositions & medicamens sur les senrenciez & condamnez à mourir : & aussi que les Medecins qui decouperent ce pauvre homme n'ayent eu pareille raison de ce faire que Herophile & Erasistrate, qui nocentes homines à Regibus è

Celfus in medio præmii. carcere acceptos vivos inciderunt, considerarunt que etiam spiritu remanente ea que natura ante clausisset, neque esse crudele (sicut plerique proponunt) hominum nocentium, & horum quoque paucorum suppliciis remedia populis innocentibus seculorum omnium queri.

CHAPITRE V.

Combien soigneusement il recherchoit & recompensoit les hommes doctes.

Tout le monde n'est pas d'accord, comme nous avons monstré dans nostre premier chapitre, que les Princes se doivent occuper à l'estude des lettres, & faire profession d'estre bien versez & entendus en plusieurs sciences & disciplines. Mais aucun n'a encore dict que les plus barbares mesme ne doivent faire estat des hommes doctes, & les savoriser en tout ce qui leur est possible; d'autant que toutes les grandeurs & magnificences; toutes leurs actions heroïques & victorieuses sont immediatement subjettes à l'injure du temps, avec lequel elles viennent à se perdre, si les plumes & les ancres ne les conservent à l'immortalité,

Martialis,

Nam chartis non furtanocent, non tempora prafunt,

Solaque non norunt, hac monumenta mori.
C'est par icelles que nous sçavons maintenant quels ont esté les Camilles, les Fabrices, les Decies, les Affriquans, & tant d'autres ames genereuses: c'est par icelles que la memoire de Cesar, d'Auguste & Pompée s'est conservée & se conservera tousiours dans

DU ROY LOUIS XI. dans le credit & la reputation ; & si Neron les eust imitez, & qu'au lieu de boufons, de joueurs d'instrumens, de comediens & de femmes impudiques, il eust faict conte des personnes de lettres, il n'auroit pas esté diffamé pour meschant, ny mis à mort & traisné comme une personne abominable : car les peuples suivent ordinairement aux choses bonnes & mauvaises la croyance des plus sçavans, la plume desquels a la vertu de servir bien souvent d'ombrages aux plus notables imperfections, & d'eslever sur la noblesse de ses aisses ceux qui meritoient d'estre cachez dans les profonds abysmes de l'oubliance. Voila pourquoy Petrarque a dict Nel trionfo sentencieusement, del Temp.

Vidi una gente andar sen qu'eta queta. Senza temer di tempo, d di sua rabbia,

Che gli havea in guardia Historico, d Poeta. Et au contraire faute d'iceux, beaucoup de grands personnages sont demeurez comme ensevelis soubs les pesantes ruines & vieilles masures de l'antiquité.

Vixere fortes ante Agamemnona Multi: sed omnes illacrymabiles

Orgentur, ignotique longa

Nocte: carent quia vate sacro.

C'est pourquoy les plus grands & belliqueux Princes des derniers siecles n'ont pas moins esté curieux que les anciens de s'establir par un tel moyen dans le Temple de Memoire: & celuy mesme d'entre les jovius in Turcs qui a le plus fait craindre & redouter ses ar- ejus vita, mes Mahomet II. avoit un desir extreme que ses histoires fussent escrites par les habiles hommes, & caressa grandement un nommé Jean Marie serviteur de Mustapha son fils aisné, qui luy avoir presenté un livre escrit en langage Turquesque & Italien,

Horat. car. lib. 4 ode 9.

ADDITION A L'HISTOIRE rouchant la victoire qu'il avoit emporté sur Usum? cassan Roy de Perse. D'où nous pouvons inferer legitimement que Louys XI. estant un Prince tresparfaict & accomply, n'a pareillement eu garde de manquer à ce devoir, duquel toutesfois puisque ses trois Historiens n'ont fait aucune mention, c'est à nous maintenant de rechercher & produire les memoires sur lesquels ils se pouvoient fonder, pour ne laisser leurs livres manqués & imparfaicts d'une telle remarque. François Philelphe sera le premier que nous produirons pour cet effect, parce qu'en l'Epistre qu'il escrivit à Louys XI. pour luy recommander George Clizin Grec chassé de Constantinople, qui se vouloit retirer en France, il tesmoigne aussi que beaucoup d'hommes lettrez bannis & expulsez de la mesme ville par la tyrannie des Turcs, s'estoient desia retirez vers luy, & avoient esté receus avec un accueil favorable & digne tout Lib 30. epist. à faict de sa grandeur & bienveillance. Etsi, ditil, non eram nescius, Rex Ludovice, ut & Princeps Chistianissimus, sine ulla etiam mea commendatione ea usurum in Georgium Clizim, benignitate ac munificentia qua semper inillos omnes consuesti qui ex teterrimo illo naufragio Constantinopolitano, ubi nudi atque inopes evaserunt, per universum orbem terræ circumquaque jactati miserabiliter mendicare coacti sunt; tamen non potui viro bono atque opifici nequaquam ignobili meum negare officium, prasertim cum idem arbitraretur litteras apud te meas haud parum ponderis habituras; ac facis tu profecto praclare atque regaliter qui neminem patiaris opem frustra vitaque prasidium abs te petere, &c. Je croy qu'il entendoit parler par ces derniers mots de Gregoire Typherne & George Her-

mo-

monyme de Sparte, avec quelques autres personnes de merite & grande doctrine, qui maintenus par sa liberalité ont beaucoup servy à chasser la barbarie, & faire florir les bonnes lettres en cette Université. Mais pour monstrer que cette liberalité ne provenoir pas tant d'une ambition de se faire paroistre & estimer, commune à tous les Princes, comme de sa propre nature & grande inclination à favoriser & estimer les hommes doctes, c'est qu'il la fit paroistre dés sa jeunesse, & lors qu'il n'estoit encore que Daulphin, envers Alain Chartier personnage le plus celebre & recommendable qui fust en la Court, d'où Marguerite Stuart sa femme, qui ne recherchoit que les occasions de luy complaire, s'advisa un jour ayant rencontré cet Alaia qui dormoit dans une salle par où elle passoit avec tout son train, de l'aller baiser, quoy qu'il fust extremement laid & difforme, disant par apres à ceux qui s'esmerveillerent de cette action, qu'elle n'avoit pas baisé cet homme, mais sa precieuse bouche, de laquelle estoient issus & sortis tant de bons mots & vertueuses paroles : au moinsest-ce ce qu'en dit le bon homme Bouchet en ses Epistres.

L'espouse au Roy Louys onziesme Fille d'Escosse, eut telle estime & esme De Charretier, qu'en dormant elle touche D'un doux baiser son eloquente bouche, Pour les bons mots qui en estoient issus.

Or si estant jeune il eut les hommes de lettres en telle recommandation, il n'en sit pas moins estant parvenu à la Couronne. Car d'autant qu'il s'estoit accreu dans le moyen de les recognoistre & recompenser, d'autant plus aussi eut-il une ferme & gran-

D 3 de

Epift. 13. des

familieres.

ADDITION A L'HISTOIRE de volonté de ce faire. Ce que pour monstrer plus facilement nous commencerons par ceux qui luy estoient les plus necessaires, & desquels les particuliers mesme ne se peuvent commodement passer, sçavoir les Medecins, entre lesquels Philippes de Comines ne nomme en divers lieux de son Histoire, qu'un certain Maistre Claude, Angelo Cattho, & ce tant fameux & renommé Jaques Cottier : Vol. 1. ch. 8. mais Guyon en ses diverses Leçons a faict croistre du premier lice nombre d'un Draconis de Baucaire Professeur & Chancelier de l'Université de Montpelier, & d'un autre surnommé l'Escossois, qu'il retint à son service apres la mort du Duc de Bourgogne en la bataille de Nancy, pour la bonne renommée qu'il avoit d'estre docte & homme de bien : ausquels Mr In Apollina. Ranchin a depuis peu adjousté Deodatus Bassolus Professeur & Chancelier de ladite Université de Montpelier, & Adam Fumée, qui apres avoir esté long-temps Maistre des Requestes & Medecin de Louys XI. fut en fin creé Chancelier pendant le regne de Charles VIII. soubs lequel il mourut à Lyon: de sorte que nous pouvons faire estat de sept Medecins qui l'ont servy, dont les six se sont rendus memorables par leur doctrine & bonne vie, & le septiesme & dernier par la grande tyrannie qu'il exerça sur ce pauvre Prince, rapportée par Philippes de Comines, & par tant d'autres qui l'ont copiée de luy, qu'il n'est besoin d'en grofsir cette Histoire, m'estant assez de remarquer apres Chap. 9. du Guyon que ce maistre Jacques Cottier ayant esté livre 1. de ses poursuivy apres la mort de Louys XI. pour la restitution des dons immenses & esloignez de raison qu'il s'estoit fait faire, les Thresoriers de l'Espar-

gne verifierent par la reddition de leurs comptes,

£0715.

si facto.

DU ROY LOUIS XI.

qu'il avoit touché quatre vingts dix-huict mil écus tant en blot qu'en parcelles pendant l'espace de sept ou huict mois; en satisfaction de quoy ledit Roy Charles VIII. estant empesché à dresser son voyage pour aller à Naples & recouvrer argent, il luy donna par forme d'emprunt cinquante mil escus, & fit cesser par ce moyen la recherche que l'on avoit commencée de ses vols & larrecins.

Apres ces personnes desquelles Louys XI. ne se pouvoit raisonnablement passer, nous pouvons joindre celles qui luy estoient totalement inutiles, Genus videlicet illud hominum Potentibus infidum, Tacit. lib. 1. Sperantibus fallax, quod in civitate nostra & vetabitur semper, & semper retinebitur: ou pour les mieux exprimer ceux qui arcana fatorum stipibus Apuleius in emerendis edicunt in vulgum, qui dies copulam nup-Metam. tialem adfirmet, qui fundamenta mœnium perpetuet, qui negotiatori commodus, qui viatori celebris, qui navigiis opportunus, multaque & oppido mira & satis vana respondens. Par où chacun voit bien que je veux dire les Astrologues, lesquels il aima & favorisa par une curiosité naturelle & hereditaire, cet amour ayant fort travaillé les entendemens de ses ayeuls, & particulierement de Charles VII. comme a fort bien remarqué Mathieu, apres un nommé Simon de Phares, duquel le manuscript son Hist. des sçavans Astrologues se trouve en la Bibliotheque du Roy. Et pour ce qui est de Louys XI: nous avons les noms de sept Astrologues, qui furent tous, quoy qu'en divers temps, à ses gages, entre lesquels la Chronique dite communément la Scandaleuse fait mention d'un Maistre Arnoul Astrologien sage, plaisant & fort homme de bien, qui mourut au temps de la peste de l'an 1466, laquelle il

Lib. It. de

avoit

D 4

ADDITION A L'HISTOIRE avoit preveuë, & qui despeupla Paris de plus de quarante mil personnes : les autres furent un Juif de Valence appellé Manasses, qui luy dressa des Predictions jusques à la bataille de Montlhery : Pierre de Sain& Valerien Chanoine de Paris & grand Astrologue, qui avoit esté envoyé en Escosse pour son mariage avec Marguerite Stuart: Jean Colleman qui luy apprit à cognoiftre le grand Almanach: Pierre de Graville qu'il fit venir de Normandie: Conrard Hermgarter Allemand, qu'il desbaucha du service du Duc de Bourgogne; & Sleidan en sa Angelo Cattho Neapolitain, qui avoit predit aux Ducs de Bourgogne & de Gueldre leur malheur, & pour ce estoit en grand credit vers le Roy, qui luy donna l'Archevesché de Vienne, en laquelle ilne pût resider pour les grandes traverses qu'il eut de ceux de Daulphiné, & c'est luy auquel nous avons l'obligation des Memoires de Philippes de Comines, puis qu'il les recueillit & compila à sa requeste.

Guyon 1. vol. des diverses Leçons.

Entre les Theologiens j'en trouve deux desquels il sit sort grand estime, sçavoir un Religieux de l'Abbaye S. Martin nommé Frere Philippes, ancien, de bonne vie, & qui avoit le renom d'estre fort docte, duquel il voulut estre assisté & recevoir ses Sacremens en sa derniere maladie: & l'autre estoit un sçavant Docteur en Theologie qui s'appelloit Maistre Martin Magistri, duquel nous avons deux justes volumes in folio en style de Scholastique sur les quatre Vertus Cardinales, imprimez à Paris l'an 1491. un Commentaire sur le Salve Regina, qui est l'Oraison composée par S. Bernard à l'honneur de la Vierge, un petit in quarto appellé Trastatus consequentiarum in vera divaque Nomi-

DU ROY LOUIS XI.

Nominalium via, & quelques autres opuscules, qui tesmoignent assez combien il estoit versé en Grammaire, Philosophie & Theologie. Sed hunc, Epist. 63. ad dit Gaguin, cum ex Schola Parisiensi Rex Franco-Trithem. rum Ludovicus XI. propter hominis celebrem famam accersivisset, mors immatura assumpsit quinquagesimum agentem annum. La Chronique scandaleuse adjouste que ce fut à nostre Dame de Clery où le Roy s'estoit retiré fort malade apres son pelerinage

de S. Claude l'an 1482.

Pour ce qui est des Historiens, je ne voudrois pas asseurer qu'il eust tant chery & caressé Philippes de Comines soubs esperance qu'il pourroit un jour escrire son Histoire, & luy servir de quelque Homere ou Quinte Curce : car il paroist par le commencement de son livre, qu'il ne la commença qu'apres la mort de Louys XI. & nous n'avons point de marque qu'il luy eust tesmoigné pendant son vivant avoir intention de la composer. Bien pouvons-nous dire que l'ayant recognu pour homme d'esprit & fort entendu és affaires d'Etat, il se servit de son industrie pour moyenner l'accord de Peronne, & puis le desbaucha du service du Duc de Bourgogne pour luy confier ses plus importantes affaires. Mais pour ce qui est de Robert Gaguin; le Cardinal de Pavie Jaques Piccolomini semble nous donner quelque ouverture pour juger qu'il estoit à ses gages en qualité d'Historien, Audio, Epistola \$84. dit-il, apud Regem Ludovicum & Burgundos, ad Berthin. nescio quos Monachos esse qui publica institutione Elle est dattée huic uni rei operam dent nimirum Historia & quasi de Rome en Annales quosdam continuo scribant, ab his si accipere cognitionem hanc potes, minus opera erit ponenaum, &c. Or nous n'avons point cognoissance qu'au-

qu'autre Religieux que Gaguin ait escrit l'Histoire de France sous Louys XI. Neantmoins parce que ce passage ne peut servir que de legere conjecture, je ne veux rien conclure en vertu d'iceluy, laissant à la discretion du Lecteur d'en croire ce qu'il jugera plus raisonnable, veu principalement que le mesme Gaguin dit en la Preface de ses Annales, qu'il a entrepris de les composer nulla Principis

munificentià provocatus.

Claffe 7.

Reste maintenant à parler des Grammairiens, Humanistes & Orateurs qu'il a favorisez de ses gages, ou honorez de sa recherche, entre lesquels je ne mettray pas, comme a faict Myræus en ses Eloges, ce bien aimé nourrisson des Muses & fils legitime de la Deesse Peitho Christophle Longueil, parce qu'il est constant par mille preuves, tant de sa vie escrite par le Cardinal Polus, que les Autheurs Synchronistes & contemporains, qu'il n'estoit pas né lors que Louys XI. mourut, & que par consequent il ne fut recherché que par Louys XII. à la suitte duquel il passa en Italie n'ayant encore atteint l'aage de vingt ans. Mais au lieu d'iceluy, & de plusieurs autres qui ont esté ses pensionnaires, je parleray seulement de Charles Fernand & de Galeotus Martius, qui ont esté les plus celebres de tous ceux qui estoient pour lors en quelque estime & reputation. Or ce qui est plus admirable en ce Fernand, c'est que nonobstant qu'il fust privé du Trithem de benefice de la veuë, il s'addonna toutesfois de scrip. Eccles. si bonne sorte à l'estude des lettres, qu'il s'acquit en fin le nom d'Orateur, Poëte, Philosophe & Theologien tres-excellent, enseigna publiquement toutes ces sciences, composa plusieurs li-

Myræus classe 7.

DU ROY LOUIS XI.

vres en icellés, & sur le commencement du regne de Charles VIII. prit l'habit de Religieux en un Monastere de l'Ordre de S. Benoist au Mans, pour vacquer plus à son aise & avec moins de distraction aux divines contemplations, esquelles il ne cessa de s'exercer jusques à l'an 1496. qu'il fur moissonner en l'autre monde les fruicts de ce qu'il avoit semé en cettuy-cy, aprés avoir long-temps servy d'exemple tres-veritable au dire du Psalmiste, Dominus illuminat cacos. Quant Jovius in à Galeotus Martius qui estoit natif de la ville de elogiis. Narny en Italie, c'estoit un homme consommé dans les bonnes lettres, grand Critique, Philosophe, Medecin, Astrologue, Humaniste & Orateur, comme en font foy ses livres, de doctrina promiscua, de Homine, de dictis Matthia Regis, de censura operum Philelphi, & de vulgo incognitis, desquelles combien que je n'en aye veu que les trois premiers imprimez, il faut neanmoins croire que le quatriesme l'a aussi esté, veu que Marsile & quelques autres Auteurs & Bi- Inhistoria bliothecaires le citent fort souvent, & le der- & Comment. nier remply de fort doctes & curieuses maximes, in leg. 12. desquelles on peut voir quelque eschantillon dans Tabul. Vadianus & la Popeliniere, est maintenant gardé en la Bibliotheque du Roy, où le docte & Lib. 1. in Reverend Pere Mersene m'a asseuré de l'avoir Livre 1. des plusieurs fois veu & seuilleté. Outre ce il estoit trois mondes. encore fort addroit au maniement de toutes sortes d'armes, & quoy qu'il fust de corpulence assez grosse, pesante & incommode, il surmon-Ipsemet Ga-ta neantmoins en un desfy solemnel & par com-sponsione ad bat reglé le plus habile Luicteur de son temps, Merulam. comme Janus Panonius Evesque de cinq Eglises

a remarqué en cet Epigramme,

Lib. Epigrammat. page 46. prioris editionis. Qualis in Æthola mærens Achelous arena Herculeâ legit cornua fracta manu. Talis luctator Galeotto victus Alesus Turpia pulverea signa reliquit humo. Mathiæ Regi latiæ placuere palestræ Risit Strigonia clarus ab arce, pater. At te ne pudeat ludi cessisse magistro

Improbe; Mercurius noster & ista docet.

C'est pourquoy Louys XI. ayant entendu parler d'un tel prodige de sçavoir, devint comme envieux de Matthias Corvinus qui l'avoit choisi pour maistre & compagnon de ses estudes, & par une honneste emulation luy fit proposer de si grands advantages, qu'il se delibera en fin de quitter la Hongrie pour mieux & plus plainement savourer l'honneur & la reputation qu'il s'estoit acquis par ses merites, & respirer avec toute commodité l'air de la France soubs la faveur & liberalité d'un si puissant Roy. Mais, ô malheur estrange ! comme il fut arrivé à Lyon où le Roy estoit l'an 1476. il se trouva si surpris là par la soudaine rencontre qu'il en fit, que se precipitant de mettre pied à terte pour le saluer, il tomba de son cheval avec telle violence, qu'il se rompit le col, & mourut sur la place. C'est du docte Joannes Pierius Valerianus que nous apprenons cette histoire, lequel en fait le recit au livre, De literatorum infœlicitate, en ces propres termes, Solebet Galeotti Narniensis qui apud nos din versatus erat miserescere, ut quidem suis clarior lucubrationibus, & magnorum Principum familiaritate magis celebris quam nostro possit clarescere testimonio, cum

Lib.t. p. 30.

rum à Francorum Rege Ludovico ejus nominis undecimo accersitus ex Panoniis ubi Matthia Regis liberalitate deliciabatur, Lugdunum ad salutandum Gallum Regem se conferret, forte illi fa-Etus ex itinere ante urbis portas obviam, dum magna vir corporis habitudine pinguedineque & obesi ventris mole gravis, ab equo se demittere ad terram vellet, id scilicet honoris Principi habiturus, suo ipsius tractus pondere ita corruit, ut adliso terræ capite fractoque gutture statim expirarit. En quoy neanmoins il ne s'accorde antiquit. Papas avec Paul Jove & Scardeon, qui descrivent tavinis lib. sa mort comme estant arrivée en une petite ville proche de Padoue, où il demeura estouffé soubs la graisse & embonpoint. Mais il est vray pour respondre à cette difficulté, que le bon homme Scardeon, comme il advoue luy-mesme, ne parle de cette mort qu'aprés le recit de Paul Jove : & nous avons desia monstré dans nostre Apologie pour tous les grands hommes qui ont esté faussement soupçonnez de Magie, en parlant d'Agrippa, que ce dernier Autheur n'avoit pas eu tant de soin de la verité de son Histoire, que de l'eloquence de ses discours. Et puis Pierius Valerianus qui estoit plus ancien que luy en pouvoit mieux & plus certainement parler, ayant vescu soubs Leon X. & Adrian VI. Et ce qui a faict manquer ledit Paul Jove en cette narration, c'est que n'ayant veu ce livre de Pierius où il s'en pouvoit esclaircir, parce qu'il n'a esté publié qu'en 1620. il s'arresta au premier recit qui luy en fut faict, croyant qu'on n'estoit pas obligé de rechercher soigneusement la verité en des Eloges, ou que c'estoit assez d'escrire en ter-

62 ADDITION A L'HISTOIRE mes bien polis & elegans pour estre reputé bons Historien.

CHAPITRE VI.

Que la Barbarie a commencé soubs luy à estre bannie des Escholes.

'Est un dire assez commun, & duquel les bien sensez ne font aucun doute, que toutes les choses du monde, sans en excepter aucune, sont subjettes à diverses revolutions, qui les rendent beaucoup estimées en un temps, puis mesprisées & ridicules en l'autre, font monter aujourd'huy ce qui doit tomber demain, & tournent ainsi perpetuellement cette grande roue des siecles, qui fait paroistre, mourir & renaistre chacun à son tour sur le theatre du monde. Les Sciences, les Empires, les Sectes, le monde mesme n'est pas exempt de cette vicissitude. Et si tant est que la terre ne tourne, comme a voulu Copernic, au moins faut-il advouer que non seulement les Cieux, mais toutes choses se virent & tournent à l'environ d'icelle, & pource ne sont pas moins subjettes que la Lune à endurer diverses eclypses par la privation du lustre & de la splendeur qu'elles ont obtenu pour quelque temps,

Lucretius lib. 1-1

Usque adeo in rebus solidi nihil esse videtur!
Mais ce qu'il y a de plus admirable en ces divers contours & mutations, c'est comme il se peut faire que tous les esprits des hommes, quoy qu'assubjettis à de si différentes humeurs & constitutions

DU ROY LOUIS XI.

stitutions, se puissent rencontrer quasi en mesme temps & de pareil dessein & volonté pour les faire reussir & paroistre, descouvrir par exemple de nouvelles terres, changer les Estats & Empires, introduire de nouvelles Religions, reformer les Sciences, augmenter les Arts, trouver mille belles inventions, bref chasser la barbarie & des esprits & des Escholes. Certes pour ne point sortir de nostre sujet, il semble que Velleius Paterculus a eu bonne raison de dire, Quis abunde mirari potest quod eminentissima Sub finem cujusque professionis ingenia in eandem formam lib. 1. & in idem arctati temporis congruant spatium? Car aprés les exemples qu'il apporte d'Eschyle, Sophocle & Euripide, qui ont porté tout d'un temps & de pareille volée la Tragedie au souverain degré de sa perfection, de Cratinus, Aristophane & Eupolide, qui ont faict le mesme de la Comedie; de Socrates qui a esté le pere des Philosophes; d'Isocrates qui fit en un instant revivre & refleurir les Orateurs; nous pouvons adjouster celuy des Sciences en general, & de tous les bons esprits, qui aprés avoir paru & dominé en un certaiu temps, se ralentissent par aprés & retombent dans une grande barbarie, de laquelle à peine sont ils relevez, qu'ils y retournent encore, quittant ainsi la place & demeurans dans un perpetuel conflict, pour paroistre les uns aprés les autres comme Castor & Pollux, ou plustost pour regner successivement, comme Atræus & Thyestes. Alit enim, comme dit le mesme Paterculus, amulatio ingenia: & nunc invidia, nunc admiratio, imitationem accendit; naturaque quod summo studio petitum

Ibidem:

est, ascendit in summum; difficilisque in perfecto mora est: naturaliterque quod procedere non potest recidit; & ut primo ad consequendos; quos priores ducimus accendimur : ita ubi aut prateriri aut aquari eos posse desperavimus, studium cum spe senescit, & quod assegui non potest, sequi desinit. Il pouvoit aussi adjouster à ces causes celles qui proviennent des longues guerres & fascheuses maladies qui rendent les Escholes desertes, des affections des Princes, & de la tyrannie des barbares, qui font changer les inclinations des peuples : en fin celles qui viennent des Astres, suivant les Astrologues, des grands deluges & migrations de peuples qu'introduisent les Politiques: des especes qui reviennent tousiours en un mesme estat dans l'eternité soustenue par Aristote & Platon : ou plustost encore celles de la grand'bonté & providence de Dieu, lequel soigneux de toutes les parties de l'Univers departit ainsi le don des Arts & des Sciences, aussi bien que l'excellence des Armes & establissement des Empires, or' en Asie, or' en Europe, permettant la vertu & le vice; vaillance & lascheré, sobrieté & delices, sçavoir & ignorance, aller de pays en pays, & honorant ou diffamant les peuples en diverses saisons : afin que chacun air part à son tour au bonheur & malheur, & qu'aucun ne s'enorgueillisse par une trop longue suitte de grandeurs & prosperitez.

La vicissitude. nuyeux de retracer ce qui n'est que trop comtib. 5. de historia uni- mun dans Regius Milæus & autres Autheurs, versi, des diverses secousses qu'ont donné la barbarie

DU ROY LOUIS XI. & l'ignorance aux Sciences & bonnes lettres , pendant qu'elles ont passé des Egyptiens aux Babiloniens & Chaldées, & consequemment aux Grecs, puis aux Romains soubs les Empires de Sesostris, Ninus, Ptolomée, Cyrus, Alexandre, Auguste & Trajan : je commenceray seulement ce discours où ils ont finy le leur, &c deduisant l'estat de la barbarie qui commença soubs Theodoric Roy des Gots, je viendray de siecle en siecle jusques à celuy de nostre Louys XI. auquel je pretends monstrer qu'il faut establir la renaissance & restablissement des lettres, non seulement en cette Université, mais aussi

par toute l'Europe.

Il faut doncques remarquer, qu'aprés la more de Sydonius & Symmaque, mais principalement de Boece, que Laurens Valle appelle le dernier des hommes doctes, les lettres qui s'estoient aucunement maintenuës en authorité, tant par les Peres & Docteurs de l'Eglise, que par un grand nombre d'autres Grammairiens, Orateurs & Historiens mentionnez dans tous les Autheurs, commencerent tellement à s'avilir & estre negligées, à cause des grandes guerres & troubles des Gots & Wandales, que s'estans retirées comme à couvert & en sauveté parmy quelques Ecclesias? tiques, elles y demeurerent quasi ensevelies & cachées environs trois ou quatre cens ans, & jusqu'au temps de Charlemagne, qui les tirant de prison voulut qu'elles fussent publiquement enseignées és principales villes de son Royaume, ou selon plusieurs, és trois Universitez qu'il fonda, à Paris, Boulogne, & Pavie. Mais il arriva cependant que les Arabes s'estans rendus maistres

maistres de beaucoup de pays soubs la conduite de Mahomet, s'emparerent aussi des Sciences qu'ils y trouverent, lesquelles ils sceurent si bien cultiver & amander, tant en l'Afie & Afrique, que depuis encore en Espagne, où ils furent appellez par le Comte Julian, qu'ils devindrent presque en mesme temps & les plus puissans, & les plus sçavants du monde, se servans tres à propos de ce qu'ils trouverent chez les Grecs & Latins, & enrichissant par un indicible labeur & contention d'esprit chacune des Sciences de quelque notable addition. La Philosophie, par exemple, des nouvelles subtilitez & contemplations d'Averroes, Avicenne, Algozel, & Avempace : la Medecine de l'ordre proposé par Avicenne, des Medicamens simples & composez descrits par Seraphion, de la Pratique suivie par Avenzoar, de la Chirurgie enseignée par Abucasis, & des collections faictes par Rasis & presentées au Roy Almanfor: l'Astrologie des grandes conjonctions inventée par Albumazar, des Commentaires fur Ptolomée, d'Haly Rhodoam, & des preceptes d'Astrologie d'Omar, Albaregnius, Alfragam, Messahallah, Albohaly & Alpetrage, l'Alchymie des operations de Geber, & toutes les Sciences de mille belles curiofitez & nouvelles inventions, par le moyen desquelles ils s'acquirent un tel renom, que nos Escholes venant quelque temps aprés à se redresfer & restablir, elles furent toutes glorieuses d'avoir recours à la la pluspart d'iceux pour les lire & expliquer au lieu des Grecs & Latins : & Alphonse Roy de Castille entreprenant de dresser ses tables Astronomiques, ne pût avoir recours

cours à autre qu'ausdits Arabes, les plus sçavans desquels il employa à ce labeur, & les recompensa de presens si notables, qu'ils excedoient la somme de quatre cens mil escus. De forte que nous leur avons l'obligation d'avoir premierement beaucoup travaillé pour illustrer & expliquer presque toutes les Sciences, & puis de nous avoir conservé une infinité de bons livres tant de leur traduction que de leur invention, qui ont desia faict & pourront causer encore un grand progrez en toutes sortes de disciplines, lors qu'il plaira au Roy d'Espagne & à Messieurs des Estats de Hollande de nous communiquer ceux qu'ils ont fait rechercher, plustost, comme je croy, pour le prosit du public, que pour le seul ornement de leurs Bibliotheques. Il ne seroit pas à propos toutesfois de croire que toutes les Muses se fussent recirées par devers les Arabes, car le bon traictement que leur fit Charlemagne en avoit arresté quelques-unes sur les terres de son Empire, qui firent esclater tout d'un coup assez bon nombre de grands personnages, tels qu'ont esté Leidradus, Agobard, Hincmare, Theodulphus, Alcuin, Walafrid, Florus, Haimo, Rabanus, Claudius Taurinensis, Jonas Aurelianensis, Halitgarius, Amalarius, Engilbert, Heliprandus, & quelques autres Ecclesiastiques qui parurent pendant son regne & celuy de Louys le Debonnaire son successeur, comme des estoilles brillantes de doctrine & capacité au milieu des tenebres espaisses & palpables de la barbarie, qui commença dès-lors à dominer entierement parmy les Escholes & Monasteres, ne donnans que certains

certains perits relasches & intervales, pendant lesquels parurent Ansegise qui assembla les Capitulaires, Frotharius, Henry Moyne de Saine Germain, Lupus, Gerbertus, Fulbert, Ivo, Goffridus, Arnulphe, Estienne de Tournet, Sarisberiensis, & S. Bernard; qui ont tous surpassé en politesse, doctrine & bonnes conceptions le Genie de leurs siecles, qui ne portoit ceux qui se messoient pour lors d'escrire qu'à je ne sçay quelles Rhetoriques barbares, Poësies rimées, Dialectiques captieuses, & Histoires du tout fabuleuses & mensongeres. Car pour ce qui est des belles pieces de l'Eloquence & Rheto-In suis opus- rique de ce temps-là, il ne faut que voir ce qu'en culis. in an- ont dict Bebelius, Vives & Erasmes : joint qu'ils

Lib. de dis- ne pouvoient gueres faire de pieces bien polies & ziplinis.

limées, ne prenant leurs regles que dans le Grecismus & le Barbarismus, & ne choisissans leurs mots qu'és Dictionnaires de Papias, d'Hugurio, de Januensis & du Mamotrectum. Quant aux vers Leonins, ils estoient si beaux & elegans, qu'aprés qu'un certain Theodolus Prestre d'Italie qui vivoit soubs l'Empire de Zenon l'an de Jesus-Christ 480. se fut licencié d'en faire & de commencer son livre de contemptumundi, par ces belles rimes,

Æthiopum terras jam fervida torruit estas,

In cancro solis dum volvitur aureus axis. poursuivant ainsi un Poeme qui ne contient gueres moins de deux mille vers ; il y eut depuis grand presse à qui en feroit le plus, de maniere que nous avons beaucoup de livres escrits en cette sorte, comme le Regime de santé envoyé par les Medecins de Salerne au Roy d'Angleterre, la Somme de Raymond, la grosse Chronique nique de Godefroy de Viterbe, l'explication mystique de l'Abbé Vuilleramus sur le Cantique des Cantiques, les Distiques de Facetus, le Combat de Theodolus, Bernardus Morlanensis de contemptu mundi, Floretus, Benignus & Joannes de Botonia de la guerre de Troye, Gualterus Disse de Schismate, & beaucoup de semblables, jusques là mesme que le bon Alexander de villa Dei Religieux de l'Ordre de Saint François l'an 1240. composa en iceux les Rudiments de la langue Langue Latine, qui ont esté leus par tous les Escholes, jusques à ce que Jean Despautere natif de Ninove en Flandres ayant fait les siens environ l'an 1514. les Peres du premier Synode tenu à Malines ordonnerent qu'ils seroient leus par tout au lieu dudit Alexander de villa Dei, qui n'avoit composé autrefois ses Rudiments que pour les faire lire à la jeunesse, & bannir des Escholes un certain Autheur Erotique surnommé Maximianus, les Elegies duquel estoient pour lors en grand'vogue, comme le mesme Alexander le tesmoigne par ces trois premiers vers de son livre,

Scribere clericulis paro doctrinale novellis,
Jamque legent pueri pro nugis Maximiani,

Que veteres sociis nolebant pandere charis.

De quoy neantmoins il ne s'ensuit pas que l'usage des vers Heroiques ne sust pratiqué avec toute sorte de gentillesse & d'eloquence par quelques bons esprits qui se rencontroient de temps en autre au milieu de cette barbarie, comme les seurs plus agreables paroissent assez souvent au plus fort d'un Hyver. Car pendant & un peu après le regne de Philippes Auguste il se rencontra six E 3 ou

ou sept Poëtes qui ne cedent en rien aux plus suffisans & authorisez des modernes, soit qu'on ait esgard au choix de leurs paroles, à la beauté de leurs inventions, ou à la tissure & composition de leurs ouvrages. Et en essect la Philippide de Guillaume le Breton, l'Alexandride de Gautier, l'Architrenius de Joannes Hantivillensis, le Carolinus de Gilles de Paris, l'Anticlaus

dian d'Alain des Isles; les livres des Medicamens, pouls & urines de Gilles de Corbeil, & le Dares Phrygius, non de Cornelius Nepos, comme porte la copie imprimée, mais de Joseph Iscanus, sont tous composez avec tant de peine, d'industrie & de faconde, enrichis de si belles si-

que les jardins de Jovianus Pontanus ne sont pas plus storides, la Syphilis de Fracastor plus grave & enstée, ny la Christiade de Vida plus faci-

le ou coulante. Mais aussi n'ont-ils esté que fore peu en nombre,

Juvenalia Latyr. 13.

Thebarum porta, vel divitis ostia Nili: encore toutessois qu'assez bastans pour sormer une Pleiade autant digne d'estre admirée par nous à cause du siecle barbare où elle a paru, que l'a esté autresois celle des Poëtes Grecs tant vanté par Suidas & par les Scholiasses de Lycophron & de Theocrite. L'Histoire aussi ne sutres Sciences & Facultez pendant ce siecle barbare: car soit que l'on considere l'Ecclesiassique, la Naturelle ou Civile, il ne s'en trouvera aucune qui n'ait esté remplie de mille sables, & traittée plustost en guise de quelques vieux Romans, que non

DU ROY LOUIS XI.

non pas de judicieuses & veritables narrations, comme nous avons montré tant au premier chapitre qu'en divers autres endroits de nostre Apologie. Finalement la Philosophie & Theologie ne furent pas exemptes de cette commune misere & calamité, venant à se messer l'une avec l'autre un peu aprés le temps de S. Jean Damascene, qui escrivit ses preceptes de Dialectique sept cens ans aprés Jesus-Christ : d'où nasquit cette troisiesme sorte de Discipline, vulgairement nommée Scholastique, que l'on ne peut mieux representer que par cette Scylla des Poëtes, assez belle & agreable de premier abord, & douée d'une face capable de charmer par sa beauté ceux qui l'envisagent avec trop d'affection, mais au refte

Candida succinetam latrantibus inguina mon-

Atris , qui ne sont autres que les Questions & Distinctions inutiles qui pullulent & fourmillent de cette nouvelle façon de philosopher. En quoy nous pouvons remarquer l'erreur de beaucoup d'Escrivains qui l'ont faict naistre du cerveau de Pierre Abailard, comme Pallas de celuy de Jupiter, veu que le docte & poly Evesque de Chartres Jean de Sarisbery qui mourut en l'année 1182 au rapport de Balée, se plaint bien fort de cette façon d'enseigner & sophystiquerie, comme d'une chose long temps auparavant introduitte au grand mespris & desavantage de toutes les sciences & bonnes lettres, Sufficiebat, die-il, Lib. 1. Metaad victoriam verbosus clamor, & qui undecumque aliquid inferebat, ad propositi perveniebat metam; Poeta, Historiographi habebantur infames,

mes, si quis incumbebat laboribus antiquorum no: tabatur, & non modo asello Arcadia tardior, fed obtusior plumbo omnibus erat in risum. Aussi dessors commencerent à paroistre les questions perplexes, les insolubles & les sophismes, qui ont encore esté agirez plus obstinément depuis ce temps là par Hentisberus, Ferabrith, Suisset, Alliacensis, Paulus Venetus, & Buridan: var suivant qu'il ajouste, Insolubilis in illa philosophantium schola tunc temporis habebatur, an Porcus qui ad venalitium agitur ab homine an à funiculo teneatur: item an capucium emerit qui cappam integram comparavit. Il faut doncques prendre cette chose de plus haur, & en rapporter l'origine à ce que l'Empereur Lothaire II. ayant estably des Professeurs pour enseigner publiquement les livres des loix qu'un certain Vernerus ou Irnerius avoit comme desterré de quelques vieilles Bibliotheques, ils s'acquirent incontinent un tel credit par le moyen des frequenres & continuelles disputes qu'ils faisoient faire à leurs auditeurs, que les Ecclesiastiques & Religieux qui trempoient lors dans l'ignorance & oissveté venant à s'esveiller au bruit d'icelles; voulurent faire le mesme en la Philosophie & Theologie: de maniere que par la grande emulation qui s'esseva entre eux & les Jurisconsulres, ils ne songerent plus par aprés qu'à se perfectionner en ces disputes, negligeans non seulement l'Histoire, la Poësse, l'Eloquence, & la lecture des Peres & sainctes lettres, mais aussi celle des livres d'Aristote, qu'ils croyoient, au

Alb. de natu- rapport d'Alexandre Newan, ne devoir estre leus & entendus que par l'Antechrist, qui s'en devoie fervis

DU ROY LOUIS XI. Tervir pour vaincre tous les plus grands Docteurs à la dispute : D'où vient que peut estre soubs le regne de Philippes Auguste sa Metaphysique fut brussée publiquement, comme font foy ces paroles de l'Historien Rigordus qui vivoit en ce temps-là, In diebus illis legebantur Parisius libelli quidam, ab Aristotele ut dicebantur conscripti, qui docebant Metaphysicam, delati nove è Constantinopoli & à Graco in Latinum tran-Nati, qui quoniam non solum haresi pradicta sententiis subtilibus occasionem prebebant, imo & aliis nondum inventis prabere poterant, just sunt omnes comburi s & sub pæna excommunicationis cautum est ne quis eos de catero scribere, legere præsumeret, vel quocumque mode habere. Aprés quoy ils n'eurent autre soin que d'imaginer toutes sortes de finesses & subtilitez pour faire preuve de leurs esprits & surmonter plus facilement leurs compagnons en ces rencontres publiques. D'où le sage & judicieux Chancelier d'Angleterre Verulan a pris sujet de les comparer fort à propos aux araignes, parce que ex non magno materiæ stamine sed maxima spiritus, quasi radii, agitatione, operosissimas illas telas, que in libris corum extant confecerunt. Et il en donne une raison excellente, Etenim mens humana si agat in materiam, naturam rerum & opera Dei contemplando, pro modo materia operatur, aique ab eadem determinatur; sin ipsa in se vertatur (tanquam aranea texens telam) tum demum interminata est, & parit certe telas quasdam doctrina, tenuitate fili operisque admirabiles, quoad usum

frivolas & inanes.

Or parce que ces poinctilleries & sugmentans

s'augmentans de jour à autre ne pouvoient pas tousiours demeurer sans ordre & methode, elles se reduisirent en fin en deux principales differences, dont la premiere estoit comme une fausse Dialectique, & qui n'avoit pour but que de fournir des suppositions, ampliations, restrictions, obligations, & autres moyens pour prouver toute fausseté & disputer à l'infiny sur chaque theme proposé, fut quelque temps aprés reduitte en art par Petrus Hispanus, & communément appellée Parva Logicalia, desquels l'usage est maintenant aboly par toutes les Escholes. Et l'autre qui avoit plus de correspondance & liaison avec la Theologie, se divisa incontinent aprés en deux sortes, sçavoir en celle des Nominaux, qui transformoient les poincts de la doctrine Chretienne en speculations philosophiques, & adaptoient les mysteres de l'Evangile à la science des termes, ou pour parler plus intelligiblement, des noms & vocables : & en celle des Reaux qui s'arrestoient plustost au sens de l'Escriture qu'à l'escorce des paroles, & ne vouloient recevoir en Theologie aucun mot qui ne fust admis par les anciens. Telle division estant survenue par l'esprit trop subtil & brouillon d'un Joannes Rosselinus, ou Russelinus, ou Encelinus, du pays de Bretagne, qui donna le premier commencement à la secte des Nominaux, comme font foy Sarisberiensis, & ce vieil Epigramme rapporté log. cap. 17. par Aventin au 6. livre de ses Annales,

Quas Ruceline doces, non vult Dialectica voces = Famque dolens de se non vult in vocibus esse. Res amat, in rebus cunctis vult esse diebus. Voce retractetur res sit quod voce docetur.

Ploras

Plorat Aristoteles nugas dicendo seniles
Res sibi subtractas per voces intitulatas.
Porphyriusque gemit quia res sibi lector ademit,
Qui res abrodit Ruceline Boetius odit.
Non argumentis nulloque sophismate sentis,
Res existentes in vocibus esse manentes.

Pierre Abailard fils d'un Escuyer du mesme pays, ayant esté un de ses principaux disciples, fut aussi un des premiers qui suivirent ses opinions, embrassant cette secte des Nominaux comme la plus propre à la vivacité de son esprit penetrant, aigu & inventif. Et ce qui luy donna plus d'envie de la suivre & defendre totalement, c'est qu'estant parmy la fleur & les plus habiles hommes de l'Academie de Paris, il les effrayoit par le moyen de cette science, & les foudroyoit & terrassoit par tant de sortes d'ergoteries & syllogismes, qu'il ne les rendoit pas moins estonnez que confus, faisant plus parler de luy par cetre methode & façon d'enseigner, que par toures les autres actions de sa vie, quoy qu'elles n'ayent pas esté des moins tragiques & esmerveillables, suivant le recit que nous en ont faict, aprés ce qu'il en a dict luy-mesme dans l'Epistre à sa chere Eloyse, Messieurs d'Amboise & du Chesne en l'edition de toutes ses œuvres, & auparavant eux Pasquier en ses Recherches. Tous les autres galands hommes qui se rencontrerent environ ce temps en l'Université suivirent l'un de ces deux partis, & travaillerent beaucoup à avancer d'une façon ou d'autre la Philosophie Scholastique : entre lesquels je trouve avoir eu plus de renom Robertus Filiok Gentilhomme Anglois surnomme Milidunensis, parce qu'il avoit fait ses estudes soubs Abailard

Abailard à Melun, & Maurice Evesque de Paris, mentionnez dans l'Eulogion de Jean de Cornubie Theologien de Paris cité par Rouillard en son Histoire de Melun, Guillelmus de Militona, duquel fait mention Thomas Cantipratensis en son livre des Abeilles, Robertus Pullus, Simon Pexiacensis, Guillelmus Suessionensis, Guillelmus de Conchis, Adamus Anglicus, Gaustenus, Olgerius, Gilbertus Porretanus, & Guillaume de Campellis, ou de Champeaux, premierement grand Achidiacre de Paris, & puis Abbé de S. Victor & Evesque de Chaalons; tous mentionnez & grandement louez Iu variis ca- dans Sarisberiensis, qui en avoit eu une partie pour

pitibus Metalogici.

ses maistres & precepteurs : Mais il n'y en eut pas un à qui cette besongne reussit mieux qu'à Pierre Lombard Evesque de Paris, qui dressa le premier quatre livres des Sentences, ou plustost une Somme de Theologie Scholastique, si complette & bien tissue, qu'Albert le Grand l'ayant interpretée aux Jacobins & Alexandre d'Hales aux Cordeliers avec un applaudissement universel, leurs disciples continuerent par apres à en faire de mesme tant de vive voix que par des Commentaires qui surpassent aujourd'huy le nombre de plus de trois ou quatre cens. D'où on peut juger que Henricus Gandavensis par-

ptotib. Ecclefiaft.

Lib. de seri- lant de cette Somme a eu raison de dire que c'estoit Opus magnum & arduum, quo usque hodie vel maximè utuntur studiaTheologorum-Caril est vray qu'on s'y amusoir encore lors que les nouveautez de Luther & de ses sectateurs nous contraignirent d'avoir recours à la Theologie Positive pour les convaincre de fausseté.

Cependant les langues, la Poësse, l'Histoire, l'Eloquence, & toutes les Humanitez estoient bien refroi-

refroidies; & le grand bruit que l'on faisoit par ces disputes si subtiles & contentieuses dans toutes les Escholes, ne permettoit pas que celles qui sont beaucoup plus douces & paisibles se peussent faire entendre: outre qu'il n'y avoit nulle apparence d'appliquer l'or & l'azur des belles paroles & d'une eloquence non vulgaire & commune sur des images si grossieres & hideuses, pour ne revestir un gueux des habits d'un Prince, ou ne se pas moins extravaguer de la bien-seance,

— Quam si rostris qui tentet Eburnis Canosum versare solum limoque madentes

Prudentius.

Excolere aureolis si forte ligombus ulvas. elles n'en avoient pas toutesfois moins de courage. Et comme il sortoit par quelques intervalles de beaux esprits d'entre les Philosophes & Theologiens, qui ne sentoient rien moins que l'aigreur & rudesse de cette Scholastique, aussi les lettres humaines en fournissoient tousiours quelques uns de leur costé, qui pouvoient bien servir de Phare & de lumiere aux autres, tels qu'estoient à mon advis ces quatre Maistres en Rhetorique de nostre Sarisberiensis, Petrus Helias, Hardeivinus, Theodoricus, & ce Bernard de Chartres qu'il appelle exun- Lib. 1. Medantissimum modernis temporibus fontem litera-25. lib. 2. rum in Gallia : & tels encore qu'ont esté en di- cap. 21, verses Facultez ceux desquels fait honorable mention Ægidius Parisiensis en ces vers de son œuvre intitulé Carolinus, & dedié à Louys VIII. fils de Philippes Auguste, que je croy estre à propos de rapporter, crainte que quelque jour ils ne viennent à se perdre avec le Manuscript d'où je les

Agidiana novos parce prorumpit in ausus;

Pri- in conclusion

Primitiasque sui mittit tibi musa laboris, Sed securaminus, cum dira infamia nostros Fam dudum laceret cives, orisque maligni Audeat immeritos commune incesere probrum Quod nullos habe at urbs Parisiana scientes, Cum tamen excoctum multo sudore Tibouldun Artibus ediderit, generis consortis & oris Altisoni, jactet dictantem jura Philippum. Nec minus in sacris melico sermone Leonem Ludentem historiis, & quem intepuisse dolemus

beil Medecin de Philippes quel nous en nostre Paranymphe des Escholes de Medecine.

* Abailar- Petrum * in divinis verbotenus alta sequentem * Il entend Cum fit & hic alius * nostre non indecor urbi Gille de Cor- Oris adornati, solo mihi junctus in usu Nominis, in reliquis major meliorque gerendus Auguste, du- Nominis ille mei celeberrimus arte medendi avons dechif- Cum sit & hic ortus, cujus facundia grata est fré l'histoire Et numquam laudanda satis, nunc in agmine va-

> Hominis extremos sortiri debet honores. Ille Edue Stephanus major Levita lucrosis Assiduus studiis, à quo decisio legum Queritur, & nostri monstratur regula Juris Cum super excellens legum, Jurisque peritos Ille inter, Preses, interque Palatia magni Nominis Ansellus, quem cum Majoribus orbis Meldis Episcopio promovit gratia sensus. Hic tulerit cunas, alius quoque nominis hujus Olim floruerit hac nostra oriundus in urbe Aßecla Regalis magnusque domesticus aula Hie vetus Anselmus or prestantior ille Posteriore subit qui Sarracena Philippus Cognomenta tulit propter quas noverat artes, Et que inerant illi divinitus omnia quondam Decreta, & sacras claudens in pectore leges.

Illugn

Illum etiam raptum è medio proponere possem, Cujus nunc titulos successor honore secundo Pictaviensis habet, nostrisque his finibus ortum. Tu quoque qui nunc es noster minimeque tacendus Regalus Willelme domus famose sodalis Mecum olimin studiis, nunc major Doctor adanges Hos vatum titulos, & dum in sublimia scandis Parrisi magno cives extollis alumpno. Junior & logices dudum perplexa resolvens Post bos ad Cathedram majoris pontis alumpnus Hujus adhuc muneris tyrunculus imminet Adam. Nec memoro cunctos, aliquos quos censeo, sicut Sepè retentatis auctorum excursibus illum Vasis inexhausti parvo de Ponte Joannem Nec multos quorum sic sacra scientia floret Ut nemo externus titulis pracellat eorum. Jam tot propositis Magnatibus unde resisti Sufficit invidia, mendosaque probra refelli Nemo tot obfuscet claram virtutibus urbem. Tantorumque mater focunda Lutetia vatum

Quo veneretur habet turbamque repellat inertem.
C'estoit doncques là ceux qui avoient pour lors le plus de vogue en l'Université de Paris, & qui nous donnent à connoistre par leur petit nombre combien chetif & abatu pouvoit estre l'estat des Escholes de Pavie, Boulogne, Oxfort, & autres, entre lesquelles celle là neantmoins estoit sans comparaison la plus sameuse & estimée, Quatuor sunt civitates aliis laudabiliores, disoit S. Thomas, ou quiconque est l'Autheur du Guaternarius publié soubs son nom, Roma in artibus & strenuitate, Genuain mercimoniis, Venetia in victualibus, & Parisius in scientiis. Ce que l'on pourroit facilement consirmer par les sideles relations de beaucoup de

nos Autheurs François, desquels toutessois je ne me veux pas servir, pour ne les rendre suspects en leur propre cause, m'estant assez d'appuyer cette opinion sur le tesmoignage de deux Anglois, dont le premier nommé Alexandre Nekem ou Nekam, & en Latin Nechanus, qui vivoit il y a prés de quatre Lib. 2. de cens ans; en a parlé en cette sorte: Juris civilis pru-

Lib. 2. de ter. natura.

dentiam sibi vendicat Italia, sed cœlestes scripturas e's liberales artes civitatem Parisiensem cœteris praferendam esse convincunt. Et l'autre est Richard de Bury Evesque de Dunelme & grand Chancelier d'Angleterre en l'an 1550, qui semble avoir pris comme à tasche de la paranympher, quoy qu'en paroles assez grossieres & mal tissues, mais qui va-Îent bien toutesfois les autres Eloges conceues plus delicatement, que l'on a d'ordinaire coustume d'en produire: O beate Deus deorum in Syon! quantus fluminis impetus voluptatis latificavit cor nostrum, quotiens paradisum mundi Parisius visitare vacavimus, moraturi ubi nobis semper dies pauci pra amoris magnitudine videbantur, ibi Bibliotheca jucunda super cellas aromatum redolentes; ibi virens viridarium universorum voluminum; ibi prata academica terra motu trementia Athenarum, Peripateticorum diverticula, Parnassi Promontoria, & Porticus Stoicorum ; ibi cernitur tam artis quam scientia mensurator Aristoteles; ibi Ptolomaus Epicyclos & Excentricos Auges atque Genzachar planetarum figuris & numeris emetitur; ibi Paulus arcana revelat, ibi Dionysius Hierarchias coordinat & distinguit, ibi quicquid Cadmus Grammaticarecollegit & Phænices, totum virgo Carmentis chara. Etere reprasentat Latino. Aussi estoit ce en icelle

Philobibli cap. 8,

que toutes sortes de nations venoient chercher comme en une autre cité d'Abela la resolution de toutes leurs difficultez, & c'estoit d'elle que Petrus Blesensis disoit, Qui interrogant, interrogent Parisius Epistola 191 ubi difficilium questionum nodi intricatissimi resolvuntur. Les Anglois, Escossois, Bourguignons, Italiens, Espagnols, Allemands, les Grecs mesme y avoient leurs Colleges: & ce qui est encore plus à remarquer, c'est que ces deux grandes lumieres qui ont chasse les tenebres & la Barbarie, Dante & Petrarque, y ont appris une bonne partie de ce qui les a rendus si recommandables à la posterité: & qu'ainsi ne soit, Bocace qui a esté contemporain de tous les deux, nous a laissé par escrit, que le premier estant chassé de Florence par la violence des factions noires & blanches, se retira à Paris, & frequentoit fort en l'Université, ubi sapissi- Lib. 15. Geme adversus quoscumque circa quamcumque facul- nealog. cap. tatem volentes responsionibus aut positionibus objicere disputans intravit Gymnasium: & luy mesme fait grande estime au dixiesme Chant de son Paradis d'un Seguier excellent Philosophe & Dialectien, qui lisoit de son temps aux grandes Escholes de la rue aux Foverres, la doctrine duquel ne fut, comme il dit, sans envie.

Questi, ond' á me ritorna il tu' rigardo E' il lume d'uno spirto ché in' pensieri Gravi à morire, gli paru' esser tardo. Essa è la luce eterna di Siggieri Che leggendo nel vico de li strami Sillogizzo invidiosi veri.

Et pour ce qui est de Petrarque, il appelle cette In epistola rue, à cause des continuelles disputes qui s'y fai- ad Urbanum soient de jour à autre, vicum fragosum, & nomme

cette

cette Université la Nourrice des Muses, en laquelle comme ces grandes disputes avoient commencé par les Bretons, aussi furent-elles continuées par les Anglois & Escossois, qui passerent tous la mer pour venir faire leurs estudes en ces Escholes. C'est pourquoy le mesme Petrarque escrivant à un de ses amis combien il apprehendoit que la contagion de ces ergotismes n'empestast l'air d'Italie, qui s'en estoit tousiours preservée, a usé de ces termes, Epist. lib. 1. Imo verò jam Insularum peculiare malum erit, si Dialecticorum agmini Britannico, Æthnea nunc

epift. 6.

novorum Cyclopum acies accesserit. Et certes il avoit bien raison d'apprehender cette armée, puis qu'elle estoit conduite par Hentisberus, Scot, Suisset, & Occham, qui n'ont jamais eu leurs pareils en ces exercices. Neantmoins parce que, comme dit Horace .

Ode 9. lib.2.

Non semper imbres nubibus Hispidos Manant in agros, aut mare Caspium

Vexant inaquales procella:

aussi cette grande & furieuse tempeste de la Barbarie ne dura pas tousiours, & les divers roulemens des siecles qui font regner toutes choses à leur tour, firent en fin paroistre François Petrarque, qui nous donna la premiere esperance de Bonace par le doux Zephir de ses Escrits, & lequel porté d'un Genie Vives lib. 3. vrayement heroïque, Bibliothecas tamdin clansas

de tradend. disciplinis.

ejus elogio.

reseravit primus, & pulverem situmque è monimentis maximorum auctorum excussit, n'espar-Jovius in gnant ny sa peine ny ses facultez, ut litteras à multo avo misere sepultas è Gothicis sepulchris excitaret : se servant pour cette intention de Barlaam

Moine de Calabre, & de Leontius Pylatus, qui luy donnerent quelque legere teinture de la langue

Greca

DU ROY LOUIS XI.

Grecque; en suitte de laquelle il sit venir de Constantinople les œuvres d'Homere, quoy que Bocace luy eust désia faict present de l'Odyssée, & les fic le premier traduire, n'estant pas moins soigneux de rechercher aussi les bons Auteurs Latins, & principalement toutes les œuvres de Ciceron, d'une partie desquelles nous luy serons eternellement redevables : quoy que pareillement il faille beaucoup deferer à Jean Bocace, lequel suivant les vestiges de son maistre d'un pas presque égal, & travaillant avec pareille affection au restablissement des bonnes lettres, avança tellement le progrez d'icelles, que venant à mourir en 1375. il eut pour successeur à cette entreprise un Jean de Ravenne, qui commença le premier à ouvrir & restablir les Escholes à Venise, desquels sortirent Gasparinus qui fit le mesme à Milan, & Guarinus Veronensis,

Qui nisi prostratas relevasset funditus artes,

Priscorum vanus staret labor:

car ce fur luy, à proprement parler, qui commença de faire valoir l'Eloquence & la Philosophie, tant par ses voyages à Constantinople, où il appric la langue Grecque, que par ses preceptes de Rhetorique, versions, & autres livres, mais encore plus par le grand nombre de ses disciples, qui s'espandirent de Ferrare, où il enseignoit, par toute l'Italie, pour declarer la guerre aux vieilles resveries du temps passé, & faire comprendre à la jeuneffe

Sensa tot auctorum mille indeprensa per annos. 1dem ibida Toutesfois comme les meilleures entreprises se refroidissent souvent par la trop grande difficulté qu'on y rencontre, aussi ne pouvoir-on pas raisonnablement esperer que celle du restablissement des

nonius in

ejus Panege

ADDITION A L'HISTOIRE lettres deust passer bien avant à cause des dissicul rez qu'il y avoit de s'instruire en la langue Grecque, si grandes à la verité, que quiconque avoit esté à Constantinople pour l'apprendre, en revenoit comme en triomphe, & passoit pour quelque nouveau prodige; tesmoin ce que dit Joannes Ungheretus ou Pannonius Evesque de cinq Eglises, du retour en Europe de ce Guarinus Veronensis, _Vagus omnia rumor

In Panegytico citato.

different.

Gymnasia Italia centeno murmure complet, Affulsisse virum gemina qui Pallade solus Polleat, & duplicem prastet sitientibus haustum. Ce qui me fait souvenir des anciens qui appelloient Anacharsis Signorior, parce qu'il avoit appris la langue des Scythes de son pere, & la Grecque de Lib. 2. de sa mere: & de ce que Galien dit que c'estoit comme un miracle de voir un homme parler deux langues: Νηλωπος τις ελέρετο πάλαι, & Βαθμα ? τ' ω αιθρωπες είς ακριδών διδρέκτες δύο. Ainsi avons nous dans Virgile Tyriosque bilingues, & en S. Hierome sur les Prophetes, Trilinguem Massiliam,

fort communs & d'usage ordinaire.

Epistola 1. lib. 24.

C'est pourquoy François Philelphe qui entreprit quelque temps apres le mesme voyage de Constantinople (où il demeura neuf ans, & y espousa la fille d'Emmanuel Chrysoloras) se vante glorieusement qu'il estoit le premier non seulement de son temps, mais de toute l'antiquité qui pouvoit in omni dicendigenere, & versupariter, & soluta oratione, tum Latine, tum etiam Grace, omnia qua vellet quam facillime & scribere & loqui. Et pour cette raison il y avoit bien de l'apparence que ce restablissement ne se fust gueres avancé si Constan-

parce que le Grec, le Latin & le Gaulois y estoient

85

tinople venant à estre prise & sacmentée par Mahomet II. en 1453. nous n'eussions pû dire encore une fois,

Gracia capta ferum victorem cepit & artes

Horatius epist, 1. lib.

Intulit agresti Latio. Car ce fut lors que Janus Laicaris, Emmanuel Chrysoloras, Chalcondyles, Bessarion, Georges Trapezonce, Theodorus Gaza, Argyropyle, Marulle, & en un mot tous les hommes doctes de la Grece se retirans à sauveté vers les Princes de l'Europe, y apporterent aussi quant & eux tous les anciens Autheurs, sans lesquels on ne pouvoir passer plus outre en ce nouveau dessein. A quoy s'accorde Angelus Decembrius, lors qu'il parle d'un tel restablissement en ces termes, Nam posteaquam Lib. r. polit. vastata à Barbaris Constantinopoli Civitate, caso-literaria que ejus Imperatore, Despotis frater Romam cum pasta 8. gentis ejus reliquiis confugisset, vix credibile est quam multi nostrorum pene Graci effecti sint, quasi in Attica vel Achaia consueti, facultatemque compererint Graca volumina pertractandi.

Or entre ceux qui tendirent les bras à ces pauvres exilez, on fait principalement conte de Sixte IV. Laurens de Medecis, Alphonse Roy de Naples, & Matthias Corvin de Hongrie, nostre Roy
Louys XI. demeurant dans l'oubly & dans le commun silence de tous les Historiens, quoy qu'il les
ait receus avec autant ou plus de courtoisse que tous
les precedens, & que ce soit proprement de son regne que nous devons datter la renaissance des lettres en cette Université, & depuis encore par son
moyen en beaucoup d'autres. Ce que pour monstrer je me serviray premierement de l'Epistre de
Philelphe rapportée dans le precedent chapitre,

7 3 puil-

puisque nous pouvons juger par icelle comme il avoit tousiours favorisé les Grecs de Constantinople qui s'estoient venus ranger en cette ville, pour vivre & continuer le cours de leurs estudes soubs Melanchon l'asseurance de sa liberalité. Gregoire Typhernas fut le premier qui en traça le chemin aux autres, lequel estant à Paris se presenta au Recteur, & luy dist qu'il estoit venu pour enseigner les lettres Grecques, afin qu'on luy donnast la recompense portée par les saincts Decrets. De quoy le Recteur s'estonna un peu de premier abord, mais neantmoins il loua son dessein, & par l'advis de l'Université on luy accorda l'entretenement qu'il demandoir.

in oratione de Capniome, tomo 3.

præfat. Ru-

Ce bon traittement y appella un peu apres Hermonyme de Sparte, qui enseigna la langue Grec-Cappio in que à Jean Cappion lors qu'il estudioit à Paris; diment. He- d'où s'estant retiré en Allemagne, il luy escrivie phore 1506 plusieurs lettres dattées de cette ville és années &in epist ad 1477. & 1478. lesquelles se trouvent inserées en-Fabrum Sta- tre les Epistres des hommes Illustres, envoyées au-

dit Reuchlin ou Capnion.

Apres cela il y en vint encore un autre nommé Tranquillus Andronicus Dalmata, qui fut le dernier de ceux, qui y arriverent pendant le regne de Louys XI. Car pour ce qui est de Janus Lascaris, Jovius in il n'y fur que du temps de Charles VIII. & de Louys jus clogio. XII. lequel se servit de luy en qualité d'Agent pour

trairer avec les Venitiens.

Outre ces Grecs il y avoit encore dans l'Université les plus gallands hommes en toutes sortes de Sciences qui s'y fussent rencontrez long temps auparavant, c'est à sçavoir Jean Anthoine Ferabot, Lib. de arte qui est appellé par Gaguin Poeta Laureatus, Do-

mia

DU ROY LOUIS XI.

minique Mancin, qui composa depuis en vers treselegans le livre De quatuor virtutibus, & omnibus officiis ad beate vivendum, & aussi un long Poëme de passione Domini; Hierome Balbus hautement Lib. de scriloué par Tritheme, & qui a monstré par ses œu- clesiast. vres ce qu'il pouvoit en Grammaire; Robert Gaguin Poëte, Orateur, Historien, & Theologien fort eloquent; Guillaume Tardin qui dedia sa Rhetorique à Charles VIII. lors qu'il n'estoit encore que Daulphin; Jean Lapidanus, que Reuchlin eut avec les deux precedens pour ses maistres en Grammaire; Guillaume Fichet qui fut Recteur pendant la guerre du bien public, & duquel Gaguin dit en son Histoire, qu'il estoit vir magni animi, doctri- Lib. 11. na & arte dicendi potens, qui in caligine jacentibus humanitatis studiis, lumen attulit: excitavitque complures Latine discere & eleganter loqui; Nicolas Clemangis assez cognu par ses œuvres; Guillaume Houppelande Curé de S. Severin & Autheur d'un livie Latin de l'immortalité de l'ame; Martin Magistri Docteur en Sorbonne, duquel nous avons desia parlé; Guillaume Forteon & Estienne Brulefer Theologiens de l'Ordre S. François & grands formalistes: Joannes Sireth qui fut Prieur general des Carmes; Laurentius Gervasii Jacobin: Charles Phernand Poëte, Orateur & Theologien celebre; Jodocus Badius renommé par beaucoup de ses Commentaires; Jean Boutillier Conseiller au Parlement, & Auteur de la Somme Rurale: & infinis autres, quos fama obscura recondit. Ce qui fit tellement renommer ladite Université, non seulement en France, mais par tous les pays estranges, que les Escholiers y abordoient de tous les coins du monde comme par Caravannes: D'où Pontanus prig

prit sujer de dire en parlant d'icelle, Florent nune in Gallia Philosophia studia, que in tantum austa funt, ut decem hominum millia esse dicantur qui humanarum divinarumque scientiarum cognitioni incumbunt : & Robert Gaguin en l'Oraison qu'il recita devant Guillaume de Rochefort Chancelier de Charles VIII. sur les troubles & empeschemens que l'on donnoit aux Escholiers, augmenta ce nombre de deux mille, Eam ob rem, dit-il, de duodeeim Scholasticorum millibus, vix totidem hodie videmus centurias. Peut-estre qu'ils ont pris tous deux ces nombres certains pour des incertains: mais quoy que c'en soit, il y a bien de l'apparence qu'ils ne s'essoignoient gueres de la verité, puisque nous en pourrions produire d'autres temoignages, & que l'exercice se faisoit pour lors en dix huict Colleges, sans compter les Maisons Religieuses, ni celles où il n'y avoit que les Boursiers. Ce qui monstre à veuë d'œil combien Matthieu a choppé lors qu'il nous veut faire croire, que la douceur des Muses de ce temps là n'estoit qu'aigreur, leurs sleurs toutes fannées, & leur lumiere toute confusion: & que le mesme s'est encor trompé plus lourdement, lors qu'il infere qu'il y avoit du desordre en cette Université, parce que Louys XI. la sit reformer par Jean Vulceus de Groningue. Car je vous prie quel desordre y pouvoit estre survenu depuis cette grande & sameuse reformation que sit le Cardinal Destouteville en l'année 1452. soubs l'adveu du Pape Nicolas V. & pendant le regne de Charles VII. Certes il est bien vray-semblable de croire que Louys XI. desireux de rendre cette Université la plus florissante de l'Europe, s'advisa de remedier à quelques inconveniens desquels le susdit Cardinal Def-

Destouteville ne s'estoit pas apperceu, & principalement de bannir & estouffer tout à faict ces grandes & invincibles disputes & altercations d'enrre les Nominaux & Reaux, qui occupoient miserablement toutes les estudes des Theologiens & Philosophes, & empeschoient l'Eloquence & les bonnes lettres de se delivrer des fers & de la captivité d'une si longue & tant ennuyeuse barbarie. C'est pourquoy il commanda à Jean Boucart Evesque d'Avranche de prendre le soin de cette reforme, lequel affisté d'un Cordelier nommé Weselus Gransfortius de Groningue, qui s'estoit acquis la cognoissance d'Aristote & de tous les bons Autheurs Grecs en chaque Science par ses voyages en Levant, fit assembler tous les principaux Officiers Supposts de l'Université, & de leur bon advis & consentement dressa & publia l'Edict contre les Nominaux, que nous insererons tout entier sur la fin de ce chapitre, comme une piece non encore imprimée, tres-avantageuse pour nostre Louys XI. & au sujet de laquelle Robert Gaguin faict une remarque que ce seroit peché de ne pas inserer entre ces recherches & curiofitez: Si te putarem, dit-il Epin. 21. escrivant à Guillaume Fichet qui estoit à Rome, benignum lectorem fore mearum scriptionum, non sileremplurimas concertationes Philosophorum, & Doctorum nostrorum, quas alii ridiculas prorsus, alii fere gladiatorias in Nominalium & Realium (siceos appellant) haresibus, id est Sectis suscitarunt. Res autem eo dedusta est, ut Nominalibus veluti Elephantia pruritu pestilentibus indictum sit exilium, quorum celebriores libros, quos è Bibliothecis Pontificum distrabi nefas erat, ferro & clavis tanquam compedibus, ne intro spectentur vinctos esse justit Rex Lu-

addition a L'HISTOIRE

Ludovicus: putares misellos codices arreptitia quadam phrenesi & demonio surore ne visentes impe-

tant esse ligatos.

Or l'effect de ces chaines & cadenas s'eftendit pareillement sur tous les Autheurs barbares, qui surent contraints de ceder à ce dernier effort, & quitter la place aux anciens & mieux disans, lesquels Guillaume Fichet, qui sut maistre de Gaguin, s'effoit dessa efforcé de restablir tant par sa Regence de vingt ans és lettres humaines, Philosophie & Theologie, que par une belle & eloquente Rhetorique de sa façon, qui merite d'estre curieusement conservée en toutes les Bibliotheques, comme la premiere qui ait paru apres une si longue Barbarie, pour restablir en France & pendant le regne de

Louys XI. les bonnes lettres & Humanitez.

Or apres tous ces tesmoignages, que Matthieu continue tant qu'il voudra à dire, Que si la curiosité de ce Prince eust fait quelque reflexion sur l'avancement des bonnes lettres, la Barbarie n'eust pas tyrannisé si long temps les beaux esprits. Car nous serons aussi tost receus à ne le pas croire, comme il s'est dispensé luy mesme de bien rechercher la verité de cette fausse & scandaleuse proposition. Et à la verité tant s'en faut que cette sienne opinion soit recevable, qu'au contraire celle que nous luy opposons in diamis, quand nous soustenons l'exil de la Barbarie avoir commencé soubs Louys XI. est tres veritable, & confirmée suffisamment tant par les raisons susdites, que par cette derniere, que nous appuyerons sur le commun axiome des Philosophes, Propter unum quodque tale, & illud magis. Or est-il que l'ignorance a esté chassée des Escholes d'Allemagne & d'Italie par ceux qui avoient

DU ROY LOUIS XI.

faict leurs estudes & succé le premier laict des bonnes lettres, Philosophie & Eloquence en cette Université pendant le regne de nostre Louys XI.
Doncques il s'ensuit manisestement que la politesse
& vraye saçon de bien apprendre & enseigner y a
esté premierement receuë & pratiquée, puisque
c'est elle qui en a fait part aux autres, & que suivant le dire des mesmes Philosophes nul ne peut
donner ce dont il n'a ny la possession ny la jouyssance.

Or que la pluspart des hommes doctes qui ont beaucoup avancé le restablissement des lettres ayent faict le cours de leurs estudes au lieu & au temps cy dessus cottez, il m'est facile de le monstrer, en commençant par les deux Soleils d'Allemagne, Jean Reuchlin & Erasme de Roterdam, le premier desquels escrivant à Messieurs de Sorbonne en 1513. se qualifie Escholier de l'Université de Paris, Sum enim scholaris Universitatis Parisiensis, egregii quondam Theologia Doctoris D. N. Joannis de Lapide discipulus in Sorbona, & postea Marchionis Badensis, nunc Episcopi Trajectensis condiscipulus, quondam ad Solem habitans in vico sancti Jacobi, ante annos, si ritè recordor, xlv. & hactenus alma matri nostra Parisiensi Universitati non parvam laudem attuli, scribendo, docendo, loquendo, ut nostra opera indicant. Ce qu'il repete & explique encore plus particulièrement en l'Epistre à Faber Stapulensis, où il dit, Quodque non ignorarent me ante omnes annis citra quadraginta, rursus Allemannie scholam Graca elementa docuisse, que ipse ego quondam in vestra Gallia ex discipulis Gregorii Typhernatis adolescens Parisiis acceperam anno Domini M.

ccc. LXXIII. quo in tempore illic & Joanneme Lapidanum Theologia Doctorem in Grammaticis ad Sorbonam, & Guillelmum Tardinum Aniciensem in vico sancta Genovefa, & Robertum Gaguinum apud Mathurinos in Rhetoricis praceptores audivi. Demum post aliquot annos è Suevia rediens ad Parisios Georgium Hermonymum Spartiaten Grace docentem assecutus sum. Ce qu'il repete en la Preface de sa Grammaire Hebraïque, & en beaucoup d'autres endroits de ses œuvres, comme une des principales & des plus louables actions de sa vie. En quoy il semble que le Varron de nostre siecle ce grand Erasme de Roterdam l'ait voulu imiter par cette ingenë confession qu'il fait au commencement de sa vie, & du Catalogue de ses œuvres, Lutetia cœpit primum nostra temeritas prodi mundo: continuant à declarer plusieurs particularitez que je ne veux poursuivre peur de grossir ce chapitre de preuves, à ce sujet que personne qui a leu ses œuvres ne peut douter : il vaut mieux prouver le mesme de quelques Autheurs Italiens, entre lesquels Philippes Beroalde a esté un des premiers, qui aprés avoir long temps estudié à Paris, suivant l'asseurance que nous en donnent Pinus & Blanchinus en sa vie, fit repasser les Monts aux Muses Françoises, & les associa avec les Italiennes, pour faire mieux paroistre & esclater cette grande Polymathie qu'il s'estoit acquise en ce voyage, au sujet de laquelle on le tiendra tousiours pour un des premiers hommes de son temps. Pogius aussi suivit quelques temps après le mesme dessein, & demeura long temps à Paris estudiant & fouillant toutes les Bibliotheques, desquelles

DU ROY LOUIS XI. il tira le Quintilien & plusieurs autres bons livres qu'il remporta & publia en Italie. Bref ce grand Genie de la nature, que Scaliger appelle Monstrum sine vitio, Jean Pic Comte de la Mirande, demeurera à jamais redevable de cette grande erudition qui l'a estevé par dessus le commun des hommes, pour le ranger au nombre des Heros & demi-Dieux, au long temps qu'il demeura és principales Universitez de France, comme recognoist le Comte François son nepveu au Recueil qu'il a dressé de sa vie. D'où nous pouvons en fin conclure que ç'a esté premierement en ces Escholes soubs le regne de Louys XI. que les Muses ont commencé à respirer un air plus subtil, & à secouer la poudre qui ternissoit leur teine vermeille & coloré, jusques à ce que François I. venant derechef à les favoriser & caresser de telle forte que luy-mesme en devint amoureux; le Cardinal du Bellay, & Jean Budée Maistre des Requestes, luy persuaderent qu'il devoit les remettre en leur ancienne & premiere liberté, par l'establissement d'un Collège composé des plus galands hommes qui se trouverent lors Europe, aufquels il donna le tiltre & les gages de Professeurs Royaux, pour augmenter tousiours de

——— Sicque horridus ille Defluxit numerus Saturnius, & grave virus Munditia pepulêre.

plus en plus le credit de cette Université, desia

tant celebre & renommée par tout le monde,

Horat lib, 2; cpift, 2,

EDICTUM REGIUM

QUO INTERDICITUR Lectio seu Interpretatio Nominalium.

L'original de cette piece eft inseré sur la Licentié en Colleged' Ar-COURT.

T U DOVICUS Dei gratia Francorum Rex, Oniversis prasentes literas inspecturis, Salufind'unRegi- tem. Et si Regalis providentia populum auctoristre de l'Uni- tati sua divina dispensatione creditum, fides & versité, qui Religionis titulo ingenuisque moribus & disciplimuniqué par nis, ac verà & sanà clarorum virorum doctrinà Mr. Padet Professeur en institui facere atque ornari maxime interest : Nos Philosophie , tamen qui Regno Christianissimo divina propicia-Theologie, & tionis permissione præfecti sumus, id potissimum Proviseur du curare tenemur ut fidei puritas in Galliis que sola hareseum monstris carnerunt inconcussa atque omni prorsus errorum caligine intacta permaneat; ob ejus quidem integerrimam defensionem clara falicisque memoria Francorum Reges Liliati pradecessores nostri, qui Christiana Religionis & Catholica veritatis fuerunt ferventissimi zelatores merito Christianissimi vocati sunt, sic Carolus magnus Rex & Imperator gloriosissimus studiosos quidem viros, * Bedam scilicet, Rabanum; Strabum, Alcuinum, alsosque complures famosissimos atque eruditissimos, ex urbe Roma ad inclitam urbem Parisiensem idcirco transduxit, quo illis generale ex omni Nationum lingua studium institueret : qui profecto Doctores suis praclaris moribus, doctrina & discipulis idem studium ita refertum

Hic errorum feges.

95

refertum reliquerunt, ut eorumdem prædecessorum Francorum Regum ope atque auxilio in hunc usque diem non modo celeberrimum, verum etiam fructuosissimum atque florentissimum ubique terrarum habitum sit, ab omnique superstitionis & haresis macula alienum. Quod ita sanè contigisse minime ambigimus, propter doctrine sinceritatem quam iidem ipsi auctores ibidem aliique clarissimi Regentes atque Doctores plantare curaverunt, haresim inde & errorum spinas atque tribulos funditus evellentes, abjicientesque & penitus resecantes periculosas ac inutiles & ad perniciosa scandala potius quam ad fidei adificationem declinantes doctrinas, superfluas quoque quastiones omnino prorsus rescindentes : pracipue clara Theologorum facultas que velut sydus quoddam fulgentissimum suorum claritate radiorum non solum Regnum nostrum, sed etiam universum orbem accendit atque illustrat, utiliores semper doctrinas amplectens minusque utiles penitus abscindens; sic namque priscis temporibus illud antiquissimum nominatissimumque Atheniense studium quod jam olim omnis Gracia universusque terrarum orbis coluit, doctrinam Socratis & Platonis doctrine Thaletis Mylesii, Biantis, ceterorumque quos Greci sapientes appellabant, quoniam ex ea fructus uberiores provenirent praponere non dubitavit. Sic deinde Gregorius ille magnus olim Pontifex Noral maximus sacrarum litterarum doctissimus interpres, verbique divini maximus Praco, M. T. Ciceronis libros miro dicendi lepore refertos, quoniam juvenes ejusalem auctoris mira suavitate sermonis illecti sacrarum litterarum studium omittentes majorem atatis sua florem in eloquentia Tulliana

Tulliana studio consumebant, quoad potuit dili: gentissime suppressit. Quo fit ut nos quoque eorumdem prædecessorum nostrorum vestigia sequentes summopere niti deceat, quo pradictum Parisiense studium in quo sidei lumen semper maxime claruit, ingenuis quidem moribus sanàque disciplina ac summorum Realiumque auctorum do-Etrina, cateris minus necessariis doctrinis penitus sublatis, deinceps perpetuo nostris potissimum temporibus, ad Dei omnipotentis laudem, Ecclesia Sua adificationem, & fidei orthodoxa incrementum feliciter illustretur. Cum itaque à quibusdam quorum erga nos prædictamque filiam nostram charissimam Universitatem Parisiensem, totamque Rempublicam nostram maximis in rebus fides comprobata est, nobis iis diebus nunciatum extiterit, saluberrimas leges atque statuta à summis olim Pontificibus eorumque Legatis, ac etiam à pradecessoribus nostris Francorum Regibus rite debitéque sancita, ac eadem in Universitate publicata, minime aut parum per complices ejusdem Universitatis studentes esse observata: unde quoniam iidem ipsi studentes exempla ingenuosque Patrum mores imitari dedignantes vita dissolutiori corruptisque moribus assidue insistunt, quamplurima in dies vitia pullulant: necnon etiam alios quosdam suo nimium ingenio fretos, aut rerum quidem novarum avidos, steriles doctrinas minusque fructuosas, omissis eorumdem Patrum Realiumque Doctorum solidis salubribusque doctrinis, quanquam eas ipsas steriles doctrinas in toto aut in parte, eorumdem statutorum tenore dogmatisari prohibentur, palam legere ac sustinere non vereri. Nos autem ut Regem Christianistimum

mum decet, ægrè molestéque ferentes, signanter quod aurum virtutis sacrorumque morum in vitiorum scoriam convertatur, & praterea quod steriles seu minus fructuosa, seu erroribus proximiores doctrina in praclaris inserantur ingeniis. Cupientesque ideo, & ne unde virtutum sapientie atque doctrine fulgor elucere atque emanare deberet, inde vitiorum errorumque tenebra proveniant, iis scilicet incommodis salubri nostris presertim diebus remedio occurrere: Dilectum & fidelem Consiliarium nostrum & Confessorem Episcopum Abrincensem prædictæ Universitatis alumnum, sacrarumque litterarum eximium Professorem Parisius apud eandem Universitatem destinandum censuimus, qui tandem postea quam de hujusmodi oberrationibus ei debite constitit, convocavit sibi , jussuque & mandato nostro associavit quamplurimos sacra Theologia Professores, & caterarum Facultatum & Nationum ipsius Universitatis Doctores atque Magistros, vita & morum integritate, litterarum peritià summà, ac virtute & rerum gerendarum experientia comprobates, quorum nomina sunt bac, & primo Facultatis Theologia Magistri Guillelmus Bouylle Decanus ejusdem, Donatus de Puteo, Guillelmus de Castro forti, Ursinus Thiboult, Thomas Trousset, Antonius Ursi, Joannes Patin, Petrus Caros, Joannes Vvatat, Lucas de Motendinis, Joannes Bavent, Stephanus Gervasii, Bardinus Heredi, Joannes de Rota, Berengarius Mercatoris, Petrus Martin, Joannes Cossart, Matthaus Sanguet, Stephanus Grandis, Joannes de Lapide, Amator Chetart, omnes pradicta Facultatis Theologia Doctores. Facultatis au-

tem Decretorum Magistri Stephanus Parvi, alias de veteri villa, Decanus ejusdem, Robertus Tullen, & Guillelmus de Chastillon, omnes ipsius Facultatis Decretorum Doctores. Facultatis verò * Male, vo- Medicina Magistri * Joannes Basin Decanus

cabatur enim ejus dem, Guillelmus de Algia, Joannes Avis;

ut constat ex Joan. Rosée, & Bassa Madidi, omnes dicta Fa-FastisMedic. cultatis Medicorum Doctores. Facultatis autem Artium, & I. Nationis Francie Magistri Joannes de Martiniaco Procurator ejusdem, joannes Pluete, Joan. Roerii, Yvo Calvi, Joan. Colini, Petrus Scissoris, & Petrus Gartias. Nationis verd Picardia Petrus Caronis Procurator ejusdem, Gauffridus Norman, Joan. Benedicti, Joan. Hanon, & Joan. Remigii. Nationis quidem Normania Magistri Robertus la Longue Procurator ejus dem, Joannes Valles, Radulphus de Monsignet, Petrus Succurribilis, & Nicolaus Murdrat. Et Nationis Alemania Magistri Fran-

* C'est Fran- ciscus de Buhzlaidem * Procurator ejus dem, fagois deBusley- cobus Houle, Joannes Scriptoris, & Nicolaus den lequel a Tinctoris, omnes in dicta Artium Facultate Re-

Archevesque gentes seu Magistri. Quibus omnibus cum eodem de Besançon. Consiliario & Confessore nostro post ingentem ejusdem rei consultationem, uno animo unoque consensu, nemine penitus ipsorum discrepante seu contradicente visum est, quod pro eorumdem Scholarium & Studentium vita, morum & disciplina reformatione, Statuta jam olim & pluries in eadem Universitate tam per nonnullos Apostolicos Legatos in Regno nostro specialiter deputatos, quam etiam per eandem Universitatem, & maxime per Artium Facultatem facta, edicta & publicata satis abundeque sufficere videntur, dnmmode

modo rite & inviolabiliter observentur, hoc uno dumtaxat excepto, quod Artium Tentatores qui novissime, anno scilicet millesimo quadringentesimo quinquagesimo secundo annales effecti sunt (unde prædictæ oberrationes aliique complures abusus atque defectus provenerunt) continuabuntur per Cancellarios beata Maria & sancta Genovefæ Parisiensis prasentes & futuros, ad tale longum tempus quod eis melius videbitur faciendum ; prout & quemadmodum ante prædictum tempus id erat sieri consuetum, annuente & assentiente beatissimo Patre nostro summo Pontifice. Qui quidem Cancellarii, viros moribus sanaque Doctorum Realium inferius nominatorum do-Etrina eruditos in ejusmodi Tentatorum officiis * Intelligie praficere & instituere tenebuntur. Visum est eis Rogerium rursus doctrinam Aristotelis, ejus Commentato- Suisethum, ris Averrois, Alberti magni, sancti Thomæ de setum, vel Aquino, Ægidii de Roma, Alexandri de Hallis, potius Suins-Scoti, Bonaventara, aliorumque Doctorum Rea- porcinum lium , que quidem doctrina retroactis temporibus caput, Calsana securaque comperta est, tam in Facultate vulgo co-Artium quam Theologie in predicta Universita- um, de cute deinceps more consueto esse legendam, dogma- jus ingenio tizandam, discendam & imitandam, ac eandem phandi raad sacrosaneta Dei Ecclesia ac sidei catholica adi-tione vide ficationem, juvenumque studentium eruditionem lib. 16. de longe utiliorem esse & accommodatiorem quam scaligerum sit quorumdam aliorum Doctorum renovatorum exerc. 324. doctrina, utputa Guillelmi Okan Monachi Ci- * 340. sterciensis *, De Arimino , Buridani , Petri de gen aut In-Allyaco, Marsilii +, Adam Dorp, Alberti de guen, qui Saxonia suorumque similium quam nonnulli ut bros Physic. dictum est ejus dem Universitatis studentes, quos de ortu & in-G 2 Nominales

Nominales seu Terministas vocant, imitari non verentur. Quapropter nos qui nihil in rebus humanis ad pradicta Dei Ecclesia decus & fidei orthodoxa tuitionem verà clarissimorum sanctissimorumque virorum sententiis comprobata doctrina esse salubrius existimamus: desiderantes ideo ut scholares in eandem Universitatem optimarum videlicet artium discendarum gratia confugientes iis potissimum moribus, disciplina & litteris instruantur atque imbuantur, que non modo sibi ipsis, verum etiam saluti totius populi, & Christiani maxime prodesse valeant. Audita attente cum magni Consilii nostri gentibus considerata deliberatione pradicta, statuendum duximus, & exprese edicendum, prasentiumque tenore de Regia nostra potestatis & auctoritatis plenitudine, certaque scientia statuimus & edicimus, quod pro eorumdem studentium à recta veraque vita , moribus & disciplina oberrantium reformatione, Statuta jam pridem ut dictum est per Legatos Apostolicos, pradictamque Universitatem & Artium facultatem facta & edi-Eta rite & inviolabiliter de catero observentur, hoc uno dumtaxat, ut dictum est, excepto, quod dicti Artium Tentatores à dictis beata Maria & sancta Genovefa Cancellariis prasentibus & futuris, usque ad tale longum tempus quod eis melius & commodius videbitur faciendum continuari, suisque in officiis manu teneri poterunt & debebunt, annuente & consentiente summo Pontifice modo superius declarato. Et ulterius statuimus & edicimus, quod pradicta Aristotelis doctrina , ejusque Commentatoris Averrois, Alberti magni, sancti Thoma de Aquino,

DU ROY LOUIS XI. 101 Aquino, Agidii de Roma, Alexandri de Halis , Scoti , Bonaventura , aliorumque Realium Doctorum, quorum doctrina, ut dictum est, retroactis temporibus sana securaque comperta est, tam in sacra Theologia quam in Artium facultatibus in pradicta Universitate Parisiensi deinceps more solito legatur, doceatur, dogmatizetur, discatur & imitetur: alteram autem prædictorum Nominalium tam supra dictorum quam aliorum quorumcunque sibi similium, in eadem civitate, aut alibi quoquoversum in Regno nostro deinceps palam nec occulte aut alias quovis modo nullatenus esse legendam, docendam & dogmatizandam, aut aliquatenus sustinendam expresse decernimus; & ut illa tanquam lolium ex tritico divellatur ab codem Regno nostro evanescat & eliminetur, universis prædictæ Universitatis Collegiorum Prafectis, Padagogis, Regentibus & Magistris prasentibus & futuris probibendum duximus, ac ex nunc prasentium tenore prohibemus ne sub panis inferius expressis eandem ipsam doctrinam suis in Scholis nec alias quovis modo publice nec occulte dogmatizent, doceant, legant nec studeant. Que omnia & fingula prædicta ut firmiter observentur suumque & debitum sortiantur effectum, ulterius statuimus & edicimus, quod prædictæ Universitatis Re-Etor modernus, Decani Facultatum Theologia, Decretorum & Medicina, ac etiam quatuor Nationum Procuratores in facie totius Universitaris, presentibus fidelibus Consiliariis nostris, Curie Parlamenti nostri Presidentibus & Preposito Parisiensi aut ejus locum tenente, quos & earum quemlibet ad bac & alia infrascripta exequenda

quenda expresse committendo deputavimus & deputamus, omnes inquam & singuli Doctores, Collegiorum Prafecti , & Padagogi , Regentes & Magistri, caterique omnium pradictarum Facultatum scholares tam seculares quam Religiosi cujuscumque gradus, status, ordinis & professionis existant in manibus prædicti Rectoris corporaliter jurabunt hoc prasens statutum & edictum nostrum se inviolabiliter observaturos, quorum quidem nomina qui sic, ut dictum est, jurabunt, inscribi volumus in libro Rectorio ejusdem Universitatis, & quod omnes & singuli prædicti Re-Etores moderni in codem Rectorio officio successores in nova eorum creatione idem jusjurandum prater catera qua fieri solita sunt juramenta, prastare tenebuntur. Insuper quod pradicti beata Maria & sancta Genovefa Cancellarii prasentes & futuri neminem penitus ejusdem Universitatis studentem ad quamvis cujuscumque Fa-Eultatis licentiam neque gradum admittere, nec recipere possint aut debeant, nec etiam pradicti Procuratores aliquos scholares ac Baccalaureatus gradum admittant nisi prius una cum aliis juramentum prastare solitis, suis in manibus pradi-Etum prastiterint juramentum. Quo circa pradi-Etis Parlamenti nostri Prasidentibus, Prapositoque Parisiensi aut ejus locum tenenti prasentibus & futuris, & horum cuilibet in solidum harum serie precipiendo mandamus; quatenus pradictis Rectori , Doctoribus , Collegiorum Prafectis , Padagogis, Magistris tam Regentibus quam non Regentibus prædicte Universitatis uno in loco, ut fit, solemniter congregatis, has presentes edi-Eti & statuti nostri litteras legi & publicari, ac ip fas

ipsas in caterorum edictorum atque statutorum Regiorum Rectorio libro & Facultatum de Nationum pradicta Universitatis catalogis seu libris inscribi, idemque statutum & edictum inviolabiliter observari faciant, inhibendo seu inhiberi faciendo ex parte nostra omnibus tunc ibi assistentibus & aliis quibus fuerit inhibendum, sub pœna privationis non modo à prædicta Universitate & privilegiis ejusdem, verum etiam à tota civitate Parisiensi, ne quis ipsorum contra presentium tenorem quicquam moliri aut attentare palam nec occulte quoquomodo prasumat. Si quis autem pænam istam inobedienter substinuerit, non solum eum ejus dem pæna declaratione, sed etiam ut cateris de se spectaculum prabeat cedatque in exemplum, usque ad Banimentum, seu potius nostri Regni perpetuum exilium, & alias arbitrarias pænas secundum delinquentis persona qualitatem & sui criminis & inobedientie gravitatem esse multtandum atque plettendum expresse declaramus, preter tamen nostre Regie Majestatis indignationem, quam eundem ipsum dedelinquentem casu pradicto incursurum ex nunc prout ex tunc decerminus per prasentes. Praterea ne pradicta Nominalium doctrina quicquam non modo vigoris, sed ne fomitis quidem in hoc Regno in posterum habere possit : Mandamus insuper primo prædicti Parlamenti nostri Curiæ Præsidenti eidem specialius committentes, quatenus omnes & singulos ipsius Universitatis libros, & apud ejusdem Universitatis supposita existentes, ex quibus eadem ipsa Nominalium doctrina procedit, in manu nostra realiter & de facto capiat seu capi faciat, sub eademque facto ex eis debi-CHAPITRE

to inventario custodiat, quonsque libros ipsos per vires litterarum peritià comprobatos atque expertos fecerimus visitari, de eisdemque quod fuerit rationis extiterit ordinatum; ad id autem faciendum & ad libros ipsos in pradicti Prasidemis ma. nus afferendum, eique ac suis in hac parte deputatis parendum, volumus ab eo suisve deputandis omnes & singulos quos opportunum fuerit, veluti nostris pro rebus & negotiis est sieri confuetum viriliter cogi ac districtius coarctari, eidemque ac suis deputatis ab omnibus & singulis Justiciariis & officiariis nostris quoad bac pareri efficaciter & intendi jubemus per prasentes, quarum transumpto seu vidimus uno aut pluribus sub sigillo Regio consectis sidem indubiam veluti huic originali ubique adhiberi volumus. In quorum omnium pramissorum sidem & testimonium, nostrum præsentibus litteris fecimus apponi sigillum. Datum Sylvanecti die prima Martii anno Domini M. CCCC. LXXIII. Regni vero nostri XIII. per Regem, Domino Duce Borbonii, Episcopo Albiensi, Domino de Argentonio, * Domino de Genlyaco, Magistro Joanne de Ambasia, & aliis prasentibus. Sic signatum, anpoins animal DellCerisay and an

enado migeris , fed no femilis quidem in hec

gno-in posternes bedere posse: Mandamus infoscer runa pradute Parfamente nostre Curia Prasiden-

st endem specialist committentes, quarents our

Com Course forthe furpolice existence .

fregulos in his Dievergratis libros, & aprest

caders of a Nominalium deliver proce-

manus noting realists of the fathe purpose

* O'estoit Philippe de Comines.

CHAPITRE

CHAPITRE VII.

Que l'Impression a esté premierement receuë, & establie en France pendant son Regne : avec une curiouse digression sur l'invention d'icelle. *

I E n'ay voulu exprés faire mention au cha-bliothequaire pitre precedent de l'Impression, qui fut esta- de Serbonne a blie en France soubs Louys XI. parce qu'ayant à Paris en beaucoup de choses à dire sur icelle, il m'a traité fort cusemblé plus à propos de luy vouer & destiner rieux de l'orice chapitre, quoy qu'en effect elle appartienne gine del'Imà celuy que nous venons de quitter, comme Paris. estant un des principaux arguments pour prouver que la Barbarie a esté chassée & bannie des Escholes pendant le Regne dudit Roy,

Quando major enim librorum copia mundo ? Naogeorgus Quando etiam edendi quavis tam prompta fa- lib. 1. Satyt.

villier Doc-

Nec jam Roma caput rerum, nac Gracia

Ingenuas artes docet emittitque libellos:

Angulus Europæ omnis habet Musea scholasque.

Aussi peut-elle estre appellée la Juno Lucina, qui fait naistre tant de bons livres enfans de nostre esprit, L'Ageon de cesiecle,

· Centum cui brachia dicunt

Centenasque manus, ___ avec lesquels il ne cesse d'escrire & composer ce qui doit sortir en lumiere : Ou plus veritablement le Pegase des hommes doctes, qui a faict fourdre

ADDITION A L'HISTOIRE sourdre la fontaine des Muses, dont les ruisseaux crystalins coulent maintenant par toutes les Aca-Gaguinus demies, quibus magnum litteris lumen, & veritatis studiosis auxilium allatum est: parce que, epift. 82. comme a remarqué le docte & eloquent Fernel, arte librorum Calcographica nil utilius est ad omnium disciplinarum propagationem, veu que suivant l'Epigramme de Robert Gaguin, In atte me- Quod cita vix poterat perscribere dextra quotrificandi. Mense dat ars, nec inest sordida menda libro; Pluris erat nuper calamo ruganda papyrus, Quam modo pragrandis veniat ipse codex. Ce que Joannes Antonius Campanus a compris en ce feul vers Imprimit illa die quantum vix scribitur anno. Lib. 4. de D'où le Jurisconsulte Forcatulus a eu grande raison de dire que superata fuit fere munificen-Imper. & Philosoph. tia natura rerum, excogitata librorum excuden-Call dorum ratione. Et Charion, ou plustost Melan-Ethon en sa Chronique, que c'estoit un don di-Lib. 17. an- vinitus humano generi communicatum. Ce qu' Aventinus confirme l'appellant magnum ac verè divinum beneficium, & novum scribendi genus hand dubie cœlitus revelatum. Auffi Jean Molinet qui vivoit lors qu'elle fut trouvée, n'a pas oublié de la ranger au Recueil des merveilles arrivées de son temps, F'ay veu grand' multitude De livres imprimez, Pour tirer en estude Poures mal argentez. Par ces nouvelles modes Aura maint escolier

Decrets, Bibles & Codes Sans grand argent bailler.

Or la grande utilité s'estant rencontrée conjointe avec une pareille industrie en cet Art, que Bodinus c. 72 cum omnibus omnium veterum inventis certare nem. facile potest, & l'aquelle comme dit Cardan, Lib. 17. de nulli nisi nautice pixidi, nec utilitate, nec dignitate, nec subtilitate secunda est. Je m'estonne fort que nonobstant toutes ses belles qualitez & merveilles, personne n'air esté jusques aujourd'huy affez curieux pour en rechercher la vraye source & origine, establissant quelque chose de probable & asseuré en ce qui est desia comme incertain dans l'opinion des hommes, & coupant le chemin à cette grande varieté d'opinions qui s'eslevent dans les Escrits de ceux qui pour n'avoir coustume de travailler qu'à peu de frais & sans beaucoup de peine, ne peuvent auffi produire que des rides ou contradictions. Que s'il faloit rendre la cause de cette negligence, je l'aurois bien tost trouvée dans Corneille Tacite, Dialogo de qui l'a touchée au doigt en ce peu de paroles, antiq. oraton Vitio malignitatis, humane vetera semper in laude, presentia in fastidio sunt. Et en effect la pluspart des hommes de lettres sont tellement tyrannisez par cette merveilleuse Antiquité,

- Quod secula tantum Aurea Saturni memorans, & nulla recentis

Gratia virtutis. ---

De maniere qu'ils font mesme conscience de parler des choses de nostre siecle, & croyent ne pouvoir mieux establir leur credit & reputation que sur les vieilles ruines & masures du Capitole: Isis & Osiris sont leurs Dieux, Evandre &

Subtil.initio.

Joseph Iscanus lib, I. Phrygii verfib. redditi.

Carmenta

Carmenta leurs Princes, Ennius le meilleur de leurs Poëtes; les loix des douze Tables le premier de leurs livres : s'ils escrivent ce n'est que in Diphthera, & en lettres Hieroglyphiques, ou notes de Tyron : s'ils jurent c'est par le Stix, s'ils combattent c'est pour defendre les Dieux contre les Geants, ou Hector contre Achilles: s'ils plaident c'est pour accuser Ulysses de la more de Palamedes, que s'ils se resiouyssent c'est aux nopces de Pelée, s'ils se faschent e'est de la more d'Adonis, s'ils ont peur c'est du couroux d'Achilles , ou de la fureur d'Aiax : bref tout ce qu'ils disent est tiré de l'Odyssée, & ce qu'ils font imité de l'Iliade ou des Metamorphoses. Et cependant toutes les belles actions de leurs fiecles perissent, toutes les inventions sont negligées, les hommes doctes mesprisez : & tout ce qui se fair aujourd'huy n'est pas jugé digne de suivre en queuë ce dont les vieux Scholiastes & Suidas ont faict mention : quoy que le judicieux Horace se soit efforcé par une Satyre entiere de les despaiser de cette folle opinion, en leur faifant croire que

I. lib. 2.

E10. 17 de

Sabidapide.

Venimus ad summum fortuna, pingimus atque Psallimus, & luctamur Achivis doctius unctis: & que Corneille Tacite leur ait aussi voulu per+ fuader, quod non omnia apud priores meliora, sed nostra quoque atas multa laudanda posteris tulit. Certes si Polidore Virgile, Matthæus Lunensis, Sabellicus, Sardus, & Vincenzo Bruno, qui ont tous particulierement escrit & recueilly ce que l'on peut dire sur les Inventeurs des choses, eussent bien consideré ces choses, ils ne se fussent pas amusez à chercher l'origine & l'in-LINE MILL

venteur

DU ROY LOUIS XI. 109 venteur du soufflet, du compas, ou de la truelle, pour puis aprés ne parler que fort peu, ou ne rien dire du tout de l'Impression : Et si Leonardo Fioraventi, & Thomazo Garzoni qui ont dressé le speccio, & la piazza universale di tutte le professioni del mundo, eussent eu un peu plus de jugement, ils eussent pareillement faict de plus exactes & diligentes recherches sur les Imprimeurs que sur les Ramonneurs de cheminées & Cureurs de puits. Mais quoy, Pancirole mesme in novis repertis, & Maier au livre qu'il a faict de veris inventis Germania, semblent avoir oublié ce qui estoit de leur principal sujer pour deferer quelque chose à cette passion des Antiquaires, en ne disant presque rien de ce nouveau Miracle de l'industrie humaine, lequel neantmoins ils devoient traitter avec plus de soin & de diligence. C'est pourquoy puis qu'il semble desia estre passé comme en coustume de ne point parler de l'Imprimerie que dans des digressions, je me licenciray plus volontiers de faire le mesme en la presente, où sans m'arrester sur la pratique de cet Art, tres-bien des-Louis la Par in factor (cult François par Lib. 2. Hift. Louys le Roy, j'y insereray seulement ce que Livrez. de la j'ay pû apprendre de son invention, tant par vicissitude des la lecture de tous les Autheurs qui en ont escrit, que par une laborieuse recherche & inspection de plus de quinze mille vieux livres en vingtcinq ou trente des meilleures & plus fameuses Bibliotheques de cette ville de Paris.

Il faut doncques remarquer qu'il est arrivé de l'Impression comme de ces deux autres merveilles descouvertes depuis peu, sçavoir la Boussole &

le Canon. Car tout ainsi que beaucoup se persuadent l'usage de l'Esquille Marine avoir esté cognu & pratiqué des anciens, à cause de ces deux vers de Plaute.

re, Scena s.

In mercato- Huc secundus ventus nunc est, cape modo Verforiam,

> Hic Favonius serenus est, isthic Auster imbribus :

> & que pareillement le Canon leur estoit familier, eu esgard à ce que Virgile a dict de Salmonée,

> Vidi & crudeles dantem Salmonea pænas, Dum flammas fovis & sonitus imitatur Olympi:

& à l'explication qu'en donne Eustathius sur le xx1. de l'Odyssée, conforme à ce que Suidas & Agathias ont encore dict de quelques autres femblables machines faites par deux ingenieux nommez Artemisius & Eutropius : Aussi Pomponius Lætus grand Humaniste, & qui vivoit du temps que l'Imprimerie fut trouvée, n'a pas manqué d'en avoir la mesme opinion : car escrivant à Augustin Maphée Thresorier du Pape, & se plaignant à luy de la depravation des livres, dont il rend plusieurs raisons, Praterea, adjouste-il, multos pracipitat inanis gloria spes, & libros imprimendi facultas multis saculis intermissa, paulo ante revocata. Ce qu'ayant trouvé en ses Epistres, il est vray que je demeuray en peine sur quelle raison il s'estoit fondé pour advancer cette proposition, jusques à ce que venant à lire Matthæus Lunensis qui a faict un petit livre de rerum inventoribus; je trouve qu'il estoit de la mesme opinion, & qu'il en don-

Cap. 12.

noit pour preuve S. Cyprian, Impressura, ditil, litterarum in Germania post Christi adventum comperta fuit, nam ante fidem Christianam Saturnus litteras Italos imprimere docuit, ut refert D. Cyprianus in libello de Idolis. En quoy je ne puis assez admirer la foiblesse & imbecillité de nostre jugement, veu que celuy mesme des grands personnages commet d'ordinaire les plus grandes fautes & absurditez. Car je vous prie quelle plus grande peur-on s'imaginer que d'inferer de ce passage de S. Cyprien, Hic (nempe Saturnus) litteras imprimere, hic signare nummos primus in Italia instituit, que l'Impression fut pratiquée en Italie du temps de Saturne, c'est-à-dire, auparavant qu'elle eust receu l'usage des lettres, qui y fut porté long-temps aprés par les Grecs selon Pline & Solin, ou par Evandre, comme veulent Tite Live & Corneille Tacite. Mais quand bien mesme ce passage de S. Cyprian seroit sans contradiction, à cause d'un semblable qui est dans Tertullien, & que l'opinion de Macrobe seroit nulle, qui attribue à Janus l'invention de la Monnoye; ne seroitil pas toutesfois plus à propos de l'interpreter de l'ancienne façon d'escrite avec de petits poinçons de fer sur les tablettes, & de l'inscription qui se mettoit à l'entour ou au revers des Medailles & pieces de monnoye qui estoient soubs la protection de ces Dieux, que non pas de vouloir imposer à la posterité & couronner les anciens de l'honneur qui nous est deub, par une glose aussi peu judicieuse que veritable?

Il faut doncques tenir pour tout asseuré que l'Imprimerie n'a esté receuë & pratiquée en Eu-

rope que du temps de nos Peres. Mais comme les choses belles & excellentes sont enviées de tout le monde, & qu'anciennement il y eut sept villes,

Smirna, Rhodos, Colophon, Salamin, Chios,

Argos , Athena,

qui se vantoient toutes de la naissance d'Homere, nommée d'Eustathius pour cette raison πολύπατεις; de mesme aussi chaque pays, ou plustost chaque ville semble aspirer à l'honneur & à la gloire immortelle de cette invention.

Or en ce conflit de diverses opinions il nous Lib. 14. hist. faut commencer par celle de Paul Jove, qui a le premier, au moins que j'aye veu, asseuré l'invention de l'Imprimerie avoir esté apportée de la Chine par quelque Marchand qui estant sur les lieux vit comme elle s'y pratiquoit, & en remarqua diligemment toutes les circonstances, lesquelles il pratiqua par aprés estant de retour en Allemagne : ce qui a esté depuis confirmé par Garcias ab Horto, Mendoza, Botero, Maphée, Gregoire de Thoulouse, Pancirole, Osorius, & Linschot, qui tiennent tous comme une chose tres - certaine & indubitable , cette invention estre si vieille en la Chine, qu'elle y a esté pratiquée de toute memoire, sans qu'ils ayent cognoissance de son Auteur, ou du temps qu'elle y fut trouvée. Quoy que le Pere Trigault beaucoup plus croyable pour y avoir long-temps demeuré, en parle avec un peu plus de circonspection & de retenuë en ces propres termes : Typographia apud Sinas antiquior est aliquanto, quam apud Europaos: nam à quinque retro sasulis certum est ab eis usu receptam, neque ta-

men

vamen desunt qui asserunt prius ea Sinas fuisse usos, quam in hanc mortalitatem immortalis sese Dens abjecisset. Quelques autres sont d'advis qu'elle a esté apportée du Cathay en Allemagne par la Tartarie & Moscovie : & Genebrard Fol. 3974 mesme qui a souvent escrit assez à la haste maintient qu'elle est venuë de la ville de Themistitan lors de la conqueste de Mexique par Ferdinand Correz. Toutes lesquelles opinions sont à parler veritablement des conjectures aussi mal prises & fondées que celle de Pomponius Lætus, que nous avons cy-dessus refutée. Car pour ce qui est de Paul Jove,

Venalis cui penna fuit, cui gloria stocci, In Theatron Zuinger luy reproche hardiment qu'il a inventé cette fable pour venger l'Eglise, des Lutheriens d'Allemagne, & frustrer en despit d'eux cette grande Region de la recognoissance que nous luy devons tous faire de cette belle invention. Et encore bien qu'on ne puisse nier qu'elle n'ait esté premierement en la Chine qu'en Europe, personne touresfois ne se doit persuader qu'elle soir passée de ce pays au nostre, veu qu'il n'a esté frequenté que long-temps aprés l'an 1440. que Marc Paul Venitien l'auroit aussi bien apportée il y a quatre cens ans que ce Marchand qui y fut il n'y a que cent cinquante; que les Grecs, Armeniens, Mingrelians, Abyssins, Turcs, Persiens, Mores, Tartares, n'escrivenc encor de present leurs livres qu'à la main; & bref qu'il y a bien de la difference de certaines planches taillées qui ne marquent que d'un costé, à nostre façon d'imprimer. Joint que, comme a fort bien dict Aristore, nihil prohibet ar-

ADDITION A L'HISTOIRE tes easdem à diversis vel eodem, vel etiam diverso tempore citra ullam communicationem inveniri.

Confutatio-

Rutgersias en la Response à l'Hercules Hypo-Butdon.pag. bolimæus produit la seconde opidion tirée de la Chronique de Rabby Joseph, qui estime l'Edition avoir commencé par un certain livre publié l'an Judaïque \$188. qui respond à celuy de Jesus-Christ 1428. sans toutesfois qu'il nomme ny son tiltre ny le lieu où il a esté imprimé. Ce qui pouroit donner occasion de croire que c'est une des resveries familieres aux Escrivains d'entre ce peuple. Mais comme je ne veux pas nier qu'il ne se puisse trouver quelque livre de cette date, aussi n'accorderay-je pas qu'il en faille tirer consequence pour l'invention de l'Imprimerie; d'autant que cela est arrivé par la faute des Imprimeurs, qui ont mis un 4. au lieu d'un 5. comme il se peut verifier par beaucoup d'autres livres où semblable faute a esté faicte; telmoins le Flagellum Bartholomai Despina in Pome ponatium imprime à Venise 1418. le Philonium Valesci de Tarenta de l'an 1418. le Nestoris vocabularium de l'an 1401. le foannes de Tampaco de confolatione de 1366, le Josephe qui est en la Bibliotheque du College de Montaigu de 1400. le Lactance que j'ay veu en celle des Celestins de 1370. celuy encore qui est en l'Abbaye S. Germain de l'an 152 ... & en fin l'Albertus de re adificatoria de l'an 1083, quoy que tous ceux qui ont fait imprimer lesdits livres n'ayent vescu, comme on peut voir dans Gesner & Tritheme, qu'en l'année 1500. Dont je m'estonne fort comme Rutgersius a proposé cette opinion sans la refuter, veu qu'elle se pouvoit destruire d'elle mesme,

DU ROY L'OUIS XI. me, ou pour le moins aussi facilement que les precedentes.

Mais il s'en presente maintenant une qui est bien plus forte à combattre, pour estre soustenue & appuyée par Adrianus Junius docte Medecin, Cririque & Historien de Hollande, lequel a pris sujer sur la ville de Harlem de revendiquer à son pays cette belle invention, qu'il croyoit luy avoir esté volée par celuy qui l'a publiée le premier en Allemagne ; soit qu'il ait voulu tromper tout le reste du monde pour favoriser le petit coin de sa republique, ou qu'en effect il se soit laisse persuader à je ne sçay quels vieillards qui luy en ont, dit-il, souvent faict Cap. 17.hist. le conte, lequel il a depuis couché en assez beau 255, Latin pour estre rapporté en ses propres termes : joint qu'il nous faudra par après bastir sur iceux une partie de ce que nous avons à dire contre les fauteurs de cette opinion. Il escrit doncques, quoy qu'aprés beaucoup d'autres discours, qui tiennent plus du Panegyriste que de l'Historien, Dicam igitur quod accepi à senibus auctoritate gravibus & Reipublica administratione claris, quique à majoribus suis ita accepisse, gravissimo testimonio confirmarunt, quorum auctoritas jure pondus habere debeat ad faciendam fidem. Habitavit ante annos centum duodetriginta Harlemi in adibus satis splendidis foro imminentibus è regione Palatii Regalis Laurentius Joannes cognomento Ædituus custosve, is ipse qui nunc laudem inventæ artis Typographica recidivam justis vindiciis ac sacramentis repetit ab aliis possessam & occupatam summo jure triumphorum laurea majore donandus. Is forte in suburbano nemore spatiatus H 2

coepit faginos cortices principio in litterarum Typos conformare, quibus inversa ratione sigillatim charta impressis versiculum unum atque alterum animi gratia ducebat, nepotibus generi sui liberis exemplum futurum, quod ubi fæliciter successerat capit animo altiora agitare, primumque omnium atramenti scriptorii genus glutinosius tenaciusque quod vulgare lituras trahere existimaretur, cum genero suo Thoma Petro, qui quaternos liberos reliquit, omnes ferme Consulari dignitate functos excogitavit; inde etiam Pinaces totas figuratas additis characteribus expressit, quo in genere vidi ab ipso excusa Adversaria operarum rudimentum paginis solum adversis hand opistographis: is liber erat vernaculo sermone ab au-Etore conscriptus anonymo, titulum praferens Speculum nostræ salutis, in quibus id observatum fuerat inter prima artis incunabula (ut nunquam ulla simul & reperta & absoluta est) uti pagina aversa glutine commissa coherescerent, ne illa ipsa vacua deformitatem adferrent. Postea faginas formas plumbeis mutavit, bas deinceps stanneas fecit quo solidior minusque flexilis esset materia, durabiliorque: è quorum Typorum reliquiis que superfuerant conflata anophora vetustiora adhuc hodie visuntur in Laurentianis illis quas dixi adibus, faventibus ut fit invento novo studiis hominum, quum nova merx nunquam antea visa emptores undique exciret cum uberrimo quastu, crevit simul artis amor, crevit ministerium additi familia operarum ministri prima mali labes, quos inter Joannes quidam sive is (ut fert suspicio) Faustus fuerit ominoso cognomine Hero suo infidus & infaustus, sive alius

eo nomine, non magnopere laboro quod silentum umbras inquietare nolim, contagione conscientia quondam dum viverent captas, is ad operas excusorias sacramento ductus postquam artis jungendorum characterum fusilium Typorum peritiam, queque alia eam ad rem spectant percaluisse sibi visus est, captato opportuno tempore (quo non potuit magis idoneum inveniri) ipsa nocte que Christi Natalitiis solemnis est, choragium omne Typorum involat, instrumentorum herilium ei artificio comparatorum suppellettilem convasat, deinde cum fure domo se proripit. Amstelodamum principio adit, inde Coloniam Agripinam, donec Maguntiacum perventum est, ceu ad Asyli aram ubi quasi extra telorum jactum (quod dicitur) positus tuto degeret, suorumque futurorum apertà officina fructum uberem meteret, nimirum ex ea intra vertentis anni spatium ad annum à nato Christo 1442. iis ipsis Typis quibus Harlemi Laurentius fuerat usus prodiisse in lucem certum est Alexandri Galli Doctrinale, que Grammatica celeberrimo tunc in usu erat cum Petri Hispani tra-Etatibus prima fœtura. Aprés quoy ledit Junius proteste que c'est là toute la verité de cette histoire,

Quam sibi non vani, nec erat cur fallere vellent, Metamorp.

Narravêre senes.

Il semble toutesfois que ceux qui sont venus aprés luy en ayent eu quelque plus particuliere instruction : car Pierre Bertius ayant traduit quafi mot pour mot le susdit passage, adjouste que ce livre intitulé Speculum salutis ne fut pas imprimé avec des lettres separées à la mode de ceux d'aujourd'huy, mais avec de certaines planches H 3

planches où toute la page estoit taillée à la facon des images en taille de bois. D'où il tire un fort argument (à ce qu'il dit) pour son pays, estant bien probable de croire que ce premier dessein si rude & grossier a esté le vray commencement de l'Imprimerie, qui s'est depuis tellement perfectionnée, que si nous voulons croi-Lib. 17. de re à Cardan, videtur ars hac librorum, ceu ad

fubt.lit.

materiam, ceu ad pulchritudinem, ceu etiam ad facultatem spectes, summam adepta perfectionem, ut nec si velis plus possis optare quam prastet, neque ulla alia est ars, cui quidquam ad-

pa. 261.

In confuta- di non posse videatur prater hanc. Rutgersius a Burdonum ; aussi descouvert de son costé que Donat imprimé à Maience en 1450. fut contrefaict sur celui qui avoit esté quelque temps auparavant imprimé en Hollande avec les pages entieres gravées sur des planches de bois, ce qu'il infere de l'inscription suivante qu'un certain Mariangelus mit sur la fin du Donat qu'il avoit imprime, Impressus autem est hic Donatus & Confessionalia primum omnium anno 1450. admonitus certe fuit ex Donato Hollandia primum impreso in tabula incisa. C'est pourquoy Gaspar Barlæus a pris sujet de louer la ville de Harlem fur cette invention, contre ce qu'en croyent ceux de Maience,

In Incom. laud m. Holland. urbium.

Invidet excusas populosa Moguntia Musas, Quodque meum est, laudis jastitat esse sua. Finalement Petrus Scriverius a franchy la carriere faisant imprimer un livre en langue vulgaire, pour monstrer l'invention de cet Arr estre venue de ladite ville de Harlem, & non point de celle de Maience, ce qu'il establit tant par l'inscription

l'inscription sussité de Mariangelus, que par un autre passage presque semblable de l'Auteur anonyme d'une Chronique de Cologne escrite en Allemand & imprimée 1489. En suitte de quoy, & pour se prevaloir ouvertement de cette opinion, il a esté comme je croy autheur de faire peindre ce Laurent Jansson sur la face exterieure de la maison où il demeuroit anciennement, avec cette Epigraphe accompagnée de quatre vers, qui sont rapportez en cette sorte dans Hegenitus, qui a faict & publié son voyage en Hollande cette presente année 1630.

MEMORIÆ SACRUM

TYPOGRAPHIA

ARS ARTIUM OMNIUM

CONSERVATRIX

HIC PRIMUM INVENTA

CIRCA AN. CID CCCCXL.

Vano quid Archetypos & præla Moguntia jactas?

HARLEMY Archetypos prælaque nota scias.

Extulit hic monstrante Deo LAURENTIUS
artem.

Dissimulare virum bunc, dissimulare Deum est. P. S.

Voilà toutes les authoritez & asseurances que H 4 j'ay

j'ay pû recueillir pour confirmer cette opinion; laquelle ayant esté introduite, quoy que sans aucune preuve legitime & vallable par Junius, a esté neantmoins suivie par Bertius, soustenue par Rutgersius, & authorisée par Scriverius ,

- Sua per mendacia crescens. Et je ne doute point qu'à l'avenir elle ne soit

moins d'amour & d'affection pour leur patrie que les precedents : & ainsi l'on pourra dire de Epist ad Gui- Harlem ce que Petrarque disoit autrefois de Pa-

ris, sçavoir que multa suorum mendaciis debet. Mais neantmoins afin que ceux ausquels nous

confirmée par une infinité d'autres qui n'auront

sommes vrayement redevables de cette belle invention ne demeurent point envelopez dans l'in-

certitude de ces opinions, & mescogneus de tant de millions d'ames qu'ils obligent tous les

rer. fenil.

Livius lib. 8. jours, dum civitas ad se quaque famam rerum gestarum honorumque fallente mendacio trahit, j'examineray ingenuement toutes ces authoritez precedentes: & puisque Scriverius & ses compagnons n'ont point douté de combattre pour leur ville contre le commun consentement de tous les Historiens & Chronologistes, que je produiray cy-aprés, à plus forte raison ne doit - on pas trouver mauvais que j'intervienne pour la verité en cette cause, & qu'estant desinteresse de toute passion ou affection, je plaide pour la ville de Maience contre ces Messieurs des Pays-Bas. C'est pourquoy combien que pour refuter leur opinion, il ne soit besoin que de nier cette traditive que Junius nous a donné gratis, & que les autres ont suivie (comme le Servum pecus

d'Horace

D'U ROY LOUIS XI. 121

d'Horace marche tousiours aprés ceux qui l'ont precedé:) j'examineray neantmoins ce que luy & les autres en ont dict, & monstreray comme ils ne s'accordent ny entr'eux ny chacun en leur particulier. Et pour commencer par Junius, il se contredit manisestement, en ce que escrivant son Histoire l'an 1575, comme il appert par la date de son Epistre Dedicatoire, il dit que cent vingt-huict ans auparavant, Laurens Jansson trouva l'Imprimerie, qui sur à son conte l'an 1447. & puis sur la sin il adjouste que Jean Fust qui l'avoit volé imprima à Maience le Doctrinal d'Alexander de villa Dei l'an 1442, c'est-à-dire, cinq ans auparavant que cet Art eust jamais esté inventé.

Vos precor admissi risum teneatis amici.

De plus je luy demanderois volontiers comme un homme seul put emporter toutes les Presses, Characteres, Casses, Chassis, & autres instruments d'une Imprimerie? ou quel besoin il avoit de s'en charger, puisque sans courir aucun risque il se pouvoit honnestement retirer, en faire & dresser de pareils en son pays? Et derechef ce qui empescha Laurens Jansson de faire fondre de nouveaux characteres & faire dresser d'autres Presses pour retourner à cette sienne invention, veu qu'il l'avoit trouvée si lucrative, & qu'au reste il estoit des plus riches & accommodez citoyens de Harlem? Vous verrez sans doute que Jean Fust luy avoit aussi emporté son esprit & celuy de son gendre Thomas Pietersen. Mais encore pourquoy n'avons-nous aucun livre imprimé auparavant 1462. puisque cette invention estoit toute accomplie & au mesme estat

que nous l'avons maintenant, dès l'an 1442 à Que sit Jean Fust pendant ces vingt années, & pourquoy se reposa-il si long-temps aprés l'edition de son Donat? Finalement que sont devenus les livres qu'avoit imprimé en Hollande ce Laurens Jansson? & si tant est que l'on y monstre encore à present quelques seuilles du Speculum salutis imprimées seulement d'un costé, pourquoy n'y voit-on aussi quelques uns des livres qui y surent composez avec ces beaux characteres de sonte, & à la mode de ceux que nous avons à present? Certes je ne pourrois qu'admirer le bon esprit de Jansson, entre les mains du-

quel cette invention s'estant rencontrée,

Susprimum nata est tempore, magna fuit. S'il n'y avoit plus d'apparence de croire que le bon homme Junius qui ne se persuadoit pas qu'on le dust quelque jour examiner si curieusement, en a plustost parlé suivant qu'il le jugeoit à propos pour la gloire de son pays, que pour s'estre bien informé de l'affaire. Mais encore il ne s'accorde pas mieux avec ses compagnons; car Bertius maintient que le Speculum salutis ne fut pas imprimé avec des characteres separez, mais sur de grandes pages de bois qui estoient toutes d'une piece: & Rutgersius dit le mesme du premier Donat qui fut imprimé en Hollande, & puis à Maience, qui est tout justement le contraire de ce qu'en avoit asseuré Junius. De maniere que si la diversité des opinions denote la fausseré de quelque doctrine, celle-cy ne peut aucunement estre vraye, puis qu'il s'y rencontre tant de contrarietez. Et pour ce qui est de toutes les autres authoritez, elles ne concluent guere

123

guere davantage que toutes les precedentes, au moins sont elles tellement frelatées, tronquées, foibles & desguisées, que l'on ne doit à mon jugement beaucoup s'y asseurer: Car Hegenitus prend si peu garde à ce qu'il escrit, qu'en la mesme page où il rapporte cette inscription de Harlem dattée de l'an 1440. il dit sans y songer que l'Impression ne fut trouvée qu'en 1464. Et pource qui est de Mariangelus, vous ne sçavez si c'est luy ou Alde le jeune qui parle ; joint que Scriverius rapporte cette inscription du Donat d'une autre façon, y adjoustant ces mots, Admonitus certe fuit Joannes Faust civis Moguntinus qui primus excogitavit artem typis æreis, ex Donato, &c qui ne sont point en celle qui est alleguée par Rutgersius. Et si cet Autheur Anonyme de la Chronique de Cologne est in rerum natura, il y a bien de l'apparence qu'ayant escrit long-temps aprés ce Mariangelus, il aura suivy son erreur; qui a peut estre pris source sur ce qu'un Nicolas Jansson François fut des premiers qui s'addonnerent à l'Imprimerie aprés Jean Fust & Pierre Schoiffer, faisant merveille à Venise & ailleurs d'imprimer quantité de livres & en tres-beaux caracteres, desquels je me puis vanter en avoir veu plus de trente, qui ne cedent en rien aux meilleurs & plus beaux que nous ayons à present. De maniere que je devrois estre plustost cru que Junius s'il me prenoit phantaisse de dire que cette invention sut trouvée en mon pays comme il dit qu'elle le fut au sien; au moins ne youdrois-je comme luy avancer sans tesmoins une chose si nouvelle & de telle consequence, afin de n'estre point subjet à me couvrir

224 ADDITION A L'HISTOIRE & defendre de la calomnie par cette commune excuse,

Nescio qua natale solum dulcedine cunctos Ducit, & memores non sinit esse sui.

Certes je puis dire avec verité que les deux premiers livres que j'aye veus de l'impression des Pays-bas, font une Morale d'Aristote que m'a monstrée le Vincent Pinelli de cette ville Monsieur des Cordes, sur la fin de laquelle l'Imprimeur a inseré ces mors, comme pour marque d'une grande nouveauté, Prafens liber Aristotelis de moribus ad Eudenium, per Leonardum Aretinum de Greco in Latinum translatas, extitit per Joannem de Vvestphalia in florentissima Universitate Lovaniensi residentem, non sluviali calamo, sed arte quadam characterisandi modernissima, feliciter consummatus anno Domini 1475. & l'autre est un vieux Repertoire d'Arnoldus de Hollandia de la ville de Roterdam, que j'ay veu en la Bibliotheque du College des Cholets, sur la fin duquel on a inseré quelques vers, dont voicy les plus necessaires pour nostre fujet,

In medium prodeo Gnotosolitos ego Tam bene limatus tantoque labore politus,

Ut nusquam similis usque modo fuerit, Hoc Bruxella mihi pratendit culmen honoris,

Me famâ celebri seque perenne beans, Virginis à partu dum fluxissent simul anni Mille quadringenti septuagintaque sex.

Ce qui monstre bien que l'Edition n'avoit pas esté en ces quartiers dès l'an 1447. comme nous le veulent persuader Junius & ses compagnons. Mais ce qui est encore plus, j'estime que le Spe-

culum

DU ROY LOUIS XI. 125 Speculum salutis, ny aucun autre livre, n'a jamais esté imprimé avec ces planches gravées depuis un bout jusqu'à l'autre sans distinction des lettres ny des mots. En quoy je me serviray premierement de l'authorité de Junius qui dit rout le contraire, & secondement de la façon des characteres, qui pour estre semblable à l'escriture de main, fort pressez & entremessez de quelques syllables les settres desquelles estoient liées & moulées ensemble, ont deceu & deçoivent encore tous les jours ceux qui ne les contemplent de prés, & avec grande attention & diligence. Ainsi M. G. homme de rare & excellente doctrine, & de tres-subtil & profond jugement, m'asseuroit il y a quelque temps d'avoir veu en la Bibliotheque de Sedan un certain volume composé de la sorte, quoy que j'aye sceu depuis avec toute asseurance que c'est le livre des Offices de Ciceron imprimé l'an 1466. duquel les lettres sont aussi bien separées que celles de cette page. Et ne sert de rien l'exemple qu'apporte Rutgersius de Veronique ou Berenice Lodronia mere de Scaliger, que horologium Confutat. seu matutinas horas beata Maria, penes se ha-fabula Burbuit pagellis ligneis incisis impressum in membranis litteris inter se colligatis & connexis, ut mos scribendi est mercatoribus. Parce que suivant la lettre du Cardinal Madrutio dans Schioppius, Herculis il n'y a jamais eu de Berenice en la famille des Hypolom. Lodroni, & que ces Heures ayant esté deschirées par une levrette auparavant que personne les air pû voir, il y a bien de l'apparence de croire qu'elles n'ont jamais esté que dans l'imagination de Jules Cesar Scaliger qui ne nous don-

ne assez souvent que sa seule Relation pour preuves de beaucoup d'histoires & rencontres, & de celles-là principalement qui regardent luy, ses ancestres ou sa Principauté. D'où nous devons conclure avec Ciceron, quod auctoritatem nullam debemus, nec sidem commentities rebus ad-

2. De Divinatione.

> C'est pourquoy il faut en sin advouer que l'Impression a commencé en Allemagne, & que nonobstant toutes les oppositions des Hollandois on ne doit frustrer cette grande & ingenieuse nation de ce que la raison & l'authorité de tous les grands personnages qui vivoient du temps

> nation de ce que la raison & l'authorité de tous les grands personnages qui vivoient du temps qu'elle nous a donné cette belle invention luy accordent; j'en produiray quelques uns des plus anciens, pour monstrer que je ne dis rien sans bonne preuve, & qu'il n'y a que la seule verité qui me conduit en ces recherches. Robert Gaguin sera un des premiers, puis qu'il sit imprimer soubs le Regne de Louys XI. son Art Poëtique avec l'Epigramme rapportée au commencement de ce chapitre, dont voicy les deux derniers

Hoc tulit inventum felix Germania terris
Artis & ingenii nobile schema sui.

Laurens Valle qui mourut l'an 1465.

Abstulerat Latio multos Germania libros Nunc multo plures reddidit ingenio.

Et quod vix toto quisquam perscriberet anno Munere Germano conficit una dies.

Epist. 1. lib. Angelus Politianus qui florissoit au mesme temps,

Cum tamen ipsi voces omnino barbaras pro Ciceronianis usurparent, quas videlicet excusores isti
novorum librorum Teutones perversissime aliquan-

DU ROY LOUIS XI. 127 de effinxissent. Nicolaus Perottus qui estoit son Commente contemporain. Volebam etati nostre gratulari ob Plinii. novum scribendi genus è Germania nuper ad nos delatum. Philippes Beroalde encore plus ancien In Elegia de que ces deux precedents,

O Germania muneris repertrix Quo nil utilius dedit vetustas

Libros scribere que doces premendo. Marius Grapaldus qui fut un de ses disciples, Nuperrime cœpit utpote me puero in crepundiis, Lib. 2. Diars olim, ut aiunt, à Germanis inventa ere lit- cionarii de partib. teras, & ita libros formis, ut vulgo dicitur, ex-dium cap. 9. oudendi. Junlanus Majus Cavalier Neapolitain, tit de penna. duquel le livre fut imprimé en 1490. Accedit rum proad hac quod Germani solerti & incredibili quo- priet, verbore

dam invento nuper novam quandam elementorum characteres imprimendi rationem invene-

runt, &c.

Henry Bebelius qui vescut un peu aprés,

Laude condigna venerare vatum - Turba Germanos , studio sagaci Scripta qui quondam renovare norunt Arte premendi.

Are quod quis modico parare Optimos possit veterum libellos, Hoc dedit nobis merito colendus

Teutonis orbis.

Paulus Langius a esté pareillement de la mesme In Chronico opinion, rapportant ces deux vers de Sebastien Ziticensi. Brant .

Que doctos latuit Gracos Italosque peritos, Ars nova Germano surgit ab ingenio.

Et Matthæus Lunensis qui vivoit il y a plus de In lib de infix vingt ans, en parle aussi en cette sorte Im- rum e 12,

presura

pressura litterarum in Germania post Christi adven-

tum comperta fuit.

Mais que sert d'en rapporter davantage, & de confirmer par le tesmoignage de quelques particuliers, ce que tout le monde asseure estre tres-veritable? Il vaut mieux passer outre, & voir par qui & en quelle ville elle fut premierement inventée & establie, sans nous arrester toutesfois à l'opinion du bon homme Volater-Lib. 33. An- ran, qui dit tout naivement, que duo è Germania fratres Rome eam coeperunt anno 1465. primumque omnium Augustinus de Civitate Dei & Lactantius prodière : D'autant que s'il est d'advis par ces mors que l'Imprimerie ait commencé à Rome, & que ces deux livres ayent esté les premiers de tous imprimez, il se trompe si lourdement, qu'il n'a besoin que d'une ferme negative pour toute response. Et encore moins se faut-il ranger du costé de ceux qui faisant une longue reflexion sur toutes les belles & grandes inventions, maintiennent qu'il est de leurs autheurs comme de la source & fontaine du Nil,

Claudian.in Epig. de Ni-

- qui semper inani Quarendus ratione latet, nec contigit ulli

Hoc vidise caput : parce qu'aprés avoir diligemment examiné les opinions mesme les plus probables, ils n'en peuvent tirer autre asseurance sinon que comme l'on tient pour certain l'usage du Canon avoir esté trouvé en la ville de Cologne, & celuy de la Boussole en Amalphis de Sicile, suivant les vers assez communs de Panhorme.

de ejus urbis

In Carmine Prima dedit nautis usum magnetis Amalphis. Aussi peut-on croire que l'Imprimerie a esté premieremene

mierement trouvée à Strasbourg : mais de sçavoir par qui ny en quel temps precisément ces inventions nous ont esté communiquées ; ils croyent qu'il est également incertain de toutes les trois: C'est pourquoy n'attribuant l'honneur de cette derniere ny à Fust, ny à Guttemberg, ny à Mentelin, & encore moins à Regiomontanus, comme il semble que Ramus vueille faire, in Procemio ils le deferent tres-ouvertement ignoto Heroi, ou, Mathemat. pour parler plus ouvertement, à quelque ingenieux Citoyen de Strasbourg, lequel estant venu par hazard ou autrement en la cognoissance de ce secret environ l'an 1440. & n'estant assez riche ou industrieux pour le conduire à sa perfection, se transporta aprés en avoir fait plusieurs essais à Maience, où il se descouvrit à Guttemberg riche homme de ladite ville, lequel s'estant associé de quelques autres sit en fin réussir ce secret quelque dix ou douze ans aprés sa premiere invention : Ce qu'ils conjecturent tant de la diversité qui se rencontre encote és opinions que nous devons alleguer, que du narré suivant faict par Wimphelingus en la vie de Robert Evesque de Strasbourg, Sub hoc Roberto, dit-il, nobilis ars Impressoria inventa fuit à quodam Argentinensi, licet incomplete, sed is cum Moguntiam descenderet ad alios quosdam similiter in hac arte laborantes ductu cujusdam Gensfleisch ex senio ceci in domo Bonimontis Guttemberg (in qua hodie est Collegium Juristarum) ea ars completa fuit in laudem Germanorum sempiternam. A quoy il semble qu'ait aussi voulu butter l'Autheur de cet Epigramme, que j'ay Imprimé à rrouvé sur la fin d'un vieux Catholicon, & le-Rouen l'an

quel pour estre un des mieux faicts que j'aye veu à la louange de l'Imprimerie, merite bien d'estre inseré en ce chapitre.

Tingere dispositis chartas quicumque metallis

Cæpit, & insignes edidit ære novas.

Mercurio genitore satus, genitrice Minerva,

Praditus atherea semine mentis erat.

Non illum Cereris, non illum cura Lyai, Terrena tenuit non opis ullus amor.

Copia librorum cupidis modo rara Latinis

Cum foret, auspiciis illius ampla venit. Improbus innumeris Librarius ante talentis

Quod dabat, exigua nunc stipe vendit opus.

Historia venere Titi, se Plinius omni

Gymnasio jactant, Tullius atque Maro.

Nullum opus ô nostri felicem temporis artem, Cellat in arcano Bibliotheca situ.

Quem modo Rex, quem vix Princeps modo rarus habebat

Quisque sibi librum pauper habere potest.

Mais en essect cette opinion ne me semble pas assez bien appuyée pour estre suivie & preserée à toutes les autres, parce que, comme il est bien vray - semblable, l'Autheur de cet Epigramme s'est servy de son quicumque pour ne s'entremettre du different qui estoit dessa entre les Historiens touchant Jean Fust & Guttemberg; & le passage de Wimphelingus se peut destruire facilement par un autre tiré de son Histoire, que nous rapporterons cy après en parlant de Strasbourg.

Je trouve donc ques quant à ce qui est des opinions les plus communes & vray - semblables, que la pluspart des Autheurs attribuent cette

invention

DU ROY LOUIS XI. invention à la ville de Maience, & ce en trois diverses façons: Car les uns n'en nomment point l'autheur, comme Hermanus Schedel en sa Chro- Fol. 153; nique des Chroniques imprimée il y a plus de cent ans, où il dit simplement que hanc artem apud Moguntiam Rheni urbem 1440. inventam fuisse aiunt. En quoy il a esté suivy par Erasme sur la 9. Epistre de S. Paul ad Gerontiam, Tritheme en l'Homelie 7. du premier livre de ses Exhortations, & en la 42. de ses Epistres familieres; Altamerus sur la description d'Allemagne faicte par Corneille Tacite & Conradus Celtes, duquel nous avons ce Distique, Jamque Moguntiacam vastus te slectis ad urbem, Que prima impressas tradidit ere notas. Les autres disent que ce fut Jean Guttemberg ou Gudemberg, entre lesquels sont le susdit Tritheme en sa Chronique, Polydore Virgile Adannum chapitre 7. du livre 2. Bruschius au Catalogue des Evesques de Maience, Salmuth sur Pancirolle, & Sabellic en ses Enneades, où il asseu- Lib. 6. Enre que Commentum Teutonicum fuit, inventi au-neade 10. Etor Joannes Guttembergius equestri vir dignitate, Moguntiaque res primum tentata est. Et les derniers maintiennent que ce fut Jean Faustius, ou Fust, ou Faustus, qui a esté l'opinion d'Aventin livre 17. de ses Annales, Chrestien Macée

mée par l'inscription que Serrarius dit avoir leu Cap. 38. ur.

12

en sa Chronique, Pierre Appianus en la 2. par-

tie de sa Cosmographie, Genebrard livre 2. de sa Chronique, Ramus au 2. livre du Poëme

des Mathematiques, Vigner tome 2, de sa Bibliotheque, Pasquier en ses Recherches. Et si-

nalement cette mesme opinion est encore confir-

ADDITION A L'HISTOIRE derriere la vieille edition des Chroniques de Tritheme, & qu'il me semble à propos de rapporter icy, quoy que fort longue, parce qu'elle est de consequence, & narrative de tout le procedé de Jean Fust & de ses compagnons. Elle est doncques telle: Impressum & completum est prasens Chronicorum opus anno 1515. in vigilia Margareta virginis, in nobili famosaque urbe Moguntina, hujus artis impressoria inventrice prima, per Joannem Schoiffer nepotem quondam honesti viri Joannis Fust civis Moguntini memorate artis primi auctoris, qui tandem imprimendi artem proprio ingenio excogitare capit anno 1450. indictione 13. regnante Frederico 3. prasidente sancta Moguntina sedi R. D. Theodorico Pincerna de Erbach Principe Electore anno 1452. perfecit deduxitque eam in opus imprimendi, opera tamen ac multis necessariis inventionibus Petri Schoiffer de Gernsheim ministri suique filii adoptivi, cui etiam siliam suam Christinam Fusthin pro digna laborum & multarum adinventionum remuneratione nuptui dedit : retinuerunt autem hi duo jam pranominati Joannes Fust & Petrus Schoiffer hanc artem in secreto (omnibus ministris & familiaribus eorum ne illam quoquomodo manifestarent jurejurando astrictis) quoad tandem anno 1462. per eosdem familiares in diversas terrarum provincias divulgata hand parum sumpsit incrementum. Je croy toutesfois que ce bon nepveu a voulu deferer plus d'honneur à son oncle Jean Fusth qu'il n'en avoit jamais desiré, veu que és inscriptions de quatre livres beaucoup plus anciens que ces Chroniques, il ne se qualifie point absolument inventeur

DU ROY LOUIS XI. teur de cet Art, mais cette louange luy a esté donnée par ses descendans, qui estoient bien aises de se flater en la gloire de leurs ancestres; tout ainsi que Jean Mentelin ou Mentel qui en travailla le premier à Strasbourg est qualifié par ses heritiers inventeur d'icelle, comme l'on peur voir par leurs armes mises sur la premiere feuille de l'Onomasticon Othonis Brunsfellii, imprimé audit Strasbourg par Jean Schot 1543. dans lesquelles il y a un Lyon couronné & le casque timbré de mesme, avec cette inscription à l'entour, Insigne Schottorum familia ab Friderico Romanorum Imperatore tertio, Joanni Mentelin primo Typographie inventori ac suis concessum anno Christi millesimo quadringentesimo sexagesimo sexto. Aprés quoy il nous faut descendre à l'opinion de ceux qui tiennent pour tres-certain & asseuré, avec Wimphelingus qui escrivoit en 1511. que Joannes Guttemberg Argenti- Cap 65. Epinensis primus artem impressoriam in urbe Argen- Germanic. tinensi invenit, ind. Maguntiam veniens eandem feliciter complevit : qui est aussi celle que nous suivrons comme la plus veritable, & de laquelle Serrarius mesme semble demeurer d'accord en la description de la ville de Maience, avec Sethus Calvisius (qui fait ce Guttemberg Orfevre, & In Chronol. non Chevalier, suivant la commune opinion) comme aussi Joannes Arnoldus Bergellanus Au- Calcograph. theur ancien, curieux & fort diligent, qui dit Lib. 8. c. 11. expressément aprés Fulgose, l'Autheur du Sup-tione com. plement de l'Abbé d'Ursperge, Bibliander, Ver-omnium lindier & beaucoup d'autres qu'il n'est besoin de Livre 8. de sa rapporter.

Sed te ne fallat mendacis opinio vulgi

Illins

Profopograpia

Illius referam qua sit origo rei, Clarus Joannes en Gutembergius hic est

A quo ceu vivo flumine manat opus Hic est Aonidum custos fidissimus, hic est

Qui reserat latices quos pede sodit equus,

Quam veteres nobis Atgenti voce notarunt

A puero fertur sustinuisse virum,

Illa sed huic civis largita est munera grata Cui clarum nomen Mogus habere dedit,

Primitias illic coepit formare laboris,

Ast hie maturum protulit artis opus.

De maniere que l'honneur de cette merveilleuse invention se doit sans conteste rapporter à
Jean Guttemberg de la ville de Strasbourg, lequel ayant tasché quoy qu'en vain de la faire
reussir à sa perfection en ladite ville, se transporta en sin à celle de Maience où il demeura
tout le reste de ses jours, y ayant obtenu le droict
de Bourgeoisse: d'où vient qu'il est appellé Moguntinus dans beaucoup d'Autheurs, & mesme en cette inscription qui sut mise l'an 1507.
sur la maison où il avoit demeuré en ladite ville.

JOANNI GUTTEMBERGENSI MOGUNTINO, QUI PRIMUS OMNIUM LITTERAS ÆRE IMPRIMENDAS INVENIT, HAC ARTE DE ORBE TOTO BENEMERENTI, IVO VINTIGENSIS HOG

Or s'estant ainsi estably à Maience il continua de travailler à l'accomplissement de cette sienne entreprise, mais avec de si grands frais, que ne les pouvant seul supporter, il sut contraint de s'associer avec un Libraire de la mesme ville qui s'appelloit Jean Faust ou Fust, lequel assi-

DU ROY LOUIS XI. 135

sté d'un sien parent nommé Pierre Schoisser de Gernsheim ou Opilio qui trouva le premier les Poinçons & Matrices, mit en sin cet Art en pratique. Ce que ledit Arnoldus Bergellanus a exprimé sort gentiment en ces vers:

Addidit huic operilucem sumpsumque laboris

Faustus Germanis munera fausta ferens.

Et levi ligno sculpunt hi grammata prima, Que poterat variis quisque referre modis.

Materiam bibulæ supponunt inde Papirî Aptam quam libris littore Nilus alit.

Insuper aptabant mittit quas sepia guttas, Reddebat pressas sculpta tabella notas.

Sed quia non poterat propria de classe character

Tolli, nec variis usibus aptus erat, Illis succurrit Petrus cognomine Schæfer,

Quo vix cœlando promptior alter erat.

Ille sagax animi præclara toreumata finxis Que sanxit Matris nomine posteritas. Et primus vocum fundebat in ere siguras

Innumeris cogi que potuêre modis.

Et un peu aprés venant encore à parler de cette Societé & triade vrayement heroïque, il la comprend en un seul distique,

Illo pro primus erat tunc Gutembergus in albo,

Alter erat Faustus, tertius Opilio.

Or à propos de ce Petrus Schoisser qui inventa les Poinçons & Matrices, il ne faut obmettre de remarquer en passant l'erreur de Ramus & de Claude Duret, qui tiennent qu'elles sont L. 2. proœm. venuës de l'invention de Regiomontanus, ayans Math. chap. 84 de se fondent, qu'ils n'y ont pas remarqué que des langues. se fondent, qu'ils n'y ont pas remarqué que Lib. 12. de c'est des Ephemerides qu'il parle, & non pas rer. varier. 14 des cap. 69.

des Matrices des lettres & characteres, & qu'encore n'en attribue il pas tant l'invention à Regiomontanus qu'à Purbache ou quelque autre

grand Mathematicien qui l'avoit precedé.

Mais pour revenir à nos trois premiers & principaux autheurs de l'Impression, je me persuade, & il est bien à croire qu'ils firent une infinité d'espreuves & maculatures auparavant que d'avoir tout justifié & assemblé leurs instruments: aprés quoy ils commencerent en fin d'en composer non les Offices de Ciceron, comme ont voulu Ramus', Besoldus, Pasquier, Duret, & tous les Autheurs sans en excepter aucun, au moins que j'aye veus, mais une grande Bible in folio, qui fut achevée l'an 1462. comme il est porté par cette inscription mise sur la fin d'icelle, Prasens hoc opus finitum ac completum & ad Eusebiam Dei industrie in civitate Moguntina per Joannem Fust civem, & Petrum Schoiffer de Gernsheim Clericum Diocesis ejusalem, est consummatum anno Incarnationis Dominica 1462. in vigilia Assumptionis gloriosa virginis Maria. Sur quoy nous devons premierement remarquer que le charactere dont fut composée cette Bible (que j'ay veuë & considerée diligemment en cette ville dans la Bibliotheque de Saincte Croix de la Bretonnerie, où elle est imprimée sur velin & reliée en deux volumes in folio) estoit si semblable à l'escriture de main que l'on faisoit en ce temps-là, que ledit Jean Fust en ayant apporté grand nombre à Paris pour les distribuer, la pluspart desqueldum dister- les aussi estoient sur du velin, & ornée de grantat de Typo; des lettres & vignettes d'or, il les vendit au com-

Vvalchius

mencement

DU ROY LOUIS XI. 137 mencement pour manuscriptes, & ne les bailloit à moins de soixante escus piece : mais venant par aprés à les lascher à vingt ou trente, & ceux qui en avoient acheté des premiers s'estant apperceus qu'elles estoient en trop grand nombre & trop semblables pour estre escrites à la main, ils intenterent action de survente contre luy, le poursuivirent si chaudement, que s'estant sauvé de Paris à Maience, & ne s'y trouvant pas en assez grande seureté, il passa à Strasbourg où il demeura quelque temps, & enseigna son art à Jean Mentelin habitant de ladite ville, qui y eut pour ses successeurs Adolphus In epitome Ruschius, & Martinus Flaccus, desquels fait manicar, mention Wimphelingus. Secondement que tous les Autheurs se sont trompez asseurant, comme j'ay desia dict, que le premier livre qui a esté imprimé est celuy des Offices de Ciceron, croyant peut - estre en avoir assez de preuves par le discours que Jean Fust a inseré sur la fin dudit livre en ces propres termes, que j'ay copiez sur celuy que Monsseur Rigault a pris la peine de me monstrer en la Bibliotheque Royale, & trouvez semblables à ceux qui sont rapportez dans Pasquier , Ramus & Besoldus. Prasens Marci Tullij clarissimum opus Joannes Fustb Moguntinus civis, non atramento pluviali canna neque area, sed arte quadam perpulchra manu Petri de Gernsheim pueri mei feliciter offici sinitum anno 1466. die 4. mensis Februarii. Mais cette raison n'est pas si considerable qu'ils pensent, d'autant qu'il se trouve plusieurs autres livres avec semblables dictons, qui toutesfois n'ont esté imprimez que quinze ou vingt ans, voire mesme trente & quarante

138 ADDITION A L'HISTOIRE quarante aprés ladite Bible : Ainsi la Morale d'Aristote imprimée à Louvain 1475. a le dicton que nous avons rapporté cy dessus : ainsi lisons nous sur la fin des Consequences de Martin Magistri, Has Consequentias Antonias Denidel in Artibus Magister, nec non civis Parisiensis in monte sancti Hilarii prima concurrente causa miro charactere exaravit anno 1501. ainsi l'Imprimeur des Commentaires de Dorp sur la Somme de Petrus Hispanus, dit qu'ayant pitié de la jeunesse il l'a voulu aider, hac arte oœlitus demissa. Bref nous rencontrons souvent des livres composez calamo aheno, arte nova characterisandi, literis fusilibus, & paginis ferratis, qui ne representent rien moins que le premier temps de l'Edition. Ce qui est arrivé, comme j'estime, parce que l'on avoit coustume de mettre ces Eloges sur la fin des livres qui sortoient les premiers de la Presse lors qu'elle estoit establie en quelque ville : voire mesme chaque Libraire en faisoit autant à celuy qui avoit le premier roullé dans son Imprimerie pour luy servir de bouchon & faire envie aux marchands, de quoy nous apporterons encore d'autres exemples en la suitte de ce discours. Or je ne sçay si Jean Fust imprima d'autres livres que ces deux precedents, sçavoir la Bible & les Offices de Ciceron; mais il y a bien de l'apparence qu'il n'en sit gueres d'autres, parce qu'és Epistres de S. Hierome imprimées de sa lettre & à sa façon, que l'on m'a monstrées dans la Bibliotheque de S. Victor, & en celle de l'Abbaye S. Germain, je ne trouve au derriere que le nom de son gendre

ou nepveu Pierre Schoiffer, en cette sorte : Est au-

tem præsens opus arte impressoria feliciter consummatum per Petrum Schoisfer de Gernsheim, in civitate nobili Moguntina, cujus nobilitati vir B. Hieronymus scribens ad Gerontiam de Monogamia testimonium perhibec sempiternum multis millibus incolarum ejusdem in Ecclesia pro side Catholica sanguine proprio laureatis.

Huic laudatori reddit Moguntia vicem Tot sua scripta parans usibus Ecclesia.

anno Domini 1470. die 7. Septembris. Comme aussi il n'y a que luy de nommé en cette datte du Valere Maxime de son impression, qui est en la Bibliotheque de Messieurs du Puy, Prasens Valerii Maximi opus preclarissimum, in nobili urbe Moguntina Rheni anno 1471. xviij. kalendis Juliis per egregium Petrum Schoiffer de Gernsheim artis impressoria magistrum feliciter est consummatum: non plus encore qu'au Scrutinium sacra scriptura, que j'ai parmi mes livres avec cette inscription, Anno Domini 1478. ad vij. idus Januarias R. in Christo Pat. D. D. Diethero Archi-prasule Moguntino, in nobili civitate Moguntia, Petrus Schoiffer de Gernsheim arte magistra, suis consignando scutis feliciter sinivit. Et c'est tout ce que j'ay pû voir des deux premiers Imprimeurs du monde Jean Fust & Pierre Schoiffer. Cependant leur secret qu'ils cacherent diligemment jusques à ce que la Bible fust achevée, se divulga incontinent aprés, & leurs serviteurs devenus maistres l'establirent & pratiquerent en diverses villes où ils se retirerent. Rome fut une des premieres où la Presse roula par le moyen d'un Uldaricus Gallus, qui donna sujet à l'Evesque Joannes Antonius Campanus (lequel se rendit Correcteur de son Imprime-

geoit que ses propres ouvrages. Voyés la traitté de l'imprimerie de Mr. Che-In vita Campani.

+ 11 ne corri- merie) † de composer cet Epigramme à sa louange, rapporté par Faernus, & inseré sur la fin des Philippiques de Ciceron imprimées par ledit Uldaricus sans datte de l'année, mais neantmoins comme il est à croire auparavant l'an 1470.

villier. pag. Anser Tarpei custos Jovis, unde quod alis Obstreperes, Gallus cecidit, ultor adest

Uldaricus Gallus, ne quem poscantur in usum

Edocuit pennis nil opus esse tuis.

Imprimit ille die quantum vix scribitur anno,

Ingenio haud noceas, omnia vincit homo. Je retrancheray toutesfois librement cet Uldaricus de nostre nation Françoise, pour deferer quelque chose à ceux qui maintiennent que son propre surnom estoit Han, lequel signifie en Allemand un Coq, comme Melanethon terre noire, Hus un Oye, Reuchlin de la fumée, & Fusch un Renard. Ce qu'estant assez vray-semblable, je passeray legerement par dessus cette faute de Campanus, & demeureray d'accord avec tous les Allemands que ce fut un des leurs qui imprima le premier des livres en la ville de Rome, lesquels Volaterran estime avoir esté ceux de Lactance & le

diverses Lecons.

+ On pretend que Suvenheim O Pannart sont les L'Imprimerie a Rome. Voyés Chewillier p. 2023

Chap. 3 li- S. Augustin de la Cité de Dieu, que Anthoine vre 2. de ses Verdier dit estre gardé curieusement en la Bibliotheque de Louys Gomez Evesque de Sarno: en suitte de quoy il y imprima encore Tite Live, Quintilien, & les Tusculanes & Philippiques de Ciceron, continuant tousiours à y travailler juspremiers qui ques à ce que Conradus Swenheim & Arnoldus Pannartz y arriverent, qui firent bien rouller la Presse d'autre façon que n'avoit faict cet Uldarie Han, † imprimans toutes sortes de bons livres, avec ces vers pour marquer leur nom & leur de-

141

meure, que j'ay veus sur la fin d'un Continuum sive Catena D. Thoma in Evangelia, en la Bibliotheque du Collége de Montaigu, & des œuvres de S. Leon en celle des Celestins.

Aspicis illustres lector quicunque libellos Si cupis artificium nomina nosse, lege. Asperaridebis cognomina Teutona forsan, Mitiget ars Musis ni scia corda virûm.

Conradus, Sweynheym, Arnoldus Pannartz-

que Magistri

Roma impresserunt talia multa simul.

Petrus cum fratre Francisco Maximus ambo
Huic operi aptam contribuére domum.

M. CCCC. LXX.

De Rome elle passa à Naples par le moyen d'un Sixtus Rusinger habitant de Strasbourg, qui commença d'y travailler l'an 1471. & se mit si avant, à ce que dit Wimphelingus, aux bonnes graces du Roy & de toute la Noblesse, que s'il n'eust preseré le retour en sa patrie aux grandes recompenses qu'on luy faisoit tous les jours, il n'eust jamais manqué d'estre pourveu de grands Benesices ou de

relles autres charges qu'il eust pû desirer.

Au mesme temps Nicolas Janson François s'establit à Venise, où il sit merveille d'imprimer avec un charactere si agreable, carré & bien remply, que je ne croy pas que nous en ayons maintenant de plus beau: recours à son Pline de l'an 1472. duquel j'ay veu deux exemplaires, l'un en la grande & magnisique Bibliotheque de Mr. le President de Mesme, & l'autre en celle de Mr. de Thou, recours encore à ses Epistres de Ciceron in folio de l'an 1471. à son Macrobe de la mesme année, à son Justin de 70. Cesar de 71. Aulugelle de 72.

Solin de 73. Diogenes de 76. & à ses Vies de Plus tarque de 78. qui sont tous de vrais chef-d'œuvres de l'Imprimerie. En quoy il fust aussi secondé par un autre François nommé Jean de Rubeis, qui imprima à Venise l'an 1474. le Dionysius Halicarnasseus, & en 1476. la lecture de Dominique de sancto Geminiano sur le sixiesme des Decretales , mais d'un charactere beaucoup plus rude & inegal. Il y avoit toutesfois dés l'an 1470. deux Allemands en ladite ville, sçavoir Jean de Cologne & Wendelinus de Spire, qui y imprimerent les Comedies de Plaute, l'Eusebe, le Quinte Curse, les Apophtegmes de Plutarque, le Corneille Tacite, l'Appian, & plusieurs autres livres. Quelque vingraine d'années par apres Alde Manuce y vint dresser ses Presses, & commença de travailler à la perfection, non seulement sur les Autheurs Latins, mais encore sur les Grecs, qui avoient bon besoin de son industrie, pour n'avoir esté maniez que fort grossierement par les autres, comme on peut voir tant par le Psautier Grec Latin imprimé à Milan 1483. qu'encore par l'Ethymologicum magnum. publié à Venise l'an 1499. chez Nicolas Blastus de Crete, & la Methode de Galien de l'an 1500. chez le mesme, que l'on tient avoir esté le premier livre imprimé en Grec des œuvres dudit Autheur.

Et puisque nous sommes maintenant sur le Grec, il faut remarquer que Janus Lascaris Rhyndace-nus exilé de Constantinople, a le premier trouvé, ou au moins restably & remis en usage les grandes lettres, ou pour mieux dire Majuscules & Capitales de l'Alphabet Grec, esquelles il sit imprimer l'an 1494. des Sentences morales, & autres vers qu'il dedia à Pierre de Medicis, avec une fort lon-

DU ROY LOUIS XI. que Epistre liminaire, où il l'informe de son dessein, & de la peine qu'il avoit euë à rechercher la vraye figure de ces grandes lettres parmy les plus vieilles Medailles & monuments de l'Antiquité: & aussi qu'un nommé Gilles Gormont fut le premier qui establit à Paris environ l'an 1507. une imprimerie pour les Auteurs Grecs, commençant par la Grammaire de Chryfolaras, la Batrachomiomachie d'Homere, le Poeme d'Hesiode intitulé Opera & dies, & quelques autres petits Traittez qui finissent tous par ce dicton Latin, Operoso huic opusculo extremamimposuit manum Ægidius Gourmontius, integerrimus ac fidelissimus primus, Duce Francisco Tissardo Ambacao, Gracarum litterarum Parisiis Impressor, anno Domini M. CECCC. VII.

Bref on peut juger que les François ne demeurerent pas inutils ny les bras croisez pendant la premiere chaleur de cette admirable invention, puis qu'outre les deux cy-dessus alleguez, sçavoir Nicolas Janson & Joannes de Rubeis, il y eut encore un Pierre Maufer François de nation & citoyen de Rouen, qui la porta à Padouë, où il imprima l'an 1474. la Physiognomie du Conciliator Pierre d'Apono, laquelle est gardée en la Bibliotheque de M. Moreau, & l'an 1476. les Commentaires de Caietanus de Thyenis sur les quatre livres des Meteores, & le Traicté des Mineraux d'Albert le Grand en grand folio, avec les marges, le fonds & l'entre-deux des colomnes de grandeur extraordinaire, que je conserve curieusement en la mienne.

Pour ce qui est des au villes d'Italie, bien que je n'aye point rencontré de livres qui y fussent im-

imprimez auparavant l'année 1472. comme par exemple les œuvres de Barbatias à Boulogne, & celles de Balde à Parme de 1472. & 1473. nous pouvons toutesfois conjecturer par le passage de Philelphe rapporté cy-dessus au chapitre 4. en parlant de la cherté des livres, qu'il y en avoit eu beaucoup d'imprimez auparavant l'an 1470. puis qu'escrivant la mesme année à un de ses amis, il le prie de luy mander le prix des œuvres de Tite Live, parce qu'il les desiroit avoir de cette nouvelle façon. Et ce qui est grandement à remarquer, c'est que l'on s'adonna si chaudement à pratiquer cette nouvelle invention, qu'un certain Petrus Trecius se vantoit quelque temps apres d'avoir corrigé 3000. volumes. Et en effect je puis dire avoir remarqué, qu'auparavant l'année 1474. tous les bons livres, quoy que gros & laborieux, avoient desia esté imprimez deux & trois fois, sans excepter les vieux Jurisconsultes Balde, Bartole, Abbas, Felin de sancto Geminiano, Barbarias, & mille autres, que l'on peut voir dans la Bibliotheque du Royal College de Navarre, qui n'a point encore condamné ces vieux livres à servir aux fusées du feu de la S. Jean. Vendelinus de Spire homme d'esprit & de grande entreprise, qui avoit exercé cet Art par toutes les bonnes villes d'Italie, s'estant retiré en Allemagne s'adonna à composer la pluspart de ces gros volumes, mettant d'ordinaire ces deux vers sur la fin d'iceux, comme par exemple du Barthole de 1471.

Hos V vendelimus clara virtute magister Transcripsit celeri formula pressa pede.

Et d'autant qu'il a servy comme de Triptolemus pour espandre non les bleds de Ceres, mais ces DU ROY LOUIS XI.

nouveaux caracteres de Maience par tous les coins de l'Europe, & que luy seul a plus imprimé ou

faict imprimer qu'une douzaine d'autres les plus riches & fameux de son temps, il y avoit comme presse à qui luy donneroit des Epigrammes pour mettre sur ses livres, desquelles je n'en rapporteray qu'une, qui servira de preuve pour les autres.

Abbatis pars prima notis que fulget ahenis

Est V vendelini pressa labore mei.

Cujus ego ingenium de vertice Palladis ortum

Crediderim, veniam tu mihi Spira dabis. 1474. Tout le monde ayant ainsi la main au Barreau, on s'advisa en fin aux Pays-bas d'en faire aussi de mesme, & le premier de ma cognoissance qui s'y messa de l'Imprimerie fut un Joannes de Westphalia, lequel s'establit à Louvain l'an 1475. & commença son labeur par les Morales d'Aristote, desquelles nous avons parlé cy-dessus, continuant d'imprimer toutes sortes de livres, comme on peut voir par ceux qui se rencontrent fort souvent dans les vieilles Bibliotheques.

Reste maintenant à parler de nostre France, & à monstrer comme cette invention y fut apportée pendant le Regne de Louys XI. par deux † Alle- + 11s étoient mans nommez Martin & Michel Ulriques, qui se trois, seavoir logerent au Soleil d'or en la ruë S. Jacques, & mi- chel & Viric. rent premierement sous leur Presse le Speculum vi- Voyés Cheta humana Roderici Zamorensis Episcopi, qu'ils de-

dierent audit Louys XI. comme un premier & afseuré tesmoignage de leur industrie, sans toutesfois y mettre aucune marque qui pût denoter le temps & l'année de cette impression. Mais neant-

moins nous pouvons assez probablement conjecturer que ce sut pour le plus tard environ l'an 1470.

parce que le Manipulus Curatorum Guidonis de monte Rocherii se trouve imprimé l'an 1473. per venerabilem virum Petrum Casaris in Artibus magistrum, ac hujus artis industriosum artisicem: & la Chronique de S. Denys en 1476. par Pasquier Bonhomme l'un des quatre principaux Libraires de l'Université, qui ont tous deux esté posterieurs à ces Allemands. Or après ce Speculum ils imprimerent encore sans aucune datte la Somme des cas de conscience de Barthelemy de Pise, sur la fin de laquelle ils mirent ces six vers qui n'estoient pas si coulans & polis que le marbre de leur Presse.

Heus tu qui famam aternam cupis cumulare,

Summâ Bartholomina, aspice ne careas

Quam nitide presam Martinus reddidit atque Michael Ulricus moribus unanimes.

Hos genuit Germania, nunc Lutetia pascit

Orbis miratur totus eorum opera.

Depuis ils travaillerent sur les Homelies de S. Gregoire en 75. sur les Dialogues d'Occam en 76. sur les Sermons de Utino qui se trouvent impressi Parisiis per Martinum Ulricum & Michaelem anno 17. Ludovici XI. Et quelque temps auparavant ils avoient publié la Bible que j'ay veuë en la Bibliotheque des Celestins & en celle de seu M. Petau Conseiller au Parlement, avec ces vers qui marquent l'année de son edition:

Jamtribus undecimus lustris Francos Ludovicus Rexerat, Ulricus Martinus itemque Michael Orti Teutonia hanc mihi composuere siguram Parisii arte sua me correctam vigilanter Venalemin vico Jacobi sol aureus offert.

Apres ceux-cy il y eut encore deux habitans de

DU ROY LOUIS XI. 147 Strasbourg nommez Nicolas Philippi & Marc Reinhardy, qui se vindrent habituer en cette ville, où ils imprimerent la traduction Françoise du Miroir de la vie humaine en 1482. & acheverent d'y rendre l'edition fort commune & triviale : d'où par apres elle se respandit par toutes les autres villes de France és années que l'on peur cognoistre par les plus vieilles edicions qui y ont esté faictes, comme par exemple le plus vieux livre que j'ay veu imprimé à Lyon sont les Pandectes en Medecine de Marthæus Sylvaticus de l'an 1478. regnante Ludovico Rege per Germanos: le plus ancien de Geneve est le livre des Anges du Cardinal Ximenes, de la même année : à Caen Problemata Logicalia Hieronymi ab Hangesto, de l'an 1511. à Bourdeaux les œuvres en Medecine de Gabriel Tarregua, de l'an 1520. à Abbeville Sainct Augustin de la Cité de Dieu, de 1485. à Langres, Expositio Super Psalterium Joannis de Turrecremata, de 1482. à Thoulouse les Commentaires de Thomas Valois in D. Aug. de Civitate Dei, en 1488. à Angoulesme le Grecismus, de 1493. & ainsi des autres. Combien qu'il soit bien difficile d'en juger au vray, parce qu'il se rencontre une infinité de vieux livres, & peut-estre des premiers qui ayent esté imprimez, où les Libraires n'ont mis ny leur nom, ny le lieu, ny l'année, ny bien souvent le tiltre. A propos de quoy je feray encore deux remarques qui sont necessaires pour l'accomplissement de ce chapitre : la premiere, que presque tous les anciens livres estoient extremement nuds, c'est à dire desgarnis non seulement de leurs principaux titres & lettres capitales, que l'on laissoit en blanc pour les faire peindre ou illuminer; mais aussi du

tiltre des pages & chapitres, du chiffre, des reclames & de l'alphabet. Neantmoins parce qu'ils se trouvoient trop empeschez à assembler & disposer par ordre toutes les sueilles & cayers des gros livres, ils s'aviserent de prendre les premiers mots des quatre premieres sueilles de chaque cayer qu'ils imprimoient fort proches les uns des autres, & neantmoins avec telle distance que l'on pouvoit cognoistre l'ordre & la disposition des cayers, ce qu'ils appelloient Registrum operis, que j'ay veu à la fin de presque tous les vieux livres, avec ce Distique, Colligere has chartas si fors tibi lestor amice

Colligere has chartas ji fors tivi tector amice Complaceat, primas respice litterulas.

Neantmoins parce que cette methode d'assembler les livres ne se pouvoit pratiquer qu'avec grande patience, & que les Relieurs s'y trompoient bien souvent, ils s'aviserent des reclames, puis du chiffre, qu'ils mettoient mesme à chaque ligne, & en fin des alphabets disposez comme on les pratique aujourd'huy. L'autre remarque sera sur la difference des characteres, qui ont esté changez & diversifiez en plusieurs façons; car les premiers qui furent mis en usage, & desquels se servirent Jean Fusth & Pierre Schoiffer en toutes leurs Editions sont tellement semblables à l'escriture de main qui estoit pour lors en usage, qu'à peine les peut-on distinguer par autre signe que par la liaison qui ne s'y rencoutre pas comme à nos livres manuscripts. Toutesfois Nicolas Janson changea ce charactere à une lettre carrée, bien fournie, & au reste si belle & si nette, qu'elle ne cede gueres à celle de nostre Vascosan: En quoy il fut suivy par Alde Manuce, qui changea aussi le vieux charactere Grec, & outre ce inventa sa lettre couchée, appellée dans les pri-

DU ROY LOUIS XI. privileges qu'il obtint des Papes pour s'en pouvoir Tervir luy seul, Character sen Cursions Cancellarius, prenant tant de peine à perfectionner ce qui sortoit de sa Bourique, que tout ainsi que l'on dit à cette heure d'une belle escriture qu'elle semble estre moulée, l'on disoit au contraire de son temps que ses editions ressembloient à l'Ecriture de main, parce qu'elles estoient faictes iis litteris in Chalybem tam docte eleganter que incisis, ut calamo scripta esse privilegio ci viderentur. Mais ce beau charactere ne fut que fort peu de temps pratiqué à Venise, où les ouvriers moins cupides de l'honneur que du profit, le changerent incontinent en un autre extremement difforme, que Scaliger sur Catulle appelle à bon droict, Longobardicum & morosum, avec lequel les Juntes, Gregorius de Gregoriis, & Octavianus Scotus imprimerent pendant l'espace de cinquante ou soixante ans tous les livres de Philosophie Scholastique, Medecine & Jurisprudence : ce qui dura jusques à ce que la Barbarie estant universellement chassée des Escholes, ces vieux characteres le furent aussi des Imprimeries. Qui est tout ce que j'avois à dire sur cette recherche, que personne n'avoit encore entrepris de bonne sorte, & à laquelle neantmoins quelqu'un se devoit il y a long-temps addonner, parce que le tarder ne vaut rien en cette affaire, & que ceux desquels nous en pouvons seulement recevoir instruction, sçavoir les vieux livres, se gastent & pourrissent tous les jours par nostre negligence, ou sont portez, Ad vicum vendentem thus & odores.

Leo X. in

CHAPITRE VIII.

Que non seulement Louys XI. mais beaucoup d'autres Roys de France ont aimé & favorisé les lettres.

Es Historiens rapportent que Carneades grand Orateur & celebre Philosophe estant envoyé en Ambassade à Rome, s'adressa premierement aux Consuls, & leur exposa ce qui estoit de sa charge : puis dés le lendemain fut voir tous les Senateurs, & les salua & entretint les uns apres les autres avec toutes sortes d'honneurs, de caresses & compliments. Et moy à son exemple ayant mis fin à tout ce que j'avois entrepris de monstrer & descouvrir de nouveau en l'histoire de Louys XI. je toucheray un mot en passant de celle de tous les autres Roys, me souvenant de cette inscription qui estoit à Rome, si inim megana Sagamel in vois ouvaois Eumenius Seios; & feray voir comme la pluspart d'iceux inter oratione pro Imperatorias dispositiones summis Reipublica qu-Scholis inft. bernanda provisionibus occupatas, literarum quoque habuere delectum: crainte que mon silence ne prejudiciast à leur gloire, & que n'ayant discouru que de Louys XI. on ne s'imaginast aussi qu'il n'y a eu que luy d'entre tous les Roys de France qui air merité par ses estudes, & la grande affection qu'il avoit pour les Muses, le nom de Musagete, aussi bien que celuy d'Hercules par la force & victoire de ses armes. Certes ils n'ignoroient pas non plus que luy, quod mutuis operibus & pramiis juvari ornarique deberent, Musarum quies defensione Hera

Idem ibid.

Herculis, & virtus Herculis voce Musarum. Et s'il ne s'en rencontre tant de preuve & de tesmoignage que de nostre Louys ou de François premier, il n'en faut pas si tost accuser leur ignorance que la paresse & negligence de ceux qui suivans la fougue des siecles Barbares ont obmistout ce qui estoit de plus beau & de plus requis & necessaire en leurs livres, pour ne les grossir que de fables & de vieux contes forgez à plaisir, mais neantmoins avec aussi peu d'industrie que de verité. C'est pourquoy apres avoir estendu & representé avec les plus vives couleurs que l'antiquité m'a pû fournir tout ce qui estoit necessaire à ce grand Tableau de la doctrine de Louys XI. je raccourciray dans ses bordures les preuves & telmoignages que nous pouvons avoir de la science de tous nos autres Roys, pour rendre cet œuvre accomply, & l'esprit du Lecteur satisfait de tout ce qu'il pourroit desirer en cette matiere.

Venantius Fortunatus & Mr. Savaron apres luy Lib. 6. cap. asseurent que Charibert Roy de Paris, afin de 4. Au traisté commencer par les plus anciens, sut sçavant en que les lettres Droict & en langue Latine, siegeoit à la Tribune, sont l'orne-& y rendoit Justice. Les propres mots du premier princes. rapportez par Masson en ses Annales, sont, Cum bella odisset, pacem ac litteras & justitiam amabat:

primus enim Regum nostrorum Latine scivit, cum parens atque avus Sicambrice locuti effent.

Chilperic qui luy succeda a merité cette louan- Fortunatus. ge, quod primus Regum nostrorum Poëta fuit, quod- Masson lib. que nullo interprete multarum Gentium linguas dis- 1. Annal. cernere erat solitus. Mais qui plus est il voulust à l'exemple de l'Empereur Claude enrichir nostre Alphabet, & l'augmenta de cinq lettres pour adou-CIE

ADDITION A L'HISTOIRE

cir l'Idiome François, lesquelles il commanda par Edict à tous les Maistres d'Eschole des Citez de son Royaume de monstrer aux Escholiers, & enjoignit aux Antiquaires & Efcrivains de racler tous les livres en parchemin afin de les rescrire avec ces nouveaux caracteres. Ce que Gregoire de Tours a

Histor.

Lib. 5. c. 45. exprime en cette sorte: Addidit & litteras litteris nostris, id est w, sicut Greci habent, ae, the, vu vi, quarum characteres subscripsimus, hi sunt, O YZ II, & misit epistolas in universas civitates Regni sui, ut sic pueri docerentur, ac libri antiquitus scripti planati pumice rescriberentur. Mais voyez ce que le fouvenir de quelque mauvais traittement luy fait dire par apres, & comme la passion domine aussi bien sur la plume des Evesques que sur celle des particuliers, Confecit duos libros, adjousteil, quasi Sedulium imitatus, quorum versiculi debiles nullis pedibus subsistere possunt, in quibus dum non intelligebat, pro tongis syllabas breves posuit, & pro brevibus longas statuebat, & alia opuscula vel Hymnos sive Missas, que nulla ratione suscipi Lib. 5. Hist. possunt. Et cependant Aimonius Monachus est d'un advis du tout contraire, cottant pour preuve de son dire le bel Epitaphe que ce Roy composa à l'honneur de S. Germain Evêque de Paris, & que j'apporteray tout entier, pour faire juger si Gregoire de Tours a eu raison de dire qu'il n'entendoit pas

cap. 16.

Ecclesia speculum, patria vigor, ara reorum,

Et Pater & Medicus, Pastor amorque gregis,

Germanus virtute, fide, corde, ore beatus

les Quantitez.

Carne tenet tumulum, mentis honore Polum. Vir cui dura nibil nocuerunt fata sepulchri, Vivit enim, nam mors quem tulit ipsa timet.

Croa

153

Crevit adhuc potius justus post funera, nam qui Fictile vas fuerat, gemma superba micat.

Hujus opem ac meritum mutis data verba loquun-

Redditus & cacis pradicat ore dies.

Hinc vir Apostolicus rapiens de carne trophaum

Jure triumphali considet arce throni.

Clotaire le Jeune estoit bien versé aux lettres, patient, craignant Dieu, liberal envers les Eglises & Prestres, aumosnier, bening à tous, & plein de pieté; vertus qui accompagnent les lettres : Iste Fredegarius Clotarius, dit le Scholastique, fuit patientie dedi- cap. 42. tus, timens Deum, Ecclesiarum & Sacerdotum magnus munerator, pauperibus eleemosynam tribuens, benignum se omnibus & pietate plenum ostendens.

Papire Masson donne cette louange à Dagobert, Annal. lib. que tous ceux qui ont escrit de luy demeurent d'ac- 1. cord, neminem illo fuisse ad studia litterarum propensiorem animo, boni & aqui amantiorem, aut erga Deum magis pium. L'Historien Rigord ajouste qu'il estoit tres-eloquent, & ce qui se passa entre luy & son Maistre Sadragesile serviroit à un besoin de preuve certaine comme il estoit pressé en ses exer-

cices.

Quant à ce qui est de l'Empereur Charlemagne, il ne merita pas moins cet Epithete d'honneur par l'accroissement des lettres que par celuy de son Empire; quoy que je ne sois pas de l'opinion de Vincent de Beauvais, Platine, Gaguin, Boece l'Hifstorien, Nicole Gilles, Belleforest, Gaultier, Genebrard, & quelques autres, qui s'accordent tous que cette Université de Paris sut establie & fondée soubs son Regne, au moyen des quatre disciples du VeSavarona

ADDITION A L'HISTOIRE IS4 Venerable Bede qui vindrent crier & publier par les carrefours d'icelle qu'ils avoient des Sciences à vendre: comme si auparavant eux le monde eust esté beste, & qu'il n'y eust point eu de S. Germain, de S. Rhemy, de S. Irenée, ou de Venantius Fortunatus, pour escrire & enseigner non seulement la Theologie, mais toutes les sciences & disciplines. Il falloit donc que Chilperic eust esté en Escosse, puis qu'il sçavoit si bien escrire & parler le Grec & le Latin long temps auparavant que ces Messieurs l'eussent apporté en France, & que Pierre de Pise qui l'enseigna à Charlemagne eust faict le mesme voyage, ou l'eust appris par revelation. Certes je ne puis me tenir de rire voyant deux nations s'entrebattre si furieusement pour sçavoir à laquelle demeurera l'honneur d'avoir apporté les lettres en France. Car je croy en verité que si quelques Hibernois ou Escossois passerent en icelle du temps de Charlemagne, c'estoit plustost, comme Simoni-Stobæus ex des a dict, vou oppis em ras run naun v dueas oeirar, que non pas pour y apporter & establir les lettres, qui y avoient esté de tout temps en grande estime & reputation, quoy que pour lors elles fussent renfermées dans les Monasteres, où tant s'en faut que les Hibernois & Escossois les ayent remi-

me de les y venir puiser comme à la source. Tes-In ejus vita. moin ce qu'a dict Alcuinus de S. Willibrorde.

Maximo

ferm. 23.

Venerat occiduis quidam de finibus orbis Vir virtute potens, divino plenus amore. Ore Sagax & mente vigil, & fervidus actu Ad te temporibus Pipini Francia felix:

Quem tibi jam genuit fœcunda Britannia mater. Et ce que Jocelinus Braclandus adjouste en sa Chro-

ses, que au contraire ils avoient eux mesmes coustu-

DU ROY LOUIS XI. Chronique de S. Olcan disciple de S. Patrice (lequel avoit aussi eu pour maistre nostre S. Germain) Grandinsculus factus discendi aviditate Gallos adit, ibique diutius legens multa literatura scientiam adeptus repatriavit, repatriatus Scholas erexit, innumeros discipulos quorum plures Episcopi sancti fuerunt, erudiendos in literatura copiam provexit. Et en effect le Moine de S. Gal qui nous a le premier donné cette histoire, la raconte bien plus simplement que non pas Vincent de Beauvais, ou les autres qui l'ont suivy; car il ne dit rien autre chose sinon que les bonnes lettres estant fort negligées en France, contigit duos Scotos de Hibernia cum mercatoribus Britannis ad littus Gallia devenire, viros & in sacris literis & in secularibus incomparabiliter eruditos, &c. Postea verò cum ad expeditiones bellicas urgeretur illustris Carolus, unum eorum nomine Clementem in Gallia residere pracepit, cui & pueros nobilissimos, mediocres & infimos satis multos commendavit, & eis prout necessarium habuerunt victualia ministrari pracepit habitaculis opportunis ad habitandum deputatis. Ce qui encore n'est confirmé par aucun Historien qui air vescu pendant le regne de Charlemagne, ou un peu aprés iceluy : au contraire le Religieux de S. Eparche ou Cybart d'Angoulesme qui composoit sa Chronique en mesme temps, rapporte disertement, quod Dominus iste Rex Carolus à Roma artis Grammatica & computatitie Magistros secum adduxit in Franciam, & ubique studium literarum expandere jussit : ante ipsum enim Dominum Regem Carolum in Gallia nullum fuerat studium liberalium artium. Or en ces passages ny en tous ceux que l'on

ADDITION A L'HISTOIRE l'on pourroit apporter des Epistres de Loup Abbé de Ferrieres, d'Eginhard, de Henry Moine de S. Germain, & des Histoires d'Aimonius, Rhegino, Sigisbert & Turpin, il n'est fait aucune mention des Colleges establis à Paris, non plus qu'en celuy-cy de Jonas Evesque d'Orleans en son livre de cultu imaginum, qu'il composa foubs Louys le pieux & Charles le Chauve, où monstrant pourquoy l'heresie des Evesques Felix & Eliphantus n'avoient pris pied en France ou Allemagne, il en donne cette raison, Quoniam non solum apud Germaniam studium litterarum & amor sanctarum scripturarum, verum etiam apud eandem Galliam ejusdem memorabilis viri (Caroli magni) solertissimo studio & ferventissimo desiderio actum est, ut Domino opem ferente, in sibi commise Ecclesie siliis, & liberalium artium apprime disciplina & divinarum scripturarum perfecta polleret intelligentia. D'où nous pouvons conclurre contre la simplicité de nos ancestres qui ont enduré si long temps,

Virgil 4. Encid.

Impune ut nostris illuserit advena regnis, que cette Université n'a point eu d'autre commencement que celuy qui a esté fort bien remarqué & descrit par le docte & judicieux Historien de nostre siecle Mr. du Chesne en ses Prefaces sur les œuvres d'Alcuin, veu principalement que le mesme Charlemagne ordonna au Synode tenu à Chalons, comme il est aussi rapporté par Ansegise, ut in singulis Monasteriis & Episcopiis scholæ constituerentur, ubi & ingenuorum & servorum silii Grammaticam, Mussicam, Arithmeticam doceantur. Au reste pour

DU ROY LOUIS XI. ce qui est de sa personne & de son sçavoir particulier, Eginhard son Secretaire nous apprend qu'il eut pour maistre en Grammaire Pierre de Pise, & és autres sciences Albin ou Alcuin, que Bergomas au 4. livre de son Supplément maintient, quoy que contre l'opinion commune, avoir esté François de nation, soubs lesquels il s'avança tellement en l'affection & cognoissance des bonnes lettres, qu'il voulut par aprés que tous ses enfans y fussent diligemment instruits. Son Homere estoit le livre de S. Augustin de la Cité de Dieu, qu'il se faisoit lire pendant son disner, & mettre soubs son chevet lors qu'il alloit dormir. Il estoit fort eloquent, parloit facilement la langue Latine, & entendoit fort bien la Grecque : la Rhetorique, Dialectique, Arithmetique & Astronomie luy estoient familieres & cogneuës: & si un ancien Autheur qui a mis la Chronique de Turpin en vers est croyable, il fit peindre sept Arts liberaux dans une des Salles du Palais qu'il avoit basty à Aix la Chapelle, afin de les mieux concevoir & retenir plus facilement,

Haud procul ipse domum regalem struxit; in ipsa Hispanum bellum quod tandem vicit, & artes

Septem pracipuas depingi fecit, easdem

Nominibus propriis, distinxit & ordine certo.

Il avoit mesme tracé quelques pages d'une Grammaire en sa langue: il sit recueillir beaucoup de rithmes sur les actions des grands personnages qu'il apprenoit par memoire, & avoit coustume de les reciter: outre ce il institua vingtrois Paraphes ou chapitres de Loix, Constitutions & Ordonnance pour l'usage des François

ADDITION A L'HISTOIRE

& Allemands, & inventa des noms propres pour exprimer en sa langue les douze mois & les douze vents qui sont rapportez par Eginhard : il appella auprès de luy Paulus Diaconus, qu'il eust grandement advancé s'il ne se fust messé que de ses estudes, & affectionna fort Paulinus Aqui-Hoc habetur leiensis. Ses Medecins furent Me. Farragut Tuif, & Buhahyliha Bingesla, ausquels il commanda de faire le livre des Tacuins ou tables de santé, qui servent encore aujourd'huy en Medecine.

Sub finem Tacuinorum.

Paradin en Bref il dressa une grande Bibliotheque en l'Ab-

son histoire de baye de l'Isle saincte Barbe proche la ville de Lyon, soubs la charge de Ledradus, & puis d'Agobart : aussi aimoit-il tellement les livres , que Melanchon l'Empereur de Constantinople luy envoya entre in orationib. autres presens & joyaux de consequence le manuscript Grec des œuvres de S. Denys, qu'il fit traduire par Jean Scot qui enseignoit pour lors en l'Université.

> Louys le Debonnaire herita aux Couronnes & vertus de son pere, le secondant en doctrine, & devançant en pieté, au moins est-ce le tesmoignage qu'en donne Jonas Evesque d'Orleans en son Fragment à Charles le Chauve, où il asseure Ecclesiam Christi à Ludovico Augusto disciplinis liberalium artium educatam. Il adjousta aussi des loix à celles de son pere, & envoya quelques escrits à Michel Empereur de Grece, & à Hilduin Abbé de S. Denys. Et pour ce qui est des Colleges establis par luy, nous trouvons que les Ecclesiastiques assemblez au sixième Concile tenu à Paris l'an 829. soubs Gregoire

Savaron.

Lib 3. C. 12. IV. luy firent cette remonstrance, Similiter etiam obnixe ac suppliciter vestra Celsitudini suggerimus, congruentissimis Imperii vestri locis Schola publica ex vestra auctoritate siant, ut labor patris ver stri & vester per injuriam, quod absit, labefa-Etando non depereat. Que si ces Colleges eussent desia esté establis par Charlemaigne, comme tient la commune opinion, il s'ensuivroit que ce conseil de les bastir auroit esté inutil & supersu.

Charles le Chauve ne degenera point de la science & vertu de ses pere & ayeul, au contraire il prit tellement les estudes en affection, qu'il fut appellé par ses ennemis le Philosophe aux lettres : ayant fondé l'Eglise nostre Dame de Compienne, qui est maintenant appellé S. Corneille & S. Cyprien en l'honneur de ces deux Martyrs qui y reposent. Il composa le Respons Cives Apostolorum, & n'oublia chose quelconque qui pust servir pour attirer & faire venir toutes sortes de galands hommes, non à Paris précisément, mais par tous les autres lieux de son Empire, comme il est porté par le Panegyrique que luy en dressa son Maistre Henry Religieux d'Auxerre en son Epistre sur la vie de S. Germain, où entre autres paroles qu'il luy dit celles cy sont remarquables : Ne nostra inertia que sua sponte amplectitur cecitatem, velum sibi excusationis de ignorantia obduceret, neve de Praceptorum inopia meritò causaretur : id tibi singulare studium effecisti, ut sicubi terrarum Magistri florerent artium, quarum principalem operam Philosophia pollicetur, hoc ad publicam eruditionem undecumque tua Celsitudo conduceret, comitas attraheret, dapsilitas provocaret. Et il

ajouste un peu aprés : Itaque, Casar invictissi-

Savaron.

me .

me, pæne est ut universus orbis novas in te stad tuat controversias, novis adversum te declamationibus invehatur; qui dum te tuosque ornamentis sapientie illustrare contendis, cunctarum fere gentium Scholas & studia sustulisti , sublatis enim praceptoribus, confine & consequens est, facile omnium ingenia congelasse. Et en effect il resveilla tellement les esprits que l'on vit florir en mesme temps Jonas à Orleans, Hincmare à Rheims, Hilduinus à Paris, Henry à Auxerre; Lupus, Rabanus, Freculphe, & quelques autres de non moindre estime & consequence.

Entre les Roys de la troissesme lignée Robert fut le premiet qui caressa les bonnes lettres, il eut pour Precepteur ce tant renommé Gerbert ou Sylvestre II. (que nous avons ailleurs defendu du crime de Magie) lequel enseignant avec grand honneur & reputation en la ville de In vita Ro- Rheims, merita, comme dit Helgaudus, d'avoir un tel disciple; combien qu'il soit constant par ce passage de la vie de Notger Evesque du Liege, qui se trouve escrite sur une grande peau de parchemin en l'Eglise de saint Jean l'Evangeliste de ladite ville, que du temps de Robert il y avoit exercice és Colleges de la Montagne

Habetur sub Saincte Genevierve en cette Université, Quid finem itiner, de Hulboldo dicam ? qui dum adolescentulus è lii, per non-scholari disciplina aufugisset Parisius veniens san-Eta Genovefa Canonicis adhasit; in brevi mulliæ partes.

tarum scholarum instructor fuit, ubi cum aliquamdiu à D. Notgero ignoraretur, tandem Canonica Episcopalis sententia excutione compulsus est redire, pluribus ibi relictis studiorum ac mo-

ralitatis

DU ROY LOUIS XI.

valitatis insignibus. Et pour ce je croirois volontiers que la seule renommée de Gerbert auroit faict quitter à son disciple les Colleges de Paris pour frequenter celuy de Rheims : mais quoy qu'il en soit tous les Historiens sont d'accord que Robert fut à bon droict surnommé par les Évesques assemblez au Concile de Limoge do- In elucidas Etissimus Regum, à cause peut-estre des Hym-torio Ecclenes & Proses qu'il composa, au rapport de Clichthovæus, entre lesquelles nous avons la Prose en l'honneur du saint Esprit, Sancti Spiritus adsit nobis gratia, une de la Nativité de nostre Seigneur qui commence, Judea & Hierusalem, une de saint Pierre, Cornelius Centurio, l'autre de saint Denys & de ses compagnons, commençant, O constantia martyrum laudabilis. Il fic aussi l'Oraison desdits Martyrs, & chantoit volontiers aux Temples revestu des ornemens Sacerdoraux. Et Fulbert Evesque de Chartres luy escrivit une douzaine d'Epistres, qui sont imprimées avec les autres du mesme Autheur. Mais ce que Nicole Gilles remarque au sujet de cette derniere Hymne est plaisant; car il die que la femme dudit Robert nommée Constance Candide ayant ouy parler des belles compositions qu'il faisoit, le pria qu'il en voulust faire quelqu'une pour l'amour d'elle : ce que luy octroyant volontiers il composa le Respons, O constantia martyrum, de quoy elle demeura tres-satisfaicte, parce que n'entendant pas le Latin, & voyant son nom au premier couplet, elle se persuada facilement que toute la piece n'estoit faicte qu'à son intention, & pour la bien louer.

Louys septiesme dict le Piteux fut nourry en

fa jeunesse és Escholes du Cloistre nostre Dame ; & pour ce au privilege qu'il leur donna en datte de l'an 1157. & de son regne le 20. il se declare estre plus porté & obligé à les favoriser, Nos, dit-il, Ecclesiam Parisiensem (in cujus claustro quasi quodam materiali gremio incipientis vita & pueritia nostra exegimus tempora) antecessoribus nostris clariorem & inter regni Ecclessias eminentem considerantes, & c. comme il est plus amplement deduit par du Brueil en ses Anti-

quitez de Paris.

Philippes Auguste rendit l'Université plus slorissante qu'elle n'avoit jamais esté, comme le rapporte son Historien Rigordus, le passage duquel se trouve presque dans tous les livres, ayant esté premierement transcrit par Vincent de Beauvais au 30. livre de son Histoire. Il eut pour Medecin Gilles de Corbeil, duquel nous avons touché l'histoire en nostre Paranymphe. Il y eut aussi de son temps un Joannes Hantivillensis Autheur de l'Architrenius Poère grandement loué par Lilius Giraldus, Vives, Petrarque, Textor, Gesner, Boece l'Historien, & Pitseus, & duquel on ne peut mieux representer le merite, que par cette dixaine de vers qu'il composa à la louange de Paris, dignes veritablement d'estre

rendus aussi communs dans tous les livres comme ils sont demeurez jusques aujourd'huy fort ra-

res & peu cognus.

Exoritur tandem locus, altera Regia Phœbi
Parrhifins, Cyrrhea viris: Chryfea metallis,
Gracalibris, Inda ftudiis: Romana poetis:
Attica terra Sophis; Mundi Rofa, Balfamus or-

bis : Ca

Sidonis ornatu: sua mensis, & sua potu, Dives agris, facunda mero, mansueta colonis Messe ferax, inopertarubis, nemorosaracemis, Plena feris, piscosa lacu, volucrosa fluentis. Munda domo, fortis domino, pia Regibus, aurâ Dulcis, amæna situ, bona qualibet, omne venu-(tum,

Omne bonum , si sola bonis Fortuna faveret.

Louys VIII. son fils n'ayant regné que trois ans, il est disficile aux Autheurs d'avoir pû remarquer quelle fut son inclination envers les lettres : neantmoins Rigordus asseure qu'il y avoit esté fort bien instruit en sa jeunesse, & de faict qu'il luy dedia son Histoire Latine, comme Gilles de Paris fit aussi son Carolinus, qu'il avoit composé sur la vie de Charlemagne, pour luy servir d'instruction & d'adresse à la vertu, suivant que font foy ces cinq vers desquels seulement il me souvient à cette heure : O factis praclare puer, sed & indole clara; Olim si qua pie constant Oracula menti Declarande magis, quam dulcis & unica sancta Illius Elisabeth soboles & sancta fuisti, Portio magnifici lumbis decisa Philippi.

Papire Masson remarque pareillement que ce Lib. 3. Anfut soubs luy que commencerent les Poëtes Pro-nal. vençaux à entrer en vogue, comme aussi ceux qui s'addonnerent à faire des vers Leonins & rimez.

Saint Louys la fleur des Roys & l'honneur ManhieuPade nostre France, portoit grand honneur aux per- ris. sonnes Eeclesiastiques & lettrées, lisoit ordinai- Joinville. rement le Psaultier de David, estudioit en la saincte Escriture, les sentences de laquelle il pratiquoit

ADDITION A L'HISTOIRE tiquoit en sa maniere de vivre, & les alleguoie fort souvent en ses discours : il amplifia de beaucoup le Lais testamentaire fait par Robertus de Duaco Medecin de la Faculté de Paris, & augmenté par Robert de Sorbonne pour l'establissement des Theologiens de cette tant celebre & renommée Maison: & appaisa par deux fois de perilleux troubles en l'Université, excitez tant par la trop grande severité de la Reyne, que par les dissensions des Cordeliers & Jacobins, contre lesquels Guillaume de saint Amour Chanoine de Beauvais escrivit son livre de periculis mundi, qui fut incontinent refuté par celuy que saint Thomas d'Aquin composa pour leur defense. Je n'ay autre argument que le Roy Philip-

Lib. 3.

pes le Bel ait esté amateur des lettres sinon que suivant la remarque de Paul Emile, Jam inde à prima adolescentia Ægidium Romanum Theologum observarat, auctorque fuerat ut de regimine Principum monumenta que extant conscriberet & ederet, eundemque Lutetiam à Sacris Remensibus regressus (quod sacra Schola universique Musai oratione novos excipi reges solemne sit) dicere jussit. Il octroya aussi à l'Université d'Orleans les privileges desquels elle jouit encore aujourd'huy, comme a remarqué Masson en ses Annales. Et ce fut luy pareillement qui commanda à Jean de Meun de luy traduire beaucoup de bons livres en François, & entre autres celuy de Boece de la Consolation, que j'ay manuscript pardevers moy fort curieusement escrit & enluminé, avec le Proeme dudit Jean de Meun, qu'il commence en ces termes : A ta Royale

Lib. 8.

Royale Majesté, tres-noble Prince par la grace de Dien Roy de France Philippes le quart, je Jean Meun qui jadis en Romant de la Rose, puisque jalousie ot mis en prison bel accueil, enseignay la maniere du Chastel prendre & de la Rose cueillir. Et translaté de Latin en François le livre de Vegece de Chevalerie, & le livre des merveilles d'Irlande, & la vie & les Epistres Maistre Pierre Abayelart & Heloys sa femme, & le livre Aelyed de spirituel amitié, envoye ores Boece de Consolation que j'ay translaté de Latin en François, jaçoit ce que tu entendes bien Latin. Mais toutesvoyes est moult plus legier à entendre le François que le Latin, & pource que tu me deiz (lequel dict je tiens à commandement) que je preisse plainement la sentence de l'autheur, sans trop ensuivre les paroles du Latin, je l'ay faict à mon petit pouvoir si comme ta debonneretay le me commenda.

Philippes surnommé le Long a fort aimé la Poësie Provençale usitée de son temps, & a composé plusieurs Poèmes en icelle, lesquels, com- En sa Bibliome dit la Croix du Maine, ne sont imprimez: theque. il avoit tousiours beaucoup de Poëtes à sa suitte, & s'entretenoit volontiers à la lecture de leurs Syrvantes & Chansons, avec Pierre Milio de Poictiers, & Bernard Marchio, qui estoient fort addonnez aux mesmes estudes.

Petrarque dit que Philippes de Valois n'estoit Lib. r. rerum aucunement lettré, ce fut neantmoins soubs son memorab. Regne que Bobert Chancelier de l'Université de Inepist. ad Paris le convia d'y venir recevoir la Couronne de nens. Laurier, avec le tiltre de Poeta laureatus qu'il In epist. ad aima mieux prendre à Rome l'an 13 43. en quoy Barbatum sulmonen-

ceux- fem.

L 3

166 ADDITION A L'HISTOIRE

ceux-là se trompent lourdement qui asseurent que Conradus Celtes fut le premier gratifié de cette ceremonie.

Lib, 2. terum memorand.

Son fils le Roy Jean est grandement loué par le mesme Autheur, pour avoir esté addonné aux lettres, contre la volonté de son pere, quem fama erat filii praceptores pro suis hostibus ducere. L'Université estoit fort puissante pendant son Regne, d'où ledit Petrarque ayant receu les nouvelles de la deffaicte de Poictiers, prit occa-Epistad Gui- sion d'escrire, Ubi est illa Pariseos que licet fa-

donem 17. fenil.

lib. 10. rer, ma inferior & multa suorum mendaciis debens, magna tamen hand dubie res fuit, ubi Scholasticorum agmina, ubi studii fervor, &c. Et le mesme encore nous est tesmoin que ce Roy le fit souvent solliciter de se retirer vers luy, &

Epift. ad si- prendre parti en France, Me hine Romanus Cafenil.

monidem sar, dit-il, hinc Francorum Rex certatim evocant, his promissis, hisque muneribus jam pramissis, que si pergam exequi & longum erit & videbitur fabulosum. Bref Pierre Berchore Poi-&evin nous fournit une assez bonne preuve pour ce sujet, lors qu'il dit en son Dictionnaire sur le mot Roma: Ego licet indignus T. Livium ad requisitionem D. Joannis incliti Francorum Regis, non fine labore & sudoribus in linguam Gallicam transtuli de Latina.

Charles V. n'ayant pas esté instruit és langues & sciences des sa jeunesse, ne laissa toutessois de s'acquerir le nom de sage de tres-bonne heure, pat la conduire de toutes ses actions : ce que Petrarque semble avoir voulu donner à cognoistre lors qu'il dit en parlant de luy au Pape Ur-

Epistad Ur- bain , Nosse mihi videor adolescentis canum & ban. P. *Senilem*

senilem animum, ac pracipuam quandam urbanitatem, linguaque modestiam magnis mihi olim in rebus expertam. Et d'autant que de son naturel il estoit addonné à beaucoup de sciences desquelles la porte luy estoit sermée par l'ignorance de la langue Latine, il prit à sa suitte beaucoup d'hommes de lettres, qu'il employa tous à traduire les bons Autheurs Latins en François, comme rapporte Gaguin en son Oraison à Guillaume ou plustost Guy de Rochefort Chancelier de France, † en laquelle aprés avoir long-temps + Hyaen discourn sur l'utilité des lettres, il ajouste, Id-doux freres que sagaciter olfaciens Carolus V. cum & infan- de ce nom qui tiam aique adolescentiam sine eruditione altioris temps de Gadisciplina exegisse se doleret, summopere insti- guin ; le prituit plurimos in omni disciplina libros in verna-Guillaume est culam linguam converti, ut quod à consiliariis morten 1491. hominibus Latine proferri audiret, id & legeret mé Guy fait per se & nullo admonitore comprehenderet. C'est Chancelier en pourquoy il employa Nicole Oresme qui estoit 1497. est mort grand Maistre du College de Navarre, Chanoine de la Saincte Chapelle, & au reste grand Philosophe & Theologien, à luy mettre en François la Bible, les Ethiques, Politiques, & les livres du Ciel & du Monde d'Aristore, avec les Dialogues de Petrarque de l'une & de l'autre Fortune prospere & adverse : en recompense de quoy il lui donna l'Evesché de Lysieux, ou comme veulent quelques Historiens, celui de Bayeux. Il employa aussi en mesme façon Simon de Heldin Docteur en Theologie sur Valere le Grand, Frere Jean Golain Provincial des Carmes sur le Rational des divins Offices ou Ceremonies de l'Eglise, & sur les collations des saincts Peres

Peres traduittes de Grec en Latin par Cassiodore; Jean Corbichon Docteur de l'Ordre des Augustins sur le grand proprietaire de toutes choses de Barthelemy Langlois ; Rodolphe de Presle sur les livres de S. Augustin de la Cité de Dieu; bref l'Auteur des Dialogues inter orthodoxum Catholicum & Cathecumenum Paucascium inquirentem de reformatione Ecclesia militantis, lesquels se trouvent manuscrits en la Bibliotheque de Mr. des Cordes, dit que ce Roy ayant grand desir de reformer l'Estat Ecclesiastique, imposuit, Pe-11b. 4. c. 4. tro Urbeverano Episcopo ut historias Romanorum Pontificum beati Damasi Papa ad sanctum compositas Hieronymum exponendo scriberet, & pro posse compleret, ac ut exquireret codicem sacrorum Canonum & expositum daret sibi : per has enim scripturas & paucas alias sperabat sane posse reformari statum universalis Ecclesia, vel ad minus, Gallicana, secundum normam, & regulas contentas in sententiis pradictorum librorum. C'est pourquoi Charles de Louvieres, auquel il donna l'office d'Intendant & Conseiller d'Estat, lui parle en ces termes dans la Preface de son livre intitulé Le songe du Verger, Quand tu te peux netraire de la cure & de la grand' pensée que tu prens pour ton peuple gouverner & la chose publique, tu te appliques en aucun retraict, & là secretement lis ou ou fais lire aucune bonne escripture ou doctrine; ou fais par Clercs mouvoir aucunes doubtes ou questions: car sur tous Princes Chrestiens tu veoys & oys voulentiers bons Clercs, tu les advance & leurs portes honneur & reverence, & les as en remembrance en les promouvant de ton propre mouvement. Il eut deux Me-

decins

DUROY LOUIS XI. 169

decins des plus capables qui fussent pour lors, dont le premier nommé Evrardus de Conty lui presenta deux gros volumes de Commentaires en François sur les Problemes d'Aristote, que l'on peut voir encore aujourd'hui sur les premiers pulpitres de la Bibliotheque de S. Victor : & l'autre qui s'appelloit Maistre Gervais Chrestien fut grand Astrologue & fonda un College de son nom en l'Université, le revenu duquel fut augmenté de beaucoup par la liberalité dudit Charles V. qui se retint le nom de fondateur d'icelui, & qui y donna les Dismes de Saine ville & de Caenchy pour la fondation de deux Boursiers en Mathematique. Ce fut pareillement lui qui octroya les privileges à l'Université d'Angers, comme a remarqué Masson en ses Annales.

Charles VI. fut assez soigneusement instruit 116.4.
en sa jeunesse, comme remarque Charles de Louvieres au Songe du Verger, quoy que par aprés
il n'en rendit gueres de tesmoignage, au moins
ne trouve-je rien d'iceluy, sinon qu'il sit transporter la Bibliotheque que son pere avoit dressée,
de Fontainebleau au Louvre, comme j'ai remarqué cy-dessus, & favorisa beaucoup les Mathematiciens, & entre iceux principalement Michel Tourne-roue Chartrain fort sçavant en l'Astrologie judiciaire, de laquelle il sit preuve en
deux ou trois rencontres qui sont deduites par
Mathieu en son Histoire de Louys XI.

Pour Charles VII. on peut bien juger que les grandes guerres qu'il eut au recouvrement de son Royaume avec les Anglois, ne lui donnerent gueres de loisir pour s'adonner aux sciences & à

LID. IL.

ADDITION A L'HISTOIRE

la lecture des bons livres, il ne laissa toutesfois de grandement favoriser ceux qui en faisoient Mast. lib. 4. profession, octroyant beaucoup de privileges aux Annal. Escholes de Poictiers, & establissant de nouveaux

Mathieu en sophie à Angers, où on ne lisoit auparavant Phist.de Louis que le Droict Civil & Canon. Il avoit aussi à sa suitte Jean de Bregy, Germain de Tibonville, Jean de Builhon, & Simon de Phares, tous grands Aftrologues & Mathematiciens : & il fe pourroit bien faire que Philelphe & Gerson qui l'ont paranymphé hautement, & Juvenal des Ursins qui lui dedia ses livres, ne furent pas exempts de ses liberalitez, qui occasionnerent sans doute Martial d'Auvergne de faire dire à Clergie en la cinquiesme Leçon des Vigiles qu'il lui dressa.

Professeurs en Theologie, Medecine & Philo-

Las le feu Roy Charles Debonnaire Aymoit les Clercs gens lettrez en science, Et si prenoit à les avoir plaisance Pour s'en servir en tous cas jus & sus. Par ce moyen si venoit au dessus De tous ces faicts & vaillans entreprinses; Et se gardoit de dangiers & surprinses En acquerant tousiours de bien en mieux, Chacun l'aimoit & louoit en tous lieux . Il prosperoit en temps d'adversité, Il conqueroit des pays à planté, Ses ennemis mesmes si le louoient, Des saiges Clercs qui auprés luy estoiene, Car il avoit toussours en compagnie Gens fort prudens & pleins de prudhomie, Et s'il sçavoit un homme d'excellence, Expert lettré en clergie & science Le retenoit & faisoit Conseiller >

Qui estoit cause de faire travailler Beaucoup de gens à sçavoir & apprendre; Science alors se faisoit moult vendre.

Et ce qu'il adjouste peu aprés est encore plus par-

ticulier.

Le seu bon Roi esmeu de bonne colle Tenoit des Clercs & Bourciers à l'escholle,

Et fut jadis son escollier premier Le bon Evesque de Paris Charretier.

Charles VIII aima la lecture des livres moraux & des Histoires en langue Françoise : c'est pourquoi il commanda à Octavien de Sainct Gelais de lui traduire le livre Latin de Boniface Symonete des persecutions de l'Eglise Catholique, & apprit sur la fin de ses jours la langue Latine, comme nous avons remarqué ci-dessus en

parlant de lui & de son pere.

Louis XII. fit grand estat des Commentaires de Cesar & des livres de Ciceron traittans du devoir d'un chacun en sa vacation. Il aima aussi les hommes doctes, se servant de Janus Lasca- Polas in ejus ris pour traitter de ses affaires avec les Venitiens, vita. & tesmoignant à Longolius qu'il avoit grand desir qu'il quittast l'Italie pour se retirer en France, où il avoit desia appellé Paul Emile. Pendant le sejour qu'il sit à Pavie il se donna le loisir d'assister à une leçon de Jason Mainus tres-fameux Jurisconsulte, accompagné de cinq Cardinaux & d'environ cent Seigneurs de elogiis. marque : aprés laquelle comme il lui demanda pourquoi il ne s'estoit marié, ledit Mainus lui respondit avec autant de subtilité que de promptitude, ut te commendante Julius Pontifex ad purpureum Galerum gestandum me habilem sciat.

Tovius in

OE

ADDITION A L'HISTOIRE

Or apres avoir parlé de tous les precedents, il faut maintenant dire avec Guy le Fevre de la Bode-

de Cercle 1. pag. 30.

Ensa Gallie- Suit ce grand Roy François, dont la saincle poictnine Fut un sacraire vray de science & doctrine : Par lequel tous les arts premier en Gaule nez Apres s'estre en tous lieux du monde pourmenez, En Gaule retournez le vray lieu de leur source Y sont venus fermer la rondeur de leur course.

Et à la verité c'est luy qui a chassé tous les restes de l'ancienne Barbarie, desia beaucoup esbranlées par les violentes secousses qu'elle avoit receues durant les Regnes de nos deux derniers Louys, comme Gallandius, Lambin, Regius, Budée, Jean Bouchet, & mille autres Panegyristes ont assez publié dans leurs escrits; apres lesquels je dirai briefvement que ce fut lui qui dressa la grande & superbe Biblioteque de Fontainebleau, † l'Imprimerie Royale, & le College des douze Professeurs. Au sujet duquel Vulteius lui disoit au 2. livre de ses Epigrammes,

+ Le Roy Charles V. avoit commencé cette Bibliothoque comme il est cit cy-devant pag. 169.00 te Roy Fraugois I. L'a fort augmentée.

Justifti renovare artes & crescere linguas, Te duce jus retinet lingua Latina suum, Ausonias, Gracas, resonat gens Gallica voces,

Hebraasque tuo munere docta colit.

Hoc miratur opus terrarum maximus orbis,

Et loquitur mores barbara terra tuos. Ce fut pareillement luy qui envoya Juste Tenelle, Guillaume Postel, & Pierre Gille en Orient à la queste & recherche des bons livres, & lequel ayant veu en un Arrest ces deux mots, debotavit & debotat, ordonna que tous les actes de Justice ne se feroient plus en Latin. Et si autresfois on a hautement loué Scipion l'Africain parce que

He-

173

Herebat doctus lateri, castrisque solebat Omnibus in medias Ennius ire vias; Claudians præfar in 4. de laudib. Sreelicon.

quel suffisant Eloge luy pourrons-nous dresser pour Steelicon, avoir tiré à sa suitte par les chaisnons de sa liberalité non un seul Ennius, mais Longueil, Ruelle,
Paul Emile, Lascaris, Alciat, Budée, les deux Galland. in freres du Bellay, Macrin, Brixius, Danez, & tous ceux qui estoient pour lors les plus eminents parmy les hommes de lettres; entre lesquels on n'eust pas manqué de voir Erasme, s'il eust voulu Erasm. ep. accepter la Principauté de son College Royal, ou Messiam. une Chanoinie de quinze cens livres de revenu qu'il item ad Goluy offrit plusieurs sois; & pareillement Guillauitem ad me Bigot qui estoit le premier Philosophe de son Joan. Hond. temps, si son grand Aumosnier l'Evesque de Mas. Richer. in axiomat, me l'aust diverte de la volonté qu'il avoit de Rolis.

con ne l'eust diverty de la volonté qu'il avoit de polit.
l'approcher auprès de sa personne, afin de n'avoir un si docte censeur des discours qu'il faisoit tous

les jours à sa table. Et ce qui est de plus louable en luy, c'est que non content d'avoir choisi Benedictus Theocrenus pour Precepteur de ses enfans, il Budeus lib.

s'en voulut aussi donner à luy mesme pour s'acquerir la cognoissance de la langue Latine & del'Eloquence, Poësse, Mathematiques, & Philosophie,

esquelles il se rendit si parfaict & accomply, qu'il se monstra un jour plus sçavant Astrologue & Cos- Idem ibide mographe que Budée: & composa plusieurs Epis-

sonnets & Epigrammes, traduites par Salomon

Macrin de Loudun en Poictou, quelques vers touchant le labourage, desquels parle Jean Liebaut au commencement de sa Maison Rustique, une La Croix du

Response aux Protestans d'Allemagne, la Milice de ses Legionnaires, & en sin cet Epitaphe de Ma-

da-

ADDITION A L'HISTOIRE

dame Laure de Sado Maistresse de Petrarque, que ce seroit un crime d'oublier apres avoir rapporté

celuy de Chilperic:

Chroniques

En petit lieu compris vous pouvez voir Ce qui comprend beaucoup par renommée, Plume, labeur, la langue & le devoir Furent vaincus par l'aimant & l'aimée.

O gentill' ame estant tant estimée Qui te pourra louer qu'en se taisant, Carla parole est toujours reprimée

Quand le sujet surmonte le disant.

Bref ce grand Roy prit tant de peine à se perfectionner aux lettres, & tesmoigna tant de bonne volonté envers les hommes doctes, que n'espargnant ny or ny argent pour advancer ce genereux L' Auteur des dessein ; il s'acquit en fin le tiltre de Prince clement en Justice, Pere & Restaurateur des bons arts & de Henry II. sciences, qui luy fut donné apres son trespas par un Decret public proclamé au milieu de la grande Salle du Palais, & par tous les carrefours de la ville de Paris.

> Henry II. quoy que bien instruit en sa jeunesse, fut tellement diverty par les guerres qu'il continua avec Charles Quint, qu'il n'eut gueres moyen de caresser ou favoriser ses Muses. Toutesfois Pierre Ramus dit l'avoir ouy deviser du College de son pere, qu'il se promettoit de faire bastir tout ainsi qu'il avoir esté desseigné, voire beaucoup plus magnifique. Et je croy que Guy le Fevre de la Boderien'a pas chanté sans juste sujet ou occasion dans le dernier Cercle de sa Galliade,

> Mais quand Henry second apres François son pere Eut le gouvernement du Regne lors prospère, Adoncques les neuf Sœurs estalerent dehors

> > Tous

Tous les joyaux exquis & les rares thre sors
Qu'elles avoient conquis au reply de tant d'aages
Entant de nations & en si longs voyages.
Si bien qu'en leur boutique, escrintant sut couvert,
Tant bien clos & sellé ne resta d'estre ouvert,
Et bagues, ornements, & riches pierreries
Tout sut en vente mis devant la Confrairie
Des Poëtes divins & des Chantres esleus,
En la Cour de nos Roys cheris & bien voulus.

Charles IX. a faict des livres de la Venerie & de la Chasse, qui ont esté imprimez en l'an 1625, quoy qu'imparfaicts, la mort ne luy ayant donné le loi-sir d'y apporter la derniere main. Il estoit d'ailleurs si amateur de la Poësse, que l'un des ornements de celle de Ronsard est d'y voir les vers d'un

si brave Roy entremeslez.

Le Roy Henry III. dit Savaron, a devancé tous ses predecesseurs en eloquence & grace de bien escrire. L'Oraison qu'il fit à l'ouverture des Estats de Blois a esté imprimée, par laquelle on peut juger combien il estoit poly & disert en la langue Françoise, au sujet de laquelle il caressa grandement Henry Estienne qui luy dédia le livre de la Precellence du langage François. La Popeliniere dir que ce fut luy qui institua le premier les Historiographes Royaux, un peu apres que du Haillan luy eur presenté son Histoire, lequel il récompenfa de l'une de ses charges. Et l'Epitaphe du Poëte Audebert qui se lit au Cimetiere de saint Pierre d'Orleans fait tres-ample mention comme ce Prince le voulur annoblir à cause de son bel esprit, & luy donna deux Fleurs de Lys pour ses armes, qui se voyent encore aujourd'huy gravées au même endroit.

Hen-

176 ADDITION A L'HISTOIRE

Henry le Grand ayant passé sa tendre jeunesse soubs la conduite de Florent Chrestien, s'estoit aussi occupé par son conseil à traduire les Commentaires de Cesar. Ce que Casaubon asseure estre tresveritable, & l'exemplaire escrit de sa propre main que l'on conserve encore aujourd'huy chez Monssieur Chrestien l'Advocat ne permet pas d'en douter. Mais les troubles estans survenus il sur tellement destourné de cette occupation pour s'employer à de plus grandes, qu'il su contraint par apres de ne plus recevoir d'instruction que de sa propre nature, laquelle ressemblant à celle qui gouverne l'Univers, analserne à l'anna massione me s'employer à de plus grandes qu'il su contraint par apres de ne plus recevoir d'instruction que de sa propre nature, laquelle ressemblant à celle qui gouverne l'Univers, analserne à l'entre

Epistola in Polybium.

Galen. 6. epidem. 5. textu 2.

C'est doncques maintenant à vous, ô le plus victorieux & triomphant de tous les Roys, de suivre le chemin tracé par vos Ancestres, & de poser la derniere pierre comme vous avez faict la premiere à ce nouveau Parnasse, où cent plumes d'acier graveront tous les jours sur le marbre de leurs escrits la grandeur de vos victoires, où cent bouches d'airain publieront à la posterité le merite de vos vertus, où cent tonnerres d'Eloquence feront esclatter par toute la terre les miracles de vostre Regne, où mesmes les choses muettes & inanimées tesmoigneront jusques à la fin du monde que vous avez esté Louys Juste, Victorieux, Triomphant, aimé du peuple, chery de Dieu, & pour dire encore plus en moins de paroles, le commun Pere de tous les hommes doctes & vertueux.



LE

CABINET DUROY LOUIS XI

Fragmens, Lettres missives, & secrettes Intrigues du Regne de ce Monarque, & autres Pieces tres-curieuses, recueillies de diverses Archives & Tresors par Mr. T. L'HERMITE DE SOLIERS.

CHAPITRE I.

La disgrace du Comte de Dammartin, & l'enlevement de Monsieur, Frere du Roy.



A grandeur de courage, qui fist dire à Louis, pere du peuple; que sa Majesté ne se souvenoit point de l'offence receuë en la personne du Duc d'Orleans, ne toucha point l'esprit de son

predecesseur Louis XI, qui ne pût oublier le déplaisir rendu à Monsieur le Dauphin, par l'aveugle obeissance que Jacques de Chabanes eust pour le Roy Charles VII. Louis son fils venant à la M Cou178 ADDITION A L'HISTOIRE Couronne, lança tous les traits de sa colere contre ce fidelle Ministre: Il partagea ses biens & sesterres à ses Favoris. Le Seigneur du Lau eust pour sa part la terre de Blanquefort en Guyenne, & la Baronnie de Rochefort, avec la terre d'Auriere, furent données à Uvast de Montespedon: Charles de Melun s'efforça d'avancer la condamnation de ce disgracié, & de tous ceux qui estoient le plus en credit; comme l'Admiral de Montauban, Boniface de Valpergue, Rouaux, Rellac, & autres, le seul Joachim Rouhault, Mareschal de France, conserva amitié pour ce malheureux; & lors qu'il fut prendre possession du Gouvernement de Laon, ce genereux Seigneur recevant les lettres du Comte de Dammartin, les accompagna de ses larmes, & par ses réponses l'avertit de mettre sa personne en seureté, tandis qu'il envoyeroit quelqu'un des siens en Cour. A ces nouvelles Dammartin se retira à S. Forgeau, & envoya vers le Roy Robert de Balsac son nepveu, qui fut introduit prés le Duc Philippes de Bourgongne, par le Seigneur de Charlus, auquel ce Prince dit tout haut, parlant au Duc Jean de Bourbon, que Chabanes estoit l'un des honnestes Gentils-hommes du Royaume, & qu'il auroit bien voulu qu'il se fust retiré à son service, l'asseurant qu'il luy auroit fait plus de bien, que ne luy en fit jamais Charles VII. Le Duc de Bourbon dit aussi au mesme Balzac d'asseurer son oncle, que devant qu'il fut peu il auroit de ses nouvelles. Cependant les ceremonies du Sacre estant achevées, le Comte de Dammartin impatient de se justifier, suivit la Cour à Bordeaux, & à la faveur du Seigneur de Cominges entra dans la Chambre du Roy, & parlant à genoux à sa Majesté, lui deman-

DU ROY LOUIS XI. manda plustost justice que misericorde : mais le Roy toufiours inflexible, lui fit commandement de sortir du Royaume; ce qu'il fit, & passa en Allemagne, où il demeura quelque temps, tandis que Jeanne de Charlus sa femme se trouvant chassée suivant le de toutes ses maisons, & sans aucuns amis, fut Maur de contrainte de mandier l'assistance d'un Laboureur 1465. elle se de Dammartin nommé Anthoine le Fort, lequel la Marguerite retira chez lui, où il la nourrit fort long-temps de Nanteuila avec son fils, filleul du Duc de Bourbon, lequel n'avoit alors que dix-huit mois. Cependant Jean Vigié, qui depuis fut Evesque de Lavaur, ne pouvant souffrir que le Comte de Dammartin son oncle, fut plus long-temps exilé, le pressa par ses lettres & par ses conseils de se rapprocher de la Cour, où il revint, & se constitua lui-mesme à la Bastille, pour se purger des crimes que ses ennemis lui imposoient : Mais comme Charles de Melun se declara ouvertement contre lui, & poursuivit sa condemnation, il prit résolution de se remettre en liberté. En ce temps Monsieur Frere du Roy se retira en Bretagne, feignant d'aller à la chasse avec Oder Daydie,

Mettez sus chiens & oyseaux

Aussi toute gaudiserie,

Jusqu'à ce que Odet Daydie

Aura remis sus seux nouveaux,

Lesquels ne seront trouvez beaux.

Mais ils pourroient bien cher couster,

Un grand mal est bon à oster.

Seigneur de Lescun, vaillant & hardy Chevalier, qui sit cette entreprise; apres laquelle suc

Alors l'Estat estant en trouble, & tous les Prin-M 2 ces

ADDITION A L'HISTOIRE 180 ces liguez contre l'authorité de la Couronne, le Duc de Nemours dépeschale Seigneur de Lanssac pour advertir le Roy, que pour certaines causes il s'estoit accommodé avec les autres Princes, & chargea ledit Lanssac d'en parler à Monsieur du Maine, & aux autres Princes qui estoient à la Cour. Le Duc de Bourbon d'autre-part prit toutes les finances du Languedoc, & arresta le Sieur de Crussol fort familier du Roy, & les Sieurs de Treignel, cy-devant Chancelier de France, & d'Oriolle. Cette occasion si favorable pour les affaires du Comte de Dammartin, luy firent songer aux moyens de recouvrer sa liberté à la faveur du frere, bastard de son nepveu Viger, qui luy aida, & luy fournit une corde pour descendre d'une des Tours de la Bastille. Il passa delà à S. Forgeau, dont il chassa Geofroy Cœur, qui en avoit eu la confiscation, & de là retourna à Moulins se joindre au Duc de Bourbon, qui luy donna le Gouvernement de Moulins, & la Lieutenance de sa Compagnie de Gensd'armes. Ce fur en ce temps que se forma la guerre appellée, Du bien public, qui avança la journée de Mont-l'hery, & l'approche des Princes devant Paris, auquel temps le Roy trouva + Il l'a obte- peu de fidelles serviteurs, puisque ses plus familiers 1463. on peut prirent le party ennemy : Le Patriarche de Bourges, fils de Jacques Cœur, qui avoit inutilement demandé la cassation de la Sentence donnée contre Vii impres- son pere, † divertit le Duc de Nemours d'aller vre pag. 861. trouver le Roy, qui luy avoit envoyé Yvon du Fou: Le mesme conseilla ledit Duc de Nemours sur les Epîtres d'enlever le Roy, lors que sa Majesté estoit à Mon-

luçon; & pour cét abouchement, il falut que les

Seigneurs du Lau & de Cominges fussent donnez à

nue en Aoust la voir dans l'histoire du Roy Charles fion du Lou-& entre les Observations de Rabelais edition de 1709.

ofta-

ostage: En ce temps le Bourguignon venant hostilement en France, prit la Ville de Beaulieu, où le Mareschal Rouhaut avoir mis garnison, tandis qu'il commandoit dans Peronne; mais il eut aushtost ordre du Roy de se rendre à Paris avec Jean Balue Evesque d'Evreux, qui eut charge d'y mener le Guet avec Charles de Harlay, qui en estoit Chevalier: Le Bourguignon fit grande violence du costé de Sainct Denys, & poussa son Avantgarde jusques à Sainct Lazare; mais le Mareschal Rouhaut luy resista courageusement. Entre les traistres, dans la Maison du Roy, l'on découvrit le Seigneur du Lau, auquel le Duc de Nemours envoya ses instructions par escrit pour presenter à sa Majesté, & lui sit demander secretement par le Seigneur de Lanssac, si l'entreprise qu'ils avoient faite ensemble d'enlever le Roy se pouroit executer, auquel il manda dire, que non; mais il ne laissa de s'aboucher avec le Comte Charolois, comme sit aussi Charles de Melun, Grand Maistre de France, & Lieutenant general de l'Armée du Roy, lequel commençant à les soubconner d'infidelité, ordonna pour la garde de Paris Gilles de Sain& Simon, Bailly de Senlis, avec le Comte de Cominge bastard d'Armagnac, sous l'authorité du Mareschal Rouhaut; auquel temps les Bretons passerent les rivieres de Seine & d'Ionne sur des basteaux, & surent repoussez par le Mareschal Rouhaut, un Page duquel nommé Pamabel eust un bras emporté en cette occasion, & furent aussi-tost dépeschez les Sieurs de Precigny, President en la Chambre des Comptes, & Christophle Paillard, Conseiller en la mesme Chambre, pour aller trouver le Duc de Calabre: Jean Beraud Conseiller au mesme Parle-M 3 ment ment de Paris, se retira en Bretagne, & le Comte d'Eu sut receu grand Maistre de France, & Gouverneur de Paris en la place du Gouverneur de Melun, disgracié, & appellé le Sardanapalle de la sité de- son temps, engorgeur de vins & de broüets.

† Il a été depuis decapité à Andely le 20. Aoust 1468. Voyés la Cronique Scandaleuse edition de

CHAPITRE II.

Mariage du bastard de Bourbon, disgrace du grand Chambellan, & sa prison: Arrest prononcé en faveur du Comte de Dammartin: Son retour prés du Roy, & autres incidens arrivés dans les années 65.66. & 67.

Citte premiere année en Octobre, le Roy sur souper en l'Hostel de Ville à Paris, où il y eust selon le manuscrit moult beau service de chair & poisson, & illec la fille naturelle du Roy, nommée Jeanne, qu'il avoit euë d'une Dame en Dauphiné, nommée Madame de Beaumont, sur siancée à Monsieur Louïs bastard de Bourbon, bon, gentil & loyal Chevalier, lequel sit de bons, grands & agreables services au Roy, & à la Couronne, & ne donna jamais à avarice une seule demie heure de repos pour dormir en son cœur.

1467. Voyês la Cronigne Scandaleufe.

L'année suivante, Messire Antoine de Chasteauneuf, Seigneur de Lau, Seneschal de Guyenne, grand Chambellan du Roy, & plus aimé de luy que oncques n'avoit esté aucun, & à qui le Roy sist de moult grands biens, tant qu'il sut autour de lui & de son service; car en moins de cinq ans il amanda des biens du Roy de trois à quatre cents mille le escus d'or, ayant esté fait prisonnier du Roy,

80

DU ROY LOUIS XI. 183 & mis au Chasteau de Sulli sur Loire, par sadite Ordonnance, fut envoyé audit lieu au mois d'Octobre Messire Tristan Lhermitte Prevost des Mareschaux de l'Hostel du Roy, & Maistre Guillaume Cerisai nouvellement Greffier Civil de Parle-

ment, pour illec tirer hors ledit Sieur du Lau, & le mener prisonnier au Chasteau de Husson en Au-

vergne.

En ce mesme temps le Roy sit publier à Paris, que toutes personnes, de quelle condition & estat qu'ils fussent, depuis l'âge de seize, jusques à soixante ans, qu'ils ississent hors de la Ville, en armes & habillemens de guerre; & s'il y en avoit aucuns qui n'eussent harnois, que neantmoins ils eussent en leur main un baston desfensable & sur peine de la hart, & lors issit hors de la ville de Paris, la pluspart du populaire chacun fous son estendard ou baniere, & estoient bien quatre-vingt mille testes armées; & ce fut alors que Monsieur de Crussol die au Roy, Sire, entendez-vous pas bien qu'en cette montre, il y a plus de dix mille qui ne sçauroient faire dix lieuës à cheval sans repaistre: Et le Roy luy répondir, par la foy de mon corps, Monsieur de Crussol, je croy bien que leurs femmes chevauchent mieux qu'ils ne font.

Le Mardy 22. Septembre de la mesme année, le Roy partit de Paris pour aller à S. Denis en France, & estoient avec lui, aussi à pied, Monsieur d'Evreux, Monsieur de Crussol, Philippes Lhuillier & autres, & au retour de son pellerinage s'en retourna en son Hostel des Tournelles, & d'illec fut souper en l'Hostel du Sire Denis Hinsselin son Chronique Pannetier & Esleu de Paris, qui nouvellement estoit devenu Compere du Roy, à cause d'une sien-

1467.

Voyés la

M 4

ne

ne fille dont sa femme estoit accouchée, que le Roy sie tenir pour lui, par Maistre Jean Balue Evesque d'Evreux, & pour Commere estoient Ma-* L'Histoire dame de Revel * & Madame de Monglat, † & audit Hostel le Roy sit grande chere, & y trouva rrois beaux beins & richemene accoustrez, cuidant que le Roy deustillec prendre son plaisir & se Raiurelle du baigner, ce qu'il ne sit pour aucunes choses qui en f Germaine raison l'emeurent: C'est à sçavoir, tant pour ce qu'il estoit enthumé, qu'aussi le temps estoit dan-

gereux.

Le Jeudi 8. du mois suivant, Silvestre le Moyne, natif de la ville d'Auxerre, pour aucuns cas & delits par lui commis, & qui pour aucuns temps avoit esté constitué és prison de Thiron, fut tiré hors & mené noyer en la riviere de Seine prés de la Grange aux Merciers, par la Sentence & Jugement de Messire Tristan l'Hermite.

+ C'étoit Robert de Palfac fils de Jean Jeanne de Chabanes.

Scandaleu-

se dit que c'étoit Ma-

dame de

Bueil fille

Heßelin fem.

me de Fran Bureau Sr.

de Monglat.

Sur la fin de l'année, le Sieur de Balsac + fue voir le Roy de la part de son Oncle le Comte Sr. d'Entra- de Dammartin, & aprés plusieurs audiences, le Roy consentit au retour de son Oncle, qui revint en grace; & au mois d'Aoust de l'année 68. après toutes les procedures faites par les Officiers du Roy en sa Cour de Parlement, en matiere d'erreur contre Anthoine de Chabanes, Comte de Dammartin, grand Maistre d'Hostel de France, fut prononcé un Arrest au profit dudit grand Maistre, en la manière qui s'enfuir.

C'est à sçavoir, qu'à l'occasion du recellement de la deposition de Renaut du Traynay Chevalier, & autres causes à ce mouvans, les Sieurs de ladite Cour ont ordonné que l'Arrest

donné

DU ROY LOUIS XI. 185

donné l'an mil quatre cens soixante & trois conrre ledit de Chabanes, Comte de Dammartin, seroit de nulle vigueur, & totallement ennullé; & que la deposition dudit Renaut du Traynay, seroit mise dans la Cour, & que pour ce faire seroient regardez tous les moyens & diligences que faire se pourroient, pour recouvrer ladite deposition, & qu'à ce faire soient contraints tous ceux qui auroient esté cause de la recellation d'icelle deposition; & qu'au cas qu'elle ne pourroit estre recouvrée, seroient deputez par ladite Cour certains Commissaires pour aller pardevers ledit Messire Renaut de Traynay, pour refaire ladite deposition, afin que ledit Sieur de

Chabanes s'en pust ayder à sa justification.

Le Samedi 20. Aoust de la mesme année Messire Charles de Melun, Sieur de Normanville, qui avoit esté Maistre d'Hostel de France, & nouvellement fait prisonnier au Chasteau Gaillard lez Andeli sur Seine; aprés son procez fair par Messire Tristan l'Hermite, accompagné d'aucuns Seigneurs de la Cour de Parlement, par ledit Messire Tristan fut condamné d'estre decapité pour plusieurs crimes. Il declara aussi avoir eu quatre mille escus du Sieur de Chalençon, à cause que ledit de Melun luy avoit fait avoir plusieurs faveurs & Lettres du Roy, pour avoir la Vicomté de Polignac, qu'il plaidoit : Il fut executé au Marché d'Andeli, & fut le pourchas de son execution fait par le Cardinal, qui lors gouvernoit. †

Le Comte de Chabanes retourné en grace, & daleuse edise trouvant prés du Roy à Montils lez Tours, tiende 1706. sa Majesté le declara son Lieutenant general en Cham-

Champagne, & lui mit sous sa charge quatre cens hommes d'armes, commandez par Salazar, Sieur de Saint Just, Estienne de Vignoles & Robert de Conigan, & avoit en outre quatre mille francs Archers.

CHAPITRE III.

Le Roy allant à Peronne trouver le Bourguignon, à la persuasion du Cardinal Balue, escrit diverses Lettres au grand Maistre de Chabannes; les Lettres de Balue au Bourguignon interceptées, son emprisonnement & confiscation de biens, & les Vers composez sur sa disgrace.

U commencement de l'année suivante, le Roy delibera d'aller vers Monsieur de Bourgongne, esperant faire un bon appointement ensemble, & mena le Cardinal Balue, auquel le Roy avoit plus de fiance qu'en aucun de son sang, & est à scavoir que ce voyage se fit contre le gré & volonté de Messieurs les Connestable, grands Maistres & Mareschaux de France, qui firent leur devoir de remontrer au Roy les inconveniens qui en pourroient avenir, à lui & à son Royaume, & nonobstant ledit Cardinal fit leurs opinions estre nulles, & connoissant le grand Maistre la fausseté & mauvaiseté du Duc de Bourgongne, & les pratiques qui pour lors se mouvoient en France contre le Roy, il ne voulut optemperer à une Lettre que le Roy lui escrivit, dont la teneur s'ensuit.

Mon-

Monsieur le grand Maistre, vous pouvez avoir sceu que depuis aucuns temps en çà, certaines parolles ont esté tenuës entre mes gens & ceux du Conseil de mon Beau-frere de Bourgongne, pour affaires qui estoient entre moi & lui, & tellement a esté procedé, que pour y prendre aucune bonne conclusion, je suis venu jusques en cette ville de Peronne; auquel lieu, aprés plusieurs demandes qui ont esté faires entre moi & lui, avons tellement besogné, qu'aujourd'hui, graces à Nostre Seigneur, moi & mondit frere avons és mains du Cardinal d'Angers, presens tous les Seigneurs du Sang, Prelats & autres grands & notables personnages en grand nombre, tant de ma Compagnie comme de la sienne; juré paix finale solennellement sur la vraye Croix, & promis ayder, deffendre & secourir l'un l'autre à jamais; & avec ce avons juré és mains, & sur la Croix susdite, le Traité d'Arras, sur les censures & contraintes en icelui contenües, & autres qui cordiallement ont esté advisées, pour perdurablement demeurer confederez en paix & en amitié, incontinent ce fair, mondit frere de Bourgongne a ordonné en rendre graces & louanges à Dieu, par les Eglises de son Païs, & desja il fait faire en cette Ville grande solemnité : Et pource que mondit frere de Bourgongne a eu nouvelles que les Liegeois ont pris mon Cousin du Liege, lequel il est deliberé de recouvrer par toutes manieres à lui pofsibles; il m'a supplié & requis qu'en faveur de lui, & aussi que ledit Evesque est mon prochain parent lequel je suis en son bon droit tenu de secourir, que mon plaisir fust aller jusques és Marches

Marches du Liege, qui sont proches d'ici, ce que je lui ay octroyé & ay mené en ma Compagnie partie des gens de mon Ordonnance, dont Monsieur le Connestable a la charge, en esperance de brief retourner, moyennant l'aide de Dieu: Et pource que ces choses sont au bien de moi & de tous mes sujets : Je vous escrits presentement, pource que je suis certain que de co serez bien joyeux; & afin qu'en fassiez faire pareilles solemnitez: d'autre part, Monsieur le grand Maistre, ainsi que dernierement je vous ay escrit? je vous prie que plus diligemment que pourrez, vous faites departir tout mon Arriereban, ensemble tous les francs Archers, & que y mettiez tel ordre & provision qu'ils s'en puissent aller au moins de charge & foule du peuple que faire se pourra; & leur baillez gens de bien pour la conduite d'eux par chacun Bailliage & Seneschaussée; & sur tout gardez bien qu'ils ne fassent nulles nouvelletez; Et ce fait, si vous voulez venir à Rouen, je le voudrois bien, afin d'ordonner & pourvoir au surplus de ce qui sera à faire, selon que les matieres seront disposees. Donné à Peronne, le 9. Octobre. Signé, Louis: Et au dessous, Neurain, & en la suscription. A nostre cher & amé cousin le Comte de Dammartin, grand Maistre de France.

Il est à remarquer, qu'aprés la lecture faite de ladite Lettre, le grand Maistre ne voulut consentir aux ordres y contenuës, ne les jugeans pas estre

pour le bien de l'Estat.

Le Roy après le Traité de Peronne, allant contre les Liegeois, escrit cette suivante au susdit Comte de Dammartin, y estant persuadé par le susdit

DU ROY LOUIS XI. susdit Duc de Bourgongne, afin qu'il licentiast son armée.

Monsieur le grand Maistre, j'ai receu les Let- + Imbert de tres que par le Sire du Bouchage † m'avez es- Batarna; Batters que par le Sire du Bouchage † m'avez es- ron du Boucrices, tenez vous seur que je ne vay en ce voya-chage. Voyés ge du Liege par contrainte nulle, & que je n'al-comines T.; lay onques de si bon cœur en voyage, comme je fais en cettuy-ci : Et puisque Dieu m'a fait grace & Nostre Dame, que je me suis armé avec Monsieur de Bourgongne, tenezvous seur que jamais nos brouilleurs de par delà ne le sçauroient faire armer contre moi; Monsieur le grand Maistre mon amy, vous m'avez bien mostré que m'aimez, & m'avez fait le plus grand service que pourriez faire; car les gens de Monsieur de Bourgongne eussent cuidé que je les eusse voulu tromper, & ceux de par-delà eussent cuidé que j'eusse esté prisonnier, ainsi par défiance les uns des autres, j'estois perdu : Monsieur le grand Maistre, touchant les logis de vos Gensd'armes, vous sçavez que nous devisàmes vous & moi, touchant le fait d'Armagnac, & me semble que vous deviez envoyer vos gens tirer tout droit en ce païs. là, je vous baillerai trois, ou quatre ou cinq Capitaines, dés que je serai hors d'ici; & pource choisissez lesquels que vous voudrez, & je vous les envoyerai : Monsieur le grand Maistre, je vous prie venez vousen à Laon, & m'attendez-là, & m'envoyez un homme incontinent que vous y serez, & je vous ferai sçavoir souvent de nos nouvelles, & tenez-vous seur que si le Liege estoit mis en subjection, que dés le lendemain je m'en irois; car Monsieur de Bourgongne est deliberé me prester

190 ADDITION A L'HISTOIRE presser de m'en partir incontinent qu'il aura fait au Liege & desire plus mon retour de par-delà, que je ne fais: François du Mas vous dira la bonne chere que nous faisons, & adieu Monsieur le grand Maistre. Escrit à Namur le 22. d'Octobre. Signé, Louis: & au dessous, Joustin. Et à la suscription. A nostre tres-cher & amé Coufin le Comte de Dammartin grand Maistre de France.

Aprés la lecture de ces Lettres, le grand Maistre dit à Nicolas Boisseau, de la Maison du Duc de Bourgongne, qui avoit accompagné ledit du Mas, qu'il s'estonnoit du mauvais procedé de son Maistre, qui trahissoit le Roy, à qui il avoit tant d'obligation, & lui dit, que ledit Duc se tint asseuré, que si le Roy son Seigneur ne venoit bien-tost, que tous ceux du Royaume avoient deliberé de lui jouer en ses païs un tel & semblable jeu qu'il vouloit jouer au païs de Liege, & que Monsieur de Guyenne n'estoit pas mort, ny le Royaume despourveu de gens Chevaleureux.

Tost aprés le Bourguignon envoya un Ambassadeur vers Monsieur de Guyenne, pour entretenir les promesses qui avoient esté faites entr'eux; ce que sçachant, se Roy dépescha à sondit Frere +C'étoit An- Monsieur de Bueil, † Imbert de Bastarnay, & Comte de San- Maistre Pierre Dorioles, lesquels estans prés de avoit epousé Monsieur de Guyenne, escrivirent la lettre sui-

Jeanne fille vante au Roy.

naturelle du Sire, nous recommandons à vostre Grace tant & si tres - humblement, que plus pouvons & vous plaise; sçavoir, Sire, que Samedy dernier les Bourguignons arriverent vers Monfieur voltre

toine du Bueil

Roy Louis XI.

DU ROY LOUIS XI. vostre Frere; c'est à sçavoir Jacques Monsieur de S. Paul, & Maistre Pierre de Remiremont, lesquels lui ont apporté deux paires de lettres, c'est à sçavoir une generale, & l'autre petite & particuliere, laquelle aprés Monsieur vostre Frere, nous a recitée & contient en effect six points: Le premier, que Monsieur de Bourgongne envoye visiter mondit Sieur vostre Frere en son nouvel advenement de Seigneurie; le second, si lui avez fourni entierement tout ce qu'avez promis pour son appanage, s'offrant s'employer de toute sa puissance pour le lui faire bailler; le tiers point, qu'il a esté bruit que Monsieur de Bourgongne avoit voulu entreprendre le Gouvernement du Royaume, au prejudice de mondit Seigneur vostre Frere; & qu'ils le voudroient bien advertir que ledit bruit n'estoit pas veritable : Le quart point, s'y estoit d'offrir à mondit Sieur vostre Frere la Toyson, laquelle Jacques, Monsieur de S. Paul, avoit apportée pour lui bailler, s'il lui plaisoit la prendre: Le quint, pour offrir à mondit Sieur vostre Frere le mariage de Mademoiselle de Bourgongne, au cas qu'à present il voudroit prendre la Toyson, auquel cas il avoit puissance de conclure ledit mariage, & s'en asseurer : Le sixiesme point, de faire nouvelles alliances avec mondit Sieur vostre Frere, disans qu'ils avoient apporté blanc signé & seellé de mondit Sieur de Bourgongne, pour faire lesdites alliances si fortes, si exprés, & en quelque qualité que mondit Sieur vostre Frere les voudroit deviser.

Sur ces points, Monsieur vostre Frere a fait faire response selon l'effect & substance que s'ensuit.

Au premier point, mondit Sieur vostre Frere remercie mondit Sieur de Bourgongne: Au second, qu'après que Monsieur vostre Frere a veu, que par tous les traittez qu'on faisoit de son appanage, on ne lui offroit pas rien, qu'il fust propre ne convenable, ne chose dont il se pust bonnement entretenir : Il n'a trouvé moyen fors d'avoir recours à vous, & vous a supplié qu'il vous pleust lui bailler le pais de Guyenne qu'il a de present, où il avoit son aflection plus qu'ailleurs, & qu'il vous a trouvé si franc & si liberal envers lui, que vous lui avez donné ledit appanage, & païs qu'il demandoit : Toutefois qu'il remercie ledit Sieur de Bourgongne de son bon vouloir: Au tiers point, que Monsieur s'est trouvé avec vous bien familierement & en privé, & par plusieurs jours; mais qu'à vous en vostre Hostel ne ailleurs, il n'a point ouy parler de ladite matiere, & croit que ce sont rapports controuvez qui ont esté faits à Monsieur de Bourgongne: Au quart point, touchant la Toyfon, que de nouvel, vous qui estes son Roy, & son Chef, avez fair un ordre pour vous & vos successeurs bel & notable, fondé en l'honneur de Monsieur S. Michel, Prince de Chevalerie de Paradis; la representation duquel vous & tous vos Roys de France, avez tousiours portée en vostre estendart; lequel Ordre il vous a plû lui offrir, & la pris, & bien desiré à avoir; & par icelui Ordre, vous comme Chef; & tous les autres Chevaliers qui ont esté liez & abstraints les uns avec les autres à plusieurs choses bien honnestes & raisonnables à l'honneur de Dieu, & pour le bien du Royaume & de la CouronDU ROY LOUIS XI. 193 ne de France; & qu'à vostredit Ordre, Monseigneur, se tient & licitement n'en peut, & n'est pas deliberé d'en prendre, mais qu'il remercioit mondit Sieur de Bourgongne de son bon vouloir: Au quint, que Monsseur remercie Monsseur de Bourgongne, & ne leur a tenu nulle

parole.

Et au sixiesme, touchant les Alliances que mondit Sieur vostre Frere croit, que Monsieur de Bourgongne soit joint & uni avec vous en bonne amour & alliance, & comme vostre bon parent & subjet, & que tous ceux qui sont vos bien-veillans amis & alliez, mondit Sieur les tient pour les siens; & par ce, croit que mondit Sieur de Bourgongne soit de ce nombre, car mondit Sieur est deliberé d'avoir amour à tous vos amis & bien-veillans, & tenir pour ses ennemis ceux qui seront les vostres.

Depuis ladite deliberarion, mondit Sieur voftre Frere nous a dit, qu'aucuns l'avoient adverti de donner de la vaisselle d'argent ausdits Bourguignons; & pour ce que c'est chose accoustumée
de faire aux Ambassadeurs, soit d'amis ou d'ennem.s, & qu'on auroit ja trouvé ladite vaisselle,
mais qu'il ne le vouloit point faire sans vostre
Conseil: Surquoi nous lui avons dit qu'il nous
sembloit qu'il ne le devoit point faire, & à tant

s'est conclud qu'ils n'en auroient point.

Sire, c'est l'essect à ce qui a esté besongné touchant la matiere dessussitie ; & après que mondit Sieur vostre Frere a veu & leu de mot à mot les presentes Lettres qui sont selon ladite deliberation, il nous a dit qu'il a fait ausdits Bourguignons telle response que cy-dessus est contenue.

nuë, & trouvons tousiours mondit Sieur vostre Frere en tres-grand desir & vouloir de vous servir & obeir, & en cette matiere & toutes autres, soy conduire & gouverner entierement, selon vostre bon plaisir, & tenir le chemin qu'il vous plai-

ra, & non autre.

Sire, tantost aprés que lesdits Bouguignons seront partis, nous en retournerons au plaisir de Dieu, que par sa saincte grace il vous donne tres - bonne vie & longue, accomplissement de vos tres-nobles desirs: Escrit à Saint Jean d'Angely le vingt-deuxiesme jour d'Octobre; Ainsi signé vos tres-obeissans subjets & serviteurs, Jean de Bueil, Imbert de Batarnay, & Pierre Doriole; & à la subscription de la Lettre: Au Roy nostre souverain Seigneur.

Les Lettres du Cardinal Balue escrites au Bourguignon, ayant esté surprises, il sut arresté prisonnier, & mené à Montbason, & laissé en la trétoit Jean garde de Monsieur de Torcy, † & des Com-

d'Estoureville missaires establis à faire inventaire de ses meugrand staître missaires establis à faire inventaire de ses meudes Arbale- bles, & pour l'interroger sur les charges à lui striers. imposées; sçavoir Tanneguy du Chastel Gouver-

neur de Roussillon, Maistre Guillaume Cousi
† 11 estoit not, † ledit Sieur de Torcy, & Maistre Pierre

Maitred's Re.

questes & Sei
poriole General de Finances: Les biens dudit

gneur de Mon
Balue ayant esté confisquez, Monsieur de Crus
triul. Voyés

de l'histoire du quarre aulnes & quart, valeur de douze cens li
Roi Charles

VII. & La Crovres, quantité de fourures de Martre Sebeline &

viquescanda- une piece d'escarlate de Florence.

Lors de la destruction dudit Balue furent faits

ces Vers,

Maistre Jean Balue

A perdu la venë De ses Eveschez, Monsieur de Verdun † N'en a plus pas un, Tous sont depeschez.

+ Guillaumo de Haraucour Evefque de Verdun fut

Le Roy estant à Amboise, envoya à Paris Mon- aust arresté
voyés Comisieur de Chastillon, Grand Maistre Enquesteur & nesT.1.p.166 general Reformateur des Eaux & Forests, pour prendre & recevoir les monstres des Bannieres, des Officiers, gens d'Estat, & populaires de la Ville de Paris.

Au mesme temps le Roy constitua son Lieutenant General és Pays de Guyenne., Bourdelois, Gascogne, Languedoc, Albigeois, Rouergue, Quercy, Agenois, Perigord, Auvergne, haut & bas Limousin, la Marche, Xaintonge, & autres Pays où se faisoient vols & violemens, & oppressions sur les subjets du Roy de la part des Anglois: Antoine de Chabanes, Comte de Dammartin, auquel fur donné plein pouvoir & authorité pour en faire telle justice qu'il trouveroit bon estre ; & manda le Roy , aux Seneschaux, Baillifs, Chefs, Capitaines des vivres, Nobles, vassaux, bourgeois & habitans des Villes desdits Pays, d'obeir, donner ayde & faveur à son Lieutenant general, tout ainsi qu'il paroist par ces paroles; sçavoir faisons, que nous confiant à plain des grand sens, vaillance, experience, loyauté, prud'hommie, & bonne diligence de nostre cher & feal Cousin, &c. Céc acte fut passé au Montils lez Tours l'an 1468. Signé, Louis: Et plus bas, Lalouette, tesmoins lesdits de Bourbon, le Connestable, les Seigneurs de Craon, & de la Forests, Tanneguy du Chaftel,

stel, & autres, lesquelles Lettres contiennent en tr'autres choses le pouvoir d'absoudre, & de pouvoir mesme poursuivre les Sieurs d'Armagnac & de Nemours, qui avoient adheré au party des An-

L'année suivante 1469. le 26. Avril, le grand Maistre Lieutenant general en Guyenne, partit avec son Armée, & arriva en la Ville de Rhodés, auquel lieu il sit prester serment de sidelité aux principaux subjets, & au mesme temps le Roy sur adverty que les Bourguignons armoiene dans ses Pays, & en escrivit au Grand Maistre de cette sorte.

Monsieur le Grand Maistre, je vous envoye le double des Mandemens que Monsieur de Bourgongne a fait en ces Pays, & est le tout par l'advertissement qu'il a eu de Bretagne, par le moyen du Seigneur de Lescun, & vous asseure que s'il me veut rien demander, je me deffendray bien, & ne vous requerray de cét an de me venir servir; Toutefois je vous prie que vous mettiez peine d'avoir promptement le secours ; car en ce faisant vous chevirez bien-tost du demeurant, & vous prie que souvent vous me rescriviez de vos nouvelles : Aussi j'ay escrit à Monsieur le Gouverneur de Roussillon qu'il se vienne joindre à vous, & que je vous ay fait mon Lieutenant general en cette année, & que je veux qu'il vous obeisse comme à moy-mesme; & derechef lui en escris bien expressement, & qu'il se haste de se joindre avec vous en toute l'Armée de par de là ; & pour ce je vous prie que de vostre part vous lui escriviez qu'il se haste de s'y rendre, afin qu'abregiez à toute diligence; car plus grand

grand plaisir ne service ne me sçaurez faire; Adieu Monsieur le Grand Maistre: Escrit à Tours le 6. Novembre, Signé, Louis; & au dessous Toustain: Et à la subscription, A nostre tres-cher & A. C. L. C. D. G. Maistre d'Hostel, & nostre Lieutenant general en Rouergue, Gascogne, & autres marches de par de là.

Le Comte d'Armagnac voyent cette Armée contre luy, envoye le Seigneur de Barbazan vers le Roy, pour tascher à détourner cét orage sur eux. Le Roy en escrit au susdit Grand Maistre en ces termes.

Monsieur le Grand Maistre, j'ay veu par le Sieur de la Choletiere ce que m'avez efcrit; aussi ouy ce que m'a dit Georges vostre serviteur, & veu bien au long le memoire que vous lui avez baillé, dont je vous remercie tant que je puis, & vous prie qu'en la plus grande diligence que vous pourrez, vous mertiez à fin la charge que je vous ay baillée; Au surplus, le Comte d'Armagnac a envoyé vers moi le Sieur de Barbazan & autres, pour me supplier qu'il fust receu par Procureur en la Cour de Parlement, & que je fisse cesser la voye de fait en mon Armée 3 & semblablement les Estats du Païs me l'ont fait semblablement pat eux requerir: Mais response leur a esté faire en mon Conseil bien assemblé, qu'autre provision ils n'auroient en cette partie, fors que ledit Comte d'Armagnac se retirast en ladite Cour de Parlement, pour se justifier des charges qui lui sont données : Toutefois si ledit Seigneur de Barbazan ou autres, se trouvent devers vous, & qu'ils fassent que la possession-

ADDITION A L'HISTOIRE possession de Lectoure, & autres Places de par de là vous soient loyalement baillées, & qu'ils fassent au surplus entiere obeissance, & en ce cas & non autrement, pour supporter le pauvre peuple; & afin qu'il puissent mieux payer les tailles, je suis content que l'Armée n'entre point audit Pays, & que vous le supportiez des charges au mieux que faire se pourra, mais ne vous laissez point endormir de parole; mais aussi il me semble pour le mieux, quelque chose qu'il vous promette, que vous mesme devez aller en personne pour prendre la possession, & qu'à nuls autres ne vous devez fier; & aussi si vous voyez qu'ils veulent. dissimuler, & que la possession des Places ne vous soit loyalement baillée, procedez outre à vostre entreprise sans aucun delay, ainsi qu'il a esté conclud & deliberé, & me faites souvent sçavoir de vos nouvelles, Monsieur le grand Maistre : J'ai eu des Lettres de Monsieur de Torcy qui sont bien bonnes, & croy qu'il se tirera devers vous; s'il y vient, je croy que le traiterez bien; mais je vous en ay bien voulu advertir, car son homme est venu vers moi, je croi que ce soit à bon escient : Aux Montils lez Tours le 15. Novembre, Signé, Louis; Et au dessous, Toustain: Et en la subscription, A nostre cher & amé Coufin le Comte DD. G. M. de Fr. & nostre Lieutenant general és marches de par de là.

wat a volumb propertion again to the

Le Sieur de Barbazan tascha depuis de surprendre le grand Maistre, luy voulant faire croire que le Roy avoit changé d'intention, & qu'il ne vouloit plus que la guerre continuast en Guyenne; mais le grand Maistre ne laissa de suivre ses ordres ponctuellement, & en escrivit au Roy en ces termes.

C Ire, le plus humblement que je puis, à vo-Itre grace me recommande, vous plaise sçavoir que depuis que vous ay dernierement escrit par Pierre Cleret, l'ambassade que le Comte d'Armagnac a envoyé devers vous est venu devers moi; c'est à sçavoir, le Sieur de Barbazan & autres, & m'ont dit comme ils ont esté devers vous, & que vous avez esté content que l'armée n'entrast point au Pays; au cas que ledit Comte d'Armagnac se rendist au Parlement de Paris pour soy justifier des cas à lui imposez, & qu'il baillast en la main de Monsieur de Guyenne, les Terres qu'il a delà la riviere de Garonne, & les autres qui sont deçà le Pays de Rouergue à moi; mais je leur ay dit, que vous ne l'avez ainsi voulu, que sinon qu'ils me baillassent la possession de Lectoure, l'obeissance des autres places qui sont deçà & delà ladite riviere; & que ledit d'Armagnac eust à se rendre en personne en Parlement, pour s'y justifier desdits cas, dequoi ne leur accorderois point ce qu'ils me demandoient; mais quand ils viendroient ainsi faire, en ce cas, & non autrement, & en suivant ce qu'il vous a pleu me mander, je suis bien content que l'armée n'entrast plus avant, mais N4

j'ai bien connu qu'ils ne queroient que dilayer le plus qu'ils peuvent, & à cette cause je partirai demain d'ici, au plaisir de Dieu, passerai la riviere, & irai loger en l'Isle Jourdain, qui est à present en vostre obeissance; & sont venus les Consuls vers moi, ont apporté les Clefs & ont fait toute obeissance : ledit Comte d'Armagnac est à l'entour, & si je puis je l'encloray comme je vous ay tousiours escrit, & croi qu'en peu je vous ferai sçavoir de bonnes nouvelles de tout, au plaisir de Dieu.

Le grand Maistre reduisit tout le Pays d'Armagnac en l'obeissance du Roy, & avoit sous sa charge le bastard de Bourbon Admiral de France, Monheur de Craon, Monsieur de Crussol, le Capiraine Salazar & autres, & lors fut faite une Chanson

qui commençoit,

Canaille d'Armagnac comme à pogné souffrir La venue de France du Comte Dammartin.

Dés le Regne precedant, il avoit conquis tout ce Pays en l'obeissance du Roy, & aprés cette derniere victoire le Roy lui escrivit cette Lettre. Monsieur le grand Maistre, presentement j'ai

t C'étoit eu Lettre de mon fils l'Amiral, † du Marquis Louis Barard & du Seneschal de Beaucaire, telles que je croy guel avoit é- que le sçavez bien, & en effet il n'y a plus que pausé Jeanne Rhodez que tient le bon corps Brillac; j'escris du Roy Louis à mon fils l'Admiral, que sur tout le plaisir qu'il desire me faire, qu'il mette ledit Brillac entre mes mains; aucuns m'ont rapporté que le Comre d'Armagnac rode environ Lectoure, ce que je ne puis pas bien croire; si ainsi estoit je vous prie que fassiez bonne diligence & mettiez touDU ROY LOUIS X1. 201
ne la peine que pourrez pour le prendre: au surplus
mon frere le Duc de Guyenne est icy, & faisons
bonne chere, & nous en allons à Amboise, en attendant de vos nouvelles: Monsieur le grand Maistre, je voudrois que vous eussiez tout bien sait,
& que vous y sussiez; je vous prie abregez & vous
y en venez, & me faites sçavoir souvent de ce qui
vous souviendra: On m'a dit que le Comte d'Armagnaca aucune retraite és terres de Monsieur de
Foix, si ainsi est, faites le sçavoir à Monsieur de
Foix, & je croy qu'il ne le soussrira pas. Escrit à
à Montils lez Tours, le 27. Decembre, signé,
Louis. Et au dessous, le Clairet.

CHAPITRE IV.

Lors de l'institution de l'Ordre Saint Michel, le Roy envoye le Collier au grand Maistre, qui obtient la grace du Comte d'Armagnac, le refus que le Duc de Bretagne fait dudit Collier, la reduction des villes d'Amiens, Mondidier & Roye. Lettres injurieuses du Duc de Bourgongne au grand Maistre, & la Responce du grand Maistre au Bourguignon.

Lettre du Roy au grand Maistre.

Rés-cher & amé Cousin, pource que depuis n'agueres, par l'advis & deliberation de nostre tres-cher & amé Oncle le Roy de Sicile, de Hierusalem & d'Arragon, & nos tres-chers & amez freres les Ducs de Guienne & de Bourbon, & autres de nostre Sang & grand Conseil, a esté de-

ADDITION A L'HISTOIRE 202 deliberé que nous ferions & porterions l'Ordre de Monsieur Saint Michel, & de nostre compagnie & Fraternité, ferions le nombre de trente six Chevaliers; & par l'advis des susdits avez esté essû du nombre des douze, lesquels ont esté choisis pour eslire le surplus & jusques audit nombre, & pour un des plus grands & notables Chevaliers d'ancienne lignée, extraict de grandes & notables maisons, & qui tousiours avez bien & loyaument servy nos predecesseurs & nous; & qui plus a fait & veu en armées, & aussi pour l'estat & Office de souverain Maistre d'Hôtel de France, & pour la grande prochaineté que vous avez à l'entour de nostre personne, avez esté, comme raison est, esleu pour un des principaux de ladite Compagnie; & pour cenous vous envoyons presentement le Collier de nostre-dit Ordre, par nostre amé & feal Conseiller & Maistre de nôtre Hostel, le Sire de la Choletiere, afin que le preniez & reteniez, & que d'oresnavant vous le portiez en faisant le serment en sa presence, de bien & loyalement entretenir le contenu és Chapitres & Articles faits sur ce, de point en point, ainsi qu'ils sont contenus; lequel Sire dela Choletiere vueilliez croire de ce qu'il vous en dira de par nous, comme nous mesmes, & par luy à nous faites sçavoir de vos nouvelles. Donné à Cesnan le 26. Octobre. Signé, Louis. Et au dessous, Toustin, & à la subscription. A nostre amé Cousin le Comte de Dammartin, grand Maistre d'Hostel de France, & nostre Lieutenant és pais d'Auvergne, de Rouergue & d'Armagnac.

1469.

Depuis ledit de Nemours s'estant jetté entre les bras du grand Maistre, il obtint sa paix à sa faveur, le Roy en ayant expedié un plein pouvoir audit grand Maistre, lequel tandis qu'il fut és païs de Roüergue & Armagnac, usa d'un pouvoir plus absolu qu'aucun Lieutenant general du Roy qui ait esté, donnant graces, absolutions, remissions, consiscations, & autres semblables actions de puissance souveraine; auquel temps, le Roy luy escrivit la presente.

M Onsieur le grand Maistre, j'ay receu vos Lettres, & ne faut pas que je vous mande, mais que je vous remercie de tout mon pouvoir, du grand aide & secours que m'avez fait à mon befoin ; & prie Dieu & Nostre-Dame qu'il me donne grace de le vous rendre: Monsieur le grand Maistre, il y a trois points où il faut respondre; c'est à sçavoir, du logis des Gensd'armes, de Monsieur de Nemours, & de la composition de Rodez; au regard des Gensd'armes, il me semble que chacun d'eux doit retourner en son logis; & au regard du Seneschal de Toulouse, du Seneschal de Carcassonne, & de Monsieur le Mareschal de Loheac, il me semble que vous les devez envoyer en Normandie, je les logeray le mieux que je pouray: Au regard de Sallazard, il doit demeurer à la Marche. Item, touchant Monsieur de Nemours, je vous prie, mettez-y conclusion le plûtost que vous pourrez, pour vous en revenir, & qu'il fasse la transaction, car c'est le plus seur point que je puisse avoir. Item, touchant Rodez, j'eusse bien voulu avoir Brillac, ainsi que vous pourrez connoistre par nos Let-

ADDITION A L'HISTOIRE Lettres que leur avons escrites, dont je vous envoye le double; mais veu que Brillac fait ce serment, & qu'il ne va point apres le Comte d'Armagnac, il me suffit & me semble, Monsieur le grand Maistre, que si n'avez fait autre appointement depuis, que vous devez accepter cetuy-cy, afin de vous en venir; car j'ay esperance à l'aide de Nostre Seigneur, que vous me fassiez de grands services : Monsieur le grand Maistre, je vous envoye aussi response que j'ay faite aux Lettres que Monsieur l'Admiral m'a escrites touchant cette composition; je ne sçay si l'avez acceptée, j'en envoyeray mes Lettres Patentes sans difficulté, telles que vous me manderez; & veu la peine que les Gensd'armes ont eu cet Hyver; je vous prie despeschez vous en le plûtost que vous pourrez; si n'eust esté vos Lettres que vous m'avez escrites, je leur eusse envoyé leur dite confirmation ; car je mandois que fussiez encor en Gascogne, & que leur eussiez envoyé vôtre pouvoir par Rouergue. Donné à Amboile, le troisieme Fevrier. Signé, Louis. Et plus bas, le Cleret. 1470.

Apres la ceremonie des Chevaliers, le Roy envoya le Collier au Duc de Bretagne, qui le refusa, disant qu'il ne tireroit jamais au Collier avec le Gouverneur du Limosin, Gilbert de Chabanes, Seigneur de Curton, ny autres gens du Roy.

Peu apres, le Roy ayant fait un Pellerinage à Saint Michel, escrivit au Grand Maistre la Lettre suivante.

t voyês la Onsieur le grand Maistre, au retour de Chronique Scandalense. Michel, † j'arrivay en cet-

DU ROY LOUIS XI. 205 cette ville Lundy dernier, & incontinent que je fus descendu, j'eus nouvelles de l'Admiral, du Gouverneur de Roussillon, & autres qui sont à Harfleur & Honfleur, que les Bourguignons estoient tousiours là; qui faisoient guerre; brulans plusieurs maisons & vaisseaux prés de la coste de la Mer, tuans gens, & prenans prisonniers, & mesment un Vaisseau qui retournoit de Roiien, chargé de Marchandises, ont pris & retenu & envoyé le Maistre Piege de la Finance, des autres hommes qui estoient dedans; & semble que veu les manieres que font lesdits Bourguignons, qu'ils attendent plus grande puissance, soit d'Angleterre ou d'ailleurs, pour descendre, pour venir par mer combatre mes gens: Vous sçavez quelle faute ce me seroit, s'ils n'y trouvoient bonne resistance, & pour ce ne m'en suis pas voulu retourner jusques à ce que j'aye veu la fin de cette besogne, & me suis deliberé d'aller là en personne, pour resister à leur puissance, & faire ce que l'on verra estre à faire: & demain m'en parts d'icy pour y tirer tout droit; & pour le faire plus seurement, j'ai mandé vos gens qu'ils se tirent à moy audit lieu de Harfleur, à ceux du Gouverneur de Roussillon, du Seigneur de Craon & de Sallazar; pource que sont ceux qui sont les plus prés d'icy : Aussi j'ai mandé à Capdorat, & à tous les francs Archers, & si en chemin j'ay nouvelle que le Duc de Bourgogne s'en soit departy, incontinent je contremanderai vosdires gens, & les autres aussi, & leur ferai sçavoir; & plut à Dieu que vous y fussiez quand j'y serai; car si j'eusse sceu cette aventure, je ne vous eusse pas laissé aller : Je vous ferai sçavoir ce qui surviendra, aussi me faites sçavoir paroillement de voftre

vostre côsté. Donné à Auranche, le premier Aoust. Signé, Louis. Et plus bas, Le Clerc.

Lors mesme, les villes d'Amiens, Roye, Mondidier & autres estant reduites au pouvoir du Roy, par les soins du grand Maistre, le Bourguignon lui escrivit la suivante.

CHAPITRE V.

Lettre injurieuse du Bourguignon au grand Maistre de France.

T E Duc de Bourgongne, de Brabant, de Leimbourg & de Luxembourg, Comte de Flandre, d'Artois, de Bourgongne & de Hainaud, de Holande, Zelande & Namur, Comte de Dammartin, Nos tres-chers & bien amez les Majeur & Eschevins de nostre bonne Ville & Cité d'Amiens, eux demonstrans nos bons, vrais & loyaux subjets, ont envoyé certaines Lettres closes du Roy, presentées à aucuns de nostredite ville, par un Officier d'armes, lequel a fait certaine sommation, & depuis nous ont envoyé autres vos Lettres à eux adressantes; sans icelles Lettres du Roy ni les vostres, ouvrir, voir ni faire response, que par nostre vouloir & plaisir: Et à cette cause nous nous sommes voulu charger de faire response à vous, qui vous dites Lieutenant general du Roy: & pour response, vous sçavez que par les traittez faits à Conflans, desquels n'avez pas eu moindre fruit ni profit, que de vostre vie, estat & chevance. Le Roy nous laissa, ceda & transporta ladite ville d'Amiens & autres villes & terres estans sur la ri-

1470

DU ROY LOUIS XI. 207 viere de Somme, que feu nostre tres-cher Seigneur & Pere, que Dieu absolue, avoit possedées depuis le Traité d'Arras, & lesquelles le Roy, en sa ville de Tours, nous avoit promis & juré en parole de Roy n'en racheter du vivant de nostredit feu Seigneur & Pere; & outre nous transporta les Prevostez de Vimeu Beauvoisis, en tout droit & terres que les autres Villes & terres dessusdites, desquelles il nous feroit bailler & délivrer la possession, en quittant & deschargeant tous les vassaux & autres subjets d'icelles Villes & Terres, des fidelité & serment qu'ils avoient à luy, en leur mandant de nous faire le serment de fidelité, & nous estre bons, vrays & obeissans subjets; ce qu'ils ont fait tant à la personne de nos Commis, Ambassadeurs, qu'à nostre personne; lesquels transports, le Roy par lesdits traitez de Constans & de Peronne, faits & jurez sur la vraye Croix, a promis & juré en parole de Roy, & sur son honneur, garder & entretenir, sans aller au contraire en aucune maniere, & sur les peines contenuës au trairé de Peronne; & neantmoins en enfraignant & contrevenant notoirement ausdits traitez, il a fait mettre en sa main lesdites Prevostez de Vimeu & Beauvoisis, pour estre rejoints à son domaine : Il a fait prendre nos gens & serviteurs, & les traiter inhumainement, apres vous avoir envoyé de par luy grand nombre de gens-d'armes devant ladite Ville d'Amiens, à toutes lesdites Lettres du Roy, cuidant au moyen d'icelles émouvoir les habitans de nostredite Ville à vous adherer, & adjoûter foy aux paroles dudit Officier d'armes, & de Maistre Pierre de Morvilliers, s'ils l'eussent voulu ouyr, pour les soustraire de nostre obeissance, ce qu'ils n ont

n'ont pas voulu faire, mais de garder leurs promesses, sermens & loyautez envers nous; parquoy à telles paroles seditienses ils ont estouppé leurs oreilles, usant en ce de la prudence que nature donne au serpent, commandée à la saincte Escriture; à s'estoupper les oreilles contre la voix des enchanteurs, & pour ces causes plus que par crainte ny subjection d'autruy, ainsi que contiennent vosdites Lettres: Ils ont delaissé à vous faire réponse, en la remettant à nous, sçachant que de leur bonne volonté, ferme & entiere loyauté envers nous, nous sommes bien certiorés, & qu'en icelles leur loyauté, eux & autres nos subjets, nous garderons, deffendrons & preserverons, moyennant l'ayde de Dieu nostre Createur, duquel la presence & tesmoignage par lesdits sermens entrevenus, lesdits droicts sont par telle & autre maniere contemnez & violez. Nous avons bien veu par vos Lettres efcrites à nostre amé & feal Conseiller & Chambellan, & Capitaine de Mondidier le Bon-d'Arly, que vous presuposez que ce que nous avons fait par nos gens, entretenir nostre possession desdites Prevostez, cesseront contre l'authorité du Roy; Dieu le tout-puissant, duquel les Roys & Princes tiennent leurs Seigneuries, ne leur ayant pas donné authorité de rompre leurs promesses, & contemner son nom & sa puissance par les serments entrevenus en leurs convenances: PARQUOY plus veritables, on pourroit dire que ladite main-mise faite esdites Prevostez, sans cause & sans ordre, Nous non appellez ny ouys, & pour du tout en cuider ; debouter a esté, & est contre l'authorité de Dieu lesdits traitez & promesses, lesquels vous n'ignorez pas estre violez ni enfreins par la cauteleuse & de-

DU ROY LOUIS XI. deceptueuse prise de nostre Ville de Sainct Quenrin, par le Comte de Sainct Paul Connestable, par les courses, pilleries, meurtres & occisions faites par les gens du Roy en nostre Comté d'Auxerre, & les feux boutez & homicides faits és Eglises en nostre Comté de Bourgongne, & en vous n'a tenu que les habitans de nostre Ville d'Auxerre ne se foient souftraits de nostre obeissance, desquels à cette fin avez fait venir aucuns pardevers vous, qui depuis nous ont fait sçavoir les paroles que leur avez dites tant en apert qu'en secret : Comme aussi ont fait autres nos feaux, lesquels par promesses, le Roy a voulu faire attraire & esmouvoir à l'encontre de nous; mais par la Bonté divine seront convaincus toutes telles cautelles & frauduleuses malices, & n'est ja besoin que desormais vous essayez de parvenir à vos fins par telles escritures ny langages; car au plaisir de Dieu nous sommes deliberez de garder, preserver & deffendre nosdits subjets de tout nostre pouvoir, ainsi que nature & raison l'enseigne, & par la contravention & fracrion dudit traité de Peronne, & les peines contenuës en iceluy encouruës à nostre profit, il nous loist de le faire: Escrit en nostre Chastel de Hedin le seiziesme Janvier 1470. Ainsi signé par Mr. le Duc; & au dessous de Longueville, & seellé en cire rouge à seel plaqué.

Le Grand Maistre se voyant injurié par cette Lettre, sit response en cette sorte.

Res-haut & puissant Prince, j'ay veu vos Lettres que vous m'avez escrites, lesquelles je croy avoir esté dictées par vostre Conseil & tres-O grands

ADDITION A L'HISTOIRE grands Clercs, qui sont gens pour faire lettres mieux que moy, car je n'ay point vescu du mestier de la plume; & pour vous faire réponce par icelle, je connois bien le mécontentement qu'avez de moy, pource que tout ce que j'ay fait & feray toute ma vie contre vous, n'est qu'à l'honneur & profit du Roy & de son Royaume; Tres-haut & puissant Prince pour vous faire responce touchant l'article de Conflans, que vous appellés le bien public, & que veritablement doit estre appellé le mal public où j'estois, dont vous dites que je n'ay point eu moins de fruict & honneur, que de ma vie, estat & chevance: Vous entendez bien qu'à l'avenement du Roy à la Couronne, il ne tint point à moy que je n'entrasse à son service, & de ce faire sis mon loyal devoir; mais qui garda le Roy de ce faire, fue la redoutance de mes hayneux & malveillans, desquels à l'ayde de Dieu connoissant le droiet des parries, je suis venu au dessus à mon honneur, & à leur grande honte & confusion : car je me suis bien justifié contre-eux par bonnes justifications vuës par la Cour de Parlement, & par Arrest d'icelle donné à l'encontre d'eux, qui ne me sceurent atteindre: Tres-haut & puissant Prince, Monsieur vostre Pere, à qui Dieu pardonne, sçavoit bien que je luy escrivis que son bon plaisir fust me mettre en la bonne grace du Roy, ce qu'il me promit faire; & s'il estoit en vie, je ne fais doute qu'il ne portast bon tesmoignage pour moy; & veux bien que vous entendiez que si j'eusse esté avec le Roy, lors que commençastes le mal public, que vous dites le bien public, vous n'en eussiez pas eschapé à si bon marché que vous avez fait, & mesmement à la rencontre de Mont-l'hery, par vous induëment entreprife:

se: Mais vous qui estes ingrat du bien que le Roy vous fait, avez pris & prenez peine de jour en jour de luy faire toutes les extortions & machinations que lui pouvez faire, tant sur ses subjets & Seigneurs de son Sang, que autres Princes ses voisins qui lui veulent mal à vostre Requeste, lesquels vous avez émeus & taschez encor d'émouvoir de jour en jour à lui vouloir mal, dequoi vostre Souverain Seigneur & le mien viendra bien à bout à l'aide de Dieu & de Nostre-Dame, & de ses bons & loyaux Capitaines & Gensd'armes: Tres haut & puissant Prince, vous m'escrivez des paroles par vosdites Lettres, qui équipolent d'estre enchanteur; ce que je n'ai fait jamais, & quand je me fusse aidé de cét art, je l'eusse exploité & mis en effect, lors que menastes le Roy en Liege, contre le gré & consentement des Seigneurs de son Sang, & les plus sages de son Royaume, tant de ses Capitaines, & aurres de ses Conseillers de sa Cour de Parlement, & de son grand Conseil: mais la grande seduction que par vous lui fut faite, ne l'en peut oncques émouvoir qu'il n'allast vers vous, sous l'esperance de l'affience qu'il avoit en vous, non precogitant le danger où il s'est mis d'estre entre vos mains, & ne lui en est demeuré que la peine & le travail d'y aller, dont la Bonté infiniel'a preservé & gardé, que ne pustes venir à vos fins, & fera encor, si Dieu plaist, & de vos malignes intentions obliques & ocultes. Tres-haut & puissant Prince, il ne vous en est demeuré que le deshonneur & la foy que vous avez par droict perduë, lesquelles choses durerone par eternelle memoire envers tous Princes qui sont nez & à naistre; & de moy, je ne fus point la guide de mener ledit Seigneur Roi audit païs de Lie-

ge; mais je fus plustost cause de son retour, parce que je ne voulus rompre l'Armée qu'il m'avoit laissée entre les mains, & que lui vouliez faire separer: Tres-haut & puissant Prince, si je vous escris chose qui vous déplaise, & qu'aïez envie de vous en venger de moy; J'espere qu'avant que la Feste se départe, vous me trouverez si près de vostre Armée contre vous, que vous connoistrez la petite crainte que j'ai de vous, estant accompagné de la puissance qu'il a plû au Roi de me donner, qui n'est pas petite pour la reconnoissance qu'il a euë des services que j'ai faits au Roi son Pere, à qui Dieu pardoint & à lui, & pouvez estre seur que vous ne me sçauriez escrire chose qui me sçeut garder de faire tousiours service au Roi; & requiers à Dieu qu'il lui plaise me donner graces de faire selon que j'ai le vouloir, & devez sçavoir que je ne vous escris choses touchant cette matiere, que je ne vous donne à connoistre, & soiez aussi seur que de la mort; que si voulez longuement guerroïer le Roi, il sera à la fin trouvé par tout le monde que vous avez abusé du mestier de la Guerre: Ces Lettres sont escrites par moi Antoine de Chabannes. Comte de Dammartin, Grand Maistre d'Hôtel de France, & Lieutenant General pour le Roi en la ville de Beauvais, lequel tres humblement vous récrit; Et en la subscription estoit, A Monsieur de Bourgongne, rounded a trangillant tov ab ocaliosa Tieschaue & paidle of Prince, I ne vone

en de domente quele destronce e de fafoy que vous

1470-

- nat chelliq allabato A avengio e villat conomi che che

Quelques jours apres le Roi ratifia l'accord fait par le Grand Maistre, avec les Habitans de la ville d'Amiens, dans laquelle il entra, & receut bien-tost apres la Lettre suivante de la part de sa Majesté.

A Onsieur le Grand Maistre j'ai receu vos Lettres, que par le Bailly de Caux m'avez escrites, dont je loue Dieu & Nostre-Dame, & connois bien le bon fervice que m'avez fait, & à jamais m'en ressouviendrai, & de ceux qui ont esté avec vous; & au regard de ceux de la Ville, tout ce que vous leur avez promis, je le ratifierai, & les dons que vous avez faits sortiront à effect, ainsi que verrez par les dons & ratifications que j'en ferai, tout ainsi que vous avez promis, & sans aucune faute: Je connoistrai à jamais le grand service qu'ils m'ont fait, j'envoïe Blanchefort & les Fouriers pour faire mon logis, & bien bref y serai sans point de faute; J'espere demain parler à mon frere le Connestable, afin de sçavoir mieux ce que j'ai à faire & aviser sur le tout : J'ai escrit à Philippes de Morvilliers, au Majeur de Monsieur de Torcy, au Mareschal, au Bailly, & autres qui m'ont escrit; Monsieur le Grand Maistre, faitesmoi touhours sçavoir de vos nouvelles, & aussi je vous advertirai de ce que je sçaurai; & au surplus, je vous prie croïez ledit Bailly, ce qu'il vous dira de mes nouvelles; & adieu Monsieur le Grand Maistre: Escrit à Compiegne, le huictiesme Septembre: Signé Louis. Et au dessous, Toustin.

mant bon ordres & ist que les vivres talaut

Huist jours apres le Grand Maistre receut de la part du Roy une Instruction par escrit, touchant l'ordre qu'il devoit tenir à l'approche de l'Armée du Duc de Bourgongne, laquelle contenoit les paroles suivantes.

CI le Duc de Bourgongne va droict à Amiens, que Monsieur le Grand Maistre garde bien la Ville, & qu'il se garde de combattre, que le Roi ne soir point avec luy, il ne mettra gueres à y estre, qu'il fasse toujours donner sur les fourageurs du Duc de Bourgongne du mieux qu'il pourra, & sur leurs gardes. S'il passe la Somme pour venir à Montdidier & à Roye, Monsseur le Grand Maistre pourra laisser tout l'Arriere-ban, qui ne seroit pas bien en habillemens pour la Guerre, & les francs Archers pour garder Amiens, avec les Gens de l'Ordonnance, & aucuns de l'Arriere-ban, s'il en avoit qui fussent pour se joindre avec le Roy, & s'il sçavoit quelques logis de Chevaux à l'écart, qu'il donnast dessus, & aussi sur les Fourageurs dudit Bourguignon, & qu'il leur fasse du pis qu'il pourra, s'il venoit au Mont S. Quentin, il pourroit aller remparer Ruë, & la ville de Crotoy, & avec l'Artillerie, qu'ils ont, prendront le Chasreau, & peut-estre pourroit prendre Montreuil sur la mer; & ce fait, laisser les gens de l'Arriereban & francs Archers à Ruë, au Crotoy & à Monrreuil, s'ils le pouvoient, & abbatte la fortification de Saint Riquier, & s'en revenir avec les cinq cens Lances de l'Ordonnance à Amiens & à Pequigny, pour garder les Païs d'illec environ, en tenant bon ordre, & tel que les vivres ne leur faillent ;

DU ROY LOUIS XI. 215 lent; & par ce moïen lesdits gens de l'Arriere-ban, & francs Archers, vivront hors des Païs obeïssans au Roi. Fait à Noyon, le 16. Fevrier 1470. Signé, Louis.

Monsieur le Duc de Guyenne estant mal content, attira près de luy Monsieur d'Armagnac: surquoy le Roy escrit la suivante au grand Maistre.

M Onsieur le grand Maistre, Monsieur de Guyenne a rendu les Terres au Comte d'Armagnac, & ne lui a pas encore rendu Lectoure, mais il le luy doit rendre bien-tost; pour ce il me semble qu'il seroit temps d'exploiter le fils de Monsieur de Fimarcon. Et si je pouvois prendre Le-Aoure, elle seroit mienne de bon gain, & ne l'auroient jamais l'un ne l'autre, & seroit pour tenir tout en subjection; Monsieur de Marle est aujourd'hui arrivé, qui a laissé Monsieur de Guyenne à Sainte Severe, malade des fiévres-quartes, & sont maintenant r'alliez le Seigneur de Lescun & le Gouverneur de la Rochelle, contre Madame de Thouars & le Seigneur de Grammont, & a couché le Sieur de Grammont avec lui, & le Moyne est du costé de Monsieur de Lescun, & tasche d'approcher mon frere de Bretagne, & de l'amener jusques à Xaintes. Je vous prie que si vous sçavez rien de nouveau, advertissez-moi. Je mets la plus grande diligence que je puis à assembler le reste de ce que je vous dois encore, & je le vous envoyerai le plûtost que je pourrai; Adieu Monsieur le grand Maistre. Escrit au Montils lez Tours.

CHAPITRE VI.

Lettres secrettes du Roy au grand Maistre; ensemble celles de la matadie de Monsieur Frere unique du Roy, sa mort, son Testament, & le voyage du Roy en Guyenne & en Bretagne.

Onsieur le grand Maistre, j'ai dépesché François de Ballefort, & a eu cent francs du Tresorier des guerres, & vous asseure que je ne l'ai pas trouvé si bon que je faisois, quand je le dépeschai à Amboise, & n'y ay point de siance; toutefois laissez-le aller, mais mettez y en d'autres en besongne, dont cettuy-cy ne sçache rien, & le pouvez faire par mains du Seneschal de Beaucaire vostre neveu; & que le Seneschal monstre bien maniere de se fier en cettui-cy, mais qu'il y mette d'autres Couriers; & sur mon ame, Monsieur le grand Maistre, je me doute quand il a parlé à ceux que vous entendez bien, ils l'ayent converti, Et je vous prie, questionnez-le un peu de loin, pour voir si vous serez de mon opinion: Toutefois, en y mettant d'autres levriers apres la queuë, dont cettui-cy ne sçache rien: il me semble que nous devrions avoir ce que nous demandons, Adieu Monsieur le grand Maistre. Si tost que je sçaurai des nouvelles de Monsieur le Connestable, je vous en ferai sçavoir : Monsieur le grand Maistre, retenez Fremont de Lorfe avec vous, jusques à ce que vous aïez parlé au Prevost, & que vous aïez sçeu au vrai, si la Caille est de Gibier, car je ne veuille rien prendre pour le laisser aller ainsi que vous dis

DU ROY LOUIS XI. 217 au départir, mais si elle est de Gibier, faites y diligence. Donné à Meaux le 26. Juin. Signé, Louis. Et en la subscription. A nostre tres-cher & amé Cousin, le Comte de Dammartin, grand Maistre de France.

Il est a remarquer que le Roy escrivit cette Lettre de sa propre main, & comme dit le Manuscript, pour quelque intelligence qu'il avoit avec Dammartin, & que peu de gens sçavoient.

Depuis le mesme Roy apprenant la maladie de Monsieur son frere, escrivit la suivante.

Monsieur le grand Maistre, Mardy au soir j'ay receu vos Lettres, dont vous mercie tant que je puis, si Bourré ne fust allé à sa mere qui est morte, vous eussiez desja les quinze cens livres de reste; mais je l'attens icy d'icy à un jour ou deux, & incontinent qu'il sera venu, je m'acquiterai en la plus grande diligence que je pourrai, mery de cœur : Le Bicle qui estoit à Monsieur de Lescun s'en est venu, & a dit adieu au Duc, pourquoy je pense qu'il est instruit : je lui ay dit qu'il se tinsse en son Hostel. Je vous envoye par escrit ce qu'il m'a dit, ce qui se contrarie l'un à l'autre, & est langage tout forgé; & de ce qu'il charge Monsieur le Connestable, ayant donné meilleur espoir qu'auparavant; Madame de Thouars est morte, & ils ont amené à Saint Jean d'Angely, Monsieur de Guyenne, qui a les sievres-quartes; il a fait faire serment à ses gensd'armes de le suivre contre moi ; mais il y en a aucuns qui ne l'ont pas voulu faire, & s'en sont venus comme le fils du Sieur de Dampierre. Je vous envoye le fils de Jean de Aulbus mon Maistre d'Hostel, auquel j'ay chargé vous parler plus au long de toutes choses. Je vous prie que vous le croyez de ce qu'il vous dira de moi, & adieu Monsieur le grand Maistre. Escrit à Montils lez Tours, le vingt-neusième Octobre. Signé, Louis, & plus bas, Thillebault. Et au dessus. A nostre cher & amé Cousin, &c.

Autre Lettre du Roy sur le mesme sujet.

M Onsieur le grand Maistre, depuis les der-nieres Lettres que je vous ay escrites, j'ay eu nouvelles que Monsieur de Guyenne se meurt, & qu'il n'y a point de remede en son fait, & me l'a fait sçavoir un des plus privez qu'il ait avec luy par homme exprés, & ne croit pas, ainsi qu'il dit, qu'il soit vif à quinze jours d'icy au plus qu'on le puisse mener : S'il m'en vient autres nouvelles, incontinent je vous le feray sçavoir. Le Seneschal d'Agenois est icy, & je lui ay appointé son estat, en maniere que je crois qu'il est bien content; & afin que soyons asseuré de celui qui m'a fait sçavoir les nouvelles, c'est le Moyne qui dit ses Heures avec Monsieur de Guyenne, dont je me suis fort ébahy, & m'en suis signé depuis la teste jusques aux pieds, & adieu. Escrit au Montils lez Tours, le 18. May. Signé, Louis. Et au dessous, Tillard. Et en la subscription. A nostre cher & amé Cousin le Comte de Dammartin, grand Maistre de France.

Le Manuscrit dit ces mesmes paroles, il est à sçavoir, que le Moyne estoit soubçonné, qu'il

avoit

DU ROY LOUIS XI. 219 avoit joué la fourbe à Monsseur de Guyenne, & baillé la Corme verte, & qu'iceluy Moyne fut cause de le mettre hors de la terre des vivans.

Ce mesme Prince estant à l'extremité fit son Testament en cette teneur.

TESTAMENT DE Mr. FRERE DU ROY.

A U Nom du Pere & du Fils, & du Saint Esprit, Amen. Charles, fils & frere de Roy de France, Duc de Guyenne, Comte de Xaintonge & Seigneur de la Rochelle: Bien souvenants de nostre salut, & sain de pensée; Jaçoit que de corps soyons fort malade, pensans tousiours à la parole de Nostre Seigneur, disant au Roy Ezechiel, Dispose de ta Maison, car demain tu mourras; comme si cette parole nous suff singulierement transmise. Non resusant icelui mandement, mais icelui humblement recelui mandement, mais icelui humblement recevant; puis qu'il plaist à Dieu, à l'ordonnance de qui de toutes choses sont sujetes, & à qui rien ne se peut tapir de nostre maison, prise en trois sentences:

C'est à sçavoir de nostre ame, qui d'icelui Dieu est dite le siege, mais qu'elle soit juste, & de nostre corps; puis aprés de nostre famille, tout par ordre, & successivement par ce present Testament, avons voulu disposer & ordonner en la maniere qui s'ensuit.

PREMIEREMENT donc considerant nulle chose estre parfaite, si finalement elle ne retourne dont elle a pris son estre & sa naissance; consideADDITION A L'HISTOIRE

siderans aussi, & croyans fermement nostredite ame, comme de nostre Pere Adam & de tous autres mortels, estre creée de Dieu Tout-puissant, qui de neant a créé toutes choses, icelle à son Createur rendons finallement, lui tres-humblement suppliant, comme arrivée sera à port d'humain salut, la reçoive en ses éternelles Maisons à tousiours perpetuellement vivre avec les benoists Saints. D'humble courage aussi & devote requeste, la commettons à la Vierge glorieuse, qui des pecheurs, jusques icy, nous confessons estre Advocate, & qui non sans cause est dite du Redempteur de l'humain genre, & Roy de gloire, Mere tres-debonnaire; à Monsieur Saint Michel, & toute la Cour de Paradis Celeste, afin que par leurs prieres elle monte és faints Lieux, pour perdurablement regner avec eux : Si leur prions & requerons, & tres-devotement les supplions, qu'ils me soient en aide : Et aprés, puisque toutes choses doit justement du sien estre rendu, & que ce corps mortel que nous portons n'est que terre, il est bien raison & expedient que lui livrions & rendions à la terre & aux vers, engendrez pour estre d'iceux rongé & consummé, icelui dont à l'exemplaire des bons Chrestiens, instituons estre baillé à Ecclesiastique sepulture, laquelle nous elisons en l'Eglise de S. André de Bourdeaux, devant le grand Autel, auquel lieu, par nostre heritier, nostre tres-redouté Seigneur Monsieur le Roy, lequel, s'il lui plaist, nous instituons nostre principal executeur, & par nos autres executeurs de cettuy nostre Testament & derniere volonté, ci aprés declarées, soit procuré nostre corps estre honnestement enseveli, à louange

louange de Dieu, non pas à la pompe & orgueil mondain, & fasse faire les Obseques, si qu'au jour de nostre trespas, & au Service fassent celebrer pour nostre ame & les ames de nos parents : Tous ceux qui voudront celebrer, en les payant deuëment, finallement faut venir en nostre famille, que vulgairement on dit nostre Maison; laquelle combien que mal ou bien nous l'avons gouvernée: Celui seul le sçait qui tout connoist. Tourefois, des biens faits, louange à Dieu, & des fautes nous lui supplions & requerons vrai pardon & merci : Et quant au surplus , nous devons à plusieurs plus que nous ne possedons, à celui qui quand & de ce pourra souvenir, fauc tecourir par quoi à icelui que par droict d'heritier nous doit succeder, nostredit tres-redouté Seigneur, Monsieur le Roy, comme avons dit devant, en l'honneur de la Passion de Nostre Seigneur Jesus-Christ : Supplions tant comme nous pouvons, & ce nonobstant autant que nous pouvons charger sa conscience, qu'à tous ceux à qui nous devons, fasse payer nos debtes, & nous descharger d'icelles, comme en lui nous avons parfaite fiance; & ainsi qu'il eut voulu pour lui estre fair, si premier que nous fust decedé. Outre plus benignement lui requerons, qu'il lui plaise tous nos serviteurs traicter humainement, & iceux pourvoir d'Offices & Benefices, selon leur vacation, & les justement & raisonnablement recompenser des bons services qu'ils nous ont faits. Et aprés si aucunement avons offensé nostredit tres-redouté Seigneur, & tres-amé frere, nous lui requerons qu'il lui plaise nous pardonner ; car de nostre part, si oncques en quelque semoure. Signs, Cakotus,

ADDITION A L'HISTOIRE

maniere il nous offença, de tres-debonnaire affection, prions la divine Majesté qu'elle lui pardonne, & de si bon courage & bonne volonté lui pardonnons; & au surplus pour nostre ame, fasse faire Monseigneur le Roy, nostredit heritier, tant de Services qu'il verra estre à faire; & voulons qu'à ce faire procurent ceux que aprés Monseigneur le Roy, nous ordonnons & par ce present escrit, nous declarons & nommons executeurs de cetuy nostre Testament & derniere vo-

lonté.

C'est à sçavoir, Reverend Pere en Dieu, nostre bien amé & feal Conseiller Arthus de Monthauban, Archevesque de Bourdeaux, Roland Coissier, nostre Confesseur, Jean Meschineau, premier Chapelain de nostre Chapelle, & Docteur en Theologie, Odet Daydie Seigneur de Lescun, Jean Aulbin, Seigneur de Malicorne, nostre premier Chambellan, le Seigneur de Grammont ; c'est à sçavoir , Roger de Grammont & Thierry de Lenoncourt, Gouverneur de la Rochelle, aussi nos Chambellans. Desquels nous instituons les principaux à tous poursuits, les susdits Seigneur de Grammont & de Malicorne. Nous voulons aussi & ordonnons finalement, que ce present escrit signé de nostre sein manuel, soit fait & reputé authentique, comme s'il estoit seellé de nostre grand seel, & signé du Noraire public, lequel nous avons signé, present à ce tesmoins, Nobles hommes Jean de Roche chouart, Vicomte de Brulais, Guillaume de Ponville; Marc Clairet, Maistre Robert du Lyon; & Robert Foucques, Docteur en Medecine, le vingtquatriéme jour de May mil quatre cens soixante-douze. Signé, CAROLUS, MonMonsieur de Comminges soustenoit à toute puissance, que le Duc avoit esté empoisonné & malesicié par l'exprés commandement de celuy qui naturellement estoit tenu à l'aimer, & Monsieur de Lescun prist l'Abbé de Saint Jean d'Angely, & Jean de la Roche, Escuyer de Cuisine, Autheur de la Mort dudit Duc, l'un desquels se pendit estant en prison chez le Duc de Bourgongne.

Aprés la mort du Duc de Guyenne, le Roy fut prendre possession de ses Estats, dont il sit Monsieur de Beaujeu Gouverneur, & au retour delibera de passer en Bretagne, pour faire guerre au Duc; mais par le moyen de Oder Seigneur de Lescun; le Breton sit son accommodement, & Odet fut Gouverneur de Guyenne, tant que le Roy vescut. La mesme année le Duc d'Alençon se retirant vers le Duc de Bourgongne, fut pris par Tristan l'Hermite qui l'envoya au Roy sur la fin d'Avril, le Roy d'Arragon fit entreprise sur la ville de Perpignan, & la prit, Monsieur du Lau en estant Gouverneur ; peu aprés le Roy la reprit par le Seigneur de Gaucourt, qui y posa le siege en Juin de la mesme année, ledit Seigneur de Gaucourt conduisit le Duc d'Alençon au Chasteau du Louvre ; lequel Duc ayant esté condamné, fur renvoyé prisonnier à la garde de Jacques Hinsselin, Escuyer d'Escurie du Roy, & de Jean de Harlay, Chevalier du Guet. En Juillet de la mesme année, les nouvelles vinrent au Roy en la Forest de Loches, que François Duc de Berry son fils, estoit mort; & pour ce sit abatre grande quantité de la Forest, ayant de coustume quand mauvaises nouvelles lui venoient dans aucuns habits, ou sur quelque cheval, il ne s'en vouloit plus jamais servir: En ce mesme temps revint en France Pierre de Morvilliers, jadis Chancelier, qui s'estoit retiré en Bretagne depuis la mort du Duc de Guyenne; la mesme année, le Roy estant encore en tréve avec le Breton, il escrivit la suivante au grand Maistre.

M Onsieur le grand Maistre, le Duc de Bre-tagne a envoyé icy Monfort son poursuivant, pour aller signifier les Tréves au Duc de Bourgongne, finissantes au dernier jour de ce mois. J'escris à Monsieur le Connestable, que si vous & lui voyez que ladite Trève ne vous soit seante par delà, la faire crier, au moins qu'il en fasse semblant, & dire qu'ils l'ont rompuë de leur costé: Aussi si vous voyez qu'elle vous soit bonne tenez la, car avant que le Poursuivant soit par delà il n'y aura pas huit jours de Tréves, tenez y les termes ainsi que vous aviserez estre à faire, & selon que verrez les affaires de par delà, les Bretons montrent qu'ils la veulent tenir ; car ils s'en sont allez chacun en son Hostel: Monsieur le grand Maistre, j'envoye mes deux Seneschaux pour avoir Lectoure, dans laquelle Meffire Jean d'Armagnac s'est mis par trahison, & cela fait j'espere que la Guyenne sera plus seure qu'elle n'estoit auparavant : Incontinent que j'aurai nouvelle de mes Bretons, je vous le feray sçavoir. Escrit à Amboise, le troissesme Novembre. Signé, Louis. Et au dessous, Tillard.

fervir

CHAPITRE VII.

Le Roy soubçonnant le Connestable d'infidelité, ledit Connestable escrit la suivante au grand Maistre & au Duc de Bourgongne, sa prise & mort, & les Vers qui furent faits sur ce sujet , ensui-- te la mort du mesme Bourguignon, & le deuil du Duc de Lorraine.

L'an mil quatre cens septante-quatre, que le Roy ordonna que la Feste de Saint Charlemagne fust celebrée par tout son Royaume; au mois de fanvier le Connestable mal voulu du Roy, escrivit la suivante au grand Maistre.

Onsieur le grand Maistre, je me recommande à vous, tant comme je puis, pource que le bruit de mon abandonnement court tousiours de plus en plus, & en suis chacun jour adverty, tant d'un party que de l'autre. J'ai presentement & depuis mes Lettres à vous escrites, envoyé devers le Roy Monfieur de Mouy mon Lieutenant, pour luy remonstrer mon cas, afin que son bon plaisir soit y donner provision; & semblablement j'en escris à Messieurs de l'Ordre, estans de present en Cour , de toutes lesquelles Lettres je vous ay envoyé les doubles, pour en estre adverty à plein : si vous requiers & prie tant comme je puis, veu que n'ay fait & ne voudrois faire chose pourquoi le Roy doive avoir cause de faire de moi ledit abandonnement, qu'en cette matiere me vueillez conseiller & aider & anzing

fervir si mestier est, comme en cas pareil vous voudrois saire, ce que tenus sommes l'un à l'autre, par le serment solemnel sait à la reception de l'Ordre, & sur ce me faire sçavoir vostre bon advis & vouloir : Monsieur le grand Maistre, si est chose que pour vous puisse faire en me le faisant sçavoir, le ferai, je prie Nostre Seigneur qu'il vous donne ce que desirez. Escrit au Casteler, le penultième Octobre : Et au dessous, le Comte de Saint Paul, Connestable de France.

Ledit Connestable sçachant l'accommodement fait entre le Roy & le Duc de Bourgongne, il se retira à Mons en Hainaut, où il escrivit la suivan-

te audit Duc.

On tres-honoré & redouté Seigneur, fi 1V1 humblement & affectueusement que faire puis, me recommande à vostre bonne grace, de laquelle j'ai totalement affaire, veu la necessité où je suis, pour vous penser avoir fait service; & moi comme vostre tres - humble serviteur & pauvre parent, me suis retiré en vos Pais, pour y vivre & mourir, sans espargner ma vie ny mes biens, où il vous plaira m'employer, pour vous mon tres-honoré Seigneur, j'ai souvenance des biens & honneurs que j'ai receu en vostre Maison, tant que j'y ay demeuré, qui me donne esperance que ne me voudriez mettre en oubli; car je sçai que ne voudriez blesser vostre honneur, & aussi ne fais nulle doute que n'ayez assez souvenance des promesses que m'avez faites & fait faire, ensemble du service que je vous ay fait en la Journée de Montlhery, vous suppliant

pliant tres-humblement à la fin de mes Lettres, que mon loyer n'en soit perdu, & qu'il vous plaise croire ce Gentilhomme qui est à moi, present porteur, auquel j'ai donné charge de vous remonstrer mon dolent affaire. Escrit à Mons, le quatorziesme Novembre. Et au dessous, Mon tres-redouté Seigneur, vostre tres-humble & tres-affectionné serviteur. Louis.

Cette Lettre fut inutile, le Bourguignon se plaignant de ce que sur la consiance qu'il avoit en lui, le Roy d'Angleterre avoit fait des routes, croyant qu'il lui rendroit la ville de Saint Quentin; & il dit au porteur, qu'il n'avoit perdu à escrire, que l'esperance & le papier; & peu aprés sit livrer ledit Connestable és mains de l'Admiral de France bastard de Bourbon & des Seigneurs de Saint Pierre & du Bouchage : surquoi l'on disoit en Cour qu'il y avoit eu guerre en Paradis, & que Saint Pierre avoit pris Saint Paul. Aprés la mort & execution dudit Connestable, surent composez ces Vers,

Mil quatre cent, l'année de Grace
Soixante & quinze, en la grand place
A Paris que l'on nomme Gréve,
L'an qu'il fut fait aux Anglois Treve,
De Decembre le dix-neuf,
Sur un Eschaffaut fait de neuf,
Fut amené le Connestable
En compagnie grande & notable,
Comme le veut Dieu & raison,
Pour sa tres-grande trahison;
Et là il fut decapité
En cette tres-noble Cité.

128 ADDITION A L'HISTOIRE

De plus sut dressé un Poteau en la mesme place de Greve, sur lequel on lisoit ces deux Vers Latins,

Detegit imbelles animos nil fortiter ausa, Seditio, tantumve fugam meditata juventus.

L'année suivante, le Roy traitant de paix avec le Duc de Bretagne, escrivit cette Lettre au grand Maistre.

Monsieur le grand Maistre, je vous envoyay l'autre jour une forme du seellé, afin que m'en envoyez le pareil, pour faire tenir au Duc de Bretagne; & depuis ay advisé qu'il n'est pas en bonne forme, & l'ai fait corriger, ainsi que vous verrez: Et pour ce tant que puis prier, que me le renvoyez au plustost que pourrez, & vous me ferez grand plaisir, car je vous promets de faire rompre & canceler l'autre, & vous le renverrai: Et adieu Monsieur le grand Maistre. Escrit à Saint Martin de Cande, le cinquiesme jour d'Aoust. Signé, Louis.

Cette Lettre recenë, le grand Maistre envoya son seellé contenant ces paroles.

Nartin, grand Maistre de France; Comme il soit ainsi que pour l'entretenement & union de paix fait entre Monseigneur le Roy, d'une part, & le Duc de Bretagne, d'autre; ait esté advisé pour plus grande seureté, & asin que ledit Traité & Paix soit mieux entretenu, observé & gardé, qu'aucuns Seigneurs & autres de la part du Roy;

1476.

& pareillement, qu'aucuns Seigneurs & autres de la part dudit Duc bailleront leur feellé en la forme & maniere que nous autres de la part du Roy, & par son exprés commandement : Promettons audit Duc de Bretagne, sur nostre honneur & Baptesme qu'apportasmes sur les Fonts, qu'au cas que mondit Seigneur le Roy meneroit guerre audit Duc de Bretagne, de jamais ne l'accompagner ne suivre hors du Royaume, ny avec lui courir en ladite Duché ne Païs du Duc, n'y y faire entreprise, pillerie aucune, ny entreprendre harnois ne faire chose quelconque, directement, ou indirectement, qui porte prejudice audit Duc, ny à son Païs, hors du Royaume, tel qu'il est à present; en renonçant à tout commandement ou contrainte que le Roy nous pourroit faire faire. En tesmoin de ce nous avons figné de nostre main aux presentes, & à icelles avons fait mettre le seel de nos Armes, le huitiesme du mois d'Aoust 1476.

L'année suivante, le Duc de Bourgongne ayant esté tué devant Nancy, le Duc de Lorraine sut au devant de son corps en habit de deiiil, ayant une grande Barbe d'or, venante jusqu'à la ceinture, à la mode des anciens Preux, quand ils avoient gagné quelques Victoires; & lors le grand. Maistre ayant esté envoyé en Picardie, par ordre du Roy, il escrivit la suivante à sa Majesté.

SIRE, le plus humblement que je puis, me recommande à vostre bonne grace, & vous plaise sçavoir que j'ai receu les Lettres qu'il vous

ADDITION A L'HISTOIRE a plû m'escrire par un Chevaucheur de vostre Escurie. SIRE, de cette matiere nous escrivons, & à nous a esté occasion de courir à Valenciennes, & me desplaist bien, SIRE, que nous n'y avons fait autre chofe; mais on y fera encore ce qui sera possible touchant le faict d'Avenes; comme aussi sur ce qu'il vous a plû m'escrire par une autre Lettre : j'en ay parle à Monsieur Ce nom est cor- Celtier plusieurs fois, paravant & depuis vos Lettres receuës, mais il m'a tousiours dit qu'il a fait le mieux qu'il a pû, & qu'il voudroit que le feu fust dans la ville & au païs, puis qu'ils ne se veulent mettre en vostre obeissance. SIRE, plaise vous me mander vos bons plaisirs, pour les accomplir à mon pouvoir, & au plaisir de Dieu, auquel je prie, SIRE, qu'ils vous donne bonne vie & longue. A Eschelle le dix-septiesine Avril.

rompu.

Plusieurs Villes se rendirent à lors au Roy dans l'Estat de Bourgongne, Arras resista quelque temps, mais enfin le Roy y entra le Mardy quatriesme Mars 1476. après avoir envoyé dans la ville le Cardinal de Bourbon, le Chancelier, & Guyot Pot, Bailly de Vermandois, pour recevoir les Serments des Habitans de ladire ville, qui lui fut remise par Philippes de Crevecœur, Seigneur des Querdes, & à qui le Bourguignon s'estoit le plus sié, lui ayant baillé la charge de sa fille; & peu avant cette prise, les mesmes Habitans d'Arras avoient compose ces Vers,

Quand les Rats mingeront les Cas Le Roy sera Seigneur d'Arras, Quand la Mer qui est grande & lée Sera à la Saint Jean gelée,

On verra par dessus la glace Sortir ceux d'Arras de leur Place.

Le Roy, aprés son Entrée en cette ville, escrivit cette Lettre au grand Maistre.

A Onfieur le grand Maistre, Dieu mercy M & Nostre-Dame, j'ay pris cette ville, & m'en vais à Nostre-Dame de la Victoire, & à mon retour je m'en vais à vostre Quartier, & vous menerai bonne compagnie; & pour ce ne vous souciez que de moi bien guider, car j'ai tout fait par deçà : Au regard de ma blessure, ç'a esté le Duc de Bretagne qui le m'a fait faire, parce qu'il m'appelloit le Roy Couart, & aussi vous sçavez de pieça ma coustume, car vous m'avez veu autrefois: Et de ceux que vous m'escrivez de Taleran & de Bertrand de Roye, que je vous ay renvoyez, je n'en fçai oncques rien, & ne crois pas que rien leur en ait esté die de par moi, quelque chose qu'il vous die : Monsieur le grand Maistre, je vous prie que me fassiez sçavoir souvent de vos nouvelles, & de ce qu'il surviendra de par delà: & adieu. A Arras le septiéme de May. Signé, Louis. In hip tour ce qu'il defire, & vous pris derechet, qu

companier faire pour mai, que le faffict, p. 8

adieu Manligur le grand Maifire a auguet

qu'il vous donné boune vie & longue, i f. Ch

long le vingrequatricime Juine Bran dello

La mesme année, le Prince d'Orenge soustint la guerre en Bourgongne, contre le Seigneur de Graon, & avoit en sa Compagnie Messire Claude de de Vaudré; & le Sieur de Chasteau Guyon, frere dudit Prince d'Orenge, vint à leur se cours; là il y eut grand hurtibilis entre la Bataille des François & Bourguignons, où quinze cens furent tuez, & le Seigneur de Chasteau Guyon prisonnier: au mesme temps le grand Maistre prit d'assaut la ville d'Avene, & le Mareschal Joachin Rouault luy escrivit la Lettre suivante.

M mande à vous, tant comme je puis : J'ay Onlieur le grand Maistre, je me recomreceu de vos nouvelles par ce porteur, & comme vous avez pris la ville d'Avene d'assaur, & qu'avez la conduite de l'armée du Roy, dont je vous asseure que j'ai esté & suis fort joyeux: Monsieur le grand Maistre, je vous prie que si vous voyez que le puissez faire, que vous me recommandiez humblement à la bonne grace du Roy, & qu'il lui plaise avoir bonne souvenance de moi, & prie Dieu, qu'il lui donne accomplissement de tout ce qu'il desire, & vous prie derechef, que tout ce que pourrez faire pour moi, que le fassiez; & adieu Monsieur le grand Maistre, auquel je prie qu'il vous donne bonne vie & longue. A Chastillon, le vingt-quatriesme Juin. Et au dessous, le tour, vostre Joachin.

En fuillet de la mesme année 1475. l'Amirat deffit le Duc de Gueldres, prés de Tournay, ayant quatorze ou quinze mille Allemans, buit cens desquels furent prisonniers, & deux mille tuez sur la place, auquel temps le grand Maistre estant Gouverneur du Quesnoy, sit fortisier cette place & la mit en deffence contre le Prince d'Orenge, qui faisoit de grands degasts aux lieux circonvoisins, & soustint le siege contre l'armée de l'Archiduc, le Seigneur du Ludes fut à son secours : avec le Seigneur de Gyé, que le Roy fit Mareschal de France, & luy donna les Comtez de Marle & de Chastel en Portien, & estoit renommé ledit Seigneur de Gyé, par les grands & sages Capitaines du Royaume, de faire une fois grand fait & service an Roy, & celuy mesme prit Bandouin Bastard du Bourguignon, qui s'estoit eschappé: ledit Roy aprés cette action escrivit ainsi au grand Maistre.

Onsieur le grand Maistre, j'ay receu vos Lettres, & vous asseure par la foy de mon corps, que je suis bien joyeux qu'avez si bien pourveu à vostre fait au Quesnoy, que n'avez pas esté surpris comme sut Salazar, à Grey, car on eust dit que vous autres vieilles gens, ne vous connoissez plus au fait de la guerre; nous autres jeunes en eussions pris l'honneur pour nous: Je vous prie que faites tant que averiez le cas de ceux qui vous ont voulu trahir jusqu'à la racine, & que les punissez si bien qu'ils ne vous fassent jamais mal. Je vous ay tousiours dit qu'il ne faut point que me demandiez congé pour aller saire

ADDITION A L'HISTOIRE vos besognes; car je suis seur que n'abandonnerez point les miennes, que n'ayez bien pourveu à tout, & pour ce je m'en remets tout à vous, & vous en pouvez aller sans congé; touchant le faict de Cimay, Dieu mercy, tout en va bien, & aime mieux que vous soyez bien gardé, que vous estre avanturé de perdre deux pour un, & à Dieu soyez. Au Plessis du Parc lez Tours, le vingtsixiesme Janvier, Signé, Louis. Et plus bas, Courtin.

CHAPITRE VIII.

Mort du Duc de Nemours, de Charles d' Amboise, & celles de plusieurs autres Seigneurs; & autres choses remarquables, arrivées l'an 1478. 79. 6 80.

Jaques d'Armagnac, Due de Nemours, ayant esté detenu prisonnier, par le moyen du cadet de Saint Bazile, favory du Seigneur de Beaujeu, fut conduit à la Bastille de Saint Antoine, ouil escrivit la suivante au Roy.

On tres-redouté & souverain Seigneur 2 tant & si humblement que faire je puis me recommande à vostre grace & misericorde, Sire, j'ay faie à mon pouvoir ce que par Messieurs le Chancelier, premier President, Mon-Cemot est cor- sieur de Montagu & de Vifray, leur a pleu me commander; car pour mourir ne vous veux desobeir ne desobeirai, SIRE, ce que leur ay dit, me sembloit que devois dire, à vous, &

Tompu.

DU ROY LOUIS XI. non à autre, & par ce vous supplie qu'il vous plaise, n'en estre mal content, car rien jamais ne vous veux celer, ny celeray, SIRE, en toutes les choses dessus dites ; j'ai tant méfait envers Dien & envers vous, que je vois bien que je suis perdu, si vostre grace & misericorde, ne s'estend, laquelle, tant & si tres-humblement, & en grande amertume & contrition de cœur que je puis, vous supplie & requert, en l'honneur & la benoiste Passion de Nostre Seigneur Jesus-Christ, & merite de la Benoiste Vierge Marie, & des grandes graces qu'il vous fait, plaise vous me l'octroyer, & liberalement donner, si ce seul prix a racheté tout le monde, je le vous presente pour la délivrance de moi pauvre pecheur, & entiere abolition & grace, SIRE, pour les grandes graces qui vous sont faites, faites moi grace & à mes pauvres enfans, ne souffrez que pour mes pechez je meure à honte & confusion, & qu'ils vivent en des-honneur, & au pain querir; & si avez eu amour à ma femme, plaise vous avoir pitié du pauvre malheureux, mary & orphelins, SIRE, ne souffrez qu'autre que vostre misericorde, clemence & pitié, soit juge de ma cause, ne qu'autre que vous, pour l'honneur de Nostre-Dame, n'en ait connoissance, Sire, derechef en l'honneur de la benoiste Passion de mon Redempteur, tant & si tres-humblement que faire puis, vous requiers pardon, grace & misericorde; je vous servirai bien & si loyaument, que vous connoistrez que suis vrai repentant, & que de force de bien faire veux amander mes deffauts, pour Dieu, SIRE, ayez pitié

de moy & de mes pauvres enfans, & estendez

voftre

ADDITION A L'HISTOIRE vostre misericorde, & à tousiours ne cesserons de vous servir . & de prier Dieu pour vous , auquel supplie que par sa grace, SIRE, il vous doint tres-bonne vie & longue, & accomplifsement de vos bons desirs. Escrit en la Cage de la Bastille, le dernier Janvier 1478. Et au dessous, vostre tres-humble & tres-obeissant subjet & serviteur, le pauvre Jacques.

Jean le Boulanger, premier President, condamna à mort ledit Duc de Nemours, accompagné de Denis Heinsselin , Maistre d'Hostel du Roy ; & au mesme temps, Charles d'Amboise, Gouverneur de Champagne, fut envoyé dans la haute Bourgongne, où il prit Verdun, Mont saucon, Semeur & Beaune; & le grand Maistre assaillio prés Valentiennes Jacques Galliot, lequel fuz presque défait & fort blessé à la teste: Et en ce temps ledit grand Maistre escrivit cette Lettro au Roy.

CIRE, le plus humblement que je puis, me re-Ocommande à vostre bonne grace, & vous plaise scavoir, que depuis cinq ou six semaines en çà, plusieurs gens de Jacques Galliot, se sont venus + Jacques rendre en cette ville, & entre autres, il y en vint dernierement un qui feignit de foy venir rendre, Neapolitain, & venoit voir icy quel nombre de gens il y avoit en cette ville, & cela fait s'en devoit retourner vers ledit Galliot, † pour le luy declarer; & pource que je fus adverti par un de ses compagnons, je le Philippe de sis prendre, & il connut de bon gré, sans force, qu'un nommé Prudence, qui estoit Lieutenant dudit Galliot, avoit marchandé à lui à une somme d'ar-

Galiot Genvilhomme qui est mort depuis au fervice du Roy Charles VIII. Voyés Comines T. I. p. 46.250. @ \$21.

DU ROY LOUIS XI. 237 d'argent, qu'il lui devoit donner pour mettre le feu en cette ville, & le devoit advertir du jour qu'il le pouvoit faire, à cette cause leur ay fait faire leur procez & couper les testes; le fait dudit Galliot est peu de chose par deçà, la pluspart de ses gens ont esté tuez; les uns & les autres se sont venus rendre, & n'agueres qu'il a esté pris vingt chevaux devant Valenciennes, & a esté lui-mesme depuis peu forc rebouté, outragé & blessé. Il n'est pas à Valenciennes, & dit-on qu'il est allé vers le Duc d'Autriche, bien-tost vous sçaurez nouvelles de ce qui en sera, SIRE, Je prie Dieu qu'il vous doint bonne vie & longue. Escrit au Quesnoy, le vingt-sixième Decembre; & à la suscription. Au Roy mon souverain Seigneur.

Ledit Grand Maistre sit depuis pratiquer ledit Galliot, & l'attira au service du Roy, en ayant eu congé du Duc d'Austriche, & il prit grand peine à l'avoir, dit le Manuscrit, parce qu'il le sen-

toit estre tres-bon & vaillant Chevalier.

Autre Lettre du Roy au Grand Maistre de France.

Onsieur le grand Maistre, vous retiendrez avec vous tant que vous voudrez les deux cens Lances qui vont à Tournay, & mille ou douze cens Chevaux ne seront pas pour vous courir sus, veu la Compagnie que vous avez; mais je vous prie qu'il ne se fasse pas une autre fois le gast, car vous estes aussi bien Officier de la Couronne comme je suis, & si je suis Roi, vous estes grand Maistre, & adieu. A Saint Quentin, le vingt-cinquième Juin. Signé, Louis: Et plus bas, Jean de Chaumont.

238 ADDITION A L'HISTOIRE

Dans cette mesme année 1479. la ville de Camibray sut prise sur les François; le Sieur de Fiennes y commandant: Ce qui donna lieu à la Chanson.

Elle est bien habillée La ville de Cambray, Marasin † l'a pillée:

mandoit à
Cambray
pour le Roy
Louis XI.
Hift de
Cambray T.
1. p. 11;

Le Seigneur de Chaumont fai soit en ce temps là merveille dans la Franche-Comté, où il prit la ville de Dole d'assaut, & l'Amiral gagna quatre-vingts Navires Flamans: Ce fut sur la sin de cette mesme année, que le Mareschal de Gié desirant avoir une espée de la main du grand Maistre, ledit grand Maître luy escrivit la suivante.

Onsieur le Mareschal, je me recommande à vous, tant & de si bon cœur que je puis; mon neveu Vigier m'a dit que vous aviez volonté d'avoir une espée que j'ai , je voudrois bien avoir meilleure chose dequoi vous cussiez envie, car vous en finiriez bien, si homme en finoit : Je veux garder les statuts du deffunt Roi, à qui Dieu pardoint, qui ne vouloit point qu'on donnast à son amy chose qui piquast; mais je l'envoie à Monsieur de Bajaumont, qui vous la rendra; si j'estois homme à qui l'on deust faire sçavoir des nouvelles, je vous prierois que m'en fissiez sçavoir : mais je ne suis pas au compte des gens de bien pour le present. J'escris au Roi touchant la garde de cette Place; je lui voudrois bien supplier que s'il n'y met autres gens, qu'il lui plût m'en descharger; car je fais doute d'y faire mal ses besongnes & les miennes. Je prie Dieu, Monsieur le Mareschal, qui vous doingt ce que vous desirez.

DU ROY LOUIS XI.

Ledit grand Maistre envoïa dire à Monsieur de Bajaumont, qu'il vendist l'espée six blancs, pour en faire dire une Messe en l'honneur de Monsieur Saint Georges; pource qu'il estoit d'opinion qu'on ne devoit rien donner à son ami qui piquast.

De l'Assemblée generale qui fut tenuë à Orleans pour la Pragmatique-sanction.

F Ut en ce temps tenuë une moult belle & grande Assemblée en la ville d'Orleans, où furent
envoyez par le Roy, les plus grands Clercs de son
Royaume, pour la Pragmatique-sanction; & illec
se trouverent les trois neveux de Monsieur le Comte de Dammartin, grand Maistre de France; C'est
à sçavoir, l'Evesque de Valance, frere du Seneschal de Beaucaire, nommé Balzac, & aussi l'Evesque de Lavaur, & l'Abbé de Marmontier, lesquels
sirent bon & loyal service au Roy, tant que one
sini.

Response du Roy à celle que Edoüard Roy d'Angleterre luy escrivoit sur le sujet de l'emprisonnement de son frere le Duc de Clarance.

A Udit remps, le Roi Edouard d'Angleterre, sie prendre son frere le Duc de Clarance, lequel vouloit aller au secours de la Douairiere Duchesse de Bourgongne; & bien-tost apres envoya ses Ambassadeurs en France, avec Lettres au Roy pour avoir son advis, & le Roi ne lui sit autre response que le Vers suivant du Poëte Lucain.

Tolle Moras sape nocuit diferre paratum.

Depuis les nouvelles arriverent que ledit Due

de Clarance avoit esté noyé dans un tonneau de Malvoisse.

En la mesme année un nommé fulio de Pize, Italien, donna le gage de Bataille à outrance, à Bofile de Juge, Neapolitain, surquoy le Mareschal de Loheac escrivit la suivante au grand Maistre.

Onsieur le grand Maistre, je me recommande bien fort à vous, tant & de si bon cœur comme je puis; j'ai receu les Lettres que m'avez escrites, & ouy ce que le Prevost m'a dit; au regard de ce que m'escrivez que Messire Julio de Pize a refusé le saufconduit du Roy, disant estre suspect, & que Messire Albert dit, qu'il est au dessusdit d'eslire tel Juge qu'il luy plaira; laquelle chose ne croyez pas, au contraire, Monsieur le grand Maistre, j'ai veu trois ou quatre gages devant moy, de foy mentir, & aussi de rompture de Sauf-conduits; mais les demandeurs venoient tousjours requerir la raison aux Capitaines à qui estoit le dessendeur; & par meilleure raison, comme il me semble; ledit Julio la devroit demander au Roy de Messire Bofile, puis qu'il est son serviteur, & me semble que devriez avoir la sommation que Messire Jolio a faite audit Messire Bosile, & pareillement la response qu'a faite ledit Messire Bosile sur ladite sommation; ausli moy estant à Laval, André Trolop & Jacques de Guiter entreprirent de faire armes à outrance devant moi, à quoi je leur baillai jour, où ils se trouverent tous deux; & moi estant en mon Siege, & les dessus nommez au Camp tous armez, & ja ledit Trolop hors de sa Tante, garni de toutes ses pointes & bastons à assembler, entra

DU ROY LOUIS XI. audit Camp Louis le Clerc, lequel se mit à genoux devant moi, me requerant justice, & me disant, mon Seigneur, voici André Trolop, qui n'est homme digne de combatre Jacques de Guiter qui ici est; & j'ai eu sa foi, laquelle il m'a mentie, & s'il veut dire le contraire, je suis prest à le combatre devant vous, & sur ce ledit André qui avoit avec luy du meilleur Conseil qui fut lors en nos marches : c'est à sçavoir Aubert de Montfort, Mendonnet, Beauvade & autres notables hommes, & par leurs advis & deliberations, me demanda congé de luy respondre, lequel je luy donné & diroui, je suis icy sur le Sauf-conduit de Monsieur le Mareschal, embesongné pour accomplir les armes enrreprises, & ne pensois point en vous; & pour ce je vous fais response que si aucune chose avez à me demander, que quand vostre plaisir sera de vous trouver de mon party & devant mon Juge, & que m'en accuserez, que vous y respondré; ainsi qu'en tel cas, un Gentilhomme doit faire, & en façon qu'au plaisir de Dieu, mon honneur y sera bien gardé; & lors par l'advis de Monsieur de Büeil, Louis de Büeil & autres notables gens là presens, je renvoyai ledir Louis le Clerc, & furent lesdites armes accomplies, & luy fut dit que je n'estois pas son Juge en cet endroit. Pourquoy je vous advertis de ces choses, afin

que vous y advissez, priant Nostre Seigneur qu'il soit garde de vous. Escrit à Pontoise, le huitieme Decembre; le tout vostre, le Sire de Loheac, de Lanvaux, de Quergolay Mareschal de France. Signé, André de Laval, & au dessus de ladite Lettre. A Monsieur le grand Maistre de Ghabanes. all olyolo meeting del was good burban ed

M Onsieur le grand Maistre, j'ai esté merry quand j'ai veu que ne me faissez point de response; car il me sembloit que vous n'estiez plus dans la volonté que je vous avois laissé touchant Bourgongne; & je n'ai autre Paradis en mon imagination que celui là : J'ai eu à ce matin des Lettres du Seneschal de Beaucaire que je vous ai envoyées, & remedirons bien à tout quand j'aurai parlé à vous; & pource que je m'en vais Lundy à Tours, je ne vous escris autre chose; mais j'ai plus grande faim de parler à vous, afin de trouver remede en cette matiere, que je n'eus oncque à confesseur pour le salut de mon ame. Escrit à Loches, le 28. Octobre. Signé, Louis. Et au dessous, Tillac; & à la suscription. A Monsieur le Comte de Dammartin, grand Maistre de France.

Autre Lettre du Roy à Monsieur de Curton, Gonverneur du Limosin.

M Onsieur de Curton, ainsi finez comme avez loyaument commencé, j'espere en l'aide de Dieu, que la chose ira bien en nostre volonté &c vouloir pour l'affaire de Flandres; & si avez en vos mains les Espies, faites les bien geesner & les livrez au Prevost : J'ai escrit à Monsieur le grand Maistre qui vous mandera bien au long de nos nouvelles. Escrità Montils lez Tours, le 6. Novembre. Louis. Et plus bas, Tillac.

Le mesme Seigneur de Curton, selon le Manus-

DU ROY LOUIS XI.

erit, moyenna la Tréve entre le Roi & l'Archiduc Maximilian, avec lequel le Roi s'aboucha prés de

Cambray.

Sur la fin de l'année l'on avoit arresté és prisons de Paris, un Cordelier accusé de quelque crime, lequel toutesois sut mis en liberté par la faveur de Jean le Boulanger premier President, du Sieur Heinsselin & d'Olivier le Dain; ce qui paroist par les Vers suivans, qui surent faits sur ce sujet.

Un puissant Noble Boulanger Un Heinsselin & un Barbier, Ont mis hors le bon Cordelier.

Audit temps, le Roi priten sa protection Guillaume de la Mark, dit le Sanglier d'Ardene, & lui fournit argent & hommes, selon le Manuscrit, pour faire la guerre à l'Evesque de Liege. Il est à remarquer que les Comres de la Mark n'ont pas zousjours esté appellez de ce nom, & qu'ils estoient anciennement nommez les Comtes de Teisferbance; † & puis apres furent appellez les Comtes d'Al- + ou Tester= tene, à cause du voisinage de certaines Terres d'A bant qui comdolphe premier Comte d'Altene, & de celle du Bomel & au-Comte d'Arombourg, le voisinage & Pais Conti-tres terres au pays de Guela gus, estoient appellées du langage du Païs Altonce. dres, Cet Adolphe I. estant secondé de la valeur de son frere, se fortifia sur la montagne de Voolfesegge en Westphalie; & depuis l'Empereur erigea en leur faveur ces Terres en Comté Souveraine, & ils furent appellez les Comtes d'Altene, comme qui diroit les Comres voisins; on les appela aussi les Comtes du Mont, à cause des forteresses qu'ils avoient fait bastir sur cette Montagne.

Adolphe V. du nom, Comte d'Altene, se signala dans le Septentrion, & se rendit Comte de la

Q 2 Mark,

Mark, l'une des plus anciennes Comtez d'Alema-

Theodoric Comte de Cleves, fut le premier de cette Maison qui occupa une partie de la Palestine;

il mourut en 1114.

Theodoric III. aussi Comte de Cleves, entreprit le voyage de la Terre sainte, sous l'Empereur Federic I.

Arnoul du mesme sang, & le neusième Comte de Cleves, sur aussi en Orient, & apres plusieurs victoires obtenuës sur les Insidelles, il mourut l'an 1218. & sut inhumé avec une pompe toute Royale

dans la ville de Hierusalem.

Jean premier du nom, Duc de Cleves & Comte de la Mark, employa aussi ses forces contre le Turc, & tous ceux de cette Maison tous jours armez pour la desence & les interests de l'Eglise, quoi que ledit surnommé Sanglier d'Ardene sust lors obligé de faire guerre à l'Evesque de Liege. Cet illustre sang est allié en France dans les Maisons de la Tour d'Auvergne & Deschalat, des Marquis de la Boulaye, & des Comtes de Beaumont-Harlay, A. Chanvalon & autres.

La Lettre suivante que le Connestable escrivit au grand Maistre, lors du siege de Beauvais, a esté obmise dans son rang.

Monsieur le grand Maistre, je me recommande à vous, j'ai receu vos Lettres, & incontinent apres la reception d'icelles j'ai escrit par tous les lieux où j'ai pû sçavoir & connoistre que l'on peut avoir des Charpentiers; J'ai mandé aux Officiers des lieux d'en envoyer à Beauvais en toute diDU ROY LOUIS XI.

ligence, le plus grand nombre qu'ils pourroient, & dés hier vous envoyai huit Charpentiers que je trouvai sur le chemin; semblablement j'ai escrit à Monsieur de Mouy & à ceux de la ville de Saint Quentin, qu'ils envoyent audit Beauvais deux des plus grosses Coulevrines qui soient en la ville, & qu'ils les fassent mener, que jour, que nuit, le plûtost que faire se pourra, & en toute diligence. Au regard des douze cents livres que m'avez mandé vous envoyer, je lui ay baillé la somme que Monsieur de Torcy m'a envoyée, ainsi que hier l'avois dit, & tout ce qui me sera possible de ce que vous me ferez sçavoir, je le ferai de bon cœur: Monsieur le grand Maistre, Nostre Seigneur soit garde de vous. Escrit à Creil, le 12. Juillet. Soubscrit le Comte de Saint Paul Connestable de France. Signé, vostre Louis.

1472.

Lettre du Duc de Bourgongne escrite au Duc de Bretagne, qui a esté oubliée dans son rang.

Monbon frere, je me recommande à vous de tres-bon cœur; j'estois en certain espoir ayant marché jusques devant Roüen, de prositer audit Roüen, du moins pour avoir passage, mais toute la puissance des ennemis estant en cette frontiere, où est le grand Maistre, dont je ne sais aucun doute pour la loyauté dont il est garni, & n'ai pas la chose encore pû sortir de son esset; ne sçaice qu'il s'en ensuivra, ce voyant je leur ai donné matiere de penser ailleurs, & ai pris ici camp entre ledit Roüen & le Neuf-Chastel, à l'intention de retourner toutes voyes sur la prime, sinon j'exploiterai la guerre en autre quartier plus dommageable aus-

dits

ADDITION A L'HISTOIRE dits ennemis, & feray tout ce que possible me sera pour les éloigner de vostre marche; mes Gens de guerre de Bourgongne & de Luxembourg, font bon devoir en Champagne. J'ai sceu qu'austi faites-vous en vostre endroit, dont je suis tres joyeux. J'ai ards & brûlé tout le païs de Caux, par maniere qu'il ne nuira de long-temps ni à vous ni à nous autres, & ne me departirai des armées sans vous, ainsi que certain suis que ne le ferez sans moi. Mais poursuivrai l'œuvre en commencée, selon vos advertissements & remonstrances au plaisir de nostre Seigneur, qui vous donne bonne vie & longue, & fructueuse victoire. Escrit à mon Camp lez Boisize, le quatriéme Septembre: Signé, vostre loyal frere Charles, & au dessus. A mon frere le Duc de Bretagne.

\$472.

1478. Suivant la Cronique Scandaleuse.

En Octobre de la mesme année, sur trouvé en Auvergne, en une Religion de Moines noirs, appartenant au Cardinal de Bourbon, un Religieux hermafrodide qui devint gros d'enfant, & fut pris & gardé jusques à ce qu'il eust accouché.

Au commencement de l'an 1480, moururent Jean le Boulanger & Charles de Gaucourt, Gouverneur de Paris, bel & honneste homme, sage & grand Clerc, dit le Manuscrit; comme fit aussi Charles d'Amboise, Gouverneur de Champagne & de Bourgongne; qui deceda en la ville de Tours au mois d'Hyver, & à sa louange lui fut fait cés Epitaphe.

M Ars mettez jus vos Armes & Bannieres, Et entendez un peu à lamenter, Ne posez plus vos tentes par Bannieres

Laif-

Laissez les Champs sans plus guerres hanter; Vous n'avez causes de rire ni chanter Perdu avez vostre aisné fils & Chef, Dont France soufre à present grand mechef.

Dame Pallas vostre Escu de Christal Avoit porté ce grand Chef que je dy, Faisant reluire maint acier & metail En ost rangé comme preux & hardy; One plus grand mal en France ne sourdy Quand Atropos qui toutes gens vient prendre

Sa vie osta sans craindre de méprendre.

Cruelle mort dont te vient telle envie Que tel chef d'ost & autain chevetaine, Tu as voulu si-tost priver de vie: Bien te cuidions de luy estre lointaine; Mais tu as pris ton couroux & autaine A le ravir puis qu'il estoit mortel, Scache qu'en France on en voit peu de tel.

De son Estat tout estoit accomply Que Scipion, Pompée ne Hannibal, Non pas Cesar de vouloir si remply Ne fut jamais à pied ne à cheval; La haute mort fait as un si grand mal A tons Nobles & à tous gens de guerre Qu'on doit de toy vers Dieu vengence querre.

Le Roy l'avoit pour la vertu haut mis Et eslevé sur tous les Chefs de Guerre, Pour pugnatif de tous ses ennemis Comme un Lion de force & de vaillance, Joyeux estoit de sa convalescence: Mais tost apres comme en un seul moment

La mort luy fit grand couroux & tourment:

Aux Italies jadis fit maints beaux faits

De son fier bras & de sa dure espée,

148 ADDITION A L'HISTOIRE

En rencontre mortel portoit les faits
Par sa force de vertu attrempée;
Et puis en France sa vertu a montrée
En plusieurs lieux tant que le bruit en cour
Par tout le monde aussi bien qu'à la Cour.

Duché Comté de Bourgongne haute & basse Comment a t'il subjugué & reduite, Et d'autres lieux en bref temps repassé Par sa force & sa bonne conduite; Tant à de fois ses ennemis en fuite Mis & chassez jusques en Allemagne N'a guerreyeur qui ne le doute & craigne.

Si vous l'aymiez, Sire, pas n'avez tort Car il estoit à vous serviteur feable, Tant de travail a pris à grand effort Que sa vie a esté moins durable; Mais sa gloire sera plus perdurable D'avoir eu tel Maistre & si grand Roy Qui loyaument a servy sans deroy.

Il estoit né de maison ancienne Charles d'Amboise dont tant est de renom De Chaumont Sire & Comte de Brienne, Et d'autres lieux dont je laisse le nom; Je prie à Dieu qu'il luy fasse pardon, Et donne au Roy toûjours homme propice, Qui si feal le serve à son Office. Amen.

Apres le deceds de Charles d'Amboise, le Roy donna le Gouvernement de Champagne à Baudricourt, & le Gouvernement d'Arras, qu'avoit auparavant ledit Baudricourt à Messire Olivier Cohesmin, Gouverneur d'Auxerres, lequel commandoit cent Lances.

Ledit Charles estoit fils de Pierre d'Amboise, Sieux DU ROY LOUIS XI. 249 Sieur de Chaumont, Chambellan du Roy Charles VII. la Maison & Chasteau duquel le Roy Louis XI. sit razer au temps de la Paix du bien public; mais depuis la sit refaire, pour descharger sa conscience: Car ledit Sieur de Chaumont estoit renommé, tres-bon & sage Chevalier.

CHAPITRE IX. & dernier.

Le Roy donne le Gouvernement du Que snoy au Seigneur du Lude, & luy en envoye la Commission,
le mesme Seigneur du Lude, favory du Roy,
fait licentier plusieurs Compagnies d'Ordonnance, & mesme celle du grand Maistre, les Lettres
escrites sur ce sujet de la part du Roy, les Appointemens & pensions qu'avoit ledit grand Maistre.

Lettres de Creance du Roy au grand Maistre.

Onsieur le grand Maistre, j'ay despesché le Gouverneur de Dauphiné, pour s'en aller au Quesnoy, je luy ay chargé de vous dire aucunes choses; & pour ce vous prie que vous fassiez ce qu'il vous dira, & le croyez comme ma propre per-sonne, & sans dissiculté & sans dissimulation nulles; adieu Monsieur le grand Maistre. A Cambray, le 8. Juin. Signé, Louis. Et plus bas, Courtin.

poc weelight obress of such at

1480.

Coppie de la Commission du Roy en faveur de Jean Daillon, Seigneur du Lude, & Gouverneur de Dauphiné.

Ou is par la grace de Dieu, Roy de France, à nostre amé & feal cousin le Comte de Dammartin, grand Maistre d'Hostel de France : Salut & dilection. Nous voulons & vous mandons, que les Chastel & Ville de Quesnoy le Comte, dont de present avez la charge pour nous, que vous les bailliez & mettiez entre les mains de nostre amé & feal Conseiller & Chambellan, le Sire du Lude, Gouverneur de Dauphiné, pour en faire & disposer ainsi que par nous lui a esté ou sera ordonné; & en ce faisant nous vous tiendrons quite & deschargé de la garde que en avez euë de par nous, & vous en quittons & deschargeons par ces presentes, signées de nôtre main. Donné à Cambray, le 8. Juin 1480. Et au bas, Par le Roy, le Prothonotaire de Cluny, Maistre Guillaume Picard & autres presents. Et au dos estoit escrit.

Nous Jean Daillon, Chevalier Seigneur du Lude Gouverneur du Dauphiné, Certifions que par Monsieur le grand Maistre; par vertu de ces presentes Lettres, Nous a esté baillé en main la Ville & Chasteau du Quesnoy le Comte, en tesmoin de ce, nous avons signé les presentes de nos

ftre main.

Lettre du Roy au grand Maistre.

M Onsieur le grand Maistre, pource que je sçay la peine & le service qu'avez touslours

Jours porté, tant envers seu mon Pere que moy; j'ai advisé pour vous soulager de ne vous faire plus homme de guerre; nonobstant que j'entend bien, que je n'ay homme en mon Royaume qui entende mieux le faict de la guerre que vous, & où gist plus ma siance, s'il me venoit quelque affaire; aussi l'ai-je dit à Pierre Cleret pour vous le dire: Et touchant vostre pension & estat qu'avés de moy, je ne vous l'osterai jamais, mais plustost la vous croistrai; & si n'oublirai jamais les grands services que m'avez faits, pour quelque homme qui en vueille parler; & adieu. Signé, Louis.

Response du grand Maistre au Roy.

CIRE, le plus humblement que faire je puis,) je me recommande à vostre bonne grace, & vous plaise sçavoir que par Monsieur de Monfaucon, qui est passé par icy; J'ai desja sceu que vostre plaisir a esté que je n'aye plus la charge de la Compagnie qu'il vous avoit pleu me bailler à conduire : SIRE, j'avois bien sçeu paravant qu'il estoit bruit que vous aviez volonté de ce faire; mais je ne le pouvois croire, & me renois aussi seur de cet estat que de rien que j'aye; considerez que j'ay longuement servi, & qu'il vous a pleu me faire cet honneur de m'en donner vostre ordre, aussi que les miens ont servi le feu Roy vostre Pere, que Dieu pardoint, en ses grandes affaires, & en temps qu'il estoit besoin, pour les grands troubles qui estoient lors en ce Royaume; en quoy ils ont finé leurs jours: C'est à sçavoir seu mon Pere en la Bataille d'Agin-

ADDITION A L'HISTOIRE court', mon frere Estienne à Crevan, & mon frere dernier en Guyenne : & de moi, SIRE, depuis que j'ai pû monter à cheval, j'ai servi le Roy vostre Pere, & vous, le mieux que j'ai pû, & non pas si bien que j'en ay eu le vouloir en ma vie, que la mercy Dieu vous n'y avez eu perte ny dommage, & ne vous ay point fait de faute: Toutefois, SIRE, puis qu'ainsi en celà tout est à vous, vostre bon plaisir en soit fait. C'est bien raison, SIRE, je vous supplie tres-humblement que vostre plaisir foit que je demeure en vostre bonne grace, & qu'il vous plaise avoir regard à mon fait & aux services que moy & les miens vous avons fait, au moins; que je puisse vivre sous vous, selon l'office & estat qu'il vous a pleu me donner : & , SIRE > je suis tousiours pour accomplir vos bons plaisirs, & tout ce qu'il vous plaira me commander, aydant le benoist fils de Dieu!, auquel je prie vous donner bonne vie & longue.

Estat des Appointemens qu'avoit le grand Maistre.

L grand Maistre d'Hostel de France, avoit vingt-cinq mille deux cens livres de revenu, des biens-faits du Roy: c'est à sçavoir.

Pour l'Office de grand Maistre dix mille li-

vres.

Pour l'Ordre de Chevalerie, quatre mille li-

Sur le Briensonnois, huir mille livres payables au

iour de la Chandelenr.

Pour sa Compagnie de cent Lances d'Ordonnance, douze cent livres. DU ROY LOUIS X1. 253
Et pour les Gouvernements de Montivilliers,
Harfleur & Chasteau - Gaillard, deux mille li-

Et ce en reconnoissance des bons & agreables services rendus au Roy Charles & Louys XI. & l'estimoit le Roy un homme tres-hardi & bon Chevalier; & ce quelques grandes affaires lui fussent survenuës en son Royaume, en lui gissoit toute son affaire.

Lettre du Roy Louys XI. par laquelle il veut que Marie sa fille naturelle, espousant Aimar de Poictiers, Sieur de Saint Valier, porte les armes de France, avec une bande d'or. 1467.

Louis par la grace de Dieu, Roy de Fran-ce. A tous ceux qui ces presentes Lettres verront, Salut. Comme puis n'agueres nous avons traité & accordé le mariage de nostre treschere & amée fille naturelle, Marie, avec nostre cher & feal Cousin Aimar de Poictiers, Sieur de Saint Valier, parquoi seroit bien expedient d'ordonner les Armes qu'il nous plaira que nostredite fille porte: Scavoir faisons, que nous acertenez que ladite Marie est veritablement noftre fille naturelle, voulant honorer elle & sa posterité, & qu'elle jouisse des honneurs & prerogatives, qu'aux enfans naturels des Princes appartiennent, pour l'amour & singuliere affection que nous avons en elle, avons voulu & ordonné, voulons & ordonnons par ces presentes, que ladite Marie nostre fille naturelle, porte les Armes de France, à la difference d'une bande d'or, commençant au costé senestre, ainsi que les entans fans naturels ont accoustumé de faire; de las quelle chose faire, nous lui avons donné & dons nons puissance & faculté perpetuelle. En tesmoin de ce, nous avons fair mettre nostre seel à ces presentes. Donné à Messay le 11. Juillet 1467. & de nostre regne le 6. Par le Roy, le Sire de Crussol, Maistre Pierre Doriole, & autres presents. L. Toustain.

Nous apprenons par cette Lettre un secret que l'Histoire a ignoré. La Princesse que Louis XI. reconnoist pour sa fille naturelle, naquit dix ou douze ans avant que son pere sut Roy. La mere est
demeurée inconnuë; & tout ce que l'on a sceu de
cette avanture, est que cette Princesse Marie sut
quelque temps mariée avec le Sieur de Saint Valier,
& qu'elle mourut sans enfans.





E L O G E DUROY CHARLES VIII

Par Mr. de Brantome dans lequel se trouvent plusieurs particularités qui regardent la vie & le Regne du Roy Louis XI. son pere.

Our venir à nos grands Capitaines & Personnages François, je ne puis mieux commencer l'œuvre qu'à nostre petit Roi Charles VIII. Petit l'appellé je, comme plusieurs de son

temps & après, par une certaine habitude de parlet, l'ont appellé tel, à cause de sa petite stature & debile complexion; mais tres grand de courage, d'ame, de vertu & de valeur, de telle sorte que non pas les François seulement, mais les estrangers lui donnerent par devile, sans qu'il la prit de lui-mesme, ce vers glorieux.

Major in exiguoregnabat corpore virtus.

Qui est proprement à dire, plus grande vertu regnoit en ce petit corps qu'on n'eust jamais pensé y pouvoir regner. Ce grand Roi sut nourri par le Roi Louis XI. son pere, au chasteau d'Amboise, separé quasi du monde, nourri & peu pratiqué de personne, non en sils de Roi, ni mesme d'un simple Gentil-homme, & le tout sair ainsi aposté, asin qu'il

ADDITION A L'HISTOIRE qu'il perdist cœur & n'attentast rien contre luy : il le traittoit selon la maladie qu'il avoit euë, tant il estoit jaloux de son Estat, & de sa personne encore plus; & pourtant telle mauvaise nourriture ne luy offença jamais son genereux courage qu'il avoit extrait de tant de braves Rois ses predecesseurs : sibien qu'aprés la mort de son pere, & hors de son joug, il ne songea & ne couva rien moins; & ne se contentant ni voulant se borner de son grand, tres-ample Royaume & si estendu, (duquel estoit la totale ambition du Roi son pere sans attenter ni vouloir enjamber sur un autre) voulut avoir celui des deux Siciles, & par ce moyen se faire couronner Empereur de tout l'Orient. Qui eust jamais pensé & predit si grand courage & si grande ambition à ce jeune Roi, veu sa nourriture? Car le vieux proverbe de jadis disoit, que la nourriture passe nature, & aussi qu'elle façonne les hommes, s'il faut croire l'exemple de Licurgue, lors qu'il monstra à ses Lacedemoniens deux chiens d'une mesme ventrée, qu'il avoit fait nourrir l'un aux champs & l'autre en ville, qui tous deux firent divers & nouveaux effects, (ce conte est trop commun) le tout attribuant à la nourriture & non à la nature. Mais cela faillit à ce Roi magnanime, car sa mauvaise nourriture n'endommagea en rien son genereux naturel & brave courage qui estoit né avec lui, & qui le rendir un des grands Rois de la France, voire de la Chrestienté. Ayant donc conceu en soi dés ses tendres ans ses belles ambitions, il entreprit le voyage & la conqueste de Naples contre le conseil pourtant de tous ses grands Capitaines & l'opinion d'aucuns de ses Estats, voite sans argent qui pisest, estant le nerf de la guerre.

DU ROY LOUIS XI.

Il partit de son Royaume, & n'ayant pas fait la moitié de son chemin l'argent luy faut; dont il fue contraint d'emprunter les bagues de Madame la Duchesse de Savoye & de Madame la Marquise de Montferat, toutes deux tres-bonnes Françoises, royales & charitables, qu'il engagea tres-bien, & par ainsi poursuivit son chemin d'une audace tresasseurée, épouvantant toute l'Italie d'un seul sentiment de sa venuë, envoye des Mareschaux de logis & Fourriers devant, la craye à la main marquer les logis comme il leur plaît, sans aucune rencontre ni resistance de porte fermée, chacun lui fait place; le Pape s'enhardit certainement de lui faire barriere par ses fulminations & excommunications, mais il passe outre & marche droit vers Rome, luy faisant réponse gentiment que dés longtemps il avoit fait un vœu (hé quelle gentille invention & feintise de vœu) à Monsieur S. Pierre de Rome, & que necessairement il faloit qu'il l'accomplist au peril de sa vie. Le voilà donc entré dans Rome bravant & triomphant, luy-mesme armé de toutes pieces, la lance sur la cuisse, comme s'il eust voulu aller à la charge; ce qui estoir beau & à donner à entendre s'il y a rien qui branle me voici prest avec mes armes & mes gens, pour charger & foudroyer tout: Si bien que cette façon d'entrée ne sentoit nullement sa pompe ni bravement, mais un vrai tremblement ou foudre de guerre. Ainsi donc marchant en ce bel & furieux ordre de bataille, trompettes sonnantes & tambours battans, entre & loge par mains de ses sourriers là où il luy plair, fait affeoir son corps de garde & pose ses sentinelles par les places & quartiers de la noble ville avec force rondes & patrouilles planter

ADDITION A L'HISTOIRE ses justices, potences & estrapades en cinq ou fix endroits, ses bandons faits en son nom; ses edicts & ordonnances publiées & criées à son de trompe comme dans Paris. Allez-moi trouver jamais Roi de France qui air jamais fair de ces coups fors que Charlemagne; encore pensé-je qu'il n'y proceda d'une autorité si superbe & imperieuse. Que restoit-il donc à ce grand Roi de plus, sinon qu'il s'impatronisast bien à plein de cette glorieuse ville qui avoit dompté tout le monde autrefois, comme il estoit en sa puissance, & comme peut-estre il l'eust bien voulu selon son ambition selon aucuns de son Conseil? Mais le violement de la sainte Religion le retira & le reproche qu'on lui eust pû faire

Charles VIII. ne bai- d'avoir offensé sa Sainteté, bien qu'elle lui en eust donné sujet, & se doutoit-on bien qu'il lui en don-Ca pastes pieds ny les mains du Pa- neroit un autre, comme il fit, & pour ce force gens le poussoient à lui rendre la pareille, quand ce pe, mais il le baisa à la n'eust été que pour se tenir sur ses gardes; mais tant joue Burson histoire se. s'en faut, qu'il luy rendit tout honneur & obeiscrese du Pape sance, en lui baisant en toute humilité sa pan-Alexandre VI.

toufle. †

Il tire puis aprés droit à Naples à petites journées, où il entre dedans sans aucun effort par une porte, le Roi Ferdinand son ennemi sortant par l'autre en disant ce verset de David.

Si Dieu ne garde la Cité, en vain veille celui

qui la garde.

Il trouve pourtant les Chasteaux qui se mettene en defense, mais les ayant assiegés & battus, estant luy-mesme en personne dans les tranchées ordinairement, & y faisant apporter son disner, se rendent. Le Prince de Tarente le vint trouver, & faire la reverence au mesme lieu & assiette de son dif-

1493.

DU ROY LOUIS XI.

disner, dont il s'estonna fort, le voyant là comme le moindre soldat des siens, & en louia fort sa valeur, & aprés avoir fort parlé ensemble le loua &

l'estima encore davantage.

En celail sit plus que le Roy François, qui aprés la prise de Milan ne voulut entrer dans la ville jusques à ce que Dom Pedro de Navarre eust pris le chasteau. Mais le Roy Charles voulut se trouver lui-même en personne à la prise de ces châteaux; & aprés il fit son entrée fort triomphante, vestu en habit Imperial d'un grand manteau d'écarlate avec son grand collet renversé, sourré de fines Hermines mouchettées tenant la pomme d'or ronde & orbiculaire (de tel motuse la Chronique) en sa main droite, & en la senestre son grand sceptre Imperial, & sur la teste une riche couronne d'or à l'Imperiale, garnie de force pierreries, contrefaisant ainsi bravement l'Empereur de Constantinople, se-Ion que le Pape l'avoir ainsi créé & que tout le peuple d'une voix le crioit Empereur tres-Auguste. Qui voudra mieux sçavoir toute la ceremonie de cette belle entrée, lise Gaguin, où elle est fort bien au long descrite, & comme les belles & grandes Dames du pais & de la ville paroissoient aux ruës & aux places principales, belles & si bien ornées de la teste & du corps, qu'il n'y avoit rien de si beau à voir à nos François nouveaux, qui n'avoient veu les leurs de France si gentilles ni en si belles parures, lesquelles en passant presentoient au Roi leurs jeunes enfans, & le prioient de leur donner l'Ordre de Chevalerie de sa propre main, reputant à grand honneur & bonne fortune; ce qu'il ne refusoit point, tant pour les gratifier en cela, que pour avoir plus de loisir & amusement à contem-

pler leurs beautez, leurs bonnes graces & la superbeté & gentillesse de leurs accoustremens. Puis il alla faire sa priere à la grande Eglise cathedrale devant le grand Autel, sur lequel estoit le chef de Saint-Janvier & son digne sang, qui se monstre encore aujourd'huy.

Le lendemain de l'entrée il fit dans le Chasteauneuf un fort superbe banquet en deux grandes tables à tous les grands Seigneurs & Princes du Ro-

t Les Roys yaume.

me prenoient J'ai ouy dire à aucuns anciens de Naples la prepoint en ce
remps de va- miere fois que j'y fus, que les Dames y estoient &
lets de Cham- qu'il les faisoit tous & toutes beau voir. Puis apres
bre qu'ils ne
fussent Gen- souper prit le serment de fidelité d'eux, qui le lui
rils hommes: firent de bon cœur avec se belles protestations,
Etienne de
le Sene- mais ils ne les garderent gueres apres qu'il sur parchal de Beauti, en quoi ils furent à blasmer, car ils avoient le
raire étoit de

raire étoit de tres-noble fa- meilleur, le plus doux & le plus humain Roi mille. Voyés qu'eux & nous ayons eu il y a long-tems. En cette les Mem. de castelnau.T. entrée du Roy on n'y trouva rien à redire, sinon 2. p. 513. & que prés de lui estoit le Seigneur de Beaucaire reles Genealo presentant le Connestable du Royaume de Naples,

milles de ce qui n'estoit gueres beau, car il ne venoit que de Bonne, Agou, frais estre son valet de chambre, † & lui voir porter tres par guy l'espée, cette veuë estoit odieuse. De pareille cho-Allard.

* C'essoit se je vis force gens s'estonner au Sacre du Roy Hen-Mr. le Comte ry III. qu'un Mareschal de par le monde, qu'on de Rets Maréchal de avoit veu sort petit compagnon, voire Commissai-France. re des vivres au camps d'Amiens n'y avoit pas 25.

Les Mare- ans, fist l'office de Pair & Connestable de France chaux de & portast l'espée de Connestable *; mais ce sur cy & de Cossé. faute d'autre, car il y en avoit deux prisonniers à la

* C'étoit le Bastille †, & l'autre persecuté *, ce qui fut trouvé Marechal de de tres-mauvaise grace, & en sut fort brocardé.

Qui

Qui voudra voir pareillement le denombrement des gens de guerre, tant de pied que de cheval, de terre & de mer, le superbe appareil, le grand attirail & attellage d'Artillerie, bref une armée composée superbement & de tout ce qu'il faloit pour faire peur à toute l'Italie, comme elle le fit, life ce bon Chroniqueur Guaguin, & Paul Jove, il trouvera

à se plaire.

Je brise donc icy, pour dire qu'aprés que ce gentil Roy eut laissé son Royaume paisible, & donné aux Seigneurs & Dames du Royaume force beaux plaisirs & passe temps, de beaux Tournois à la mode de France, qui ont tousjours emporté la prix par dessus les autres, & où il estoit toujours des premiers des tenans & des mieux faisans, avec ses mignons & ses favoris Gallior, Chastil-Ion +, Bourdillon * & Bonneval +, qu'on difoit Galiot sr. de en rime gouverner le sang Royal, il part du Royau- Jacques de me, reprend son mesme chemin & retrace les mes- Charillon, desmes pas, reçoit nouvelles de la grande ligue faite Brantôme a contre lui pour l'empescher de passer, & qu'on fait les éloges. l'attend au passage de Fornouë pour totalement le hommes illusdefaire & mettre en pieces, n'ayant que la moitié tres François. de son armée & l'autre laissé en sa conqueste, ne de la Platiere s'en estonne point, (chose miraculeuse!) se pre- dit Bourdilpare à la bataille, choisit neuf Preux pour les tenir un Maréchat piés de sa personne & combattre prés de luy.

Ladislaus, Roy d'Hongrie & de Naples, quand 1560. il donna cette bataille au Roy de Naples Louys II, de Bonnevals choisit aussi six Geneils hommes avec lui, & les sit il avoit été tous Chevaliers avant la bataille, & les vestit tous enfant d'hond'une sorte à sa propre devise, (ainsi que dit l'His charles toire) tellement qu'ils estoient si bien méconnus, l'histoire de que chacun d'eux ressembloit au Roy, & toutes les ce Roy p. 610.

+ Jacques quels Mr. de lon, il y a eso. de France de ce nom en

neur du Roy

fois

fois qu'il envoyoit un Escadron, il envoyoit avec iceluy un des sept Chevaliers, de sorte qu'il sembloit qu'en chacun desdits Escadrons le Roy sut en

personne.

Enfin la bataille se donna forte & surieuse, que le dit Roy Ladislaus perdit à demy. Voyez l'Histoire de Naples. Nostre dit Roy Charles fait ce jour de sa main incroyables faits d'armes, monté fur un cheval noir & borgne, qu'on appelloit Savoye, que Monsieur de Savoye lui avoir donné, lequel servit bien cette fois son Maistre, qui estoit armé de toutes pieces, & sur son harnois trés-riche avoit une trés-riche jacquette (ainsi appelle l'Histoire ce que nous appellons une cotte d'armes) à courtes manches, de couleur blanche & violete, semée de croisertes de Hierusalem faites de fine broderie & enrichie d'orfevrerie : son cheval estoit bardé de mesme, son habillement de teste tres-riche & superbe : bref, il n'y avoit rien à dire qui ne fust d'un bon & vrai gendarme, dit l'Histoire. Il y en eut aucuns qui pour le bon zele & amitié qu'ils lui portoient contrefirent ses couleurs & la livrée, qui furent le Seigneur de Ligny son bon cousin, le Seigneur de Pienne, & le Batard de Bourbon Mathieu. Je croy bien que ses autres favoris, que j'ai dit cy-devant, en firent de mesme, bien que l'Histoire ne le dise pas. Plusieurs furent jaloux & porterent grande envie à l'élection de ces neuf Preux ainsi choiss, comme il arriva de mesme à celle que fie le Roy Jean en la bataille de Poitiers, qui en fit une tres-gentille excuse que l'on voit dans la Chronique, & comme il en contenta un chacun, certes telles élections peuvent servir à leurs Majestez quelquefois, car c'est un grand plaisir d'estre bien

DU ROY LOUIS XI. bien secondé & assisté en telle affaire importante de personnes de fiance & de valeur; mais au Roy Jean ny au Roy Charles ces choisis ne servirent gueres; car le Roy Jean non obstant eux fut pris & en danger de la vie (il se peut faire qu'ils avoient esté tous tuez prés de lui, ou qu'emportez par l'apreté du combat ils l'avoient quitté & combattu ailleurs, sans un brave Gentil-homme François du païs d'Artois transfugié avec l'Anglois, ainsi que firent aussi ces braves du Roy Charles, qui s'amuserent si fort à combattre qui çà qui là & à poursuivre la victoire, que le Roy demeura seul, (dit Philippes de Comines & autres Histoires) l'espace d'une demi-heure, en sorte que sans son brave cœur, sa valeur, sa resoluë defense, son opiniastreté de combat & son bon cheval Savoye (car tout y servit) il estoit mort ou pris & troussé. En telles importantes affaires, puis que l'on y est choisi & appellé, il y faut mieux avoir l'œil & de la consideration, sans se laisser trop aller à l'ardeur de son courage.

J'ai oui dire à aucuns anciens Capitaines, que jadis par les vieilles coustumes des batailles les grands & premiers Escuyers des Rois de France devoient tousjours estre auprés d'eux, sans jamais les desamparer ny abandonner, & ne faire que parer aux coups que l'on donne à leurs Maistres, ny sans s'amuser à autre chose que cela, ainsi qu'on dir que sit ce brave & grand Escuyer de S. Severin à la bataille de Pavie, à l'endroit du Roi François; aussi y mourut-il en la bonne grace & louange de son Roy, qui le sceut bien dire par après. Il ne saut pourtant pas blasmer ces neus Preux d'une si legere faute, puis qu'elle estoit couverte de trop de gene-

rosité de cœur & de vaillance, car quelque saute que l'on sasse en ces combats, elle est tousjours excusée quand elle est d'une surabondance de vaillan-

ce accompagnée de courage.

Ces neuf Preux estoient ceux que Belle-Forest nomme en sa Chronique, desquels estoit le Seigneur d'Archiac, dit Messire Adrien de Montberon, grand-pere de Madame de Bourdeille, qui est aujourd'hui l'une des belles, illustres & riches

maisons qui soit en Guyenne.

Je les ay tous veus portraits & peints au naturel dans une sale d'une de ses maisons en Xaintonge, ensemble la forme du combat & de la bataille, & eux auprés de leur Roy, avec une contenance de visage representée tres-asseurée & hardie, qu'il faisoit certes tres-beau voir; depuis la vieillesse a tout essacé, & ruïné la sale pareillement, dont c'est grand dommage, car la veuë en estoit tres-plaisante.

Le Bastard de Bourbon, dit Mathieu, acquit là un tres-grand honneur pour y avoir tres-bien sait; aussi il y sut pris tres-vaillamment, & sort prés de la personne de son Roi & Maistre, qui l'aimoit sort & le croyoit, comme de raison; il avoit tres-bien servi le Roi Louis XI, & pour ce l'avoit honoré de belles charges; mais comme son naturel estoit prompt & leger à faire & desaire les personnes, il le desapointa, & mesme du Gouvernement de Picardie; il estoit un tres-bon Capitaine & avoit du credit envers son Maistre & de la creance, comme il parut lors qu'il l'appella & le reprit de colere quand il estoit temps d'aller à la charge & que l'ennemy marchoit la teste baissée, lui dit & lui cria, Sire, Sire, avancés-vous, il n'est meshuy temps

de.

DU ROY LOUIS XI. de s'amuser à faire des Chevaliers; voici l'ennemi, allons à lui ; à quoi il le creut & courut aussi-tost à lui. Sur quoi je ferai cette petite digression pourquoi le temps passé ces Seigneurs & Gentils-hommes estoient si curieux de se faire faire Chevaliers par leurs Rois ou ses Generaux d'armée, avant la bataille & la messée, plutost qu'apres, dont j'en demandai un jour l'opinion à feu Mr. de Sansac. Le bon homme, tres-digne Chevalier de son temps, & qui entendoit fort bien les choses Chevaleresques, me respondit que telle estoit l'humeur d'aucuns qui vouloient ainsi gagner les devants, craignant que le Roy ou le General y mourust ou fust pris, & par ainsi qu'ils fussent frustrez de ce bel honneur qu'ils pretendoient & desiroient tant, ou bien s'ils venoient à y mourir eux-mêmes, que pour le moins cela leur demeurast & leur servist de perpetuelle memoire de gloire, & à leurs heritiers, que pour le moins on eust pû dire qu'ils estoient morts Chevaliers, faits de la main du Roy. Vous trouverez dans les Memoires de Mr. du Bellay, comme à la bataille de la Bicoque le brave Monsieur de Pont-dormy, faisant la pointe avec sa compagnie de 50 hommes d'armes, il avoit aussi avec lui les Chevaliers nouveaux, ce qui fait croire qu'ils venoient d'estre faits tout frais de Monsieur de Lautrec General de l'armée. Aujourd'hui cette petite usance de ceremonie d'ambition ne se pratique gueres plus; car ou mourant vaillamment là, ou survivant ayant tres-bien fait, l'on est aussi honorablement créé comme si cette ceremonie s'y fust. solemnisée, & possible encore mieux.

Il y a aussi un abus que tel estoit touché ou accollé, (car ainsi se faisoient les Chevaliers, ou par

le touchement du bout de l'espée sur l'espaule, ou par l'accollade) qui venant puis aprés au combat, au lieu de bien faire & de bien combattre, il s'enfuyoit à bon escient de la bataille, ne faisant rien qui vaille, & voila une Chevalerie & une accollade bien employée; & c'est pourquoi disoit Monsieur de Sansac, qu'il étoit bien meilleur cent fois & plus honorable de se faire créer Chevalier aprés la bataille ayant tres-bien combattu & fait bien le devoir de Chevalier, ainsi que le Roy François premier voulut estre fait Chevalier de la main du brave Monsieur le Bayard, aprés la bataille des Suisses, & comme de nostre temps sur fait Mr. de Thavanes, Chevalier tant de l'honneur que de l'ordre du Roy Henry, aprés la bataille de Renty, comme j'en parleray en son lieu; force autres sont esté ainsi créés, comme je le dirois bien, mais cela seroit trop long; & aussi qu'aujourd'hui l'on se dispense assez d'ailleurs pour se faire Chevaliers, que les moindres se créent d'eux-mesmes sans aller au Roy; de sorte qu'on peut dire qu'il y a aujourd'hui plus de Chevaliers rels quels & de Dames leurs femmes, que jadis n'y avoit d'escuyers & de Damoiselles, tant est grand l'abus parmy la Chevalerie.

Pour revenir encores à nostre grand Roy Charles, il faut noter une grande faute que firent ce jourlà, comme je tiens des plus grands que moi, tant de bons Capitaines qui estoient avec lui, & Seigneurs, qui estoient Messieurs les Mareschaux de Gié, de Rieux, de la Trimouille, de Ligny, de Pienne, le Bastard de Bourbon, & force autres, que le Roi, estant hai & cherché de ses ennemis tout ce qu'il se peut, & qui lui en vouloient plus qu'à pas un, tant

267

tant pour sa generosité & son ressentiment, que pour asseurance & créance qu'il avoient conceuë entr'eux, que le Roy pris ou mort tout seroit perdu pour la France & tout gagné pour eux, & qu'à ce-lui il faloit tout hazarder & donner, envoyerent un Trompette, ou Heraut, pour sous feintise demander quelque Seigneur Venitien prisonnier, & sous telle ombre espier & aviser bien, & remarquer les signes que pourroit bien avoir le Roy pour le re-

cognoistre & le charger.

Ce qui fut aisé au Trompette, car estant mené vers le Roy il le reconnut par ses armes, son habillement de teste, sa corte d'armes, son cheval, jusques à la prise de sa place de bataille, & ainsi rapporta bonne langue telle que l'ennemi la desiroit, si bien que sur son rapport toute la plus grande charge tomba sur lui comme une foudre, dont bien lui servit de faire à beau jeu beau retour. Je vous laisse donc à penser s'il y avoit raison de donner entrée dans l'armée sur le point de combattre à un tel galand que celuy-là, & si on ne le devoit pas chasser ou faire rerirer. Je ne sçay pas où ces Messieurs pouvoient avoir le sens & les yeux de commettre telle faute que nos plus petits Capitaines d'aujourd'hui ne feroient pas. Mais de ce remps nos anciens François estoient si francs & si bons qu'ils pensoient tous les autres leur estre semblables, & Dieu sçait, n'avoient-ils pas lû force Histoires modernes de la faute de telles gens? Or d'autant que Jacques de Bergame au supplement de ses Chroniques a mis par escrit la harangue que le Roy fit ce jourlà à ceux de son armée avant de commencer la charge, & qu'elle me semble tres-belle & gentille, j'ai avisé de la mettre icy. Elle est donc telle sans la changer. » Cer-

» Certes, tres-forts & hardis Chevaliers, jamais » je n'eusse entrepris de si grandes choses comme » ce voyage, n'eust esté la fiance que j'ay toujours » eue en vôtre vertu & prouesses, pareillement les » sollicitations & promesses de Sforce, Duc de » Milan, lequel nous eust bien gardé d'être en ne-» cessité de combattre s'il m'eust tenu sa foy. Mais » comme ainsi soit que la nature des traistres se de-» lecte plus en trahison qu'en foy & vertu, nous » devons combattre afin de vaincre mauvaistié, & » soyez certains qu'autant ou plus nous est facile » de vaincre la bataille que de la commencer, » (gentille rodomontade de mot) car nos ennemis » sont soudoyers & mercenaires, qui combattent » plus par crainte que par amour qu'ils ayent à leur » Prince, parquoy nous ne les devons pas redouter. « Songez que nos ancestres en combattant vail-» lamment ont passé par tout le monde & de leurs » ennemis ont emporté grandes despoüilles & triom-» phes, & à nous, qui sommes leurs successeurs, » eschappera cette troupe imbecille que n'en rap-» portions victoire ? Regardez, pour l'honneur » de Dieu, ce que c'est que fortune vous offre à » present. O preux Chevaliers, considerez que vous » estes François, desquels la nature & proprieté » est de faire & souffrir force choses, comme les » Gaulois, ayant toujours tenu estre plus glorieuse » chose de mourir en bataille que d'estre pris. Nos » ennemis se confient en leur multitude, & nous men nostre force & vertu; si nous vainquons, » tous les Italiens sont à nous & nous obeissent; & si » nous sommes vaincus, ne vous chaille, (gentil » mot ancien) France nous recevra, qui defendra massez son pais; bref nostre cas est seurement; mais

mais je vous avertis que pour cette heure n'ayez » soin ni solicitude de vos femmes & enfans, ne » pensez qu'à vaillamment combattre, & si vous » avez autre courage & qu'aimiez mieux honteu-» sement par fuite vous retirer & voir vostre Roy » & naturel Seigneur dolent & captif és mains de so ses ennemis, declarés-le de bonne heure. » Voila certes de belles paroles d'un brave & gentil Roi pour n'avoir jamais estudié, mais elles provenoient du profond de son cœur genereux, auxquelles aussi tost tous ses gens, tant grands que petits, respondirent qu'ils n'étoient pas prests seulement de hazarder leurs corps pour son service, mais d'y employer leurs ames & les engager à tous les diables pour lui quand besoin seroit. On ne sçait quel plus louer à la verité, ou les beaux mots du Roy, ou la response de ses sujets, qui ne concluoient pas moins que de l'engagement de leurs ames & de se rendre esclaves des diables pour lui. Telle franchise de parler n'a gueres esté entenduë ni dite des Chrestiens, ni tel devoir de servitude n'a esté offert de ses sujets à leur Roy & Seigneur, qu'il faut louer venant de telle affection. Ces François ce coup-là avoient raison de conter ainsi d'escot pour ce Prince, car jamais ne fut veu meilleur Prince en France, si doux, si benin, ni si liberal; si bien que jamais personne ne se departit de sa presence qu'elle s'en allast esconduite de chose qu'elle lui demandast, ni qu'il lui dist jamais mauvaise parole; & c'est ainsi qu'il faut gagner les gens, aussi fut-il tres-loyaument servy des siens & bien aimé, & mesmes en cette bataille qu'il gagna fort heureusement. Elle gagnée rebrousse son chemin, repasse les montagnes, leve le siege de Novarre, desenga-

ADDITION A L'HISTOIRE ge le Duc d'Orleans son beau frere, fait la paix; & puis rentre en France, arrive à Lyon, sain & gaillard, joyeux & triomphant, rencontré & recüeilly de la Reine Anne sa femme, l'une des belles, honnestes & vertueuses Princesses du monde: avec un visage beau & riant d'elle & de toutes les Dames de sa Cour qui en faisoient de mesme à leurs peres, maris, freres, parens, amis & serviteurs, & Dieu sçait les contes qu'ils leur faisoient de leur voyage. Qu'est-il besoin d'alleguer davantage pour haut louer, couronner & confirmer ce Roy pour l'un des plus grands & braves Roys qu'il y eust de long-temps en France, comme j'ay oui dire à une grande Dame de ce temps, nourrie petite fille à la Cour, qui disoit, que quand le Roy François premier parmy ses discours qu'il faisoit quelquefois, il rangeoit tousjours ce petit Roy Charles parmi les plus grands Rois de France ses predecesseurs, en alleguant les mesmes raisons que j'ay cy-dessis alleguées. Guicicardin, tres-bon Historiographe certes, a voulu mesdire de lui mal à propos en son Histoire, mais il est hors d'estre receu pour n'en parler que par passion, & aussi qu'il sit à lui & à tous ceux de sa patrie si belle fezarde, qu'il ne sçavoit comment s'en revencher sinon à mesdire de lui, & de le desfigurer & le descrire difforme de corps & de visage; son effigie douce & benigne; qui est à saint Denis en bronze doré devant le grand autel, ne le nous figure pas tel, ainsi que j'ay out raconter à feu ma grand' mere Madame la Seneschalle de Poitou, de la maison de Lude, que j'allegue souvent en ce livre & qui avoit esté nourrie fille de Madame de Bourbon, sœur dudit Roy & sa regente, & mesme avec lui, qu'il avoit le visage beau ,

DU ROY LOUIS XI. beau, doux & agreable, & l'accomparoit à un Gentil-homme prés de nostre maison, & disoit que c'estoit sa vraye semblance, en l'appellant souvent par ce même mot, la Veronique du petit Roy Charles VIII. & prenoit grand plaisir de le voir & l'accoster souvent pour l'amour de son idée; mais selon la semblance de ce Gentilhomme, je trouverois ce Roy fort beau & fort agreable; il estoit de petite stature, de taille fort maigrelette, pareille à celle, disoit cette honneste Dame, du Roy, & en faisoit force beaux contes & mesmes de son voyage de Naples, que Monsieur le Senechal de Poitou son mary avoit fait avec lui, qui en racontoit bien aussi & en rapporta force beaux & riches meubles que i'ay veus en nostre maison. Enfin ce fut un grand Roy, lequel, s'il ne fust mort, vouloit redresser nouvelle armée resolument & plus forte qu'auparavant, pour apprendre au Pape & & aux Potentats d'Italie à tourner mieux au baston qu'ils n'avoient fait, qui fut cause qu'ils ne le regretterent gueres, & par depit l'appellerent comme ils font encore aujourd'huy, Cabezzuceo, qui est autant à dire, testu & opiniastre; mais plustost faut-il dire qu'il estoit resolu, courageux &

Ce mesme Jacques de Bergame que j'ay allegué cy-devant, dit que la renommée de ses valeurs estoit si divulguée de-là patmy le monde, qu'il en faisoit non seulement trembler l'Europe, mais l'Asie; en telle sorte que le grand Turc, pour lors Bajazet, eut telle frayeur de lui qu'il ne l'allast chercher jusques chez lui & le chasser de son Empire, comme sort bien il avoit resolu, qu'il se mit incontinent sur ses gardes, sit amas de gran-

determiné en ses entreprises & actions.

ADDITION A L'HISTOIRE des forces & munitions; cependant lui envoya une Ambassade magnifique pour requerir son amour & bienveillance, ce qu'il refusa tout à plat; car pour certain ce brave & tres-Chrestien Roy avoit resolu & conclu par sentence irrevocable (disent les Histoires) d'aller conquerir le Royaume de Hierusalem & tout l'Empire d'Orient, & s'en faire couronner Roy & Empereur; mais la mort par trop cruelle le prevint & l'en empescha. Helas! il ne mourut point dans un lieu où son genereux cœur le portoit, mais au chasteau d'Amboise au plus vil lieu, qui fut dans une galerie, voyant jouer à la paume, comme dit Philippes de Comines, si que l'on peut dire de lui comme dit Paul Jove du Roy François premier, Et sic maximus orbis Rex in infimo totius Gallia vico periit. Ainsi mourut le plus grand Roy du monde dans le plus petit village de la France; ce qui n'est, car la maison, le chasteau & le bourg sont tres-beaux, grands, illustres & fort renommezen France, mais il faloit que ledit Paul Jove parlast ainsi. Mais il sera mieux dit de nostre Roy Charles, Et sic maximus Rex totius orbis in vilissimo totius sue aule loco periit. Et ainsi le plus grand Roy du monde est mort au plus vilain & sale lieu de sa Cour, ainsi que dit Philippes de Comines, &, s'il vous plaît, en voyant jouer à la paume; spectacle certes bien différent de celui qu'il s'estoit proposé, mourir en voyant ses belles entreprises & conquestes faire & achever devant lui. Certes le sale lieu fut trop indigne de ce grand & tres-illustre Roy, & la fortune ou dés le commencement le devoit quitter là, ou bien, puis qu'elle l'avoit entrepris, ne le devoit abandonner, ains le parfaire & poursuivre jusques

DU ROY LOUIS XI. 273 Jusques à son plus beau periode, puis qu'il s'estoit offert pour la Chrestienté & le nom de Dieu.

L'Italie ne le plaignit pas, aussi le Poëte Faustus disoit que ses victoires & faits belliqueux esroient autant de belles marques & enseignes qu'il appelle vera stemmata proprement en Latin, sur le front des Italiens, qui jamais n'en tomberoient, cela est assez commun. Comme j'ay dit, que le Roy son pere ne voulant jamais qu'il apprist mot de Latin sinon celui-cy, Qui nescit d'ssimulare, nescit regnare, aussi l'apprit-il bien & le pratiqua; mais d'autres meilleur façon que son pere, qui le tournoit à mal, & le fils à bien ; tellement qu'il fe lit dans la Chronique d'Anjou, que lors qu'il entreprit son voyage de Naples, il y eutforce Ambassadeurs d'Italie, qui allerent vers lui pour le requerir humblement; (ainsi parle la Chronique) il leur fit response en telle sage & douce ambiguité, qu'ils n'eurent cause d'aucune suspicion ni de hayne contre lui, ni aussi apparence ou promesse d'amitié, dont apréstrop plus que devant le craignirent; connoissant par ses effets qu'en lui estoit toute generosité, vaillance & gentillesse: & par ses dits, qu'il estoit garny de sens & de prudence; ainsi parle la Chronique.

Il sir pourtant une grande saute quand il livra les pauvres & valeureux Pisans aux Florentins, qui dirent puis aprés, pour cela Dieu l'en avoir puny & osté si viste de ce monde, & par une mort si subite. Les Chrestiens, au moins aucuns, ne l'aprouvent point, pour n'avoir loisir de se recommander à Dieu; Cesar au contraire, qui tenoit la mort la moins opinée & preveue la plus

heureuse.

C'est une belle question pour disputer. L'on parle fort diversement du genre de la mort de ce grand Roy; aucuns la disoient du catharre, ou apoplexie, où il ne pouvoit estre sujet, veu sa complexion debile & son naturel point y adonné, car il n'estoit gros, gras ni replet, telles gens y sont fujets.

Aucuns disoient qu'il avoit eu le bocon Italiano, d'autant qu'il menaçoit encore fort l'Italie & le

craignoient.

Aucuns, qu'il n'avoit pas bien acomply la volonté de Dieu à punir & reformer les Prelats & gens d'Eglise en leurs abus & insolences, ainsi que Dieu l'y avoit appellé, comme lui sceut bien dire Savonarole. Les Pisans, comme j'ay dit, affirmoient, pour leur avoir rompu sa foy : bref, il en fut assez parlé; mais la plus vraye verité fut, que telle estoit sa destinée & son heure, bien que Dieu se courrouce fort contre ceux qui violent une foy solemnellement donnée: & voila pourquoy cette devise, Qui nescit dissimulare nescit regnare, ne vaut rien, ainsi que j'ouis une fois prescher à un grand Predicateur, Docteur de Sorbonne, nommé Monsieur Poncet, † qui preschoit à la Paroisse saint Sulpice à saint Germain des Prez, qui dit tout haut, sur un sujet que je ne diray pas, † que relles parolles estoient d'un vray Atheiste, & qui ouvroit le chemin aux Roys & aux Princes pour aller à tous les Diables & les rendre vrays Tyrans. Possible qui en voudra bien peser les raisons il trouvera ce Prescheur tres-veritable & fort homme de bien selon nostre bon Seigneur Jesus-Christ, qui hait mortellement les hypocrites, lesquels on peut nommer proprement traistres dissimulez, disoit ce bon

+ Voyés le inurnal de Flenry III. furl'an 1983.

+ ('étoit Henry III,

DU ROY LOUIS XI.

bon Prescheur. C'estoit le Prescheur autant hardy à parler que jamais a entré en chaire, & hors de-là.

Par cas un jour Monsseur de Joyeuse, † du temps de la grande sesse, despense & magnificence qui se du journal de sit en ses nopces, le rencontrant par la ruë, il lui Henry III. dit, Monsseur Poncet, je ne vous avois jamais fait à Mra conneu qu'à cette heure, dont j'en suis bien-aise, d'Epernon car j'ay fort oui parler de vous, & comme vous faites rire le monde en vos sermons.

Il lui respondit froidement, comme l'autre lui avoit parlé de colere; Mr. c'est raison que je les fasse rire, puis que vous les faites tant pleurer pour les subsides & grandes despenses de vos belles nop-

ces que le peuple souffre pour vous.

Ce fut à Monsieur de Joyeuse de se retirer, bien qu'il eust eu grande envie de le fraper ; mais s'il l'eust touché le moins du monde, le peuple (qui est mutin pour tels sujets de leurs Prescheurs libres; car ils les aiment naturellement) tel s'assembloit, qui eust fait quelque vilain scandale sur lui & sa suite, car il est fort aime dans Paris. Brisons icy, & d'autant que cette devise precedente, que j'ay dit de cette dissimulation, estoit sortie & enseignée à son fils par le Roy Louis X I. son pere & par lui-mesme observée si curieusement, il faut un peu' parler de lui, non par un grand sommaire, car e ferois tort aux beaux & longs discours que fait Philippes de Comines de lui en sa belle Histoire; mais par de petits contes les plus briefs que je pourray de ses distimulations, feintes, finesses & galanteries.

Entre plusieurs bons tours des dissimulations, feintes, finesses & galanteries, que sit ce bon Roy en son temps, ce sut celui lors que par gentille in-

ADDITION A L'HISTOIRE dustrie il sit mourir son frere le Duc de Guyenne quand il y pensoit le moins, & lui faisoit le plus beau semblant de l'aimer lui vivant, & le regretter aprés sa mort; si bien que personne ne s'en apperceut qu'il eust fait faire le coup, sinon par le moyen de son fol qui avoit esté audit Duc son frere, & il l'avoit retiré avecque lui après sa mort, car il estoit plaisant. Estant donc un jour en ses bonnes prieres & oraisons à Clery, devant Nostre-Dame, qu'il appelloir sa bonne patrone, au grand Autel, & n'ayant personne prés de lui, sinon ce fol, qui en estoit un peu essoigné, & duquel il ne se doutoit qu'il fust si fol, fat, sot, qu'il ne pût rien rapporter : il l'entendit comme il disoit, Ah, ma bonne Dame! ma petite Maistresse, ma grande amie, en qui j'ay eu tousjours mon reconfort; je te prie de supplier Dieu pour moy & estre mon advocate envers lui, qu'il me pardonne la mort de mon frere, que j'ay fait empoisonner par ce meschant Abbé de saint Jean ; (notez, encore qu'il eust bien servy en cela, il l'appelloit meschant; ainsi faut-il appeller tousjours telles gens de ce nom;) je m'en confesse à toy comme à ma bonne patrone & Maistresse. Mais aussi qu'eusse-je sceu faire ? il ne me faisoit que troubler mon Royaume, Fai-moy doneques pardonner, ma bonne Dame, & je sçai ce que je re donnerai. (Je pense qu'il vouloit entendre quelques beaux presens ainsi qu'il estoit costumier d'en faire tous les ans force grands & beaux à l'Eglise.) Le fol n'estoit poit si reculé ni dépourveu de sens, ni de mauvaises oreilles, qu'il n'entendist & retinst fort bien le tout; en sorte qu'il le redir à lui en presence de tout le monde à son disner, & à autres, lui reprochant ladite affaire, & lui repetant souvent vent qu'il avoit fait mourir son frere.

Qui fust estonné ce sur le Roy; (Il ne sait pas bon se sier à ses sols, qui quelquesois sont des traits de sages, & disent tout ce qu'ils sçavent, ou bien le devinent par quelque instinct divin;) mais il ne le garda gueres, car il passa le pas comme les autres, de peur qu'en resterant il sust scandalisé

davantage.

Il y a plus de 50. ans, que moy estant sort petit, m'en allant au College à Paris; j'oüis saire ce conte à un vieux Chanoine de-là, qui avoit prés de 80. ans; & depuis ce conte est allé de l'un à l'autre, par succession de Chanoine en Chanoine, comme depuis me l'ont confirmé de cette mort. Qu'on lise les Annales de Bouchet, on y verra la meschanceté, la miserable sin & le desespoir de ce méchant Abbé.

Ce Roy la donna bonne aussi au Connestable de S. Pol, quand il lui commanda de venir par devers lui, lui ayant mandé qu'il avoit besoin de sa teste, non pas pour la consulter, mais pour la lui faire couper, comme il sit. Il ne l'alla pas trouver pour cela, ni de son gré, mais livré par le Duc de Bourgogne. Je ne veux m'amuser à faire des contes de sa Justice qu'il a fait executer sur les uns & sur les autres, car de cela je m'en rapporte à ceux & aux grands personnages des Cours de Parlement, qui le sçavent mieux que moy, & aussi de l'Histoire sanglante qui a esté escrite de lui, où elle touche plus sur les cordes aigres de sa vie que sur les douces.

On m'a dit qu'elle est en la Bibliotheque du Roy, que le Roy François ne voulut jamais qu'elle fust imprimée, dont c'est dommage, car là-dedans on y eust veu choses & autres, & plusieurs grands

S3 Roys

Roys & autres Princes y eussent pris exemple, ainsi que je tiens d'un grand personnage d'Estat; car il n'y a rien qui pousse la personne tant à la vertu que l'honneur & l'abhorrement du vice, ni qui le mene aussi tant à la vertu que l'emulation de la mesme.

Pour ce coup je me suis avisé de mettre icy quelques doubles de lettres qu'il écrivoit à Monsieur. de Bressiure, † que j'ay trouvées dans le thresor de nostre maison, lequel il fit grand de son temps par se. de Bressiu- belles charges, car il estoit son Conseiller & son To en Poicou, Chambellan, son Lieutenant general en Poitou, ne de Roche- Xaintonge, Aunix & autres lieux qu'il lui pleut, Chouart a eu son Seneschal de Poitou, & qui plus est, son second Tristan l'Hermite, car il estoit fait à sa main pour cela, & d'autant que Messire André de Vivonne, mon grand pere & Seneschal de Poitou aprés lui, épousa en premieres nopces sa fille, eu d'enfans: belle, honneste & riche Damoiselle, heritiere, il de sa seconde lui tomba dans ses coffres force lettres que ledit deD illon du Roy Louys XI. lui escrivoit.

J'ay esté curieux d'en recouvrer quelques unes fans, dont u- & en mettre le double icy, non pas de toutes, car j'en ay veu une centaine qui levent la paille, & suaéponséFran bellines, que j'eusse icy toutes mises, mais on m'eust tenu pour un copiste, & aussi qu'il y en a aucunes fort scandaleuses & pour le Roy & pour force honnestes Gentils hommes d'aujourd'huy,

dont leurs predecesseurs y sont compris.

Une chose que j'ai notée dans ces lettres, c'est qu'en une centaine que j'ai veu au Diable le seing d'un seul signet, ni le sien particulier que j'y ay veu; mais ce sont tous divers Secretaires qui ont figné; ce qui me fait croire qu'il n'avoit point

+ Jacques de Beaumont qui de Jan-Louise de Beaumont premiere femme d' Anioine de Vivonne qui n'en a point femme Louise Lude, il a taiffé cing enne fille nommée Anne. gois de Bour-deille Pere de Pierre de Bourdeille . Abbé de Brantome autheurdeces Memoires.

DU ROY LOUIS XI. ou gueres de Secretaires particuliers à lui comme one eu depuis & aujourd'hui nos Rois, ou qu'il ne se fioit gueres en eux, ou qu'il se servoit des premiers Clercs, qu'on nommoit tels, pour Secretaires, qu'il trouvoit, ou se servoit des premiers Notaires qu'il rencontroit aux lieux & villages d'où il escrivoit, ou bien de quelques autres petits Secretaires de Princes & autres Gentils-hommes de sa Cour premiers rencontrés ; ainsi qu'il sit un jour d'un petit scribe, fin & bon compagnon, qui se presentant à lui, lors qu'il voulut faire escrire à la haste, étant à l'assemblée lui voyant son escritoire pendu à sa ceinture, lui commanda auffi-tôt de lui escrire sous lui; & ainsi qu'il eut ouvert son gallemard, que l'on appelloit ainsi jadis, & encores aujourd'hui aucuns l'appellent tels à la vieille Françoise, & voulant faire tomber sa plume avec elle, tomberent deux dez, auquel le Roy demanda tout aussitôt à quoi servoit cette dragée. L'autre sans s'étonner lui respondit, Sire, c'est un remedium contra pestem. Vien ça, dit le Roy, tu es un gentil paillard, (il usoit souvent de ce mot) tu es à moi, & le prit à fon service. Car le bon Prince aimoit fort les bons mots & les esprits fubrils.

Voici donc le double de la premiere lettre de

celles que je veux escrire icy.

LETTRE

A Monsieur de Bressiure.

R. DE BRESSIURE,

J'ai receu vos lettres & les 2000. liv. que m'avez envoyées par le porteur, dont je vous remercie. Des nouvelles de par deça, nous avons pris Hesdin, Boulogne, Fiennes, & le Chasteau à la Montoire, que le Roy d'Angleterre, qui fut plus de six semaines devant, ne put prendre, & sur pris de bel assaut, & tous ceux qui estoient dedans, qui

estoient bien 300. tous tuez.

Les garnisons de l'Isle, de Douay, d'Orchies & de Valenciennes s'estant assemblées pour se mettre dans Arras, & estant bien 500. hommes à cheval & mille hommes à pied, le Gouverneur de Dauphiné, † qui estoit en la Cité, ande Dail- en fut averti & alla au-devant, & n'estoient point 2 Sr. du Lu- de nos gens plus haut de six vingts lances, qui donnerent dedans; en effet ils les vous festoierene si bien qu'il en demeura plus de six cens sur le champ, & de prisonniers ils en amenerent bien six cent à la Cité, & ont esté tous les uns pendus, & les testes coupées, & le reste gagna la fuire. Ceux dudit Arras estoient assemblez bien 22. ou 23. pour aller en Ambassade devers Mademoiselle de Bourgongne, il ont esté pris & les Instructions qu'ils portoient, & ont eu les testes tranchées, car ils m'avoient fait une fois le serment. Il y en avoit un entre les autres ; Maistre Oudart de Bussy, à qui j'avois don-

DU ROY LOUIS XI. 281 ne une Seigneurie en Parlement, & afin qu'on connust bien sa teste, je l'ai fait atourner d'un beau chaperon fourré, & sur le marché de Hesdin, là où il preside. Incontinent que nous autrons autres nouvelles je les vous ferai sçavoir. Je vous prie que vous pourvoyiez bien tousours à tout de par de-là & de ce qui surviendra m'en avertissiez souvent, & Adieu.

Escrite à Verdun ce 26. jour d'Avril. Ainsi signé, Louis. Et plus bas, Jesme.

Quelle plaisanterie, notez, de faire ainsi encapuchonner ce pauvre diable d'un chaperon fourré à la mode d'un President qui preside.

AUTRE LETTRE

MR. DE BRESSIURE, mon ami,

J'ai esté averti que Mr. de Rohan traitte son appointement avec le Duc, & qu'il s'en veut aller en Bretagne, & à cette cause s'est retiré en une Abbaye prés de Nantes: je serois bien marri, veu le temps qui court, qu'il s'en allast, & pour ce je vous prie qu'incontinent vous en alliez là où il est, vous y pouvez aller seurement & sans danger, & que vous trouviez façon de le faire venir devers moi, & prenez trois ou quatre de ses gens qui menent ce train de le faire aller en Bretagne, & parles à ceux qui sont de nostre bande, asin de les saire venir devers moi, & leur promettez beaucoup de biens, & aussi que je traitterai bien Mr. de Rohan. Quoi qu'il

en soit, gardez bien qu'il ne s'en aille point en quelque saçon qu'il le veuille prendre; mais sa par douceur le pouvez avoir, je l'aimerois mieux qu'autrement. Il y a un jeune garçon du Dauphiné qui le gouverne, parlés à lui & à tous les autres que vous verrez de qui vous pourrez ayder en cette manière.

Escrite à la Victoire, le 7. Septembre. Ainsi signé, Louis. Et plus bas, Petit.

Quelle finesse! Sur tout il vouloit retirer à soi Monsieur de Rohan, qui estoit lors un grand Seigneur comme aujourd'hui.

UNE AUTRE.

MR. DE BRESSIURE,

Je vous prie que vous sçachiez de Merichons s'il voudroit vendre son hostel de la Rochelle, car je le voudrois bien avoir pour moi ou aucuns des miens, pour estre plus prés d'eux & leur voisin, & les faire tenir du pied. Je ne veux point de ses terres ny autres choses, mais seulement ledit hostel; & y besognez si secretement qu'il ne s'en apperçoive point qu'il vienne de moi, ny que je le veuille avoir. Adieu.

Au Plessis du Parc le 20. jour de May.

Monsieur de Bressiure, de ce que je vous escris je vous prie qu'il soit si secretement, qu'il n'en soit nulles nouvelles. Ainsi signé, Louis. Et plus bas, Scerbisey.

Bonne finesse.

UNE AUTRE.

MR. DE BRESSIURE,

Vous sçavez comme j'ai à cœur la matiere pour laquelle j'ai envoyé devers vous mon bel Oncle du Mayne, & pour ce je vous prie que vous y befogniez le mieux que vous pourrez, & tellement qu'avant vostre partement la chose soit concluë; & en quelque estat que la chose soit, escrivez avant icelui vostre partement à mon frere le Connestable que la chose est faite, & envoyez homme propre, & vous prie bien qu'il n'y ait faute.

Donné au Pont de Cé, le 16. jour de Juillet. Ainsi signé, Louis. Et plus bas, De Chensard.

Autre finesse, pour tromper ce Connestable.

AUTRE LETTRE.

MR. DE BRESSIURE,

J'ai esté averti de Normandie & d'ailleurs, que l'armée des Anglois est rompuë pour cette année, & pour ce que je vois vous n'avez que faire au quartier où vous estes pour cette heure, je m'en retourne prendre & tuer des sangliers, asin que

que je n'en perde la saison en attendant l'autre pour prendre & tuer des Anglois. Faires - moi sçavoir tousiours de vos nouvelles, & ce qui vous surviendra, toutesfois ne vous bougez de là, (entre nous) & si vous avez besoin, mandez-le moi, & je m'en irai à vous, mais que le fassiez sçavoir. Adieu.

Escrite à Argenton ce 4. Novembre. Ainso signé, Louis. Et plus bas, de Doyate.

C'est parler en brave & vaillant Roy de ne vouloir perdre la saison de tuer des sangliers non plus que des Anglois en la leur, & vouloir aller secourir ses gens au besoin s'il en arrivoit.

AUTRELETTRE

MR. DE BRESSIURE,

J'ai esté averti que les forces de mon beaufrere de Guyenne s'apprestent pour entrer en nos pais, que Dieu ne veuille. Mais quand ainsi seroit, je vous prie qu'en toute diligence vous fassiez la resistance possible, en attendant de vos nouvelles pour y donner la provision si je ne vais à vous.

Donné à Vendosme, ce 11. jour d'Octobre, Louis. Et plus bas, Demoulins.

Il ne s'estonnoit pas & parloit bravement ce Roy-là.

AUTRE LETTRE.

MR. DE BRESSIURE,

J'ai receu les lettres de Monsieur de Calabre & veu la creance qu'il m'a envoyée par escrit je ne m'y fierai que bien à point. J'escris audit de Calabre & aussi à mon cousin le bastard. Je vous prie, Mr. de Bressiure mon ami, que vous preniez bien garde à tout, & que nul inconvenient n'avienne pendant mon voyage, ainsi qu'en vous en ay ma consiance.

Escrite à Chantelle, le 4. jour de Mars, signé, Louis. Et plus bas, Jesme.

AUTRE LETTRE.

MR. DE BRESSIURE,

J'ai veu ce que vous m'avez escrit, & Mr. le Maistre touchant les Dames de Poinctievre: je lui fais response qu'il laisse le tout ainsi qu'il l'a trouvé, cat Mr. de Poinctievre est par deça, & j'ai fait prendre le serment de lui.

Escrite à Amboise, ce 24. de Septembre, Signé, Louis. Et plus bas, Parent.

Il en escrit de mesme à ce Maistre d'Hostel, & l'inscription de la lettre est, A nostre amé & feal Conseiller & Maistre d'Hostel Jean Guerin. Quelle Seigneurie! pensez que c'estoit quelque bon garnement

ADDITION A L'HISTOIRE nement de bas lieu. De tels il s'en servoit souvent plustost que d'autres, pourveu qu'ils le servissent sidellement.

AUTRE LETTRE-

R. DE BRESSIURE, mon ami,

Cardinal

nes Tome 34

Je crois que vous sçavez assez que depuis nagueres le Pape à ma requeste, a pourveu Monsieur +C'étoit Jean d'Evreux + de l'Abbaye de Bourgueil, & parce que Balue dipuis j'ai entendu que vous estes curateur du feu Eves-Voyés Comi- que de Malaizé, qui tenoit ladite Abbaye & qu'à cause d'icelle il a plusieurs biens qui deuëment appartiennent à mondit Sieur d'Evreux, qui est son successeur, je vous prie de tenir que le tout soit rendu, car il est bon Diable d'Evesque pour à cette heute, je ne sçay ce qu'il sera à l'avenir; il est continuellement occupé à mon service. Je vous en prie encore, Monsieur de Bressiure mon ami, qu'il n'y ait faute.

> Escrite à Compiegne, le 8. jour d'Aoust. Signé. Louis. Et plus bas, Merlin.

Il pense veu cela que Messieurs les Chanoines de son temps ne faisoient grandes élections de leurs Evesques, & qu'il cousoit, tailloit & faisoit tout. Notez aussi qu'il appelle cet Evesque bon Diable. Je pense que ce fut le Cardinal Balé, fait après, il lui rendit bien la pareille depuis.

AUTRE LETTRE.

R. DE BRESSIURE,

J'ai esté averti que Mr. de S. Lou est allé dea vers vous, pour se conseiller à vous de ce qu'il avoit à faire, & m'ebahis bien de ce que ne l'avez pris, veu la grande trahison & mauvaistié qu'il a faite à l'encontre de moi; & pour ce st voulez que jamais j'aye fiance en vous, s'il est en lieu où vous le puissiez recouvrer, faires le prendre incontinent, car ce m'est fort chose à cœur que ne m'ayez averti de son allée. Je vous prie que me fassiez sçavoir ce qui en est.

Escrite au Plessis du Parc, ce 16. jour de fanvier-Signé, Louis. Et plus bas, De Chaumont.

Je pense bien que ledit Monsieur de Bressiure fut en grand accessoire aprés cette lettre receuë pour attraper ledit Monsieur de S. Lou; car s'il y manqua il ne faut point douter qu'il n'entrast en méfiance de lui; comme il l'en menaça. Il faloit bien dire que ce Monsieur de Saint Lou fut grand, puis qu'il l'appelloit Monsieur : j'en ay connu de ses descendans, qui sont aujourd'hui entre autres un que j'ai veu Lieurenant de l'une des Colonelles de Monsieur de Serozze; qui fue tiié à la Roche la Belie brave & vaillant Gentilhomme.

AUTRELETTRE

MR. DE BRESSIURE,

J'ai esté averti que depuis nagueres les Anglois ont arresté le navire de Monsieur des Bordes, & pour ce il se faut donner garde d'eux & en avertir par tout où vous verrez estre à faire, tant par mer que par terre, mesmes à la Rochelle, à S. Jean d'Angely, à Xaintes & ailleurs où besoin sera, sans entreprendre sur eux ni leur faire la guerre; & aussi que l'on se donne garde que les marchands d'Angleterre ne manient quelque pratique sous ombre de leurs marchandises, & s'ils prennent quelque chose, qu'on prenne autant sur eux; mais qu'on ne commence pas. Adieu.

Escrite au Plessis du Parc, ce 20. jour de fanvier. Signé, Louis. Et plus bas, Amiet.

AUTRE LETTRE.

MR. DE BRESSIURE,

J'ai receu les lettres que vous m'escrivez, qui font mention d'un nommé Huisson, que vous dites qu'a fait plusieurs maux en une commission qu'il dit avoir euë de moi, & pour ce je veux sçavoir qui est ce Huisson, & les abus qu'il a fait touchant cette commission. Je vous prie qu'incontinent ces lettres veuës vous me l'envoyiez si bien lié & garrotté, & si seurement accompagné,

DUROY LOUIS XI. 289 gné, qu'il ne s'échappe point, ensemble les informations qui ont esté faites à l'encrontre de lui, & qu'il n'y ait point de faute; & me faites soudain sçavoir de vos nouvelles, pour faire les preparatifs des nopces du galand avec une potence.

Escrite à la haste du Plessis du Parc, le 30. Jain, Signé, Louis. Et plus bas, Jesme.

Il n'y a personne qui voyant cette lettre, ne die que le pauvre Diable aussi tost arrivé aussi tost depesché, car il escrivoit de colere & à la haste.

AUTRE LETTRE.

MR. DE BRESSIURE,

J'envoye presentement mon sils de Beaujeu en Guyenne. Je vous prie sur tout le plaisir & service que me sçauriez jamais faire, que vous l'accompagniez & obeissiez comme à moi: & au surplus donnez bonne provision par tout & ne le perdez point de veuë, ainsi que plus au long j'ai chargé Mr. d'A-chon de vous dire. Je vous prie que le veuillez croire de ce qu'il vous dira de par moi.

Escrite à Roye, ce 7. jour de May. Signé, Louis. Et plus bas, Johier.

Il montre par cette-ci, qu'il ne se fioit en son propre gendre, puis qu'il mande audit Sieur de Bressiure de ne le perdre de veuë.

R. DE BRESSIURE, mon ami,

J'ai reçeu vos lettres, & au regard de la confiscation de Madame de la Roche-foucaut, c'est bien la raison que Mr. de Maillé l'ait, puis qu'il l'a épousée : car mal sur mal n'est pas santé; & vous remercie tant que je puis de la bonne diligence que vous faites en la commission que je vous ay donnée, & defenses que vous avez fait faire qu'on ne touchast point aux Bretons, & vous prie derechef qu'on les fasse bien traiter & qu'on ne leur demande rien.

Monsieur de Bressiure mon ami, j'envoye mon fils Monsieur de Beaujeu par delà, pour pourvoir à tout ce qui sera necessaire en Guyenne. Je vous prie ne l'abandonnez point & m'y fervez, comme en

vous j'ai confiance.

Escrite à Brey sur Somme, ce 10. jour de May. Signé, Louis. Et plus bas, Jesme.

AUTRE LETTRE.

R. DE BRESSIURE,

J'ai appointé avec Madame de Belleville de la place du Montagu, & Blanchefort y va pour en prendre la possession pour moi, & pource que, comme vous sçavez, il est besoin d'y mettre des gens

gens dedans jusques à ce que j'y aye pourveu, qui sera bien brief, je vous prie qu'incontinent ces lettres receuës, en toute diligence vous lui envoyiez audit lieu de Montagu 30. ou 40. Gentils-hommes bien seurs, & qu'ils y soient Samedy prochain, bien habillez & en bon point, & que chacun d'eux ait une bonne arbaleste; mais qu'ils ne fassent point de bruit, & quand ils approcheront dudit Montagu, qu'ils envoyent dedans ledit Blanchesort, pour leur faire sçavoir leur venuë.

Monsieur de Bressiure mon ami, vous sçavez que ceci me touche fort; je vous prie qu'y fassiez si bonne diligence qu'il n'y air point de faute, qu'il y soient audit jour, & que ce soient
gens de qui vous tenez seureté & qui ne soient
point Seigneurs dequoi on ne se puisse bien ayder.

Escrit à Sablé, ce 2. jour du mois d'Aoust. Signé, Louis. Et plus bas, Thilhart.

Cette lettre montre le bel équipage auquel il vouloit ces Gentils-hommes entrer en la place, & sur tout avec leurs bonnes arbalestes & bien habillez; aussi qu'il ne veut point de Seigneurs qui ne sçachent bien servir pour faire trop des grands: il veut des Gentils-hommes moyens & desquels on s'assure plus, & qui sont plus de fatigue que ces grands.

Sans aller plus avant & sans parler davantage de ce Roy, il faut dire & avouër que ce sut un grand Roy, tant pour grandes affaires d'Estat, ainsi que Philippes de Comines le sigure tres-bien,

I 2 que

que pour la vaillance & la guerre, ainsi qu'il le

fit bien paroistre à la bataille de Montsheri, qu'il donna bravement, sans s'estonner des plus grands de son Royaume qui s'estoient levez & ban-

dez pour le bien public.

J'ay oui dire à une Dame notable, que le Roy François le louoit exremement, fors qu'il estoit un peu trop cruel & sanguinaire, & que c'estoit lui qui avoit mis les Roys de France hors de Page; car devant lui (disoit-il) les Rois n'estoient que des demi-Rois, & n'avoient encore gagné l'autorité & la préeminence sur leur Royaume comme depuis; mesmes que les Etats & Cours de Parlement se messoient fort de controller & censurer leurs actions, volontez & ordonnances, au lieu que celuicy assemblant ses Estats & Cours, ils ne disoient & ne faisoient rien sinon ce qu'il vouloit, jugeoit & ordonnoit, condamnoit, pardonnoit, absolvoit, le tout à son bon plaisir: & disoit le Roy François, qu'ainsi il falloit regner; qu'il sembloit le Juge de Montravel en Perigord qui estoit de son temps, & avoit porté long-temps les armes delà les Monts & bon compagnon, qui faisoit & jettoit ses sentences comme il lui plaisoit; & si par cas on appelloit, il avoit tous jours prés de sa chaire une grande espée à deux mains, qu'il portoit souvent, il la desgainoit soudain, & avec son cap de Diou l'approchoit du col du pauvre appellant, & lui faisoit si belle peur, le menaçant de lui couper tout à net s'il ne desistoit de l'appel; en sorte qu'il estoit contraint de subir à la sentence telle qu'il eust prononcée. Le conte en est plaisant, & le proverbe en court encore aujourd'huy au païs: Il ressemble le Juge de Montravel, qui veut estre bien creu, & craint

craint en son dire & sentence comme il lui plaît.

Or d'autant que ees lettres de ce grand Roy que j'ay produites, & d'autres points aussi, j'ay apperceu & consideré son signet, tres-beau certes & fait de bonne main, mais un peu bizarre: j'ay avisé de le contresaire & le montrer; bien que je sçache qu'il s'en trouvera assez; voire quasi à revendre, dans les Chambres du Parlement & des Comptes, peut-estre pareilles & semblables aux miens, sans rien changer aux precedentes: le signet est donc tel:

nf058 wnl380

Je laisse à juger aux gens d'esprit la forme de la lettre, en sorte que peut-estre un bon escrivain n'y sçauroit que mordre ni censurer en son art d'ortographe, & mesine en sa derniere lettre de S. Pour achever Louis & couronner la sin de nos petits contes de nostre grand Roy, il faut que je fasse celuicy & puis plus, car il le vaut, que j'ay leu dans la

Chronique de Savoye.

Le Pape Eugene ayant envoyé une fois vers lui grand, sussifiant & docte personnage du païs de Grece & Archevesque de Nicée, nommé Bessarion, pour son Legat à moyenner la paix entre lui & le Duc de Bourgogne Charles; ce bon Docteur n'estant si bon Courtisan comme bon Philosophe, & ne sçachant discerner la grandeur de l'un à l'autre, & du Seigneur au Vassal, il s'en va premierement vers le Duc; duquel ayant eu sa depesche, s'en alla aprés sort nesciemment trouver le Roy,

T 3 qui

qui trouva fort estrange la façon de ce pauvre Philosophe, d'avoir abordé premier le Vassal que le Seigneur, cuidant que ce sust par quelque mépris: nononbstant il ouit sa harangue philosophale tellement quellement; en aprés d'un visage moitié courroucé, moitié ridicule & de mépris, & lui ayant mis la main doucement sur la barbe reverenciale, de mesme que sit le bon homme Hommenas quand il filoit les moustaches de la sienne, parlant des miracles des Decretales dans le bon rompu Rabelais, il lui dit, Monsieur le Reverend, Barbara Graca genus retinent, quod habere solebant.

Et sans lui faire autre reponse, le planta-là tout esbahy, & quant & quant lui sit dire par quelque autre qu'il eust à se retirer, & qu'il n'auroit autre response ni depesche; de laquelle ledit pauvre Reverendissime eut tel déplaisir & dépit, que retour-

né à Rome il en mourut.

Où Diable ce Roy avoit-il appris ces vers,

pour les dire & pratiquer si bien à propos?

Il ne redoutoit gueres le Pape ni d'autres de son temps; outre que l'humeur lui pristilla dessus de pointiller sur ce point d'honneur & de presceance, qui devoit pourtant excuser ce bon Presat; car il y alloit à la bonne soy, & en prenoit le patron sur les ceremonies de l'Eglise i: Quia qui canit magnam Missam, vadit ultimus in processione & est major.

Sur quoy je laisse à discourir à de plus grands personnages que moy, si ce bon homme de Prelat faillit-là, & à qui on doit plustost adresser sa parole & son Ambassade, au grand ou au perit.

Je n'allegue pour moi que cet exemple judicieux arrivé de nostre temps du bon Pape Pie V. qui en-

DU ROY LOUIS XI. voya au Roy d'Espagne Dom Philippes, plustost son neveu le Cardinal Alexandrin, qu'à nostre grand Roy Charles IX. quand il le vint trouver à Blois, comme je vis en poste, estant allé en Espagne premier par mer. A ce conte le Roy Charles se devoit estomaquer, mais point; car avant lui le Pape Paul III. Farneze avoit envoyé son neveu Alexandre Farneze au Roy François, premier qu'à l'Empereur. Quelques-uns disoient que c'estoit en son chemin faisant à passer par la France, & plus commode pour aller trouver l'Empereur en Flandres, où il estoit pour lors. Je m'en rapporte du tout au dire des plus grands personnages que moi-

Comparaison du Regne du Roy Louis XII. à celuy du Roy Louis XI. Tirée de l'histoire du Roy Louis XII, par CLAUDE DE SEYSSEL, Evefque de Marseille depuis Archevesque de Turin.

I. convient parler du Roy Louis XI. fils du Roy Charles VII. & de son Regne. Pourrant Roy Louis X1. que plusieurs gens qui ont esté de son temps (les-que Mr. Vaquels pour ce qu'ils n'ont pas de ce Regne, tant de rillas a donbienfaits ou d'authorité qu'ils voudroient, com- est presque bien que plus à l'avanture, qu'il ne leur est deu) toute tirée de parlent incessamment de lui, de ses faits & de ses raison avec dicts, & le haut louient jusques aux cieux, disans ce qu'il a amqu'il a esté le plus sage, le plus puissant, le plus plifié pluliberal, le plus vaillant, & le plus heureux qui ja- sieurs enmais fut en France Et neantmoins parce que j'ay judice, de pu sçavoir à la verité de lui & de son Regne, & à ce Roy. de fresche memoire entre toutes gens, il a esté (toutes choses dignes de louanges à un Prince considerées) moins à louer beaucoup que le Roy . T4

L'Histoire

Louis qui est à present. Et son Regne est autant disserent du Regne moderne, comme l'Empire de Domitian de celui de Trajan. Si ne veux-je pas pourtant detracter à ses vertus & louanges qui sont grandes, mais il convient rendre à un chacun son los, sans slater ni épargner l'un ni l'autre.

Pour venir au commencement de son Regne, il est notoire fût pour la cruauté de son Pere, ou comme est l'opinion de plusieurs, pour sa temerité, qu'il fut l'espace de sept ans & plus, si hay & soupconné de son dit Pere, que pour seureté que on lui presentat, ne s'osa fier de venir en son pouvoir, ains pour crainte de sa personne, fut contraine s'enfuir à celui, qui avoit eté ennemi capital de sondit Pere, jaçoit qu'il fut reconcilié, & par le temps qu'il fut en Flandre fuitif, lui ni ceux qui l'avoient suivi ne desiroient ne demandoient aucune chose tant que la mort de son dit Pere : si s'en enqueroient les aucuns par augures & devinemens, les autres par Astrologie, & plusieurs par nigromance: & outre ce y avoit des serviteurs domestiques du Roy qui s'attendoient avoir grand loyer du fils, pour lui faire sçavoir à toute diligence la maladie & la mort du Pere.

Après que par la mort de son Pere, il eut ce que tant il avoit desiré & qu'il sur couronné Roy, il commença à éloigner & mepriser les Princes & grands Seigneurs du Royaume, & à plusieurs osta & autres diminua les Ostices & Etats qu'ils avoient du Roy Charles son Pere, & persecuta plusieurs des principaux serviteurs de sondit seu Pere qu'il mescroyoit l'avoir imputé vers lui, & se gouvernoit & servoit d'aucuns petits personnages, gens

audacieux, & prests à faire ses volontés.

DU ROY LOUIS XI.

'Aussi sit-illes dessenses des chasses dont il se delectoit grandement, si aspres, & si rigoureuses, qu'il estoit plus remissible de tuer un homme qu'un

cerf ou un sanglier.

Pour lesquelles choses, les Princes & grands Seigneurs du Royaume voyans son esprit & sa maniere de vivre, eurent si grande crainte, & tant se mecontenterent de lui, mesmement Charles son frere, François Duc de Bretagne, Charles, Comre de Charolois, fils du Duc Philippe de Bourgogne, Jean, Duc de Bourbon, Jaques, Duc de Nemours, Jean, Comte d'Armagnac, Louis, Comte de saint Paul, & presque tous les aurres Princes & grands Seigneurs, qu'ils conspirerent & & se mirent en armes contre lui, sous ombre tourefois du bien public, mais à la verité pour lui, faire perdre le Royaume, ensemble la vie. Et apres la bataille que ledit Comte de Charollois eut contre lui à Mont-le-Hery, tous lesdits Princes le vinrent assieger dans Paris, où il s'etoit retiré, mais en usant de son sens & de son astuce, il traitta par secrets messagers l'appointement avec les principaux, leur promettant & accordant ce qu'ils demanderent, tellement qu'il les fit desassembler.

Apres qu'ils furent ainsi separés, & par ce moyen leurs forces rompuës, ainsi qu'il trouvoit les occasions, courut sus à un chacun d'eux, & plusieurs en affola, avant qu'ils pussent avoir se cours les uns des autres, dont les premiers surent Charles, son frere, & Jean Comte d'Armagnac, car il chassa l'un du Duché de Normandie qu'il avoit accordé par le Traitté, & l'autre sut tué en la Cité de Lectore; après qu'il se fut rendu, & qu'il eut pris soy & seureté des Lieutenans dudit

Roy Louis. Plusieurs y a qui disent / ce que toutefois je n'assirme pas) qu'il sut cause de faire mourir sondit frere par poison, mais bien est chose certaine, qu'il n'ût jamais stance en lui, tant il vesquit,

Voyez ey & ne fur pas deplaisant de sa mort.

Aussi sit-il detenir prisonnier le Duc Jean d'Alençon, qu'il avoit delivré de prison, à son nouvel avenement. Pourtant qu'il sut trouvé avoir depuis eu intelligence avec les Anglois, & les Bretons, apres qu'il sut mort, sut pareillement pris le Duc René son sils, par soupçon, & par son commandement detenu tant qu'il vesquit à Paris, & procedé contre lui comme criminel de leze majesté.

Il se vangea bien pareillement par succession des temps, desdits Louis, Comte de saint Paul qu'il avoit sait Connestable de France, & Jaques, Duc de Nemours, lesquels par sentence de la Cour souveraine du Parlement de Paris, surent publiquement decapitez, & aucuns des Conseillers de ladite Cour, pourtant qu'ils avoient été d'opinion de mitiger la peine dudit Jaques, Duc de Nemours, surent par ce Roy suspendus de leurs Offices.

Au regard du Duc Jean de Bourbon, combien que pour l'amour de sa sœur, qu'il avoit epousée, il ne le persecutât pas si avant, si l'eut-il toujours en haine & soupçon, chercha plusieurs occasions pour lui courir sus, jusques à lui envoyer de ses ministres, gens de petite condition, pour lui faire sous couleur de justice plusieurs choses bien aigres & intolerabies, pensant pour le grand cœur qu'il connoissoit en lui le provoquer à faire quelque violence ou resistence, mais cognoissant icelui Duc, à quelle sin tout se faisoit, l'endura patiemment & echapa

echapa par tolerance & dissimulation.

En tant que touche René, Roy de Sicile Duc d'Anjou & Comte de Provence son oncle, & Chales d'Anjou, Comre du Maine son cousin, combien qu'il ne les persecutat par guerre, toutefois il n'avoit amour ne fiance à eux, pourtant mêmement que ledit Charles, qui etoit avec lui à la bataille de Mont-le-Hery, l'abandonna & s'enfuit avec une grande partie des gens d'armes, dont il avoit la conduitte, qui ne fut pas sans soupçon d'avoir intelligence avec les ennemis du Roy, & pour cette raison ne voulut jamais donner aide ni confort auxdits René & Charles à la conqueste & recouvrement du Royaume de Naples, que Dom Alfonse Royd' Arragon leur avoit par force tollu, & apres sa mort, l'avoit laissé à Dom Ferrande son fils bastard, car ledit Roy craignoit que lesdits oncle & cousin ne fussent trop grands & trop puissans. Jaçoit que apres la mort dudit Roy René il donna aide audit Charles Comte du Maine, contre René Duc de Lorraine, pour obtenir le Comté de Provence, dont apres icelui Charles mourant sans hoirs, le laissa beritier.

Au regard du bon Charles, Duc d'Orleans pere de nostre Roy Louis, jaçoit que jamais ne voulut consentir à la conspiration & conjuration des autres Princes, ains toujours sur loyal envers ledit Roy Louis, toutesois il en sit toujours bien peu d'estime, tellement que lui ayant icelui Duc, comme loyal sujet bon parent & sage Prince, fait plusieurs remontrances, pour l'induire à se reconcilier & bien vivre avec les dits Princes, le contemna de paroles, sans avoir regard à la majesté de sa vieillesse, ni à sa loyauté, dont de regret qu'il

On croit qu'il en eut & autrement, pour debilité de sa personne,

douze. il fina sa vie dedans deux jours.

Après sa mort, n'usa pas ledit Roi de plus grande humanité envers son fils à present reLa Duchesse gnant, qu'il avoit fait envers le pere, ains tacha d'Orleans sa le faire nourrir de sorte, qu'il n'eut cœur ne soin elle mistentement pour mal dire à lui, ne à ses enfans, me de l'Education de son tant étoit soupçonneux, & usa envers luy de fils, & lui beaucoup de rudesses, mais entre autres le donna de tres bons maîtres contraignit par force & menaces d'epouser Masur tout pour dame Jeanne sa fille, semme toutesois bien s'histoire qu'il sage devote & honneste, mais moult dissorbien. St. Ge- me de sa personne, & inhabile à porter enfans, voulant par la sterilité de sa fille luy tollir le pouvoir & l'espoir d'avoir lignée, tant avoit en haine

le sang Royal.

Mais il ne se put pas si aisement venger dudit Charles de Bourgogne qui tantost apres succeda à son pere, ny du Duc François de Bretagne, pourtant qu'ils estoient plus puissans que les autres, mais eut par longtemps guerre avec eux & fit plusieurs treves & appointemens, & finalement le Duc de Bretagne si bien se defendit & gouverna qu'il eut la paix avec lui & demeura en son entier; mais ledit Charles Duc de Bourgogne qui estoit impatient de repos, aprés plusieurs guerres qu'il eut, en diverses fortunes avec les François soy confiant des treves, qu'il avoit avec ledit Roy Louis, s'en alla assieger la Cité de Nuis sur le Rhin, où il resista à la puissance de l'Empereur Federic, & de tout l'Empire & eut contre eux victoire; de laquelle tant se enorqueillit, que en s'en retournant, prit toute la Duché de Lorraine, & apres s'en alla contre les Suisses par lesquels fut vaincu en deux BatailDU ROY LOUIS XI.

railles, & finalement ayant rassemblé son armée & assiegé la ville de Nancy en Lorraine au cœur du grand hiver, plus par obstination, que par sens, suisses & deaucuns hommes desdits François, que le Roy Louis, (pour ce que la treve duroit encore) avoit cassés, dessait & tué.

Et bien apparut apres sa mort, combien ledic Roy Louis craignoit que les Princes de son sang fussent grands; car combien que Dame Marie seule fille & heririere d'icelui Duc Charles, lui suppliât, que son plaisir fut lui donner à mary l'un desdits Princes de son sang tel qu'il voudroit, entendant par ce moyen remettre sa personne & ses biens, en la puissance dudit Roy Louis; toutefois il refusa le party, craignant que celuy qui l'epouseroit, estant accru de si grosses Seigneuries, ne fue apres trop puissant, dont laditte Dame soy voyant hors d'espoir d'avoir amitié avec ledit Roy, pour se garder de sa fureur, & resister à la force qu'il luy faisoit, fut contrainte s'allier en Allemagne, & epousa Maximilien Duc d'Autriche, fils dudit Empereur Federic, qui fut le commencement de plusieurs guerres, qui ont depuis esté entre ledit Maximilien, & la maison de France, lesquelles encore n'ont pris fin, & Dieu veuille qu'elle y soit de nostre tems.

Un seul y eut de la maison de France que ledit Roy Louis XI. aima & honora tant qu'il vesquit, c'est à sçavoir Pierre Seigneur de Beaujeu frere puisné dudit Jean Duc de Bourbon, auquel pour ce qu'il le connoissoit homme paisible, benin, & de bon vouloir, sans mauvaissié ni tromperie, il donna en mariage Madame Anne sa fille aisnée qui estoit

1522.

estoit lors l'une des plus belles & des plus honnestes Dames que l'on sceut, & est encore des plus sages & des plus vertueuses, & au surplus luy fit d'au-+ Elle est tres grands biens, † & lui donna plusieurs charges moult honorables, & finalement (connoissant approcher la fin de ses jours) ordonna que lui & saditte femme, eussent le gouvernement & maniement principal de la personne & des affaires de Charles son fils & successeur & le leur recommanda plus que à nul autre, combien que aucuns qui estoient aupres dudir Roy Louis à ses derniers jours ayent affirmé depuis, que s'il fut échappé & guery de saditte maladie, il avoit intention de chasser ledit Seigneur de Beaujeu, à quoy toutefois je n'adjoute pas grande foy, mais quoy qu'il soit excepté cestui cy tant seulement, tous ses autres parens, il deffit, rabaissa ou mesprisa.

Et certainement doit bien estre jugé cruel, s'il avoit si mauvais courage envers eux, sans qu'ils lui eussent meffait, & s'il les avoit offensé & provoqué tellement qu'il ne les cuidât pas estre bien reconciliez, ni avoir bon vouloir envers lui, il n'avoit pas esté bien sage de les irriter & provoquer, encore que sans leur avoir en rien meffait, il les connut de mauvaise & perverse volonté envers lui & son Royaume, si faut il dire qu'il estoit bien malheureux, d'avoir trouvé tels parens desquels il estoit contraint se dessier & garder, là où il s'en

deut servir, aider, & honorer.

Mais tant fut grand le soupçon & crainte qu'il eut de ses parens, que de son seul fils mesme, qui encores estoit enfant, avoit souci qu'il n'eut le cœur trop grand, & que par ce moyen venant en aage, par l'instigation des Princes, ne lui fit quel-

que-

DU ROY LOUIS XI. quefois, ce qu'il avoit fait à son pere, & à cette cause le faisoit nourrir au Chateau d'Amboise, entre les femmes, avec un petit nombre d'hommes qui n'estoit pas de grande etoffe, & ne vouloit en maniere quelconque, que autres gens l'allassent veoir ny passassent par la ville d'Amboise, mesmement nobles hommes & gens d'Estat, dont par long temps a esté grand doute entre plusieurs gens, s'il estoit mort ou vif, & pour ce que Messire Imbert de Baternay Seigneur du Bouchage (lequel par ses sens & vertus, a esté continuellement des plus privés serviteurs dudit Roy Louis) estant une fois, par son commandement, allé veoir ledit Dauphin, le mena un bien peu d'espace & de temps, hors de laditte ville d'Amboise, & lui fit voler quelque perdreau, pour le recréer, cuidant faire plaisir audie Roy son maistre, icelui Roy s'en courrouça aigrement, comme si par ce moyen il avoit commencé lui donner cœur de fortir & connoistre le monde.

Envers sa femme aussi la Reine Charlotte de Savoye, il ne sut pas plus humain, ni plus courtois que envers les autres; car outre que par un bien long temps & tant qu'il sut en aage vigoureux, il luy tint bien mauvaise loïauté de sa personne, il la tint toujours petitement accompagnée, & accoutrée la plus part du temps en quelque château où il l'alloit veoir quelquesois, plus pour desir d'avoir lignée que pour plaisir qu'il prit avec elle, & pour la crainte qu'elle avoit de lui & pour autres rudesses qu'il lui faisoit souvent, est bien acroire qu'elle n'avoit pas grandes voluptés ni grands passetemps en sa compagnie, mais qui pis est à la fin de ses jours il l'envoya en Dauphiné, & dessendir expressement qu'el-

qu'elle ne fut point aupres de son fils quand il se

roit Roy.

Au regard de ses serviteurs & domestiques, jacoit qu'il leur fit de grands biens, & les enrichit en peu de temps, & pareillement toutes autres gens dont il se vouloit servir, autant ou plus que jamais fit Roy, il avoit toutefois un esprit si variable & si inconstant & estoit au surplus si craint de tous, qu'il n'y avoit celui, tant fut prés de lui ni en sa grace, qu'il ne le regardat en grand crainte : car bien souvent par petites occasions & legers soupçons, ceux qu'il avoit élevés jusques au ciel, & desquels sembloit qu'il se fiat du tout, il les chassoit à leur grand honte, ou à tout le moins confusion, combien qu'il ne leur oftoit point les biens qu'il leur avoit fait, s'il n'y avoit grand cause, mais par effet il n'y avoit celui autour de lui tant le connoissoient dangereux & muable qui fut sur de son estat, & de cela, comme je cuide, advint plusieurs fois, que ceux dont plus il se fioit, & que plus il avoit honorés & élevés, craignans sa legereté & variation, se sont trouvés avoir conspiré contre sa personne & son Etat, entre lesquels pourtant que je ne les veux pas tous nommer & pour cause, furent + 11 a été Charles de Melun, † & le Cardinal Ballue.

† Il a été decapité à Andely en 1468. Chronique scandalcuse.

Or s'il estoit craint & peu aimé des Princes & des grands en general, si estoit-il encore plus hay du peuple, lequel il chargea de son temps si fort de tailles, pour l'horrible depense qu'il faisoit à la guerre & à la gendarmerie, & aussi pour les grands dons qu'il faisoit aux Eglises & gens particuliers, que plusieurs menages en Normandie, en Langue-doc, & autres lieux de son Roïaume, estoient contraints abandonner leurs heritages, & s'en aller hors

DU ROY LOUIS XI. hors dudit Roïaume, & quelque remontrance qui lui fut faitte par aucuns bons & notables Prelats & religieux, de rabaisser lesdites tailles, jamais on ne lui put persuader, en quelque extremité de maladie qu'il fut, disant qu'il estoit forcé ainsi faire ou laisser perdre & gaster le Royaume, & ceux qui se parforçoient luy persuader, il les estimoit ses ennemis & du Royaume, ou gens ignorans les affaires d'icelui, du nombre desquels furent l'Archevesque de Tours † Cardinal du saint siege Apostolique, & l'Evesque d'Alby, † gens sages de grand Bourdeille.

froy ou Louis

mire

doctrine, & de vie exemplaire.

En somme toute son etude, son desir & ses sins d'Amboises estoient d'estre craint & obei de tous, & pour cette cause tâchoit à rabaisser les grands, afin qu'ils fussent plus craintifs & obeissans, & avançoit & enrichissoit promptement les petits & moyens dont il se vouloit servir, afin qu'ils obeissent à toutes ses volontés, sans avoir autre regard à Dieu ni aux hommes: il tâchoit aussi d'avoir grand nombre de gens de guerre, & les bien entretenir & contenter, tant les capitaines que les soldats, non pas seulement pour resister à ses ennemis & les oppresser si bon luy sembloit, mais aussi pour tenir ses sujets en crainte & obeissance, mesmement les grands, car pour l'imagination qu'il avoit contre eux, il entroit facilement en soupçon de plusieurs gens, & croyoit legerement aux rapporteurs, de sorte que bien souvent sans grands indices, il faisoit prendre & gehenner plusieurs gens tant nobles qu'autres, & quelquefois, comme l'on dit, mourir, dont puis apres etant averti de leur innocence, se repentoit & tachoit de l'amender, en quelque façon; & s'il le commandoit chaudement, il avoit Tristan l'Hermite son Prevost des Marechaux, homme sans pitié, qui l'executoit aussi promptement, & n'y avoit de lui aucun appel, tellement que l'on voyoit autour des lieux où ledit Roy se tenoit, grand nombre de gens pendus aux arbres, & les prisons & autres maisons circonvoisines, pleines de prisonniers, lesquels on oyoit bien souvent de jour & de nuit crier pour les tourmens qu'on leur faisoit, sans ceux qui etoient secretement jettés en la riviere.

Il etoit neantmoins aumosnier & faisoit de grands biens aux Eglises, non pas tant seulement au Royaume, mais en plusieurs autres quartiers où il mettoit sa devotion & fantaisie, mais ce n'etoit que pour cuider prolonger sa vie, ce que l'on appercevoit asses, parce qu'il ne demandoit jamais aux gens d'Eglise, ausquels il faisoit ces dons, qu'ils priassent pour la remission de ses pechés, mais tant seulement pour sa prosperité santé & longue vie, tellement que faisant une fois reciter par un prestre l'Oraison que l'on faisoit en l'Eglise à saint Eutrope, auquel il s'etoit voué & recommandé, & voyant qu'elle contenoit & requeroit pour avoir santé de l'ame & du corps, commanda que l'on ôtat ce mot l'ame, disant que c'etoit asses que ledit Saint lui fit avoir santé du corps, sans l'importuner de tant de choses, & lui sembloit (combien qu'il s'abusat) de pouvoir corrompre & gagner par dons Dieu & les Saints, que nous devons placquer par bonnes œuvres & par amendement de nos pechez, cequ'il ne faisoit mie, ains entre autres choses il oppressa plusieurs fois la liberté Ecclesiastique, car il vouloit que tous benefices, non pas seulement les Evechés, ains les Abbayes & Dignités fussent conferés à sa volonte, quelques fois à gens

DU ROY LOUIS XI. gens de guerre ou autres tels qu'il choisissoit, & ceux qui lui contredisoient traittoit de sorte, que bien peu de gens se trouvoient qui lui osassent desobeir, pour quelconque homme qu'il requit, & outre ce faisoit souvent pour autres causes arrester, bannir, emprisonner & maltraitter de son authorité Legats du Pape, Cardinaux, Prelats & autres gens d'Eglise, & iceux spolier du revenu de leurs benefices. +

Pareillement les mariages que les saints Canons qui parle és veulent sur toutes choses estre contractez de franche qui prend volonté & sans contrainte, il faisoit souvent faire peut estre trop à son plaisir, pour enrichir ses serviteurs, maugré 1y de ses Conles peres meres & parens des femmes, quand elles freres.

+ C'eft win

avoient grands mariages, ou grosses successions. Sa devotion sembloit plus superstitieuse que Religieuse, car à quelque image ou Eglise de Dieu & des Saints, & mesmement de Notre Dame qu'il entendit que le peuple eut devotion, & où se fic quelques miracles, il y alloit faire ses offrandes ou y envoyoit homme expres : il avoit au surplus son chapeau tout plein d'images, la pluspart de plomb ou d'estain, lesquelles à tous propos quand il luy venoit quelques nouvelles bonnes ou mauvaises, ou que sa fantaisse lui prenoit, il baisoit, se ruant à genous quelque part qu'il se trouvat si soudainement quelques fois, qu'il sembloit plus blessé d'entendement que sage homme, & s'il sçavoit quelque homme que l'on estimat de sainte vie, il taschoic l'avoir en quelque pays qu'il fut & quoy qu'il luy coutât, ainsi qu'il sit de frere Francisque de Paule, qui depuis fonda l'Ordre des Minimes, lequel à grande difficulté il sit amener de Calabre, esperant par ses prieres & merites obtenir santé & gue-Filon.

Il etoit pourtant au surplus moult sage & clairvoyant en ses affaires & soudain à executer ses entreprises, hardy de sa personne & plus aisé à decevoir autruy qu'à se laisser tromper, car il avoit un entendement aigu, & cauteleux, & un parler artisicieux & captieux, prompt à gaudisserie & cavillation.

Il tint outre plus tous les moyens qu'il put pour garder que l'argent ne sortit de son Royaume, & à cette cause, n'usoit jamais gueres d'habillemens riches & mesmement de soye, ni aussi de fourures precieuses, afin de donner exemple aux autres de ainsi faire, & que par ce moyen ils n'employassent argent en draps de soye, en Martres ny autres cheres fourures que l'on apporte des pays estrangers.

Aussi ne voulut il jamais envoyer armée hors des limites du Royaume, combien qu'il y sut par plusieurs sois incité, comme l'on dit, par les Italiens.

Et par effect il tint de son temps par son sens & par sa puissance, son Royaume en grande obeissance, seureté & reputation, & ses subjets & aussi ses voisins en grande crainte & soupçon, lesquelles choses, si nous voulons croire Ciceron en ses Philippiques, doivent plus estre attribuées à imbecilité qu'à gloire; car, comme il dit, c'est chose glorieuse à un Prince de bien meriter envers la chote publique, & d'estre loué, honoré, aimé & chery des subjets, mais d'estre craint & hay, c'est chose derestable & imbecille : & aussi le Philosophe dit en ses Politiques, que la nature d'un Tyran, est tacher d'etre craint, & d'un bon Prince d'estre aimé: & comme dit Ciceron au second livre de ses Offices, celui qui est craint est hay, & celui qui de tous est hay, bien seroit expedient qu'il fut mort, mais

DU ROY LOUIS XI. encore qu'ils vivent & prosperent, si sont ils assés punis, parce qu'il est consequent & necessaire qu'ils craignent ceux, desquels ils veulent estre craints, ainsi que faisoit ledit Roy Louis, lequel, comme dit a été, n'etoit pas tant seulement en crainte de ses fubjets, & mesmement des Princes & de ses mesmes parens, mais de son fils propre encore enfant, craignoit l'aage & la virilité: & bien se declara evidemment la crainte qu'il avoit de ses sujets quand il ouit dire que le Duc Galeas Sforce avoit été par aucuns Milanois occis en la Cité de Milan, † en jour de feste & en l'Eglise, car il augmenta la + En 1476. garde autour de sa personne, & deffendit qu'on ne laissat homme approcher de lui, & si aucun s'en efforçoit, commandoit que on l'occit, & outre plus faisoit par un page porter empres lui un epieu (pour se dessendre de qui le voudroit outrager) lequel apres qu'il etoit en sa chambre, tenoit au chevet de son lict; & veritablement il apparut bien à sa mort s'il etoit aimé ou hay, car là où toutes sortes de gens s'en rejouissoient, bien peu y en eut qui en fussent marris, non pas mesmes de ses serviteurs & de ceux auxquels il avoit fait de grands biens, & plusieurs choses qu'il avoit faittes & ordonnées en son vivant, furent par ordonnance des Etats & par Arrest des Parlemens revoquées comme tortionaires & tyraniques, ensemble ce qui s'en etoit ensuivy, & des ministres, dont il usoit pour executer ses volontés, les uns furent condamnés à mourir, les autres à moindre peine corporelle, & plusieurs à amendes pecuniaires, & plus grand nombre en y eut eu de punis, si la morr ne les eut exemptés.

Lesquelles choses ne sont pas pour avenir apres

ADDITION A L'HISTOIRE la mort de notre Roy, & bien le peut on appercevoir, quand il fut si grevé de maladie que ses medecins mesmes & tous ceux qui etoient empres. + Cela est lui le tenoient pour mort, † car des que le bruit en fut par le Royaume, l'on eut veu mener un si mois a Avril grand deuil par gens de tous etats, comme si chacun eut perdu son propre enfant, & plus que jamais ne firent de Roy, dont il soit memoire, & fut bien lors apperçu, que Dieu avoit plus agreables ses bonnes œuvres, & bon traittement qu'il faisoit à son peuple, que les grandes offrandes & les vœux dudit Roy Louis XI. car foudainement, là où on le cuidoit mort, revint en amendement, & depuis toujours est allé en amendant, de sorte qu'il est apresent à l'aide de Dieu, autant ou plus, sain & bien disposé de son corps, qu'il a eté depuis qu'il est Roy, & croy fermement qu'il a etépar ses merites & pour les prieres du peuple, preservé miraculeusement, ainsi que l'on lit de Trajan, le bon Empereur, qui miraculeusement fur par Di-

2505.

+ c'est à vin secours sauvé du terre-mot † de la cité d'Andire tremble- tioche ; aussi quelque bonté , que l'on attribue ment de terre audit Trajan, icelui Roy l'avoit mieux merité que lui, car outre ce qu'il fut payen & persecuteur des Chrétiens, il fut lubrique; non pas tant seulement avec les femmes, mais encore qui est chose abominableà dire, avec les jeunes garçons, ainsi que Dion le temoigne en sa vie; ce que l'on ne peut dire de notre Roy, depuis qu'il est venu à la Couronne, quant aux femmes. Du remanent il n'en faut point parler, car il est trop en horreur à tous François, & si ne fut point la justice mieux entretenue à Rome, ni tant augmentée de son temps, en tout son Empire (qui est le principal los

DU ROY LOUIS XI. los qu'on lui baille) qu'elle l'a été en France, & aux autres païs sujets de ce regne; car par ce que l'on lit dudit Trajan, & mesmes que Pline l'Orateur, qui a écrit ses louanges en a dit, il entretint tant seulement & remit en son premier état l'authorité du Senat de Rome, & des autres Officiers, mais cerui-cy ne s'est contenté de conserver & maintenir l'authorité & prerogative de ses Cours Souveraines, qui sont les Senats de France, en la manierequ'il les avoit trouvées&qu'elles avoien tété instituées, mais en a erigé de nouvelles, & par bonnes Ordonnances authorisé les anciennes & reformé les abus sans avoir acceptation de personnes, ainsi qu'il a été dit dessus, dont il fait beaucoup plus à louer, & s'en doit-on bien émerveiller, pour autant que Trajan avoit été elu & choisi par Nerva son predecesseur qui l'adopta par le consentement du Senat & du peuple Romain, estant desia connu & experimenté homme de sens & de vertu, & que l'Empire ne lui estoit point deu par droit de succession, ni par lignée aucunement. Donc estoit chose bien aisée à un bon Prince, choisir entre ses sujets un bon & vaillant homme digne de lui succeder; mais le Roy Louis dont nous parlons est parvenu à la Couronne par lignée & par nature, non point par election, & sia été en son jeune & Aorissant âge, nourri † plutost en lubricité & lasciveté (afin qu'il fut imbecille d'entendement, & Louis XII. n'eut sens, ni authorité pour avoir suitte, ni credit) a été tresque en vertus & choses requises pour regner, com- Voyez, la reme il a été dit cy-dessus, mais la bonté de sa na-marque ture & la noblesse & hautesse de son cœur a vaincu & surmonté par propre vertu, & sans imitation d'autruy toutes delices & nourriture, tout ainsi

que Hercules vainquit les monstres par sa prouesse que Junon lui avoit envoyés pour le detruire & affoler, & si a acquis les vertus & mœurs dignes de regner & est parvenu au Royaume, digne de ses mœurs, contre l'opinion dudit Roy Louis XI.

Or qui est donc celui tant soit peu depourveu de sens & detracteur du temps present qui presume de preserer ledit Roy Louis XI. au Roy Louis XII. à present regnant, soit en bonté de nature, en douceur & suavité de mœurs, en attrempance & moderation de cœur & de vouloir, & sinalement en heur & selicité de Regne? Certes cetui-cy dequoy nous parlons, est en faits, en dits & en conditions du tout contraire à celui, sors en ce seulement que

tous deux ont été hardis à la guerre.

Aussi lui sont les choses avenues du tout autrement, car premierement cetui-cy est venu au Royaume par vraye succession, sans jamais avoir été soupçonné en maniere quelconque, d'y être voulu parvenir par aucun moyen anistre, vivant ledit Roy Charles VIII. ains tant qu'il vesquit l'honora toujours comme pere, & aima comme fils, combien que ledit Roy Charles, ne lui montrat par avanture pas signe d'amour reciproque : & jaçoit que pour le gouvernement du Royaume il vint en grand different avec Madame Anne de France, Duchesse de Bourbon jusques à se mettre aux armes, il n'est pourtant personne vivant qui sçut dire pour verité que jamais il taschat d'usurper ledit Royaume, ains apres que ledit Roy Charles l'eut tenu en prison trois ans ou environ, connoissant l'amour & la loyauté que icelui Duc d'Orleans, à present Roy, avoit envers lui, mit sa personne entre ses mains, & sous sa seureré

vint en la Cité de Rennes à petite compagnie pour epouser la Duchesse de Bretagne, à present Reine, & accomplir le traitté de mariage qui avoit été conclu par ledit Duc d'Orleans, & apres la more dudit Roy Charles, combien qu'il soit à croire qu'il eut grand joye d'être élevé à un si glorieux Royaume, toutefois quand il vint pour faire reverence, & donner l'eau benite au corps du Roy exanimé, qui gisoit sur une table en habillement Royal (ainsi qu'il est de coutume) ne se peut contenir, pour l'amour naturel qu'il lui portoit, qu'il ne pleurat bien chaudement, dont pour la pitié & bonté qu'il avoit usé envers son predecesseur, Dieu permit que les autres fissent le semblable envers lui, car jaçoit qu'il fut en assés lointain degré en ligne collateralle, conjoint audit Roy Charles, routefois tous les Princes & sujets d'un accord merveilleux, incontinent le tinrent & reputerent comme Roy, & jamais n'y eut Roy au commencement de son regne si paisible en France.

Il a aussi singulierement aimé, advancé, & honoté les Princes de son Royaume, la où l'autre les persecutoit & rabaissoit ou déprisoit, ainsi que l'on peut voir du Duc Pierre de Bourbon, lequel pour sa bonté & vieillesse, il a honoré & reveré tant qu'il a vescu comme son Pere, & pour ce qu'il n'avoit qu'une seule fille laquelle il desiroit bailler à femme à Charles de Bourbon Comte de Montpensier, avec ses Duchés, Terres & Seigneuries, pour toujours entretenir & faire grande la Maison de Bourbon, ledit Seigneur non pas tant seulement en a été content, mais a consenti liberalement que les Duchez de Bourbon & d'Auvergne & autres terres qu'il pretendoit devoir retourMontpensier & aux siens, & se tient & repute à grande gloire, que par son moyen & par sa liberalité la Maison de Bourbon soit & demeure plus grande & plus puissante, que jamais ne sut laude de en nul temps, ce que ledit Roy Louis XI. crai-

France, magnoit sur toutes choses & de celle & des autres.

gois Comte

Au regard du Comte d'Engoulesme son neveu
d'Engoulesme, depuis
Roy 1. de ce de Valois, & qui est plus grande chose, sa fille
nom, a eu une
nom, a eu une
se dialement qu'il pourroit estre aimé de son pere,
Renée de dialement qu'il pourroit estre aimé de son pere,

France, mais s'il vivoit, & de sa mere qui est en vie.

encore née, Semblablement le Duc d'Alençon les Comtes n'étant ve- de Vendosme, de Foix & de Dunois, qu'il a trounuë au mon- de qu'enisto. vés jeunes, & celui de Nevers, qui depuis peu de

† Engelbert temps par le trepas de son pere, † est demeuré en de Cleves bas âge, il tache à son pouvoir de les saire bien Comte de Nenourrir par gens de bien, & execiter en toutes vers mort en nourrir par gens de bien, & execiter en toutes posé, ce qui choses vertueuses pour le desir qu'il a qu'ils soient fait juzer que gens de cœur & de vertu; ce que ledit Roy Louis l'autheur éerivoit en XI. craignoit en son fils unique propre, & s'il est question de jouter, ou de faire quelque autre exer-

question de jouter, ou de faire quelque autre exercice convenable à eux, lui-mesme les adresse & incite comme s'ils étoient ses propres enfans, ayant toutes ois grand soin qu'ils ne se travaillent trop, & au surplus, touchant leurs terres & affaires, il est aussi curieux qu'ils soient bien conduits, comme de leurs personnes; & pour conclusion il se travaille autant & pense à les faire grands & gens de bien, comme le Roy Louis XI. craignoit que les

siens le fussent.

Au regard de la Reine Anne Duchesse de Bretagne sa femme, ainsi qu'il l'avoit honoré vivant

ledic

DU ROY LOUIS XI. ledit Roy Charles, comme sa Dame & Princesse, depuis qu'il l'a épousée, l'a toujours tant & si grandement aimée, estimée & cherie, qu'il a en elle mis & deposé tous ses plaifirs & toutes ses delices, ni jamais a été soupçonné d'avoir violé son mariage, ni pris plaifir charnel ni volupté avec autre femme, combien que on lui en ait souvent offert de bien belles & plaisantes, dont un homme ferme & constant eut été bien tenté, & au surplus il lui laisse la totale administration de son Duché de Bretagne, & des terres que'lle a en France pour le douaire dudit seu Roy Charles, tout ainsi que sielle n'étoit point sa femme, & par effect ne fut jamais Dame mieux traittée ni plus aimée de son mary, aussi certainement elle le merite bien, car de sens, de prudence, d'honnesteté, de venusté de courtoisie & de gratieuseré, il en est bien peu qui en approchent, moins qui soient semblables, & nulle qui l'excede, & pour sa parfaire felicité en ce monde, étoit bien requis audit Roy Louis d'avoir une telle compagne; aussi les vertus & conditions excellentes d'elle, meritoient bien d'avoir pour mary un si grand, si noble, si bon, & si heureux Roy.

Et tant que touche ses serviteurs domestiques & autres gens dont il se sert, il n'use pas de si grands dons envers eux comme faisoit ledit Roy Louis XI. mais toutessois ceux qu'il connoist l'avoir bien servi, & qui le servent loyalement, ne laisse depourveus, ains sans vouloir estre par eux importuné, les pourveoit quand l'occasion y echoit (comme il advient souvent) d'offices ou d'autres biens selon leur estat & desferte, quelquesois de son propre mouvement, &

sans qu'ils en sçachent rien, tellement que nul d'eux ne demeure depourveu, & de l'estat qu'ils ont de lui, s'ils ne font quelque faute notable, sont asseurés comme de leurs heritages, & par ce moyen tous ont cause de soi contenter, chacun en sa qualité, là où faisant les grands & excessifs dons, ledit Roy Louis XI. en enrichissoit un petit nombre, & en laissoit un bien grand nombre de mal contens; aussi ses grandes largesses se faisoient à la charge du pauvre peuple, & bien pouvoient dire ceux auxquels il donnoit, qu'ils estoient ainsi que les enfans des bestes & oiseaux vivans de rapine nourris du sang du pauvre peuple : Mais ceux à qui nostre Roy donne, ont ce reconfort, que ce qu'ils prennent n'a point esté induëment tollu à autrui, & qui plus est à priser, ceux qui le servent ledit Roy regnant ne sont en aucune crainte de lui s'ils ne meffont, car il n'est point envers eux, terrible, rigoureux, austere, disticile ni variable, ains tout constant, humain, doux, & familier, & devise bien souvent avec eux tout privement, non point comme Roy, mais comme compagnon, sans soi irriter ni courroucer, si aucun d'eux dit chose folle ou mal pensée, pourveu qu'elle ne soit au prejudice d'autrui, tellement qu'il ne semble estre plus grand que ses serviteurs, si non pour autant qu'il, est meilleur, & ne porte haine ni regret à personne s'il n'a meffait, & si aucune fois il se courrouce, quelque menace qu'il face (dont à peine se peut contenir nul homme de cœur tant soit attrempé; ains est sens & vertu de le sçavoir faire à temps & sans exceder) si ne craint pourtant celui qui est menacé, d'avoir mal en sa person-

ne ni en ses biens s'il n'est connu par justice, qu'il aye meffait : & tout ainsi qu'il est prompt à punir tous malefices & toutes offenses qui touchent l'interest d'autrui ou de la chose publique, il est prest à pardonner celles qui ne touchent qu'à sa personne, car jamais il ne sur cruel ni vindicatif, ce que l'on connut bien evidemment à son avenement à la Couronne, car l'année mesme que mourut le Roi Charles VIII. combien que par instigation d'aucuns qui avoient authotité envers ledit Roi, il fut si mal traitté, qu'à peine se osoit trouver en sa presence, & aucuns de ses principaux serviteurs persecutés d'honneurs & de biens, toutesfois estant Roi n'en sit aucun semblant, non plus que si ne lui en souvenoir.

Au regard des flateurs dont les oreilles des Princes communement sont assiegées, ils ne sont pas bien venus envers lui, ains si aucun cuidant lui complaire tient quelque propos de lui en sa presence à son avantage trop longuement, il donne bien à connoistre par signes & ne lui respondant rien qu'il feroit mieux de se taire, & s'il ne l'entend assés par ce moyen, il s'en va ou change propos, tant est modeste & continent en toutes choses, & aime mieux que ses louanges soient aux cœuts des hommes que en la langue.

Et ne faut point craindre d'estre maltraitté de lui par faux rapports qui est l'un des grands dangers qui soit aux autres Cours, car tous ceux qui disent mal d'autrui il les repute lasches & mechans s'ils ne le veulent maintenir en la presence de ceux dont ils parlent, & de cela advient

qu'en

ADDITION A L'HISTOIRE qu'en sa maison n'y a dissention, envie ni partia lité moins que en maison de Prince du monde, pourtant qu'ils n'ont cause de pourchasser l'un contre l'autre, car ils n'y gagneroient rien, ni aussi d'entreprendre l'un sur l'autre, pourtant qu'il ne donne point les biens par pratiques, mais par merites de sa propre volonté & sans en vouloir estre importuné, & ceux qu'il a connu & experimenté gens vertueux & savans en tous estats, jamais ne les a desapointé s'il n'y a eu cause bien evidente, & est le plus aise à servir en tous endroits que Prince du monde, & qui plus supporte de ses serviteurs, tant que touche à sa personne: si peut ou bien connoistre evidemment sa constance & fermeté envers ses serviteurs en une chose qui est de plus grande importance que toutes les autres; car ayant dès le commencement de son Regne choisi Monseigneur Georges d' Am-+ Mort le boise + lors Archevesque de Rouen & apresent

25.Mai 1510. Cardinal & Legat en France, pour la conduite de ses principalles affaires, pour ce qu'il le connoissoit estre homme tres-excellent & accompli de sens, d'experience, de loyauté & de bonne vie, jaçoit que par plusieurs fois il ait esté longuement absent de lui, & par avanture picqué & chargé de plusieurs choses, ainsi qu'il advient à toutes gens qui ont si grande authorité, & aussi que les choses dont il avoit charge soient quelquesois avenues autrement qu'en n'estimoit, & quelques paroles qu'il ait eu avec lui, pour matieres quelconques, comme il est prefque de necessité, ayant si long-remps mené les affaires du Royaume, si n'a t'on jamais aperceu, que son credit & authorité fut en rien diminuée, mais

de-

tousours augmentée, pour autant que les merites & la prudence croissoient avec le temps & par con-

tinuation de services.

. Il n'est besoin declarer la liberalité dont il a use envers son peuple & ses sujets, car jamais n'a pensé en autre chose que de les soulager de toutes charges le plus qu'il pourroit, de leur diminuer les tailles & de les garder d'oppression & de pillerie. Car quelque affaire qui lui soit furvenue, jamais ne leur a mis charges nouvelles, ains tout l'argent qu'il a pu espargner, restraignant la depense, tant de sa personne que de sa maison, & par autres moyens raisonables, il l'a tousiours employé aux affaires de ses guerres avant que de charger son peuple, & (qui ne fait à oublier) ayant l'année passée + souldoyé bien gros- + Cela fait se armée en Italie tant pour chatier les Genevois jugerquel'auque pour resister aux entreprises du Roy des Ro-cecy en 1508, mains, fans mettre fur fon peuple aucune charge nouvelle, & estant adverti par ses gens de finance, que ladite armée ne se pouroit entretenir outre le mois de Fevrier ensuivant, sans mettre une crûe de taille (combien que son peuple par tout le Royaume entendant le besoin & connoissant le bon traitement que ledit Seigneur lui faisoit, eut liberalement & de son bon gré accordé ladite crûe & consenti qu'elle fut mise sus, & aussi que la guerre ait depuis ledit mois de Fevrier duré plus de cinq mois en plus grande depense que devant.) Il n'a toutefois jamais voulu que ladite crûe ainsi accordée fut exigée, tellement qu'il est à emerveiller, comme par sa parcimonie, industrie & bonne conduite, peut suppléer à faire choses si grandes & de si grande

ADDITION A L'HISTOIRE depense, en diminuant le revenu, là où les aus tres Roys qui prenoient sur leur peuple tout ce qu'ils pouvoient, estoient tousiours en necessité: mais la grande amour fait faire choses presque impossibles, & tout ainsi que rien ne suffit à ceux qui tout veulent avoir, à ceux qui rien ne veulent, fors ce qui est necessaire, rien ne fault. Aussi la diligence qu'il a usé à croistre & augmenter son domaine, a bien aidé à sa frugalité & attrempance, car là où les Princes & mêmement le Roy Louis XI. soi confians de l'argent qu'ils levoient sur leur peuple, à leur volonté, ne tenoient pas grand compte de leurdit domaine & par ce moyen les fermiers & autres qui en avoient charge, faisoient beaucoup de tromperies, il a taché tant qu'il a pû de remettre son domaine en value afin de soulager par ce moyen

son peuple.

Je ne veux pas pourtant dire (afin que je n'obmette rien) que le Roi Louis X I. ne fue plus abondant & artificieux en langage, mais s'il excedoit en cela, & s'il estoit aussi plus caut, plus malicieux & par adventure de plus grand efprit, il est plus à estimer que cetui-ci soit plus franc, plus rond & plus ouvert en fait & en parole sans simulation ni deception , dont ceux qui ont eu à traiter & besogner quelque chose avec lui, se sont si fort asseurés en sa foi & promesse, que sur icelle ont mis non pas tant seulement leur Estat, mais leurs personnes, ainsi que fit l'Archiduc Philippe d'Autriche lequel jaçoit qu'il fur descendant du Duc Jean de Bourgongne, qui avoit fait meurtrir le Duc Louis d'Orleans ayeul dudit Roy, aussi que le Roy des Romains pere d'icelui

DU ROY LOUIS XI. 321

d'icelui Archiduc, lui eut fait la guerre au commencement de son Regne, & ne fut encore pas bien son ami, ce neantmoins au voyage que sie ledit Archiduc en Espagne il passa & repassa par le Royaume de France, en aussi grande seureré comme par ses terres mesmes, autant ou plus honoré, cheri & bien traité par icelui Roy, qu'il fut des Roy & Reyne de Castille, desquels avoie épousé la fille aisnée, par moyen de laquelle s'attendoit estre leur successeur, & ne lui eut pu ledit Roy Louis faire plus courtois recueil, ni plus grande demonstration d'amour s'il eut esté son propre fils, & qui plus fait à louer à son retour d'Espagne, jaçoit que lesdits Roy & Reyne de Castille, n'eussent voulu tenir l'appointement fait par lui, quelque procuration qu'il eut d'eux (dont à bonne cause icelui Roy Louis se sur pû douloir, & asseurer de lui) toutefois pour cela ne lui en sir jamais pire chere, ains estant tombé en grieve maladie à Lyon, icelui Roy en estoit aussi soigneux que s'il l'eut engendré, tellement que lui ou la Reyne ne bougerent gueres d'empres luy.

Le Roy d'Arragon mesme depuis qu'il eust épousé la niepce dudit Roy Louis, aprés tous lesdits differens, & la prise du Royaume de Na+ ples, ne s'est il pas venu rendre en la puissance d'icelui Roy dans la Cité de Savonne +, & ou- + En 1307. tre plus de sa bouche, & de sa personne, ne voulut estre servi que de ce qui lui estoit administré par les gens dudit Roy Louis, & certainement bien le pût faire, car ledit Roy Louis n'estime nuls biens tant que sa foi & loyauré, & s'il eut voulu, comme plusieurs autres eussenz funus.

bien fait trouver des occasions pour venir au contraire, peut-estre qu'il eut recouvert ledit Royaume, & d'autres choses plusieurs sans grande difficulté; mais il veut vivre sans reproche quoi qu'il lui puisse avenir.

Pareillement Dom Federic d'Arragon combien que ledit Roy Louis lui eust tollu le Royaume, qu'il

+ C'étoit le occupoit, † ne vint il pas mettre sa personne, ensem-Royaume de ble celle de sa femme & de ses enfans entre ses mains Naples dont le Roi Ferdinand plustost, qu'entre celles dudit Roy Ferrand d'Arragon son parent & son allié, tant connoissoit la d' Arragon s'empara en-grande loyauté & humanité d'icelui Roy Louis. dit Federic ne S'il convient parler de sa Religion, il est Prinwint pas libre- ce devot & Catholique sans hipocrisse ni simuce,ily furame-lation, car il se garde d'offenser Dieu, & le rené partie de connoist en toutes choses mieux de fair, que de force, le Roy parole, & bien lui semble à icelui estre plus agreale traita fort ble qu'on lui offre un bon & entier vouloir sans lui ayantaon aucune demonstration exterieure, que de lui diné pour subsi- re une longue oraison, ou faire grande inclinasance du Du-tion corporelle; toutefois il se reconcilie avec ché d' Anjou, lui par Confession de ses pechez sept ou huit sois Tours en No l'an, en usant de la grace qu'il lui a donnée de vembre 1504. guerir les malades des Ecrouelles, ainsi qu'ont fait les autres Rois de France depuis Clovis le pre-

mier Roy Chrestien en toute humilité.

Il se garde aussi de faire ni souffrir estre fait tort ni violence à ses sujets ni dommage à ses voisins, s'il n'est provoqué, & singulierement d'oppresser l'Eglise, ainsi qu'en plusieurs choses ont pû connoistre ses sujets tant en France qu'en Italie, dont pour eviter prolixité je raconterai un seul exemple que j'ai vû digne de memoire; c'est que les Seigneurs de Milan avoient accoustumé.

DU ROY LOUIS XI. stumé de prendre & percevoir d'une grande partie des Prelats du Duché un bœuf gras à Noël, & l'avoient estimé à cinquante Ducats chacun bœuf, laquelle somme ils mettoient en leur recepte, de si long-temps que Jean Galeas Vicomte, qui fut le premier Duc de Milan, entre autres plusieurs choses, qu'il donna en mariage à Madame Valentine sa fille (que le Duc Louis d'Orleans ayeul de nostre Roy epousa) y mit cette exaction, ce neantmoins le bon Roy ayant recouvert ledit Duché, a voulu estre informé d'où estoit venu ce droit, & par quel moyen, & entendant qu'on n'en trouvoit aucun titre, fors tant seulement l'usance si ancienne, comme dit est, a deffendu qu'on ne l'exigeat plus, & aussi que l'on ne prit aucunes choses sur les biens des Eglises dont les Seigneurs passés, mesmement les Sforcesques qui avoient usurpé la Seigneurie, disposoient bien souvent à leur volonté, & mesme touchant les Benefices & dignités Ecclesiastiques, combien qu'il aye voulu garder son authorité & préeminence pour la raison, il en a usé toutefois si modestement, que l'on ne lui peut imputer qu'il ait forcé les droits & la liberté de l'Eglise.

Pareillement touchant les mariages, il n'est homme vivant, pour qui il en ait jamais voulu presser personne de ses sujets, & si quelquesois il en a prié, ç'a esté de sorte que ceux qui n'ont voulu obtemperer à sa requeste, n'ont point apperceu que pour cela il eust aucun mal talent en-

vers eux.

Vrai est qu'il est plus pompeux en habillemens & accoustremens de sa personne que ne fue X 2 ledic ledit Roy Louis XI. car sans point de saute; celui ci sut en cette partie, trop extreme, tellement qu'il sembloit bien souvent mieux un marchand ou homme de basse condition, qu'un Roy, ce qui n'est pas bien seant à un grand Prince, mais le Roy qui est à present, a en ceci gardé tellement la mediocrité qu'on ne lui pourroit imputer d'estre excessif en trop ni en peu, aussi l'atil gardé touchant sa depense de bouche; dont

l'autre estoit par trop excessif & curieux.

Neantmoins a tenu tels moyens que son Royaume est beaucoup plus riche d'argent, & de toutes choses qu'il ne fut jamais du temps dudit Roy Louis ni auparavant, comme il peut apparoir par raisons & experiences evidentes, quoique veuillent maintenir plusieurs gens au contraire, disans que les guerres d'Italie ont epuisé le Royaume d'argent; & pour montrer qu'ainsi soit comme je dis, l'on void generalement par tout le Royaume bastir grands edifices tant publics que privés & sont pleins de dorures, non pas les planchers tant seulement, & les murailles qui sont par le dedans, mais les couvertes, les toicts, les touts, & images qui sont par le dehors, & si sont les maisons meublées de toutes choses, rtop plus somprueusement que jamais ne furent, & on use de vaisselle d'argent en tous estats, sans comparaison plus que l'on ne souloit, tellement qu'il a esté besoin, sur cela faire ordonnance, pour corriger celle superfluité, car il n'y a sortes de gens qui ne veuillent avoir tasses, gobelets, aiguieres & cuillieres d'argent du moins, & au regard des Prelats, Seigneurs, & autres grofsiers, ils ne se contentent pas d'avoir toute sor-

325

gent, s'il n'est doré, & mesmes aucuns en ont grande quantité d'or massif : aussi sont les habillemens, & la maniere de vivre plus somptueux que jamais on ne les vit; ce que toutesois je ne prise pas, mais c'est pour montrer la richesse du

Royaume.

Pareillement l'on voit les mariages des femmes, plus grands & le prix des heritages & de toutes autres choses, plus haut, & si trouvet'on plus de vendeurs que d'acheteurs; & qui est chose trop apparente, le revenu des benefices, des terres & des Seigneuries, est cru par tout generalement de beaucoup, & plusieurs y en a qui à present sont de plus grand revenu par chacune année, qu'ils ne se vendoient du temps mesme du Roy Louis XI. pour une fois, & pareillement les fermes des gabelles, peages, greffes, & de tous autres revenus, sont augmentées bien grandement, & en plusieurs lieux, plus de deux tiers, en autres de dix parts les neufs, aussi est l'entrecours de la marchandise tant par mer que par terre fort multiplié; car pour le benefice de la paix qui a esté de ce Regne, & pour l'authorité & reputation que les François ont eu en Italie, Allemagne, Espagne, Angleterre & autres Pays & Provinces tant maritimes que terrestres, pour raison des grandes victoires que nostredit Roy a eu, toutes gens (excepté les nobles lesquels encore je n'excepte pas tous) se messent de marchandise, & pour un marchand que l'on trouvoit du temps dudit Roy Louis XI. riche & grossier à Paris, à Rouen, à Lyon, & aux autres bonnes villes du Royaume & generalement

par toute la France, l'on en trouve de ce Regne plus de cinquante, & si en a par les petites villes plus grand nombre, qu'il n'en souloit avoir par les grosses & principales Cités, tellement qu'on ne fait gueres maifon sur ruë qui n'ait boutique pour marchandise ou pour art mecanique, & font apresent moins de difficulté d'aller à Rome, à Naples, à Londres, & ailleurs de là la mer, qu'ils faisoient autrefois d'aller à Lyon, ou à Geneve, tellement que aucuns en y a, qui par mer, sont allés chercher & ont trouvé des terres nouvelles, car la renommée & l'authorité du Roy à present regnant est si grande, que ses sujets sont honorés & supportés en tous pays tant en mer qu'en terre, & n'y a si grand Prince, qui les osast outrager, ni permettre qu'ils le fussent en sa terre & Seigneurie; l'on voit aussi quasi par tout le Royaume faire jeux & ebatemens à grands frais, qui sont choses qui jamais ne se firent ni se peuvent faire en pays pauvre; & si suis informé par ceux qui ont la principale charge des finances du Royaume, gens de bien & d'authorité, que les tailles se recouvrent à present beaucoup plus aisement & à moins de contrainte & de frais, sans comparaison qu'elles ne faisoient du temps des Rois passés, & neantmoins le peuple par la longueur de la paix est tant multiplié, que l'on ne se devroit point émerveiller si on trouvoit plus de gens pauvres qu'on ne souloit; car d'autant que les biens & l'argent se departent entre plus de personnes, autant en a moins un chacun, mais la raison est au contraire, pourtant que tous labourent & travaillent, dont avec les gens croissent les biens, le

327

revenu & les richesses. Qui est donc celui tant sot & insensé, qui veuille dire & maintenir le Royaume, où l'on voit telles choses, estre pauvre d'argent, & qu'il n'y en ait grande abondance? certainement jamais homme ne vit tels ouvra-

ges faire en pays indigent.

Parquoy ne me puis assés emerveiller, d'un tas de gens ingrats & meconnoissans du bien qu'ils ont, qui blasment notre Roy Louis d'avoir fait la guerre en Italie, disans qu'il devoit ainsi que sit ledit Roy Louis XI. borner son Royaume, & non point sortir dehors, comme s'il eût fait une grande faute d'acquerir le Duché de Milan qui lui appartenoir à juste titre, par succession paternelle, & pareillement d'avoir accepté la Cité & Seigneurie de Gennes qui est en partie la seureté dudit Duché, & par ce moyen d'avoir rendu toute l'Italie à lui obsequente & astrainte, & qui plus est d'avoir rejetté la guerre hors du Royaume & amusé ses ennemis de par de là (ainsi que les Romains & tous ceux qui se sont gouvernés par raison, par police, & par bon conseil ont toujours taché de faire) & aussi osté la foule des gens d'armes d'icelui Royaume: cerres ces gens si curieux & si mal entendans le bien qu'ils ont devroient beaucoup plus blamer & reprendre le Roy Charles le grand qui tant est loué & renommé par tout le monde, lequel par si long-temps mena la guerre continuelle en Italie, en Allemagne, en Espagne & en autres nations etranges, & haut louer cetui-cy (si comme font toutes autres nations) lequel n'a jamais mené la guerre plus longuement que de trois mois, & le plus souvent a eu victoire en beaucoup moins de temps, & si n'a fait passer en Italie armée que quatre

quatre fois en tout, & pour parler à la verité, on le devroit bien blasmer & reputer pauvre de cœur & de conduitre, si pour crainte de telle depense (qu'il a toutefois faitte sans surcharger son peuple, mais toujours en le dechargeant) il avoit refusé d'aquerir un si beau, si grand, si riche, si opulent païs, qui lui appartenoit par droiture, par la force duquel sans aide d'ailleurs, ses predecesseurs Ducs de Milan ont fait de si grandes choses qui devoient bien suffire à puissans Rois, & memement ayant été outragé & provoqué par celui qui occupoit ledit païs avant qu'il fut Roy & après: & si tels Duchés & Seigneuries se pouvoient acquerir par achapt, il seroit bien mauvais marchand, qui refuseroit d'en acheter, au prix que la conqueste en a couté, & jamais ne fit icelui Roy chose qui lui revienne à si grande gloire ny à si grand honneur & profit au Royaume, dont on s'appercevra mieux journellement ; si voudrois bien que, sans faire tort à personne, à la louange de Dieu & à l'augmentation de la Religion Chretienne, il en put acquerir d'autres à si bon marché, & quoy qu'on die du Roy Louis XI. s'il eur eu telle occasion d'acquerit si grand chose en Italie, si aisément, & qu'il n'eut été empesché en France en crainte de ses voisins & de ses sujets, il n'eut pas refusé un tel party ni plaint la depense, & si ne se fût par avanture pas arresté, à ce que par droit lui eut pû appartenir, s'il eut eu le moyen de passer plus outre, comme a eu cetui-cy: mais étant en si grand crainte & soupçon de ses sujets, & non voyant le moyen pour parvenir si promptement à si grand chose, n'est pas à emerveiller, s'il n'y voulut entendre, car ç'eut été

dété grand folie, & memement de recevoir la Seigneurie de Genes qu'on lui presenta, non ayant autre terre en Italie, car ce ne lui eut été que depense, & si le Roy qui est à present n'eut eu ni esperé d'avoir autre chose en Italie, autant en eut il fait.

Or est assés clairement apparu, par ce que j'ay dit cy-dessus, que le Roy Louis XII. dont nous parlons, a été & est trop plus aimé, chery & desiré de ses sujers, que ne fut le Roy Louis XI. ni autre des plus anciens, plus utile & profitable au Royaume, & digne de plus grande louange; si ne le dis pas pour haine que j'aye à nul d'eux, ni pour aucun mal ralent, car ils, ni aucun d'eux n'ont jamais meffait à moy ni à aucun des miens, mais il me semble que l'office d'un bon sujet & serviteur envers son Prince, quand il est bon & vertueux, est de blasmer ceux qui n'ont pas été semblables, car par ce moyen le peut on louer grandement, si l'on reprend ceux qui n'ont point merité telle gloire, & si ne fais pas ce jugement de moy-mesme, car ce que je dis se trouve par actes & ecritures authentiques & appert par effets & choses permanentes, quand on le voudroit faire, la commune renommée du peuple en porteroit temoignage tresveritable & certain: car les François ont toujours en licence & liberté de parler à leur volonté de toutes gens & mesme de leurs Princes, non pas apres leur mort tant seulement, mais encore en leur vivant & en leur presence.

EXTRAIT

D'une ancienne Chronique commençant en 1400. & finissant en 1467. imprimée dans les histoires des Roys Charles VI. & Charles VII.

Cette Chronique a été augmentée depuis 1461. & continuée jusques en 1:76. fur les Nottes des Maîtres d'Hotel des Ducs de Bourgogne.

une retraitte

'An 1461. à l'entrée de May le Duc Philippe de Bourgogne tint la feste de l'Ordre de la tenus par les Toison d'or fort noble en l'Eglise de St. Bertin en la Ville de St. Omer, où étoient le Comte de Charolois, le Duc de Cleves, le Comte d'Estampes, Adolphe de Cleves, Jaques de Bourbon, quatorze Chevaliers de cet ordre, les Evesques de The-

† C'étoit rouanne, d'Amiens, de Salubrie & de Tournay † Guillaume Gallois ou les Abbés des Dunes, & de Vvinebecque, le Pre-Fillatte qui, vost de l'Eglise de St Omer & trois Seigneurs quoyque d'une naif- Grecs, dont l'un se disoit parent & grand Chanfance illegi- celier de l'Empereur de Grece ; l'Evesque de Tournay, qui estoit aussi Abbé de St. Bertin, fit le serfa pas de parvenir à vice devant le Duc. de grandes

dignités Ec. La Dauphine accoucha d'une fille audit an à

elefiasliques. Geneppe.

L'Ambassade d'Outremer dont estoit chef un † Ce Cor- Cordelier Patriarche d'Antioche † vint devers le mé Louis de Roy de France & puis devers le Duc de Bourgogne toit un maî- requerir leur aide & secours contre le Turc. Le tre fourbe, Duc la receut à St. Omer le 28. May & la deffraya voir trompé pendant le temps qu'elle fut auprès de lui; il y avoit des Ambassadeurs de Trebisonde, du Roy de gens, fut en-Perse, du Duc de Georgie, du Seigneur d'Armenie, core affes & du Soudan Roy de Mesopotamie. heureux pour trouver

Le jour de la feste de la Magdelaine trepassa de

CG

ce monde dans le Chateau de Meun en Berry CHARLES VII. de ce nom Roy de France, auprès du âgé de 58. ans & de son Regne le 39. dont le Corps fut porté à Paris, & de Paris à St. Denys, là où l'employa à il fut enterré fort honorablement, dans la Cha- gociations, pelle & proche de ses Pere & grand Pere.

Au commencement du mois d'Aoust Mr. de Beaujen, Mr. le Duc de Bourbon, l'Archevesque de Lyon, & Mr. Jaques de Bourbon vinrent en la ville du Quesnoy en Hainaut visiter le Comte & la

Comtesse de Charolois leur sœur.

Tost aprés le trépas du Roy CHARLES VII. Louis son fils aisné accompagné du Duc Philippe de Bourgogne & d'autres grands Seigneurs s'en alla à Rheims où il fur sacré Roy de France à grand honneur & solemnité le 15. Aoust.

Le Lundy dernier jour d'Aoust, le Roy Louis Ceremonial accompagné comme dessus, fit son entrée dedans Tome 1. p. Paris, qui fut noble & très-belle à regarder.

Le Dimanche 13. Septembre le Comte de Charolois étant à Paris fit des joustes devant l'hotel du

Roy.

Le Duc de Bourgogne partit de Paris le Mercredy 30. Septembre & alla coucher à Sr. Denys où il resta deux jours puis en partit pour retourner en ses pays, il arriva le Lundy 12. Octobre en la Ville de Valenciennes avec l'Archevesque de Lyon, l'Evesque de Liege, les Comtes d'Estampes & de S. Paul, Mr. Jacques de Bourbon, Mr. Adolph de Cleves, & autres Seigneurs, il y receut les Ambassadeurs du Pape & du Roy d'Angleterre Edouard lesquels il festoya fort, il alla ensuite à Ivoix au pays de Luxembourg où il resta depuis le 28. Octobre jusques au 5. Novembre qu'il en partit pour retour-

Duc deBourgogne, qui quelques ne l vivoit en-

Poyer le 172, &179.

tourner à Bruxelles où il arriva le Samedy 28. No. 1461.

vembre.

Isabelle de

de ce nom.

Du Tillet.

Le Comte de Charollois fit pendant ce temps un voyage en Bourgogne, il arriva à Dijon le Dimanche 11. Octobre & en partit le 19. pour aller à St. Claude où il arriva le 26. au soir, il en partit le lendemain pour aller à Chalons sur Saone ensuitte à Bourbon-Lancy & à Moulins, où le Duc de + Le Comte Bourbon (son beau frere) + le deffraya pendant avoit epousé sept jours, il se rendit ensuitte à Nevers où le Comte de ce nom le regala pendant quatre jours, ensuitte sœur du Duc il se rendit à Tours où il arriva le Dimanche 22. Octobre, deux jours apres il y donna à souper au Roy avec lequetil alla en pelerinage à Sainte Catherine de Fierbois, d'où ils revinrent ensemble à Tours le 4. Decembre, le Comte y resta jusques au Vendredy onzieme qu'il en partit pour aller à Amboise, & pendant que le Comte fut à Tours & en ce pelerinage il fut toujours deffrayé aux depens du Roy.

Le Parlement de Paris fit de belles remontrances

+ Elles sont au Roy † sur les libertés de l'Eglise Gallicane. imprimées Le Chancelier Des Vrsins fut desapointé & Pierdans les Mere de Morviller fut Chancelier en sa place. moires de

Le Marechal de Loheac, l'Admiral, le Prevost

de Paris & autres furent aussi desapointés.

Audit an fut l'esté beau & sec, les vins bons &

vineux & les bleds à bon compte.

Ceux de Rheims se mirent en sedition & tuerent aucuns des fermiers du Roy qui y envoya une secrette armée sous le Seigneur de Mony qui en fit prendre quatre-vingt ou cent des plus seditieux, & les sit decapiter, & depuis la ville se tinten paix.

Poton de Sainterelle (ou Xaintrailles) Senechal

DU ROY LOUIS X1.

de Guyenne mourut à Bourdeaux, cetuy Poton & la Hire en leur temps servirent le feu Roy moult notablement & vaillamment, & furent capitaines plus renommés que nuls autres de leur tems.

Le douzieme jour d'Octobre sur presque toute brulée la ville & l'Eglise d'Evere, (ou d'Evreux.)

Audit an entre la S. Remy & la Toussaints furent veus en l'air plusieurs signes comme brandons

de fen & d'autres merveilles.

Le Comte de Charolois étant avec le Roy en Tourainne se perdit à une chasse à la très grande deplaisance du Roy, & puis il fut retrouvé, & par son moien fut delivré le Duc de Sommerset Anglois que les François avoient pris, & s'en alla demeurer à

Bruges.

Le Roy ayant constitué le Comte de Charolois fon Lieurenant general en la Duché de Normandie, à trente six mil francs de pension, ce Comte se rendit à Rouen la Samedy 19. Decembre, & en partie le 21. pour se rendre en Artois, & de là vers le Duc de Bourgogne son Pere à Bruxelles où il arriwa le Mardy au soir 19. Janvier.

Le Roy Louis mit jus audit an la Pragmatique Sanction, à la priere du Pape, laquelle avoit duré en France plus de trente ans (c'étoit depuis l'année

1438.)

Audit an trepassa Messire Floquet vaillant Capitaine Bailly d'Evreux, & Maitre Nicolas Rolin mourut à Authun Chancelier du Duc de Bourgo-

gne sage Seigneur & riche.

Le Roy étant à Tours le 18. Decembre y receut l'hommage du Duc de Bretagne tant pour ce Du- est imprimé ché que pour les Comtés de Montfort & d'Estam- velle histoipes † apres quoy le Roy alla en pelerinage à Notre re de Breta-Dame de Redon en Bretagne.

1461

dans la nou-Louis sol, 1223.

1461. Louis d'Albret & Jean Jeoffroy Evesque d'Arras furent faits Cardinaux par le Pape Pius II.

> Le Duc de Bourgogne étant à Bruxelles le Dimanche 17. Janvier y regala le Comte Thomas Daryette & autres Ambassadeurs du Duc de Milan, l'Archevesque de Lyon, les Evesques de Liege, de Cambray & de Tournay & sit faire en son Hotel le festin de Nopces de Jean de Vautravers & d'Isabelle de Franciere, & le lendemain tomba si grievement malade qu'il sur abandonné des Medecins, puis revint en convalescence par la grace de Dieu apres cinq mois de maladie, ayant congedié ses Medecins seulement le 4. Juillet suivant.

> En cet an trepassa la Dame de Ravestain (Beatrix de Portugal) tres-bonne Dame & honorable niepce de la Duchesse de Bourgogne, & sut commune renommée qu'elle sut empoisonnée (par Jean

+ Monstre- Constain duquel il est parlé cy après.) †
Jet vol. 3. p. Audit an environ l'entrée de Mars tren

Audit an environ l'entrée de Mars trepassa Dame Jeanne de Bar Comtesse de St. Paul, laquelle laissa d'elle quatre sils & quatre silles.

Messire Gauvin Quieret vaillant homme d'ar-

mes trepassa aussi en la ville d'Abbeville.

Au mois de Mars la Duchesse d'Orleans accoucha d'un beau fils (il a été depuis Roy de France) & le tint sur les sonds le Roy Louis qui luy donna son nom, & la Reyne d'Angleterre qui étoit venue requerir secours au Roy pour recouvrer le Royaume d'Angleterre.

1462. Pasques arriva le 18. Avril.

Le jour de St. Jacques & St. Christophe (25. Juillet) de l'an 1462. Jean Constain sommelier du corps du Duc Philippe de Bourgogne sut decapité au Chateau de Rupelmonde, pour ses malesices, & d'au-

DU ROY LOUIS XI.

d'autant qu'il machinoit & contendoit à empoisonner le Comte de Charolois, & ledit jour ce Comte qui étoit à Bruxelles en partir apres disner pour aller au Chareau de Rupelmonde, où il resta jusques au Samedy 31. Juiller qu'il en partit pour venir à Anvers & ensuitte aller en Hollande où il resta pendant les mois d'Aoust & de Septembre n'etant re- de Chimay venu à Bruxelles que le Mardy 5. Octobre.

Le 15. Septembre trepassa l'Abbé de St. Vvast autre metail. d' Arras, Jean du Clerc grand aumosnier, & Pre- puisqu'il vous lat de grand gouvernement & belle conduitte agé soutenu contra

de 86. ans.

Le Duc de Bourgogne envoya le Seigneur de Chi- nul autre may devers le Roy Louis, pour aucuns differens voulu faire: erans entre eux, & parla lors au Roy si aigrement le Comte de que plusieurs en eurent grande merveille, pour ce yant pas apque le Roy lui avoit demande si le Duc de Bourgo- prouvé cette gne etoit d'un autre metail que les autres Princes. †

Le Mardy 28. Septembre la Duchesse Veuve du mandé au Duc de Cleves vint voir le Duc de Bourgogne son chimay comfrere qui etoit lors à Bruxelles, & resta avec lui jus- ment il avoit

ques au 25. Octobre.

Le Samedy 16. Octobre arriva aussi à Bruxelles ce Prince luy la Duchesse Veuve du Duc de Bourbon pour demeu- j'avois eté rer avec son frere le Duc Philippe de Bourgogne, & cinquante amena avec elle plusieurs de ses enfans que ledit pensé, que le

Duc honora & avança.

Le Dimanche 17. Octobre le Duc de Bourgogne qu'il m'a de pour temoigner la joye qu'il avoit d'avoir avec lui de Monseises deux sœurs les Duchesses de Bourbon & de Cle- Maître, je ves leur fit un grand bancquet où la Duchese deserois venu Bourgogne, la Comtesse de Charolois, Mesdemoi-ce que je li selles de Bourbon, le Duc de Cleves, l'Archevesque si repondu. de Lyon, Monseigneur facques de Bourbon, Adol-vol. 3. p. 95.

luy repondie ouy ilest was a gardé 💮 le Roy votre Pere , ce que Prince auroit reponse, & ayant deofe parler ainsi au Roys repondit, ja lieues & euffe Roy m'eut voulu dire ce

fisterent, le Comte de Charolois ne s'y trouva pas etant pour lors à Abbeville d'où il ne revint à Bru-

xelles que le 25. Octobre.

Le Dimanche quatorze Novembre le Duc de Bourgogne etant à Bruxelles fit un grand banquet à la Duchesse de Bourbon, & Mesdamoiselles de Bourbon où le Comte & la Comtesse de Charolois, l'Archevesque de Lyon Monseigneur Jacques de Bourbon, le Seigneur de Ravestain, le Comte de St. Paul, le Comte d'Estampes Monseigneur Adolphe de Gheldres qui etoit venu voir le Duc & autres as-sisterent.

Le Roy de France envoya en Angleterre, le Grand Senechal de Normandie Messire Pierre de

Bresey avec deux mille combattans.

Le Duc de Bourgogne envoya cent hommes d'Armes & quatre cens Archers à l'Evesque de Mayence pour l'aider en une guerre que ledit Evesque avoit contre un Seigneur d'Allemagne.

Entreveue du Rey de France & du Roy de Cas-

tille à Fontarabie.

Le Comté de Roussillon fut engagé à la France, ce qui a causé depuis de grandes brouilleries avec

les Roys d'Arragon.

Le Dimanche 20. Fevrier le Comte & la Comtesse de Charolois etans en la ville du Quesnoy en Hainaut firent faire en leur Hotel & à leurs depens le banquet de nopces de Jean Seigneur de St. Simon & de Jeanne de la Trimouille.

L'an 1463. Pasques arriva le 10. Avril, & le 19. de ce mois trépassa Maitre Robert le Jone Gouverneur d'Arras, qui tout son temps eut grand gouvernement agé lors de quatre vingt douze ans, son fils

14635

fils Messire Guillaume le Jone Chevalier Seigneur

de Contay luy succeda dans ce Gouvernement.

Le Duc de Bourgogne envoya une Ambassade devers le Pape Pius pour être dispensé du vœu qu'il avoit fait d'aller contre le Turc, & pour pouvoir en son lieu, y envoyer six mil combattans à ses pro-

pres cours & depens.

Le Dimanche 12. Juin en la ville de Bruges se sirent les nopces de Monseigneur Philippe Bastard de Brabant & de Demoiselle Anne de Baeust en l'Hotel & aux depens du Duc de Bourgogne qui etoit lors en cette ville avec la Duchesse de Bourbon, Mesdemoiselles ses filles, les deux petits bastards de Bourgogne, Monseigneur Jacques de Bourbon, Monseigneur de Ravestain & autres.

Le Dimanche 26. Juin le Comte & la Comresse de Charolois etansen la ville du Quesnoy en Hainaut firent faire en leur Hotel & à leurs depens le banquet de nopces de Guillaume Seigneur de Stavele fils du Vicomte de Furnes & de Demoiselle

Leonor de Poitiers fille de Mr. d' Arcy.

Le Duc de Bourgogne etant à Hesdin le Lundy 1. jour d'Aoust avec la Duchesse de Bourbon & Mesdemoiselles ses filles fit regaler aux fontaines du parc, le Patriarche de Hierusalem*, l'Admiral & autres Ambassadeurs de France, & dix jours apres Louis de il en partit pour aller à Notre Dame de Boulogne Evesque de où il arriva le Samedy 13. Aoust, il y sejourna jus- Bayeux, ques au Jeudy 25, Aoust qu'il en partit pour aller à St. Paul & de là à Hesdin où il arriva le Jeudy 1. Septembre & resta jusques au 24. Octobre.

Le Dimanche 7. Aoust le Comte & la Comtesse de Charolois etans au Quesnoy en Hainaut firent faire en leur Hotel & à leurs depens le banquet de nop=

nopces du Seigneur de Stades & de Marie fille du 1463.

Seigneur de Harchies.

La Reyne d'Angleterre fut en avanture de perdre la vie & son fils en une forest du pays où ils furent pris & debagués de Brigands, puis s'en vint au refuge vers le Duc de Bourgogne qui la fir recevoir en la ville de St. Paul & regaler le Vendredy 2. Septembre, apres quoy il la fit convoyer & guider jusques en Lorraine à Nancy-le-Duc, & si luy donna de beaux dons & riches.

La Comtesse d'Eu accompagnée d'Etienne Chevalier Tresorier de France vint à Hedin au commencement du mois de Septembre, le Duc de Bourgogne la fit deffrayer pendant le temps qu'elle y fur.

Le Roy donna au Seigneur de Croy l'Office de * Ce ne fut Grand Maître d'Hotel de France, & si lui donna la Comté & la Seigneurie de Guines, etant es mains

Jean (de Bourgogne) Comte d'Estampes cousin Germain du Duc de Bourgogne, & de tout temps nourry en la maison de Bourgogne, laissa cette maison & se retira en la Maison du Roy, pour ce que pretentions le Comte de Charolois ne l'avoit point en grace. *

Le sixieme jour de Septembre fut par le Parlement sentence rendue contre Messire Anthoine de quoy le Duc Chabanes Comte de Dammartin, & fut jugé digne de mort pour cause d'avoir commis crime de leze de leur faire Majesté, * mais le Roy lui sauva la vie & le sit rejustice. Sain- mettre en prison.

Le Roy par sa singuliere volonté sit ardoir & bruler tous les rets & tous les filets servans à prendre bestes sauvages en l'isse de France & en plu-

Geurs autres lieux.

Le Roy remboursa le Duc de Bourgogne de qua-

pas la feule raifon, mais encore parce des Anglois. que ce Prince & le Comte de Nevers fon frere avoient de grandes fur la Duché de Brabant & autres Seigneuries, fur de Bourgogne refusoit ze Marthe, CoquilleHift. de Nevers. * Voyés les lettres de Rabelais p.

163. edition

de 1710.

tre cens mil escus, & reprit à lui les villes & les terres engagées sur la riviere de Somme pour pareille
somme, puis vint devers le Duc lors etant en la Ville de Hesdin, il y demeura & sut desfrayé par le
Duc depuis le Mercredy 28. Septembre jusques au
Mercredy 19. Octobre qu'il en partit apres disner,
le Comte & la Comtesse de Charolois etoient pour
lors à la Haye où le Comte resta jusques au Same,
dy 17. Decembre.

Le Roy deposa plusieurs officiers des pays degagés, nonobstant qu'il eut promis au Duc de Bourgogne qu'il n'en y mueroit ni changeroit aucuns, &c en eut le Seigneur de Lannoy la plus grande part (ou perre) dont plusieurs gens murmurerent assés.

Le 15. Octobre apparut en l'air un grand bran-

don de feu.

Le 30. Octobre mourut Dame Marie de Bourgogne veuve d'Adolphe Duc de Cleves, le Duc de Bourgogne son frere étant à Bruges lui sit saire des

obseques le Samedy 26. Novembre.

La Reine de France Marie d'Anjon veuve du Roy Charles VII. trepassa le 29. Novembre, le Duc de Bourgogne lui sit faire des obseques en la ville de Bruges où il étoit le Samedy 24. Decembre.

Le Dimanche 18. Decembre en la ville de Bruges se sirent en l'hotel & aux depens du Duc de Bourgogne les nopces de Monseigneur Adolphe lors sils unique de Monseigneur Arnoul Duc de Gheldres, avec Mademoiselle Catherine sille de Madame la Duchesse de Bourbon, le Comte de Charolois étoit pour lors à Roterdam & la Comtesse à 12 Haye où le 25. Decembre elle regala le mesme d'épouser sa Adolphe (son beau frere †) qui l'y étoit allé voir. sœur.

ADDITION A L'HISTOIRE Tost apres fut grand trouble & debat entre le

Duc de Bourgogne & le Comte de Charolois son fils + Elle se pour leurs serviteurs, que chacun d'eux tenoir Marie & é- contre le gré l'un de l'autre, pour lequel debat appaiser furent assemblés les trois Etats des païs du toit fille DucdeChel- Duc qui les mirent en bon accord, si que le fils redres & de tourna devers son Pere à Bruges où il arriva le Lundy 13. Fevrier & demeura trois jours avec lui, Catherine de Cleves. * Monstrelet apres quoy le Duc partit pour venir à Lille où il Mejer & au-tres autheurs arriva le Samedy 18. Fevrier, & où il resta jusques parlent de au mois de May suivant, le Comte retourna en ce voyage du Hollande.

il est cepen- Le Jeudy 9. Fevrier le Duc de Bourgogne étant dant incer-tain qu'il y en la ville de Bruges y fit faire en l'Eglise de saint

ait été, car Donas les obseques de la Reyne d'Ecose. †

Le Roy sejourna un peu de temps à Tournay les Maîtres d'Hôtel du Duc de Bont- audit an apres qu'il eut été en la Cité lez Arras, & gogne qui te- fut audit Tournay receu fort honorablement, puis notes jour s'en alla à Liste * où étoit le Duc de Bourgogne qui nalieres fort le receut là fort noblement; à cette fois le Roy dequi sepassoit tourna le Duc du voyage qu'il avoit conclu de faice Prince, re en Turquie, le Roy retourna en France, & n'en font au- trouva à St. Cloud lez Paris le Duc de Savoye & tion dans fon fils aisné qui l'avoient là longuement attendu. L'an 1464. tost apres Pasques qui étoit arrivé leur journal quoi qu'ils le premier Avril le Roy manda & pria Philippe de mention des Savoye troisième fils du Duc de ce nom † de venir ges du Roy vers lui en seureté, mais il le sit prendre & mener

1463 en Juin il le fit tenir l'espace de cinq ans. Le 15. May le Roy retourna à Paris où la Reine & en Juillet

à Hesdin en prisonnier au Chateau de Loches en Touraine, où

t le Roy ne étoit accouchée d'une fille.

Septembre

Le Comte de Nevers (Charles de Bourgogne) retint ce Prince en prison que trepassa & le Duc de Bourgogne étant à Bruges lui DU ROY LOUIS XI.

fit faire des obseques le Vendredy 25. May (Jean 1464. de Bourgogne) Comte d'Estampes frere de ce Comte du consense. de Nevers lui succeda en ses terres de Nevers, de ment du Dac

Rethel, de Donzy & autres Seigneuries.

Au mois de May arriva une bataille en Angle- MathieuHisterre dure & mortelle du Roy Edouard contre le toire de Duc de Sommerset pour le Roy Henry, & furent le- 2. p. 17. dit Sommerset & tous les siens morts ou pris, & fit le Roy decapiter ledit Duc de Sommer set.

Messire Pierre Louvain sut assassiné de la main de Messire Raoul de Flavy pour contre vengeance de la mort de feu Guillaume de Flavy son frere.

En plaidant une cause en Parlement à Paris, la Chambre se prit à trembler & cheut illec une grosse pierre de la Massonnerie, & le lendemain advint le peril en plaidant cette cause & saillit un des baulx (ce sont soliveaux mis de travers) de la chambre hors de son lieu.

Le Samedy 23. Juin te Roy arriva au soir en la ville de Hesdin où étoit le Duc de Bourgogne, qui le receut & deffraya jusques au Lundy 25. qu'il en partit apres disner, ces Princes se firent aucunes requestes l'un à l'autre sans sortir effect; le Comte de Charolois étoit lors en la ville d' Aire.

Le Roy revint à Hesdin vers le Duc de Bourgogne le Lundy 2. Juillet au soir, & y fut deffrayé aux depens du Duc jusques au Lundy 9. de ce mois qu'il en partit apres disner, & apres avoir eu quelques conferences avec les Amballadeurs d'Angleterre au sujet de la continuation de la Treve entre la France & l'Angleterre, il s'en alla apres cela à Abbeville & à Rouen, puis retourna à Novion gros village près la forests de Cressey: où il se tint assés long-temps en attendant quelques nouvelles.

de Savoye

1464.

1466.

Le Dimanche 15. Juillet la Reyne, la Princesse de Piemont, Mademoselle de Savoye ses sœurs & le Comte d'En vinrent à Hesdin souper avec le Duc de Bourgogne & disner le lendemain, elles y vinrent encore disner le Jeudy 19. Juillet, le Comte de Charolois étoit lors en la ville du Quesnoy en Hainant, & avoit ensuite été à Gand, la Comtesse de Charolois étoit à Gorkum en Hollande.

Le Samedy 11. Aoust le Duc de Savoye arriva à Hesdin vers le Duc de Bourgogne qui le sit traitter & dessrayer jusques au Lundy 3. Septembre qu'il en partit apres disner; le Comte & la Comtesse

de Charolois étoient lors en Hollande.

Le 15. jour d'Aoust trepassa le Pape Pins II.

& lui succeda le Pape Paulus II.

Le Dimanche 9. Septembre le Duc de Cleves vint visiter le Comte de Charolois qui étoit alors à Gorkum en Hollande.

Le Mercredy 12. Septembre l'Admiral de C'étoit France † vint en la ville de Hesdin disner avec le

Montauban Duc de Bourgogne.

Le Jeudy 20. Septembre le Comte de Charolois s'étant embarqué à Dordrecht essuya une grande tempeste qui l'obligea de se mettre à l'ancre & de changer de batteau, il arriva heureusement avec quelques uns de sa compagnie en la ville de Rotterdam, & le mesme soir il alla coucher à la Haye.

Le Bastard de Rubempré sut pris en Hollande par le commandement du Comte de Charolois étant là, lequel Bastard selon la commune renommée avoit charge du Roy de prendre icelui Comte &

de lui amener mort ou vif.

La Treve entre la France & l'Angleterre fut renouvellée pour un an à commencer du premier Octobre. DU ROY LOUIS XI.

Le Comte de Charolois signifia à son Pere la 1464. prise & la confession d'icelui Bastard de Rubempré, sur quoy ce Duc partit de Hesdin le 7. Octobre & s'en alla à Lille où il arriva le 11. de ce mois, le Roy étantencore à Novion attendant aucunes nouvelles, & desirant encor retourner à Hesdin devers le Duc qui en étoit party hastivement comme dit est.

Le Duc de Bonrbon* vint à Lille le 14. Octobre visiter le Duc de Bourgogne son oncle, puis il de Bourbon s'en alla à Gand visiter le Comte de Charolois, & fut Charles & festoyé fort noblement par tout pendant 41. jours d'Agnes de

qu'il fut avec eux.

Le Comte de Charolois arriva à Lille vers le Duc de Bourgogne son Pere le Dimanche 4. Novembre au soir, & le 6. dudit mois ce Duc fit faire un present de vin au Comte d'Eu à l'Archevesque de Narbonne & au Chancelier de France Ambassa-

deurs du Roy.

Le 11. Novembre feste de St. Martin le Duc de Bourgogne étant à Lille sit faire en l'Hotel du Comte de Charolois, où ce Comte, la Duchesse de Bourbon, Madame de Gueldres, & Mademoiselle de Bourbon, le Duc de Bourbon, l'Archevesque de Lyon, Mgr. de Beaujeu, Adolph de Cleves Sgr. de Ravestein, Mr. Jaques de Bourbon & autres affisterent.

Le Jeudy 23. Novembre le Duc de Bourbon apres avoir pris congé du Duc de Bourgogne & du Comte de Charolois étans à Lille en partit pour retourner en France.

Le Roy manda à Rouen venir devers lui les deputés de Tournay & des villes degagées *, & leur * c'étoient fit remontrer qu'il étoit deplaisant de ce qu'on celles disoit communement qu'il avoit voulu faire pren- tuées sur la dre tiviere de

dre le Comte de Charolois par le Bastard de Ru-1464, bempré, & secondement leur dit qu'il avoit com-Somme, lefmis le Comte de Nevers Capitaine de Picardie.

quelles avoient été engagées au DucdeBourtraitié d'Ar-

Le Re-

cit s'en trou-

ve dans la nouvelle

Histoire de

Bretagne. To. 2. col.

Le Roy fit reprendre par ses gens & remettre en samain la ville & le Chateau de Crevecœur lez gogne par le Cambray qu'il avoit neantmoins donnée à Messire ras dés 1435. Antoine Bastard de Bourgogne, & fut le Chatelain emmené prisonnier devers le Roy.

Assemblée de Seigneurs à Tours * contre le Duc

de Bretagne le 18. Decembre.

Le 4. Janvier trepassa Charles Duc d'Orleans âgé de 70. ans & laissa fils * & fille de la fille de Cleves sa femme niepce du Duc de Bourgogne.

1270. * Le Fils a depuis 'été nom.

Audit an entre Noel & Caresme, le Roy EnomméLouis donard d'Angleterre prit à femme & épousa la Roy de Fran- file du Seigneur de Riviers, niepce du Comte ce XII: du Louis de St. Paul fille de sa sœur, qui avoit épousé premierement le Duc de Bedfort lors Regent de France, duquel mariage furent mal contens ceux de Londres & plusieurs Seigneurs du pais.

> L'hiver fut si dur & si gelé que le pain & le vin enzeloient à la table, & geloit bien profond dans les celiers, & dura depuis le dixième jour de Decembre jusques au quinzième jour de Fevrier, & furent engelées les Rivieres de Seine & d'Oise &

si firent grandes neiges.

Environ la fin de Fevrier retournerent les deux Bastards de Bourgogne de leur voyage d'Outremer à peu d'exploit, & laisserent à Marseille leur

navire & leurs harnois.

Le Duc Philippe de Bourgogne fur si malade à Bruxelles qu'on douta de sa mort, & lors requit son fils qu'en tous lieux de devotion, on priat pour la santé de son Pere, & si envoya de ses plus feaux

amis

DU ROY LOUIS XI.

amis prendre & saisir les places favorables au Sei- 1464. gneur de Croy en écrivant par toutes bonnes villes * qu'il reputoit son ennemy, ledit Seigneur de Croy *Les lettres avec tous ses alliez, il debouta le Seigneur de Co- decharolois

menran pour avancer le Ssigneur d'Aimeries.

Le Duc de Berry seul frere du Roy laissa l'ho- 1464 sont tel du Roy & s'encourut en Bretagne pour se tenir imprimées avec le Duc pour la crainte ou pour la haine du volume des Roy, & s'allierent iceux Ducs ensemble avec le Chroniques Comte de Charolois & plusieurs autres.

Le Comte de Dammartin échapa de prison de la Bastille St. Antoine & s'en alla en Bretagne de-

vers le Duc de Berry.

Le Comte de Charolois fit prendre & saisir la ville & le Chateau de Lannoy dont le Seigneur & la Dame s'étoient retirés à Tournay avec toutes leurs bagues.

Le Duc de Berry envoya ses lettres * au Duc de Bourgogne & autres Princes du sang Royal pour * Elles sont eux mettre sus & aider de remettre le Royaume en 1464. mpri-

ordre & en justice.

Le Roy de France envoya le Seigneur de Lan- des Chroninoy en Angleterre pour avoir alliance avec le Roy ques de Edouard à la nuisance de la maison de Bourgogne; mais ce Roy Edouard envoya les lettres du Roy de France au Duc de Bourgogne pour soy adviser.

A l'entrée d'Avril fut une grande conjonction de Saturne & de Jupiter qui signifioit comme disoient aucuns, grands maux à avenir au monde.

Audit an se firent alliances des Princes de France contre le gré du Roy afin de mettre le Royaume

en ordre & justice.

Le 12. Avril jour de la Passion de Notre Seigneur dit le Vendredy Saint les Seigneurs de l'or-

en datte du let.

du 15 Mars mées dans le

Monstreler.

Bourgogne qu'il voulut pardonner à son fils, & le bon Pere lui pardonna tout son mal talent le len-

demain Vigile & la nuit de Pasques 1465.

Pasques arriva le 14. Avril & tost apres le Duc de Bourgogne mit son armée, sus laquelle il laissa conduire à son fils le Comte de Charolois pour aller devers le Duc de Berry avec les autres Princes qui avoient mis sus routes leurs puissances.

Le Bastard de Bourgogne reprit sur les gens du Roy Arlæux & Crevecœur que le Roy depuis un peu de temps avoit sait prendre sur ledit Bastard.

Le Samedy 25. May le Comte de Charolois se rendit à son armée qui étoit à Fontaine au Pire, le lendemain il alla à Honnecour où il resta trois jours, le 29. May il campa à Rozel en Vermandois, où il resta jusques au 3. Juin qu'il en partit pour coucher à Bray, il y sejourna jusques au 6. qu'il passa la Rivierre de Somme & alla coucher à Lihons en Santers, d'où il partit le 10. pour aller à Roye qui se rendit à lui & où il sejourna jusques au 19. qu'il en partit pour aller à Archien, le 20. il mit le siege devant le Chateau de Beaulieu qui se rendit le 24. & pendant ce temps se rendoient aussi à ce Comte ou à ses commis ceux de Nesse & de Montdidier.

Le Mardy 25. Juin le Comte de Charolois alla à Bessons, le 26. à St. Remy en Beauvoisis, le 27. à Fresnoy, le 28. à Pont-Maixance où il resta le 29. & passa la Riviere le 30. pour venir camper à Baron sur Honnette en l'isse de France, d'où il partit le Mardy 2. Juillet pour camper à Mitry, il y resta le 3. & le 4. & en partit le 5. pour aller à St. Denys, où il resta jusques au 10. attendant apres les autres Princes qui ne pouvoient venir ni

approcher

approcher à cause de l'armée du Roy qui éroit entre les deux Ofts pour empescher qu'ils ne se pus-

sent joindre ensemble.

Le Mercredy 10. Juillet le Comte de Charolois partit de St. Denys & alla camper à Boulogne la petite pres le Pont St. Cloud. Le Comte de St. Paul chef de l'avantgarde de ce Comte trouva moyen de faire passer à tous ses gens la Riviere de Seine, & prit le Pont St. Cloud & lors passa toute l'armée cette Riviere pour tirer vers Estampes & trouver là l'armée du Duc de Berry, & c'étoit lors le quinzième Juillet, & ce jour ce Comte partit de

St. Cloud & alla camper à Long-jumeau.

Le Mardi 16. Juillet le Comte de Charolois partit de Long-jumeau & vint au Val de Mont le Hery où il mit son armée en bataille, le Roy s'advança avec toute son armée pour le combattre, & combatirent par diverse fortune, mais enfin le Roy fut deconfit & se retira cette nuit à Corbeil , le Comte resta sur le Champ de Bataille, il en partit le lendemain 17. pour aller à Mont le Hery, d'où il partit le 18. pour aller à Chastres, le Vendredi 19. il coucha à Estampes où les Ducs de Berry & de Bretagne & les autres Princes de leur alliance vinrent bientost aprés, ils y resterent jusques au Mercredi ;1. Juillet † Pierre de qu'ils en partirent pour venir à Angierville en Comte de Beausse où ils camperent, le Comte de Charny + Charny cuidant venir devers le Comte de Charolois avec & Chambelcinquante lances fut epié des gens du Roy & fut lan du Duc pris & retenu prisonnier & ses gens se sauve- gne, il estoit

Le Jeudi premier Aoust le Comte de Charo- Bauffremont tois alla camper à St. Mathurin de l'Archamp, & de Jeanne

de Bourgo fecond fils de Henry de

ler coucher à Moret où il fit bastit un beau Pont sur la riviere de Seine laquelle il passa, & campa outre cette Riviere prés Moret jusques au 9. qu'il alla camper à Herissy en Brie, le 10. il alla camper à Nangy en Brie où il resta jusques au 15. qu'il en partit pour aller camper à Vitry, le 16. il alla camper à Bray Comte Robert où il resta jusques au 19. qu'il alla camper à Maisons sur Seine à un quart de lieuë du Pont de Charenton, & le Mardi 20. Aoust il alla camper à Constans où il sejourna jusques à la fin du mois d'Octobre.

Les Princes assemblés avec leuts gens passoient par le païs de Beauce & de Gastinois, & ayant traversé la Seine audit Pont de Moret allerent par la Brie passer la Riviere de Marne à Charenton & se loger prés Paris qu'ils voulurent assieger ayans repris le Pont de St. Cloud & Lagny.

Le Roy sit crier à Rouen où il estoit alle son Arriereban, puis retourna à Paris le 28. Aoust, & envoya devers les Princes pour trouver au-

cun bon moyen de Paix.

Les Liegeois alliez au Roy de France à son pourchas coururent lors & mirent seux és païs du Duc de Bourgogne qu'ils avoient envoyé dessier, entre autres ils assiegerent la ville de Limbourg appartenant audit Duc, mais quand ils virent que le Roy ne leur avoit point envoyé le secours qu'il leur avoit promis ils s'en retournerent en leur ville, voyans aussi que le Duc avoit mis sus une grosse armée contre eux.

Audit an furent brulées en la ville d'Ardre cent à six vingt maisons par seu de meches ou par DU ROY LOUIS XI. 349
malefice d'aucuns haineux ou mauvais garne- 1465.

mens.

Le Comte de Charolois sejournant à Constans lez Paris ceux de Dinand saillirent de leur ville portans une ressemblance dudit Comte revestu de ses armes laquelle ils pendirent devant Beinnes (ou Bouvignes) à un gibet, disans de lui plusieurs vilenies & injures. †

Le Roy estant à Paris & les Princes autour de qu'il estoit cette ville ils convinrent & se virent ensemble du- publicient rans les Treves qui estoient entre-eux par plusieurs quantité de

fois.

Au mois d'Aoust le Roy Edouard d'Angleter- de la Duchesre sit prendre le Roy Henry & le sit mettre en prison Meyer.

+Ils difeient

au Chasteau de Londres,

Entre ces choses deux traistres furent trouvés à Boulogne sur la mer qui reconnurent avoir vendu le Chasteau aux Anglois, si en furent decapités le onzième jour de Septembre.

A la fin du mois de Septembre les Bretons surprirent la ville de Pontoise de nuit par le moyen du Ca-

pitaine mesme de la Ville.

Le Duc de Bourbon pour & au nom du Duc de Berry entra dans le Chasteau de Rouen par le moyen de la Veuve du Seigneur de la Vertune (autrement la Grande Seneschale) aprés il entra en la Ville & la mit en l'obeissance du Duc de Berry & puis les autres Ville de ladite Duché.

Entre ces choses ceux de Dinand ne cessoient de mettre les seux au païs du Duc de Bourgogne, & les gens du Duc pareillement bruloient leur

pais.

Le Jeudi 26. Septembre la Comtesse de Charolois (Isabelle de Bourbon fille de fen Charles Duc de

1465. de Bourbon | mourut en la ville d'Anvers après deux mois de maladie, laissant d'elle Damoiselle Marie sa seule fille.

Le Comte de Nevers (Jean de Bourgogne auparavant Comte d'Estampes) fut pris de nuit en son Chasteau de Peronne par les gens du Comte de Charolois, & la ville & le Chasteau remis en la main du Duc de Bourgogne, & fut ledit Comte de Nevers mené prisonnier au Chasteau de Bethune.

Le Comte de Nassau, le Seneschal de Hainaut & le Bailly avec dix-huit cent combattans mirent les feux au païs de Liege, & trouverent à Montenoc quatre mil Liegeois lesquels ils combattirent si qu'il y en eut plus de deux mille deux cens tuez sur la place, ce qui arriva le 15. Octobre.

Les Conseillers & Ambassadeurs du Roy & des Princes les mirent en bon accord, & fut la paix faite entre-eux * par certains moyens, dont entre publics, l'un les autres le Comte de St. Paul fut ordonné Conpassé à Con-nestable de France, le Duc de Berry devoit avoir Octobre, & la Normandie pour Appanage, le Comte de Chal'autre à St. rolois reut le Pays degagé † & le Comté de Guines, tous les autres reurent leurs terres & quelque avancement du Roy, & prirent tous & un chales villes sur cun d'eux lettres du Roy de ce qui leur touchoit la Riviere de verifiées & confirmées par le Parlement le 11. Ocrobre

> La Paix faire du Roy & des Princes chacun s'en retourna sur le fien, le Comte de Charolois partit de Conflans le Jeudi 31. Octobre pour venir à Villers le bel où le Roy l'accompagna, ils y furent ensemble jusques au 3. Novembre qu'ils

1e

* Il y eut deux traités flans le s. Maur des fossès le 29. Octobre. + C'estoient

Somme.

DU ROY LOUIS XI.

le separerent aprés disuer, le Roy promit au Com- 1465. te de lui donner sa fille aisnée en mariage, aprés quoi le Comte partit & vint coucher à Senlis, il alla ensuite à Compiegne, Noyon Chasteler, Lyeuse, Moncornet, Ranvvez où il regala Madame de Nevers * qui y estoit venu disner, il * Le Duc de arriva à Maizieres sur Meuze le Jeudi 21. No- Bourgogne vembre, & y fut regalé par Madame de Nevers, tenoit son mary prisons il en partit le 26. pour venir à Ranvvez, ensui- nier. te à Maubert Foutaine, Chimay, Beaumont, Binch , Fleru , Judoigne & Thilemont , où il arriva le Lundy 9. Decembre & resta jusques au 21. qu'il alla à Saint Tron où il sejourna jusques au 12. Janvier, il alla ensuite camper à Cleyngelme pais de Liege où il fut jusques au 22. Janvier qu'il alla à Vechtuval pres Tongres, il y sejourna trois jours, puis revint à Saint Tron où il resta jusques au 30. qu'il partit pour Bruxelles où il arriva le Vendredi 31. Janvier au soir, il y trouva le Duc de Bourgogne son Pere avec Madame la Duchesse de Bourbon, Madame de Gheldres & Mademoiselle Marguerite de Bourbon ses filles, il alla le Samedi 8. Fevrier en Pelerinage à Nostre Dame de Halfemberghe, & partic de Bruxelles le Mercredi 12. Fevrier pour aller à Gand où il arriva le Vendredi 14. Fevrier au foir.

Pendant ce temps le Roy s'accorda avec le Duc de Bretagne, leur Traité * fut arresté à Caen le 23.

Decembre 1465.

Le Duc Charles de Normandie se retira vers dans sa nou-Rouen pour se saisir de sa nouvelle Duché & les re de Bretahabitans le receurent dedans à Seigneur, mais tost gne T. 2. aprés le Roy lui osta toute icelle Duché & convint

1465.

+ Il estoit General de Normandie Suivant la Cronique Scandaleuse.

le Duc retraire avec le Duc de Bretagne, & sit le Roy noyer le Sr. d'Esternay (ou de Sternay) † & aucuns autres qui avoient esté favorables à son frere, & plusieurs ensuite s'absenterent & s'enfuirent hors du païs.

Les Liegeois advertis que le Roy ne les avoit point compris en son Traité, & voyans la grande armée que le Comte de Charolois avoit toute preste pour entrer en leur païs à Saint Tron & là autour sobtinrent Treves à leur requeste premierement & puis la Paix moyennant les amendises honorables & prositables qu'ils promirent faire par leur scellé.

Nonobstant ladite Paix ceux de Saint Tron tuerent deux hommes des gens de Monseigneur le Bastard de Bourgogne cuidans faire plus grand mal, mais ils furent prevenus & tués au nombre de seize

ou vingt & les autres se tinrent en paix:

Le Comte de Charolois qui estoit retourné vers son Pere à Bruxelles en partit le Mercredi 12 Fevrier pour aller à Gand où il arriva le 14. il y resta Jusques au 22. qu'il en partit pour Bruges où il arriva le 24. il y resta jusques au 17. Mars qu'il en partit pour aller à pied à Bologne, ledit jour 17. il fut à Audembourg, le 18. à Nieupor, le 19. aux Dunes, le 20. à Dunkerke, le 21. à Berghes, le 22. à Vvatenes où le Prevost du lieu le regala, le 23. à St. Omer où l'Evesque de Tournay Abbé de S. Bertin le regala, il y resta jusques au 28. qu'il alla à Ardres, où il fut regalé par Guillaume Bornel, & le 29. Marsil arriva à Boulogne, en laquelle ville le Comte de Nevers le vint prier & requerir de pardon, & il lui pardonna tout & lui fit tres-bon accueil.

Le Roy leva & mit sus la plus grosse armée qu'il

DU ROY LOUIS XI. 353. qu'il eut encores fait feignant de vouloir deffendre le païs de Normandie contre les Anglois & le

Comte de Charolois de son costé sit aussi la sienne, donnant à entendre que c'estoit pour servir le Roy en

Normandie contre les Anglois.

Le Roy envoya en Angleterre le Bastard de Bourbon lequel y obtint une Treve de 22. mois, & le Comte de Charolois y envoya aussi le Bastard de Bourgogne son siere pour estre asseuré des Anglois.

L'an 1466. tost après Pasques qui arriva le 6. Avril, ceux de Dinand ennuyés de la Paix se remirent aux champs & allerent bruler en Hainaut & au païs de Namur contre leur traité & ordonnance de l'Eglise de Rome, si qu'ils en cheurent en sentence d'excommuniement.

Le Mardi 15. Avril Mr. de Vvarvvic vine trouver le Comte de Charolois à Boulogne où il fejourna jusques au 18. qu'il en partit, & pendant ce sejour il sut entierement desfrayé par ce Comte avec toute sa suite qui estoit d'environ trois cens personnes.

Le Duc de Bourgogne fut malade à Bruxelles de-

puis le 23. Fevrier jusques au 29. Avril.

Le Comte de Charolois qui estoit parti de Boulogne le 22. Avril pour aller en Picardie arriva à
Montreuil le 23. Avril, il en partit le 29. passa
par Rue, & le Crotoy, & arriva le 2. Mai à Abbeville, il y sejourna jusques au 18. qu'il alla à
Amiens ou il sejourna jusques au 30. qu'il alla
à Corbie & le lendemain à Peronne où il demeura
pendant tout le mois de Juin, il alla ensuite à Saint
Quentin d'où il partit le 12. Juillet pour retourner en Hainaut & de là à Bruxelles où il arriva le
Samedi 26. Juillet.

Z Le

1465.

1466.

Le Duc de Bourgogne qui estoit à Bruxelles sort debilité par maladie & par vieillesse, assembla toutes ses troupes & les sit tirer à Namur environ au commencement du mois d'Aoust.

En ce mesme temps trepassa de grieve malaladie le Seigneur de Haultbourdin Bastard de St. Pol, beau Chevalier & vaillant & bon chef de

guerre.

1466.

Le Comte de Charolois partit de Bruxelles le 2.

Aoust pour se rendre à Namur prés de laquelle ville il assembloit l'armée du Duc son Pere qui se
rendit lui-mesme à Namur le 14. Aoust, ceux de
Dinand surent environnés de ses gens de tous les
costés de la Riviere de Meuze, les approches se
faisoient de jour en jour pour les assaillir, & tost
aprés surent gagnés leurs sauxbourgs, le Comte se
logea à celui de Lesse en l'Abbaye de ce nom où il

fur pendant tout le siege.

Le Duc partit de Namur le 20. Aoust aprés disner & alla par eau coucher à Bouvignes, il sie sommer ceux de Dinand de se rendre, mais ils repondirent sort sierement & dirent plusieurs injures du Duc & de son sils, & tost aprés se trouverent si oppressés & battus des engins à poudre que l'on jettoit contre leurs portes & leurs murs & au dedans de leur Ville qu'il sembloit que ce sur là un droit enser, si que sinalement ceux de la garnison s'ensuirent & les habitans se rendirent à la sin à la discretion du Duc le Lundy 25. Aoust.

Trois jours furent employés à piller cette Ville de Dinand qui estoit fort riche, puis y prit le seu par megard ou autrement, & le Comte de Charolois sit mettre le seu par tout, si que la Ville seut toute brulée. Quand

1466

Quand cette ville de Dinand fut ainsi toute consommée & le feu esteint, le Comte de Charolois par ordonnance du Duc son Pere manda des ouvriers & fit abattre portes tours & murailles & tous les édifices de ladite Ville, si qu'il n'y demeura rien dessus terre, & sembloit proprement qu'il n'y eut eu oncques habitations, Eglises, ny maisons.

La ville de Thuin fut donnée au Comte de St. Pol, pour ce qu'il n'avoit point esté au pillage de Dinand, * ceux de Thuin se rachepterent de lui & abatirent leurs portes & leurs murs & aussi fi- dédommagerent ceux de Saint Tron, & partant ils échaperent

faus estre pillés.

Le Comte de Charolois avec toute son armée tira vers Liege au commencement du mois de Seprembre pour combattre les Liegeois qui estoient sortis en grand nombre de leur Cité, & si le Comre eut esté bien avisé il les pouvoit tous ruer jus à cette fois asses legerement de lez Montenac où il estoit le 4. & le 5. Septembre.

Le Duc de Bourgogne partit de Namur le 5. Septembre pour venir à Peruvvez & ensuite à Ju-

doigne où il resta quelques jours.

Les Liegeois pour avoir paix avec le Duc de Bourgogne promirent & s'engagerent de fournir tout ce qu'on leur demandoit & baillerent des ostages à cet effect, & partant fut la paix faite pour cet-

re fois qui fut le 8. de Septembre.

Cette Paix estant ainsi faite le Comte de Charolois congedia son armée & s'en alla à Louvain devers le Duc son Pere qui y estoit arrivé le 12. Septembre, ce Comte en partit le 24. pour aller à Bruxelles où il donna à disner aux Ambassadeurs

du Roy le Dimanche 28. le 29. il en partit pour al-1466. ler à Gand où il s'arresta, le Duc ne retourna à

Bruxelles que le 2. Octobre.

Le 13. de ce mois d'Octobre Madame de Gheldres la jeune qui demeuroit avec le Duc de Bourgogne partit de Bruxelles pour aller trouver son mari, & le lendemain 13. Madame la Duchesse de

* Elleade- Bourbon & Mademoiselle Marguerite * sa fille puis esté marice à Phi- qui avoient tousiours esté à la depense du Duc partirent aussi de Bruxelles pour retourner en Bourlippe de Savoye Sgr. de Bresse & en- bonnois, elles prirent leur route par Gand ou le suire Duc de Comte de Charolois les deffraya jusques au 22.

qu'elles en partirent aprés disner.

Le 20. dudit mois d'Octobre le Duc partit de Bruxelles par cau, passa par Vilvorde, Malines Tenremonde Peteghem où le Comte de Charolois disna avec lui, Courtray & arriva le 29. à Lille où

il s'arresta.

Savoye.

Le Comte de Charolois partit de Gand le 13. de Novembre pour aller à Bruges où il resta jusques au 26. pendant qu'il y fut il y regala les Ambassadeurs du Roy, ceux de Mr. de Bourbon & ceux du Comte d'Armagnac, il alla ensuite à l'Escluse & à la Brielle, où il s'embarqua le premier Decembre pour passer en Hollande, mais à cause des glaces il fut obligé de prendre terre à une lieuë de Dordrecht & aller par charoy à Gorichem (c'est Gorkum,) où il arriva fort tard & resta jusques au 10. Janvier.

L'Archevesque de Treves, les Evesques d'Utrecht & de Mets en Lorraine & le Comte de Rlanquenhem vinrent à Gorichem au mois de Decembre visiter le Comte de Charolois qui les regala ainsi que les Ambassadeurs des Ducs de Nor-

man=

DU ROY LOUIS XI. 357 mandie & de Bretagne qui estoient prés de ce Comte.

Le Duc de Bourgogne estant à Lille fut malade pendant les mois de Janvier & de Fevrier, le Comte de Charolois, qui avoit esté pendant ce temps en Hollande & en Zelande, revint à Bruxelles le 10. Fevrier, le Comte Palatin, l'Evesque de Spire & le Comte de Hanin (ou de Hanau,) vinrent le voir en cette Ville où il les retint jusques au 16. qu'il les mena à Tenremonde, ensuite à Gand, Bruges, l'Escluse, puis les ramena à Gand, où ils le quitterent le 23. Fevrier, & pendant tout le temps qu'ils furent ensemble le Comte de Charolois deffraya toute la compagnie, & la regala splendidement, * aprés quoi il vint le 24. à Lille voir le Duc son Pere qui y lippe de Coestoit encore malade, & qui le 2. Mars se fit me- mines 1. 2. ner en bateau en la ville de Bruges où il arriva le s. Mars, le Comte de Charolois alla à Gand dont il partit le 14. Mars pour aller à Bruges où il resta prés du Duc.

L'an 1467, Pasques arriva le 29. Mars & tost aprés passa en Angleterre Messire Antoine Bastard de Bourgogne où il sit armée de plaisance contre le Seigneur d'Escales frere de la Reine d'Angleterre.

Le Duc de Bourgogne étant à Bruges y receut a u mois d'Avril les Ambassades des Ducs de Bourbon, de Normandie, de Bretagne, de Calabre & du Connestable de France lesquelles il sit regaler.

En ce temps changerent leurs atours les Dames & Damoiselles, & se mirent à porter bonnets sur leurs testes & couvrechefs si longs que tels y avoit qui touchoient la terre par derriere leur dos, & elles

elles prirent des ceintures plus larges, & de plus riches ferrures qu'oncques; mais ils laisserent leurs queues à porter, & au lieu de cela elles prirent grandes & riches bordures.

> Les hommes aussi se prirent à se vestir plus coure que oncques mais ils avoient fait, si qu'on voyoit leurs derrieres & leurs devants, ainsi comme on souloit vetir les singes, & se mirent à porter si longs cheveux, qu'ils leur empeschoient les visages & les yeux; de plus ils portoient de hauts bonnets sur leurs testes trop mignonement & des souliers à trop. longues poulaines; les valets mesmement à l'imitation des maîtres & les petites gens indifferemment portoient des pourpoints de soye ou de velours, choses trop vaines & sans doute haineuses à Dieu-

Le Lundy quinzieme jour de Juin à neuf heures du soir trepassa de ce monde le Noble Duc Philippe. de Bourgogne; le Comte de Charolois qui etoit lors à Gand en partit apres disner pour venir voir son

Pere lequel il trouva mourant.

Le corps du Duc fut mis en terre à St. Donas de * Il a été de- Bruges pour un temps moult noblement, * le nouveau Duc lui fit faire des obseques magnifiques, le 22. Juin en laditte Eglise de St. Donas où assisterent les Evesques de Salsbery, de Cambray, de Tournay, de Sarepte, de Salumbrie, & quinze autres Prelats qui furent tous deffrayés aux depens du Duc, ce fut l'Evesque de Tournay qui fit l'Office.

Le Vendredy 26. Juin le nouveau Duc de Bourgogne partit de la ville de Bruges apres disner & alla coucher à Deinse, le lendemain il alla coucher à Zainarde pres Gand.

Le Dimanche 28. au matin il se rendit en la ville

puis transfere aux Charrreux de Dison en Fevricr 1473.

DU ROY LOUIS XI.

de Gand où il fit son entrée solemnelle, prit possession du Comté de Flandre en l'Eglise St. Pierre & fit les sermens ordinaires, il resta trois jours dans cette ville, & en partit le 1. Juillet pour aller à Tenremonde.

Environ ce temps le Duc de Vvarvic vint d' Angleterre en France & fut quelques jours en la ville de Rouen où le Roy le fit regaler, apres quoy il retourna en Angleterre avec M. l'Admiral de France. *

Le Duc de Bourgogne partit de Tenremonde le 3. flatd de Bourbon. Juillet pour aller à Malines où il resta jusques au 9. de ce mois qu'il en partit pour aller à Heure * pres * Prieuré de Louvain, il y resta jusques au 12. qu'il en partit Celestins. apres disner pour se rendre à Louvain où il prit delices des possession du Duché de Brabant, le 13. il coucha à Pays. bas T. Vilvorde, le 14. il en partit apres disner & se ren- tion de 1711. dit à Bruxelles dont il prit possession & y sit son stoire de St. entrée publique, ayant fait tenir son echançonerie Denys du Pouverte à tous ceux qui y voulurent aller boire, il resta dans cette ville jusques au 27. Aoust qu'il en partit pour aller à Vilvorde, ensuitre à Malines, Lieres, Anvers, & le 8. Septembre au soir il re- d'Orange. vint à Bruxelles.

Le Mardy 22. Septembre le Roy alla en peleri- les Duc de nage * à pied de la ville de Paris en l'Eglise de S.

Denis en grande devotion.

Le Lundy 12. Octobre le Duc de Bourgogne sœur d'Isaetant à Bruxelles fit le banquet des nopces du Vi-belle de comte d'Argueil* avec Damoiselle feanne de Bour- Bourbon Duchesse de bon * le 13. il partit pour aller à Louvaing, il y Bourgogne resta jusques au 19. qu'il alla à Thy-le-Mont où il morte, comsejourna jusques au 26. qu'il alla à Leauvve en Bra. dit cydevant, bant, le 27. il vint au siege qu'il faisoit faire de la tembre 1465.

*Voyés l'hi-Felibien p.

* Jean de Chalon depuis Prince * Jeanne fille de Char-Bourbon & d'Agnés de Bourgogne fa femme, &c

ZA

ville de saint Tron, & le 28. il gagna la bataille sur 1467.

les Liegeois au village de Brusten.

Le 2. Novembre la ville de saint Tron se rendit à volonté, le Duc en fit demolir les portes, les tours, & les murailles, la peste qui estoit dans cet-

te ville causa une grande mortalité.

Le 6. Novembre le Duc avec son armée en bataille arriva devant la ville de Tongres qui se rendit, il alla camper le lendemain sur la riviere de Ferre au lieu dit le Vvaige, il y sejourna jusques au 9. qu'il alla à Autey, le 11. il campa devant Liege.

Le Mardy 17. Novembre ce Duc accompagné de quantité de Princes, Barons, Chevaliers, Ecuyers, Capitaines & gens de guerre, tous en riches parures, fit son entrée en la ville & cité de Liege + Louis de & y retablit l'Evesque + il fut receu des gens d'Eglise & habitans en grande reverence, il y sejourna jusques au 28. qu'il en partit avec son armée pour venir à Hui où il fut dix jours, le 7. Decembre il alla à Marche en Famine où il resta jusques au 9. qu'il alla coucher à St. Hubert en Ardenne, il y disna le 10. & le mesme jour revint à Marche où il resta jusques au 12. qu'il revint à Hui, il alla de * Maesteicht là à Tongres à Treiet sur Meuze * où il fut cinq jours, à Hasselt, à Diest, à Louvain, il arriva à Bruxelles le 24. Decembre. Le 25. il y tint Cour ouverte à tous venans & y fit donner à manger à plus de deux mil pauvres.

Le 28. Decembre les Ambassadeurs de Venise arriverent en grande compagnie en la ville de Bruxelles, ils furent festoyés par le Duc qui partit deux jours apres pour Tenremonde & retourna le 3. Janvier à Bruxelles où il sejourna jusques au 26. Mars qu'il alla à Nivelle, le 27. à Mons où il sejourna,

Bourbon Cousin & beaufrere du Duc de Bourgogne.

Yearn de

No a reduced

ta femme de

Bouchutt

- Income 12310(m

distant on in

es duos *

55 Su 174 "

DU ROY LOUIS XI. 36 I

le 4. Avril il alla au Quesnoi, le 5. à Valenciennes, le 6. à Anthoing, le 7. à Lille, le 8. à Rou-

lers, & le 9. à Bruges où il resta.

Le Roi tint les Estats de son Roïaume en la ville de Tours, ils durerent depuis le 6. Avril jusques au

14. dudit mois.

Pasques arriva le 17. Avril, & le 20. le Duc de Bourgogne estant encore à Bruges regala Mr. de Malicorne, l'Abbé de Begar & autres Ambassadeurs des Ducs de Normandie & de Bretagne, apres quoi il alla à l'Escluse & à Middelbourg, puis re-

vint à Bruges le 27.

Le Dimanche 8. May il sit la feste de l'ordre de la Toison d'or où se trouverent treize Chevaliers, & fit plusieurs Chevaliers nouveaux (ce furent Edouard IV. Roi d'Angleterre, Louis de Chalon Sgr. de Chateau-Guyon, Jean de Damas Sgr. de Clessi, Jacques de Bourbon, Jacques de Luxembourg Sgr. de Richebourg, Philippe Comte de Beaugé Sgr. de Bresse depuis Duc de Savoie, Philippe de Crevecœur Sgr. d'Esquerdes depuis Mareschal de France, & Claude de Montagu Sgr. de Couches *) & regala les Ambassadeurs de Rome, d' An- * 11 est parle gleterre, des Ducs de Normandie, de Bretagne & de luy dans de Calabre.

La nuit du 22. au 23. May mourut en la ville de Bruges Monseigneur Jacques de Bourbon nouveau Chevalier de la Toison fils de seu Monseigneur Charles Duc de Bourbon, * & de Madame Agnes de Bourgogne.

Au commencement du mois de Juin l'Evesque de Mets vint voir le Duc de Bourgogne en la ville de Bruges, le Landgrave du Rhin & l'Evesque de Verdun y vinrent ensuite, ils furent souvent rega1468.

1467 .

res de Comi-

* Mort en 1456.

lés

lés ainsi que les Ambassadeurs du Pape, de France, d'Angleterre, d'Arragon, de Normandie, de Bretagne, de Lorraine, du Comte Palatin & autres.

Le Samedy 25. Juin Dame Marguerite d'Yorck sœur du Roy d'Angleterre (Edouard IV.) future epouse de Monseigneur le Duc de Bourgogne arriva en la ville de l'Escluse, Melles. de Bourgogne & d'Argueil l'y allerent voir le lendemain, & le Lundi 27. le Duc de Bourgogne y alla & revint le lendemain à Bruges où le Seigneur de Scales (frere de la Reine d'Angleterre) vint le 29. le 30. le Duc alla coucher à l'Escluse & revint à Bruges le pre-

mier Juillet.

Le Samedi 2. Juillet Mgr. le Duc de Bourgogne alla en la ville de Dam voir Madame Marguerite d'Yorck qui y estoit arrivée, il retourna le mesme jour à Bruges, le lendemain il en partit à cinq heures du matin pour aller en laditte ville de Dam où estoit laditte Dame accompagnée de la Duchesse de Norfolck, de l'Evesque de Salsebery des Comte & Comtesse de Scales, du Sgr. d'Ondeville frere dudit Comte & de quantité de Barons, Chevaliers, Dames & Damoiselles d'Angleterre jusques au nombre de dixhuir cens personnes, auquel lieu mondit Seigneur epousa madite Dame Marguerite, & ce fait retourna à Bruges, & maditte Dame environ à dix heures du matin assise en une litiere noblement adextrée & accompagnée de plusieurs Comtes, Comtesses & nobles hommes entra en l'Hostel de mondit Seigneur à Bruges où il y eut Cour ouverte à tous venans.

Meyerus.

1468.

Le 6. de Juillet mourut en la ville de Bruges Monseigneur Adrien de Borselle Sgr. de Bredam compagnon de l'ordre de la Toison d'or, lequel avoit avoitepousé Dame Anne fille bastarde de feu Mon- 1468.

seigneur le Duc Philippe.

Le 13. Juillet le Duc partit de Bruges pour aller à l'Escluse, & delà il passa en Zelande, puis en Hollande où il sut depuis le 19. jusques au premier Aoust qu'il en partit pour se rendre à Bruxelles où il arriva le 3. pres de la nouvelle Duchesse qui y estoit arrivée douze jours auparavant, il n'y resta que huit jours apres lesquels il vint au Quesnoy où le Connestable de France, l'Archevesque de Lyon, & l'Evesque de Verdun le vintent voit & demeurerent quelques jours avec lui, le 26. Aoust il partit du Quesnoy & vint coucher à Peronne où le Connestable se trouva le lendemain.

Traitté d'Ancenis entre le Roy & le Duc de

Bretagne le 10. Septembre.

Le Duc qui estoit à Peronne depuis le 26. Aoust en partit le 15. Septembre pour aller avec son armée au païs de Santers, où il campa pres du bois de Merancourt & resta jusques au 22, qu'il vint camper à Lihons en Santers où il s'arresta.

Le 2. Octobre le Cardinal d'Angers (Jean Balue) vint voir le Duc de Bourgogne en son camp à Lihons en Santers, le 5 ce Duc retourna à Peronne où ce Cardinal se rendit le lendemain 6 le Roy y arriva le Dimanche 9. Octobre aïant en sa compagnie ledit Cardinal, le Comte de S. Paul Connestable de France, l'Archevesque de Lyon & le Seigneur de Beaujeu, d'autre part y vinrent Monst. Philippe de Savoye, l'Evesque de Geneve & autres Seigneurs qui furent tous sestoïez par le Duc.

Le Jeudy 13. Octobre le Duc qui avoit cru par-

partir le lendemain ne partit pas, mais le lendemain il fit son Traitté avec le Roy, & le 15. ils partirent ensemble & allerent coucher au Chateau de Bapaumes, où vintent aussi Mrs. de Bourbon, de Beaujeu, le Cardinal d'Angers, l'Archevesque de

Lyon & autres Princes du Sang.

Le Dimanche 16. le Roy & le Duc apres avoir disné à Bapaume vinrent coucher à Cambray, le 17. ils y disnerent & coucherent au Chateau du Quesnoy, ils y resterent jusques au 19. qu'ils en partirent apres disner, & vinrent coucher à Givry en Hainaut, le 20. ils coucherent à Chastelet sur Sambre païs de Liege, le 21. ils arriverent le matin à Namur, ils y sejournerent jusques au 24. qu'ils allerent coucher au Chateau de Falaise, ils y resterent le 25. & le 26. au matin ils en partirent & vinrent coucher à Mommale, le 27. ils arriverent devant la ville de Liege qui fut prise d'assault le Dimanche 30. Octobre, & ce jour furent faits plusieurs Chevaliers & le vin fut distribué aux gens de guerre avant l'assault, le Roy & le Duc allerent coucher au Palais de la Cité, ils y furent ensemble jusques au Mercredy 2. Novembre que le Roy & Mrs. les Princes partirent pour retourner en France, le Duc resta à Liege jusques au 9. qu'il en partit apres disner, & en partant il sit mettre le feu par toute ladite ville & Cité, apres quoy il vint souper & coucher dans l'Abbaye de Vivide Filles de gners, * il en partit le 10. & vint en la ville de l'Ordre Treicht sur Meuze où il resta jusques au 12. qu'il

de Filles de gners, * il en partit le 10. & vint en la ville de de l'Ordre Treicht sur Meuze où il resta jusques au 12. qu'il de Cisteaux. vint coucher à Vversel païs de Limbourg, le 13. il vint à Herve audit païs, le 14. à Polleur païs de Franchimont, il en partit le 17. & à son depart il ysit mettre le seu & par tout le païs de Franchimont,

apres

† apres quoy il vint coucher à Louvigni païs de 1468. Stavelo. + Depen-

dant de l'E-

Le 18. Novembre, le Duc arriva à Frerthur, vesché de Chatellenie de Hui, le 19. il logea en l'Abbaye Liege. du Val nostre Dame lez Hui & y sejourna jusques au 26. qu'il en partit apres avoir separé son armée, & ce jour il vint coucher à Landes pais de Brabant, le 27. il vint à Louvain où il sejourna jusques au 29. qu'il se rendit à Bruxelles où il s'arresta, le 4. Decembre il y regala les Ambassadeurs de France, & le jour de Noel il tint table où Mr. Philippe de Savoie & le Prelat officiant mangerent, les pauvres furent traittés suivant l'ancienne coutume de Brabant.

Le Samedy 28. Janvier le Duc partit de Bruxelles, & passant par Alost, Oudenarde, Courtrai, & Lannoi, il arriva à Lille le Mercredy premier Fevrier, il y resta jusques au 16. qu'il en partie pour aller en pellerinage en l'Abbaye de Sr. George pres Hesdin, le 21. il arriva au chateau de Hesdin où il trouva la Duchesse sa mere & la Duchesse sa compagne qui y étoit depuis le 23. Novembre, & laquelle il n'avoit veue depuis longtemps, il resta avec elle jusques au 15. Mars qu'il partit pour venir à Arras où le Duc d'Autriche * arriva le Mardy 21. Mars, ils en partirent ensem- lien depuis Empereur I. ble deux jours apres, le 24. ils arriverent à Hesdin de ce nom. vers les Dames, entre lesquelles étoit Mademoiselle sa fille, le 26. jour de Pasques sleuries il disna en salle & avec lui le Duc d'Autriche Monsieur Philippe de Savoie & le Prelat qui avoit fait l'office du jour.

Le 2. Avril jour de Pasques ces trois Princes étans encore à Hesdin disnerent ensemble, ils res-

1469.

* Maximi-

terent

1469

terent en cette ville jusques au 15. que le Duc de Bourgogne en partit avec le Duc d'Autriche, ils allerent à Rue, au Crotoi & à Boulogne, & le 21, allans de Boulogne à Ardres ils rencontrerent en chemin le Comte de Vvarvichiqui les venoit voir, & qui retourna le même jour à Guines, ces deux Ducs arriverent à St. Omer le 22. Le Comte de Vvarvich y vint le 26. en grande compagnie. Le 27. le Duc de Bourgogne soupa en salle, le 29. ils allerent à Aire vers les Duchesses & Mademoi-selle, & ils retournerent à St. Omer le Lundy premier jour de May.

Le Connestable de France arriva le 4. May à St. Omer où il resta huit jours avec le Duc de Bourgogne qui en partit le 12. pour aller à Aire vers les Dames, ensuite il alla à Cassel, à Tpre, à Courtrai où il resta depuis le 17. jusques au 30. May qu'il partit pour Deinse, le lendemain il alla à Gand où il demeura six semaines avec la Duchesse, & où il trouvades Ambassadeurs de Rome, de France, de Pologne, de Venise, & autres, & où le

Duc de Cleves le vint voir.

Le 11. Juillet le Duc de Gueldres qui estoit avec le Duc de Bourgogne depuis le 19. Juin prit congé de ce Duc qui partit le 13. avec la Duchesse son epouse pour aller à Bruges, il y resta jusques au 29. qu'il alla coucher à l'Escluse, le 30. il alla disner à nostre Dame d'Ardembrouck en petite compagnie & revint coucher à l'Escluse, le 31. il monta en batteau avec le Duc de Cleves, disna devant Armude & coucha à Middelbourg en Zelande.

Le premier Aoust le Roi étant au chasteau d' Amboise institua l'ordre de St. Michel.

Le 4. Aoust le Duc de Bourgogne alla disner 1468. à Armude & revint coucher à Middelbourg d'où il partit le 6. apres disner pour aller coucher à la Vere où il fut un peu malade, il en partit le 11. difna sur l'eau & coucha à la Brielle. Le 12. apres avoir disné à la Brielle aux depens de Monsieur d'Ostrevant * il alla souper à la Haie où il fut malade pendant un mois : le 16. Septembre il alla de Borfelle à nostre Dame de Stravesan (ou Sgravesan) d'où fondateur de il revint coucher à la Haye, le 21. il alla entendre se de Delse la Messe & déjeuner à St. George à deux lieuës de mort le 19. la Haye, où il retourna coucher.

Le 27. Septembre le Duc de Cleves qui étoit venu voir le Duc de Bourgogne, & avoit toujours demeuré avec lui depuis le 12. Juin, prit congé de ce Prince pour s'en retourner, & le Duc de Bourgogne alla souper à Delft, le 28. il alla disner à St. George & souper à la Haye où il y avoit des Ambassadeurs de Rome, Allemagne, Castille, Arragon, Venise, Cologne, Hautefrize, &c. il y resta jusques au 3. Novembre, & pendant ce temps il alla faire plusieurs pelerinages à St. George, à

nostre Dame de Strauezant & à sainte Croix. Le 3. Novembre il partit della Haye, alla déjeuner à St. George, disner à Delft, souper à Roterdam, le 4. il disna & coucha en batteau pres l'isle de Cormedic, il y resta jusques au 6. qu'il vint coucher à Anvers où il demeura jusques au 13. qu'il vint disner à Malines, & coucher à Vilvorde, le 14. il coucha à Bruxelles où les Ambassadeurs de Rome, Allemagne, Castille, Naples, Savoye, Venise, Calabre, Cologne, Juilliers & autres se rendirent.

Le 24. Novembre le Comte de Vaudemont arriva

1469. arriva à Bruxelles où il fut festoyé par le Duc, le Comte de Meurs y arriva le 3. Decembre &

fut pareillement festoyé.

Le 6. Decembre le Duc alla coucher à Hal, il y disna le lendemain & le soir revint à Bruxelles, le 12. il alla à la Messe à St. Sebastien de Linqueroit bien ê-becke, le 14. le Comte de Ghemen * le vint saluer tre Meghen. & il sur regalé, le 16. ce Duc alla souper à St. Josse lez Bruxelles à cause du trepas de Pasquet en son Hostel, le 17. il disna à St. Sebastien, soupa à St. Josse, il y disna le lendemain, puis alla coucher à Tenremonde, le 19. il en partit apres dis-

ner & vint coucher à Gand où il resta.

Le 31. Janvier le Seigneur de Duras, l'Aumosnier de la Reyne d'Angleterre & autres au
nombre de 26. personnes apporterent au Duc de
Bourgogne étant lors en la ville de Gand, l'ordre
de la Jaretiere que le Roy d'Angleterre lui envoyoit,
& qu'il reçeut en ceremonie le 4. Fevrier; ils y,
surent jusques au 9. suivant, pendant lequel temps
ils furent tous deffrayés aux depens du Duc, le
Sgr. de Duras eut un present de deux slacons d'argent pesans 28. marcs, les autres eurent aussi des
presens à proportion.

Le Dimanche 18. Fevrier le Duc & la Duchesse de Bourgogne étans à Gand, se firent les

nopces de la Demoiselle Jeanne de Berghes.

Le 20. le Duc partit de Gand pour aller à Bruges où la Duchesse & Mademoiselle se rendifils de Ge- rent le 22. & le 27. le Duc tint salle pour les noprard Sgr. de ces du fils † de Mr. de Culembourg avec Jeanne
Culembourg
Hoestrate & de Bevres fille de Mr. le Bastard de Bourgogne.
Borselle &
d'Elisabeth
de Buren. fils du Duc de Juilliers, le 17. il alla avec la
Duchesse

em- 1469.

Duchesse en pelerinage à nostre Dame d'Ardem-

bourg & revinrent à Bruges où ils resterent.

Le 5. Avril le Duc partit de Bruges pour Lille où il arriva le lendemain & s'arresta, la Duchesse & Mademoiselle allerent à Bruxelles, Malines, Anvers & Louvain.

Pasques arriva le 22. Avril, & le 30. dudit mois le Duc apres avoir disné à Lille alla coucher à 1470.

Roulers en petite compagnie.

Le premier May il disna à Roulers, soupa à l'Ecluse où il resta le lendemain, le 3. jour de la procession du saint Sang, il vint disner à Bruges & retourna coucher à l'Ecluse, il en partit le 8. & alla coucher à Middelbourg en Zelande, il en partit le 10. apres disner & vint coucher au chateau de la Vere où il disna le lendemain & revint à Middelbourg où il disna le 12. puis alla coucher au chateau de Zunebourg en Zelande, le Dimanche 13. il monta sur l'eau à Flessinghe & vint coucher à l'Escluse, d'où il partit le 22. disna sur l'eau, soupa à Middelbourg, les navires de guerre étans restés à l'Escluse attendans le vent, le 24. ils partirent pour Ermuyden où l'armée de Zelande devoit se rendre, le Duc resta à Middelbourg, le Dimanche 3. Juin il fit publier à son de trompe que tous gens de guerre y assemblez eussent à se retirer en leurs navires pour partir, le 4. il fit décoler quatre hommes pris pour homicides en l'isle de Zuitbevelandt * desquels trois étoient freres germains & le quatriéme leur germain.

Le 6. Juin le Duc sit partir les navires des Ha-lande. vres de la Vere & d'Arnemude, ils resterent à Ramequin saute de vent, le 9. il alla entendre la Messe à nostre Dame au Poldre, le 11. la stotte au

Aa

*L'une des Isles de Zelande.

nombre

nombre de 26. navires partit de Ramequin lez-1470. Flessinghe commandée par le Seigneur de la Vere * Volfart Comte de Grandpré * Lieutenant & Capitaine ge-

de Borfelle neral.

depuis Chevalier de la

Le 12. le Duc apres avoir disné à l'Abbaye de Toisond'or. Middelbourg en Zelande partit pour Flessinghe & vint descendre à Stoppeldame, d'où il alla coucher vers la Duchesse au chateau de Middelbourg en Flandre ou il s'arresta & ou le 17. ils firent le banquet aux Dames, la Duchesse ayant fait renforcer

son plat à cause que le Duc soupa avec elle.

Le 22. le Duc partit de Middelbourg & vint coucher à Bruges ou vinrent les Ambassadeurs de France, d'Arragon, de Calabre, du Comte Palatin & autres. Le 23. il ordonna un plat de cruë pour regaler les Ambassadeurs d'Arragon, le 25. il en partit apres disner & alla coucher à Oudembourg, le 26. il coucha à Nieuport, le 27. il disna à Furnes, coucha à Berghes, le 28. il coucha à St. Omer ou les Ambassadeurs de France, Naples, Bretagne & autres se trouverent.

Le Samedy dernier Juin la Reyne accoucha d'un fils qui fut nommé Charles, & eut pour pareins Charles de Bourbon Archevesque de Lyon & Edouard Prince de Galles, & pour maraine Madame Jeanne de France femme de Jean Duc de

Rourbon.

Le 4. Juillet le Duc de Bourgogne partit de St. Omer apres disner & alla à Aire voir Madame la grande (sa mere), le 25. il en partit apres disner & revint à St. Omer ou il trouva les mesmes Ambassadeurs & ceux de Venise, le 19. il y sie festoyer les Ambassadeurs de Bretagne.

Le 25. le Duc apres avoir disné à St. Omer > alla DU ROY LOUIS XI. 371 alla coucher à Desurene, le 26. au chareau de Boulogne, le 28. à Estaples, le 29. il alla oüir Messe à St. sosse sur mer, disner à Verton & cou-

cher au Crotoy ou il resta.

Le 2. Aoust il disna à l'Abbaye de Domp-Martin, & alla coucher à Hesdin ou il demeura cinq mois & demy, ayant presque toujours avec lui le Duc de Gheldres, & pendant ce sejour il y sit regaler les Ambassadeurs du Duc de Bretagne les 8. & 10. Septembre, celui du riche Duc de Baviere, le 15. Octobre & y receut les Ambassadeurs de France, Naples, Mayence, & autres.

Le Roy Edouard d'Angleterre arriva à la Haye le 11. Octobre, le Duc de Bourgogne lui fit donner cinq cens escus d'or de quarante huit gros piece * par mois pour son entretien, outre plusieurs autres sommes de deniers & * Cela faite dons qu'il lui sit avant son depart pour l'An- six cens slorgleterre.

Le 28. Novembre la Duchesse de Bourgogne & Mademoiselle Marie, arriverent à Hesdin vers le Duc.

Le Dimanche 2. Decembre se firent en la ville de Hesdin, les nopces de Philippe de Mangerot avec la Damoiselle de Rochebaron, ils surent regalez par le Duc & la Duchesse.

Le Mardy jour de Noël le Duc tint salle, le

jeune Duc de Gheldres mangea avec lui.

En ce mois de Decembre le Duc de Roure gogne ordonna à Messire Henry de Hornes Seigneur Peruvvez d'aller avec gens d'armes dans la ville de Thielt en Gheldres, d'en retirer Arnoul le vieil Duc de Gheldres, qui y Aa 2 estoie 1470.

estoit destenu prisonnier par le jeune Duc son fils; 1470. & de l'amener en la ville de Hesdin comme il

> Le Mercredy 2. Janvier le Duc partit de Hefdin & alla à Aire ou il trouva le Roi d'Angleterre, il y resta le 3. en partit le 4. après disner,

& revint à Hesdin.

Le 5. Janvier la Duchesse de Bourgogne partic de Hesdin, disna à Heuchin, & arriva le soir à Aire ou elle soupa avec le Roi d'Angleterre son frere, elle resta le 6. avec lui, le 7. ce Roi vint à St. Paul ou le Duc de Bourgogne se rendit & coucha, il en partit le lendemain aprés disner pour retourner à Hesdin ou il resta, & ou les Ducs de Gueldres pere & fils se trouverent.

Le 12. le Roi d'Armes dit Toison d'or * alla par le commandement du Duc de Bourgogne, porter au + Cette som- Connestable de France, lettres de sommation † de

pouvoit re- le venir servir en armes.

Le 16. le Duc avoit dessein d'aller à Dourlens, par le con- & le souper y avoit mesme esté preparé, mais le voyage fur remis au lendemain qu'il s'y rendit à petit train, & ou les deux Ducs de Gheldres se avoit dans la trouverent, il y resta jusques au Dimanche 3. Fevrier qu'il en partit en armes aprés disner, & vint souper à Avesnes le Comte en Artois avec le jeune Duc de Gheldres, le 4. il coucha à Bapaume, le 5. à Arras, ou ceux de la Ville qui devoient li= vrer le vin à trois deniers le lot s'accorderent moyennant douze muids, il y resta avec les Ducs de Gheldres & grand nombre de Capitaines jusques au 10. qu'il alla souper en son ost au camp lez Wvailli, & ce jour les plats des Chambellans furent reduits en argent.

Le

* 11 fc nommoit Gilles Gobert. mation ne garder que le fervice deu nestable pour les terres qu'il domination du Duc.

Le jeune Duc de Gheldres (nommé Adolphe) voyant que le Duc de Bourgogne prenoit le parti de son pere contre lui, s'enfuit du camp de ce Duc, qui depescha, le 10. Fevrier, des exprés à Mastricht & à Bois-le-Duc pour l'y faire arrester s'il y passoit.

Le 12. Fevrier le Duc de Glocestre vint à Lille voir la Duchesse de Bourgogne sa sœur, il resta quelques jours avec elle, & l'accompagna jusques

à Gand.

Environ ce temps * le Roy Edouard partit pour * La pension

l'Angleterre.

de Bourgo-Le 13. le Duc de Bourgogne partit de son camp gne avoit de Vvailly & vint camper à Hebuterne, d'ou il ordonnée partit le 16. & campa à Tolencourt (ou Toten- tien de ce court) le 18. il campa prés la ville de Dours Roy luy fut sur Somme vers Amiens, le 21. il campa hors ques au 15. le village de Lonville prés Amiens, le 23. à Vvi- Fevrier. nacourt (ou Vvinencourt) vers Pequigny, le Dimanche 24. à Belloy, son avantgarde prit la ville de Pequigny qui fut incontinent mise en seu, le Chasteau se rendit le soir par composition, le 25. aprés avoir dejeuné à Belloy il passa la Somme & campa sous Pequigny ou il resta jusques au Lundy 4. Mars qu'il en partit & vint camper hors le village de Clary sur la Serre : il avoit ordonné de faire à Perrone les obseques de Dom Petre Infant de Portugal & celles du Duc de Calabre, † mais elles furent remises à un autre temps.

Le 5. Mars le Duc de Bourgogne partit de Cla- Calabre pere ry & vint camper sur la Serre entre les villages de Duc de Cala-Verdesalle & de Salver, le 6. il passa cette ri- bre duquel il viere & vint camper sur Mez vers Amiens, il y aprés,

resta

que le Duc

t Jean d'An-

resta jusques au 10. qu'il en partit avec son armée & campa à l'Abbaye de Saint Aisseu vers Amiens, il y receut & regala l'Ambassadeur du Duc de Bretagne, il en partit le 27. pour aller avec son armée, outre ladite Abbaye en la Valée de la Croix à la Pierre d'Amiens, ou il resta & conclut le 9. Avril une treve de trois mois avec le Roi, aprés quoy il partit de ce camp le 10. & vint avec son armée à Glist sur Somme, le 11. jour du Jeudy absolu il campa prés l'Abbaye de Cor-

*C'oft-à dite bie & entra dans cette Abbaye ou il fit le Mandé * la Cene.

à treize pauvres.

Le 14. Avril jour de Pasques le Duc assista à 1471. l'office celebré par l'Abbé de Corbie qu'il fit disner avec luy, & il renvoya sa gend'armerie & son artillerie, il sejourna à Corbie jusques au 18. qu'il en partit aprés desjeuner pour venir coucher à Dourlens, il en partit le 20. disna à Bucquoi, soupa à Bapaume, d'ou il partit le 22. & vint à Peronne, il y fit le 23. la feste de l'Ordre de la Jaretierre & mangea en salle, le 2. May, il y fit faire les obseques de Dom Petre Infant de Portugal, le 4. celles du Duc de Calabre, & ce jour il donna à Messire Antoine de Vadeville Comte de Rivieres de Michelles & Liste-vvich, une pension de douze cens florins par an, & une autre de pareille somme à Messire Guillaume Seigneur de Hastin-* Poyés les ghes Chambellan du Roi d'Angleterre * , le Di-

Memoires de manche 5. & le Vendredy 11. il regala les Am-Comines 1.4. bassadeurs de France, & le 19. ceux de Breta-

ch. 2. gne.

Le 10. Juin il partit de Peronne & vint à Bapaume, le 11. il disna à Sevvastre & coucha à Dourlens.

1471

Le 12. la Duchesse de Bourgogne qui estoit à Gand avec Mademoiselle y sit faire un grand seu de rejouissance pour les victoires du Roi d'Angleterre son frere, on y employa un mil de gros bois & fagots.

Le 14. le Duc partit de Dourlens & vint à Abbeville, il en partit le 17. & alla au Chasteau de Crotoy, il y disna le lendemain, puis revint à Ab-

beville ou il resta quelque temps.

La Duchesse de Bourgogne qui estoit lors à Gand en partit le 25. Juin & arriva au Crotoy le 15. Juillet, le Duc s'y rendit le lendemain, il y resta jusques au 19. qu'il retourna à Abbeville ou les trais Estats de ses pays s'assemblerent le 22. Juillet, le 23. il alla vers la Duchesse au Crotoi, ils en partirent ensemble le 24. disnerent à Rue & coucherent à St. Josse sur mer, le 25. ils revinrent au Crotoi, le 26. le Duc revint à Abbeville, la Duchesse estant restée au Crotoi.

Le premier Aoust y eut un grand seu de meschef en la ville d'Abbeville, le Duc sit payer le dommage soussert par les pauvres, il partit le 5. aprés disner & vint au Crotoi vers la Duchesse, le 9. il revint à Abbeville ou il resta, le 18. il y regala les Ambassadeurs de France, & d'Arragon, le souper y avoit esté preparé, mais il partit à petit train & & vint coucher au Chasteau d'Auchi, il en partit le lendemain disna à Heuchin & soupa à Aire vers Madame la Duchesse sa mere, avec laquelle il resta jusques au Samedy 24. qu'il alla à l'Abbaye d'Auchi les Moines lez Hesdin, le 25. il alla au Chasteau d'Auchi, ou arriverent les Commis pour la Paix qui devoit A 2 4.

se traiter à Roie, le 26. il retourna à Abbeville, *L'Ambassa- ou les Ambassadeurs de Rome * Naples, Bretagne, deur de Ro- Gheldres & autres se trouverent.

Le 30. il fit faire dans l'Eglise de St. Vvulmoit Lucas de Tollenti, le Duc le sit frang d'Abbeville les obseques du Prince de Pieson maistre mont +, & le lendemain celles du Comte d'Eu * auxdes Requefles & luy fit quelles il affifta. un don de

Les 6. 7. 8. 10. & 11. Septembre le Duc regala + Charles de les Ambassadeurs de France, & ledit jour 11. il re-

Savoye fils gala aussi ceux de Bretagne. d'Amé, 1X.

Le 12. la Duchesse qui estoit au Crotoi regala le voye & d'Io Seigneur de Hastingues grand Chambellan d'An-

gleterre.

375. Horins.

Duc de Sa-

* Charles Le 26. le Duc partit d'Abbeville aprés disner, d'Artois , plusieurs au- alla au Crotoi vers la Duchesse, les Ambassadeurs theurs mar- de France & de Venise y arriverent le 3. Octobre, pourquoi il ordonna deux plats de crue, le 13. il est morten 1472. mais y sestoya les Ambassadeurs de France au disner, on voit par & le souper y estoit ordonné, mais il partit sur là qu'il est mort en les nouvelles qu'il eut de la maladie de Madame sa 1471. Voyez les Memoires mere, & alla coucher à Hesdin, le lendemain il de Comines. alla disner à Heuchin & souper à Aire vers Mada-T. 3. me sa mere, le 17. il en partit aprés disner & alla à Saint Omer, ou se trouverent les Ducs de Cleves & de Gueldres, & ou il resta.

Le Vendredy premier Novembre le Duc de Bourgogne estant à St. Omer avec le Duc de Gueldres, les Ambassadeurs d'Arragon, de Bretagne, de Venise & autres, receut en l'Eglise de Saint Bertin, l'ordre du Roi d'Arragon, & il tint salle, il y resta jusques au 15. qu'il en partit aprés disner & alla à Tournehem, le 16. il alla à Boulogne, ou il resta jusques au 28. qu'il en partit après difner & revint à Tournehem, le lendemain 29. à

St.

St. Omer ou le Duc de Gueldres, & les Ambassadeurs de Bretagne d'Arragon, de Venise & autres estoient restez, la Duchesse estant malade à

Arques.

Le 2. Decembre le Duc alla en petite compagnie voir la Duchesse sa compagne à Arques, il retourna le lendemain à St. Omer ou estoient le Duc de Gueldres, & les Ambassadeurs de France, d'Arragon, Bretagne, Venise, & autres, le 10. il partit de St. Omer aprés disner, & alla à Aire devers Madame sa mere, la Duchesse estant à Arques y regala Messire Jean de Cleves, & le Marquis de Rothelin, le 13. le Duc retourna à S. Omer, il en partit le 16. aprés avoir festoyé au disner les Ambassadeurs de France, & vint à Aire, ou le 17. Madame sa mere rendit l'esprit à Dieu entre trois & quatre heures du soir, le 18. le corps de Madame la Duchesse fur montré vestu en habit de Cordelier jusques au soir, puis ouvert & embaumé, le 20. le Duc partit d'Aire & alla à Arques, il en partit le 24. secretement & vint coucher en l'Abbaye de St. Bertin à St. Omer, le 25. il disna dans cette Abbaye & retourna par cau à Arques, le 29. Monseigneur de Ravestain en grande compagnie amena à Arques le corps de feu Madame la grande Duchesse, ou il reposa la nuit accompagné de seize Cordeliers.

Le Lundy 30. Decembre Monseigneur le Duc de Bourgogne partit en deuil du Chasteau d'Arques avec le corps de Madame sa mere, accompagné des Ordres mendians, des Collèges, des Mestiers, de la Bourgeoisse, & de la loy de Saint Omer, des Escuyers & Chevaliers de l'Hostel, de ceux du Conseil & des Ambassadeurs de Fran-

1471.

1471.

gée en Cathedrale. de cette Eglife dans les delices des Pays bas. T. 2. p. 94.

ce, Bretagne, Venise & autres, & entra en la ville de St. Omer ou il fit reposer le corps en l'E-*Depuis eri- glise Collegialle * du lieu, il disna en l'Hostel du Prevost de cette Eglise, & aprés disner partit en Voyez le plan la mesme compagnie, & alla en l'Eglise de Saint Bertin, ou il fit chantet Vigiles, soupa en l'Abbaye, & le lendemain sit dire le premier service

pour ladite Duchesse.

Le Jeudy 2. Janvier le Duc aprés avoir disné à St. Omer, en partit en deuil avec le corps de Madame sa mere, & coucha à Theronanne, le lendemain il vint à Lillers, & coucha à l'Hostel de Vvavrin, le 4. il alla aux Chartreux de Gosnay ou le corps de la Duchesse fut inhumé, il logea au Chateau, le lendemain il en partitaprés disner, & coucha à Bethune ou il resta le 6. & en partit le 7. pour Lille, où il resta jusques au 21. qu'il en partit apres disner & alla coucher à Menin, le 22. il coucha à Courtray, le 23. au Chasteau d'Englemonstier devers Madame de Nevers, le 24. il arriva à Bruges où il resta & receut les Ambassadeurs de Portugal, de Guyenne, de Bretagne, de Venize, & autres, & environ ce temps Messire Guillaume Hugonet Seigneur de Saillant & du Lys Chancelier du *vincent de Duc fit present au nom de son maître à l'Abbé de puis Evesque Begar * Ambassadeur du Duc de Bretagne de douze tasses d'argent goderonnées & dorées & de deux luy dans les flacons d'argent le tout pesant soixante deux marcs

de Leon, il est parle de Memoires de Comines T. 1, p. 215. SC T. 3. + Il a été fait la Toison d'or en 481.

ou environ.

Le Lundy 10. Fevrier le Duc de Bourgogne partit de Bruges apres disner & alla à Male vers la Chevaliet de Duchesse, on y fit la solemnité des nopces de Mesfire Bandnin de Lannoy † & de Melle. Michelle d'Esne, pour quoy la Duchesse ordonna six plats de

crue

crue, & le Duc fit present au Sire de nopces de cinquante marcs d'argent, le 11. jour des Caresmeaux le Duc retourna à Bruges, d'où il alla le 19. à l'Efcluse & revint le 21., le 25. il alla à Male d'où il revint à Bruges, le 28. il alla encore à Male, le 14. Mars, ou le 15 se firent les nopces du Comte Luxembourg de Roussi * avec la fille du Comte de Charny † & le fils de Louis

18. il retourna à Bruges.

Le 29. Mars 1472. jour de Pasques le Duc de Bourgogne qui estoit à Bruges eut avec luy à disner + Antoinette le Duc de Gheldres & le Prelat qui avoit officié, le mont. premier Avril il alla à Male vers la Duchesse, il revint le 3. à Bruges où il donna le 6, une feste à l'Ambassadeur de France, le 13. il y vit les joustes du Forestier de Bruges & du Roy de l'Espinette de Lille *, le 15. il alla à Male qui fut brulé le len- * C'estoit le demain, le 17. il retourna à Bruges, où le 23. jour fles, il se de St. George il celebra la feste de l'Ordre de la Jar- nommoit Jatierre & tint salle ouverte, le 28. il alla à Male cotin Attus. vers la Duchesse & revint le lendemain à Bruges où il y avoit des Ambassadeurs du Pape, de l'Empereur, des Roys de France, d'Angleterre, & de Naples, des Ducs de Guyenne, de Bretagne, de Venise, de Cologne, du Palatin & autres.

Le Mardi 5. Mai, le Duc partit de Bruges apres disner & alla à Ecclo, le 6. il alla à Gand, le 8. à Tronchiennes voir la Duchesse, le 9 il revint à Gand & y resta jusques au 12. qu'il alla à Oudenarde, le 13. il coucha à Leuze, le 14. à Valenciennes, le 15. il disna à Cons & coucha à Donay, le 16. à Arras, où il tint Court ouverte le 17. feste de la Penrecoste & eur avec lui à disner le Prelat officiant, & Jean de Cleves, les Ambassadeurs du Pape, de Naples, d'Angleterre, de Bretagne, de

1471.

Connestable de France.

1472. de Beautre-

Roy des Jou-

1472. Cologne, & autres, mangerent avec les Maistres d'horel.

Le 20. le Duc de Calabre * arriva à Arras & * Nicolas d'Anjou fils fut toujours aux depens du Duc de Bourgogne, de Jean Duc de Calabre, avec lequel il fir une nouvelle alliance, apres avoir été parlé cy- renoncé à celle qu'il avoit avec le Roy.

devant, &

devant.

En ce mois de Mai mourut Charles Duc de

Guyenne + le Roy prit possession de ce Duché. de Marie de Bourbon.

Le 4. Juin le Duc de Bourgogne partit d'Ar-+ Son teftament, datté ras apres disner & vint coucher en son camp pres du 24. May 1172. est cy- Bapaume, le 5. le Duc de Calabre vint l'y joindre, le 6. ils camperent à Champ Limosin pres Efclusiers sur Somme, le 9. le Duc vint disner à Peronne & retourna à son camp, il en partit le lendemain apres disner & vint camper hors Lihons en Santerre, le 12. il campa pres Neste qui fut prise d'assault & miseau feu & à l'épée, le 13. il en fit demolir le chareau & les murailles, le 14. il campa à Roye apres avoir fait brusser ce qui restoit de la ville de Nesle, le 15. la ville de Roye lui fut rendue par les François qui en partirent leurs vies sauves, les capitaines avec deux petits chevaux sans habillement de guerre ou autre bagage, les hommes d'armes un cheval seulement, les archers à pied en pourpoint blanc le baston à la main, le Dimanche 21. dudit mois le Duc de Calabre revint au camp du Duc de Bourgogne pres Roye, ce Duc en partit le 25. & vint camper hors Maisnil pres Mondidier, le 26. il campa au bois du Gart hors Bertuel *, le

* Ou Bre- 27. à Thilliers pres Beauvais, le 28. à St. Lucien teuil. pres Beauvais.

Mademoiselle de Bourgogne sut pendant tout ce mois en la ville de Mons, & y donna, du consentement du Duc son Pere, sa promesse par ecrit, d'e-

pouser le Duc de Calabre qui l'accepta & en don-

na aussi sa promesse.

Le Jeudy 9. Juillet l'assaut sut donné à Beauvais & huit jours apres 16. dudit mois, le Duc de Bourgogne fort chagrin de ne pouvoir reussir dans son entreprise sur Beauvais sit publier des lettres tresinjurieuses contre le Roy à l'occasion de la mort du Duc de Guyenne, qu'il disoit avoir eté empoisonné par frere Jourdain Faure dit Vercors, & Henry de la Roche par commandement du Roy, & promettoit de vanger cette mort sur ceux qui en estoient la cause & voudroient favoriser le Roy en cela.

Le Mercredy 22. Juillet, le Duc leva son siege de devant Beauvais & vint camper à la Rougemaison pres Lucy, le 23. il campa hors le village de Fercus, le 24. il campa outre Poix à la Croix Raoul où il resta le 25. le Dimanche 26. il campa à Rambuires, le 27. il campa à Bovincour (ou Brunecour) pres la ville d'Eu, le 28. il campa outre l'eau sous la ville d'Eu vers Dieppe, il y resta jusques au 9. Aoust qu'il vint camper avec le Duc de Calabre en deça du village de Cryel sur mer vers Dieppe, le 12. il y receut l'Ambassadeur d'Escosse, qui en partit le 15. le 17. il campa au Bastich de Bellimont sous Martin Eglise pres Arkes en Caux & l'avantgarde gagna & brussa la ville d'Arkes, le Lundy 24. le Duc passa l'eau avec le Duc de Calabre & vint camper au bois pres le village de St. Laurent sous le chateau d'Arkes, le 26. il campa pres le Chateau de Longueville en Caux & ce chateau fut pris & brussé, le 27. il passa la riviere & campa hors le village de Tostes en Caux, le 28. il campa sous Cailly en Caux, le 30. il campa pres la justice de Rouen, le 31. Aoust il fit sommer

1472.

382 ADDITION A L'HISTOIRE 1472. la ville de Rouen de lui livrer le passage qui lui sur resusé.

> Le Mardy premier Septembre le Duc resta sous Rouen, le 3. il campa avec le Duc de Calabre à St. Martin le blanc du costé d'En, le 5. il campa outre Neufchatel entre les deux censes de St. Antoine, le 9. il campa pres la cense de Varimpré, le 11. il campa en deça de la ville de Blangy où il receut les Ambassadeurs d'Angleterre & de Bretagne, le 14. il campa à Framicourt où il receut le 15. l'Ambassadeur de Venize, le 16. il campa sous Araines, le 17. à Pinquigny, le 19. entre Pronzelle-Val & Pronzel-le-Mont sur la riviere de Selles lez Amiens, le Dimanche 20. il passa la riviere, campa avec le Duc de Calabre sur la Montagne de Coppeguelle, son armée en bataille, & fit bruler les villages de deça l'eau depuis son camp jusques aux portes d'Amiens, le 21. il campa à la Faloise, le 22. à Mervvy, le 23. passa l'eau à Moreul, campa à Maziers en Santers, le 25. à Lihons, le 27. à Epaigny sur Somme où il resta.

Le Dimanche 4. Octobre, le Duc alla disner à Peronne & revint à Epaigni, il en partit le 12. avec le Duc de Calabre & vint camper à Hombleu pres Ham, le 15. il campa à Verlaine lez Hem, le 16. à Flavi-Marteau, le 17. devant la ville de Janli, le 18. il passa l'eau & vint à Chauni sur Oise qui se rendit ce jour, le 21. il campa devant la Fere, le 24. il passa à l'Oise & campa à Devillet lez St. Aubain, le 26. il campa à Nouvion l'Abbesse, le 27. à Ribemont sur Oise, le 28. il passa la riviere & vint camper à Villers le vert, il y resta le 29. & ce jour la Duchesse & Mademoiselle de Bourgogne qui estoient à Gand, donnerent le banquet de nopces de Gri-

Griselidis pourquoy y eut douze plats de crue, le 30. le Duc alla à Fonssomme & au camp de Ferrevagne, le 31. il campa devant Beaurevoir, le 2. Novembre, le Duc de Calabre partit & revint le 4. au camp de Beaurevoir, il en repartit le 5. pour retourner en Lorraine apres avoir renoncé par écrit à la promesse que la Princesse de Bourgogne lui avoit donnée de l'épouser, & renouvellé en mesme temps le Traitté d'Alliance qu'il avoit fait avec le Pere de cette Princesse.

Le 6. Novembre le Duc de Bourgogne vint camper hors Premont pres Serain, le 8. il campa devant Bohain pres l'Abbaye, le 11. fut publiée la Treve entre le Roy & le Duc jusques au premier Avril suivant (1473. le 14. il campa à Conchain hors Busuignies, le 16. il vint à Chastel de Cambresis apres avoir separé son armée, le 18. il coucha à Cambrai où laville lui sit present de deux poinçons de vin, le Chapitre de l'Eglise de nostre Dame, d'un poinçon, & le Chapitre de l'Eglise de St. Geri, de 36. lots, le 20. il vint à Peronne, d'où il partit le 24. apres disner & coucha à Bray sur Somme, le 26. à Dourlens, le 28. à St. Ricquier, le 29. à Abbeville où se trouverent les Ambassadeurs de Rome, de l'Empereur, d'Arragon, de Venise & autres.

Le Jeudy 3. Decembre Mademoiselle de Bourgogne étant à Gand avec la Duchesse sa belle mere, renonça par écrit à la promesse que le Duc de Calabre lui avoit donnée de l'epouser.

En ce temps * Arnoul Duc de Gueldres vendit * Les lettres au Duc de Bourgogne les Duché de Gueldres & sont du 7. Comté de Zutphen, pour la somme & au rachapt

de trois cent mil florins du Rhin.

Le Lundi 14. Decembre: le Duc partit d'Ababeville apres disner & vint au Crotoy, & ce jour lesdits Ambassadeurs & celuy de Bretagne qui estoit arrivé à Abbeville le 6. de ce mois, en partirent

pour aller à Bruges.

1472.

Le 16. le Duc partit de Crotoy, alla ouir la messe à Rue, & vint disner & souper à Monstreuil sur mer , où les Ambassadeurs d'Arragon & de Venize se trouverent, le 17. il disna à Bellefontaine, soupa à Boulogne, le 18. il disna & soupa à Desurene, le 19. il vint à Theronanne, le 20. il disna au chateau de Lillers & coucha au chateau de Gosnay, le 21. il fit aux Chartreux de Gosnai l'anniversaire de Madame la Grand sa mere, le 22. il partit de Gosnai apres disner & vint coucher à Lille, le 23. il coucha à Roullers, le 24. il arriva à Bruges, où estoient les Ambassadeurs de Rome, de l'Empereur, d'Arragon, de Bretagne, & de Venize, le 25. il tint salle ouverte, les Chambellans disnerent avec luy, le 30. il partit de Bruges apres disner & vint à Dam; le 31. il coucha à l'Escluse.

Le Samedy 2. Janvier il partit de l'Escluse apres disner, monta sur l'eau & alla coucher à Ermude, le 3. coucha à Zericzée, & y resta jusques au 7. qu'il en partit apres disner & vint coucher à Ermude, il arriva le 8. à l'Escluse apres avoir esté en grand danger sur l'eau, pour quoy il envoya dix storins quinze sols en offrande & action de grace à nostre Dame d'Ardembourg, le 9. il disna à Dam, & coucha à Bruges où estoient les Ambassadeurs du St. Pere, de l'Empereur, d'Arragon, de Venise & autres, le 14. estant en habit de Duc, il sit la ceremonie de créer Comte le Seigneur de Chimai *

* Jean de ceremonie de créer Comte le Seigneur de Chimai * croy, & ce en la personne de Philippe de Croy Sire de

Quie-

Quievrain son fils à cause de l'indisposition du Pere, ce Seigneur de Quievrain mangea avec luy, les autres Comtes mangerent à une table separée, le 16. il alla disner à Ardembourg & revint à Bruges, il en partit le 23. apres disner & alla à Gand vers la Duchesse, le Seigneur de Hastings chef de l'Ambassade d'Angleterre y arriva le 25. & fut festoyé d'un plat, le lendemain il fur encore festoyé avec les autres Seigneurs Anglois, & y eut trois plats de creue, le 28. le Duc partit de Gand apres disner & alla coucher à la Neuse (ou Ter-Neuse) es quatre Mestiers 7 le 29. il monta sur mer & ancra le soir pres de Reimer svalle, le 30. il disna Hulst Bou-& coucha à Zericzée, le 31. il mangea sur l'eau, & le & Assene-

coucha dans son basteau devant Ghervillier.

Le Lundy premier Fevrier il passa à Nieuhaure & coucha à la Haye en Hollande où l'Ambassadeur de Bretagne arriva le 2. le 3. le Duc alla ouir Messe à Sgravezande, le 4. il l'entendit & desjeuna à St. George lez Delft, il partit de la Haye le 5. apres disner & alla à Leyde, le 7. à Harlem, le 8. il en partit apres disner & alla par eau à Amsterdam, il y disna le lendemain 9. & coucha à la Gonde, il y disna le 10. & coucha sur l'eau entre Roterdam & Dordrecht, le 11. il coucha à Gorichem (ou Gorcum) & y resta jusques au 15. qu'il en partit apres disner & vint par eau coucher à Dordrecht, il en partit le 17. apres disner & vint à Ghiervliet où il resta à cause du vilain temps, le 19. il s'embarqua, disna sur mer & coucha à Zericzée, il en partit le 22. apres disner, arriva à la Vere & coucha à Midelbourg, il en partit le 24. disna sur mer & soupa à l'Abbaye de St. Michel d'Anvers, où les Ambassadeurs de Rome & de Venise se rendirent, il en

1472. partit le Lundy premier Mars apres disner & alla. coucher à Malines, le 2. il vint à Bruxelles où la Duchesse s'estoit rendue, il resta avec elle jusques au 27. qu'il partit apres disner & alla à Anvers, le + Ville de la 28. il disna sur l'eau & coucha à Reimer sualle *,

Zelande, qui le 30. il revint à Anvers & le 31. à Malines. a esté sub-

mergée. Voyez les Delices des Pays Bas, Tome III. pag. 87.

Pendant les mois de Fevrier & de Mars se tinrent dans les villes de Laon & de Guise plusieurs

conferences entre les Ambassadeurs du Roy & ceux du Duc de Bourgogne pour parvenir à la paix ; les Ambassadeurs de ce Duc furent Jean de Luxembourg Comte de Marle (fils du Connestable) Philippe de Croy Sgr. de Quievraing, Guy de Brimen Sgr. de Humbercourt, Antoine Rolin Sgr. d'Aimeries Grand Bailly de Hainaut, Ferri de Clugni * Ila été de- Protonotaire du St. Siege, * Antoine Seigneur de de Tournay Montjeu, Gerard Vurry Maistre des Requestes &

& Cardinal. Gerard Bataut Secretaire, ils convintent d'une

Treve entre ces Princes.

Le Jeudy premier Avril le Duc partit de Malines & alla à Bruxelles où il trouva la Duchesse, & où les Ambassadeurs de Rome, d'Angleterre, de Naples, Bretagne, Venise, & autres se rendirent, le 4. il confirma la Treve avec le Roy, alla disner à la maison de ville de Bruxelles, & y vit les joustes qui s'y firent sur le marché, le 8. il alla à Anvers, le 9. il alla disner & souper à sainte Gertrude-Berg; la Duchesse partit pour aller à Gand, le 10. il revint à Anvers, il en partit le 12. dejeuna à Pots, disna & soupa à Gand, le 13. il alla à Courtrai, le

+C'est à dire 14. à Lille, le 15. il y fit le mandé † à treize pauqu'il leur lava les pieds, Vres.

Le 18. Avril jour de Pasques, le Duc etant à 1473. Lille regala le Prelat qui avoit officié devant luy &

1473.

Iesdits Ambassadeurs, pour quoy y eut deux plats de creue, le 20. il alla à Bethune, le 21. il disna à St. Paul, coucha à Hesdin, le 22. à Abbeville, le 24. à Dourlens, le 26. à Miraumont où le Seigneur du lieu le regala & desfraya quelques offices, le 27. disna à Miraumont aux dépens du Seigneur du lieu & coucha à Peronne, le 28. à Cambrai, le 30. il en partit apres disner & alla coucher à Haspre.

Le Samedi premier May, plusieurs Princes, grands Seigneurs, Chevaliers de l'Ordre & autres, allerent au devant du Duc qui partit de Haspre apres desjeuner, & arriva à Valenciennes où il trouva la Duchesse, & se sit hors laditte ville un tournoy pour sa joyeuse venue, & y eut creue par tous les

offices.

Le Dimanche 2. May, le Duc celebra la feste & solemnité de l'ordre de la Toison d'orsoù se trouverent le Sire de Ravestain, le Comte de la Roche en Ardenne, Messire Jacques de Luxembourg, le Sire de Crotoy Comte de Porcien, le Sire de Lannoy, le Sire de Molembaix, le Sire de la Vere, le Sire de Brederode, Messire Simon de Lallaing, le Sire de Montagu, le Sire de Chastean-Guyon, le Sire de la Roche, le Sire de d'Esquerdes, le Sire de la Gruthuse & le Sire de Clessi, tous Chevaliers de cet Ordre, ils disnerent à la table du Duc, & à une autre table mangerent l'Evesque de Tournay Chancelier qui avoit fait l'office, les Tresorier, Greffier, & autres Officiers de l'Ordre, & plufieurs Princes, grands Seigneurs, Chevaliers & autres, & yeut Cour ouverte.

Le 3. se tint à Valenciennes le Chapitre de cet ordre, le Duc y crea Chevaliers Ferdinand Roy d'Arragon & de Sicile, Ferdinand Roy de Naples,

Bb 2 Gny

1473.

Guy de Brimeu Seigneur de Humbercourt, Jean de Luxembourg Comte de Marle, Philippe de Croy Comte de Chimay, Engelbert de Nassau Comte de Vianden, & Jean de Rubempré Seigneur de Bievres, & sit dire quinze Messes pour chacun des sept Chevaliers derniers morts, sçavoir Monseigneur Jacques de Bourbon, Pierre de Bauffremont Sgr. de Charni, Jean de Crequi, François de Borselle Comte d'Ostrevant, Claude de Montaigu Sgr. de Conches, Jean de Croy Comte de Chimai, & Thibaut de Neufchastel Mateschal de Bourgogne.

Le 11. May le Duc alla souper avec la Duchesse au banquet qu'elle donnoit pour les nopces de

* Avec Jac- Bellequin * fille de Jean de Bosschuysen Sommelier
ques de Ste. de corps de ce Duc, le 18. il partit de Valenciennes
Aldegonde. de corps de ce Duc, le 18. il partit de Valenciennes
Voyaginiapres disner & coucha à Mons, le 19. à Binch, le

20. à Nivelle & le 21. à Louvain.

p. 179. où elle est ditte, Philippe de Savoye Comte de Beaugey & autres mais mal, Philippe de Savoye Comte de Beaugey & autres fille de Jean Commandans l'armée du Roy devant Perpignan, de Bossu.

qu'il avoit été compris dans la treve arrestée entre le Roy, les Ducs de Bourgogne, de Bretagne & autres, & qui devoit durer jusques au premier Avril de l'année suivante, & il les sit sommer de se retirer avec l'armée des Comtez de Roussillon, & de Cerdaigne.

Le 24. le Duc de Bourgogne partit de Louvain & alla coucher à Leauvve en Brabant, le 25. il disna à St. Tron, coucha à Tongres, le 26. à Maestricht, où les Ambassadeurs du saint Pere, de Hongrie, Naples, Angleterre, Prusse, Venize & autres se rendirent, il en partit le Jeudy 10. Juin apres disner & alla coucher au camp de Moervelt lez Elsem, le 12. il campa pres Echt le 13. pres

Montfort ,

* Avec Jacques de Ste.
Aldegonde.
Voje l'hifto re de Valenciennes.
p. 179. où
elle eft ditte,
mais mal,
fille de Jean
de Boffu.

Montfort, au Païs de Gueldres, dont le chateau 1473. fut mis à son obeissance, le 15 il coucha à Remunt (ou Ruremonde) le 16. il campa à Thiegelen pres la ville de Vento, de laquelle il fit commencer le siege le 18. & où se rendirent les Ambassadeurs du St. Pere, de Venise, & autres, le 20. il achepta de Gerard Duc de fuilliers ses droits & pretentions sur les Duché de Gueldres & Comté de Zutphen, pour la somme de 80000. florins du Rhin, * le 21. la ville de Venlo lui fut renduë, il y receut le tract deven-24. l'hommage & le serment des habitans de la le Traitté, ville, il en partit le 25. & vint camper à Vvissen intitule, Aflez Vvez accompagné desdits Ambassadeurs, imperatoris le 26. il campa devant la ville de Gocht dans la- Caroli V. in quelle il passa le 27. apres disner, les habitans dria, imprilui ayant fait hommage & serment de lui estre mé à Anvers bons & loyaux sujets, & il alla coucher au Chateau de Cleves, où le Duc de ce nom le deffraya, il en partit le 29. & se rendit à son armée campée à Monvoyck sur Menze lez Ghemp, le 30. il campa à Duickemborch lez Nimeghe.

Le Samedy 3. Juillet il partit du camp de Duickemborch & s'approcha de Nimeghe pour en faire le siege, deux Ambassadeurs du St. Pere & ceux de Hongrie, de Venize & autres estans pres de lui, le 14. le Duc de Cleves vint à ce siege, le 18. il disna avec le Duc de Bourgogne, & à la priere des habitans de Nimeghe, travailla à faire leur paix, le 19. la ville de Nimeghe se rendit, le 20. les Bourguemaistre, Echevins, Bourgeois & habitans de laditte ville vinrent crier mercy au Duc à pieds & chefs nuds & à genoux, lui presenterent dire Gens-& livrerent leurs clefs, les Stalbroers * & estran- d'arm's ou gers estans à la solde de laditte ville vinrent vestus gers.

* Le Confertio juris

1473.

de leurs habillemens de guerre, lesquels ils mirent bas & laisserent en presence du Duc, & apres allerent passer l'eau & chercher ailleurs leur adventure, & sur fait un plat de creuë pour le Duc de Cleves.

Le 22. Juillet le Duc de Bourgogne alla disner à Nimeghe & revint dans son camp, le 24. il alla encore disner au Chateau de Nimeghe avec le Duc de Cleves & coucha en son camp, le 25. il logea au Chateau de Nimeghe & y regala le Duc de

* Charles Cleves, & lesdits Ambassadeurs, le 26. il ordondepuis Duc
de Gueldres na deux plats de creuë pour les ensans de Gueldres
qui n'apoint * & l'Ambassadeur de Cologne, le 27. il partit de
laisse d'enfans, & Phi. Nimeghe apres disner & coucha en son camp ayant
lippe depuis ordonné un plat pour lesdits ensans de Gueldres,
mariée à René Duc de le 28. il disna en son camp lez Nimeghe & campa
Lorraine. lez Griethnyse au Pars de Cleves, il y resta jus-

ques au 31, qu'il en partit apres disner, passa la .

Abbaye riviere du Rhin, & campa lez l'Abbaye de Elten de silles de * sur le bord de laditte riviere au Comté de Zut-

l'Ordre de phen.

Le Dimanche premier Aoust l'Evesque de Munster vint voir le Duc de Bourgogne dans son camp lez Elten & il y sut regalé, le 3. ce Duc alla camper lez Baecq pres Zutphen, le 4. il alla disner & coucher à Zutphen où l'Archevesque de Cologne le vint visiter, le 5. il receut le serment de ceux de Zutphen, l'Archevesque de Cologne & le Duc de Cleves estans lors avec lui, le 6. l'Evesque d'Utrecht vint lui rendre visite, le 11. il partit apres avoir desjeuné à Zutphen, passa la rivierre d'Issel & alla disner & coucher à Arnhem au Païs de Gueldre, le 12. les habitans d'Arnhem lui strent serment d'estre bons & loyaux sujets.

Mort d'Arnoul Duc de Gueldres & de Nicolas Danjou Duc de Calabre. Le

1473

Le 14. Aoust le Duc de Bourgogne passa la Riviere du Rhin, & le Vahal & vint à Nimerghe, où l'Ambassadeur de l'Empereur se rendit, le 16. il y regala les enfans de Gueldres & les Ambassadeurs du St. Pere & de l'Empereur, le 17. il disna à Nimeghe & soupa à Gocht, le 18. il disna & soupa à Strale, le 19. il disna à Strale & coucha à Duelse où il receut & deffraya l'Ambassadeur de l'Empereur avec sa suirte au nombre de 36. personnes, le 20. il soupa au Chateau de Breynner (ou Breymber) appartenant au Damoiseau Louis de Palan & scitué pres la ville de Lennich en Brabant, le 22 il arriva à Aix, ayant avec lui les Ambassadeurs du St. Pere, de l'Empereur, de Pologne, de Lorraine & autres, il y sejourna jusques au 26. qu'il en partit apres disner & alla coucher à Keteneusse au Duché de Limbourg, le 27. il coucha à Saers, le 28. il alla à Harlen St. Laurent en la Comté de Psalme & y regala l'Ambassadeur de l'Empereur, le 29. il coucha à Lymorly où il regala cet Ambassadeur & ceux de Pologne & de Lorraine, le 30. il coucha à Bastogne & le 31. à Martelange.

Pendant ce mois se tint à Senlis une conference entre les Ambassadeurs du Roy & ceux du Duc de Bourgogne pour parvenir à la Paix, les Comtes de Marle & de Chimay, Antoine Rolin Sgt. d'Aimeries & Ferry de Clugny Ambassadeurs du Duc, eurent ordre d'envoyer un Heraut au Roy pour le sommer d'executer la Treve arrestée entre eux.

Le Mercredy premier jour de Septembre le Duc de Bourgogne partit de Martelange & alla coucher à Arlon en Luxembourg, ayant avec lui les Ambassadeurs du St. Pere, de l'Empereur & autres & les ensans de Gueldres qui surent dessrayez à ses de-

B b 4

pens,

1473. pens, il partit d'Arlon le 6. & alla souper à Luxembourg où ces Ambassadeurs se rendirent & ensuitte ceux de Mets, de Venise, de Treves, de. Lorraine, & du Comte Palatin, il envoya à Anvers chercher toute la vaisselle d'argent & dorée. qui y étoit pour la faire transporter à Mets ou ailleurs & s'en servir à la feste qu'il vouloit donner à l'Empereur, il fit aussi pour ce sujet, chasser dans le Païs de Luxembourg & aux environs, le 29. il. partit de Luxembourg apres déjeuner & vint coucher à Makeren, le 30. il en partit apres disner accompagné de plusieurs Nobles de ses pais pour * Erederic venir à Treves, d'où l'Empereur * vint au devant de lui en grand triomphe jusques à une demie lieuë hors de cette ville où ils entrerent ensemble, & s'étans separez, le Duc vint souper & coucher en l'Abbave de St. Maximin lez Treves.

Le Vendredy premier Octobre ce Duc étant en ladite Abbaye y receut la visite de l'Archevesque de Treves, du Comte de Catzenelboge, du Marquis de Baden & d'autres Princes & grands Seigneurs de l'Empire, le 2. estant accompagné des Evesques de Liege & d'Utrecht & d'autres Princes & Seigneurs il alla rendre visite à l' Empereur en son Palais en la Cité de Treves, le 3. l'Empereur accompagné des Archevesques de Mayence & de Treves, de son fils Maximilien (depuis Empereur I. de ce nom) des Ducs Louis de Bavierre, Albert de Monnicken, & autres Ducs, Comtes, & Princes, vint voir le logis du Duc de Bourgogne en l'Abbaye de St. Maximin, le 4. les Archevesques de Mayence & de Treves, le Marguis de Baden, le Comte de Catzenelboge, le frere du Turg, & plusieurs grands Seigneurs d'Allemagne vinrent voir le Duc, ils y retournerent encore le lendemain avec le Comte de V vurtemberg, le 6. le Duc de Bourgogne accompagné des Evelques de Liege & d'Otrecht alla voir l'Empereur, le 7. ce melme Duc accompagné de ces deux Evesques, des enfans de Cleves, des Comtes de Marle, de Nassan, de Vianden, de Meeghen, de Heurne, de Saume, de Raverscheit, de Darem (on Darorem) de Tierstein, & de plusieurs autres Evesques, Princes & Nobles de ses païs, alla au devant de l'Empereur, qui, accompagné des Archevesques de Mayence & de Treves, de son fils, des Ducs Estienne de Bavierre, Albert de Monnicken, Louis de Bavierre, du Marquis de Baden & de son fils, du Patriarche d'Antioche * de l'E- été parlé cyvesque de Metz, des Comtes de Catzenelboge, de devant, Vvirtembergh & de plusieurs autres Evesques, Ducs, Comtes, Princes, & grands Barons de l'Empire, vint ouir Messe & disner avec le Duc de Bourgogne qui tint Cour ouverte, pourquoy y eut grande creuë par tous les offices, & la dépense de bouche de ce jour fut de 1117. florins l. 14. sols 7. deniers.

Les 8. & 9. Octobre apres disner l'Empereur accompagné comme il a été dit vint encore voir le Duc de Bourgogne, le Dimanche 10, ce Duc alla voir l'Empereur, les 11. 12. & 13. il receut les visites des Archevesques de Mayence & de Treves & de plusieurs autres grands Seigneurs d'Allemagne, le 14. il alla voir l'Empereur qui le vint voir le 15. & le 16. Le 17. il receut la visite du Duc Estienne de Bavierre, le 18. l'Empereur vint en grande compagnie voir le Tournoy que le Duc de Bourgogne fit faire à plusieurs Chevaliers & Ecuyers

de son Hotel au plus pres de son logis, le 19. & jours suivans ce Duc receut les visites des Princes. & Seigneurs d' Allemagne.

Le 28. Octobre fut arresté le mariage * de Mon-* Le con- seigneur Louis Duc d'Orleans avec Madame Jean-

prime dans ne de France seconde fille du Roy.

le grand re-Le 31. l'Empereur accompagné de son fils, des cueil des Traittez de Archevesques de Mayence & de Treves, du Mar-Paix. quis de Baden, de deux de ses enfans, & d'autres.

> Bourgogne. Le Lundy premier Novembre & les deux jours. suivans, le Duc receut les visites de plusieurs Prin-

> Princes & grands Seigneurs vint voir le Duc de

ces d'Allemagne.

Le 3. fut arresté le mariage * de Monseigneur tract est im- Pierre de Bourbon avec Madame Anne de France

primé dans fille aînée du Roy.

Imperatoris

cn 1541.

le grand re-Le 4. le Duc de Bourgogne alla voit l'Empecueil des Traittez de reur qui lui accorda l'investiture des Duché de Gueldres & Comté de Zutphen, la ceremonie s'en sie sur un houre, sur le marché de la ville de * Elles sont Treves, les lettres * en furent expediées deux jours imprimées

apres, l'Archevesque de Mayence eut 1200. flodansleTraitté intitulé: rins pour son droit de sceau.

A Bertio justis Les 7. 9. 10. & 12. Novembre le Duc de Bour-Caroli V. in gogne alla voir l'Empereur, le 14. il receut le fils Geldrie Du- de l'Empereur qui vint voir tirer le Papegay, & mé à Anvers il fit festoyer les Ambassadeurs du Duc de Lorraite, les 19. 20. 21. 22. & 23. il fit festoyer plusieurs Princes, les Eleus d'Allemagne & les Ambassadeurs de Danemarc & de Bretagne, le 25. il partit apres disner de St. Maximin lez Treves & alla coucher à Mackeren en Luxembourg, le 26. il alla par la riviere de Mozelle en petite compagnie

1475

à Thionville où les Ambassadeurs de Rome, Hongrie, Pologne, Venize, Naples, du Comte Palatin, d'Angleterre, de Dannemarc, Bretagne, Cologne & Ferrare se rendirent, il en partit le 11. Decembre apres & alla coucher à St. Marie du Chesne, le 12. il coucha à Chambliech, le 13. au chateau de Pierrefort où il resta le 14. le 15. il coucha à Fronart, le 16. il arriva à Nancy, le Duc de Lorraine estant venu au devant de lui avec les Nobles de ses païs, le 18. il coucha à St. Nicolas où le Duc de Lorraine l'accompagna, le 19. il partit de St. Nicolas apres disner accompagné du Duc de Lorraine & vint coucher à Neuville, le 20. il disna à Bacaracq aux depens de l'Evesque de Metz, & coucha en l'Abbaye de Mayemoutier, le 21. il coucha à Villers, le 22. à Berkem, le 23. à la Heuse, le 24. à Brisacq au Comté de Ferrete, où les Evesques de Spire & de Baste, le Marquis de Baden, & autres Princes & grands Seigneurs d'Allemagne vinrent le voir, & où les Ambassadeurs du St. Pere, de Venise, & autres se rendirent, il y resta jusques au 31. qu'il en partit apres disner & alla coucher à Enssem où il s'arresta.

Le 3. Janvier ce Duc sit assembler un Parlement dans la ville de Malines & pour le compo-

ser nomma les personnes suivantes.

Messire Guillaume Hugonet * Sgr. de Saillant été décapité

& du Lys Chevalier Chancelier.

Messire Ferry de Cluny Evesque de Tournay de Comines

chef du Conseil du Duc.

Messire Jean Carondelet Chevalier Sgr. de Champuans & juge de Besançon premier President. Maistre Jean de Bouverie second President. Messire Guy de Brimen Comte de Meghen Sgr.

* Il a depuis été décapité par les Gantois. Memde Comines liv. 5. chap.

ADDITION A L'HISTOIRE 1473.

de Humbercourt * Chevalier Chambellan du Duc;

* 11 a aussi Conseiller.

êté decapité par les Gan-1. 5. ch. 17.

Messire Simon de Lallaing Sgr. de Montigny tois. Mem. Chevalier Chambellan du Duc, Conseiller.

Conseillers & Maistres des Requestes.

Maistre Jean Jacquelin. Maistre Lyenard de Potots. Maistre Thomas de Plaine. Messire Artus de Bourbon.

Conseillers Clercs à 16. sols de gages par jour

Messire Adrien de Poitiers Prevost de St. Pierre de Lille.

Mre. Jean Vincent Prevost de St. Pierre de Cassel.

Mrc. Jean Rolin.

Mre. Richard de la Chapelle Chantre de l'Egliso de St. Donas de Bruges.

Mre. Louis V vury Doyen de Dole.

Mre. Antoine Gerart.

Mre. Philippe de Brimeu Prevost de l'Eglise de Nivelle.

Mre. Arnoul de Lallaing Prevost de l'Eglise de N. Dame de Bruges.

Conseillers Lays à 20. sols de gages par jour-

* C'est celui qui a fair une Histoire de Flandre laquelle n'a pas encore été imprimec,

Maistre Arnoul Dele Becque. Me. Folpart d'Ameronghen. Me. Philippe V vielant. * Me. Pierre de Gorges.

Me. Jean du Bois.

Me. Jean Lion.

Me. Jean de Janli.

Me. Guillaume de Cluni le jeune, Sgr. de Montelon.

Me. Pierre de Clerevaulx.

Me. Estienne de Courradis de Lignana.

Me. Philibert de la Frete. Me. Fernand de Lucenne.

Maistre Jean Candele premier Advocat du Duc.

Me. Thomas de la Papoire Procureur General.

Me. Jean d'Offai* second Avocat du Duc.

Pierre Duret substitud.

Nicolas de Rutter Greffier Civil.

Antoine de Hallevvin Greffier Criminel.

Jean de Longueville Greffier des Presentations. sur le Du-

Jacques de Drumez Payeur des Gages.

Robert de Hesdin premier Huissier.

Le Samedy 8. Janvier le Duc de Bourgogne partit d'Ensenshemapres disner & alla coucher à Tan. commencene où les Ambassadeurs de Rome † du Comte Palatin, des Suisses, de Berne & autres se rendirent, Codex Diploil en partit le 11. disna à Beaufort & coucha à Mr. Leib-Montbeliart où il disna le lendemain aux depens du nits. Seigneur du lieu, puis alla souper à Baulme les No- til se nome nes au Comté de Bourgogne aux depens de l'Abbel- & estoit se du lieu, il en partit le 13. apres disner & alla cou- Evesque de cher à Besançon où le Doyen du Chapitre lui presenta deux poinçons de vin, & le Chapitre lui en presenta huit muids, il en partit le Lundi 17. apres disner & alla coucher à Mernay au Comté de Bourgogne, le 18. il coucha à Auxonne, le 19. en son chasteau de Rouvre, d'où il partit le 21. apres disner, & alla coucher à Perigni à une lieue de Dijon,

* C'est lui qui a fait le Traitte des pretentions de Marie de Bourgogne ché de Bourgogne & aus tres pays, lequel est imprime au ment de 2. Tome du maticus de

où il alla le 23. & où le Cardinal d' Authun * les Ar-* Jean Rol- chevesques de Cologne + & de Besançon * les Ambassadeurs de Rome, du Comte Palatin, d'Arra-† Rupert Comte Pala- gon, de Bretagne, de Venise; des Suisses & autres * Charles de se rendirent, le 25. il y tint Estat de Due & Cour Neufchatel, ouverte.

Le 8. Fevrier le Duc estant à Dijon envoya une figure de cire representant sa personne & deux grands cierges avec ses armes le tout pesant, 540. livres & les fit offrir à St. Blaise en l'Eglise de Paroy les Moniaux, & ce même jour estant accompagné du Cardinal d'Autun de l'Archevesque de Besançon, des · Ambassadeurs du St. Pere, d'Arragon, de Bretagne, de Venise, & de plusieurs Prelats & Nobles du Pays de Bourgogne, alla au devant des corps de feus tres-nobles Duc Philippe & Duchesse Isabelle ses Pere & Mere que Mrs. de Ravestein, de Ricquebourg, & Messire Jacques de Luxembourg, avoient amenés du Comté de Flandre, & fit mettre ces corps dans la chapelle de son Hostel, le 10. estant accompagné, comme est die cy dessus, il conduisit ces corps depuis la chapelle de son Hostel jusques aux Chartreux lez la ville de Dijon, où il les fit enterrer le Vendredy II. le 19. il partit de Dijon aprés disner & alla coucher à Rouvre, il y disna le 20. & coucha à Auxonne, le 21. il disna à N. Dame de Montrolant, & coucha à Dole où il s'arresta.

Pendant ce mois se tint une conference en la ville * Elles sont de Compiegne entre les Ambassadeurs du Roy & ceux du Duc de Bourgogne pour parvenir à la Paix, la Treve entre ces deux Princes fut continuée jusques au 15. May, le Roy en donna ses lettres le pre-

mier Mars. *

imprimées dans le grand Requeil des Traittez de Paix.

Le Dimanche 6. Mars le Duc de Bourgogne estant à Dole envoya en grande diligence un expres aux villes de Berne & de Fribourg avec lettres adres. santes aux Avouez & Conseil de ces villes, lesquels il requeroit qu'ils voulussent luy faire reponse & declarer s'ils avoient fait alliance avec le Roy, comme on le disoit, il chargea en mesme temps le Seigneur d'Irlain * de s'informer de ce qui en estoit, * Guillaume le 3. il partit de Dole & alla coucher à Arbois, le depuis Che-9. il coucha à Salins où il resta le 10., il en partit valier de la le 11. & coucha à Quingei, le 12. à Besançon, d'où il partit le 15. & coucha à Vesoul, il en partit le 23. & coucha à Luxeu en Bourgogne, d'où il partit le 28. & alla coucher à Remiremont en Lorraine, le 29. à Espinal, le 30. à Bayon, & le 31. il entendit la Messe à St. Nicolas & alla disner & coucher à Nanci.

Le Vendredy 2. Avril ce Duc partit de Nanci apres disner, & alla coucher à Nomini, le 2. à Thionville, d'où il partit le 4. & alla coucher à Luxembourg, où il resta & les Ambassadeurs, d'Angleterre, Hongrie, Arragon, Bretagne, Ve-

mise, Lorraine & autres se rendirent.

Le 10. Avril jour de Pasques ce Duc en habit Ducal tint salle & Cour ouverte & disna ayant à sa droitte l'Evesque de Salubrie qui avoit fait l'office, & à sa gauche Mr. Jean de Cleves, les Ambassadeurs d'Angleterre, Hongrie, Espagne, Bretagne, Venise, & autres furent traittez à d'autres tables.

Le 22. Avril Messire Girard de Duresfort Sgr. de Duras & Me. Jean Morton Docteur es loix Maistre des Rolles de la Chambre du Roy d' Angleterre, Ambassadeurs de ce Roy vers le Duc de Bour1473

1474.

Bourgogne prirent congé de ce Duc en sa ville de 1474. Luxembourg pour s'en retourner vers leur maistre, ils eurent en present pour eux deux, cent dix marcs de vaisselle d'argent & chacun un cheval, Bertrand de Duras frere dudit Girard qu'il avoit accompagné dans cette ambassade eut aussi un cheval en present.

Le Samedy 23. Avril feste de St. George, le Duc de Bourgogne estant à Luxembourg solemnisa la feste de l'ordre de la Jaretierre, la Duchesse & Melle. de Bourgogne estoient pour lors à Gand.

Au commencement du mois de May, le Duc sit * Henry II. arrester prisonnier le Comte de Montbeliard * & le

VII. Comte retint quelque temps avec luy.

Environ ce temps le Duc estant satisfait des agreables services du Comte de Campobasse † & de Landshut sa Jacques Galyot Escuyer, fit present au premier d'ufeconde femne fleur de diamans du prix de 180. florins, & au + Il l'a de- second d'une croisette garnie de cinq tables de diala journée de mans & trois perles pendans de la valeur de 84.

Nancy où ce Horins. Duc a été

計s d'Ulric

de V vittemberg & d'E-

lifabeth de

puis trahi à

Le 9. Juin le Duc partit de Luxembourg apres disner & alla coucher en petite compagnie à Arlon, & revint le lendemain coucher à Luxembourg, il en repartit le 22. apres dejeuner & coucha à Arlon, le 23. à Bastoigne d'où il partit le 25. apres dejeuner & coucha à Marche en Famene, le 26. il arriva à Namur, il en partit le 27., alla disner à Vvavre & coucher à Bruxelles où la Duchesse & Melle. de Bourgogne se rendirent le 28. au soir.

Le Dimanche 3. Juillet le Duc partit de Bruxelles apres disner, & alla coucher à Malines oit la Duchesse & Melle. de Bourgogne se rendirent, le 10. il envoya ordre au Seigneur de Romont estant

1474

DU ROY LOUIS XI. à Arras de faire sommer le Roy de desister de faire la guerre au Roy d'Arragon attendu qu'il estoit compris comme son allié dans la Treve fairre entre eux, & environ ce temps il fit faire un riche bonnet Ducal avec un Cercle d'Archiduc pour faire son entrée en son Parlement de Malines.

Le 11. Juillet le Duc aprés avoir disné à Malines croyoit aller à Louvain où la Duchesse s'estoit rendue, & où il avoit ordonné son souper, mais il resta à Malines, d'où il partit le lendemain après disner & alla coucher à Louvain, le 13. il disna à Louvain & avoit ordonné son souper à saint Tron, mais il soupa & coucha à Thyle-Mont, la Duchesse disna à Tengres, & soupa à Trecht sur Meuse, le 14. il disna à Thyle-Mont, & coucha à saint Tron, le 15. il avoic resolu d'aller à Liege, & le disner y avoit esté appresté, mais il en sit apprester un autre à saint Tron, où il ne disna pourtant pas, estant allé disner, souper & coucher à Tongres, il en partie le 16. & alla à Tricht sur Meuse, où la Duchesse estoit depuis quatre jours, le 21. il partit de Tricht après dejeuner & alla avec son ost coucher en son camp prés le Cloistre de St. Gheerlick où les Ambassadeurs de Naples, Venise, Julliers, Dannemarc & autres se rendirent, il resta dans ce camp prés Thyver, il en partit le 26. & alla camper prés Lenneke, marcha avec son armée les 27. 28. & 29. & le 30. il campa prés l'Abbaye de N. Dame prés la porte de la ville de Nuys, devant laquelle il venoit mettre le siege, le 31. il envoya Messire Francisque d'Est Marquis de Ferrare, son Conseiller & Chambellan, & Antoine Bastard de Bourgogne en Ambassade vers le Roy

de Naples * à qui il envoya son ordre ainsi qu'au * Ferdinand Roy de Sicile + avec les habillemens dudit Orfils naturel d'Alphonse dre.

Roy d'Arra- Le Lundy premier Aoust l'Archevesque de Cot Ferdinand logne vint disner avec le Duc de Bourgogne en son Roy d'Arra- camp prés Nuys, pourquoy on fit deux plats de gon & de Si- crue, il y difna encore le 7.

Pendant ce mois le Comte de Montbeliard qui avoit esté arresté prisonnier à Luxembourg & ensuite conduit à Trecht sur Meuse fut mis au Chasteau de Boulogne à la garde & depense du Chastelain du lieu.

Le 3. Septembre ce Duc fit donner un affaut à un boulevard devant la ville de Nuys, & y furent bleffez, noble homme Thomas Stanley, Thomas Ebringhem, & Talbot, Gentilshommes Capitaines, treize hommes d'armes & 54. archers tous Anglais, il fit donner 36. florins au Sr. Stanley, 20. florins à chacun des Capitaines, 4. florins 16. sols à chacun des hommes d'armes, & 2.

florins 8. fols à chacun des archers.

En ce temps le Duc fit faire de grands Estendarts avec l'Image de St. Georges, des Guidons & des Cornettes pour les differens Estats de son Hostel, Archers de corps & de la grande garde, & pour les vingt compagnies d'ordonnance, le premier des Estendarts de ces compagnies estoit en champ d'or avec l'Image de St. Sebastien, le mot & la devise de Monseigneur le Duc garni de fufils, de flambes, & de la Croix de St. André, le 2. avoit l'Image de St. Adrien en champ d'azur, le 3. l'Image de St. Christophe en champ d'argent, le 4. St. Antoine en champ rouge, le 5. St. Nicolas en champ vert, le 6. St. Jean Baptifte

1474

DU ROY LOUIS XI. tiste en champ noir , le 7. St. Martin sur drap sangain, le 8. St. Hubert sur gris, le 9. Ste. Catherine fur blanc, le 10. St. Julien sur violet, le 11. Ste. Marguerite sur tanné, le 12. Ste. Avoye sur jaune, le 13. St. André sur noir & violer, le 14. St. Estienne sur vert & noir, le 15. St. Pierre sur rouge & vert, le 16. Ste. Anne sur bleu & violet, le 17. St. Jaques sur bleu & or, le 18. Ste Magdelaine sur jaune & bleu, le 19. St. Jerosme sur bleu & argent, & le 20. St. Laurent sur blanc & gris.

Le 22. Septembre le Duc fit festoyer l'Ambassadeur de Naples, estant prés de luy au siege de Nuys, & envoya du pain, du vin & des viandes aux gens qui travailloient à faire une digue sur la riviere du

Rhin.

Le 18. Octobre les Ambassadeurs de Hongrie & de Dannemarc furent regalez par le Duc au siege

de Nuys.

Le 17. Novembre ce Duc après avoir disné au siege de Nuys, alla en compagnie de Princes, Barons, grands Seigneurs, & en grand triomphe en batteau, à l'opposite de la ville de Duseldorp, à une lieuë du siege où il avoit fait dresser plusieurs tentes & pavillons, & fait porter un grand banquer pour recevoir & festoyer le Roy de Dannemac, Jean Comte d'Aldembourg son frere, leur neveu, les Ducs de Saxe, de Brunswvick, de Mekelborch, & autres Princes & grands Seigneurs de leur compagnie, lesquels estoient à Dusseldorp, & aprés la feste retourna audit siege où les Ambassadeurs de Naples, Venise, & autres se grouverent:

Le 18. le Duc de Saxe & autres Princes & grands CC2

grands Seigneurs de l'Hostel du Roy de Dannemarc vintent visiter le Duc de Bourgogne en son camp de Nuys où il les regala, ils y retournerent encor le lendemain avec le Duc de Brunswick & le Comte de Brandebourg, & y furent encore regalez.

Le 20. le Duc de Bourgogne accompagné de plusieurs Princes, Comtes, Barons, & autres grands Seigneurs alla à un quart de lieuë dudit siege prés d'un bois où il avoit fait dresser plusieurs tentes & pavillons bien riches & fait porter un grand disner pour le Roy de Dannemarc qui s'y rendit avec son frere, son neveu, les Ducs de Saxe, de Brunsvick, & de Meckelbourg, & autres Comtes & Barons, & aprés les epices il retourna souper & coucher audit siege.

Le 21. le frere du Roy de Dannemarc vint voir

le Duc de Bourgogne, qui le deffraya.

Le 26. l'Electeur de Saxe & autres grands Seigneurs de l'Hostel du Roy de Dannemarc, vinrent

voir le Duc de Bourgogne qui les regala.

Le 29. le frere du Roy de Dannemarc, le Duc de Saxe & autres Seigneurs vinrent encore voir le Duc

de Bourgogne qui les deffraya.

Le Jeudy premier Decembre l'Archevesque de Cologne, le frere & le Chancelier du Roy de Dannemarc vintent visiter le Duc de Bourgogne au siege devant Nays où il les regala, ils y retournerent encore les quatre jours suivans, le 6. ce Duc partit aprés disner & alla en grand triomphe à un bois à une demie lieue du siege, auquel lieu il avoit fait dresser plusieurs tentes & pavillon, & fait porter un grand banquet pour sesteure le Roy de Dannemarc, ses Frere & Neveu,

les

1474.

les Ducs de Saxe, de Brunsvoic, de Meckelbourg, & autres Princes & Seigneurs de leur compagnie, & aprés le banquet & les epices il retourna au siege, il se consomma à ce banquet six voudres de vin du Rhin, blanc & bien bon, revenant à 34. muids gauge Françoise, le tout pour la valeur de 250. slorins, & le 7. il sit encore un grand banquet au mesme lieu, après quoy il retourna au siege.

Le 22. le Duc de Bourgogne regala l'Archevesque de Cologne, le 25. il sit livrer pain, vin, & viandes aux Ambassadeurs de Hongrie & de Naples, & au Prelat qui avoit fait l'office du jour, & pendant ce mois il sit donner une robe de velours, sourrée, deux robes de drap aussi sourrées, & d'autres habillemens à Adolph de Gueldres pri-

fonnier à Courtray.

Les 11. & 12. Janvier le frere du Roy de Dannemarc vint voir le Duc de Bourgogne qui le regala ainsi que les Ambassadeurs d'Angleterre & de Hongrie qui estoient vers luy, le 30. ce Duc regala quelques gens du Roy de Dannemarc qui devoient aller avec luy au lieu où ce Roy devoit s'assembler avec mondit Seigneur, & le 31. ce Duc après avoir disné au siege devant Nuys, en partit à privée compagnie, alla prés d'un bois à demy lieue du siege où il avoit fait dresser des tentes & pavillons, communiquer avec le Roy de Dannemarc qui y estoient venu accompagné du Duc de Mekelbourg & de quelques gens de son Hostel pour le banquet desquels le Duc de Bourgogne avoit fait porter quatre plats de viande & aprés les épices il retourna souper & coucher au siege de Nuys, & pendant le sejour que ce Roy fit

1474: fit à Dusseldorp & aux environs, ce Duc luy envoya en trois fois 4340. florins 1. sol pour sa depense.

Les 3. & 6. Fevrier le Duc Bourgogne regala le frere du Roy de Dannemarc, les 11. & 17. il regala ce Roy qui l'estoir venu voir, les 18. 20. 22. 25. & 26. il regala son frere, quelques uns de ses Conseillers & autres personnes de son Hostel, &

l'Ambassadeur de Naples.

Les 3. 4. & 5. Mars ce Duc regala les Ambassadeurs de Naples & du Connestable de France, le 7. il regala l'Ambassadeur de Venise, le 12. l'Ambassadeur du Duc de Milan arriva vers luy, il le sit regaler ainsi que les jours suivans avec les Ambassadeurs de Hongrie & de Lorraine.

Le 26. Mars jour de Pasques il regala ces Ambassadeurs avec le premier Chambellan & le Prelat officiant, pourquoi il y eut 4. plats de crue,

les 30. & 31. il regala l'Ambassadeur du Comte Pa-

latin.

14750

beaufrere.

Pendant le mois d'Avril le Duc de Bourgogne estant au siege de Nuys regala en disferens jours les Ambassadeurs de Naples, Milan, Venise, Hongrie, Bretagne, du Comte Palatin, de Juilliers, Cologne, & d'Arragon, & le 29. de ce mois le Sire de Riviers Ambassadeur du Roy d'An-

11 estoit gleterre * arriva vers ce Duc & en fut regalé.

Les 1. 2. & 3. May jours de Revoison ou des Rogations ce Duc sit regaler le Legat du St Siege, les Ambassadeurs d'Angleterre, de Sicile, Arragon, Naples, Milan, Venise, Palatin, & autres, & y eut chacun de ces jours huit plats de creue pour ces Ambassadeurs qui furent encore regalés plusieurs jours suivans.

Le

DUROY LOUIS XI. 407

Le Jeudy premier Juin le Legat revint vers Mon- 1475. leigneur le Duc avec aucuns Princes & Barons d'Allemagne qui furent tous regalés, ainsi que les jours suivans avec les Ambassadeurs de Sicile, Arragon, Naples, Milan, Venise, Juilliers, Palatin, Cologne, & autres.

Les 4. & 5. Juin & autres jours suivans quelques Princes d'Allemagne & gens de l'Empereur vinrent vers le Duc & en furent regalés avec lesdits Ambas-

fadeurs.

Le Mardy 13. Juin ce Duc aprés avoir disné au siege devant Nuys, où il estoit dequis le 30. Juillet de l'année precedente, le leva, & partit à tout son ost, approcha de l'ost de l'Empereur & alla souper & coucher au camp de l'Abbaye du Val Nostre Dame qui pleure prés Nuys, ayant auprés de luy les Ambassadeurs de Sicile, Arragon, Naples, Milan & Venise, lesquels il fie regaler, & les jours suivans, pourquoy y eut trois plats de creue chaque jour, le Dimanche 18. & jours suivans estant au mesme camp il fit regaler le Legat, & ces Ambassadeurs, les Duc de Saxe, Marquis de Brandebourg, & autres grands Princes de l'ost de l'Empereur qui vinrent prendre congé de luy le 26. le 27. il partit de ce camp aprés disner & alla coucher avec son ost au camp prés le Chasteau de Hulkeurode seil y resta avec les Ambassadeurs de Sicile, Arragon, Naples, Milan, Venise, & autres jusques au 30. qu'il en partit aprés disner & alla camper prés Linnick.

Le Samedy premier Juillet il disna au camp prés Linnick, & alla camper à Rode-le Duc, ayant ces Ambassadeurs avec luy, lesquels il fit regaler Cc4

aprés disner & alla camper prés le Mont de Galox, le 5. il disna en ce camp, & coucha à Tricht sur Mense, il y desjeuna le lendemain, disna à Hasselt & coucha à Diest.

Le 6. la Duchesse de Bourgogne qui avoit esté presque toussours à Gand, arriva à Calais vers le

Roy d'Angleterre son frere qui la deffraya.

Le 7. ce Duc vint de Diest à Malines où il resta jusques au 10. qu'il alla disner à Tenremonde & coucher à Gand, il en partit le 11. aprés disner & alla coucher à Bruges, il y disna le 12. & coucha à Nieuport, le 13. il disna à Dunkerke, coucha à Gravelines, le 14. il arriva à Calais vers le Roy d'Angleterre qui le deffraya, la Duchesse estant pour lors à St. Omer avec les Ducs de Clarence & de Glocestre ses freres, le 18. il alla au Chasteau de Guines avec ce Roy qui le fit deffrayer, il en partit le 19. & alla à St. Omer où il trouva la Duchesse, il en partit le 22. & alla à Fauquemberghe près l'ost du Roy d'Angleterre, il y sejourna le 23. & en partit le 24. après dejeuner & alla disner, souper & coucher en la cité d'Arras, & ce jour il mangea du poisson à cause de la veille de St. Jaques, le 27. il partit d'Arras, après disner & alla coucher à Dourlens, il en partit le 29. aprés disner & alla voir l'ost du Roy d'Angleterre, & coucher en la Cense de Hamencourt, la Duchesse partit ce jour de St. Omer pour retourner à Gand, où Melle. de Bourgogne estoit restée.

Le Mardy premier Aoust, ce Duc disna en la Cense de Hamencourt, coucha au village d'Airchen, prés l'ost du Roi d'Angleterre, il en par-

1475

DU ROY LOUIS XI. tit le 2, après disner & coucha à Ancre, il en partit le 3. aprés disner, & coucha à Curleu sur Somme prés ledit oft, le s. il passa la Somme, & coucha à Feuilliers prés ledit oft, il y disna le 6. passa par l'ost du Roi d'Angleterre, & coucha à Peronne, il y resta jusques au 12. qu'il en partit après disner, passa par l'ost du Roi d'Angleterre, & alla coucher à Cambrai, il y disna le 13. & coucha à Valenciennes, d'où il partit le 18. aprés disner, soupa à Cambrai, & alla coucher à Peronne, il y dejeuna, le 19. il alla vers le Roi d'Angleterre en son camp prés St. Cri sur Somme, & revint disner & coucher à Peronne, il y disna le 20. alla encore voir le Roi d'Angleterre au mesme camp', alla coucher à Cambrai, le 21. il disna à Valenciennes, coucha à Mons, le 22. il disna à Nivelle & coucha à Namur, où les Ambassadeurs de Naples, Arragon, Venise, & autres se rendirent.

Le 29. Aoust entreveuë du Roi avec le Roi d'Angleterre au lieu de Pequini, ces Princes convinrent d'une Treve * entre eux, & que le Danphin epouseroit la fille de ce Roi d'Angleterre.

Le Vendredy premier Septembre les Ambassa- Recueil des deurs de France, Milan & du Comte Palatin ar- Traitez T. 8. riverent vers ce Duc qui estoit à Namur, & en partit avec ces Ambassadeurs, disna à Chinai & coucha à Marche en Famene, il y resta jusques au 4. qu'il en partit aprés difner, & alla coucher au Chasteau de la Roche en Ardenne, il y disna le J. & coucha au Chasteau de Rolers, le 6. il disna à Martelange, coucha à Arlon, le 7. il + Petite ville dejeuna à Aix & coucha au Chasteau de Thien- entre Luredainges, le 8. il arriva au Chasteau de Solenvore + montmidy.

tousiours accompagné de ces Ambassadeurs, & où le Legat du Pape arriva le 12. le 13. il y don-

* Elles sont na ses lettres * pour une Treve de neuf ans avec imprimees Recueil des Traitez de

dansle grand le Roy, il en partit le 23. & alla disner & coucher au Chasteau de Bassompierre, accompagné Paix T. 1. p. du Legat & des mesmes Ambassadeurs, il y disna, le 24. coucha à Goise où il disna le 25. & coucha à Pont à Mousson, le 26. il alla en grand triomphe au devant du Prince de Tarente, le 29. il partit du Pont à Mousson après disner, & alla avec son armée coucher au Chasteau de Condé, estant accompagné de ce Prince, du Legat & de ces Ambassadeurs, le 30. il dejeuna à Condé, & coucha au village de Neuville, à une lieuë de S. Nicolas, la Duchesse & Melle. de Bourgogne

estans tousiours à Gand.

Le 3. Octobre les Ambassadeurs de France arriverent vers le Duc de Bourgogne qui estoit au village de Neuville avec le Prince de Tarente & les Ambassadeurs de Naples, Arragon, Venise, Milan & autres, & qui en partit pour aller coucher à Assonville, il en partit le 5. après disner, & alla camper prés Bayon, où ce Prince & ces Ambassadeurs se rendirent, le 7. il campa prés Charmes, il en partit le 10. & campa à Dommarcq, il marcha le 13. & campa prés l'Abregement sur Mozelle, le 14. il affiega Espinal qui se rendit le 19. & où il disna avec le Prince de Tarente, le 20. il disna au camp sous Espinal, & alla camper prés Chauvigny, il y disna le 21. & campa prés le Chasteau de Vandemont qui se rendit ce jour, il y resta le 22. en partit le 23: aprés disner, & alla camper prés le Pont Saint Vincent, il y disna le 24. & vint camper au sieDU ROY LOUIS XI. 411

ge devant Nancy ayant avec luy ledit Prince de Tarente, le Legat du Pape & les Ambassadeurs de l'Empereur, France, Naples, Arragon, Venise, Milan, Juilliers, Palatin, & autres se rendirent à ce siege.

Le 29. Octobre la Duchese de Bourgogne estant à Gand avec Mademoiselle, y ordonna neuf plats de creue pour le festin de nopces de Jean de Baeust

& de Gertrude de Berlette.

Les 4. & 6. Novembre le Legat du Pape & l'Ambassadeur de l'Empereur vintent de St. Nicolas au siege de Nancy où le Duc de Bourgogne les regala à disner, & sit les dessrayer ainsi que l'Ambassadeur de France, pendant le temps qu'ils surent avec luy.

Le Jeudy 30. Novembre la ville de Nancy se rendit à ce Duc qui y alla disner & coucher, il y resta tout le mois de Decembre, & le 25. de ce mois il y tint salle, le Prelat officiant & le Prince de Ta-

rente mangerent avec luy.

Le Jeudy 11. Janvier le Duc de Bourgogne partie de Nancy & alla couchet à Thou en Lorraine, le 12. il disna & coucha à Neufchastel en Lorraine, il y resta jusques au 17. après disner qu'il alla coucher au Chasteau de Dombrot, il y disna le 18. & coucha à fonvelle où il disna le 19. & coucha au Chasteau de Mans, le 20. il coucha à Vesoul, & le 22. à Resançon où il s'arresta, & pendant tout ce temps il sit toujours dessrayer l'Ambassadeur de France.

Le Mardy 6. Fevrier ce Duc partit de Besangon aprés disner, & alla coucher à Chasteauneus prés le village de Vvillonsans, il y disna le 7. & coucha à la Riviere, où il disna le 8. & coucha 1475.

cha à Joigne, il en partit le 12. aprés disner & 1475. coucha à Orbe pays de Savoye, il y resta jusques au 19. qu'il en partit avec son armée & campa devant

la ville de Granson en Savoye.

son camp sur le lac prés la ville de Granson, ordonna cinq plats de crue pour l'Ambassadeur de * son armée Milan, le 2. il fut tout le jour sur les champs *, detoute. le 3. il fut tout le jour à Nozeret (ou Nozeroy) au Comté de Bourgogne, le 4. il ordonna que le Prince de Tarente, qui estoit toujours avec luy, auroit un plat de viande de creue pour luy & sa suitte, le 9. il partit de Nozeret après disner & coucha à foigne, il en partit le 11. & alla coucher à Orbe, il y resta jusques au 14. qu'il alla avec son

Le Vendredy premier Mars ce Duc estant en

Le 6. Avril l'Ambassadeur de l'Empereur arriva prés Lauzanne au camp du Duc de Bourgogne qui le fit regaler & les jours suivans d'un plat de crue le 11. jour du Jeudy absolu ce Duc fit le man-

armée, coucher sur les champs assez prés de Lo-

zanne, le 15. il campa prés Lozanne & y resta.

dé à 13. pauvres.

Le 14. Avril jour de Pasques ce Duc estant campé pres Lozanne, ayant l'Ambassadeur de l'Empereur avec lui, ordonna 4. plats de creuë pour le Prelat officiant, le Legat du St. Pere, le Prince de Tarente & autres grands Seigneurs qui disnerent avec le grand Chambellan, le 23. il celebra la feste de St. George & y eut deux plats de creuë, le 29. il alla en petite compagnie coucher à Lozanne, où il resta jusques au 27. May qu'il en partit apres disner avec son armée & alla camper à Morrain pais de Savoye pres le lac de Lozanne, & où le Legat du Pape, les Ambassadeurs de Milan

Milan & du Comte Palatin le suivirent.

1476:

Le Mardy 4. Juin ce Duc partit de Morrain apres disner & campa avec son armée pres le chateau de Beaulay en Savoye, il en partit le 6. & campa pres Stavoyer en Savoye, ayant avec lui Mr. de Scales, l'Ambassadeur de Milan & autres, le 7. il campa à Monta pres de Stavoyer, il en partit avec son armée, le 9. apres disner, & alla camper devant la ville de Morat au païs de Savoye, le 10. il campa à Foe pres Morat, le 11. il campa devant Morat où l'Ambassadeur de Milan se rendit, il y resta jusques au Samedy 22. auquel jour, les Allemans, Suisses, Bernois & autres ses ennemis vinrent devant la ville de Morat pour en faire lever le siege, il sit avancer ses gens contre eux, mais par fortune de guerre il fur mis en deroute, tellement qu'il convint à ses gens de guerre de se retirer & abandonner le camp, & lui de les suivre, ce qu'il fit en petire compagnie & vint au giste à Moreges païs de Savoye & toutes les provisions de tous les offices furent perduës.

Le Dimanche 23. Juin ce Duc disna à Moreges & soupa à fay en Savoye, il y resta aux depens de la Duchesse de Savoye jusques au 27. qu'il en partit apres disner & alla souper & coucher à Myjou, le souper ayant été appressé à St. Claude où il n'alla pas, le 28. il alla oüir Messe & disner à St. Claude & coucher à Morran Comté de Bourgogne, il y déjeuna le lendemain disna à Chastillon coucha

à Poligny.

Le Lundy premier Juillet ce Duc partit de Poligny apres disner & coucha à Arbois, le 2. il coucha à Salins où il resta jusques au 14. qu'il en partit apres disner & alla au Chateau de Rochefort devers

devers la Duchesse de Savoye, il en partit le 15: apres disner & revint à Salins où on lui envoya de la nouvelle batterie de cuisine qu'il avoit fait achepter à Dijon, le 22. il partit de Salins apres disner & alla coucher à la Riviere, il alla le 27. disner au Chateau de Joulx & revint à la Riviere.

Le 6. Aoust ce Duc disna à la Riviere, coucha à Arley, il en partit le 7. apres disner & coucha à Domblan ou Jean de Veautravers le sestoya & dessiraya partie des offices, il retourna le lendemain coucher à la Riviere, où il rassembla son atmée & campa le 19. & où il receut le 28. les Ambassadeurs de Castille, de Pologne & autres qui resterent avec lui jusques au 9. Septembre.

Le 10. Septembre, la Duchesse de Bourgogne estant à Gand avec Mademoiselle, y donna un festin pour les nopces d'Estiennete de Crevecœur

l'une de ses Demoiselles.

1476

Le 25. Septembre le Duc partit de la Riviere apres disner avec son armée & campa à Liniers, il en partit le 27. & campa à Ornem, le 28. il campa à Sonne le grand, le 29. il alla disner à Mont-faulcon & revint coucher en son camp pres Sonne le grand, le 30. il disna à Besançon, coucha en son

camp pres Chastillon.

Le Mardy premier Octobre ce Duc resta en son camp de Chastillon, les 2. & 3. il campa pres Vezoul, le 4. à Bussegnencourt, le 5. à sonvelle, le 6. à Bollemeville en Lorraine, les 7. 8. & 9. à Nouschastel, le 10. il campa aux champs, les 11. & 12. il campa pres Toul en Lorraine, le 13. il campa pres le village de Nouveau, le 14. pres du Charcau de Dieulevvart sur la Mozelle, au-delà de laquelle riviere estoit le Duc René de Lorraine

DU ROY LOUIS XI. 415 armée qui gardoit le passage de cette ri-

avec son armée qui gardoit le passage de cette riviere, le 15. il passa la riviere de Mozelle & campa pres Condet, & ce jour furent deffaits quatre à cinq cens Allemans menans vivres au Duc René, le 16. il déjeusna au Pont de Condet, alla vers le Pont-a-Mousson pour rencontrer le Duc René qu'il trouva en bataille gardant un passage & un for pres dudit pont, & fut tout ce jour en bataille au devant du Duc René, & soupa& coucha pres de ce fort, le 17. il déjeuna en son camp à une lieuë du Pont-a-Mousson, vint jusques au passage & fort que le Duc René tenoit pour tâcher de le passer, & y trouva ce Duc René en bataille qui gardoit ce pallage, & le Duc de Bourgogne fut tout le jour en bataille & y resta avec son armée, le 18. le Duc René abandonna le Chareau & le Pont-à-Monsson où le Duc de Bourgogne entra & coucha en l'Eglise St. Antoine, le 19.il déjeusna à Pont-à- Mousson & campa pres Condet, le 20. il campa pres le village d'Essey lez Nancy, le 21. il campa à Neuville entre Nancy & St. Nicolas, le 22. il campa devant Nancy qu'il affiegea.

Le 30. Novembre le Duc de Bourgogne estant au siege de Nancy y celebra la feste de St. André, & ordonna un plat de creuë pour les Chevaliers de l'Ordre de la Toison qui assisterent à cette feste &

qui disnerent avec Mr. le Bastard.

Le premier Decembre la Duchesse estant à Gand avec Mademoiselle de Bourgogne, ordonna quatre plats de creuë pour les siançailles de la sille du Seigneur de la Gruthuse, & le 29 de ce mois le Roy de Portugal qui étoit venu au Chateau d'Amans vinc voir le Duc de Bourgogne en son camp au siege devant Nancy, & y sur regalé de vin & épices.

Le

1475.

Le Dimanche 5. Janvier le Duc de Bourgogne estant au siege de Nancy, averty de la venuë du Duc René de Lorraine son ennemy avec une grande puissance de gens de guerre, Lorrains, Allemans, François & autres pour venir faire lever ce siege & le combattre, fit en grande diligence mettre ses gens d'armes aux champs laissant ledit siege garny, & assembla son armée entre la Maladerie lez Nancy & la Neuville, & ayant peu de gens de son costé attaqua vaillamment ses ennemis, mais leur grand nombre rompit son armée qui fut mise en deroute, & y furent pris & tuez plusieurs nobles vassaux & subjets de ce Duc, le siege fut abandonné avec toutes les provisions de vin, epices, cires & autres pour tous les Offices, * & le dans le Jour- Duc y perdit malheureusement la vie, ne laissant qu'une seule fille son heritiere laquelle estoit pour voit ajouter lors à Gand avec la Duchesse de Bourgogne sa belle mere.

* Ce qui fuit n'est pas nal, mais on a cru le declairciffement de l'hie stoire.

Epitaphe de ce Duc rapportée pat Pontus Heuterus.

Te pacis piguit, te taduit atque quietis, Carole, sicque jaces? jamque quiesce tibi.

Autre rapporté par Teschenmacher dans son histoire de Gueldres.

Te piguit pacis, taduitque quietis, in urna Mortue jam Carole, litis amice jace. Ethera num pateant tibi, vel descensus averni, Sollicitus nec eras, me neque cura premit.

REMAR-

REMARQUES

Sur l'Histoire du Roy Louis XI. par Mr. Varillas.

I le public doit avoir de l'obligation à ceux qui D lui donnent des Histoires veritables, il ne doit pas avoir moins d'indignation contre ceux, qui abusans du talent & de la facilité qu'ils ont pour écrire, ne les mettent en œuvre que pour publier

des Histoires romanesques.

Entre ceux qui se sont le plus distingués par ces sortes d'écrits Mr. Varillas est un des plus fameux, il à si adroittement messé le vray avec le faux, & appuyé ses mensonges par tant de citations de titres, d'instructions, de lettres, de memoires, & de relations controuvées, qu'il en a fait accroire à tous ceux qui ne se sont pas desfiés de ses imaginations.

Il n'y a que cela qui puisse excuser ceux qui ont été chargés d'examiner les Ouvrages de cet Autheur, les termes d'Anecdotes les ont éblouis, ils ont passé sous ce titre specieux & sans approfondir des Histoires si secretes, que personne n'en avoit jamais rien sceu, pas mesme ceux du temps desquels on voudroit faire aceroire qu'elles se sont

passées.

Cependant cet Autheura de charmans endroits; il decouvre les intrigues les plus cachées des cabinets des Princes, il rappelle une infinité d'evenemens singuliers, & il les enchasse agreablement dans le corps de ses Histoires; cela forme un composé qui se fait lire avec plaisir, que l'on ne quitte qu'avec peine, dont on a de l'impatience de voit

le denouiement, & qui est d'autant plus dangereux qu'il gaste l'esprit & le remplit de fausses Idées, & de prejugés qui paroitront legitimes à ceux qui voudront les appuyer sur les Privileges accordés

pour les imprimer.

Il y a mesme dans ses Histoires un certain air d'authorité qui impose, & auquel il semble qu'il ne soit pas permis de resister, l'Autheur a eu le plaisir d'en triompher & la temerité de menacer le Roy dans l'Epitre Dedicatoire de l'Histoire du Roy Henry III. que si on ne lui payoit pas sa pension, quarante cinq ou cinquante volumes qu'il avoit prets à mettre en lumiere couroient risque

de perir dans la poussière.

Quelle perte pour le public si l'on étoit persuadé que ces ouvrages promis avoient autant de solidité & de verité que d'agrement ? mais quelle idée peut on se former d'un Historien qui en écrivant la vie du Roy Henry III. debute par un conseil tenu par ce Prince à Cracovie en 1574. dans lequel il introduit & fait parler Carnavalet * qui pages 13. & 15. du 1. To- étoit mott des l'an 1571, sans avoir laisse qu'un meéditionde fils, qui ne pouvoit pas encore avoit cinq ans, comme on l'apprend des Memoires de Mr. de Castelnau To. 2. p. 817. & 818. & qui apres ce Conseil fait partir le Roy Henry III. à la fin du mois de May, quoyque le Roy Charles IX. son frere ne soit mort que le 30. de ce mois, & que la nouvelle n'en ait été portée en Pologne que le 11. ou le 12. Juin.

Quelle foy ajoutera t'on à un autheur qui commence par des beveuës si grossieres, qu'il appuye pourtant de raisonnemens si singuliers & de circonstances si positives, qu'il semble qu'il air en entrée

Paris de

16940

entrée dans le cabinet de ce Prince, & qu'il en aic recueilly tous les discours qui s'y sont tenus?

On jugera de cette Histoire du Roy Henry III. par cet échantillon, pour venir à celle du Roy Louis XI. qui doit faire le sujet de ces Remar-

Ce n'est pas que l'on ait entropris de suivre l'édition de l'Autheur pas-à-pas, & de redresser toutes les les ont ete faussetées, les meprises, les contradictions & les faires. citations forgées qui se trouvent dans cette Histoire, il faudroit pour cela deux volumes aussi gros que ceux qu'il en a donnés ; mais dans le dessein que l'on a eu de faire imprimer l'addition à l'Histoire du Roy Louis XI. & d'y ajouter quelques particularités de la vie de ce Prince, on a creu qu'il étoit necessaire de desabuser le public des preven-

plus remplie de mensonges que de verirés. Entre les Historiens François qui ont traitté particulierement de la vie du Roy Louis XI. Phi-

tions où il pouroit être en faveur d'une Histoire

lippe de Commines est plus connu.

Mr. Varillas pour debiter plus hardiment ses Historierres a commencé à decrediter cet ancien Autheur, en disant dans son avertissement que quoyque Mr. le premier President de Selve n'eut aucune connoissance de l'Histoire, il avoit cependant tronque & change à la fantaille les Memoires de Comines, & pour son garand il rapporte un pasfige de Beaucaire.

Mr. Bayle s'est deja donne la peine de justifier Comines, & l'on ne repetera point ce qu'il en a dit, * mais avant que de blasmer M. de Selve, un Au- son Diciotheur judicieux auroit du examiner, si le recit de naire Criti-Beaucaire avoit quelque apparence; & si effecti- que au mot

Dd2

vement

ADDITION A L'HISTOIRE vement ce Magistrat, à qui le public est redevable de ces Memoires, étoit ignorant dans l'Histoire, cela se devoit au moins par respect pour la

dignité & les grands emplois de Mr. de Selve.

M. Varillas n'auroit pas gagné à cet examen, il a mieux aimé épouser le sentiment de Beaucaire, quoyque produit inconsiderement & encore plus mal appliqué, que celui de Mr. Ribier, qui dans le 1. Tome de ses Memoires p. 93. parle tresavantageusement de ce premier President, sur tout de sa connoissance dans l'histoire, qui lui sie soutenir les interests de son Prince, d'une maniere si forte & si vive, que le Chancelier de l'Empereur Charles V. (le fameux Mercurin de Gattinare) n'ayant plus rien à repliquer aux raisons dont il l'avoit accablé, fut obligé de se retrancher sur la volonté de son maitre qui vouloit profiter de tout l'avantage qu'il pouvoit esperer de la detention du Koy François premier.

Après un temoignage si avantageux à Mr. de Selve, on ne peut pas dire qu'il n'ait eu aucune connoissance de l'histoire, ni presumer de ce grand homme qu'en donnant ces Men oires au public, il en air tronqué ou changé une partie ; Comines n'est pas un autheur satyrique qu'il ait falu chatier, & on n'y trouvera point d'expressions aussi dures que celles dont Mr. Varillas s'est servy contre le Roy Louis XI. dans le livre 4. * où en parlant de l'imprudence de ce Prince de s'estre laissé enfermer dans le Chateau de Peronne, il dit que tout ce qui se passa dans l'esprit du Duc de Bourgogne pendant sa longue agitation fut que le Roy é oit le plus perfide & le plus cruel des hommes, qu'il haifsoit d'avantage lors qu'il temoignoit plus de desir de

*Page 369. du I. Tome, édition de

that dans te Bid not

DU ROY LOUIS XI. de se reconcilier, qu'il ne faloit non plus lui être fidele qu'il l'étoit aux autres, & qu'il y avoit de la necessité à tenir un tigre enfermé dans la même cage où il étoit volontairement entré: paroles hardies, pour ne pas dire insolentes, que Mr. Varillas auroit deu au moins adoucir quand il y auroit quelque apparence que le Duc de Bourgogne les eut proferées, au lieu qu'il dit seulement que ce furent les pensées de ce Duc, & qu'il sles debite avec autant d'asseurance que s'il avoit penetré dans

l'interieur de ce Prince.

Si l'on excuse cette hardiesse, sous pretexte que l'on ne doit pas ôter à l'historien, la liberté de s'expliquer en termes energiques, on n'excusera pas ce qu'il dit (pag. 10. & 11.) en parlant de Louis, qui pendant qu'il étoit Dauphin & à l'âge de dix sept ans (c'est-à-dire en 14 40. car ce Prince étoit né en 1423) avoit attiré dans son party Charles Duc d'Alençon, par le seul motif du penchant qu'il avoit à la revolte, & Jean Duc de Bourbon par le motif du refus de la charge de Connêtable qu'il croyoir avoir demandée dans une conjoncture propre à n'être pas refusé.

Il ne devoit pas ignorer que le Duc d'Alençon s'appeloit Jean & non pas Charles, que le Duc de Bourbon s'appeloit Charles, & non pas fean, que l'office de Connétable n'étoit pas lors vacant, Artus de Bretagne Comte de Richemont qui n'est mort qu'en 1457. en ayant été pourveu dès l'an 1429. & qu'ainsi cet office n'a pu être demandé par le Duc de Bourbon, ni servir de pretexte à sa re-

trairre.

Le mecontentement du Duc de Bourbon ne dura pas long-temps, il fit sa paix peu apres, mais

fi l'on en veut croire Mr. Varillas (p. 13.) apres, avoir prié le Dauphin de chercher une autre retraitte que celle qu'il lui avoit donnée, en quoy il fait tort à ce jeune Prince, qui s'étant laissé, pour ainsi dire, enlever par les Ducs d'Alençon & de Bourbon, reconnut bien-tost sa faute, & par l'entremise du Comte d'Eu, se reconcilia avec le Roy, son Pere, * à qui il demanda pardon de la legereté.

VII. édition qu'il avoit fait paroitre en cette occasion. du Louvre

pag. 410. & Ce ne sur point le Duc de Bourgogne qui suc l'entremetteur de cette reconciliation, le Dauphin, ne lui en sceut pas mauvais gré, & ne s'imagina pas, comme il est dit (p. 14.) que le Duc de Bourgogne, avant en la personne du Comte de Charolois, un fils entreprenant, il ne vouloit pas lui donner un mauvais exemple, le Comte de Charolois n'étoit âgé que de sept ans en 1440. * & ce

* Il étoit né n'est pas un âge où on soit capable de former de

grandes entreprises. en 1433.

dil.

Mr. Varillas passe tout d'un coup à la retraitte du Dauphin en Dauphiné, qui est arrivée en 1448. Histoire * & non en 1456. comme il le dit à la marge de de Charles la (page 16.) avec des circonstances qui sont

toutes de sa façon.

Il adjoute (pag. 18. & 19.) que le Roy Charles VII. approchoit de soixante ans, qu'il venoit de recouvrer la Guyenne, que la Cour de Rome, qui avoit favorisé les François contre les Anglois, ne les avoit pas plustost veus chasses de la Normandie & de la Guyenne, qu'elle avoit changé de conduitte & levé les excommunications fulminées contre Edouard III. Roy d'Angleterre, mais que le Roy Charles VII. avoit mieux aimé hazarder ses nouvelles conquestes, que de laisser plus long-

temps

DU ROY LOUIS XI. 423 temps son fils, faire le Roy en Dauphiné, & pour prouver tout cela il cite la negociation du Cardinal

Giles.

La Chronologie de ce temps detruit tous ces faits, la Guyenne a été entierement reduitte en 1453. le Roy Charles VII. n'avoit lors que 51. ans étant né en 1402. le Pape apres cette reduction n'a pu lever les excommunications fulminées contre le Roy d'Angleterre Edouard III. qui étoit mort soixante seize ans aupara vant * ce ne pouvoit estre aussi Edouard IV. qui n'a commencé à re-mort en gner qu'en 1460. le Dauphin étant lors retiré aux re d'Angle-Pais bas, & pour la negociation pretendue du terre. Cardinal Gilles, ce ne peut être qu'imagination de l'autheur.

Il y a eu environ ce temps, deux Cardinaux de ce nom, l'un nommé Jean Gilles & l'autre Gilles de l'iterbe * & aucun des deux n'a pu estre employé par le Roy Charles VII. le premier est morten 1407. quinze ans avant que ce Prince fut parvenu à la Couronne, le second n'est venu au monde qu'en 1472, onze ans apres la mort de

ce Roy.

La sortie du Dauphin de la Province du Dauphiné, sa retraitte en Brabant & deux negociations pour le raccommoder avec le Roy son Pere, sont rapportées (p. 20.) & suivantes, il y est dit que le Duc de Bourgogne envoya son Gendre Ravestain au Roy pour lui expliquer de quelle maniere le Dauphin s'étoit retiré dans son pais, que le Roy se contenta de presser de temps en temps son fils de retourner à la Cour, que le Dauphin profitant du dessein du Pape Calixie III. de faire une ligue generalle contre le Ture, fit proposer au Roy Charles Dd 4

* Ciaconius.

ADDITION A L'HISTOIRE VII. par Jofredy legat en France, de mener les troupes Françoiles au siege de Constantinople, & que le Duc de Cleves fut chef de la seconde ambas. sade; tout cela est fondé, dit il, sur la relation d' Adrien de Croy, sur ce que le Comte de Ravestain (qu'il veut faire passer sans raison / p. 408.) pour bâtard de la maison de Cleves) avoit épousé une fille bâtarde du Duc de Bourgogne, sur la negociation & la Remontrance de Jofredy Evefque d'Arras & Legat du Pape, & sur les lettres d' Edouard III. Roy d' Angleterre au Pape Calixte III.

lier de la Toison d'or

* Voyez cydevant

4 Ciaconius.

Ces Preuves sont toutes inventées. Adrien de fait Cheva- Croy * dont on veut faire accroire avoir veu la Relation n'étoit pas encore né; Ravestain n'étoit en 1119. & pasencore gendre du Duc de Bourgogne, il étoig est more en marié à Beatrix de Portugal qui n'est morte qu'en 1465. Anne fille naturelle de Philippe le Bon Duc de Bourgogne sa seconde femme étoit lors mariée en premieres nopces à Adrien Seigneur de Borset mort en en 1468. * la mesme année le Seigneur de Ravestain l'épousa, mais depuis la mort de ce Duc Philippe, Jean Joffredy Evelque d'Arras, n'a point été Legat en France du vivant du Roy Charles VII, On ne fera jamais voir de lettres du Pape Calixte III. au Roy d'Angleterre Edouard III. ce Prince étant mort soixante & huit ans avant l'exaltation de ce Pape, qui est mott en 1458. * & si on vouloit dire que ces lettres sont adressées au Roy d'Angleterre Edouard IV. cela ne pourroit pas être, puisqu'il n'a commencé à regner qu'en 1460. deux ans apres la mort du Pape Calixte III.

La verité est que le Duc de Bourgogne n'a envoyé qu'une fois ses Ambassadeurs à ce sujet vers

DU ROY LOUIS XI. 425

le Roy Charles VII. que ni Ravestain ni le Duc de Cleves n'ont point été chefs de cette Ambassade, & que la charge en fut donnée à Jean de Croy & Simon de Lallaing, leur negociation est exprimée naturellement & fort au long dans l'histoire du Roy Charles VII. dans les Memoires de Du Hail-

lain, & dans la Chronique de Monstrelet.

Entre les Princes & Seigneurs qui eurent le pag. 288. & plus d'empressement à prevenir les effets du ressentiment que le Roy Louis XI. pouvoit avoir gardé contre ceux qui ne lui avoient pas été favorables aupres du Roy son Pere, il a plu à Mr. Varillas de nommer le Duc d'Orleans * & de le faire partir pour aller au devant de lui jusques sur la frontiere du Royaume, quoyque ce Prince, qui étoit lors âgé de soixante & dix ans, fut resté aupres de la Reine Douzriere pour la consoler, & qu'il ait été un des Princes menans le deuil à l'enterrement & au service du feu Roy Charles VII. qui se firent les 5. & 6. Aoust 1461. * pendant que le nouveau Roy étoit en chemin pour se faire sacrer à Reims, nial de Fran-

Le Roy Charles VII. étant mort le Roy Louis 180. Hitt. de XI. se fit sacrer à Reims. Mr. Varillas pour en Charles VII. rendre la ceremonie plus pompeuse y fait trouver tion à Monsquatre Ambassadeurs d'autant de Rois d'Orient, melet. p. 92. il dit (p. 31.) que le chef de cette Ambassade étoit un Cordelier nomme Louis, que le Pape Calixte III. avoit autrefois envoyé aux Chretiens schismatiques, que ce Religieux s'étoit si bien acquité de son devoir, qu'il avoit merité des louanges extraordinaires non seulement d'Eugene IV. qui lui avoit continué sa mission, mais encore de Pie II. qui lui fit expedier des Bulles de Patriarche sans les lui delivrer, qu'aussi-tost que ces Bulles furent

Histoire de Charles VII-

* Page 30.

* Ceremoce To. I. p.

expe-

expediées, le Cordelier en exerça les fonctions en Allemagne, qu'étant passé en France, le Roy l'amusa jusques à ce qu'il eut été informé que c'étoit un fourbe, & qu'en ayant eu des preuves, il se contenta de luy faire un aigre reproche, sur les attentats qu'il avoit fait, dans son Royaume contre les privileges de l'Eglise Gallicane, il cite pour preuve le Registre de Pie II. & les provisions de ce Patriarche qui sont dans ce Registre.

Il y a dans ce recit un mélange de vray & de faux, car comment se peut il faire que le Pape Calixte III. ayant envoyé ce Cordelier aux Chrestiens Schismatiques, sa mission ait esté louée & continuée par Eugene IV. qui estoit mort huit ans avant

que Calixte III. ait esté Pape.

Il est parlé de ce Cordelier nommé Louis de Bou-*Voyez cy- logne * dans les Commentaires du Pape Pie II. il devant. avoit esté envoyé par le Pape Calixte III. vers les Grecs schismariques, dont il amena quelquesuns à Rome, lesquels il voulut faire passer pour Ambassadeurs des Rois de Trebisonde de Perse & d'Armenie.

Michel Auger se disoit Ambassadeur de Daraires du Pa. vid Roy de Trebisonde, Nicolas Tephelon se dipe Pie II. soit Ambassadeur de George sils d'Alexandre Roy de Perse, de la grande Armenie & de la petite Iberie. Mahomet Trucumanno, se disoit Ambassadeur d'Asam fils de Carailucas Trucumanno gendre de l'Empereur & Roy de Mesopotamie, Cassadam Carceccham se disoit envoyé de Gorgora fils. de Gazabecchi Duc en Iberie majeure, & Morat Armenius se disoit envoyé de Urtebecus Seigneut de l'Armenie mineure.

Outre ces noms & ces titres extraordinaires. qu'ils

DU ROY LOUIS XI. 427 qu'ils s'estoient donnés, ils se parerent d'habits extrememment bigeares, & par le secours de leurs questes & le debit que le Cordelier fit de quelques Indulgences, ils trouverent le moyen de voyager par l'Allemagne, l'Estat de Venise & de se rendre à Rome, lieu de leur Ambassade imagi-

Le Pape Pie II. les receut honorablement, il promit de faire le Moine Patriarche, il en fit mesme expedier les Bulles, sans pourtant les luy delivrer, & à l'egard du secours qu'ils demandoient, il repondit, qu'il ne pouvoit rien entreprendre sans l'assistance de la France, où il les envoya.

naire.

Ces Ambassadeurs en figure, arriverent en France sur la fin du Regne du Roy Charles VII. * ils en virent la Pompe funebre, & on leur permit cy-devant. à Reims de voir la ceremonie du facre du nouveau Roy, ils n'en obtinrent autre chose, car ce Prince reconnut d'abord que ce maistre Moine estoit un bon Apostre, & que luy & ses compagnons n'estoient que des vagabons qui avoient plus d'attention à remplir leur marmite par le fecours de l'argent qu'ils tiroient de leurs questes, que d'estendre & faire fleurir la religion Chrestienne ; on leur ordonna de sortir au plus viste du Royaume, où ils ne firent aucunes fonctions, n'ayant pour cela, ny caractere, ny mission, ny authorité reconnues.

Le Pape, quoy qu'il eut esté de plus legere croyance, n'avoit pas laissé d'entrer en quelque deffiance à leur égard, il fit informer dans tous les lieux d'Allemagne, où ces pretendus Ambalsadeurs avoient passé, de quelle maniere ils s'y estoient gouvernés, & ayant appris qu'ils y avoient

428 ADDITION A L'HISTOIRE fait quantité de brigandages spirituels, dont ils avoient retiré des sommes considerables, il sit au retour une sorte reprimande au Cordelier, luy

dessendit de prendre le titre de Patriarche, qu'il s'estoit donné par tout, & le chassa honteusement avec ses compagnons des terres de l'Eglise, mais il n'en sur pas plustost dehors qu'il recommença un mestier qu'il avoit trouvé plus agreable, que

celuy de mener une vie reguliere dans un Cloi-

Le Pape Pie II. sut averti que malgré ses corrections & les dessences qu'il avoit faittes à ce Patriarche imaginaire d'en faire aucunes sonctions, il ne laissoit pas d'en faire métier & marchandise; sur les terres de la Republique de Venise, il en écrivir au Senat de cette Republique, & le pria de faire arrester ce Cordelier, qui, en ayant été averti, se retira avant qu'on eut pu lui mettre la main sur le colet; ces circonstances se trouvent rapportées au livre 5. des Commentaires de Pie II. mais onn'y trouve pas les provisions de ce Patriarche, ni la lettre de ce Pape au Senat, quoyque Mr. Varillas

l'asseure à la marge des pages 32. & 34.

L'adresse avec laquelle Mr. Varillas prétend page 38. que le Roy engagea le Duc de Bretagne à luy rendre hommage est encore une imagination, Charles d'Anjou Comte du Maine, dont il veut que la maladie presque continuelle ait été le prétexte du voyage du Roy, estoit un Prince d'une santé si robuste, qu'il avoit été dans toutes les guerres qui s'étoient faittes depuis qu'il avoit été en age de porter les armes, la mort du Roy Charles VII. son beaufrere, auquel il avoit été tres attaché & dont il étoit le favory, lui sut tres sensible, il ne

DU ROY LOUIS XI. prit d'autre party dans son affliction que de se consoler avec la Reine Douairiere sa sœur, aupres de laquelle il demeura sans assister à aucunes ceremonies publiques, le pretexte du voyage du Roy en Bretagne fut une devotion à St. Sauveur de Rhedon, * le Duc de Bretagne s'étoit rendu à Tours * Histoire de

mois de Decembre 1461.

La delivrance du Duc d'Alençon signala le com- d'hommage mencement du Regne du Roy Louis XI. le procés est imprimé de ce Duc est imprimé * & Mr. Varillas y au- Tome de la roit trouvé assez de bons materiaux pour bien ex- nouvelle hipliquer cet evenement, mais il a mieux aime in- Bretagne. venter des faits & des preuves que de rapporter ce * Traité de que d'autres ont publié avant luy.

Jean Duc d'Alençon estoit si arrache au Roy Templiers, Charles VII. & si estimé de ce Prince qu'il fur ques procés preferé à plusieurs autres pour estre le parain du criminelspat Dauphin, † il servit fidellement le Roy dans la thistoire de guerre contre l'Angleterre, & ce ne fut qu'en 1440. Charles VII. qu'il se retira de la Cour & qu'il emmena le Dan-1.370. phin.

Cette mesintelligence fut bientost appaisée, Charles d'Artois Comte d'En fit leur accommodement, & le Duc d'Alençon demeura dans le devoir jusqu'en 1456. qu'il prit des liaisons avec l'Angleterre contre l'obeissance qu'il devoit à son

Roy.

Il fut arresté pour ce sujet, son procés luy fut fair, & il fut condamné à perdre la teste par Arrest du 10. Octobre 1458. * l'execution de cet Arrest fut suspenduë, & le Roy Louis XI. estant parvenu à la Couronne, sit mertre ce Duc en liberté par un Arrest du mois d'Octobre 1461. &

auparavant, & y avoit fait hommage au Roy † au d'Argentré,

stoire de la condam-

Mr. Dupuy.

ADDITION A L'HISTOIRE le sie restablir dans ses biens par un Arrest du mois de Mars.

On ne rrouve rien dans la procedure qui puisse faire juger que ce Prince avoit trempé dans une prétendue conjuration du Bastard de Bourgogne pour faire livrer la Pucelle d'Orleans aux Anglois, il n'y en a en aucune pour cela, cette genereuse fille fut prise en une sorrie qu'elle fit au siege de Compiegne, les gens de Jean de Luxembourg, de qui elle estoit prisonniere, la mirent entre les mains de leur chef qui la vendic aux * Histoires Anglois qui la firent bruler le 30. May 1431. *

de Charles VI.p. 514.80 de Charles dition du Louvie.

ir. Diguy.

cela s'est passé 24. ans avant que le Duc d'Alençon cut esté arresté, le Bastard de Bourgogne n'y v11. p. 42. & fut point meslé, ainsi c'est sans fondement que Mr. Varillas a dit p. 39. que la premiere de deux insignes trahisons de ce Duc , estoit d'avoir trempé dans une conjuration pour livrer cette fille aux An-

glois.

Pendant le voyage du Roi à Tours Mr. Varillas precend pag. 45: & 47. qu'il y receut la visite de Charlotte de Luzignan Reine de Cypre, dont il raconte l'histoire du détronement tirée d'un prerendu recit de Mocenigo, & que cerre Princesse ne put obtenir aucun secours du Roi, nonobstant que le Pape luy eut fortement recommandé ses interests par des lettres qu'elle lui presenta de sa part, & qui ne pouvoient estre plus touchantes.

Le sort de cette Reine estoit certainement digne de pitié, le Pape Pre II. à qui elle eur d'a-* commen-bord recours, la receut à merveilles * il la fit laires de Pie deffrayer tant qu'elle fut dans ses Estats; il la consola le mieux qu'il put, il l'exhorta à supporter 180.

fes

DU ROY LOUIS XI. les malheurs avec constance, & la maniere donc il la traitta, feroit honneur à ce souverain Ponzife, s'il n'avoit en mesme temps reproché à cette Princesse que ses malheurs estoient un de ces coups du ciel, qui se vengeoit sur elle de ce que le Duc de Savoye son beau pere n'avoit point voulu se joindre à la ligue * qu'il avoit commencé * Les Papes à former à Mantoue pour faire la guerre au Ture, proposer des & aussi de ce que le Roi son mary en partant Ligues, mais pour Cypre, l'avoit méprisé jusques à ne se pas sont pas pour donner la peine de venir prendre congé de luy cela obligez à Mantone, où il estoit pour lors; il ajousta à la d'yentrer à fin qu'il luy confeilloit d'aller trouver le Duc de rer sur eux la Savoie, & ensuite de passer en France, pour ti- colere Celerer de ces pays tous les secours qu'elle en pourroit obtenir, qu'il luy donneroit des voitures pour Ion voyage & des vivres dans ses Estats, & qu'à son retour il luy fourniroit du bled & du vin en abondance, pour envoyer au Roi son mary dans la ville de Cerines où elle l'avoit laissé assiegé par son frere bastard qui s'estoit déja emparé de presque tous ses Estats.

La Reine de Cypre, suivant le conseil du Pape, se rendit aupies du Duc de Savoie son beau pere, qui au lieu de la soulager dans ses malheurs, luy reprocha durement d'avoir abandonné le Roi son mary, & de ce qu'elle l'avoit ruiné par les secours frequens de vivres & d'argent qu'il luy avoit envoyez, & qui avoient epuise son pays.

La Duchesse de Savoie sa belle mere, & aussi sa tante ne luy donna pas de meilleures esperances, ensorte qu'estant au desespoir d'avoir esté si mal receue, elle prit le party de s'en retourner par Mantone à Venise, & de là dans l'isle de Rhodes . ADDITION A L'HISTOIRE
Rhodes, sans oser passer en France, n'ayant que
trop éprouvé en Savoie jusques où s'estendoit la
liberalité & la magnificence des Princes de delà les
monts. Propter quas res mærens omni spe posita,
Regina infelix, retro per Mantuam es Venetias
in Rhodum navigavit, nec ausa est in Gallias proficisci, jam pergustata apud Sabaudienses, Ultromontanorum liberalitate & magnificentia Principum. *

* Comment. de Pie II. 1. 7. p. 180.

Quelques relations que l'on veuille citer au contraire, elles passeront asseurement pour inventées, & le temoignage du Pape Pie II. l'emportera toujours dans l'esprit des gens bien sensez, c'estoit à luy que la Reine de Cypre s'estoit adressée, il luy avoit conseillé d'aller en France, il n'y a pas lieu de douter qu'elle ne l'ait informé des raisons qu'elle avoit eu pour n'y pas aller, & du peu de fruit qu'elle avoit esperé de ses lettres de recommendation, & elle a bien temoigné depuis qu'elle n'esperoit gueres de secours de ce costé, puisque n'ayant pas reussi dans son expedition, & ayant esté quelques années aprés entierement chassée de son Royaume, elle ne choisit d'autre retraite que la ville de Rome, où elle est morte en

* Ciaconius 1487.

1.500002 X

La Pragmatique sanction du Roy Charles VII. est une de ces loys fondamentales du Royaume, connue de tous ceux qui sçavent tant soit peu l'histoire Ecclesiastique de France: les Conciles de Constance & de Baste qui l'ont precedée, & de qui elle a esté sirée sont imprimez, & si Mr. Varillas les avoit leus, il en auroit pu parler autrement qu'il n'a fait p. 49. & suivantes.

Il avoit esté resolu dans le Concile de Con-

Stance

DU ROY LOUIS XI. 433

Rance d'en convoquer un second cinq ans après, & qu'ensuite on convoqueroit des Conciles tous les dix ans, & bien loin que ce Decret eut eu son execution, non seulement on n'avoit point assemble le Concile de Baste dix ans aprés celuy de Constance, comme Mr. Varillas le dit, mais on avoit esté seize ans * sans assembler de * Le Concile Concile.

L'explication que Mr. Varillas donne p. 52. & céentam & 53. des articles de la Pragmatique Sanction, ne celui de Bafle convient point au dispositif de cette ordonnance, l'article 18. fait deffenses de tenir le chapitre des Chanoines, pendant le temps de la grande Messe, l'article 19. deffend les spectacles & les banquets dans les Eglises, c'est au 20. & non au 19. que la peine contre les Prestres concubinaires est ordonnée, le 21. declare que l'on n'est point obligé de fuir la compagnie des Excommuniez à moins que l'excommunication n'ait esté dénoncée ou qu'elle soit publiquement notoire, c'est dans le 22. qu'il est deffendu d'interdire les lieux sinon à cause des fautes des Maistres, des Recteurs ou des Officiers, & non en consideration de l'excommunication des particuliers y estans, à moins que les Maistres des lieux n'eussent differé de les mettre dehors deux jours aprés qu'ils en auront esté requis, & l'article 23. abolit la clementine litteris, * & declare que le fair annoncé dans * Cette Cleles lettres Apostoliques ou autres, ne pourra nui-mentine à re à ceux qu'il regarde, à moins qu'il n'y en ait vigueur en d'autres preuves par temoins ou par titres legiti- Francepar la mes.

Il dit page 56. que le Pape Eugene IV. ne re- tes Bulles garda la Pragmatique que comme une diminu- damnation

été remise en reception des differention de Jansenius

ADDITION A L'HISTOIRE tion de son pouvoir qu'il falloit endurer plustos que de separer de sa communion le plus puisfant Royaume de la Chrestienté, & que Calixte III. qui luy succeda fut de mesme sentiment que luy, ne faisant pas reflexion que Calixte III. n'a

mort 1447. Nicolas V. mort 1455. Calixie III. most 1458.

L'gene IV. pas succedé au Pape Eugene IV. que ce sut Nicolas V. qui luy succeda, & que Calixte III. a succede à Nicolas V.

L'Histoire de la fortune & des negociations de Jean Jeoffroy Evesque d'Arras est rapportée p. 58. 60. & suivantes, il est dit que l'obedience que les Ambassadeurs de France rendirent au Pape à Mantone, ne l'empescha pas de leur parler de la Pragmatique Sanction comme d'une loy seditieuse, & de leur faire en presence des Ambassadeurs de l'Empereur & autres, un long discours à ce sujet, avec menaces contre le Roy & ses sujets; que cet affront estoit tres grand pour la France, qu'il n'estoir pas disficile de repondre au Pape, mais que ceux de l'ambassade n'estoient pas gens à parler sur le champ, qu'il n'y en avoit qu'un seul d'entre eux qui eut le talent de s'énoncer en public, & qu'il n'estoit pas toutà-fait dans les interests du Roy, que c'estoit Jean Foffredy Evesque d'Arras, homme d'une naissance si obscure, qu'on ne sçavoit que le nom de la Province d'où il pretendoir estre sorri, lequel ayant appris à lire, escrire, composer en meschant latin, & à raisonner de la Religion sur les principes d'Aristote, s'estoit introduit à la Cour du Duc de Bourgogne, auquel il s'estoit presenté faute d'autre homme intelligent pour aller à Rome faire approuver l'Ordre de la Toison d'Or, à quoy il avoit reuss, & pour recompense en avoit

DU ROY LOUIS XI. 435 en l'Evesché d' Arras, puis avoit esté fait premier Secretaire du Duc de Bourgogne, que cet homme aspirant desja au Chapeau, avoit esté d'avis de ne rien repondre à la harangue que sa Sainteré venoit de proferer à Mantone, qu'il fit entrer dans son sens la pluspart de ses Collegues, & eut assez d'adresse à son retour auprés du Duc de Bourgogne son Maistre de luy faire approuver sa conduite, qu'il n'en fut pas de mesme des autres Ambassadeurs de Charles VII. puis qu'à leur retour en France ils furent accueillis avec des injures & des menaces, que peu s'en falut qu'on ne les traittast en criminels de leze Majesté, que Danez Procureur general au Parlement de Paris, înforma contre le discours du Pape, & protesta contre tout ce qui s'hoit fait & se feroit à l'assemblée de Mantone; tout cela fondé, dit-il, sur la response de Pie II. aux Ambassadeurs de France à Mantone, les veritables causes de l'institution de l'Ordre de la Toison d'Or, & l'information imprimée de Danez Procureur general, contre le discours du Pape.

L'assemblée de Mantone s'est tenue en 1459 par le Pape Pie II. en veue de faire une ligue entre les Princes Chrestiens, pour faire la guerre au Turc, comme aussi pour y recevoir l'obedience des Princes de la Chrestienté, & y establir sa domination sou-

veraine.

Le Roy Charles VII. y envoya son Ambassadeur, entre lesquels il a plu à Mr. Varillas de
mettre Jean Jeosfredy Evesque d'Arras, & à la
page 62. il fait approuver le silence & la conduite de cet Evesque par le Duc de Bourgogne son
Maistre, de sorte que Jean Jeosfredy se trouve
Ee2 avoir

avoir deux Maistres, l'un le Roy Charles VII. l'autre, le Duc de Bourgogne, il faut debrouilles ce qui en est, ainsi que tout le recit fait à ce sujet.

Jean Jeoffredy n'estoit point d'une naissance si obscure qu'on ne sceut que le nom de la Province d'où il se disoit sorti, son Pere & son grand Pe-

* Ou Luxen. re estoient marchands, de la ville de Lucheu *
en Bourgogne, il s'estoit fait Religieux de l'Ordre de Cluny, & avoit pris les degrez de Docteur en Theologie & en Droit, il avoit esté Prieur
de nostre Dame du Chasteau de Salins, & Abbé de St. Pierre de Lucheu, il s'estoit attaché au
service du Duc de Bourgogne, lequel il a quitté depuis pour passer au service du Loy Louis XI. qui
l'avoit pris en affection pendant qu'il estoit retiré
en Brabant.

Il n'est pas seur que Jean Jeoffredy ait esté demander à Rome l'approbation de l'Ordre de la
Toison d'Or, cette approbation ne paroist nulle
part, elle n'estoit ny d'usage, ny necessaire, les
veritables causes de l'Institution de la Toison d'Or
ont esté citées en l'air; supposé cependant que
cette approbation ait esté obtenue, & que Jossfredy
ait eu pour recompense l'Evesché d'Arras, cette recompense a esté tardive, l'Ordre de la Toison d'Or ayant esté institué en 1429, stile de France, & Jossfredy n'ayant esté elu Evesque d'Arras
au locrius in qu'en 1453. * par la demission de Jaques de Co-

Chronico Bel- nimbre.

£2000

Il est tres-certain que jamais Jossfredy n'a esté au service du Roy Charles VII. & qu'il n'a point esté l'un de ses Ambassadeurs à l'assemblée de Mantone, il estoit dans ce temps-là au service du

DHG

Duc de Bourgogne, il fut l'un de ses Ambassadeurs à cette assemblée, il en faisoit les sonctions avant que les Ambassadeurs de France y sussent arrivez, & il y porta la parole pour faire les excuses de ce que le Duc de Bourgogne ne s'y estoit pas trouvé

en personne.

Le motif de l'assemblée de Mantone, estoit de faire une ligue contre le Turc, & le Duc de Bourgogne avoit pris à ce sujet des engagemens des plus particuliers, il ne s'estoit pas contenté de promettre un secours considerable pour cette guerre, mais dans le sameux festin du faisan * fait dans la ville * 11 yen a de Lille, il avoit sait vœu d'aller en personne à la une descrites de son armée, les l'rinces & les principaux Sei- due dans les gneurs de sa Cour avoient à son exemple sait de pa- d'Olivier de reils vœux, de sorte qu'ils se trouvoient engagez la Marche. dans cette entreprise, par les liens les plus sacrez de la Religion.

Des Casuistes commodes auroient pu dire que ces vœux s'estans faits aprés avoir tenu longue table, ils n'engageoient pas si fortement que s'ils avoient esté faits à jeun, & cette decision ne paroistroit peut-estre pas extremement relâchée à des gens

rafinez en matiere de Politique.

Le Duc de Bourgogne plus scrupuleux, songea à executer son vœu, au moins en partie; l'assemblée de Mantone, à laquelle il avoit esté invité par le Pape Pie II. lui parut favorable à son dessein, il resolut d'y envoyer plusieurs Ambassadeurs, il leur donna pour chef Jean Duc de Cleves son neveu l'un de ceux qui avoient fait vœu avec luy.

Bourgogne luy faisoit, de luy envoyer un Prince son neveu, pour chef d'Ambassade, resolut de Ee3 luy

luy faire tout l'honneur possible, il envoya, contre l'ordinaire, deux Cardinaux à sa rencontre, &c eut pour luy & ses Collegues toutes les distinctions qui estoient deues à leur naissance & à leur

qualité.

Jean Jeoffroy Evesque d'Arras, l'un des Ambassadeurs du Duc sut chargé expressement de témoigner au Pape le déplaisir que son maistre avoit de n'avoir pu se rendre en personne à cette assemblée : voicy de quelle maniere il en est parlé dans les Commentaires de ce Pape (1.3. p. 66.) Sequenti die Consistorium publicum habitum est, ubi Episcopus Atrebas sedente in Majestate Pio orationem habiti in qua & presults propositum de tuenda religione desiderium Philippi & legationis dignitatem & genus sui Principis & vetusta novaque Burgundorum gesta maxime collaudavit, & cur Philippus ipse ad

conventum non adventasset exposuit.

Mathieu de Concy qui a écrit l'histoire du Roy Charles VII. dit la même chose en ces termes (p. 721.) Quoy fait l'Evesque d'Arras ent audience pour faire sa proposition au nom dudit Duc, qui dura plus d'une grosse heure, laquelle il sit notablement & grandement à l'honneur d'icelui Duc de Bourgogne, & desdits Ambassadeurs, en excusant le Duc de ce qu'il n'étoit pas venu en personne, &c. puis laditte proposition étant finie, de laquelle ce Pape suttres content, ledit Pape de sa bonche répondit ces mots... Quant à la nonvenue de tres noble, tres puissant, & mon tres cher fils le Duc de Bourgogne, devers moy, comme propose l'Evesque d'Arras, je sçai bien les excuses estre veritables & raisonnables, & plust à Dieu que chacun Prince de la Chrestienté selon soy, fit aussi bon devoir comme lui.

Les Ambassadeurs de France n'étoient pas encore arrivez à Mantone, ils avoient mesme retardé leur voyage, & s'étoient arrestez à Lyon, sur ce qu'ils avoient appris les grands honneurs que le Pape avoit faits au Duc de Cleves, & aux autres Ambassadeurs du Duc de Bourgogne, & aussi qu'on y avoit parlé de quelques affaires où le Pape avoit pris le party du Duc de Bourgogne contre le Roy.

L'Archevesque de Tours, les Evesques de Paris & de Chartres, Thomas de Courcelles & le Bailly de Rouen, Ambassadeurs du Roy Charles VII. estoient trop habiles pour continuer leur route avant que d'avoir de nouvelles instructions du Roy leur maistre, & en attendant qu'ils les eussent receues, ils envoyerent toujours l'Evesque de Chartres devers le Pape, pour convenir avec luy des cere-

monies de leur reception.

Cet Evelque nommé Milon d'Iliers avoit été Doyen de l'Eglise de Chartres, & apres en avoir été élu Evesque il s'estoit fait confirmer par son metropolitain, suivant l'ancien usage, & les libertez

de l'Eglise Gallicane.*

Le Pape refusa de reconnoitre l'Evesque de Char- * Comment. de Pie 11. 1. tres en cette qualité, à moins qu'il n'eut obtenu de 3. p. 85. luy la confirmation de son élection, il falut obeir, & cela se sit d'une maniere qui ne sit qu'aigrir le St. Pontife contre la France, il en receut les Ambassadeurs assez mal * quoy que ce fussent tous gens * Hist de de merite, suivant le témoignage qui en est rendu Charles VII. dans ces commentaires l. 3. p. 85. & 86. legationis Principes fuere Turonensis Archiepiscopus Venera- * 11 avoit bilis senex, Episcopus Parisiensis * disputator acu- parle de l'Etus, Thomas Corcellus infignis Theologus, & Bail- Chartres aulivus Rhotomagenfis.

 \mathbf{I}

Il n'y avoit aucun de ces Ambassadeurs qui ne fur en estat de parler en public, & de soutenir tres fortement les droits & l'honneur du Roy, ils l'avoient mesme desja fait en plusieurs occasions, Jean Bernard Archevesque de Tours avoit été employé *Histoire de en plusieurs negociations * particulierement en

Charles VII.

p. 283. 477, Espagne où il s'étoit beaucoup distingué, Guillaume Chartier Evesque de Paris estoit un habile politique qui connoissoit parfaittement les affaires du Royaume, il en a laissé des marques dans la harangue qu'il fit au Roy Louis XI. sur l'estat de son

* Bibliotheque de la Croix du Maine.

* Voyes les

éclairciffe-

mens fur Lauthorité

p. 319.

+ Ciaconius

ce Roy p.

320 480.

p. 878.

Royaume apres la bataille de Mont-le-Hery*; Thomas de Courcelles avoit été employé en plusieurs negociations : le Concile de Baste l'avoit deputé en ambassade vers le Roy Charles VII. les actes de ce

Concile font mention qu'il avoit parlé au Roy pendant deux heures, & qu'il luy avoit extrememene plû, loquutus fuit solemnissime & per duas horas

tenuit, & valde Regi placuit *; il avoit été jugé digne de remplir la place de Cardinal, mais n'ayant pas moyen de soutenir cette dignité, il l'avoit resusée

des Conciles & des Papes apres y avoir été nommé † par le Pape ou Anti-Pape Felix V. enfin il estoit en si grande réputation

T. 2. p. 947. pour l'éloquence de la chaire, qu'il sur choisi pour *Histoire de faire l'oraison funebre du Roy Charles VII. * en l'E-

glise de St. Denys & Guillaume Consinot Bailly de THistoire de Rouen, avoit été employé dans plusieurs ambassa-Charles VII.

des † & estoit si éloquent, que ses collegues le prierent de soutenit devant le Pape Pie II. l'honneur de

la France, & les droits du Duc de Calabre sur le Royaume de Naples *, ces portraits tres ressemblans, tirez d'aurheurs originaux & contempo-

rains sont bien differens de ceux que Mr. Varillas en a donnés, & il est estonnant qu'il ait si peu con-

* Comment. de Pic II. P. 27.

DU ROY LOUIS XI. nu ceuxqui ont été employez à cette ambassade, qu'il les air voulu faire passer pour ignorans & incapables de parleren public ; ce qu'il dit là dessus pag. 60. est si injurieux à la memoire de ces grands hommes qu'il falloit necessairement le redresser sur un endroit de son histoire où il a mis le plus de fables.

L'Evesque d'Arras a deu garder le silence dans les differens du Pape avec le Roy Charles VII. tant au sujet de la Pragmatique sanction que du Royaume de Naples, cela ne le regardoit point, & le Duc de Bourgogne son maitre auroit eu raison de luy faire des reproches s'il s'étoit ingeré de parler d'une chose où il ne pouvoit prendre tout au plus

qu'un interest tres éloigné.

Les Ambassadeurs de France avoient à faire à un Pape habile & entesté au delà de l'imagination, il ne voulut rien démordre de ce qu'il avoit fait en faveur du Bastard d'Arragon contre le Duc de Calabre, les Ambassadeurs de France luy en firent des reproches dans une audience particuliere qu'il leur donna à ce sujet, leur discours dura deux heures, & le Pape se vanta d'y avoir répondu sur le champ, d'une maniere si vive que ces Ambassadeurs n'eurent rien à y repliquer, & que quelques-uns mesmes d'entre eux lui firent des excuses de l'avoir trop pressé à ce sujer, c'est peut estre de cette action dont Mr. Varillas a entendu parler, mais elle ne s'est point passée dans une audience publique, Jean Joffredy Evesque d' Arras n'y estoit pas, & il ne s'y agissoit point de la Pragmatique Sanction. *

Le mauvais succès des Ambassadeurs de France de Pie II. p. ne peut estre imputé qu'à l'entestement & à l'injuste 88. politique du Pape, ces Ambassadeurs ne merite-

nom qui s'est rendu illupas encore ne, il eft mort Evelque de La-Stiana.

* C'est la constitution livre des De-

tit 9. ch. 1. & dans les Comment. p 91. livre de thieu.

rent pas pour cela d'estre accueillis avec des inju-+ Celui dece res & des reproches, & d'estre traittez en criminels de leze Majesté, Danez † n'informa point confire n'estoit tre eux, ni contre le discours du Pape, il ne fit point imprimer son information, il n'etoit pas Procureur general, & ne l'a jamais esté, c'estoit Jean vaur en 1571 Dauvet qui estoit lors Procureur general, & qui gallia Chri- a été depuis premier President du Parlement; il protesta seulement contre les menaces du Pape au sujet particulierement d'une constitution * faitte Execuabilis, à Mantone, contre les appellations que l'on vouelle est au 7. droit faire des jugemens de la Cour de Rome au cretales 1. 2. futur Concile.

Cette protestation † du Procureur general fue faitte par ordre exprès du Roy Charles VII. qui ne de Pie 17.1.3. voulut pas permettre qu'une constitution si passion-+ Elle est im- née, & si contraire à l'ancienne liberté, & à la praprimée au 2. tique de l'Eglise sut executée dans son Royaume, l'histoire du & qui voulut conserver, par cet acte solemnel, XI. par Ma- une ressource & une voye de justice à ceux qui se trouveroient opprimez par l'avidité, la politique. les intrigues & les passions de la Cour de Rome.

> Mr. Varillas parle à la page 66. de l'adresse dont l'Evesque d'Arras se servit pour faire abolir la Pragmatique Sanction, il lui fait penetrer un secret, qui est que le Roy Louis XI. avoit de la consideration pour Jean d'Anjou Prince de son sang , Duc de Calabre, fils unique de René Roy de Sicile son Oncle, & mesme qu'il avoit dessein d'en faire son gendre en luy donnant en mariage Anne de France sa fille aisnée, ce sont ses paroles, qu'il dit avoir tirées des premieres lettres du Roy à Charles Comte du Maine, & qu'il repete encore pages 81. & 104. & page 148. de sa comparaison.

> > Si

Si ces lettres existent (dont on a lieu de douter) il faut que Mr. Varillas les air mal entendues, car certainement, ce n'estoit point à Jean d'Anjou Duc de Calabre que le Roy destinoit sa fille, mais à Nicolas d'Anjon son fils, Madame Anne de France n'avoit, lors de ce projet de mariage, qu'environ deux ans, & ne convenoit point à Jean d'Anjon qui en avoit ttente-sept, elle auroit pu convenirà Nicolas d'Anjou lors agé de treize ans, la proposition de ce mariage fur encore renouvellée dix ans apres * * Sainte sans aucun effet, Nicolas Duc de Calabre estant Geneal. de morten 1473. sans avoir été marié, & la Princesse France. ayant été mariée la mesme année † à Pierre Sei- devant page

gneur de Beaujeu depuis Duc de Bourbon.

Le recit que Mr. Varillas fait, page 69. & suivantes au sujet de la Pragmatique Sanction est presque tout imaginé, il dit que l'Evesque d'Arras avoit fait comprendre au Roy qu'il devoit absolument remettre au Pape la Pragmatique Sanction, & se fier entierement à la generosité du souverain Pontife sur l'Investiture du Royaume de Naples, que le Roy envoya une ambassade extraordinaire à Rome, dont le Cardinal de Contances & l'Evesque d' Arras furent les chefs, avec l'original de la Pragmatique & une lettre du Roy en datte du 27. Novembre 1461, par laquelle il marquoit au Pape qu'il avoit bien voulu luy sacrifier cette loy, que cependant ce Prince, qui n'avoit pu s'exempter de communiquer son dessein à son Parlement, en avoit écouté les remontrances au commencement de l'année 1462. sans y avoir égard, que l'Evesque d'Arras, apres avoir informé le Pape du succès de sa negociation, partit de Paris pour aller porter à Sa Sainteté l'abolition de la Pragmatique, qu'il recent

+ Voyez cy-

en chemin les nouvelles de sa promotion au Cardinalat avec une lettre du Pape, qui l'invitoit à hater son voyage afin de recevoir le chapeau des mains Sa Sainteté, que cet Evesque en fut si transporté de joye, qu'il oublia de solliciter le Pape d'accomplir la promesse qu'il avoit faitre d'investir du Royaume de Naples le Duc de Calabre, ou du moins, il se laissa persuader d'en remettre l'execution à un autre temps, qu'il se contenta de la ceremonie que fit le Pape à la messe de minuit, de benir une épée enrichie de diamans & de la commission qu'on lui donna en le congediant de la presenter au Roy; que sa Majesté se plaignit d'estre traité en enfant par le present d'un bijou, & qu'on avoir mesme adjouté la mocque ie à l'injure, puisque le Bastard Ferdinand competiteur du Duc de Calabre s'étoit reconcilié avec la cour de Rome par le seul engagement où il étoit entré, de marier sa fille avec Antoine Picolomini neveu du Pape, que l'antiparie de Pie II. pour les François ou la crainte de les rendre trop puissans à Naples l'emportant sur ses promesses, lui fit accorder l'Investiture à Ferdinand, & lui fit nommer Legat à latere le Cardinal latin Ursin Doyen du sacré College pour l'installer dans le Royaume de Naples, & le couronner: que ces déportemens du Pape sirent entrer le Roy dans de nouveaux emportemens de colere, que le Cardinal d' Arras essuyoit avec une adresse inimitable, que ce Cardinal en fut quitte pour accepter la commission de retourner à Rome pour voir s'il n'y auroit pas moyen de reparer la faute qu'on y avoit faitte, que le Roy luy donna pour collegues les Evesques d'Angers & de Xaintes, & pour chef le Comte de Chaumont.

Quoy que ce recit qui contient plus de vingt pages se trouve appuyé de plusieurs citations de lettres, instructions, remontrances, negociations, investitures, & d'une prétenduë relation d'un second voyage du Cardinal d'Arras à Rome, il n'y a pourtant que tres peu de ces faits qui soient veritables, encore sont ils si renversez, qu'on auroit besoin de les remettre dans l'ordre où ils devroient estre.

Le Roy Louis XI. estoit trop dessiant & connoissoit trop le Pape Pie II. pour se laisser amuser de l'esperance qu'en abolissant sans condition la Pragmatique, il obtiendroit l'Investiture de Naples pour le Duc de Calabre, aussi ce Prince chargea expressement ses Ambassadeurs de demander cette investiture.

Le Pape avoit une ardeur extreme pour l'abolition de la Pragmatique, & on ne pouvoit le flater par un endroir plus sensible qu'en luy donnant des esperances de faire anneantir cette loy.

L'Evesque d'Arras estoit lors à Rome, & ayant fait connoître qu'il pourroit réussir dans cette affaire, le Pape l'envoya en France avec Antoine de

Noxe pour y travailler.

Les dispositions où ils trouverent le Roy Louis XI. à cet égard, ne pouvoient estre plus favorables, cette loy n'estoit pas de son goust, & il n'en falue pas davantage peur le porter à promettre de l'abolir, il en écrivit dans ce sens au Pape, & luy demanda en mesme temps deux Chapeaux de Cardinal, pour l'Evesque d'Arras & le Protonotaire d'Albret.

Le Pape bien aise d'engager le Roy, & de faire plaisir au Duc de Bourgogne, qui luy avoit écrit en faveur

faveur de l'Evesque d'Arras, se résolut à accorder les deux chapeaux qu'on luy demandoit; la promotion se fit le 18. Decembre 1461. * & aux deux nouveaux Cardinaux François, le Pape en adjouta quatre autres; sçavoir; Barthelemy Roverelle Archevesque de Ravenne, Jacques Amanatus Evesque de Pavie, qui a pris depuis le surnom de Picos lomini, François sils du Marquis de Mantone, & Jacques de Cardonne Evesque d'Urgel.

Le Roy Louis XI. qui s'impatientoit du retardement de la promotion, expedia Antoine de Noxe; & le chargea de lettres, par lesquelles il promettoit encore au Pape d'abolir la Pragmatique, & pressoit la promotion qui se sit avant que cet envoyé sut de

retour à Rome.

GUSVET

Le Pape renvoya Antoine de Noxe en France; & lui donna la commission de porter au Roy l'épée qu'il avoit benite la veille de Noel de l'année 1461.

L'Evesque d'Arras ne put pas estre chargé de cette commission, il n'estoit pas encore en chemin pour Rome, ayant appris en France la nouvelle de

sa promotion au Cardinalat.

Le Roy l'avoit choisi avec Richard Olivier de Longueil, Cardinal, Evesque de Coustances, les Evesques d'Angers & de Xaintes, pour estre ses Ambassadeurs à Rome, & il leur avoit donné Charles d'Amboise Sgr. de Chaumont pour chef de cette Ambassade.

Apres que l'Evesque d'Arras eut été asseuré de sa promotion à la Pourpre, il songea à s'acquitter de la commission dont il estoit chargé & qu'il avoit tenue secrette jusques alors, il écrivit à Rome, que le Roy avoit promis sa fille au sits de Jean d'Anjou, qu'il souhaittoit un Royaume à son gendre, qu'il

fe -

feroit les derniers efforts pour chasser Ferdinand du Throne qu'il avoit usurpé, qu'il n'estoit pas ordinaire aux Papes de s'opposer à la maison de France, qu'il falloit rappeller le secours envoyé à Ferdinand, que c'estoit un moyen seur pour appaiser l'esprit du Roy & que cela feroit certainement abolir le Prasentieure Caustieur.

lir la Pragmatique Sanction.

Le Pape, qui s'étoit imaginé que cette Pragmatique estoit abolie, vit bien qu'il l'avoit cru trop legerement, & qu'il s'estoit un peu trop sié aux promesses de l'Evesque d'Arras, voicy de quelle maniere il en est parlé dans le septième livre de ses Commentaires p. 186. Creatis ut relatum est Cardinalibus Atrebatensis postquam se navigare in portu cognovit, nec sibi de quesita nimium dignitate ambigendum, que prius tacuerat de Ludovici animo ad res Siculas scribere coepit, filiam Regis parvulam Joannis Andegavensis filio Rhenati nepote fere cocetanco desponsatam esse: genero Regnum optari, facturum omnia Ludovicum ut Ferdinandum è solio pellat, Pontifici non ex usu fore Francorum familie adversari, auxilia que Ferdinando missa fuissent revocanda, sic Regis animum placari posse, & Pragmaticam Sanctionem certissime sublatum 271.

Quel déplaisir pour le Pape d'avoir été amusé dans une affaire qu'il croyoit faitte, cependant le Roy ordonna à ses Ambassadeurs de partir pour Rome, ils y arriverent au commencement du mois de Mars de l'année 1462, aussitost apres leur arrivée, le Pape tint un Consistoire public où il leur donna audience, le nouveau Cardinal d'Arras porta la parole, il s'étendit beaucoup sur les louanges du Roy, & de la nation Françoise, il montra

l'ordre pour l'abolition de la Pragmatique, il parla beaucoup de la guerre contre le Turc, de retablir la maison d'Anjon sur le Throne de Naples, de remettre la ville de Genes sous l'obeissance de la France, & il promit que le Roy sourniroit quarante mille chevaux & trente mille archers pour chasser le Turc de l'Europe & recouvrer la Terre Sainte.

Le Pape impatient d'entendre les éloges que l'Evesque d'Arras faisoit de son Roy, & de sa nation, sut ravy quand il eut siny sa harangue, il luy répondit qu'il estoit persuadé de la puissance de la France, de la grandeur & de la pieté du Roy, il s'étendit assez sur la Pragmatique, apres quoy il sit approcher l'Evesque d'Arras, luy mit le chapeau sur la teste, le sit asseoir au rang des Cardinaux, & pour témoigner sa joye de l'abolition de la Pragmatique, il ordonna qu'on feroit pendant trois jours des illuminations & des prieres pour rendre graces à Dieu de la suppression de cette Pragmatique.

Ces trois jours écoulez, les Ambassadeurs de France recommencerent leurs poursuittes pour l'Investiture de Naples, & ils ne purent rien gagner sur l'esprit altier du Pape, qui demeura ferme pour

le party d'Arragon contre celuy d'Anjon.

L'Evesque d'Arras sut sait Cardinal avant cette ambassade, il n'étoit point à Rome lors que l'épée sut benite, & il ne sut pas chargé de la commission de la presenter au Roy, il n'oublia, ni ne dissera pas le point principal de son instruction, & le Parlement de Paris ne sut point informé de cette ne gociation avant qu'elle eut été commencée.

Supposé pourtant que le Roy n'ait pu s'exempter de luy communiquer son dessein, & que le Par-

DU ROY LOUIS XI. Iement luy ait fait des remontrances à ce sujet au commencement de l'année 1462. comme Mr. Varillas le dit page 72. dequoy auroient-elles pu servir, puisque le Roy avoit résolu la chose, & en avoit écrit au Pape dès l'année 1461. & que les Ambassadeurs de France n'étoient partis que pour terminer cette affaire à la satisfaction de la Cour de Rome.

Il est vray apres cela que le Parlement sur consulté, & qu'il fit ses remontrances en 1461. * mais .* Elles sont la chose ne lui fut renvoyée juridiquement qu'en dans les Me-1467. † Mr. Varillas en convient au Tome 2. moires de de cette histoire page 134. de la comparaison.

Mr. du Til-

La Pragmatique Sanction estoit un Extrait des + Voyez la principaux articles des Conciles de Constance & de Scandaleuse Baste; & cette loy estoit non seulement tres juste, sur l'an mais encore tres necessaire pour maintenir les Re-

gles & la discipline de l'Eglise.

Apres que le Roy, par une trop foible complaisance pour la Cour de Rome, ou peut estre par l'envie de détruire l'ouvrage du Roy son Pere, eut donné les ordres pour l'abolition de cette loy, il crut que le Parlement luy donneroit en cela des marques de son obeissance, mais il n'y trouva pas

toute la soumission qu'il attendoit.

Jean Balue * depuis Cardinal, qui d'une basse * Voyez ey naissance estoit parvenu à une grande faveur aupres devant pag. du Roy, se flata de réussir dans cette affaire, il se chargea de porter la revocation au Parlement, & il trouva dans Mr. de Saint Romain Procureur General un homme inflexible qui ne voulut jamais consentir à l'abrogation d'une loy si avantageuse, & si necessaire à l'estat; Balue eut beau luy parler avec beaucoup de hauteur, & dans son emportement .

ment, le menacer de l'indignation du Roy, de luy faire perdre sa charge, & de le faire punir de sa de-

sobeissance, il ne gagna rien pour cela, saint Romain lui répondit avec fermeté, & une grandeur d'ame qui a peu d'exemples, qu'il aimoit mieux perdre son estat, son bien & sa vie, que de faire chose contre

* Mathieu son devoir & le bien du Royaume *, digne & gene-Hiff. de reuse réponse, qui seule fait l'éloge de ce grand homme, & doit servir d'un bel exemple à ceux qui,

comme luy, sont chargez de maintenir les loix fondamentales de l'estat, les libertez de l'Eglise,

l'autorité du souverain, & les droits du public.

L'Investiture de Naples estoit le point principal de la negociation des Ambassadeurs de France à Rome en 1462. Mr. Varillas prétend que Ferdinand d' Arragon s'étoit reconcilié avec la Cour de Rome par le seul engagement de marier sa fille avec Antoine Picolomini Neveu du Pape, que cela joint à l'antipatie du Pape pour les François, ou à la crainte de les voir trop puissans en Italie, luy avoit fait accorder cette Investiture à Ferdinand, & à nommer Legat à latere, le Cardinal Latin Ursin Doyen dis sacré College, pour l'installer dans le Royaume de Naples, & le couronner, & il ne se trompe pas moins en cet endroit qu'ailleurs, car non seulement pour lors la fille de Ferdinand d' Arragon estoit promise à Antoine Picolomini, mais il l'avoit épousée, & en avoit eu pour dot le Duché de Melphe, le Pichinin qu'il cite, comme ayant fait cette negociation pour Ferdinand, estoit lors dans le party contraire au sien, & chef de l'armée qui lui étoit opposée, le Cardinal Latin Urfin n'étoit point lors Doyen du sacré College, il ne l'a mesme jamais * Ciaconius. été*, & le Roy Louis XI. n'a pas puentrer à ce su-

jet en de nouveaux emportemens contre l'Evesque d'Arras, ny cet Evesque les essuyer avec adresse, l'installation & le couronnement de Ferdinand d'Arraganse sont faits en 1168 * trais

d'Arragonse sont faits en 1458. * trois ans avant * Comments que ce Roy sur parvenu à la Couronne, & que cet 36. & 37.

Evelque se fut attaché à son service.

Mr. Varillas parle incidemment des troubles d'Angleterre page 83. & il prétend que l'Evesque François d'Antragues Ambassadeur Apostolique en Angleterre étoit cause des révolutions atrivées en ce Royaume, que la maison de Lancastre avoit esté privée du Throne, que la maison d'Yorck n'avoit point fait de quartier dans les batailles qu'elle avoit gagnées, & que cet Evesque rendoit à la France toutes sortes de mauvais offices en Cour de Rome, il cite pour preuve les lettres de cet Evesque à Pie II.

Cet Evesque est nommé dans les Commentaires du Pape Pie II. qui l'avoir envoyé, & qui par con-Sequent devoit le connoistre, Franciscus Interamnensis Episcopus, de ces trois mots, Mr. Varillas en a forgé son Evesque François d'Antragues, au lieu de dire François Evesque de Terni, qui est effectivement celuy qui a été Nonce en Angleterre depuis 1458. jusques en 1461. voicy comme il en est parlé page 88. de ces Commentaires, Miserat Pius prinsquam Roma recederet Franciscum Interamnensem Episcopum in Angliam qui Regis auxilia adversus Turcas exquireret Regnique lites compomeret : le sujet de cette Ambassade estoit d'appaiser les troubles de ce Royaume, & d'en tirer du secours pour la guerre contre le Turc, le Nonce n'y réussit pas, en rerournant à Rome il passa à la Cour de France, où il eut une audience particuliere du Roy Ff .

ADDITION A L'HISTOIRE qui lui déclara sa résolution de maintenir la maison d'Anjou dans le Royaume de Naples, cet Evesque écrivit plusieurs fois au Pape, que s'il ne donnoit les mains aux desseins du Roy, la Pragmatique ne seroit pas abolie : Afferebantur & Interamnensis Episcopi frequentes littera, qui postquam ex Anglia discesserat ad novum Regem Franciæ se contulerat. Is locutum se semotis arbitris cum Ludovico scribebat, cujus ea sententia esset ita demum Pragmaticæ Sanctioni finem imponere, si de Regno Siciliæ ei mos gereretur, cupere genero Regnum, Ferdinando qua Princeps Tarentinus possideret relinqui posse, & ne regni titulum amitteret Sardiniam adjici, Antonio Pontificis nepoti, Calabria partem donari » Ecclesiæ Romanæ sua jura servari, sic Regempacis causa statuisse. Ce sont apparemment ces lettres que Mr. Varillas cite à la marge de la page 84. sans les avoir veues, puisque s'il les avoit leues, il est à croire qu'il n'auroit pas fait les beveues qu'il a

dit-il, pages 87. & 89. de joindre l'Archevesché de Bésançon, (d'où il étoit né) & l'Evesché d'Albià à l'Evesché d'Arras, & à l'Abbaye de St. V vast, qu'il avoit déja, & qu'ayant preseré l'Evesché d'Albià l'Archevesché de Besançon, il s'étoit confervé deux aziles, l'un dans les Etats du Duc de Bourgogne en retenant l'Evesché d'Arras, & l'autre dans le Royaume de France, & en cela il n'a fait que trois fautes, la première en disant que foffredy estoit natif de Besançon, quoy qu'il sut né à Lucheu * la seconde en le faisant Abbé de St.

* Ciaconius. Luchen, * la seconde en le faisant Abbé de St.

Voast d'Arras, dignité qu'il n'a jamais possedée,

Locrius. * & la troisséme en luy faisant retenir l'Evesché

d'Ar-

faites à ce sujet.

Comment. de Pie II. p. 186.

d'Arras, qu'il ne conserva pourtant pas avec celuy d'Albi, puisqu'aussi-tost qu'il eut passé à ce dernier Evesché, on luy donna pour successeur dans celuy d'Arras, Pierre de Ranchicourt qui y fut nommé en 1462.*

Le second livre de l'Histoire du Roy Louis Belgica ChriXI. ne contient presque autre chose que la guer-stiana de Lore de Naples & l'affaire de Renevent, il en est parlé pages 106. jusques 120. tout d'une autre maniere qu'elle ne s'est passée, estant certain que la
restitution de Benevent * su une des conditions* Comment.
de l'Investiture accordée à Ferdinand d'Arragon de Piest pen 1458. que Ferdinand sut obligé d'y acquiescer, quoique malgré lui, & qu'il en donna son

La negociation de l'Archevesque de Ravenne, primé entre que Mr. Varillas fait Romain (page 124.) quoy les preuves du traité inqu'il sut Ferrarois, & qu'il nomme (page 146.) titulé: de Re-Roncuelli, quoi que son nom sut Roverella, est gni Neapolides plus singulieres: on a desja dit que ce Prelat Tremollio avoit esté fait Cardinal en 1461. la Principau-Duce, presenté d'Amalphi avoit esté donnée au neveu du Pa- la conference trois ans auparavant, le voyage de ce Cardi-ce tenue à Munster nal à Naples ne s'est fait qu'en 1462. † de sor-pour la paix te que le remerciment pour cette donation n'a pu generale; servir de pretexte à ce voyage, ni le chapeau de de Pie II. p. Cardinal en estre la recompense.

C'est à cette occasion qu'il est parlé (page 143.) du blocus de Genes, qui sut si long, à ce que dit Mr. Varillas, que le Roy Louis XI eut le temps de secourir le Chastelet *; & comment l'auroit il * c'est le fait? la chose estant arrivée en 1460. avant qu'il Chasteau de fut parvenu à la Couronne, ce sut le Roi Charles VII. son Pere qui y envoya du secours, en

Ff3 voicy

ADDITION A L'HISTOIRE voicy la preuve tirée des Commentaires du Pape Pie II. page 126. Aloisus Vallensis (Louis de Laval) Gubernator, qui pro Francis urbem tenebat pavidus in arcem prafugit, Castelettum appellant, & plus bas, medio tempore Carolus Franciæ Rex suppetias laturus objessis, ingentes copias terra marique comparavit & terrestri quidem. exercitui Bailivum Constinensem prafecit.

Ce n'est pas la seule meprise que l'Autheur ait faite à ce sujet, car dans la mesme page & les suivantes, il confond deux entreprises sur Genes, l'une qui s'est faite en 1460. du temps du Roi Charles VII.

& l'autre en 1462.

C'est à l'occasion de cette derniere qu'il fair mention page 148. du traité fait en faveur du Prince de Tarente, & de ceux de sa maison, pourquoi l'Archevesque de Ravenne (qu'il nomme icy Rovarella) avoit un pouvoir écrit de la propre main

du Pape & fans limites.

Le Pape ne faisoit en cela que forction de mediateur, l'Archevesque estoit son Ambassadeur, it n'agissoit pour l'une ny pour l'autre des parties interesses, ainsi ce pouvoir pretendu sans limires estoit une piece, qui ne pouvoit estre mise en œuvre, le Prince de Tarente s'accommoda avec Ferdinand d'Arragon, le Traité fait entre eux le onziéme des Calendes d'Octobre 1462. est impri-*comment mé. * L'Archevesque de Ravenne y est nommé. de Pie II. p. Cardinal, il ny est point parlé de la cession de la proprieté de la ville de Nole en faveurs d'Ours Ursin, ces Princes ne pouvoient pas disposer de cette Ville, qui appartenoit en propre au Prince de Salerne, & ils n'y promirent point le Generalat de l'armée Ecclesiastique à Neapolon Ursin qui avoit esté

DU ROY LOUIS XI. esté mis à la teste de cette armée après la bataille de Nole * un an auparavant que ce traitté eut esté * comment.

de Piell. p.

conclu. Mr. Varillas fait ensuite prendre prisonnier Ro- 242. bert de St. Severin Prince de Salerne, à la bataille de Sarno, qui s'est donnée en 1460. il le fait de plus Chevalier de l'Ordre du Croissant, institué par la maison d'Anjou, il lui fait former un scrupule extravagant sur le serment qu'il avoit presté en recevant le colier, il fait abolir cet ordre par une Bulle du Pape laquelle il cite, aussi hardiment que si elle existoit, à la marge de la page 151. il fait à la lecture de cette Bulle chimerique changer ce Prince de parti & abandonner le Duc de Calabre, qui voyant ses forces diminuées par cette defection & celle du Prince de Tarente, rappelle Malateste à son secours, lequel coupé en chemin & battu prés Sinagaglia le 12. Aoust 1462. il fait assieger Troja par le Duc de Calabre, & il fait faire si à propos une sortie aux troupes que ce Duc assiegeoit dans cette Ville, qu'il fut batsu si absolument que le Roy, apprenant le malheur de ce Prince, cesse de temoigner qu'il eut dessein d'en faire fon gendre.

On ne peut gueres imposer d'avantage au public, que l'on a fair par ce recit; le Prince de Salerne ne fut point fait prisonnier à la bataille de Sarno; mais, cette bataille perdue, il se rangea du parti François, ainsi qu'il est rapporté dans les Commentaires de Pie II. page 105. en ces termes, secundum hane victoriam Princeps Salerni ad Francos defecit, cui & Nola parebat : il se peut faire que le Duc de Calabre l'air associé dans l'Ordre du Croissant, mais c'est une imagination

FfA

496 ADDITION A L'HISTOIRE que le scrupule de ce Prince & la Bulle pour l'abolition de cet Ordre.

Jean d'Anjou Duc de Calabre avoit resolu en 1458. de faire un Ordre de Chevalerie sous le ti-* André Fa- tre du Croissant * pour engager les trente six Che-

vin Theatre valiers, dont cet ordre devoit estre composé à de Chevale se signaler par des actions particulieres de varie, Sie, Mar- leur. the hift. Geneal.

Ce dessein, qui n'estoit encore qu'ebauché, lui ayant paru avantageux, il travailla à le mettre en perfection, & en 1462. il arresta & publia les statuts de cet Ordre, qui n'avoit eu auparavant,

aucune forme ny rien de reglé.

Le changement du Prince de Salerne est de l'an 1462. & s'il estoit vray que la lecture de la Bulle du Pape, en cût esté le motif, il faudroit que cetne Bulle eut aboli un Ordre qui n'estoit pas encore tout-à-fait formé, qui ne l'a esté que deux ans aprés, & qui n'a pas laissé de subsister depuis, nonobstant cette pretendue Bulle d'Abolition.

Ce qui est adjousté du siege de Troja, & de la sortie faite par les assiegez n'est pas plus veritable, le Duc de Calabre ne faisoit point ce siege, il estoit maistre de cette Ville, ce qui donna occasion à la Bataille fut la ville d'Ursaria que Ferdinand assiegeoit, le Duc de Calabre & Picinin, qui commandoit son armée, voulurent la secourir & se posterent sous le canon de Troja, Ferdinand alla à leur rencontre, & deffit entie-* comment. rement ce Duc * Pere de celui que le Roy destinois de Pie II. p. pour estre son gendre.

Aprés avoir parlé des guerres d'Italie Mr. Varillas revient page 60. à la Cour de France, &

DUROY LOUIS XI. 457 il fait un long detail de la fortune & de la disgrace du Bastard du Dunois, & de ce qu'il avoit fait pour le Duc d'Orleans & le Comte d'Angou-lesme ses freres, qu'il avoit (dit-il) delivrez à ses depens, de la prison où ils estoient depuis la Batail-le d'Azincourt.

Pour un homme curieux de faits singuliers comme Mr. Varillas, il est estonnant qu'il n'ait pas rappellé, à cette occasion, un des plus beaux endroits de l'Histoire de France & de Bourgogne, au lieu de l'envelopper comme il a fait, de circonstances si opposées à la verité qu'on a peine à le reconnoistre.

On ne peut pas dire que le Bastard de Dunois n'ait travaillé à tirer de prison Charles Duc d'Orleans son frere, mais pourquoi ne pas faire part de cet honneur à Philippe le Bon Duc de Bourgogne qui y a certainement le plus contribué?

On sçait que les querelles des maisons d'Orleans & de Bourgogne avoient presque ruiné la France par les guerres intestines que les massacres des Chefs de ces deux maisons y avoient allumées.

Philippe Duc de Bourgogne qui avoit fait longtemps la guerre à la France pour se venger de la mort de son Pere, avoit à la sin consenti à faire la paix avec le Roy Charles VII. & etoussant toutà-fait dans son cœur l'esprit de vengeance, il avoit cherché à se reconcilier chrestiennement avec Charles sils aisné de Louis Duc d'Orleans, que son Pere avoit sait assassiner en 1407.

Ce Prince Charles avoit esté fait prisonnier à la bataille d'Azincourt en 1415. il y avoit vingtcinq ans qu'il estoit arresté en Angleterre lorsque

le Duc de Bourgogne songea à acquerir son amitié, il convint de sa rançon, en paya la plus grande partie, le receut avec toutes forres d'honneurs dans la ville de Gravelines, l'amena à St. Omer, où il lui sit epouser en 1440. Marie de Cleves sa Niepce, & pour marque de la sincerité de sa reconciliation, il lui donna son Ordre * Histoire de de la Toison d'Or *, & prit reciproquement ce-Charles VII. lui du Duc d'Orleans : cette action heroique au-413. & celle gmenta l'estime & l'assection que l'on avoit pour de l'Ordrede lui, & lui fir meriter le titre de Bon, qui l'a toujours fait distinguer depuis entre les Princes de sa

maison. Pour ce qui regarde Jean d'Orleans Comte d' An-

goulesme frere de Charles, il n'avoit point esté pris à la Bataille d'Azincourt, il avoit esté envoyé en Angleterre deux ans avant cette bataille, pour servir d'ostage de la somme de cent mil escus squi estoit encore deue au Roy d'Angleterre pour les frais de l'armée qu'il avoit envoyée au secours de la maison d'Orleans: il ne revint d'Angleterre qu'en 1445. aprés le payement fait de ce qui restoit deu

* Histoire de cerre somme.

Cenealog. de France the. T. I.

la Toison

d Or p. 39.

Mr. Varillas commence son troisième livre par par Sie. Mar-les affaires de Navarre, & dit page 191. & 192. que Jean puisné de la maison d'Arragon avoit epousé Jeanne d'Evreux heritiere de Navarre ; à condition que si cette Princesse mouroit la premiere en laissant des enfans, leur Pere n'auroit l'administration de la Navarre que jusques à la majorité de l'aisné des fils ou de l'aisnée des filles, que cette prevoyance n'avoit point esté superflue, la Reyne de Navarre estant morte avant son mary à qui elle laissa un fils nommé Charles Prin-

DU ROY LOUIS XI. ce de Vianne, & trois filles, dont l'aisnée avoit epoulé Henry l'impuissant Roy de Castille, la seconde avoit esté mariée à Gaston de Foix Prince de Bearn, il ne nomme point la troisième qui ne sert de rien, dit-il, à l'éclaircissement de cette Histoire.

Quoi que les Contracts des Roys de Navarre soient citez à la marge comme estans entre les manuscrits de Lomenie, la chose n'en est pas plus vraye, car feanne d'Eureux n'a point esté marice à Jean d' Arragon, mais à Jean Comte de Foix, * * Hist. Gen c'est sa sœur Blanche d'Eureux qui a esté mariée neal de Steà Jean d'Arragon, & qui a laisse un fils & senlement deux filles, (comme il le dit lui-mesme, page 87. de sa comparaison de Louis XI. avec Ferdinand) l'aisnée nommée Blanche, a epousé le Roy de Castille Henry IV. la seconde nommée Leonor a esté mariée à Gaston de Foix, & il n'y en a pas eu de troisième; il fut dit expressement * Favin par le contrat de mariage de Blanche de Navar- Hist. de Nare qu'elle succederoit au Royaume de Navarre, & que si elle mouroit avant son mary, laissant enfans ou non, il regneroit sa vie durant en Navarre, quoique Mr. Varillas dise le contraire pages 192. & 194.

L'entreveuë du Roy Louis XI. avec Henry IV. Roy de Castille est rapportée pages 205. & 206. le Roy Louis XI. n'a pas pu se plaindre de ce qu'on ne lui cedoit point la Biscaye, ce n'estoit point le sujet de son voyage, il n'en avoit eu d'autre que celui de reconcilier ensemble les Rois de Castille & d'Arragon qui s'étoient brouillez à cause de la revolte des Catalans que le Roy de Castille appuyoit, le Roy fur chosi par eux pour arbitre, & il trouva 935.

moyen

moyen de les accorder, en faisant abandonner le

party des revoltez par le Roy de Castille.

* MIS. VanderHaerdans fes Chate-Jains de Lildans leurs Traittez des droits du Roy.

L'affaire du Rachapt des villes de Lille, Donay, & Orchies, étoit d'assez grande consequence pour engager Mr. Varillas à en faire un recit fidele, & & du puy il avoir cet avantage que trois autheurs fameux * ont traitté cette matiere, & qu'on y trouve les pie-

ces entieres qui la concernent.

Orchies ,

Au lieu de cela il dir pages 221. & 222. que les premiers Rois de la branche de Valois avoient en-† Il dit p gagé † aux derniers Comtes de Flandre, Lille, 2. que c'é Douay, & Orchies, que le Roy supposant que les, de Flandre Engagistes n'en avoient pas connoissance, somma qui avoient le Duc de Borgogne de recevoir le remboursement Lille, Douai, des sommes prestées par ses ancestres sur ces trois villes, & que le Duc se deffendit dans les formes, & Bethune. & montra le Contract de mariage de Philippe le Hardy son ayeul signé de la main du Roy Charles V. qui portoit que ces villes ne pourroient estre retirées du vivant des époux ni de leur posterité masculine.

Le fondement de cet engagement pretendu, est le contract, Mr. Varillas le cite à la marge, comme étant au thresor des chartes, & comme s'il l'avoit veu, cependant il n'y en a jamais eu, le droit de rachapt des villes de Lille, Donay & Bethune est plus ancien & tout opposé à ce qu'il en rappor-· voyez te *; les Rois Philippe IV. & Jean II. son fils qui Ga'and & du sont les deux premiers de la branche des Valois ont possédé les villes de Lille , Donay & Orchies, & ne les ont point engagées aux derniers Comtes de Flandre; le Roy Charles V. a aussi possedé ces villes jusques en 1369, qu'il les ceda à son frere Philippe surnommé le Hardy, en consideration de

Puy.

son mariage avec l'heritiere de Flandre; le Duc de Bourgogne n'a point asseurement montré le contract de ce mariage signé de la main du Roy Charles V. car outre que ce n'étoit pas lors la coutume des Princes de signer leurs lettres & contracts, c'est que celui en question a été passe à Gand le 12. Aoust a un extrair 1369. † par les Ambassadeurs de ce Roy qui n'y imprimé étoit pas, les lettres particulieres que ce Prince en a dans la Chrodonnées ont été passées par ordre de ce Prince en Flandre par son Conseil à Paris le 25. Aoust 1369. & signées Oudegherst. Blanchet. Il n'a tenu qu'à Mr. Varillas de les voir, il a été deayant été imprimées il y a cent ans dans l'histoire puis entieredes Chastelains de Lille par vander Haer, page mé dans le 112. & depuis encore dans les memoires de Galand, Codex Diplopage 64. des preuves.

Charles Duc de Bourbon a été le sujet d'une re- & dans le marque sur cette histoire, & Mr. Varillas est des Traittes tombé dans la mesme erreur à l'égard de Jean de paix édia Duc de Bourbon son fils, c'est à la page 235, où lande, il dit que ce Duc de Bourbon s'étoit imaginé qu'on lui donneroit pour present de nopces l'épée de Connestable en consideration de son mariage avec la sœur du Roy, il ajoute page 236. que lors que la mere de ceDuc Jean estoit demeurée veuve, elle avoit été rapelée par son frere à la Cour de Bourgogne où ses enfans avoient été élevez aupres du Comte de Charolois, que sa fille aisnée estoit destinée pour femme

de ce Comte, & que s'il mouroit sans enfans le Duc de Bourbon lui devoit succeder.

Le mariage de Jean Comte de Clermont depuis Duc de Bourbon avec Madame Jeanne de France, sœur du Roy Louis XI. a été arresté en 1446. pendant qu'ils estoient jeunes, & consommé environ l'an 1450. l'office de Connestable n'a point été

pag. 282. &c Mr.Leibnits

vacant pendant cet intervalle de temps, Artus Comte de Richemont en estoit pourveu, & n'est mort qu'en 1457. le Comte de Clermont jeune comme il estoit n'a pas deu se facher de ce qu'on ne lui donnoit pas ponr present de nopces un office qui n'a été vacant que plusieurs années apres.

Le Duc Charles de Bourbon est mort en 1456. Agnes de Bourgogne, sa veuve, ne s'estre tirée aupres du Duc de Bourgogne son frere qu'en 1462:

* elle n'y a point amené sa fille aisnée nommée Ma-Charles VII rie pour y estre élevée, & elle ne la destinoit point vant p. 2,0. pour femme du Comte de Charolois, car elle l'avoit mariée dès l'an 1437. à Jean d'Anjon Duc de Calabre, cette Princesse estoit morte en 1448. & avoit laissé des enfans, Isabelle de Bourbon su seconde fille, n'a point été élevée au Pais bas, le Duc son Pere l'avoit mariée de son vivant au Comte de Charolois en 1414. ce Comte en avoic eu Marie de Bourgogne sa fille unique née en 1457. six ans avant que la Duchesse de Bourbon se fue retirée avec le Duc de Bonrgogne son frere, & le jeune Duc de Bourbon n'étoit point l'heritier presomptif de la Maison de Bourgogne : c'étoit le Duc de Cleves fils de Marie l'ailnée des sœurs de Philippe Duc de Bourgogne qui en étoit le plus proche heritier en cas que le Comte de Charolois vînt à mourir sans enfans.

Entre les causes du différent du Comte de Charolois contre Mrs. de Croy, Mr. Varillas dit, page 239. qu'ils furent accusez d'avoir sollicité le Comte de Nevers d'usurper le Duché de Brabant, sous pretexte que le Duc Jean de Bourgogne s'en estoit emparé apres la mort de ses deux freres tuez à la bataille d'Azincourt, sans en donner aucune recompense à leurs heritiers. Cette

Cette bataille s'est donnée en 1415. Jean Duc de Bourgogne y perdit malheureusement ses deux freres Antoine Duc de Brabant, & Philippe Comte de Nevers, mais il ne s'empara pas pour cela du Duché de Brabant & il ne l'auroit pu faire que par une usurpation criante.

Philippe le Hardy Duc de Bourgogne avoit de son vivant fait le partage * de ses biens aux trois , su'il ven Princes ses enfans, gu'il avoit eus de Marguerite un abregé daus le Re

de Flandre.

Jean son fils aisné eut pour son partage les Duché & Comté de Bourgogne, la Seigneurie de Salins, les Comtés de Flandre, d'Alost, d'Artois & les Seigneuries de Tenremonde & de Malines.

Le second fils nommé Antoine eut les Duchez de Brabant & de Limbourg, le Marquisat d'An-

vers & les terres d'Outre Meuze.

Philippe son troisième fils eut les Comtez de Nevers & de Rethel, la Baronnie de Donzy, les terres de Chateau Regnault, Braux & de Champagne, & en cas que le Duc de Berry vint à moutir sans ensans, ce Prince devoit avoir le Comté d'Estampes avec les villes de Dourdan & de Gien, & à leur dessaux les chateaux de Montreal & Chastelguyon, avec trois mil livres de rente à prendre sur la Saulnerie de Salins.

Apres la mort de Philippe le Hardy en 1404. les trois Princes ses fils se tinrent à leur partage & suivant le dessein du Pere ils formerent trois branches, l'aisnée du Duc de Bourgogne, la seconde du Duc de Brabant, & la troissème du Comte de

Nevers.

Le Duc Jean de Bourgogne ne songea point à disputer le Duché de Brabant, & on ne trouvera nulle

un abregé daus le Recueil des
Traittez de Paix imprimé en Hollande, T. 14
p. 843-

nulle part qu'il s'en soit emparé apres la mort de

ses freres tuez à la bataille d'Azincourt.

Antoine Duc de Brabant a laisse deux enfans masses qui lui ont succedé l'un apres l'autre, l'aisné nommé Jean qui a été plus connu par les galanteries de Jaquette ou Jaqueline de Baviere sa femme que pour avoir fondé l'Université de Louvain.

Ce Duc de Brabant étant mort sans enfans en 1426. Philippe son frere cadet qui étoit lors Comte de St. Paul lui succeda au Duché de Brabant qu'il a possedé jusques en 1430. qu'étant mort sans enfans, cela fit naitre une contestation au sujet du Duché de Brabant & autres biens vacans par sa mort.

Philippe le Bon Duc de Bourgogne pretendit cette succession comme étant fils de l'aisné & le plus âgé des pretendans, & cela n'auroit point faic de difficulté si Charles Comte de Nevers n'avoit justifié que le dessein de Philippe le Hardy grand Pere commun des pretendans avoit été de former trois branches & avoir substitué la troisième branche des Comtes de Nevers à la seconde des Ducs de Brabant au deffaut d'hoirs masses de cette seconde branche.

Le Duc de Bourgogne n'eut point d'égard à cette disposition, il s'empara du Duché de Brabant nonobstant les oppositions continuelles de son cousin germain: Charles le Hardy fils du bon Duc, adjoutant l'outrage à l'injustice, le sit prendre de * Voyez cy- nuit en 1465. * dans la ville de Peronne, & le fit devant page conduire au chateau de Bethune, où il le traitta si 340. & 341. durement, quoyque Mr. Varillas dise le contraire, page 296. qu'il fut forcé de donner au Duc de Bourgogne ses lettres de renonciation aux Duchez

de Brabant, de Limbourg & terres d'Outre-Meuze. Il ne fut pas possible au Comte de Nevers de fortir , qu'à cette condition , de la dure prison où il étoit retenu; & pour conserver ses droits, il ne se contenta pas de faire une protestation contre la renonciation qu'on lui arrachoit, mais par le conseil d'un fidel Ministre nommé Bertand, il fic écrire cette protestation sur la bande de parchemin où le sceau devoit être attaché, & la fit enveloper de la cire du sceau d'une maniere à ne pouvoir estre veuë * : estant remis en liberté, il sit assigner le Duc de Bourgogne au Parlement de Paris, de Nevers pour y obtenir par justice ce qu'on ne lui avoit par Coquilles pas voulu rendre amiablement; tout cela s'est fait depuis l'ouverture à la succession au Duché de Brabant, sans que le Duc Jean de Bourgogne y ait pu prendre part estant mort plusieurs années auparavant.

Entre les differentes intrigues qui precederent la guerre du bien public, Mr. Varillas en rapporte page 245. une des plus singulieres, en disant que le Roy d'Angleterre Edouard IV. envoya par Jaques de Luxembourg frere du Comte de St. Paul à sa sœur Comtesse de Charolois, une lettre que le Roy Louis XI. lui avoit écritte pour le sonder s'il seroit d'humeur de rompre avec son beaufrere, & que le Comte de Charolois ayant une preuve si convaincante de la mauvaise volonté du Roy, conduiste lui-mesme son armée en France pour repousser, disoit-il, par la force ouverte les injures cachées

qu'on lui faisoit.

Les autheurs contemporains * rapportent que * Hist. de le Roy envoya en 1464. le Seigneur de Lannoy p. 360. & en Angleterre pour traitter d'alliance avec le Roi cy-devant.

Gg Edouard Pag. 342.

ADDITION A L'HISTOIRE 456 Edouard IV. contre la maison de Bourgogne, & que le Roi d'Angleterre envoya-les lettres du Roi Louis XI. au Duc de Bourgogne, & aucun n'a dit ni pu dire avec verité que le Roi Edonard IV.

avoit fait remettre ces lettres à sa sœur Comtesse de

Charolois.

Cette Princesse estoit lors en Angleterre, n'étant pas encore mariée, & ne l'ayant été que plus de trois ans apres, le Comte de Charolois étoit en 1464. actuellement marié à sa seconde femme Isa-Forezey- belle de Bourbon qui n'est morte que le 26. Septembre 1469. * plus de deux mois apres la bataille de Mont-le-Hery, Mr. Varillas en convient lui mesme à la page 275. en disant qu'apres cette bataille ce Comte éctivit à son agent à Londres, de negocier son mariage avec Marguerite sœur d'Edonard, quoy qu'il n'eur pas deffein de le conclure; en quoy il se contredit, & adjoute des circonstances peu veritables, car il fait negocier cette affaire à Londres avant que le Comte de Charolois fut veuf, au lieu que le Traitté fut conclu deux ans apres à Bruxelles le 17 Fevrier 1467. (stile de France) par Isabelle de Portugal sa mere, que ce Comte lors devenu Duc de Bourgogne, n'auroit pas voulu employer à cette negociation, s'il n'avoit eu dessein de la conclure agreablement, il ne devoit pas austi traitter cette Princesse d'Angleterre, de Comtesse de Charolois, puisqu'elle n'a été masiée que depuis que son mary eut pris le titre de Duc de Bourgogne, apres la mort de Philippe le * Voyez cy. Bon fon Pere. *

devant-

Si l'on en veut eroire Mr. Varillas, le Comté d'Estampes a été la pome dont le Roy Louis XI. s'est servy pour mettre la discorde entre le Comte

de

de Nevers & le Duc de Bretagne, il dit page 313. & 314. que le Comté d'Estampes ne se donnoit qu'à vie, que les predecesseurs de Louis en avoient disposé de cette sorte, que sa Majesté depuis son avenement à la Couronne, les avoit imitez en l'accordant au sils aisné du Comte de Nevers, qu'elle changea la nature du Comté d'Estampes é en investit le Duc de Bretagne, à condition qu'il passeroit à ses descendans masses & femelles.

Il faut estre peu scrupuleux pour avancer des faits avec aussi peu de fondement qu'ils sont rapportez icy, le Comté d'Estampes est un ancien Domaine de la Couronne, qui avoit servy d'appanage aux Princes du sang de la branche d'Enveux, il avoit ensuite passé à Jean Duc de Berry, qui se voyant sans ensans masses, en avoit disposé en faveur de Philippe le Hardy Duc de Bourgogne

fon frere.

Par le partage des biens de ce Duc, le Comté d'Estampes devoit appartenir à Philippe son troisiéme fils qui en a joüy lui & ses deux enfans. L'aisné Charles Comte de Nevers qui vivoit en 1461. quand le Roy Louis XI. est parvenu à la couronne, & qui est mort en 1464. * n'a jamais * voyez ey. eu d'enfans, ainsi le Roy n'a pu donner à son fils devant, aisné le Comté d'Estampes pour en jouir sa vie durant, Jean de Bourgogne frère cadet de Charles, & qui lui a succedé au Comté de Nevers, n'a eu qu'un fils qui estoit mort dès l'an 1452. avant que le Roy Louis XI. sur parvenu à la Couronne, ainsi cette pretendue donation est imaginaire.

Il est vray apres cela qu'il y a eu un different entre le Comte de Nevers & le Duc de Bretagne pour le Comté d'Estampes, mais ce ne sur point

Gg 2 le

le Roy Louis XI. qui le causa, ce sut le Roy Charles VII. qui nonobstant la donation faitte de ce Comté par le Duc de Berry au Duc de Bourgogne, ne laissa pas de le donner en 1421. & consirmer Les settres en 1425. * à Richard sils de Jean V. Duc de Bre-

Les lettres en 1425. La Richard his de Jean V. Duc de Brede de donation tagne, le Procureur General pretendit qu'aucun & confirmation de ces Princes n'avoient droit au Comté d'Estamprimées dans pes, il forma opposition à la confirmation du don la nouvelle que Marguerite d'Orleans veuve dudit Richard Bretagne, avoit obtenuë en 1442. l'opposition ne sut jugée T. 2. p.978 en faveur du Procureur General que par arrest du

* Du Puy, 18. Mars 1477. & en 1478. * le Roy Louis XI.
Trainé des usant de son droit, donna le Comté d'Estampes
droits du à Lean de Fair Comte de Narhanne, pour lui &

à Jean de Foix Comte de Narbonne, pour lui & ses enfans masses, les lettres de don surent verifiées au Parlement sans prejudice aux oppositions du Duc de Bretagne & du Comte de Nevers; tout cela s'est passé long-temps avant & long temps apres la guerre du bien public & n'a pu servir de moyen au Roi Louis XI. pour desunir le Comte de

Nevers du Duc de Bretagne.

Roy.

Le projet du mariage du Comte de Charolois avec la fille aisnée du Roi Louis XI. fait le sujet des pages 316. & 317. Mr. Varillas dit que le Roi donna au Comte de Charolois le Comté de Boulogne, lui promit pour le dot de mariage de sa fille les Comtez de Champagne & de Brie, que ce Prince charmé des offres du Roy persista deux ans dans son aveuglement, qu'il sollicita, tous les mois, l'execution des promesses du Roi, qu'il se contenta des reponses qu'on lui faisoit, que Madame n'estoit pas encore en estat de consommer le mariage, & qu'il ne se desabusa que lors qu'il la vit épouser le Comte de Beaujeu.

Les Propositions de marier le Comte de Chavolois à Madame Anne de France, se sont faittes peu apres le trepas de sa seconde femme Elisabeth de Bourbon morte le 26. Septembre 1465. * le * Poyez cy-Roy en donna sa promesse le 3. Novembre suivant, devant & affigna les Comtez de Champagne, de Ponthieu & de Boulogne, pour seureté du dot de la Princesse sa fille : elle n'étoit lors que dans sa cinquiéme année, & les pretenduës sollicitations du Comte de Charolois renouvellées tous les mois ne purent assez avancer l'âge de la Princesse pour la mettre en état de consommer son mariage, le Comte de Charolois impatient d'avoir une femme, rompit les liaisons qu'il avoit à cet égard, fit traitter son mariage avec Marguerite d'Yorck, qui fut arresté par contract du 17. Fevrier 1467. & consommé le Dimanche 3. Juillet 1468. * ce Prince * Voyez cyne fut pas desabusé des esperances qu'il avoit con-devant. ceues à cet égard lors qu'il vit la Princesse Anne éponser le Comte de Beaujen, puisque son mariage ne fut arresté qu'en 1473. * le Comte de Charolois * Voyez eye étant remarié & hors d'estat d'accomplir la pro-devant. messe qu'il avoit fait d'épouser cette Princesse.

11 y a eu une assemblée de Notables à Tours, comme Mr. Varillas le dit, page 321. & 322. & le Duc d'Orleans y parla avec tant de franchise contre les desordres de l'Estat, que le Roy s'offençant de sa liberté, lui en sit des reproches qui le toucherent si vivement qu'il s'en faisit & mourut, il faloit s'en tenir là; mais pourquoy dans le recit de ce que le Roy dit au Duc lui faire reprocher, qu'il avoit excité la guerre du bien public, le faire mourir deux jours après (comme il le dit encore, page 112. de la comparaison)

Gg3

& faire concevoir au Comte de Dunois un deplaifir si grand de cette mort, qu'il en mourut luy mes-

me de langueur deux ans aprés.

L'assemblée des Notables s'est tenue à Tours Mathieule 18. Decembre 1464. * le Duc d'Orleans, touché au vif de ce que le Roy Louis XI. n'avoit pas Hiftoire de Louis XI. approuvé la franchise avec laquelle il avoit par-Histoire de lé pour le soulagement du peuple, se retira à Am-Bretagne. T.2. p. 1270. boise, où il mourut le 4. Janvier suivant; * le * Ste. Marthe Roy ne peut pas lui avoir reproché d'avoir exci-& Anselme Hist. Geneal. té la guerre du bien public qui n'estoit pas ende France. core commencée, & qui ne s'est faite que six mois aprés sa mort : c'est aussi contre la verité de dire que le Comte de Dunois en conçut un deplaisir mortel qui luy causa une fievre lente & une langueur qui le rendirent bientost incapable de faire les fon-Etions de la guerre, & luy osterent la vie deux ans aprés, ce Prince ayant fait la guerre pendant la campagne de la bataille de Mont - le - Hery, * ceremo- ayant aussi esté nommé * le 14. Avril 1467. stile

mial de Fran- ancien, pour un des commissaires qui devoient

ce. T. 2. pag. choisir ceux qui travailleroient à la police & reformation des desordres de l'Estat, & n'estant mort qu'en 1470. six ans aprés la mort du Duc d'Orleans.

Le temps de la mort du Duc de Calabre n'est pas mieux marqué par Mr. Varillas, c'est dans les pages 309, 318. & 323. qu'en rapportant les moyens dont le Roy se servit pour desunir les Princes liguez dans la guerre du bien public, il die que les Catalans venoient d'appeller le Duc de Calabre à leur secours, que ce Duc n'estant pas content des vingt mil hommes qui luy avoient esté promis pour recouvrer le Royaume de Naples, le Roy luy donna deux cens mil escus comprant &

augmenta de trois cens lances les vingt mil hommes promis, & qu'un accident funeste degagea le Roy des frais qu'il faloit faire pour restablir la maison d'Anjon sur le throne de Naples, il raconte la mort de Charles Prince de Viane, & il adjoute que les Catalans deputerent vers le Duc de Calabre, pour le conjurer de venir prendre possession de seur Principauté, que ce Duc persuadé qu'il recouvreroit plus facilement la Conronne de Naples par diversion que par les voyes directes, ou flaté du plaisir qu'il y auroit à prendre par droit de represailles le patrimoine de ceux qui lui avoient usurpé le sien, amassa promptement ce qu'il peut de troupes, & passa avec elles en Catalogne, où il mourut sans oser presser le Roy de l'assister, parce que sa Majesté luy eut repondu qu'elle ne s'estoit point obligée à l'aider à conquerir une partie de l'Espagne, mais bien de l'Italie.

Charles Prince de Vianne est mort en 1461.
René Roy de Sicile & Duc d'Anjou pretendois que le Royaume d'Arragon luy appartenoit du chef d'Ioland d'Arragon sa mere, il estoit demeuré attaché au party du Roy pendant la guerre du bien public, & avoit fait tous ses efforts pour detourner son sils Jean Duc de Calabre & de Lorraine de prendre party avec les Princes liguez: cette guerre pacisée en 1465. le Roy de Sicile travailla à recouvrer l'Arragon & la Catalogne, non pas par le plaisir de prendre par droit de represailles le patrimoine de ceux qui avoient usurpé le sien , mais pour rentrer dans un bien qu'il pretendoit lui appartenir legitimement: comme il estoit vieux & caduc, il en donna la commission

Gg 4

à son fils qui entra dans la Catalogne, dont il estoit presque le maistre lorsqu'il mourut à Bar
* sie. Marthe celone en 1470. * cinq ans aprés la guerre du bien Hist. geneal. public, le Roy Louis XI. ne s'estant pas cru dede France gagé des promesses qu'il avoit fait à ce Prince, & vant.

qu'il executa en lui donnant du secours pour la guerre de Catalogne, comme il lui en avoit promis pour

la guerre de Naples.

On doit admirer la fecondité du genie de Mr. Varillas dans le recit qu'il fait page 320. & fuivantes, de la politique de la maison de Bourgogne pour approprier le Comté de Hainaut, il pose en fait que Philippe le Hardi avoit commencé l'union des Pais bas par son mariage avec l'heritiere de Brabant, de Flandre & d'Artois, que pour continuer ce dessein, Jean son fils aisné avoit epousé la fille du Comte de Hainaut, & parce qu'elle avoit un frere unique d'un temperament delicat, on l'avoit privé de la succession de son Pere pour l'asseurer toute entiere à sa sœur, & on luy avoit fait obtenir à l'age de quatorze ans l'Evesché de Liege pour le consoler de la perte des Comtez de Hainaut, Hollande & Zelande, & pour preuve il cite le contrat de mariage de Jean Duc de Bourgogne.

Les Lecteurs credules auront regardé ce contract cité comme une de ces pieces secrettes qui decouvre une intrigue politique pour faire tomber la succession du Comte de Hainant dans la maison de Bourgogne; cependant ce Contract ne contient rien de ce qu'on luy fait dire, & mesme il n'y a pas un mot de vray dans le recit que Mr. Varillas fait à ce sujet: Marguerite heritiere de Flandre & d'Artois n'estoit point heritiere de DU ROY LOUIS XI.

Brabant quand Philippe le Hardy l'a epousée, Jean de Bavierre, qui a esté depuis Evesque de Liege, n'estoit pas frere unique de Marguerite de Bavierre que Jean fils aisné du Duc de Bourgogne a epousée en 1385. il avoit un frere aisné nommé Guillaume, il se fit en mesme temps un double mariage * de ce Comte Guillaume avec Mar- *Annales de guerite fille aisnée de Philippe le Hardi Duc de Hainaut par Bourgogne & de Jean de Bourgogne avec Margue-Ruteau. rite seconde fille du Duc Albert de Bavierre, qui n'estoit pas encore Comte, mais seulement administrateur du Comté de Hainaut; ce Duc Albert avoit une fille aisnée qui a esté mariée en premieres nopces à Edouard de Gueldres, & en secondes à Guillaume Duc de Juilliers, ainsi il auroit falu desheriter les deux fils & la fille aifnée du Comte de Hainaut pour faire passer ce Comté à la fille cadette, & par son moyen à la maison de Bourgogne.

Jean de Bavierre au temps de ce double mariage n'estoit agé que de treize ans, & fut laissé en pleine liberté, il n'a esté elu Evesque de Liege qu'en 1389. * quatre ans aprés ces mariages con- Chapeaville sommez, & il estoit lors agé de dix-sept ans.

L'Histoire de la vie irreguliere de Jean de Ba- Histoires de vierre, & de l'election de son successeur conve- Liege. noit peu à celle du Roy Louis XI. Mr. Varillas auroit pu se dispenser de la rapporter, il dit à ce sujet, pages 333. 334. 335. & 336. que les Chanoines de St. Lambert presserent fortement Jean de Bavierre leur Evesque de prendre les ordres sacrez, qu'ils s'adresserent pour cela au Pape Gregoire XI. tenant son siege à Rome, qui les rebuta, qu'ils s'adresserent au Pape Benoust XII. te-

nant son siege à Avignon, qui leur permit de proceder à une nouvelle election, qu'ils choisirent un de leur corps, lequel ils soutinrent par la voye des armes, qu'ils furent entierement deffaits, & perdirent trente mil hommes, que Jean de Bavierre jouit plus de trente ans de sa victoire, qu'estant vieux on lui permit de se choisir un successeur, qu'il accepta le sujet que Philippe Duc de Bourgogne son neveu lui proposa, qui estoit Louis de Bourbon, qui fut choisi Evesque par les Chanoines de St. Lambert qui echouerent deux fois de suitte contre le mesme ecueil, que Louis de Bourbon, menant une vie aussi licentieuse que son predecesseur, ils poursuivirent sa deposition en Cour de Ro-

*Il a été eleu me, où Pie II. * ne leur fut pas plus favorable que

Pape ent 4 8 l'avoit esté Gregoire XI. & eft mort

Le Pape Gregoire XI. est mort en 1378. onze ans avant que Jean de Bavierre ait esté elu Evesque de Liege, & il n'a pu avoir aucune part à ce qui s'est passé à son sujet, on ne peut pas dire que Mr. Varillas a entendu parler de Gregoire XII. qui a esté elu Pape le 30. Novembre 1406. & qui vivoit du temps de Jean de Bavierre; parce que le schisme de l'Eglise de Liege ayant esté formé avant l'élection de ce Pape, il ne peut pas y avoir contribué.

peaville.

en 1464.

On peut voir (pages 76. 77. & suivantes du * Par Cha- Tome 3. de l'histoire des Evesques de Liege *) que les habitans de cette ville & des autres de ce Diocese, indignez de ce que Jean de Baviere leur Evesque, loin de se disposer à recevoir les Ordres sacrez, comme ils le souhaittoient, témoignoit avoir de l'inclination pour le mariage, firent une assemblée, au mois de Septembre 1406. dans laquella

DU ROY LOUIS XI. quelle ils choisirent Henri Seigneur de Peruvvez pour leur Protecteur & Thieri de Peruvvez son filsaisné, pour leur Evesque, qu'ayant été informez que le Pape Innocent VII. resident à Rome, prenoit le party de Jean de Baviere, ils s'adresserent au Pape Benoist XII. resident à Avignon, qu'ils en obtinrent la confirmation de l'Election de Thieri de Peruvvez, & que tous les Chanoines de St. Lambert, excepté un seul nommé Guillaume de la Roche, demeurerent attachez à Jean de Baviere.

Ce schisme finit par la mort de Thieri de Peruvvez, qui fut tué dans une bataille qu'il perdit en 1408. Jean de Baviere remporta la victoire, mais il n'en jouit pas trente ans (comme Mr. Varillas voudroit le faire accroire) il n'eut pas non plus la liberté, étant vieux, de le choisir un successeur, il n'accepta point Louis de Bourbon, que Philippe Duc de Bourgogne lui avoit proposé, és les Chanoines de St. Lambert n'echouerent pas deux fois de suitte

contre le mesme écueil.

La bataille où le concurrent de l'Evesque de Liege fut tué s'est donnée en 1408. Jean de Baviere, agé seulement de quarante six ans, s'est demis de l'Evesché de Liege en 1418. * ainstil n'a jouy * Ce Prince que dix ans de sa victoire, Philippe le Bon n'étoit la mesme pas encore pour lors Duc de Bourgogne, il n'a pu année à Eliproposer à Jean de Baviere, ni Jean de Baviere ac- Luxembourg cepter pour son coadjuteur, Louis de Bourbon, qui Niepce de non seulement n'étoit pas encore né, mais dont le sigismond Pere Charles I. Duc de Bourbon, n'a été marié & veuve qu'en 1426. * huit ans apres la demission de Jean Duc de Brade Baviere.

Les Chanoines de St. Lambert, apres cette de- 1424; mission, n'échouerent pas deux fois de suitte con- * Sainte Marthe.

fean de Valkenrode, & apres lui, Jean de Heinsberg, qui ont été tous deux de tres dignes Prelats *; Louis de Bourbon n'a été élu Evesque de Liege qu'en 1456, qui est trente huit ans apres la demission, & trente deux ans apres la mort de Jean de Baviere.

* Histoire de Liege.

Il n'y a point de lecteur judicieux qui n'ait deu réveiller son attention sur ce que Mr. Varillas avance dans son argument du quatriéme livre où il dit: On convainc icy de fausseté l'endroit le plus curieux de Philippe de Comines par des pieces authentiques du Tresor des Chartes & du Recueil de Lomenie.

Une censure aussi injurieuse auroit du rendre Mr. Varillas d'autant plus circonspect dans ce qu'il rapporteroit touchant la negociation de Peronne, qu'il s'agissoit de verifier, si ce que Philippe de Co-

mines a écrit à ce sujet est vray ou faux.

Il reproche à Comines, page 377. d'avoir raconté des circonstances dont on se seroit bien passé, comme de sçavoir l'équipage du courier, qui sur sur le point d'estre dépesché au Duc de Berry, de faire un chapitre entier de digression à ce sujet, & page 378. il asseure qu'il y a dans le tresor des chartes de France, & dans les manuscrits de Mr. de Lomenie vingt deux Traittez, conclus & signez le mesme jour quatorze Septembre 1468.

Si on juge de la verité de ce fait par la datte qu'il donne à ce traitté, par le reproche qu'il fait à Comines, d'avoir donné une description de l'équipage de ce courier, & par le prétendu chapitre de digression faitte à ce sujet, le changement n'en sera pas avantageux pour luy, car ce Traitté n'est pas

du

DU ROY LOUIS XI. du 14. Septembre, mais du 14. Octobre 1468. Comines n'a point parlé de cet équipage, il dit seulement livre 2. chap. 9. Je vis un homme houzé (c'est à dire botté) & prest à partir, ce qui n'est pas une description assez étendue pour s'attirer des reproches, & le chapitre entier de digression ne touche point cette matiere, mais le dommage que l'entreveue de deux grands Princes peut leur apporter: ce Chapitre, qui est le huitième du second livre des Memoires de Comines, est si beau, qu'il faut estre de bien mauvais goust pour oser blasmer un autheur d'une chose qui merite de lui attirer des louanges, la mauvaise application que Mr. Varillas en fait, donne lieu de croire qu'il ne l'a jamais leu avec la moindre attention.

Ce n'est pourtant pas là le principal, Mr. Varillas prétend qu'il y a eu un Traitté separé pour chacune des renonciations que le Roy fit aux Comtez de Mascon, Auxerre & de Bar sur Seine, à la Gouvernance de Lille, aux Seigneuries de Donay & d'Orchies, à la dépendance du Comté d'Artois comme fief du Comté de Boulogne, à la ville & Banlieue de Bouchain, au Comté d'Ostrevant & à ses dépendances, au ressort du mesme Comté d'Ostrevant, au Baillage de Vermandois, aux villages sciruez aux Pays bas & dépendans de la Prevosté de Riblemont & de l'Election de Laon, à l'hommage que Marguerite Comtesse de Flandre, avoit fait en 1253. à St. Louis pour la Seigneurie de Ruremonde & pour le Comté de Vvaes, & sur les villes d'Armentieres, de Frobeis & de Salles, & sur quelques autres scituées le long des Rivieres de la Lys et du Gourgne, qui étoient du Baillage de Beauquesne, le tout pour estre acquis au Duc de Bourgogne, &

à sa posterité, masse & femelle, & à ses heritiers jusques à l'infini, suns que la Monarchie Françoi-

fe y put jamais rien pretendre.

L'Autheur des Remarques sur le Traitté de Peronne, lesquelles sont à la page 112. du troisième volume des Memoires de Comines, édition de 1706, pretend qu'il n'y a jamais eu qu'un Traitté, que les autres actes ne sont que des commissions pour en faire executer les principaux articles, & que Mr. Varillas a mis plus de faussetz que de lignes dans l'abregé qu'il a donné des prétendus vingt deux Traittez de Peronne.

Sans examiner si ce sentiment est outré, ou non, il est certain que cet abregé n'est ni sidel, ni exact, & que dans l'espace d'une demy page, Mr. Varil-

las a fait dix fautes des plus groffieres.

La premiere en disant que le Roy renonça à la Gouvernance de Lille & aux Seigneuries de Douay & Orchies, ce qu'il ne fit pas, mais aux appellations directes & immediates des justices de ces lieux dont il se reserva seulement les appellations media-

tes & le jugement en dernier ressort.

La seconde au sujet de la renonciation du Roy à la dépendance du Comté d'Artois, comme sief du Comté de Boulogne, ce qui ne peut pas avoir été, cat jamais l'Artois n'a été un sief dépendant du Comté de Boulogne, au contraire, le Comté de Boulogne étoit anciennement un sief mouvant du

* Traitté des Comté d' Artois. *

droits du Roy.

La 3. au sujet de la renonciation à la ville de Bonchain au Comté & au ressort d'Ostrevant, donc

il ne s'est point du tout agi pour lors.

La 4. au sujet de la renonciation au Baillage de Vermandois, dont il ne s'agissoit point aussi, mais d'u-

DU ROY LOUIS XI. d'une rente de 4000. livres que le Duc de Bourgogne prétendoit à cause de son Comté d'Ostrevant sur la recepte de Vermandois, pourquoy il fut arresté que le Duc remettroit ses titres entre les mains de Commissaires qui en décideroient.

La s. au sujet de la renonciation aux villages & autres lieux scituez dans les Pays bas qui dépendoient de la Prevosté de Riblemont, &/ de l'Election de Laon dont il n'est pas dit un mot dans le Traitté.

La 6. au sujet de la renonciation à l'Hommage que Marquerite Comtesse de Flandre avoit fait en 1253. à saint Louis pour la Seigneurie de Ruremonde & pour le Comté * de Vvaes, dont il ne s'est au-

cunement agi pour lors.

La 7. sur les villes d'Armentieres, de Frobeis de té. Sales, & autres terres scituées le long des rivieres de la Lys & du Gourgne qui étoient du Bailliage de Beauquesne, desquelles il n'est pas dit un mot dans le Traitré.

La 8. en estropiant les noms des villages de Fleurbais & Sailly sur la Lys, & les nommant mal Frobeis & Sales.

La 9. en parlant de la petite ville de la Gorque, scituée sur les rivieres de Lys & de Lave, laquelle il metamorphose en riviere du nom de la Gourgne.

Et la 10. en adjourant au Traitté de son chef les termes suivans, sans que la Monarchie Françoise y put jamais rien prétendre, lesquels ne sont pas dans le Traitté.

Il n'étoit point necessaire de donner dans une histoire du Roy Louis XI. des relations étendues des barailles données en Angleterre, & Mr. Varillas auroit pu se dispenser de les rapporter, & d'y adjouter des circonstances opposées à ce que d'autres

* Edouard fils du Roy Henry VI.

Historiens en ont écrit, celle qui concerne le Prins ce de Galles * qu'il dit, page 441. avoir perdu la vie sous un tas de morts à l'age de dixhuit ans, n'est pas arrivée de cette maniere, au contraire ce jeune Prince fut pris prisonnier & mené au Roy Edouard IV. qui lui demanda à quel dessein il étoit entré avec des troupes dans son Royaume, ce Prince répondit, peut estre avec trop de fierté, que c'étois pour délivrer son pere de la captivité où il le tenoit, & recouvrer les Etats qui luy appartenoient; cette réponse aigrit si fort Edouard, qu'au lieu d'avoir pitié d'un Prince qui étoit à sa misericorde, il se laissa emporter jusques à le maltraitter de coups, les Ducs de Glocestre & de Clarence, & le Milord Hastings encherissans sur cette barbarie, se jetterent sur ce jeune Prince, & le massacrerent inhumainement, * cruauté qui ternit toute la gloire de ce Roi, & que le Ciel a depuis vangée par la

* Histoire d'Angleterre par Larray. T. 1. p. mort miserable de ces assassins. \$60.

La funeste avanture du Duc de Guyenne a été rapportée par plusieurs historiens: Mr. Varillas dit pages 444. & 445. que ce Prince aimoit passionnément Marquerite de Cambes fille unique du Seigneur de Montsoreau, que cette Dame n'avoit pas sujet d'aimer le Roi, parce que sa Majesté avoit contraint Louis d'Amboise son mary de lui vendre la Vicomté de Thouars, qu'elle étoit avec ce Prince lors qu'il passa par St. Jean d'Angeli où Jean Faure versois Abbé de ce lieu les regala, & au dessert, leur donna une pesche empoisonnée, qui fut cause de leur mort.

La Vicomtesse de Thouars nommée Nicole, & non pas Marguerite de Jambes ou de Chambes n'étoit point sille unique du Seigneur de Montsoreau,

ella

DU ROY LOUIS XI.

elle avoit un frere nommé Jean qui a époule Marie de Chateaubriant * & a laissé posterité & deux sœurs; l'une nommée Jeanne, mariée à Jean de Po France T. 24 Ugnac Seigneur de Rendan* & l'autre nommée H - P. 1441. lene que Philippe de Comines a épousée en 1472. * Mr. Varillas l'avoue, page 476. en quoy il se contredit.

La Vicomté de Thouars avoit été premierement réunie au Domaine en vertu d'un arrest du 8. May moires de 1431. par lequel Louis d'Amboise avoit été condamné à mort comme criminel de leze Majesté, & ses biens acquis & confisquez au Roi *. Mr. Va- * Traitté des rillas dit icy que le Roi Louis XI. avoit contraint Roy. Louis d'Amboise de lui vendre cette Vicomté, & il dit Tome 2. page 357. qu'il en avoit eu une donation en bonne forme dressée par le Chancelier Doriolle, en quoy il se contredit; & pour ce qui est du repas où on prétend que le Duc de Guienne trouva sa perte, il ne s'est pas donné à St. Jean d'Angeli, ni par l'Abbé de ce lieu, mais à St. Sever * par la Comtesse de Montsoreau mesme, la- * Histoire de quelle fut en cela d'autant plus à plaindre, qu'elle Bretagnes prit dans sa propre maison, & au milieu des siens, le fatal morceau qu'on croit luy avoir oté la vie, & au Duc de Guyenne.

Cette Remarque donne occasion d'en faire une sur le temps de la mort de ce Prince que les historiens mettent communément au 12. May 1472. au lieu qu'il n'est mort que le 24. du mesme mois, comme le dit Mr. d'Argentré page 879: de son histoire de Bretagne, & qu'il est justifié par le Testament * que ce Prince sit le mesme jour de sa mort.

Mr. Varillas employe la plus grande partie de primé cy deson einquiéme livre à chercher les raisons qui ont Hh

Anfelme Antelmes T. 2. p. 9+1. * Son contract de mariage eft entre les preuves des Me-Comines.

ADDITION A L'HISTOIRE pu authoriser Philippe de Comines à quitter le party de Charles Duc de Bourgogne, il les tourne de toutes les manieres, & il faudroit quasi copier tout ce qu'il a dit depuis la page 468. jusques à la dernière du premier volume, pour redresser les fautes qu'il y a fait , on se contentera d'en rapporter les princi-

La veue du Roy pour attirer Comines à son service, fut à ce que prétend Mr. Varillas, page 469. pour empêcher qu'il ne détournat le Duc de Bourgogne de deux desseins qu'il avoit formez sur le jeune Duc de Lorraine, & sur la ville de Mets.

Philippe de Comines a quitté le fervice du Duc de Bourgogne en 1472. l'entreprise du Duc sur la ville de Mets a été formée au commencement du mois de Septembre 1473. de sorte qu'il y a grand sujet de douter que le Roy Louis XI. ait préveu plus d'un an auparavant que le Duc de Bourgogne la formeroit; supposé cependant qu'il en ait penetré le dessein , il n'en est pas de même de celuy contre la Lorraine qui n'a paru qu'en 1475. & qui n'étoit pas formé en 1472. Nicolas d'Anjou qui étoit lors Duc de Calabre & de Lorraine, étoit fort attaché au Duc de Bourgogne, les liaifons de ces deux Princes furent mesme si grandes que le Duc de Bourgogne permit à la Princesse Marie sa fille unique, de donner au Duc de Calabre, & de recevoir de luy une promesse de mariage, cette promesse est du 13. Juin 1472. le Duc de Calabre n'y renonça que le 5. Novembre, & la Princesse le 3. Decembre de * Voiez cy la mesme année, * & peut estre que certe Alliance se seroit renouée, le Duc de Calabre ayant fait des avances pour cela, mais la mort qui le surpriten 1473. à l'âge de 25. ans ensevelit tous ses desseins Mr. avec luy.

devant p. 381. 383. &

pales.

DU ROY LOUIS XI: 483

Mr. Varillas dit pages 471. 473. 474. & 475. que Philippe de Comines avoit herité de la Seigneurie de Comines, qu'il avoit été douze ans au service du Duc de Bourgogne, qu'il étoit fils de Jean Pite Seigneur de Comines, qu'il avoit perdu l'esperance d'acquirer le reste des debtes de son pere, & que le Duc de Bourgogne ne voulur pas souffrir qu'il fut fait mention de luy dans la Treve de 1475.

Antoine le Pipre de la Grand motte, quoyque cité par Mr. Varillas page 472, pour preuve de ce qu'il raconte, en parle tout d'une autre maniere, effectivement Philippe de Comines n'a point herité de la Seigneurie de Comines, elle appartenoit à la branche aisnée de cette maison, Philippe étoit de la branche cadette, * il n'a été que buit ans, & non * Voyez la pas douze au service du Duc de Bourgogne, son dans le livre Pere ne s'appeloit pas Jean Pite, son nom étoit de Mr le Pi-Colart de le Clite, il n'avoit point perdu l'esperan- les Memoice d'acquitter le reste de ses debtes, le Duc de Bour- res de Comigogne les luy ayant remises par lettres patentes du nes, edition' premier Octobre 1469. & bien loin que ce Duc ait ou de Bruxelrefusé de faire nommer Philippe de Comines dans les. la Treve * de 1475. il l'y fit nommer dans l'article * Le Trains quatrieme, non pas pour le rétablir dans ses biens, en est imprimais pour le priver du droit d'y rentrer. preuves des

Les autres raisons que Mr. Varillas allegue du Memoires de changement de Philippe de Comines sont si mal imaginées qu'il auroit bien fait de les supprimer, particulierement l'histoire de la teste bottée ; quoy qu'il se soit donné la peine de la tourner en deux façons.

Enfin il n'y a dans ce long recit que trois lignes de souffrables, c'est lors qu'en parlant de Philippe de Comines, il dit page 468. * il pouvoit avec hon- * voyez p. neur dans les maximes qui étoient alors en usage anecdoies;

Hh 2

pas-

passer de la Cour de Bourgogne à celle de France; il falloit s'en tenir là, & c'est essectivement ce qui a osté à Comines tous les scrupules qu'il auroit pu

avoir en quittant son premier maistre.

Il le fait ainsientendre dans le chapitre onzième du troisséme livre de ses Memoites lequel commence par ces mots: Environ ce tems je vins au service du Roy, & sur l'an mil quatre cens septante deux, & ceux qui cherchoient la justification du changement de Philippe de Comines, l'auroient trouvée dans ces mots s'ils en avoient fait l'application à

l'estat où le Royaume se trouvoit pour lors.

Philippe de Comines avoit été élevé à la Cour du Duc de Bourgogne, & tant que le Duc Philippe avoit vécu, il y avoit eu toute forte d'agrément, mais il ne put s'accommoder de l'humeur hautaine, inégale, capricieuse & feroce du Duc Charles, voicy comme il en parle à la fin du douzième chapitre du premier livre de ses Memoires: Depuis que le Comte de Charolois eut été Duc de Bourgogne, & que la fortune l'eut mis plus haut que ne fut jamais homme de sa maison, & si grand qu'il ne craignoit nul Prince pareil à luy, Dieu le souffrit cheoir en cette gloire, & tant luy diminua du sens qu'il méprisoit tout autre conseil du monde sauf le sien seul.

Les hommes de ce caractere, tous grands qu'ils soient, ne gagnent point les cœurs, & ne conservent point d'amis, ainsi il n'est pas étonnant que Philippe de Comines, dégouté du service d'un Prince qui méprisoit tout le monde, ait cherché un autre maistre que celuy qui ne le pouvoit plus souf-

frir.

Ces sortes de changemens estoient en ce tempslà tres-communs, on ne trouveroit point apresent étran-

DU ROY LOUIS XI. étrange que l'on passat du service d'un Electeur de l'Empire à celuy de l'Empereur ou de celuy d'un Duc d'Orleans à celuy d'un Roy de France, & par la mesme raison, on ne doit point trouver à redire de ce que Philippe de Comines a quitté le service du Duc de Bourgogne pour passer à celuy du Roy Louis XI. fon Roy legitime.

Le Duc de Bourgogne étoit de la maison de France, doublement vassal & pair de la Couronne à cause du Duché de Bourgogne & du Comté de Flandre, Philippe de Comines étoit de la partie de la Flandre, qui étoit de la souveraineté de France, & quoy qu'il fust vassal du Duc de Bonrgogne & l'un de ses Chambellans, il n'en étoit pas moins sujet

du Roy.

Il parle dans ses Memoires (livre 1. chap. 9.) d'un lieu dit le marché où le Roy, & les Seigneurs qui s'étoient liguez contre luy, tachoient de s'attirer réciproquement les gens de guerre des uns & des autres, il parle encore (livre 3. chap. 2.) de Bauduin Bastard de Bourgogne qui avoit passé avec plusieurs autres au service du Roy Louis XI.

Le Chancelier de France Pierre de Morvillier étoit fils d'un President des Parlemens du Duc de Bourgogne, & avoit été elevé à la Cour de ce

Prince.

Le Cardinal Jean Rolin Evesque d'Autun, fils d'un Chancelier du Duc de Bourgogne s'est attaché au parti de la France & y est mort en 1483.

Le Cardinal Jean Jeoffroy ou Joffredy Evesque d'Arras, qui devoit toute sa fortune à Philippe le Bon Duc de Bourgogne, ne laissa pas de le quitter . pour prendre le party du Roy Louis XI. & cela ne detourna pas mesme ce Duc de solliciter le Pape

Hh3

pour lui faire obtenir le chapeau de Cardinal,

ainsi qu'il a été dit cy-devant page 445.

Guillaume de Rochefort, qui combattit pour le Comte de Charolois à la Baraille de Mont-le-Hery, & qui a été l'un de ses maistres des Requestes & employé par lui en plusieurs negociations en Italie, a depuis été Chancelier de France, ainsi que son frere Guy de Rochefort, qui avoit auffi été auparvant au service de la maison de Bourgogne.

Guillaume de Vergy, qui est mort Mareschal du Comté de Bourgogne *, a passé du service de la maison de Bourgogne en celui de France, & de-

puis est retourné à ses premiers maistres.

Philippe Pot, l'un des favoris du Roy Louis XI. avoit été auparavant au service du Duc de Bour-

gogne & Chevalier de la Toison d'or.

faques de Luxembourg, Philippe de Crevecœur, & Jean de Damas qui ont passé au service de France, avoient aussi été au service de la maison de Bourgogne, & Chevaliers de la Toison d'or.

* Cecy eft Jean de la Vacquerie avant que d'estre premier tat des res- President du Parlement de Paris, avoit été au service du Duc de Bourgogne & Conseiller Pensionnaire de la ville d'Arras.

Guillaume de Cluny Tresorier de l'ordre de la de Bourgo- Toison d'or & maistre des requestes du Duc de années 1473. Bourgogne, a quitté ces offices pour s'établir en

1474. 1475. France, où il a été Evesque de Poitiers.

Les Seigneurs * d'Avelus, de Bandeville, de la Queille (Humbert de Lurien qui avoit époule qui avoient Catherine fille naturelle du Bon Duc de Bourgopris un par- gne, de Clessy, de Montaign, Bon de Rely, de Bailleul, de Montcaverel, de Neufville, de Mi-

* Voyez les lettres du Roy Louis XII. T. 4. p. 49. 86. £ 4:3.

ses des gages & pentions deues aux Officiers de Charles Duc gne pour les & 1476. à la marge duquel on a marqué ceux

au fien.

Bigé d'un ef-

DU ROY LOUIS XI. raumont, Deschavés, du Bois, de Gouy, de Bours, de Soye, Guyot Dusaye, Evrard Bouton, de Gapanes, de Licques, de Sailly, Bauduin d'Esne, de Vaux, de Belleforiere, de Fosseux, de Contay d'Igny, de Lens, de Ruffey, de Longvillers, de Rup, de Montmartin, du Bourg, de Caumont, de Troyle, de Fontenay, Guillaume de Cicon, Antoine d'Oiseler, Louis de Bournonville, de Montbis, d'Ordre, de Cottebrune, de saint Sorlin, de la Viesville, Olivier de Vandrey, de St. Moris, Louis de Neele, Louis de Herbam, d'Espieres, de Crevecœur, * de Croisilles, de Humieres, Lancelot de Boussut, Jean de Bournonville, de Savye, de saint Venant, de Crequi, Gerard de Roussillon, depuis Ma-Jaques de Solleville, Michant de Changy, de Ca- rechal de veron, de Gruthuse, Lyon de la Hovarderie, Marc de Montmorency, le Sanglier d'Ardenne, Simon de Loges, Renier de Broscuse & George de Menthon, tous Chambellans de Charles Duc de Bourgogne ainsi que Philippe de Comines l'avoit été; Alardin Bournel, Antoine de Lamet, Antoine de Fontaine, Drue de Humieres, Etienne de Faletans, Gilles d'Oignies, Jean de Cohem, Louis de la Baulme, Simon de Damas, Thiery de Charmes, Jennet de Bournonville dit le beau, Charles de la Viesville, Louis de Meurchin, Guillaume

& Etienne du Vernoy, Andrieu de Rambures,

Guillaume de Martigny, Guillaume de Poitiers, Guyon d'Usie, Jaques de Crequy, Charles de Contay, Bon d'Esne, Jean de Vautravers, Philibert de Coussan, Jean & Nolin de Bournonville, Jean de Hemont, Sauvage de Ponville, François de Ferieres, Tannequin de Cabannes, Didier de

Mandelo, Charles de Courteville, Guillaums de Hh4 Gra-

Grachault, Jean de la Porte, Jean Damas Sr. de Marcilly, Hugues de Chantemarke, Michault Damas, Hemart de Doulhain, Jean de Neufchaftel fils du Sr. de Montaigu, Charles de Longeval, Pierre de Mailly, Jennet de Soissons, Antoine de le Hoverderie, Antoine de Bessey, Mahievot de Froideval, Jennet de Helfaut, Michel & Pierre de Belforiere, Jaques de Carnin, le Bastard d'Avelus, Robinet de Framinzelles, Jacotin du Questnoy, Porus de Lannoy & Louis de Visen Ecuyers de Chambre ou des quatre Estats du Duc de Bourgogne, ont quitté le service de ce Prince ou de la Princesse sa fille pour passer à celui du Roy Louis XI.

Philippe de Comines ne doit pas avoir été de pire condition que ces Seigneurs dont la pluspart lui étoient égaux en naissance & en dignité, leur memoire n'a point été noircie pour avoir passé au service d'un Roy dont ils étoient nez sujets, & on ne doit pas d'autre justification du changement de Philippe de Comines, que le mecontentement qu'il avoit à la Cour de Charles Duc de Bourgogne, & la liberté où il étoit de quitter le service d'un des vassaux du Roy pour suivre le party de celui qui étoir leur comment suivre le party de celui

qui étoit leur commun souverain.

Le second volume de Mr. Varillas est moins l'histoire du Roy Louis XI. qu'un recueil de plusieurs historiettes arrivées avant ou pendant le regne de ce Roy, il y enchasse des portraits de sa façon, voicy celui que l'on trouve (page 20.) de Catherine de Cleves semme d'Arnont Duc de Gueldre, que le Duc Adolphe son sils avoit eu l'inhumanité de mettre en prison. Le Duc de Gueldres avoit épousé en secondes nopces la sœur du Duc de Cleves son voisin, et cette vertueuse Princesse,

DU ROY LOUIS XI. 489

gai aimoit beaucoup son mary, quoy qu'il eut près de cinquante ans plus qu'elle, & qu'elle n'en eut point d'enfans, n'oublia rien de ce qui servoit à le delivrer, il cite pour preuve de ce recit, Ubo Emmius dans son histoire de Gueldres, ainsi il y auroit de la temerité à contredire ce recit si cette pretenduë histoire de Gueldres n'estoit une de ces pieces qui n'ont existé que dans la teste de l'autheur, estant certain qu'Uubo Emmins, qui a fait l'hiftoire de Frise, * n'a point fait d'histoire de Gueldres.

Bibliotheca Belgica.

Isaac Pontanus a fait une histoire de Gueldres, il y parle de cette Duchesse d'une maniere plus veritable, mais bien differente de ce que l'on en

vient de rapporter.

Catherine de Cleves, que Mr. Varillas nous donne pour vertueuse, étoit une des plus mechantes diablesses qui fut lors au monde, elle fut promise à l'âge de huit ans à Arnoul Duc de Gueldres, qui n'en avoit que quatorze, le mariage fut enfuitte accomply, ce Duc & sa femme n'ont été mariez qu'une fois, il n'y avoit point de disproportion d'âge entre eux, le mary n'ayant que six ans plus qu'elle, ils ont eu ensemble cinq enfans, sçavoir, Edonard mort jeune, Adolphe Duc de Gueldres, le plus mechant homme de son temps, mines, 1. 4. * Marie, † mariée à Jaques II. Roy d'Escosse-, ch. 1. Marguerite mariée à Federic Prince Palatin & Duc de Bavierre, & Catherine morte à marier.

Cette megere n'avoit ni affection ni menage- 11. de l'hif. ment pour son mary, elle le traittoit avec une toite d'Ecos-hauteur insupportable, & l'accabloit continuellement d'injures & de reproches outrageans qu'elle lui faisoit, sur sa naissance, qu'elle s'imaginoit eftre

* Vayez les

+ Voyez fon éloge à la fin du liv.

490 ADDITION A L'HISTOIRE estre fort au dessous de la sienne, & sur les devotions exterieures qu'il pratiquoit ; elle complora enfin avec son fils, aussi furieux & enragé que sa mere, pour faire mettre dans un cachot le mary

& le pere le plus infortuné de son temps.

Ce portrait, qui est original & bien plus refsemblant que l'autre, se peut voir dans Pontanus, pages 418. 502. 504. 522. 524. & 525. avec la lettre que le Duc de Cleves écrivit inutilement à sa sœur la Duchesse de Gueldres pour l'exciter à faire sortir son mary de la prison où elle & son malheureux fils, l'avoient fait enfermer, & où il seroit poury de misere si le Duc de Bourgogne n'en avoit eu pitié & ne l'en avoit fait retirer par force. *

devant.

Mr. Varillas passe ensuitte à l'entreveuë de l'Empereur Federic II. avec Charles Duc de Bourgogne laquelle s'est fairre le 30. Septembre 1473. mais pourquoy y faire imaginer à l'Empereur, (page 28.) que si le Duc de Bourgogne avoit eu à choisir un gendre ç'auroit été le frere du Roy Louis XI. puisque ce Prince étoit mort le 24. May * Voyez cy- 1472. seize mois avant cette entreveuë. *

devant.

L'alliance du Roy Louis XI. avec les Suisses est rapportée, page 66. Mr. Varillas dit qu'elle devoit durer dix ans, que le Roy donneroit à chaque canton six mil escus de pension par an, que moyennant certaine somme, les Suisses lui fourniroient autant de gens de guerre qu'il voudroit, bien entendu qu'il ne les pourroit employer contre les anciens alliez des Suisses, ni les occuper aux sieges des villes & des forteresses, & il semble qu'il air veu ce Traitté, lequel il cite à la marge comme étant dans le recueil de Mr. de Lomenie.

Heureusement pour le public ce Traitté est imprimé DU ROY LOUIS XI. 491 imprimé dans le grand recueil des Traittez de

Paix, mais differemment de ce que Mr. Varillas en rapporte, l'alliance devoit durer pendant toute la vie du Roy, la pension des Suisses n'étoit que de vingt mil livres par an, & il n'étoit point dit que les Suisses ne pourroient estre employez aux

sieges des villes & forteresses.

Mr. Varillas parle ensuitte de l'attentat du Duc de Bourgogne sur la vie du Roy Louis XI. & dit pages 71. & 72. que le Duc apres avoir mis en usage la dissimulation qui lui étoit necessaire dans la premiere entreveuë avec le Roy d'Angleterre, il conduisit les Anglois à Bologne & à Peronne, & qu'il ne se contraignit pas de mesme à l'égard de Louis XI. soit que l'aversion qu'il avoit pour lui sut excessive, ou que lui imputant la levée du siege de Nays, il crut qu'une telle injure ne pouvoit être suffisament reparée que par l'entiere ruine de la France, apres il raconte comment il engagea, en 1474. le nommé Icier à entreprendre d'empoisonner le Roy.

Le siege de Nuys n'a été levé que le 13. Juin 1475. le Duc de Bourgogne n'arriva à Calais vers le Roy d'Angleterre que le 14. Juillet suivant *; ainsi il ne se peut pas faire que la levée de ce siege devant. ait été le motif de l'entreprise du Duc de Bourgogne sur la personne du Roy laquelle s'est faitte en

1474. comme il le dit page 76.

La negociation du Roy Louis XI. avec le Roy d'Angleterre commence à la page 81. Mr. Varillas dit que le Heraut du Roy d'n Agleterre decouvrit à Louis que son maistre n'avoit passé la mer qu'à la sollicitation des Ducs de Bourgogne, de Bretagne & du Connestable, ce qui est tout à fait opposé

ADDITION A L'HISTOIRE opposé à Comines, qui dit, liv. 4. chap. 5. que ce fut le Roy qui dit au Heraut que le Roi d' Angleterre ne venoit qu'à la sollicitation du Duc de Bourgogne & du Connestable qui le tromperoit. Comines n'écoir pas loin du Roy lorsque le Heraux

eut son audience, il fut mesme chargé de l'entretenir pour empescher qu'il ne parlat à personne, on ne doit pas s'imaginer qu'il ait voulu rapporter

la chose autrement qu'elle s'est passée.

Il paroist bien que Mr. Varillas n'a pas reflechy sur ce qu'il escrivoir quand il a parlé de cette negociation à la page 89. où il dit que le Roy Louis XI. se contenta de la Treve qui fut signée, & que le jour fut pris au 20. Aoust 1471. pour l'entreveue des deux Roys, il ne devoit pas ignorer que * 11 est im- le Traité s'est fait le 29. Aoust *, & que l'entremé dans le veue ne s'est pu faire que le mesme jour ou le lendemain trente, comme il en convient à la pa-

recueil des Traitez.

ge 92.

Il est bon aprés cela d'éclaireir un point de cette Histoire, dans lequel Philippe de Comines s'est mépris, il dit à la fin du chapitre 8. du livre 4. que le Duc de Bourgogne sentant les nouvelles du Traité du Roy d'Angleterre avec le Roy Louis XI. vint de devers le Luxembourg où il estoit à tres - grande haste devers le Roy d'Angleterre pour lui demander ce qu'il estoit de ce Traité.

Mr. Varillas a encheri sur ce recit, & il fait partir le Duc de Bourgogne de la ville de Luxembourg, quoy qu'il n'y ait pas esté en ce temps, mais l'un ny l'autre n'ont pas esté informez au juste de la route que ce Duc prit pour lors.

Après la levée du siege de Nuys ce Duc prie

fon

DU ROY LOUIS XI. son chemin par le pais de Limbourg le Brabant & la Flandre, & se rendit à Calais le 4. Juillet 1475. il y fut agreablement receu du Roy d'Angleterre qui le deffraya, ils demeurerent au melme lieu jusques au 18. qu'ils en partirent ensemble pour aller au Chasteau de Guines où le Roy deffraya encore ce Duc qui partit le 19. pour aller à St. Omer.

L'armée d' Angleterre s'approcha de Peronne, & le Duc de Bourgogne pour en estre plus voisin se rendit dans cette derniere ville 6. Aoust, il y resta jusques au 12. qu'il passa par cette armée, & alla coucher à Cambray, le 13. il alla à Valenciennes, le 18. il retourna à Peronne, le 19. matin il alla voir le Roy d'Angleterre & revint à Peronne, le 20. il alla encore voir le Roy d'Angleterre, pour la derniere fois, aprés quoi il alla dans le pays de Luxembourg.

Ce fut apparemment dans l'une de ces deux dernieres entreveues que le Duc de Bourgogne s'expliqua avec le Roy d'Angleterre, & lui fit cette bravade dont parle Philippe de Comines chap. 8. & 10. de son livre 4. mais cela ne lui fit pas negliger ses interests, il travailla serieusement à faire son Traité, celuy du Roy d'Angleterre fut fait *11 est imptle le 29. Aoust, & quinze jours après le Duc signa le mé dans les

sien * dans le Chasteau de Soleurre à deux lieues de Comines. la ville de Luxembourg + le Mercredy 13. Septem - Table des

bre 1475.

Dans l'entreveue du Roy Louis XI. & du Roy Comines il d'Angleterre à Pequigny le 30. Aoust 1475. Louis leurre, proinvita le Roy Anglois à venir se rejouir à Paris, che de Ver-Mr. Havart qui avoit reconnu que ce dessein estoit cardie, mais agreable à son maistre, alla le mesme jour trou- cest une me-

Memoires de

ver le Roy Louis XI. qui le sit souper avec luy; & pendant la table Mr. de Havart dit à l'oreille du Roy, que s'il vouloit il trouveroit moyen de faire venir le Roy son maistre jusques à Amiens, & peut estre jusques à Paris.

Le Roy qui s'estoit repenti de la proposition qu'il avoit faite, l'eloigna autant qu'il le put; mais comme on en parla encore aprés souper on rompit cette entreprise en disant qu'il falloit que le Roy partit en grande diligence pour aller contre le Duc de Bour-

gogne.

Cette raison rapportée par Comines livre 10. chap. 4. estoit tres apparente, car le Duc estoit lors à Namur, & faisoit restablir son armée dans le pays de Luxembourg, d'où il pouvoit entrer en Champagne, mais il n'a pas plu à Mr. Vas rillas de suivre ce sentiment, & pour raconter quelque chose de nouveau il die, page 97. que Louis fit entendre à Mr. de Havart que le Duc de Bourgogne s'estoit emparé de toute la Lorraine excepté Nancy, & que sa Majesté Tres Chrestienne estoit contrainte de s'avancer avec ses forces sur la frontiere de Champagne, pour deffendre le Duché de Bar qui relevoit de sa Monarchie, ce qui ne peut pas avoir esté dit lors par le Roy, puisqu'il est certain que ce discours s'est tenu le jour de l'entreveue de Pequigny, & que le Duc de Bourgogne n'a fait entrer son armée en Lorraine, que prés d'un mois aprés cette entreveue, sçavoir à la fin du mois de Septembre.

Le dessein du Duc de Bourgogne de renouveller en sa personne la Monarchie de Lothaire, est rapporté avec une circonstance de la façon de Mr. Varillas, il dit, pages 127. & 128. qu'on ne sçait DUROY LOUIS XI. 495 fi la Duchesse de Savoie lolend de France sœur du Roi Louis XI. n'avoit pas esté contente de l'échange fait en sa personne lors qu'on l'avoit donnée en mariage à Amedée neuvième du nom, & troisiéme Duc de Savoye pour avoir Charlotte sœur du du mesme Amedée en qualité de semme de Louis XI.

La Princesse Charlotte de Savoye n'estoit pas encore née, lors que le mariage du Prince Amedée son frere sut arresté en 14;6. * avec Madame Iolent * ste. Matede France, le Roy Louis XI. lors Danphin, sut the Anselmarié la mesme année avec Marguerite d'Ecosse, me le second mariage du Danphin avec Charlotte de Savoye, a esté arresté en 1451. sans le consentement du Roi Charles VII. il n'y a point en d'échange.

Tout aussi-tost après la mort de Charles Duc de Bourgogne, le Roi Louis X I. prit possession du Duché de Bourgogne, & à la priere des Estats de ce Duché qui luy avoient presté le serment de sidelité au nom de cette Province il institua un Parlement à Dijon, à l'instar de celuy de

Paris.

Cette institution du Parlement de Dijon peut se justifier par les lettres d'érection du 18. Mars 1474. stile ancien, imprimées il y a plus d'un siecle dans le recueil des ordonnances de Fontanon, Mr. Varillas convient de cette erection, page 59. de son livre 10. qui contient les anecdotes de cette Histoire; mais au lieu de se tenir à la verité de ce fait, il en invente un autre qu'il rapporte pages 200. & 201. de cette Histoire, en disant que le Roi convoqua les Estats du Duché de Bourgogne pour la fin de Janvier 1477. qu'il

y sit representer les raisons qu'il avoit pour que ce Duché lui sut remis pour le garder à la Princesse de Bourgogne jusques à ce qu'elle eut achevé de recueillir la succession de son pere, qu'il donnoit sa parole Roiale qu'il le rendroit alors de bonne foi, que la pluspart des Estats y consentirent, & que Louis sut ainsi mis en possession de tout le Duché de Bourgogne, excepté quelques villes dont

les deputez lui avoient esté contraires.

La France n'est elle pas bien obligée à Mr. Varillas de l'idée qu'il donne de ses droits sur le Duché de Bourgogne, & ne pourra-t'on pas dire que l'on a eu tort de rayer la pension qu'il avoit si bien meritée en soutenant les interests de la Couronne? soit montré au Procureur General, cependant on peut estre asseuré que jamais le Roi Louis XI. n'a donné sa parole Roiale de rendre ce Duché: & que son intention a tousiours esté de le garder comme un Appanage devolu à la Couronne au dessaut d'hoirs masses du dernier Duc de Bourgogne, Mr. Varillas avoue mesme, page 217. que le Roi prétendoit ce Duché comme sief masculin, en quoy il se contredit comme en beaucoup d'autres endroits.

Les changemens arrivez aux Pais Bas, aprés la mort du Duc de Bourgogne sont rapportez dans le livre 8. avec des circonstances dont on pour-roit contredire une partie, mais il y en a une qui n'est pas souffrable, c'est au sujet du procés fait à Hugonet & Imbercourt, il dit page 234, que le premier chef d'accusation contre ces deux Seigneurs sut d'avoir authorisé Descordes à rendre la Cité d'Arras aux François, & qu'ils y repondirent pertinemment, en montrant un article du trai-

DU ROY LOUIS XI. 497 te conclu dans cette Ville entre le Roi Charles VII. & le Duc Philippe le Bon en 1435. qui contenoit en termes exprés, qu'elle seroit de bonne foi reunie à la Monarchie Françoise en cas que la

maison de Bourgogne tombat en quenouille.

Si les responses de ces deux accusez n'ont pas esté plus justes que celle que Mr. Varillas prétend qu'ils firent au premier chef de l'accusation formée contre eux, il n'est pas estonnant que leur procés leur ait esté fait comme à des imposteurs, estant certain qu'il n'est pas dit un mot dans le Traité d' Arras de 1435. * du retour de cette Ville à la Monar- *11 est imptichie Françoise, en cas que la maison de Bourgogne mé dans

tombat en quenouille.

Les Gantois ayans fait decapiter le Chancelier le recueil des Hugonet & le Seigneur de Himbercourt le 3. Avril Traitez. 1477. se rendirent maistres des affaires & presque de la personne de Marie de Bourgogne, & s'il en faut croire Mr. Varillas page 240. ils envoyerent des ordres precis dans les deux Bourgognes, pour qu'elles eussent à se reunir immediatement à la Monarchie Françoise, & à recevoir les officiers & les garnisons qu'il plairoit à Louis de leur envoyer, & que personne ne defera à des ordres si extravagans.

Ces ordres, s'ils avoient esté donnez, seroient veritablement extravagans, mais ils sont encore de la façon de Mr. Varillas, les deux Provinces de Bourgogne firent chacune leurs affaires separement, le Duché avoit reconnu le Roi, & luy avoit fait serment de fidelité avant la mort de ces deux Seigneurs, & si ceux de Gand s'estoient avisez d'y envoyer quelques ordres, les porteurs auroient pu

oftre mal receus.

Les differentes intrigues pour le mariage de Marie de Bourgogne commencent à la page 256. & le premier agent que Mr. Varillas y nomme, est Louis de Bourbon Evesque de Liege, Oncle de cette Princesse.

Il avoit entrepris de la marier au Dauphin, & peut estre qu'il auroit surmonté à la sin la repugnance qu'elle avoit pour un mariage si disproportionné pour l'age, Mr. Varillas embarassé des poursuites de ce Prelat, coupe le nœud Gordien, & assassine ce pauvre Evesque cinq ans auparavant qu'il soit mort essectivement: voicy l'abregé de ce

qu'il en dit pages 254. 256. 257. & 258.

Le chef de la brigue qui travailloit alors pour les veritables interests de la France estoit Louis de Bourbon Evesque de Liege Oncle de Marie de Bourgogne, qui de son costé pour amuser cet Evesque luy avoit fait present de quinze mil florins qu'il avoit donnés à Guillaume de la Marck son favory, lequel s'estoit soulevé contre lui, lui avoit fait la guerre, & l'avoit tué de sa main propre, de sorte que Marie de Bourgogne, ayant esté ainsi delivrée de la faction qui la sollicitoit de se marier avec le Dauphin, se delivra elle-mesme du fils aisné du Duc de Cleves qui estoit le second Prince qui pretendoit à son alliance.

Cet Evesque que Mr. Varillas fait tuer avant que Marie de Bourgogne ait esté mariée, c'est-àdire, en 1477. n'en est pas mort du coup, au contraire, il a vescu encore cinq années, & a survescu mesme Marie de Bourgogne, cette Princesse estant morte le 27. Mars 1481. stile de France, & cet Evesque n'ayant esté tué que le 30. Aoust suivant. *

* Chapeaville Hist. des Evesques de Liege. DU ROY LOUIS XI. 499

Au reste il ne faut pas s'estonner que Mr. Varillas ait abregé la vie de Louis de Bourbon, il l'avoit fait elire Evesque de Liege, plusieurs années avant qu'il sut venu au monde, comme il a esté remarqué cy-devant, ainsi il ne s'est pas fait un scrupule de le faire assommer un peu plustost, les grands Politiques comme luy, ne doivent pas s'arrester en beau chemin pour si peu de chose.

Le Roi Louis XI. après avoir manqué de marier le Dauphin son fils avec Marie de Bourgogne, fit, à ce qu'on pretend, une seconde faute en refusant de le marier avec l'heritiere de Castille, & Mr. Varillas dans le recit qu'il en fait, donne à la page 270. le portrait suivant de la fameuse Isabelle

Reine de Castille.

Le Roi de Castille, avoit une sœur appellée Isabelle, agée de trente deux ans passez sans avoir esté mariée, sa beauté qui n'avoit esté que mediocre, & commençoit à se passer, estoit tellement obscurcie par l'eclat de la Reyne de Castille sa belle sœur, & de l'Infante Jeanne sa niepce, qu'elle n'osoit presque paroistre à la Cour, & il repete plusieurs fois la mesme chose de l'age de cette Princesse page 276. & au livre 11. qui contient la comparaison des Rois Louis XI. & Ferdinand d'Arragon, pages 147. 152. & 169.

Cette Princesse Isabelle a esté mariée à ce Roi Ferdinand d'Arragon, & voicy un autre portrait que l'on trouve à la page 92 de cette comparaison, Louis & Ferdinand furent egalement adonnez à l'amour volage, nonobstant que leurs femmes

fußent tres belles & tres vertueuses.

On ne dispute pas la vertu à ces Reynes, mais pour la beauté on peut la disputer à Isabelle de Li2 Castille

Castille suivant le premier de ces deux portraits qui ne ressemble pas aussi pour l'age, estant certain que la Reyne Isabelle est née en 1451. qu'elle a épouse Ferdinand Roy d' Arragon en 1469. & qu'ellen'avoit lors que dix-huit ans.

Il est parlé, page 292. de la maniere dont le Rey Louis XI. negocioit avec l'Angleterre, de la resistance du Seigneur de Hastings, à recevoir l'argent de France, & de la faveur qu'il portoit ouvertement à Maximilien pour le faire rentrer dans les biens de Marie de Bourgogne sa femme.

On chercha long-temps, dit Mr. Varillas, la cause de ce refus, & l'on decouvrit enfin que le dernier Duc de Bourgogne peu de temps avant que de mourir, l'avoit gagné * moyennant une pen-* Ce fut en sion de mil escus, qu'on luy en offrit deux mille, que Comines qui avoit porté la parole reconnut que Hastings ne vouloit pas donner quittance qu'on se dispensa d'ecrire, & qu'il accepta la pension, & pour preuve, il a mis à la marge de la page 293. dans les layettes d'Angleterre.

En quelque endroit que loient ces pretendues Layettes, on n'y doit rien trouver qui puisse entierement convaincre Hastings d'avoir receu pension du Roy, puisqu'il n'en a pas donné quittance, il n'estoit pas au surplus necessaire de faire un mystere de ce fait ny de l'alterer, Comines l'entremetteur de cette affaire l'a parfairement bien deduite dans ses Memoires, livre 4. chapitre 8. & livre 6. chapitre 2. les curieux pourront y avoir recours ; cependant il est certain que l'on ne fue pas long-temps à chercher la cause du refus de Hastings, Comines qui luy avoit procuré l'amitié, & la pension de Charles Duc de Bourgogne,

1471.

DU ROY LOUIS XI. le declara au Roy, qui sit offrir une pension plus forte à ce Seigneur Anglois qui l'accepta, la chose s'est passée * long-temps avant le mariage de Maximilien *'Ce fut en d'Autriche avec Marie de Bourgogne, & ainsi n'a 1475. point esté faite en veue de detourner Hastings de la

faveur qu'il portoit à ce Prince Maximilien.

Au reste quoy que le Seigneur Hastings ait refusé avec fierté de donner quittance de la pension que le Roi lui donnoit sous pretexte qu'il ne vouloit pas que l'on put dire que le Grand Chambellan d'Angleterre, eut esté pensionnaire du Roi de France, & que ses quittances fussent trouvées en sa Chambre des Comptes, il en avoit une autre raison plus secrete, c'est qu'il avoit accepté la pension que le Duc de Bourgogne lui faisoit, qu'il en avoit des lettres patentes en datte du 4. May 1471. & qu'il avoit donné à l'Argentier du Duc de Bourgogne, des quittances signées de sa main, & scellées de son sceau, * il venoit luy-mesme de recevoir une année de cette pension echeue au pre- de ces lettres mier May 1475. lors qu'il en accepta une plus patentes & forte du Roi, la crainte qu'on ne put le convain- ces quittancre par ses propres actes d'avoir receu en mesme les, sont dans temps de l'argent des deux partis opposez, fut la Chambre la veritable cause du refus qu'il fit de donner quit- de Lille. tance à celuy qui luy en porta de la part du Roi.

L'argent de France distribué avec tant d'adresse en Angleterre sit que Louis receut de là les premieres nouvelles que Jaques d'Armagnac Duc de Nemours travailloit à restablir les Anglois dans la Guienne, comme le dit Mr. Varillas pag. 295. est une reconnoissance indirecte que la negociation avec Hastings s'est faite avant le mariage de Maximilien d'Autriche, car le Duc de Nemours

* La copie

a esté arresté au mois de Mars 1475. stile de France, & decapité le 23. Aoust 1477. suivant

la Chronique de Du Tillet.

La condamnation de ce Duc de Nemoursest un evenement des plus singuliers du regne du Roi Louis XI. ce Prince a esté blasmé de la dureré qu'il a eu en * summum cette occasion, * & on pretend qu'il se l'est reprolus summain- chée avant que de mourir, & qu'il a mesme repa-

ré la chose autant qu'il l'a pû.

guria.

devant page

Roy Louis

233 & les lettres du

Mr. Varillas dit, page 294. que ceux des juges qui n'avoient pas conclu à la mott en perdirent leurs Offices, page 335. que le Roy temoigna du regret de n'avoir pas laissé achever le procés de ce Duc de Nemours dans toutes les formalitez de la justice, & d'avoir maltraitté les juges qui n'avoient pas opiné à la mort † & page 83. de son histoire Voyez cy-Anecdote faisant le livre 10. de cet ouvrage, il dit que le Roy, ayant plus de preuves qu'il ne lui en faloit pour perdre le Duc de Nemours, permît que XII. T. 1. P. l'on gardat dans son proces toutes les formalitez de la justice, &, page 84. de la mesme histoire Anecdote, que le Roy laissa aux juges prendre tout

le temps dont ils crurent avoir besoin pour mieux examiner l'affaire.

Ces deux faits si opposez forment un Probleme historique, & on ne sçaura à qui croire ou à Mr. Varillas, parlant dans son histoire de Louis XI. ou au mesme Mr. Varillas, parlant dans son histoire Anecdote de ce Roi; cependant le public a grande raison de se plaindre de ce qu'on lui impose dans l'un ou l'autre de ces deux recits contradictoires.

Mr. Varillas ne se contente pas de cela, il die encore, page 64. de cette histoire Anecdote que

DUROY LOUIS XI. 503

le Roi Louis XI. avoit donné le Duché de Nemours à Jaques d'Armagnac Comte de la Marche, & le lui osta avec la teste, qu'il avoit eu une raison Politique d'en user ainsi, que sa Majesté leva par cette action de justice le plus horrible scandale qu'il y eut alors dans le Royaume, que l'inceste que ce Duc de Nemours continuoit depuis vingt ans avec sa propre sœur étoit connu de tous les François, que les gens de bien murmuroient de ce qu'on le laissoit si long-temps impuni, que Louis le fit cesser par le supplice du coupable, & qu'on ne lui en eut point d'obligation, presupposant que sa Majesté avoit pensé à venger sa propre querelle & non celle du public.

Par ce recit, presque tout fabuleux, la memoire du Duc de Nemours se trouve noircie d'un inceste de vingt ans avec sa propre sœur, pendant qu'il est certain qu'il n'en a jamais eu aucune, * avec laquelle il ait pu avoir une habitude criminelle, the & Anfel. & que lors qu'il fut pris dans le Chateau de Carlat, me.Hist. Geen 1475. il y étoit avec Louise d'Anjon sa femme France. Princelle vertueuse, qui y mourut en couche peu de jours apres la prise de son mary *; s'il y avoit * Chronique quelque reproche à faire au sujet d'un inceste, ce scandaleuse. seroit avec plus de fondement, à Jean Comte d' Armagnac tué à Lectoure en 1472. & qui est accusé par Du Bouchet dans ses Annales d'Aquitaine & par Mejerus dans ses Annales de Flandre (l. 16.) d'avoir épousé sa propre sœur en vertu d'une fausse dispense qui lui fut procurée par Ambroise de Cambrai. Mr. Varillas en a fait l'histoire au liv. 5. pag. 459. de son premier Tome, & n'a pas dû confondre ces deux Seigneurs, ni imputer faussement à Jacques d'Armagnac Duc de Nemours, le melme lia

mesme crime dont il a chargé Jean Comte d'Ara

magnac.

On trouve une autre contradiction, page 313, au sujet de la negociation du Cardinal de St. Pierre aux liens avec le Roi Louis XI. qui lui sit entendre qu'il lui seroit plaisir de se messer de la paix, & à qui ce Cardinal repondit qu'il ne le pouvoit sans ordre de la Cour de Rome, au lieu qu'il est dit, page 34. de cette histoire Anecdote, que le Pape envoya ce Cardinal son neven pour disposer le Roi à la paix, ou du moins à continuer pour un an la Treve avec Maximilien, ce qui sut effectivement le veritable sujet de la legation de ce Cardinal.

L'instruction du Roi Louis XI. au Dauphin son sils, est imprimée dans l'histoire de ce Roi par Mathieu, dans les preuves des Memoires de Comines, & dans l'histoire du Roi Charles VIII. édition Royalle, Mr. Varillas qui la cite, à la page 331. ne se contente pas d'en faire un abregé peu sidele & different de ce qu'elle contient, il parle encore page 333. d'une pretenduë instruction donnée par ce mesme Roy au Sgr. de Beaujeu laquelle a été vraisemblablement écritte par Comines sous le Roy, & qu'il regrette comme une excellente piece.

On peut s'imaginer que cette instruction seroit excellente si elle avoit été donnée, mais il n'y a aucune apparence que Comines l'ait écritte sous le Roy, au moins il n'en dit rien dans ses Memoires, au contraite il parle liv. 6. ch. 11. de ce que le Roy recommanda verbalement au Seigneur de Beaujen sans faire mention d'aucune instruction par écrit.

Le livre neuvième finit par un reproche fait au Roy Louis XI. de ce qu'estant redevable à la maison

DU ROY LOUIS XI. maison d'Amboise du recouvrement des deux Bourgognes, ce grand service ne le detourna pas de penser à la frustrer de ce qu'elle possedoit de meilleur, qui étoit la Vicomté de Thouars que le Roy s'étoit fait donner par Louis d'Amboise, dont la fille unique & heritiere étoit mariée dans la maison de la Trimouille, que le Chancelier Doriole, qui vraisemblablement avoit dresé cet acte de donation, l'ayant fait examiner, on y trouva à redire en ce qu'il n'y avoit pas d'apparence que Louis d' Amboise eut appauvry sa fille pour enrichir la Monarchie, que l'on conseilla au Roy de supprimer cette donation & d'acheter la terre, ce qu'il fit à vil prix, & qu'il en jouit à ce titre jusque à ce que le Cardinal de Bourdeille le voyant prest d'expirer, prit la liberté de l'advertir qu'il falloit restituer cette Vicomté, que cette remontrance eut effet, le Roy ayant commandé de retablir les enfans de la fille de Louis d'Amboise dans Thouars de la mesme maniere que s'il n'y eut eu ni donation ni vente.

Il faloit avoir autant de talent que Mr. Varillas en avoit, de mélanger le vray avec le faux, pour fabriquer une histoire semblable qui ne pourroit servir, si elle étoit entierement vraye, qu'à convaincre le Roy Louis XI. de la plus grande des ingratitudes, au lieu que la restitution de cette Vi-

comté est honorable à sa memoire.

Louis d'Amboise Vicomte de Thouars ayant été convaincu de crime de leze-Majesté, sut condamné à la mort par Arrest du Parlement tenu à Poitiers, le 8. May 1431. & ses biens declarez confisquez au profit du Roy.

Cet Arrest pouvoit estre executé dans tout son

Chopin Dupuy. contenu, mais la clemence du Roy Charles VII. l'emporta sur la rigueur de la justice, il convertit la peine de mort en celle de prison, & se contenta de la confiscation des biens qui lui étoient adjugez, dont la Vicomté de Thouars faisoit partie.

Nonobstant cette confiscation le Roy Louis XI. ne laissa pas d'achepter cette Vicomté, & de la réunir à son Domaine par des lettres patentes qui furent interinées au Parlement par arrest du 11. Avril 1478. malgré les oppositions de Louis de la Trimouille, agissant tant pour luy que pour les enfans qu'il avoit retenus de Marguerite d'Amboise sa femme fille & heritiere de Louis Vicomte de Thouars.

Cela ne peut avoir aucun rapport au reconvrement des deux Bourgognes qui ne s'est fait qu'en 1477. & 1478. ni à Charles d'Amboise Seigneur de Chaumont qui n'a été Gouverneur de Bourgogne qu'en 1478. & qui, ne descendant pas des Vicomtes de Thouars, n'avoit aucunes pretentions sur cette Vicomté.

Elle étoit echeuë à Louis d'Amboise par succession de sa grande Tante Isabelle de Thouars,
& de sa grande Mere seanne de Thouars, il n'y a
jamais eu de donation faitte de cette Vicomté au
Roy Louis XI. & quand il y en auroit eu une, elle
n'auroit pu estre dressée par le Chancelier Doriole
qui n'est parvenu à cette dignité qu'en 1472. pres
de quatre ans apres la mort de Louis d'Amboise
arrivée en 1469. Mr. Varillas ne s'est pas souvenu en cet endroit qu'à la page 445. de son premier
Tome il a dit que le Roy Louis XI. avoit contraint
Louis d'Amboise à lui rendre cette Vicomté, ainsi

* Poyez cy- qu'il a déja été remarqué. *

Il est vray qu'Elie Bourdeille lors Archevesque

DU ROY LOUIS XI.

de Tours, & qui n'étoit pas encore Cardinal *, re- * 11 a été nouvella dans l'esprit du Roy le scrupule qu'il s'é-fait Cardinal toit fait lui mesme sur la maniere dont les biens de vembre1483. Louis d'Amboise lui avoient été adjugez, il té apresla more du Roy Louis moigna à cet Archevesque que quoyque la crainte XI. Ciacoqu'il avoit eue des liaisons du Vicomte de Thouars mus. avec le Duc de Bretagne l'eut porté à retenir ces biens pour lui oster le moyen de s'en servir contre lui, cependant son intention n'avoit jamais été de les oster à ses descendans, il lui dit de lui amener Louis de la Trimouille & ses freres, petits fils & heritiers de Louis d'Amboise, il les écouta paisiblement, leur promit de leur rendre la Vicomté de Thouars, & ordonna qu'il leur en fut expedié des lettres. *

La maladie & la mort du Roy arresterent l'exe- de Louis de cution de sa promesse jusques à ce que la Comtesse la Trimouilde Beaujeu, ayant été bien asseurée de la volonté Boucher. du Roy son Pere, consentit que le Seigneur de la Trimouille fut retabli dans la Vicomté de Thouars, à charge de payer à cette Princesse la somme de dix sept mil escus qui estoit apparemment le prix de l'achapt que le Roy Louis XI. avoit fait de cette Vicomté.

Le livre dixième contient l'Histoire Anecdote du Roy Louis XI. & le livre onziéme & dernier de tout cet ouvrage, est la comparaison de ce Roy avec Ferdinand Roy d'Arragon surnommé le Ca-

tholique.

Il n'y a personne qui sous ces titres brillans ne doive s'attendre d'y trouver quelque chose de nouveau & de singulier touchant la vie du Roy Louis XI. cependant cette Histoire Anecdote est presque toute tirée de la comparaison que Claude de Seyssel

308 ADDITION A L'HISTOIRE

a fait des Rois Louis XI. & XII. & qui a été im-Elle est primée il y a pres de cent ans * dans son Histoire du imprimée Roy Louis XII. Mr. Varillas l'a seulement tourcy - devant. née à sa maniere en y adjoutant plusieurs raisonnemens de Politique, quantité d'expressions outrées, & des particularitez d'Histoires fort incertaines,

on se contentera d'en remarquer deux.

La premiere au sujet de l'acquisition faitte par le Roi Louis XI. de la ville de Boulogne sur mer, il est dit, pages 16. & 17. que le Roi declara publiquement qu'il vouloit que les Rois de France tinfsent desormais le Comté de Boulogne en hommage de la Ste. Vierge, & qu'il lui rendit cet hommage avec une pompe extraordinaire dans une Eglise proche de Paris qui en a depuis retenu le nom de

notre Dame de Boulogne.

Il faut avoir bien envie d'imposer au public pour debiter de pareilles fables , le Roi Louis XI. rendit effectivement hommage à la Vierge de son Comté de Boulogne, mais il se rendit lui mesme pour ce sujet dans la ville de Boulogne sur mer en l'année 1478. il presenta lors de son hommage un cœur d'or fin du poids de treize marcs & ordonna à son retour par ses lettres patentes données à Hef-* Elles sont din au mois d'Avril 1478. * que ses successeurs dans l'hist. Rois de France rendroient un pareil hommage & de N. Dame presenteroient un cœur d'or du mesme poids pour de Mr. le estre employé au bien de l'Eglise de Boulogne sur mer.

imprimées de Boulogne Roy.

> Il se peut faire que par rapport à la devotion que le Roy Louis XI. avoit à l'Eglise de N. Dame de Boulogne sur mer, il en ait eu aussi pour l'Eglise de ce nom scituée pres de Paris, mais c'est une fausseté de dire que cette Eglise pres de Paris en a re-

DU ROY LOUIS XI. tenu le nom de N. Dame de Boulogne, puisque par les lettres d'amortissement accordées cent ans auparavant par l'Abbesse de Montmartre aux confreres de N. Dame de Boulogne, qui avoient dessein de faire bastir une Chapelle au village de Menus pres Paris, elle leur donne pouvoir de bastir cette chapelle sur un terrain de sa mouvance, & ordonne que le village de Menus seroit doresnavant appelé Boulogne sur Seine, ces lettres sont de l'an 1320. * & depuis ce temps l'Eglise de N. Dame de Boulogne sur Seine a toujours retenu ce nom imprimées sans que le Roy Louis XI. qui n'est venu au monde entre les que plus de cent ans apres y ait contribué en la preuves de moindre maniere.

N. Dame de Boulogne.

Les Heritiers de la maison de Poitiers de la branche de St. Valier sont interessez à detruire la seconde particularité que l'on a remarquée dans cette histoire Anecdote, il y est dit pages 47. & 48. que le Roy Louis XI. maria la troisième de ses filles naturelles à Aymard de Poitiers Seigneur de saint Valier sorty de l'ancienne maison des Comtes de Valentinois, que le Roy donna le Gouvernement de Poitou à saint Valier en le faisant son gendre, qu'il n'auroit rien manqué à la satisfaction des deux époux si leur union eut été de plus longue durée, que saint Valier devint bien tost veuf & ne pensa plus à se remarier, tant il étoit persuadé qu'il lui seroit impossible de trouver une femme qui approchast du merite de celle qu'il avoit perduë.

On veut bien passer à la Dame de saint Valier le merite qu'on dit qu'elle avoit au dessus de toutes les autres femmes, il ne s'ensuir pourtant pas que son mary n'ait songé à se consoler de sa perte par ADDITION A L'HISTOIRE

un second mariage, effectivement il a épousé en secondes nopces * Jeanne de la Tour ditte de Bou-

* Histoire logne de laquelle il a eu plusieurs enfans entre audes Ducs de logne de laquelle il a eu plusieurs enfans entre auBourgogne, tres Jean de Poitiers son fils aisné, qui de Jeanne
des Comtes de Batarnay sa femme, a eu la fameuse Diane de
des Valentinois & des Poitiers, si connuë sous les Regnes des Rois Fran-

Seigneurs de gois I. & Henry II.

Duche [ne.

La comparaison du Roy Louis XI. avec Ferdinand Roy d'Arragon n'est pour ainsi dire qu'un abregé des principales actions de ces deux Princes, dans lequel Mr. Varillas n'a pas été plus exact que dans son Histoire, ainsi qu'on a fair voir par les contradictions qui ont été remarquées cy-devant, & qu'on n'a pas cru devoir repeter icy.

FIN.

TABLE

DES MATIERES

ET DES NOMS

Contenus dans le Supplement aux Memoires de Comines.

Bhaye de St. V vaast d'Arras , 452. Abbeville. 341 376 384. Abelard, 71 75 78 165. Accroissement des armes & des lettres en même temps & les raisons qu'on en peut donner, 35 36. Achon , 289. Acrostiches pratiquez par les anciens, 35. Admiral de France, 200 204 205 227 232 238 332 337. Adolphe Duc de Gueldre. Voyez Gueldre. Agenois [le pays ou le Seneschal d'] 195 218. Agrippa, 61. Aimeries , 345 386 391. Aire , 341. Alain Chartier baifé par

Marie Stuart, 53. Albert le grand, 76. 994 Albert [Meffire] 240. Albi [l'Evefque d'] ou Albigeois, 104. 195. 3054 453. Albert, 334. 445. Alchimie, 66. Alcuin étoit François, 1572 Alde vendoit ses impressions fort cher & travailloit à Venise, 46. 142. Ste. Aldegonde, 388. Aldembourg [le Comte d'] Alençon [le Duc d'] 2232 298. 314. 421. 429. Alexandre de Villa Dei quand florissoit, 69. Son doctrinal enseigné dans les Ecoles, 30, Alexandrin [le Cardinal] Alle-

Allemagne, 233. 301.
Allemans ont apporté l'Imprimerie en France, 145.

Almanfor, 64. Aloft, 463.

Alphabet , 151.

Alphonse de Castille s'amusa trop aux étades, 6. Composa des tables Astronomiques, 66.

Alphonse Roy d'Arragon,

Alphonse Roy de Naples,

Altene [le Comte d'] 243.

Altonce, 243. Amalphi, 453.

Ambassadeur vers plusieurs Princes, s'il doit aller trouver le plushonorable le premier, 293.295.

Ambassadeurs imaginaires & fourbes, 330, 426.

427 . .

Amboise [la ville, le Cardinal , Jean , Louis ou Charles d'] 104.201.204.
216.224.234.236.246.
248.255.303.305.318.
446.480.

Ameronghen , 396.

Amiens, 206. 213. 214. 260. 343.382.

Amiet , 288.

St. Amour [Guillaume de]

164. Andely, 185.

Angers [la ville ou le Cardinal d'] 140. 187.
363. 444. 447. Voyez
Balue.

Angelo Catto, astrologue de Louis XI. 56.

Angleterre, Anglois, 81. 169. 205. 227. 239. 2801

283. 184. 288. 298. 331.

336. 338. 341. 3574

368. 372. 375. 376. 386. 401. 408. 421.

429. 430. 451. 465.

491.

Anglois viennent étudier en Philosophie à Paris & sont grandement subtils, 824

Angoulesme [le Comte d']

Anjou [le Duché, Charles, Jean ou René d'] 299.

3 21. 442. 471.

Anne de Bretagne, 3136

314.

Anne de France, 301.3124

394.442.469, Antioche, 310.

Antiquaires blasmez, 1077

Anvers , 367. 4 3

Appanage, 191.192. 4964
Arabes s'adonnent aux
sciences, les augmentent
& sont employez par Alphonse, 65. 66. 67.

Archiac, 264.

Arconvalle, 32.

Ardres, 148.

Aretin, 10.

Argenton, 104. 284? Argueil [le Vicomte d']

359.352.

Argirophile, 85.

Aristore 72. 99.

Arlœux, 346.

Arly .

Ceux de Louis XI. Ibid.

Astrologie , 66. 168, 6

Atours des Dames , 357.

Juiv 296.

Athenes , 7

Audebert aimé de Henry III. 175. Avelus, 486. 488. Averroes, 99. Aveines , 230. 232. Auftay , 397. Auguste, 3. 259. Avicenne, 66. Aubin Sr. de Malicorne, 222. Aulbus, 218. Avranches [la ville ou l'Evesque d'] 97. 206. Auriere, 173. Autheurs de l'invention des choses, ne disent presque rien de l'impression, 109. Autheur du songe de Poliphi-. le , 35. Authun [le Cardinal d'] 398. Autriche [le Duc ou Archi-. duc | 237. 243. 3014 320.365.366. Auvergne, 195. 246. 313. Auxerre, 209. 248. 477. Azincourt [Bataille d'] 251. 252.457.462.463. Badius, 87. Bacuft , 3 37 . 411.

D Aden, 392. 394. Bayaumont, 238. Bajazet, 271. Bailleul, 286. Baiser donné à un Scavant, 53.54 Baifer du Pape , 258. Balbus, 87. Ballefort, 216. Balfac, 178. 184. 239. KK

TABLE Balue , 181. 184, 6 Juiv. 280, of luiv. 194. 286. 304. 363. Beaumont Harlay, 243; Beaumont | la Dame de | 449. Bannieres de Paris. 183. 195. I 82. Bar [ville ou Jeanne de] Beaune, 236. Beauqueine, 478.479 334.477.494. Barbarie chassée de France, Beauvade, 241. 62. 64. 83. 85. 90. 91. Beauvais, 212, 244. 3803 105. 149. 172. De le Becque, 396. Barbazan, 194. 1991 Begar [l'Abbé de] 361. Barbe d'or , 229. 378. Barlaus, 118. Du Bellay , 17. 173. 2659 Barthelemi de Pise, 146. Belleforiere, 487. 488. Basin Jean] 98. Belleville, 290. Bastard de Bourbon, 182. Bembo [le Cardinal] 24. 200. 227 264. 266. 353. Benevent , 453: Bastards de Bourgogne, 3 37. Beraud, 181. & Suiv. 344. 401. 485. Berenice Lodronia n'a jamais Bastard de Brabant, 337. été, 125. La Bastille, 234. Bergame [Jaques de] 267. Bastarnay de Bouchage, 189. 271. 190.194.227.303.510. Berghes, 368. Bataut, 386. Berlettes , 411. Baudeville, 486. Bernard de Chartres loué par Baudricourt, 248. Sarisberiensis, 77. Bauduin Bastard de Bourgo-Bernard Jean 440. gnc , 233. Berne, 399. Baufremont, 347. 388. Beroalde, 92. Bavierre, 371. 392. 464. Berry [le Duc de] 223. 3450 473. 489. 346. 349. 350. 463. La Baume, 399. 487. 468. 476. Bayart [le Chevalier] 266. Bertaut, 465. St. Bazile, 234. Bertius, 117. Beaucaire | Draconois ou le Besançon [l'Archevesque Senechal de] 54.200.216. de 398.452. 239. 241. 260. 419. Bessarion mal receu du Roy Beaujeu [le Comte de] 223: Louis XI. 29. 30. a emme-234. 289. 301. 302. 331. né G. Fichet à Rome. 47. 363. 443. 469. 504. Voyez de luy pages. 45. 507. 85. 293. Beaulieu, 181. Beffey , 488. Beaumont Brefluire , 278. Betfort [le Duc de] 344.

Du

Du Beuil, 184. 190. 194. Boucart [Jean] 89. 24 I. Bevres, 368. Bible donnée à Reuclin, 42. Celle de Mayence vendue fort cher , 45. A été le premier livre imprimé, en quelle façon, & combien vendue, 1 3 6. 1 3 7. Quand imprimée à Paris, 146. Bibliotheque Royalle, 37. 169. 172.277. Bibliotheques modernes par qui dressées, 37. Celle de Louis XI. tres-grande & celebre, 3 &. Celle de Charlemagne, 158. Le Bicle, 217. Bicoque [Bataille de la] 265. Bigot [Guillaume] 24. 173. Blanchefort ou Blanquefort, 178.213.290. Blanchinus, 92. Blevis [Alasacie de] 43. Blois [ville ou Pierre de] 81. 295. Bocace a aidé à chasser la Barbarie, 81.83. La Boderie, 172. 174. Boece de la consolation traduit en François, 164. Du Bois, 397. 487. Builleau Nicolas 190. Bommel, 243. St. Bonaventure, 99. Bonneval, 26 1. des Bordes, 288. Bornel, 353.487. Borfelle, 362. 367. 388. Boschuysen, 388, 487. Boffu ou Bouffut, 388, 487.

Du Bouchage, 189. Bouchain, 477. 478. le Boulanger, 236. 243. 246. la Boulaye, 244. Boulogne [la ville ou Louis de] 65.79.280.330.349. 352.353.402.468.477. 508. 509. Bourbon (Artus de) 396. Bourbon (le Duc, la Duchesse ou le Cardinal de) 104. 178. 179. 180. 195. 20.1 230. 247. 270. 297. 298.301.313.330.331. 335. 336. 345. 349. 452. 466. 475. 498. Bourdeaux, Bourdelois, 178. 195.220. 222. Bourdeille, 264.278.305. 505.507-Bourdillon, 261. Bourges, 201. Du Bourg, 487. Bourgogne [le Duc, la Duchesse ou pays de | 209. 230. 136. 139. 242. 246. 249. 280. 297. 320. 330. 334. 335. 344. 397. 437. 457. 458. 462. 463. 495. 497. 498. 507. Voyez Philippe ou Charles Ducs de Bourgogne. Bourgueil Abbaye de 286. Bournonville, 487. Bourré, 217. de Bours, 487. Boutillier, 87. Bouton , 487. la Bouverie, 395. Brabant, 338.359. 365. 423. 462, G. Suiv. 473. KKII Bran-

TABLE \$ 16 Calabre [le Duc de] 181. Brandebourg , 404. 285. 373. 380. 382. 383. Brantome , 255. 261. 278. 390. 440. 442. 444. 470. Bralidas, 7. 471.482. Braux , 461. Calais, 491. 493. Bray fur Somme, 290. Calculator five Monachus Brederode, 387. Cisterciensis, 99. Bresse [le Sgr. de] 356. 361. Calixte III. Pape, 423. 424. Voyez Savoye. Cambray [Ville on Ambroi-Bretagne, Bretons, 179. se de | 238. 243. 383. 181. 182. 196. 204. 215. 503. 216. 223. 224. 228. 229. Campanus, 41. 231.245.281.290.297. 298. 300. 333.344. 349. Campobaffe, 400. Canaille d'Armagnac, 200. 361. 370. 371. 374. 428, Candele | Jean] 397. 429. 467. 468. 508. Capdorat, 205. Brezé, 336. Capnion , 42. 86. Brianconnois, 252. Caracteres de Fust, de Jans-Brienne, 248. fon & d'autres Imprimeurs, Brillac, 200. 203. Brimeu, 386. 395. 148. 149. 396. Voyez Humbercourt. Carcassone [le Senechal de] Brixius , 18. 173. 203. Cardinal St. Pierre aux Liens, Bruges , 361. 369. 370. 504. 378.379. Carlat, 503. Brulais [le Vicomte de] 222. Brulefer [Etienne de] 87. Carmes, 87. Carnavalet , 418. Brunsvic, 403. 404. Bruxelles , 124. 333. 359. Carneades, & ce qu'il fit à 363. 365. 386. Rome, 150. Carnin, 488. Budée, deffend les François Carondelet, 395. d'ignorance, 18. Appelé en Cour par Charles VIII. Cas de conscience, 146. 437. 23. Voyez de luy pages. 24. 455. Calaubon, 176. 93. 172. 173. le Castelet, 226 453. Bureau [Jean] 184, Castelnau, 418. Buridan , 99. Busseiden, 98. Castille [le Roy de] 321 Buffy [Oudard de] 280. Catalogne , 47 1. 472. le Catay, 113. Catto [Angelo] 54. 56. Abanes , 487. Caveron, 492. Cabinet du Roy Louis Caumont, 487.

Cau-

XI. 177.

Caufes des changemens qui furviennent aux sciences, 64. Caux (le pays ou bailly de) 213.246. Celtier, 230. Cercle d'Archiduc, 401. Cerines, 43 1. Cerifay (Guillaume) 183. Ceinan, 202. Chabannes Dammartin, 117, & suiv. 184. 186. 188. 190. 195. 200. 202. 204. 212. 228 239. 241. 250, or Suiv. 338.345. Chalcondile, 85. Chalençon, 185. Chalon, 361. Chambes, 480. Champagne, 236. 246. 248.463.469. Champeaux (Guillaume de) 76. Chancelier de France, 224, 230. 234. 343 485. Chanceliers de l'Université de Paris, 98 99. Changement dans toutes chofes, & dans les iciences, 62.65. Changy, 487. Chantelle, 285. Chantemerle, 488. Chanvalon, 244. la Chapelle, 396. Chaperon fourré mis sur une teste coupée, 181. Character cursivus on longobardicus, 149. Charibert Roy de Paris étoit

lettré, Is 1.

Charion, 106.

MATIERES.

qui Charles le Chauve favorisoit
ces, les hommes de lettres, 159.
Charlemagne sit venir les
de) hommes doctes en France,
93. 155. étoit studieux &
lettré, 153. 156. Ses compositions, 157. Voyez de
luy, pages 22. 36. 65.
183. 163. 225. 258. 327.
Charles V. Empereur se repentit de n'avoir appris le
latin, 10. Voyez de luy Pa-

ges 35. 174. 295.

Charles V. (le Roy) avoit une Bibliotheque à Fontainebleau, 37. Acquit de bonne heure le nom de sage, 166. Fit traduire beaucoup de livres en François, 167. Vouloit réformer l'Eglise, 168. Accorde des Privileges à l'Université d'Angers, 169.

Charles VI. avoit une bibliotheque, 37. Favorisoit les Mathematiciens, 169.

Charles VII. ce qu'il fit pour les lettres, 170. Voyez de luy Pages 24. 37. 55. 89. 169. 177. 178. 249. 295. 296. 331. 422. 423. 440.

442: 453.506.

Charles VIII. comment inftruit en sa jeunesse, 19.
Etoit de petite complexion
& pourquoy, 20. Sa phyfionomie, 21. Etant âgé
s'adonna aux lettres, & aprit
le latin, 22. 48. Favorisa
Budée, 23. Aimoit les lettres, 170. Sa naissance.
370. Voyez de luy, Pages

IS.

15.33.54. 55. 86. 87. 255. 263. 270. 312. 317.

Charles IX. a fait un livre de chasse, 175. Voyez de luy, Pages 295. 418.

Charles Duc d'Alençon, 421.

422.

Charles Duc de Berry & de Guyenne, 190. 201. 219. 297. 380. 480. 490.

Charles Duc d'Orleans, 299. Charles Comte de Charolois, ou Duc de Bourgogne fait la paix avec le Roy Louis XI. & letrahit, 187. 190. Se deffend d'avoir voulu usurper le gouvernement de France, 191. Offre la fille au Duc de Guyenne, pourveu qu'il reçoive son ordre de la Toison d'or, 191. Fait la guerre & brûler en Normandie, 2059 245. 246. Ecrit une lettre injurieuse au Comte de Dammartin, & en recoit une réponse vive, 206. 209. Abandonne le Connestable, & le livre au Roy Louis XI. 227. 277. A des liaisons avec le Duc de Bretagne, 245. Etoit impatient de repos, 300. 416. Orgueilleux de ses vi-Ctoires & de sa grandeur, 300. 484. Obtient le pardon de son Pere, 346. Est pendu en effigie par ceux de Dinand, 349. Perd la Duchesse son épouse. 3 49. 3 50. Fait emprison-

ner le Comte de Nevers, puis luy pardonne, 350. 352.465. Regale la Comtesse de Nevers, & en est regalé, 3 5 1. Fait brûler la ville de Dinand, 354. Fait faire les obseques de ses Pere & mere. 358. 398. Prend possession du Comté de Flandre, & du Duché de Brabant, 3 59. Rétablit l'Evesque de Liege, 360. Epouse Marguerite d'York, 362. 363. Fait son traitté avec le Roy, & l'emmene au Pays de Liege, 364. Fait brûler la Ville de Liege, & tout le pays de Franchimont, 364. Fait traitter les pauvres , 365, 386. 412. Recoit l'Ordre de la Jaretierre, & en fait la feste. 268. 379. 400. Fait délivrer de prison le vieil Duc de Gueldres , 371. Fait brûler la ville de Nesle, 372. Fait publier des lettres injurieuses au Roy Louis XI. 381. Rompt la promesse de mariage de la fille avec le Duc de Calabre, 380. 383. 384. 482. 483. Fait une Trève avec le Roy Louis XI. 383. 386. 398. Est en danger sur mer, 384. Achete les Duchés de Gueldres & Comté de Zutphen, en prend possestion, & en reçoit l'Investiture, 383.389. 394. Voit l'Empereur à Treves, le ré-

gale, & en est régalé, 392. 394. Fait des offrandes, 398. Assiege Nuys & en leve le fiege, 407. Regale le Roy de Danemarc, 403. 405. Voit le Roy d'Angleterre, & le brave, 408. 409. 493. Attente à la vie du Roy Louis XI. 491. Etoit toûjours en chemin, 332.340. & Suivantes. Affiege Nancy, & yest tué, 54. 229. 301. 411. 415. Son Epitaphe, 416. Son humeur, 300. 301. 416. 484. Peu soigneux de son salut, 416. Voyez de luy Pages 47. 56. 180. 181. 186. 190. 196. 223. 224. 293. 297. 33 I. 333. 334. 338. 339. 342. 344. 421. 461. 462. Charles de Louvieres autheur du songe du Verger, 168. Charles Fernand, homme docte & aveugle, 58. Charlotte de Savoye Reyne de France, 303. Charlus, 178. 179. Charmes [Thiery de] 387. Charny , 347. 379. Chartier (Alain ou Guillaume) 47.53.440. Chartres (l'Evesque de) Chartreux , 358. 367. 378. Chateaubrient, 481. Chateau Gaillart, 185. 253. Chateau Guyon, 232. 361.

463.

Shateau neuf (Antoine Sgr.

du Lau) 182: Chateau Porcien , 233. Chateau Regnault , 463. Chatillon, 97. 195. 261. Chaumont, 238. 249. 287. 444. 446. 507. Chenfard, 283. Cherté des livres avant l'impression. 40. 43. Chevalier (Etienne) 338. Chevaliers. Chevalerie, 259. 261. 265. Chevillier , 105. Chilperic étoit savant. 151. Inventa cinq lettres. ibida Composa l'Epitaphe de St. Germain , 152. Chimay , 234. 335. 384. 391. la Chine, 112. 113. la Choletierre, 197. 202. Chrestien (Florent) 176. Chrisoloras, 85. 143. Chronique scandaleuse, 15. Cicon, 487. le Clairet, 201. 222. Clarence (le Duc de) 239. Claude de France, 314. Clemangis, 28. 31. 87. Clementine, Litteris, 433. le Clerc ou du Clerc. 206. 241.335. Cleret (Pierre) 199. 204: Clerevaux (Pierre de) 397. Clermont (le Comte de) 46I. Clery , 276. Cleffy, 361. 387. 486. Cleves , 244. 314. 330. 3 35 . 339 . 340 . 342 . 366 . 3779

520 377. 379. 390. 399. 425. 437. 458. 462. 488. le Clite, 483. Clizin (George) 52. Clotaire aimoit les lettres, 153. Cluny (le Pronotaire ou Guillaume de) 250. 386. 391. 395. 397. 486. Cœur [Geoffroy ou Jaques] Cohem , 487. Cohesmin [Olivier] 487. Coiffier [Rolant] 222. College Royal, 93. 172. Colleges à Paris & en France, 87.156. 159.168. Colleman, 56. Cologne, 390. 402. 404. Comines [Philippe de] 14. 15. 24. 27. 54. 57. 104. 263.272. 291.292.419. 476. 491. justifié, 482. 69 fuiv. Commentan, 345. Comminges [le Sgr. de] 178. 180. 181. 223. Compiegne, 159. 213. 286. Conciles de Constance & de Balle, 43 2. 433. 440. 449. Concile de Limoges, 161. Concile de Paris, 118. Connestable de Naples, 260. Connestable de France, 186. G Suiv. 195. 6 Suiv. 209. 213.216.217.225.227 244. 245. 260. 277. 283. 258. 390. 357. 363.366. 406. 421. 461.

XI. & du Duc de Guyenne,

97. 222. Conigan I Robert de 3 1863 Conradus Celtes n'a été le premier d'entre les Poetes couronné, 165. Constain [Jean] 3 3 4. Constance femme du Koy Robert trompée, 161. Constantinople prile, fue cause du rétablinement des lettres, 85. 259. Constitution Execrabilis, 442. Contay, 337. 487. Conty [Everard de) 1692 Cordeliers , 164. 243. 3304 425. 426. des Cordes, 124. 168. Corme verte, 218. Cortez [Ferdinand] 113. Corvinus [Mathias] 600 Corvin Roy de Hongrie protege les Sçavans, 85. Costé, 261. Cottebrune , 487. Cottier, 52. Couches r le Sgr. de] 361. Courcelles [Thomas de] 439-440. Courradis, 397. Courlan, 487. Courteville, ibid. Courtin , 234-249. Courtifans ne veulent que les Princes s'apliquent / aux sciences, & leurs raisons, 4. Coufinot [Guillaume] 24. 194.440. Coustances [l'Evesque Cardinal de] 443 446. Contesseurs du Roy Louis Cravovie, 418. Craon,

Craon, 195. 200. 205. 232. Creil , 245. Crequy, 487. Crevan, 212. Crevecceur | le Chateau ou Philippe de] 230. 344. 346. 361. 414. 486. 487. Croffilles, 487. Crotoy, 214. 376. 384. Croy, 345. 384. 388. 424. 425.462. Cruhol, 180. 183. 194. 200. 254. Culte des Images, 156. Curton , 204 242. 243. Cypre, 430.432.

D.

Agobert étoit studieux & éloquent, 153. Daidie [Odet] 222. Daillon du Lude, 250. 278. 280. le Dain [Olivier] 243. Dalnata, 86. Damas, 361.486. 6 Juiv. Dammartin [le Comte de] 177. 184. Voyez Chaban-Dampierre, 218. Damville, 261. Dancz, 173.435.442. Dante a étudié à Paris, 81. Dariette | le Comte de] 334. Dauphiné, Dauphin ou Dauphine , 56. 249. 250. 280. 282. 303. 330. 421. 422. Dauvet, 442. Decembrius Angelus. 35. St. Denys, 185. 270.

Deschalar, 244. Deschavez, 487. Diane de Poitiers, 496. Dictons que l'on mettoit anciennement fur la fin des livres, 137. Dinand, 349. 353. 354. Dion, 3 10. Diffimulation , 273. 274. Divers moyens de favoriser les lettres, 36. 37. Doctrinal d'Alexandre de Villa Dei enleigné aux enfans, 30. 121. Dole, 238. 296. Domitian, 296. Donat, 122. Donzy, 341. 463. Doriolle, 180. 190. 194. 254. 481. Douay, 280. 379. 469 477. 478. Doulhain, 488. Dourdan, 362. Doyate, 284. la Driesche, 38. Drumez, 397. Dunois [le Comte de] 3145 457.480. Duras, 368. 400. Duret, 135. 397. Dufie, 487. Dusseldorp, 403.

E.

E Bringhem [Thomas]

402.

Ecarlatte de Florence, 194.

Edit de Louis XI. contre la doctrine des nominaux, 94.

Edouard Roy d'Angleterre,

L1 239.

239. 344. 345. 349. 361. 362. 37 1. 422. 423. 466. 480. Eloïfe, 165. Elten, 390.

Emile [Paul] 173. Emmius, 489.

Empereur d'Orient, 256. Enchanteurs, 208. 211.

Engoulesme, 314.

Entragues, 184. 451. Epitaphe de Laure & de Pe-

trarque, 174.

Epitres de St. Jerome, quand imprimées, 138.

Erasme de Roterdam avoit étudié à Paris, 91. 92.

173. Eschelle, 230. Escosse, 340.

Escossois n'ont apporté les lettres en France, mais y venoient étudier, 82.154. Esguille marine connue des anciens, 109. Où trouvée,

129.

Elne, 487. Espagne, 295.

Espée ne se doit donner, 239.

Espieres, 487.

Estampes [la ville ou le Comte d'] 330. 333. 338.

341 350.463 467. Estendarts du Duc de Bour-

gogne, 402. 403.

Estouteville, 89. 194. Etienne de Laigue Chevalier

fort cavant, 17.

Eu [la ville ou le Comte d']
182. 338. 342. 343.

376. 422. 429.

Evesque bon diable, 286.
Eugene IV. Pape, 293. 426.
433.
Evrard de Conty medecin de
Charles V. 169.
Evreux, 181. 183. 286.

F.

333.458. 459.

F Able de la fondation de l'Université, refutée, 153.

Falaize, 364. Faletans, 487.

Farneze, 295.

Faure dit Vercors, 381.

Faustus Andrelinus Poete de Charles VIII. 22. 23.

Fautes survenues es dates des

Impressions, 114.

Federic III. Empereur, 244. Federic III. Empereur, 42.

300.490.

Federic d'Arragon , 3 22.

Felix V. Pape, 440.

Ferabot, 86.

Ferdinand Roy d'Arragon,

459. 499. 510.

Ferdinand Roy de Naples.

Ferdinand Bastard d'Arra-

gon, 299. 444. 450. Ferieres, 487.

Fernand [Charles] 58.

Fernel, 106.

Festin du Faisan , 437.

le Fevre de la Boderie, 172.

Fichet [Guillaume] 47. 87.

90. Fiennes, 238.280.

Fil-

Fillatre, 330. Fimarcon, 215. Flandre, Flamans, 238. 242. 296. 359. 463. 477. 485. Flavy, 341. Fleurbais on Frobeis, 477. 478. Floquet, 333. Florentins, 274. Foix [le Comte de] 24. 201. 314.459.468. Fontaine au Pire, 346. Fontaine | Antoine de | 487. Fontaine-Bleau, 37. 169. 172. Fontenay, 487. la Forest [le Sr. de] 195. St Forgeau, 178. 180. Formalittes, 87. Fornoue Bataille de 261. le Fort [Antoine] 179. Forteon (Guillaume) 87. Fosseux, 487. Fou hardy , 276 277. du Fou (Yvon) 180. Foucques (Robert) 222. Foulques Grilegonelle, & la réponie, 3. Fourures de Martre Sebeline, 194. Framinzelle, 488. Franc archer de Bagnolet ouvert vif par les Medecins. 48. 49. Francs Archers, 205. 214. Franche Comté, 238. Franciere, 334. France, François, France, 267. 268. 269. 325. 316. François I. a chasse les restes de la barbarie, 92. 172. A fondé un collège à Paris. 93. 172. Ce qu'il fit pour

retablir les lettres , 172. Aimoit les sciences, & protegeoit les Scavans, 172. 173. A établi les Profesfeurs Royaux, 173. Son fçavoir, ibid. Fait Chevalier, 266. Ne veut pas qu'on imprime l'Histoire sanglante du Roy Louis XI. qu'il louoit, 277. 278. 292. Est visité par le Legat du Pape avant l'Empereur Charles I. 295. Voyez de luy , Pages 17 23. 24. 36. 259. 263. 272. 420. SIO.

François Duc de Berry fils du Roy Louis XI. 223.

François ont admis beaucoup de fables en leurs Annales, 12. 13. Par qui refutées & celle de l'ignorance de Louis XI. 14. Ont toujours eu la liberté de parler de leurs Princes , 3 29.

Fremont de Lorfe, 216. la Frete, 397. Fribourg, 399. Frize, 489. Froidemont, 488. Fumée | Adam | 54. Furnes le Vicomte de 337. Folch, 140, Fult on Fault, 122. 123.

129, 132, 133.

Age de Bataille, 240. J Gaguin Bibliotequaire de Louis XI 37. 45. 86. 89.259. 261. Ecrit fon hiftoi-LII

TABLE histoire sans estre gagé, , 8. bert, 160. Galeas Sforce ou Viscomte, Gerion, 1705 Gervais Chretien Medecin de 309. 323. Charles V. 169. Galeotus de Petra mala Car-Gervasi (Laurent) 87. dinal, 24. Gié (le Maréchal de) 233. Galeotus Martius homme docte, 59. Adroit aux ar-238. 260. mes, ibid. Sa mort tragi-Gien, 463. Gilles (le Cardinal) 423. que, 61. Galiot Genouillac, 236. 261. Gilles de Corbeil & la louange , 78. Medecin de Phi-400. Gallandius, 172. lippe Auguste , 162. Gallois, 330. Gilles de Paris autheur du Gantois, 497. Carolinus, 163. Gilles de Romeaimé de Phi-Gapanes, 487. lippe le Bel, 12. 164. Galcogne, 195. Gaston de Foix , 459. Gilles de Viterbe, 423. Gattinare Mercurin de Gilles Gormont imprima le premier en Grec à Paris. 420. Gaucourt, 223.246. Gaza [Theodore] 85. Glocestre (le Duc de) 373. St. Gelais, 171. 480. Genape, 29. Gloire, la veritable est d'estre Genebrard, 113. aimé, 308. General de Normandie; 351. Consalve Fernand, 7. Generofité d'un laboureur ende Gorges, 396. vers la Comtesse de Damla Gorgue ou la Gourgne; martin, 178. 477. 479. Genes, Genois, 319. 327. Gots, laisserent les livres aux 448. 453. Grecs, 5. Geneve [l'Evesque de] 363. Gouy, 487. Genlis (le Sgr. de) 104. Grachaut, 488. Grand Maître de France 397. Gentilshommes, sçavans a-184. 186. 188. 249, 6 vant le regne de François I. Suiv. Voyez Chabanes. 23.24. Grammont (le Sgr. de) 215. George d'Amboise Cardinal. 222. 318 Gransfortius, 89. George Clizim Gree chaffé Granfion, 412. de Constantinople, 52. Grecs chaffez de Constantino-Gerard (Antoine) 396. ple, ont causé le rétablisse-Gerbert Mailtre du Roy Roment des lettres, 85. Par

que

DES MATIERES Ceux qui enseignerent à Paris, 86. 87. Gregoire le Grand a tâché de supprimer les livres de Ciceron, 95. Gregoire Thyphernas enseigne le Grec à Paris, 86. Grey, 233. Grifelidis, 383. Groningue, 79. la Gruthuse, 387. 487. Guarinus Veronensis a retabli les bonnes lettres, & fut apprendre le Grec à Conitantinople, 81. Gueldres [le Duc , la Duchesse ou le pays de | 56. 233. 243. 336. 339. 340. 356. 366. 371. 383. 389. 390. 394. 405. 473. 488, Guerin Jean 285. Guerre du bien public ou du mal public, 180. 210. 292. 297. 472. Guerres d'Orient, 244. Guillaume Chartier écolier de Charles VII. 171. Guillaume de St. Amour, 164. Guillaume du Bellay Gentilhomme içavant, 17. 22. Guillaume Fichet Recteur s'oppose à Louis XI. 47. Homme docte, 87. Rétablit les bonnes lettres a Paris, 89.90. Guines, 338. 493. Guiter | Jacques de | 240.

Guttemberg, 129. 130. 134. Guyenne le Duc ou le Pays

de | 190. 191. 195. 199.

qui receus & favorisez, 86. 201. 215, 6 suiv. 223. 252. 276. 284. 289. 290. 423.501.

T Adrianus Funius le L trompe en ce qu'il dit de l'Imprimerie, 115.121. Hainaut , 47 2. Halles [Alexandre de] 991 Hallevvin, 397. Han, 140. Hanau [le Comte de] 357. Haraucourt [Guillaume de] 195. Harchies, 338. Harfleur, 205. 253. Harlay , 181.223. 244. Harlem , 115. 117. 119. 123. Hastingues [le Sgr. de] 374. 376. 385. 480. 500.501. Havart, 493. 494. Hauthourdin [le Sgr. de] 3 54. Hedin | Jean ou Robert de] 209.397. Hegenitus, 119, 123. Heinsberghe, 476. Helfaut, 488. Hemont, 487. Henry II. aimoit les Poëtes, 174.510. Henry III. fâché de n'avoir appris la langue latine, 10. Etoit éloquent, 175. Il établit les Historiographes, ibid. Voyez de luy, pages 260. 274. 418. 419. Henry IV. a traduit les Commentaires de Cesar, 176. Henry VI. Roy d'Angleterre, 349. 480.

Henry IV. Roy de Castille,

Herbam, 487.

Hercules vaillant & lettré tout ensemble, 3.

Hermafrodite, 246.

Hermonime de Sparte a enfeigné à Paris, 86.

Heldin, 280. 281. 371. 508.

Hibernois, 154.

Hincmare Archevesque de Reims, 160.

Hinsselin, 183. 223. 236.

243.

la Hire, 333.

Histoire necessaire aux Prin-

ces, 8.9.

Historiens de Louis XI. ne parlent de sa jeunesse, 14.

Historiographes Royaux par qui établis, 175.

Hiver tres-rude, 344.

Hollande, 472.

Homage des Comtes de Flandre à la France, 477, & suiv.

Homage du Duc de Bretagne au Roy Louis XI. 3 33.

Homage du Roy Louis XI. à la Vierge, 508.

Homere, sa patrie incertaine, 112.

Hommenas, 294.

Hommes doctes necessaires aux Princes, 50. 51. Se portent en mesme temps à mesmes desseins, 62. 63. Fleurissent pendant le regne de Charlemagne, 65. Ceux qui étoient du temps de la Barbarie, 67. Pendant les Regnes de Charles le Chauve & de Louis XI. 86. 87. 160.

Honfleur, 205.
Hongrie [le Roy de] 261.
Honnecourt, 346.
Hornes, 371. 393.
la Hovarderie, 487. 488.
Houpelande [Guillaume] 87.
Houzé, 477.
Hugonet, 378. 395. 496.
497.
Huisson, 288.
Humbercourt, 386. 388.
496. 498.
Humieres, 487.

I.

Hus, 140.

Acobins, 164. Janly Voyez Genlis. Janison | Laurent | 119. 121. 141 148. St. Janvier, 260. Janus Lascaris vient a Paris, 86. Trouve & introduit les lettres grecques majuscules, 142. Ambasiadeur pour Louis XII. 86. 171. Jaquelin, 396. Jaqueline de Bavierre, 464. Jaques Cortier comment puny, 54.55. Jaques Roy d'Angleterre écrivoit trop, 6. Jaques II. Roy d'Escosse, 489. Jason Mainus engage ses li-

vies,

Louis XII. 171. St. Jean d'Angely [la ville ou l'Abbé de] 217. 223. 276. 288. 480. Jean Roy de France, appliqué aux lettres, appelle Petrarque, 166. 167. Jean Boucart reforme l'Université, 89. Jean de Meun a traduit plufieurs livres , 164. Jean Despautere, en quel temps a commencé d'estre Icu, 69. Jean de Ravenne a le premier ouvert les Ecoles, 83. Jean de Rubeis François a imprimé à Venise, 142. Jean Fust a trouvé l'Imprimerie, suivant quelques autheurs, 131. Comment il le faut entendre, 132. & suiv. Mis en proces pour sa bible , 136. 137. A imprimé peu de livres, 138. Jean Guttenberg a inventé -l'Imprimerie, 129. 133. 135. Associé avec Jean Fust, 135. 136. Jean Mentelin, n'a trouvé l'Imprimerie, 133. A été le premier Imprimeur de Strasbourg, 137. Jean Pic Comte de la Mirande a étudié long tems es Universitez de France, 93.

Jean Reuchlin avoit étudie à

Jean Vveselus docte Corde-

Paris, 91.

lier , 899

DES MATIERES. vres, 42. Sa réponse à Jeanne de France, 300.394. 46 I. Jeanne fille naturelle du Roy Louis XI. 190. Jeoffroy ou Joffredy, 305. 334. 424. 434. 438. 452. 485. Jerusalem, 244. 262. Jelme, 281. 285. 289. Ignorance, quand & par qui introduite es escoles, 65. Igny, 487. Illiers [Milon d'] 439. Images, livre de leur culte, 156. Impression & sa louange, 105. Son utilité, 106. Pour quoy negligée. 107. Par qui bien decritte , 109. N'a eté connue des anciens, 110. 111. N'est venue de la Chine, 112. Ny du Cathay, 113. N'etoit trouvée l'an 1428. 114. N'a eté premierement trouvée à Harlem, 115. On n'y peut rien adjouter. 1 18. Elle vient d'Allemagne, 126. Opinion de ceux qui tiennent son autheur inconnu, 129. Refutée, 130. Trouvée 3 Mayence, 131. Par Guttemberg & Jean Fust, 128. Quand & par qui exercée à Strasbourg, 134. A Rome, 139. A Naples & à Venife, 141. A Padoue & autres villes d'Italie,

143. Aux Pays-bas, à

Paris & autres villes de

Fran-

Italie, Italiens, 247.273.

le Juge de Montravel mena-

coit de tuer ceux qui appeloient de ses sentences, 292.

Juge (Bosile de) 240.

322. 327.

Juilliers, 473.

Jules Scaliger a avancé beaucoup de fables touchant sa
famille, 125.

Junius (Adrianus) 115.
117. 122.
St. Just, 186.

I..

Actance & St. Augustin de la Cité de Dieu, sont les premiers livres imprimez à Rome, 129. 140. Ladislas Roy de Hongrie, 261. 262. Laetus (Pomponius) 110. 113. Laigue (Etienne de) 17. La Lave, 479. Lallaing , 24. 387. 396. 425. Lalouette, 195. Lambin, 172. Lamet , 487. Lancaitre, 451. Langue grecque ignorée anciennement, 84. Ceux qui parloient deux langues admirez, 84. Languedoc, 195. 304. Lannoy , 339. 345. 365. 378. 387. 465. 488. Lanflac, 180. 181. Lanvaux, 241. Laon, 178. 189. 386. 477 479. Lapidanus, 87. Lalcaris, 85. 142. 17 1. 173. du Lau , 178. 180. 182. 223. Laval, 241. 453. La DES MATIERES. que de) 179. Ceux qui o

Lavaur (l'Evesque de) 179. 181, & suiv. 239. Laure de Sado, 174.

Laurens Jansson n'a inventé l'Imprimerie, 119. 120.

Lautrec, 265.

Lectoure , 198. 199. 200.

215.224.297.503.

Legat du St. Siege, 406.

410. 412.

Leibnits, 397.

Lenoncourt 222.

Lens, 487.

Lescun, 179. 196. 215. 217.

222.223.

Lettre des Medecins de Paris

à Louis XI. 39.

Lettres quand portées en Ita-

lie, 117.

L'huillier, 181. Libertez de l'Eglise Gallica-

ne, 332.426.439.

Licques, 487.

Liege [la ville ou l'Evesque de] 187. 189. 190. 211. 247.

348. 350. 352. 355.

360. 392. 393. 472.

474. 498.

Ligny, 262: 266.

Lihons en Santers, 346.

363.380.382.

Lille, 280. 340. 343. 357.

365. 369. 379. 386. 437.

460.477.

Limbourg, 348. 463. 465.

Le Limousin , 195. 204.

242.

Livre d'Auguste, 6.

Livres rares, 40. 42. 43.

45.

Livres de trois sortes, faits

par les Princes , 33. 34.

Ceux qui ont été composez par le commandement de Louis XI. 33. Fort chers avant l'impression, 40. Et au commencement d'icelle, 45. Se laissoient par testament, 42. Se vendoient par contract. 44. Composez en vers Leonins, 68, Ceux d'Aristo-te réservez pour l'Antechrist, 72. 73. Ceux des Nominaux enchaînez & cadenassez, 89. 90. Augmentez par le moyen de

Livres quand imprimez aux Pays-bas, 124. N'ont point été imprimez avec des planches de bois, 125. Le premier de tous impri-

mé, 136.

Livre des Offices de Ciceron n'a été le premier imprimé,

ibid.

Livres comment imprimez anciennement, 147.

Livre qui a été le premier imprimé à Rome, 140.

Livres imprimez à Paris. 145

Loches, 223. 340. Lodronia [Berenice] 125.

Loges [Simon de] 487.

Logique, 74.

Loheac [le Maréchal de] 2038

240. 332.

Lombard [Pierre] 76.

Londres, 344.

Longueval, 488,

Longueil, 18. 58. 171. 1735

Longueville, 209. 381. 3976 Mm Long-

519

530

Longvilliers, 487. Lorfe [Fremont de] 216. Lorraine [le Duc ou Duché de] 229. 300. 394. 414. 482. 494.

Lothaire II. a établi des Professeurs en Jurisprudence,

72.

S. Louis affectionné aux lettres, 163. 479.

Louis le Debonnaire fauteur des hommes doctes, 67.

Louis VII. a été nourry au Cloistre nostre Dame, 162. Louis VIII. a été bien in-

struit en sa jeunesse, 163. Louis XI. sage politique, 7. 290. Etoit scavant, 12. 13. 15. 18. 24. 26. 35. 47. 48. Pourquoy estimé ignorant, 13 Blamé de plusieurs pour cette caule, 15. 16. Ses études luy apportoient de l'empeschement, 19. Etoit fort fin & avilé, 25. 26. Quel fut son maître, 28. 31. Scavoit la langue latine, étoit éloquent, versé aux Mathematiques & sciences Morales, 30. 31. Etablit un Greffier ou Historien de fon Ordre, 46. Endure que G. Fichet s'oppose à son mandement, 47. Fait dreffer un Epitaphe injurieux à Guillaume Chartier , 47. Permer aux Medecins d'ouvrir un homme vif, 48. Ses Medecins , Astrologues ,

Theologiens, Historiens &

Humanistes, 54. 6 Suiv 167. of Suiv. Cru fans fondement autheur du Rozier des guerres, 3 2. 3 3 . Raisons pourquoy il n'a pas fait étudier son fils, 19. 255. 273. 314. Se fait instruire de la Pragmatique Sanction, 34. 239. Demeure cinq ans à Genape, 29. Fait une Bibliotheque, 37. 38. Institue l'Ordre de St. Michel, 46. 3662 Recherchoit les hommes doctes, 48. 50. 53. 56. Malade, 57. Donne azile aux Scavans Grecs fortis de leur pays, 52.86. Réforme l'Université de Paris, 70. Condamne les Nominaux, 89. 94. Etoit parfait & accomply, 52. Bannit la barbarie des écoles, 89. 90. 105. Fait établir l'Imprimerie en France, 105. Aimeit & favorisoit les lettres, 1 ço. Etoit vindicatif, 47. 177. 297. 298. 502. Conseil de l'enlever 180. Est trahi, 181. 190. 287. A des Maitresses. 182. 499. Marie ses filles naturelles, 182. 25 3. 209. Disoit de bons mots, 183. 242. 308. Va à Peronne contre le sentiment de ses premiers Officiers, 186. 420. Fait la paix avec le Duc de Bonrgogne, 187. 226. Va à Liege, 187, 6 Suiv. Devot a la Vierge, 189. 203. 213. 231. 276.

307. 508. Se prepare à fe deffendre contre le Duc de Bourgogne, 196. 205. Fait bonne chere à son frere, 201. Fait grace au Duc de Nemours, puis le punit rigoureulement, 203. 502. Envoye le colier de son Ordre de St. Michel au Duc de Bretagne, qui le refule, 204. Fait divers Pelerinages, 183.204.230. 332.333.359. Deffend au Grand Maître de France de donner combat au Duc de Bourgogne à moins qu'il n'y foit, 214. Ses intelligences secrettes, 217. Soupçonné d'avoir fait em. poisonner son frere, 223. 276. 297. 381. Prend possession de la Guyenne, 123. Perd son fils, 223. 24.4. Ne vouloit plus porter les habits ni monter les chevaux qu'il avoit lors qu'il apprenoit de mauvaises nouvelles, 224. Fait abattre une partie de la forest de Loches de chagrin d'avoir perdu son fils ibid. Fait une Tréve, puis la paix avec le Duc de Bretagne, 214. 228. 300. 351. 363. Ordonne la feite de Sr. Charlemagne, 225. Eit blessé, 231. Ne veut pasfer pour Roy Couard, ibid. Fait réponse au Roy d'Angleterre par un feul vers latin, 239. Ses desseins für la Bourgogne , 242. 294.

Se trouve avec l'Archiduc Maximilien, 243. Fait rebâtir par principe de conscience le château du Sgr. de Chaumont, 249. Enfeigne la diffimulation au Prince son fils & la pratique , 273. 275. Histoire sanglante de la vie, 277. Ses lettres, 277. 278, 69 fuiv. Avoit divers Secretaires, 279. Uloit fouvent du mot paillard, ibid. Fait couper la teste à quelques habitans de la ville d'Arras, 280. Veut achepter un Hôtel à la Rochelle, 282. Ses finefles , 275. 282. 283 297 308.320. Se servoit de gens de bas lieu , 286. 291. 296. 298. Dit que Jean Balué est bon diable d'Evelque, 286. Grand justicier, 278. 281. 287 288. 190. Deffiant, 288. 289. 299. 300. 302. 305. 445. Cruel , 292. 297. 302. 305. Loué par le Roy François I. 292. A mis les Roys de France hors de Page, ibid. Sa fignature, 293. Fait affront au Cardinal Beffarion, 30. 293. 294 Ne craignoit le Pape ny autres personnes, 294. Comparaison de son regne à celuy du Roy Louis XII. 29 s. Son Histoire anecdote, 295. 507. Impatient de la mort de son Pere, dont il destitue les Officiers, 532

ciers, 296. Aimoit fort la chasse, 297. Punit des Juges qui n'avoient pas jugé comme il defiroit . 298. 502. Maltraitte de paroles Charles Duc d'Orleans qui en meurt de regret, 299. 469. Contraint Louis Duc d'Orleans à épouser sa fille Jeanne, 300. Haiffoit fon lang, 300. 302. Ne veut que Marie de Bourgogne épouse un Prince de France, ni agrandir les parens, 301. 302. 313. Traitte petitement sa femme & fon fils, 303. Punit severement ses Officiers. 3 04. Etoit hai ibid. Donnoit aux Eglises, 304. 3 06. A mis des tailles excellives, 3 0 4. Vouloit être craint, 304. 308. Ecoutoit les rapporteurs, 305. Fait retrancher quelques mots d'une oraison, 306. Craignoit les maladies & la mort, 306. Confereit les Evelchez & Abbayes, ibid. Maltraitte quelques gens d'Eglise, 307. Faisoit des mariages à son plaisir, ibid. Plus superstitieux que religieux, ibid. Etoit hardy & fage , 291. 292.308. Ménage son argent, ibid. Ne veut envoyer ion armée hors de son Royaume, 308. 327. Craignoit ion fils & tout le monde, 302. 309. Sa mort desirée, 309. Ses ordonnan-

ces révoquées aprés la mort, & ses Ministres punis , ibid. S'habilloit mal 324. Sacré à Reims, 331. Abolit la Pragmatique Sanction, 333. 448. Envoye des troubles en Angleterre, 336. Son entreveue avec le Roy de Caltille, 336. Va voir le Duc de Bourgogne, 3 4 1. 363. Voit le Comte de Charollois, & fait la paix avec luy & les Princes Liguez, 348.350. Fait noyer le Sr. d'Eternay, 3 52. Tient les Etats du Royaume, 361. Va à Liege, 188. 364. Voit le Roy d'Angleterre , 409. 492. 493. Fait alliance avec les Suifses, 490. Craint que le Roy d'Angleterre ne vienne à Paris , 494. Repare le tort fait au Duc de Nemours & au Vicomte de Thouars, 501.505. Voyez de luy, Pages 5 2. 86. 126. 146. 150. 155. 328. 329. 336. en Juiv. 417. 419. 436. 440. 442. 465, er suiv. 495. 502. 509. 510.

Louis XII. Sa naissance, 334.

Son portrait, 21. 22. Aimoit la lecture & les scavans, 171. Pere du peuple, 177. 329. Son regne plus estimé que celuy de Louis XI. 296. 312. 326.

Ne donnoit pas beaucoup à ses Officiers, 316. N'é-

Mar-

coutoit pas les flateurs, 317. Epargnoit pour foulager son peuple, 319. N'étoit pas dissimulé, 320. Reçoit agreablement Philippe Archiduc d'Autriche, 3 20. 3 2 1. Gagne la confiance du Roy d'Arragon , 321. Etoit devot sans hipocrifie, 322. Ne vouloit fouffrir qu'on fit tort à personne, ni marier quelqu'un contre son gré, 322. 323. Magnifique en habits, 323. 324. A enrichi son Royaume, augmenté le commerce & les revenus, 324. 325. 426. Voyez de luy , Pages 37. 58.86.295.299.344. Louis XIII. a fondé le College Royal, 172. Louis II. Roy de Naples, 261. Louise d'Anjou, 503. Louvain [la ville ou Pierre de 341.359. Louvieres | Charles de | 168. 169. Lucain , 239. Lucenne, 397. Lucheu, 436.452. du Lude, 233. 249. 250. 270. 278. Lurieu, 486. Lungnan | Charlotte de |

Luxembourg , 246. 379.

486.492.

222. 397.

386.392.400.402.430.

Lyon la ville de 270.

du Lyon [Robert ou Jean]

M Agie, 160. Mahomet II. aimoit les hommes doctes, 51.85. Mailé, 270. Maillezais [l'Evesque de] 286. Mailly , 488. Maine [le Duc ou Comte de] 180. 283. 299. 442. Mainus Jason 171. Malatelte, 455. Male, brûlé, 379. Malicorne , 222. 361. Malines, 395. 463. Mancin, 87. Mandelo , 487. Mangerot, 371. Mantoue, 431.435. Manuce | Alde | 148. Manuscrits Arabes de l'Fscurial & de Leyde, 66.67. Marahn , 238. la Marche, 19 s. 203. 503. Marcilly , 488. la Marck , 243. 244 498. Marguerite Stuart baila Alain Chartier, 53. Mariage d'Anne de France avec Pierre de Bourbon, 394. Mariage de Jeanne de France avec Louis Duc d'Orleans, ibid. Mariangelus, 118. Marie de Bourgogne, 350. 371. 397. 482. 498. 499. Marie fille naturelle de Louis

TABLE Marle [le Comte ou Comté Mexelbourg , 403. 405. de] 215. 233. 386. 391. Melancton, 106. 140. 393. Marmoutier, 239. Marseille [la ville ou l'Eves- Mendonnet , 241. que de] 84. 295. 344. Martigny, 487. St. Martin de Cande, 228. Martin Magistri aumonier de Louis XI. 56. 87. 138. Martin & Michel Ulriques aportent l'Impression à Paris , 145. Martius [Galeotus] se casse le col, 59.60. Marulle, 85. du Mas [François] 190. Mascon, 477. Mathematiques, Mathematiciens , 169. 170. Mathieu ne dit rien de la jeunesse de Louis XI. 14. Accuse à tort le regne de ce Roy d'ignorance, 88. 90. Maximilien Archiduc d'Autriche, 243.301.365.366. Maximianus Poete Barbare & Erotique, 69. Mayence, 118. 120. 134. 145. 336. 392. 504. Meaux, 217. Medecins de Paris prêtent un livre à Louis XI. 39. Ouvrent un homme vif par permission du Roy, 48. 49. Medecins de Charlemagne, 1 58. De Philippe Auguste, . 162. De Charles V. 168. 169. De Louis XI. 54. Medicis, 26.85. Meghen [le Comte de] 368.

Meleun [Charles de] 1784 179. 181. 182. 185. 304. Mentel ou Mentelin, 133. 137. Menthon, 487. Menus [village de] 5093 Merancour, 363. Merichon, 282. Merlin , 286. Mersene [le Pere] 593 Melchineau, 222. Meslay, 254. Methaphiliqued Aristote brulée , 73. Methode, premier livre de Galien imprimé, 142. Mets, 482. Menn Jean de 164. Meurchin, 487. Meurs [le Comte de] 368. Mexique, 113. St. Michel, 204. Voyez Ordre. Milan, 259. 268. 309. 3 224 - 327. Miracles en l'établissement de la Monarchie Françoise, 13. Miraus se trompe en parlant de Gaguin & de Longueil, . 38. 59. Miraumont, 487. Moine intrigant, 215. 218. le Moine | Silvestre | 184. Molinet [Jean] 106. Mondidier, 206. 208. 214. Monglat, 184. Monnoye, fon invention, III. Mons, 226.227. Monsieur, frere du Roy Louis XI. 179. 216. Voyez Char-

DES MATIERES. 216. Mont [le Comte du] 243. Montagu, 234. 290. 361. 388. 490. 491. Montauban [l'Admiral ou Artus de] 178. 222. Montbason, 194. Mont Beliard , 400. 402. Montberon , 264. Montbis, 487. Montcaverel , 486. Montelon, 397. Montenac, 350. 355. Montespedon, 178. Montfaucon [le Château ou Sgr. de] 236. 251. Montferrat [la Marquise de] 256. Montfort [le Comté ou Aubert de] 224. 241. 242. Montjeu, 386. Montils lez Tours , 185. 198. 215. Montiviliers, 253. Mont le Hery [Bataille de] 173.210. 226 292, 297. 299 347.466.486. Montmale, 364. Montmartin, 487. Montmartre, 509. Montmorency, 261. 487. la Montoire, 280. Montpensier, 313. Montravel, 292. Montreal, 463. Montreul, 194. 214. Montforeau, 480. Morat , 413 St. Moris, 487. Mort de Charles Duc de Bourgogne, 229. 301. Nerva, 311. 416-

Charles Duc de Guyenne, Mort de François fils du Roy Louis XI. 223. Mort de Philippe le Bon Duc de Bourgogne, 358. Mort d'Itabelle de Bourbon Duchesse de Bourgogne 349. 350. Mort d'Habelle de Portugal Duchesse de Bourgogne, 377-Mort du Duc de Guyenne, 223. 276. 480. Morton, 399. Morvilliers, 207. 213. 224. 332 485. Moulins [ville de] 1802 de Moulins, 284. Mouy , 225. 245. 332. Munich, 392. Munster, 390.

Amur , 190. 364. Nancy , 229. 410. 411. 4942 Nantes, 281. Naples, 55 256. 260. 261. 271.273. 299. 321. 402. 440.444.450.471. Narbonne | l'Archevelque ou le Comte de] 343. 468. Nations se flattent en leurs origines , 12. Navarre [la Reyne ou Dom Pedro de] 259. 458. 459. Necessité de la Comtesse de Dampmartin, 179. Nemours | le Duc de | 180. 196. 203.234. 236. 297. 298. 501. 502.

Noxe | Antoine de | 445.

446.

Nozeroy, 412.

Nuys, 300. 402. 492.

Noyon, 214.

0. Det d'Aidie, 179. Voyez Lelcuna Oignies, 487. Oileler, ibid. Okam, 99. 146. St. Omer, 458. Ondeville, 362. Opinion d'Aristoxenus touchant l'ame, 2. Opinion des hommes doctes que les Princes doivent être lettrez, z. Qu'ils ne le doivent être que mediocrement, 8. Opinion des Hollandois retutée touchant l'invention de l'Imprimerie, 115.118. 12 I. 122. Orailon à St. Eutrope, 306: Orange | le Prince d' | 2326 359. Orchier, 280. 460: 477. 478. Ordre de St. Michel, 46. 192. 201. 226. 466. Ordre de la Toilon d'or, 191; 192. 361. 387. 434. 436.458. Ordre du Croissant, 455. 456. Ordre [le Sr. d'] 487. Orient Roys d' | 425. Oriole, Voyez Doriole. Orleans (le Duc, la Duchelle ou la ville d') 177. 239. 270. 323. 334. 344. 394. 425. 457. 458. 459. 468. 470. Oftrevant, 477. 479.

Ou

DES MATIERES. Outre Meuze (le pays d') ou la Comtesse de) 191. 463. 465 209. 226. 227. 245. 277. Oxfort, 79. 297. 198. 334. 338. 344. 347.350.464 465. Paul II. Pape, 342. Paul V. Pape, 295. Aillard (Christophe) Paul Jove s'est trompé en la mort de Galeotus Martius, Palant, 391. & en l'invention de l'Im-Palatin, 357.398.489. primerie, 61. 112. Paleitine, 244. Pauvre Jacques , 236. Pamabel, 181. Pequigny, 214. 373. 382; Pancirolle, 109.113. 409. 494. Peraut, 127. Panorme a venda la mailon pour achepter un livre, Pericles, n'étoit representé que d'un côté, 15. 41. 42. Papes, 43 1. Perigord , 195. 292. la Papoire, 397. Peronne, 186.350.363. Parent, 285. 380. 382. 387. 420. 476. Paris, 120. 156. 166. 182. 478.491.493. 183. 195. 246. 275. Perpignan, 223.388. Peruvvez, 475. 348.349. Parlement de Malines, 395. Petau, 146. Petit , 282. Parlement de Paris, 197. Petrarque craint que la scolastique ne passe en Italie, 199. 211. 292. 309. 81. 82. Il est le premier 3 3 2 · 3 4 I · 443 · 465 · Paroy le Monial, 398. qui a chassé la barbarie, Partage de Philippe le Har-82. 120. Invité de le vedy Duc de Bourgogne à les nir faire couronner à Paris, 165, & Suiv. Appelé entans, 463. par le Roy Jean, 166. 167. Parva Logicalia, ce que c'é-Sa maitrefle, 174. toit , 74. Patin, 97. Petrus Scriverius relute, Patriarche d'Antioche, 330. Petrus Trecius grand corre-393.425.418. Patriarche de Bourges, 180. cteur d'Imprimerie, 144. Petrus Urbe Vetanus cm-Patriarche de Jerusalem,337. ployé par le Roy Charles Pavie (la ville, Bataille ou V. à quelques traductions, le Cardinal de) 41. 55. 65. 168. 79. 253. St. Paul (la ville, le Comte Phernand (Charles) 87. PhiPhilelphe loue Louis XI. 26.

A fait un livre de recta
puerorum educatione, 27.

N'étoit pas riche, 45. A
le premier appelé les Chevaliers Auratos, 46. Recommande les Grecs exilez à Louis XI. 52. Se
vante d'avoir été apprendre le Grec à Constantinople, 84. A loué Charles

VII 170.

Philippe Auguste, 162.

Philippe Beroalde a étudié
long tems à Paris, 92.

Philippe d'Autriche, 320.

Philippe de Comines careflé par le Roy Louis XI. 56.

Voyez Comines.

Philippe de Valois n'étoit lettré, 165.

Philippe Duc de Bourgogne, 178. 330. 335. 344. 354. 357. 358. 462. 463. 472.

Philippe II. Roy d'Espagne,

Philippe le Bel a fait travailler Gilles de Rome & Jean de Meun, 162, & suiv.

Philippe le Long aimoit la Poesse provençale, 165.

Pic (Jean Comte de la Mirande) 93.

Picardie, 229. 264 344. Picart (Guillaume) 250.

Picinin, 450.

Picolomini, 41. 57. 444. Pie II. Pape, 337. 342.

426. 428 430. 442.

Pie V. Pape, 295.

Piedmont (le Prince de)

Pienne, 262, 266. St. Pierre (le Sgr. de) 227. la Pierre, recherche de sa cause, 48.

la Pierre (Jean de) 91 97. Pierre Abailard sectateur des Nominaux, 71. 75. Son

histoire, 75. 78.

Pierre Berchore a traduit Ti-

te-Live, 166.

Pierre Lombard a réduit la Philosophie scolastique en corps, 76.

Pierre Maufer Normand a porté l'impression a Pa-

doue, 143. Pietersen, 122.

Pinus, 93. le Pipre, 483.

Pisans, 273. 274. Pise (Barthelemy, Pierre;

ou Jules de) 146. 154.

Pite (Jean) 483.

Pizare, 7.

de Plaine, 396.

la Platiere Bourdillon, 267. Plessis du Parc lez Tours, 234.282.287.288.289.

Pline, 311.

Poesies rimées, 68.

Poetes excellens qui ont fleury pendant la barbarie, 68.

Poetes Provençaux, quand ont commence, 163.

le Poge avoit étudié à Pa-

Poinctievre, 185.

Poitiers, (la ville, la Bataille, l'Evesque, Aimard, Adrien, Guillaume ou Leo-

nor de) 166. 170 253. 262. 171. 337. 396. 486. 487.509. Polignac , 185. 481. Poliphile, 35. Politian, 126. Pologne, 10. 35. Polus (le Cardinal) 58. Pomponius Latus fait Saturne autheur de l'Imprimerie, IIO. III. Poncet , 274. 275. Pont de Cé, 283. Pontanus, 489. Pontdormy , 265. Ponthieu, 469. Pontoile, 349. Ponville, 222. 487. la Porte, 488. Portraits des Roys Charles VIII. & Louis XII. 21. 22. Portugal (Beatrix, Habelle, ou l'Infant de) 3 3 4 . 37 3 . 466. Postel [Guillaume] 172. Posterula Pierre 26. Pot Guyot ou Philippe 230.486. Poton de Xaintrailles, 332. de Potots, 396. Pragmatique Sanction, 33. 34. 299. 3 3 3 . 432. 433 . 441.443.448.450. Precigny , 181. Predicateur hardy , 274. Prevoit de Paris, 332. Preux, 229. 261. 266, 268, Princes belliqueux & lettrez, 3. Plus renommez par les armes que par les lettres,

1. Ignorans & valereux, 6.

539 Sçavans & malheureux, 7. Doivent étudier mediocrement, 10. Scavoir la langue latine, 11. Les sciences morales & Folitiques, 12. Ne sont obligez de sçavoir beaucoup de lciences, 11. 12. Doivent apprendre les mathematiques, 12. Plusieurs qui ont aimé les lettres en mesme temps, 26. Peuvent faire trois sortes de livres, 32. 33. Doivent favorifer les lettres & carefler les hommes doctes, 36. 50. Probleme historique, 502. Protestans, II. stitution du Pape, 442. les emblesmes, 12.

Proteltation contre une con-Prothée, sa signification dans

Provence, Provençaux, 163.

la Pucelle d'Orleans, 430.

A Queille, 486. J St. Quentin, 209. 214. 227. 237. 245. Quercy, 195. des Querdes [le Sgr.] 230. Quergolay, 241. Queinoy [la ville ou Jacotin du | 23.3. 237. 249. 26 2. 488. Quieret Gauvain 334. Qinevrain, 385. 386. Quintilien, 93.

Abelais, 294. Raby Joseph se trompe en ce qu'il dit de l'Imprimerie, 114. Railons pour la doctrine des Princes, 4. Rambures, 487. Ramus & Duret le sont trompez fur l'invention des caracteres , 129. 135. Ranchicourt, 453 Ralis livre rare demandé par Louis XI. aux Medecins de Paris, \$8. 39. Ravenne Jean ou l'Archevesque de] 83.454. Raverscheit, 393. Ravestein, 334. 337. 343. 377 - 387 - 424 -Reaux, 89. 90. 96. Regent de France, 344. Regio Montanus na trouvé les caracteres, 129. 136. Registrum librorum ce que cétoit . 148. Reimerivalle, 386. Reims , 3 3 1 . 3 3 2 . Rellac, 178. Rely, 486. Romede contre la peste, 279. Remiremont | Pierre de | Rendan, 481. René Duc d'Alençon, 298. René Duc de Lorraine, 301. 414 415. 416. René Roy de Sicile a dedié Rochefort (la Baronnie de) ses livres à Louis XI. qui

Renée de France, 3 14. Renty [Bataille de] 266. Réponse hardie du Seigneur de Chimay au Roy Louis XI. 335. Ressemblance parfaite, 271. Rethel , 341. 463. Rets [le Maréchal de] 260. Reuchlin, 42. 86. 91. 140. Revel, 184. Rhetorique de Guillaume Fichet, 89.90. Rhetoriques barbares, 68. Rhodez, 196. 200. 203. Riblemont , 477. 479 Rieux, 266. Rigault, 137. Riolan, 48. St. Riquier, 214. la Riviere, 411. 414. Rivieres [le Sgr. de] 344. 374.406. Robert [le Roy] étoit lettré & disciple de Silvestre II. Pape, 160. A compolé des hymnes & trompé la femme, 161. Robertus de Duaco Medecin de Paris a fondé la Sorbonne, 164. la Roche | Jean, Henry ou Guillaume de | 223. 381. 475. la Roche en Ardenne, 387. la Roche la Belie, 287. Rochebaron, 371. Rochechouart, 222. 278. Rochefort (Guillaume ou Guy de) 88. 167. 486. 178. s'est messié de luy, 48. 299. Rochesoucaut, 290.

la Rochelle (la ville ou le Rup, ibid. Gouverneur de) 215.219. Ruremonde, 477. 212. 282. Rogerius Suiffet , 99. Rohan, 281. 282. Rolin, 333. 386. 391. Rutter, 397. 396. 398. 485. St. Romain [Mr. de] 449. 450 Roman de la Roze, 165. Rome [la ville ou Gilles de] 11.294.442.451. Romont [le Comte de] 400. Rothelin, 377. Rouaux, 178. Roverelle ou Roncuelly , 446.453. Rouergue, 195. 199. Rouen, 188. 205. 245. 333. 341.348.382.449. Rouhault, 178. 181. 232. Roussillon [le pays, le Gouverneur ou Gerard de 1194. 156.205.336.487. Roully [le Comte de] 379. Roy de l'Epinette à Lille, ibid. Roye [la ville ou Bertrand del 206. 214. 231. 289. Roys de France Audieux & lettrez, 150. le Rozier des guerres n'a été composé par Louis XI. 32. 33. Imprimé il y a plus de cent ans, 34 48. Nom de fon autheur comment de-

guife, 34.

Rustey, 487.

388. Rue, 214.

Rubempré, 342, 6 Suiv.

DES MATIERES. Rufinger, 141. Ruffelin, 74. Rutgersius, 118. 120. C Ablé, 291.

Sailly ou Sales , 477. 479.487. Saint Simon, 181. 3 3 6. Saintyon, 37. Salazar , 186. 200. 203. 205. 233. Salerne, 454. Salins, 413. 463. Sancere [le Comte de] 190. Sanglier d'Ardenne, 243. 244. 487. Sanfac, 265. 266. Santé necessaire aux étudians, Sardanapale, 182. Sarisbery [Jean de] 68. 71. 74.76.77. Sarno, 455. Savonarolle, 174. Savonne, 321. Savoye [le Ducou la Duchefse de] 257. 262. 340: 342. 356. 363. 388. 413. 431. 494. Savye, 487. Saxe, 403. 404. 405. Scales [le Sgr. de] 357. 362. 413. Scaliger , 125. 149. Schoiffer , 130. 134. 136. 139. 148. Sciences necessaires aux Prin-

ces, 1. Par qui rétablies en France, 17. 18. Difficiles à apprendre, 19 Celle des Roys elt de le faire obeir, 25. Recoivent divers changemens, 62. Scolastique, quand a commencé, 71. Introduite avant Abeilard, ibid. Son origine, 72. Comparée à l'araignée, 73. Sa division, 74. Meslée avec la Theologie, ibid. Ses principaux fau-· teurs, 75.76. Scot ou Scotus, 99. 149. 158. Scriverius, 118. Secretaires de Louis XI. 279. Secte des Nominaux par qui introduitte, & les fauteurs, 74.99. 100. Abolie, 94. Sedan , 125. Seguier excellent poete à Paris, 81. de Selve, 419. 420. Semur, 236. le Senechal de Normandie, le Senechal ou la Senechalle de Poitou, 270. 278. Le Senechal de Hainaut, 350. la grande Senechalle, 349. Senlis I la ville ou le Bailly

de] 181. 391.

St. Severin, 263. 455,

Seyffel [Claude de] 295.

Storce, 7. 268. 309. 323.

Sicile [le Roy on Royaume

de] 201, 256, 402, 471.

Signes au Ciel, 333. 339.

Silvestre II. Pape, 160.

St. Sever, 215.

345.

Sinagaglia, 4552 Sixte IV. Pape, 85. Sixtus Rufinger a porté l'impression à Naples, 141. Soiflons | Jennet de | 488-Soleure, 409. 493. Solleville, 487. Somme de Theologie de Pierre Lombard, 76. Sommerset , 333 . 341 . St. Sorlin, 487. Souveraineté sur la Flandre 485. Soye, 487. Speculum vita humana est le premier livre imprimé a Paris, 145. Spire [l'Evesque de] 357. Stade , 338. Stalbroers, 389. Stanley , 402. Stavele, 337. Strasbourg, 119.137. Strolle, 287. Stuart [Marguerite] 53. 562 Subjets suivent l'exemple du Prince, 17. Suilles , 266. 300. 490. Sully fur Loire, 183. Syrvantes, 165.

Acuin par qui composé ; 158. Talebot, 402. Taleran, 231. Tanneguy du Chastel, 194. eg luiv. Tardin, 87. Tarente [le Prince de] 2584 411. 412. 452. 455. Teif-

DES MATIERES. Teifterbant , 243. Terni [l'Everque de] 451. Testament de Charles de France Duc de Guyenne, 219. Themistitan, 113. Theodose conseilloit à Honorius de lire l'histoire, 8, Thibout, 97. Thillebaut, 218. Thiron, 184. St. Thomas d'Acquin, fa doarine approuvée, 79. 80. 99. 100. 101. 164. Thouars [la Dame ou la Vicomté de] 215. 217. 480. 505. 506. Thoulouse [le Senechal de] 203. Thuin , 355. Tierftein , 3931 Tillatt ou Tillac , 218. 2241 242. 291. Titre de bon, donné à Philippe Duc de Bourgogne . 458. Tollenti [Lucas de] 375. Torcy, 194. 198. 213. 245. la Tour d'Auvergne ou de Boulogne , 244. 510. Tournay, 233. 237. 239. 343. Tours , 197. 207. 242. 246. 305. 332. 361. 440. 469. Touftain, 197. 198. 202. 213, 254. Trajan, 296. 310. du Trainay, 184, Traitres au Roy Louis XI. 181. Traitté d'Ancenis, 363. Traitté d'Arras, 206. Traittez de Conflans & de St. Maur, 206-350. Traitté de Peronne, 207. 363. 364. 476. Tranquillus Dalmata est venu à

Paris, \$6.

243.

Trapezonce, 45.85.

Treignel, 180. Voyez Urfins.

re, 341.342. 409. 492.

Treve entre France & Angleter-

Treve entre France & Bourgo-

gne, 383.386. 398, 401. 493.

milien archiduc d'Autriche,

Treve entre Louis XI. & Maxi-

Trebizonde, 426.

Treves [l'Archevesque de] 392. Trigault [le Pere] 112. la Trimouille, 166. 336. 506, 507 . Triftan l'Hermite 177. 183. 184. 185. 223. 278. 305. 306. Trolop (André) 240. St. Tron , 355. Troye [Jean de] 47. Troyle, 487. Trucumanno, 426, Tulleu, 97. Turc , Turquie , 244.271.3404 392. 435. 451. Turin [l'Archevesque de] 2954 Typhernas, 86. Tyrans , 274. 3104

v.

A Vacquerie, 486. V vaes (le Pays de) 4774 Valence (l'Evesque de) 239. Valenciennes, 230, 237, 2804 387. Valentine de Milan, 323. Valentinois, 109. Valerianus, 61. Valets de Chambre des Roys de France, 260. St. Valier , 254. 5094 Valkenrode, 476. Valois (le Comte ou Thomas de) 147. 314. Valpergue, 178. Varillas , 295. 417, 6 (inv. Varvic (le Comte de) 353. 3594 3660 Vascosan, 148. Vaudemont (le Comte de) 3674 368, Vaudrey , 232, 487. Vautravers, 334. 414. 487. Vaux, 487. St. Venant (le Sgr. de) ibid. Vendelinus de Spire celebre Imprimeur , 142. 345 -Vendosme, 284. 314. Venerie, 175. Venitiens, 171. Verdun (l'Evefque ou ville de) 1950

544 195. 236. 281. 363. Vergy , 348. 486. Vermandois (le Comté ou Bailly de) 2300 477. 478. du Vernoy, 487. Veronique du Roy Charles VIII. 271. Vers Leonins, 68. Vers de Gilles de Paris, 77. 78. Verru se trouve au milieu des extremes , 7. la Vertune , 349. Verulam, 73. Vesc (Etienne de) 260. Vestemens changez, 357. V vestphalie, 242. Vianden, 393. Viane (le Prince de.) 458.459. la Victoire, 282. Vielant (Philippe) 396. Vicillards ne font propres au jeu d'amour, 20. la Viesville, 97. 487. Vifray, 234. Vigier (Jean , Evefque de Lavaur) 179. 2,8. Vignoles, 186. Villehardouin, 23. Villes sur la Somme, 339. 343. 344. 350. Vimeu en Beauvoisis, 207. Vimphelingus, 129. 137. 141. Vincent de Beauvais, 162.

Virtembergh, 393. 400. Vifen (Louis de) 488. Viterbe (Gilles de) 423.

Uldaricus Hana porte l'impres-

Université de Paris plus celebre que les autres, 79 Eloges que

luy donnent les étrangers,

Vivonne, 278.

fion à Rome, 141.

ibid. Dante & Petrarque y ont étudié, \$1. Nombre d'Ecoliers en icelle & fes colleges, 87. 88. Quand & par qui reformée, 88. N'a été fondée par Charlemagne, 153. Il y avoit exercice des le temps de Robert , 160. Fort abbatue pendant la captivité du Roy Jean, 60.6 . Voyez pages 24. 65. 85. 94. 95. 155. 162. 164, Univerfité d'Angers, 169. Vœu du Duc de Bourgogne 337 340 437 Volateran se trompe parlant de l'impression, 129. Volfelegge, 243. Vopifcus, 3. Urbain, Pape, 166. Urfin ou des Urfins; 170. 3324 444 450 454 455 Ufic , 487 Usion (le Chateau d') 183 Vulcens [Jean] 88 Vury [Louis] 396

X

Aintes, Xaintonge, 195, 215, 219, 264, 288, 444, 446. Xaintrailles, 332 Ximenes [le Cardinal] 147.

Y

Y Orck , 451 , 469

7.

Z Elande, 472. Zutphen, 383, 389, 394.

Fin de la Table des Matieres.

